

BMO Groupe financier | 207^e Rapport annuel

RAPPORT ANNUEL AUX ACTIONNAIRES 2024

BMO



Revue des activités

- 1 Notre stratégie
- 2 Message du président du conseil
- 3 Message du chef de la direction
- 6 Résultats financiers
- 8 Améliorer les finances
- 10 Des progrès en matière d'innovation
- 11 Des progrès pour renforcer les collectivités
- 12 Conseil d'administration et Comité de direction

Rétrospective financière

- 13 Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements
- 14 Rapport de gestion
- 117 Données complémentaires
- 127 Déclaration de la responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
- 128 Rapport de l'auditeur indépendant
- 131 Rapports du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant
- 134 États financiers consolidés
- 139 Notes afférentes aux états financiers consolidés

Ressources et coordonnées

- 125 Glossaire de termes financiers
- 207 Où trouver plus d'information
- 208 Information à l'intention des actionnaires

Ce que nous sommes

Fondé en 1817, BMO Groupe financier est la huitième banque en Amérique du Nord selon la valeur de l'actif, lequel s'établit à 1 410 milliards de dollars. Nous sommes une institution financière hautement diversifiée qui offre une vaste gamme de produits et de services dans les domaines des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, de la gestion de patrimoine, des marchés mondiaux et des services de banque d'affaires. Nous servons des millions de clients en Amérique du Nord, ainsi que dans certains marchés à l'échelle mondiale, par l'entremise de trois groupes d'exploitation intégrés.

Services bancaires Particuliers et entreprises

Les Services bancaires Particuliers et entreprises offrent des produits et des services financiers aux clients en Amérique du Nord. Les Services bancaires aux particuliers et aux entreprises donnent aux clients les moyens d'améliorer leurs finances par l'intermédiaire d'un vaste réseau de succursales, de centres contact clientèle, de plateformes de services bancaires numériques et de guichets automatiques. Les Services bancaires aux grandes entreprises offrent une précieuse expertise sectorielle, une présence locale et l'accès à une gamme complète de produits et de services axés sur ce segment de marché.

BMO Gestion de patrimoine

BMO Gestion de patrimoine sert tous les segments de clientèle, des particuliers et familles aux propriétaires d'entreprise et clients institutionnels, en offrant une vaste gamme de produits et de services de gestion de patrimoine, de gestion d'actifs et d'assurance conçus pour donner aux clients les moyens d'améliorer leurs finances grâce à la planification, à la croissance, à la protection et à la transmission de leur patrimoine. Nos activités de gestion d'actifs sont axées sur l'obtention d'un impact positif et l'offre de solutions et de stratégies financières novatrices à nos clients.

BMO Marchés des capitaux

BMO Marchés des capitaux offre une gamme complète de produits et de services à sa clientèle constituée de sociétés, d'investisseurs institutionnels et d'administrations publiques. BMO Marchés des capitaux compte des milliers d'employés répartis dans le monde entier pour soutenir les aspirations de croissance de tous les clients de l'organisation.

Notre stratégie

À BMO, nous continuons de bâtir une banque numérique hautement performante et prête pour l'avenir qui repose sur un effectif mobilisé et une culture centrée sur la réussite. Nous nous efforçons de donner à nos clients les moyens d'améliorer leurs finances, de croître et d'innover, tout en investissant dans nos employés.

Animés par notre raison d'être – **Avoir le cran de faire une différence dans la vie, comme en affaires** – nous établissons des liens de confiance avec nos collègues, nos clients et les collectivités en étant portés par nos priorités stratégiques axées sur la croissance et guidés par nos valeurs.

AVOIR LE CRAN DE FAIRE UNE DIFFÉRENCE

DANS LA VIE COMME EN AFFAIRES

Nos priorités stratégiques

Les priorités stratégiques de nos groupes d'exploitation sont établies conformément à notre stratégie globale et la soutiennent, ce qui favorise notre performance sur le plan concurrentiel.

Une fidélisation de la clientèle et une croissance de premier ordre, optimisées par l'approche Un seul et même client, en offrant à nos clients l'accès à la gamme complète des produits, des services et des conseils de BMO

Une **culture de réussite** reposant sur une action concertée, le pouvoir d'agir et la reconnaissance

Le **numérique au premier plan** pour la vitesse, la portée et l'élimination de la complexité

Être le principal partenaire de nos clients dans la transition vers un monde carboneutre

Une **gestion du risque** et une performance du **capital** et du **financement supérieures**



Message du président du conseil

George A. Cope
Président du conseil

En 2024, BMO a enregistré un solide rendement opérationnel au cours d'une année qui n'était pas sans défis. La direction a respecté son engagement à maintenir un levier d'exploitation positif pour chacun des trois derniers trimestres et pour l'ensemble de l'exercice grâce au rehaussement de l'efficacité, à une bonne croissance des revenus et à une gestion rigoureuse des coûts.

En prévision d'un ralentissement économique, la direction a rapidement pris des mesures pour gérer dynamiquement nos activités et surveiller de près les dépenses, tout en continuant à investir à long terme et à soutenir nos clients. Parallèlement, la performance en matière de crédit s'est détériorée plus que prévu. Cependant, la direction continue de gérer cette situation de près. Pour la suite, nous avons confiance en l'approche rigoureuse de la Banque en matière de gestion des risques, laquelle obtient de meilleurs résultats à long terme.

Nous sommes fermement engagés à l'égard de nos stratégies d'affaires et de croissance, et nous reconnaissons la solide contribution des employés de la Banque qui, tout au long de l'année, ont incarné notre raison d'être **Avoir le cran de faire une différence dans la vie, comme en affaires.**

Nous commençons également le nouvel exercice avec la conviction que nous faisons des progrès considérables dans le cadre de notre stratégie de croissance à long terme. Les données fondamentales sous-jacentes de chaque secteur d'activité de BMO sont positives – croissance des revenus, croissance des dépôts, levier d'exploitation, attraction de nouveaux clients et approfondissement des relations avec les clients actuels. Comme l'indique notre chef de la direction Darryl White dans son message, les résultats montrent que nos décisions de mettre l'ensemble de la Banque au service de nos clients et de miser sur l'innovation numérique nous ont mis sur la bonne voie.

En ce qui concerne la conjoncture économique, les taux d'intérêt en Amérique du Nord ont commencé à fléchir au cours de la dernière année, signe encourageant pour les Canadiens et les Américains. Toutefois, le climat mondial reste incertain et l'exercice à venir demande une gestion prudente et réfléchie.

Votre Conseil d'administration est prêt à relever le défi.

Trois changements importants ont été apportés à la composition de votre Conseil d'administration en 2024. Linda Huber a quitté le Conseil d'administration plus tôt cette année, et nous la remercions pour ses nombreuses contributions. Diane Cooper et Brian McManus se sont joints au Conseil d'administration à titre de nouveaux administrateurs indépendants. Nous vous demanderons de confirmer leur nomination à notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires. Mme Cooper, auparavant présidente et chef de la direction des activités de distribution commerciale de GE Capital et dirigeante de GE Company, est actuellement membre des conseils d'administration des filiales américaines de BMO, BMO Financial Corp. et BMO Bank N.A. M. McManus est président-directeur du conseil d'administration de Polycor Inc., un chef de file mondial de l'industrie de la pierre naturelle. Auparavant, il a été président-directeur du conseil d'administration et chef de la direction d'Uni-Select Inc., après avoir été président et chef de la direction de Stella-Jones Inc. pendant de nombreuses années. Mme Cooper et M. McManus apportent tous deux des compétences et une expérience importantes et seront de précieux ajouts à votre Conseil d'administration.

Enfin, j'aimerais remercier Christine Edwards et souligner son apport. Elle ne se portera pas candidate à sa réélection lors de notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires. Christine est présidente de notre comité Gouvernance et mise en candidature, et sa présence au Conseil d'administration a été assidue et importante pendant de nombreuses années. Elle manquera grandement au Conseil. Christine continuera de siéger aux conseils d'administration des filiales américaines de BMO, BMO Financial Corp. et BMO Bank N.A.

Au nom de tous les administrateurs, nous tenons à remercier tous les actionnaires de la confiance qu'ils nous accordent. Être vos représentants est un privilège alors que BMO continue à faire une différence et à donner à nos clients, à nos collègues et aux collectivités que nous servons les moyens d'améliorer leurs finances.

George A. Cope



Message du chef de la direction

Darryl White
Chef de la direction

Depuis 207 ans, BMO offre à ses clients et aux collectivités une force financière, des conseils d'experts et des outils novateurs pour les aider à prospérer. Aujourd'hui, en tant que huitième banque en Amérique du Nord forte d'un actif total de 1 410 milliards de dollars, l'équipe BMO sert nos clients en utilisant toute la portée et la force de nos produits et services.

Au cours de plus de deux siècles, nous avons aidé des générations de clients à prospérer et avons soutenu la croissance des entreprises. L'exercice 2024 n'a pas fait exception. Nos investissements stratégiques continus visant à élargir et à améliorer la portée des activités de BMO en Amérique du Nord offrent de la valeur à plus de clients dans plus de collectivités que jamais. Le Rapport annuel de cette année illustre la force de ces résultats ainsi que nos efforts pour soutenir nos clients et offrir de la valeur aux actionnaires.

Composer avec le contexte économique

Cette année, l'économie mondiale a encore fait face à des défis, dont des taux d'intérêt restrictifs, la hausse du coût de la vie, des tensions géopolitiques persistantes et croissantes, et des conditions météorologiques extrêmes, qui ont eu un impact sur les marchés, les collectivités, les entreprises et les familles. Malgré tout, BMO a été présent pour ses clients.

Au début du deuxième semestre, des éléments permettant un plus grand optimisme ont émergé. La politique monétaire ayant permis de modérer l'inflation dans la plupart des grandes économies, bon nombre de celles-ci ont réussi l'« atterrissage en douceur » souhaité.

L'économie américaine a enregistré une meilleure performance que prévu, grâce à un boum des dépenses technologiques, à un soutien budgétaire et à des dépenses de consommation soutenues. Au Canada, où les coûts d'emprunt continuaient de peser sur les particuliers, les familles et les entreprises et où la croissance était relativement plus faible, la Banque du Canada a mis en place des mesures dynamiques, réduisant les taux rapidement et régulièrement. D'autres banques centrales,

y compris aux États-Unis et en Europe, commencent à emboîter le pas.

La force de la plateforme nord-américaine de BMO

La performance opérationnelle résiliente de BMO en 2024 a souligné la force de notre plateforme nord-américaine. Grâce à une gestion des dépenses rigoureuse, nous avons obtenu, pour l'exercice, un bon bénéfice avant dotation à la provision et avant impôts, affichant une croissance dans tous nos groupes d'exploitation. Nous avons terminé l'intégration de Bank of the West et accéléré notre élan dans ces nouveaux marchés. Nous avons tenu notre engagement de générer un levier d'exploitation positif au cours de chacun des trois derniers trimestres et pour tout l'exercice.

Démontrer une gestion du risque supérieure est l'une de nos cinq priorités stratégiques et une source de fierté pour la Banque. Notre objectif est d'aider nos clients à progresser, et cette année, des difficultés environnementales couplées aux résultats de certains clients ont entraîné des provisions pour pertes sur créances élevées. Bien que nous ayons de solides antécédents en matière de rendement du crédit, nos résultats dans ce domaine n'ont pas été à la hauteur de nos attentes en 2024. Nous nous attendons à ce que les provisions pour pertes sur créances soient moindres tout au long de l'exercice 2025, avec une certaine variabilité d'un trimestre à l'autre, alors que le contexte commercial s'améliorera.

Notre conviction à l'égard de notre capacité de croissance est renforcée par notre assise financière, dont la mesure est notre ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. Ce ratio, qui compare le capital de la Banque à son actif pondéré en fonction des risques, s'est considérablement accru de 110 points de base par rapport à l'an dernier pour s'établir à 13,6 %, constituant une base solide pour la croissance des activités plus bénéfique, prévue en 2025, créant suffisamment de capacité pour soutenir nos clients

et rendre le surplus de capital à nos actionnaires. Nos liquidités sont également excellentes, et nous avons constaté que les dépôts des clients ont connu une croissance appréciable de 61 milliards de dollars, soit 9 %, facteurs témoignant de notre grande vitalité. Nous versons des dividendes depuis 196 ans, fait inégalé par toute autre entreprise canadienne et dont nous sommes extrêmement fiers.

Raison d'être, stratégie et performance

BMO a entamé l'exercice 2025 avec un programme clair et de l'élan. Notre banque est conçue pour offrir une performance soutenue, peu importe le contexte, et les équipes livrent ces résultats chaque jour grâce à notre solide raison d'être.

Cette raison d'être est au cœur de ce que nous sommes. Nous sommes déterminés à **avoir le cran de faire une différence dans la vie, comme en affaires**, mettant l'accent sur une économie florissante, un avenir durable et une société inclusive.

Cela signifie appuyer la croissance des entreprises, aider les clients à acheter une maison et renforcer les collectivités que nous servons, tout en stimulant l'innovation pour faciliter l'atteinte de ces résultats. C'est aussi veiller à ce que nos clients, nos employés et les collectivités aient la possibilité de tout réaliser.

Dans le cadre de ces progrès, les membres de l'équipe BMO demeurent concentrés sur l'atteinte d'une croissance rentable grâce à l'exécution rigoureuse de nos priorités stratégiques, dont l'accroissement de la fidélisation de la clientèle, l'accélération de notre stratégie Le numérique au premier plan et la concrétisation de notre ambition climatique d'être le principal partenaire de nos clients dans la transition vers un monde carboneutre. Nous accomplissons ce travail tout en faisant croître nos activités, en gérant de près le crédit et en mettant davantage l'accent sur le rétablissement de notre rendement des capitaux propres (RCP).

Une solide performance financière fait partie intégrante de notre raison d'être. Nous savons que plus nous performons en tant qu'équipe, plus nous faisons une différence pour nos clients, nos collègues et les collectivités que nous servons. Depuis notre plus récente expansion aux États-Unis, cela inclut d'offrir plus de capacités de BMO à plus de clients que jamais.

L'évolution de BMO aux États-Unis

La performance de nos activités aux États-Unis est une des bases de notre stratégie et de notre ambition de croissance – elle est au cœur de ce que nous sommes.

Cette année, nous avons célébré le 40^e anniversaire de l'acquisition de Harris Bank par BMO, qui a jeté les bases de notre croissance au 20^e siècle pour devenir une banque américaine importante à l'échelle nationale. Notre récente entrée sur le marché de l'Ouest américain, notamment

en Californie, grâce à l'acquisition de Bank of the West, représentait l'étape suivante logique de notre stratégie de croissance nord-américaine.

Depuis ses origines modestes à New York en 1818, la Banque est devenue aujourd'hui l'une des dix principales banques aux États-Unis, offrant des solutions bancaires diversifiées dans trois des cinq principaux marchés bancaires américains, ainsi que des plateformes numériques de services bancaires aux particuliers et de paiements à l'échelle nationale. Nos activités aux États-Unis représentent plus de 420 milliards de dollars américains d'actifs, et nous continuons notre croissance aux côtés de nos clients, chaque jour.

Bien que notre histoire de croissance, d'ambition et de réalisation soit impressionnante, c'est le potentiel de nos activités aux États-Unis dans la prochaine phase de notre évolution qui est le plus emballant. Notre portée s'est accrue et le moment est venu de miser sur la réussite dans des domaines clés, en utilisant toutes nos capacités pour servir au mieux nos clients dans les marchés à croissance stratégique et rentable.

Le Canada et les États-Unis ont établi l'une des relations commerciales les plus fructueuses au monde, offrant un avantage concurrentiel aux entreprises des deux côtés de la frontière. Cet avantage nord-américain contribue à la réduction des prix et au soutien des emplois et permet aux entreprises de profiter de meilleures occasions de se développer et d'améliorer leur productivité. Aussi, BMO contribuera à renforcer, à promouvoir et à défendre ce partenariat, tout en veillant à ce que ses clients puissent maximiser les occasions d'affaires dans les deux pays et en tirer pleinement parti.

Stimuler l'innovation grâce à la numérisation

Nommé l'une des entreprises les plus novatrices au monde en 2024 par *Fast Company*, qui évalue des entreprises de 58 secteurs d'activité dans chaque région du monde, BMO offre, dans chacun de ses secteurs d'activité, des expériences numériques très utiles qui donnent aux clients les moyens d'améliorer leurs finances.

En tant que banque axée sur le numérique et prête pour l'avenir, nous nous retrouvons parmi les 10 meilleures banques au monde en matière d'innovation dans le classement Evident AI Index, un indice de référence indépendant sur la maturité en intelligence artificielle dans les services financiers. Nous avons aussi reçu récemment cinq prix Global Retail Banking Innovation Awards de la part de *The Digital Banker* pour notre leadership en matière d'innovation numérique, l'expérience client et l'excellence en matière de prestation de services. Cela comprend l'assistant virtuel relatif à la rétroaction client de BMO, notre outil optimisé par un grand modèle de langage (GML) qui aide les employés à répondre aux commentaires des clients et à améliorer leur satisfaction.

À BMO, nous croyons que la prospérité de nos clients, de nos collègues et des collectivités que nous servons fait partie intégrante de notre travail et de ce que nous sommes. Lorsqu'ils réussissent, nous réussissons.

Notre équipe a également reçu un prix Design Concept de Red Dot pour avoir repensé l'expérience des services bancaires aux entreprises, une première dans cette catégorie parmi toutes les banques canadiennes et américaines. De plus, BMO a été classé au 1^{er} rang pour la satisfaction à l'égard de l'expérience numérique de gestion de patrimoine parmi les investisseurs clients des services de placement traditionnels dans l'étude J.D. Power Canada 2024¹ sur l'expérience numérique en gestion de patrimoine.

Les données sont au cœur de notre avantage Le numérique au premier plan, permettant d'accroître en toute sécurité la personnalisation et d'offrir des renseignements plus efficaces aux clients et à nos partenaires. Notre évolution infonuagique est le catalyseur clé, alimentant un système modernisé qui accélère l'innovation et offre une valeur élevée.

Pour soutenir ces innovations de premier plan, BMO cherche également à exploiter des technologies émergentes, dont les applications nouvelles de l'intelligence artificielle et de l'informatique quantique, pour optimiser la valeur apportée à nos clients et à nos partenaires, et ce, avec le soutien de notre culture immuable de gouvernance, d'éthique et d'utilisation responsable des données et de la technologie.

Diriger éthiquement

Notre volonté d'innover repose sur notre engagement à faire ce qui est bien. Nous donnons toujours l'exemple, veillant à ce que nos équipes comprennent que lorsque nous nous surpassons pour gagner, la façon d'atteindre nos objectifs importe tout autant que le résultat.

La reconnaissance est difficile à obtenir pour les pratiques commerciales éthiques de premier plan. Elle se mérite grâce à un engagement à agir avec transparence, bonne gouvernance et intégrité. Je suis fier que, pour la septième année d'affilée, BMO ait été reconnu comme l'une des sociétés les plus éthiques au monde par Ethisphere, un chef de file mondial au chapitre de la définition et de l'avancement des normes liées aux pratiques commerciales éthiques. Cette année encore,

BMO a été la seule banque au Canada – et l'une des quatre seules banques au monde – à être honorée.

Nous encourageons nos employés à s'exprimer quand quelque chose leur semble contraire à l'éthique. Le *Code de conduite de BMO* sous-tend nos actions, et chaque membre de l'équipe BMO doit le lire, le comprendre et le respecter. Nos employés sont invités à poser des questions en cas de doute et nous leur laissons savoir qu'ils peuvent compter sur le soutien indéfectible de toute l'organisation lorsque vient le temps de prendre les bonnes décisions.

Ce soutien s'étend également au renforcement des compétences des employés. BMO est déterminé à favoriser le perfectionnement des compétences de son équipe. Aussi, nous avons fait d'importants investissements dans des programmes d'apprentissage primés offrant des expériences uniques de développement de carrière qui aident les employés à progresser et à se perfectionner sur les plans personnel et professionnel.

La mobilisation des employés et notre culture de réussite sont des catalyseurs essentiels pour maintenir la performance de l'organisation et faire progresser notre raison d'être, et nous sommes fiers d'avoir été nommés cette année au palmarès des cultures d'entreprise les plus admirées au Canada par Waterstone Human Capital.

Merci à tous nos employés pour leur engagement envers nos clients. Et merci de toujours chercher des façons de performer au plus haut niveau.

Regard vers l'avenir

En ce début d'exercice 2025, j'ai confiance que notre équipe peut réussir. À BMO, nous croyons que la prospérité de nos clients, de nos collègues et des collectivités que nous servons fait partie intégrante de notre travail et de ce que nous sommes. Lorsqu'ils réussissent, nous réussissons.

Nous continuerons à nous inspirer de nos clients et à les aider à réaliser des progrès qui permettront à notre économie et à notre société de s'épanouir. Grâce à sa force et à sa stabilité, BMO est bien placé pour atteindre ses objectifs avec intention, rythme et rigueur au cours de l'exercice à venir.

À tous nos partenaires, merci de faire confiance à BMO. J'ai hâte de voir ce que nous accomplirons ensemble en 2025 et au-delà.



Darryl White

¹ Pour en savoir plus, consulter www.jdpower.com/business.

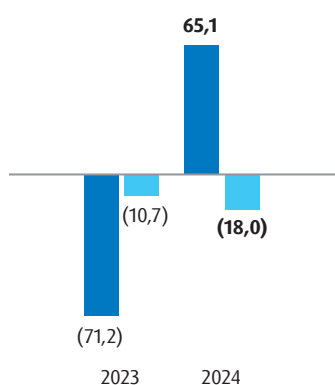
Résultats financiers

Objectifs à moyen terme¹

| | Résultats financiers de 2024 | | Résultats financiers sur 3 ans ³ | |
|---|------------------------------|----------------------|---|----------------------|
| | Comptables | Ajustés ² | Comptables | Ajustés ² |
| Croissance du BPA de 7 % à 10 % | 65,1 % | (18,0) % | (6,3) % | (9,3) % |
| RCP d'au moins 15 % | 9,7 % | 9,8 % | 12,9 % | 12,5 % |
| RCPCAAO d'au moins 18 % | 13,5 % | 13,1 % | 15,7 % | 15,3 % |
| Levier d'exploitation ² d'au moins 2 % | 19,8 % | 1,6 % | 0,4 % | (1,3) % |
| Ratios de fonds propres excédant les exigences réglementaires | CET1 de 13,6 % ⁴ | | | s. o. |

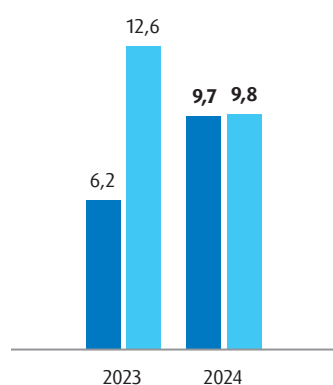
Croissance du bénéfice par action (%)

- Comptable
- Ajusté²



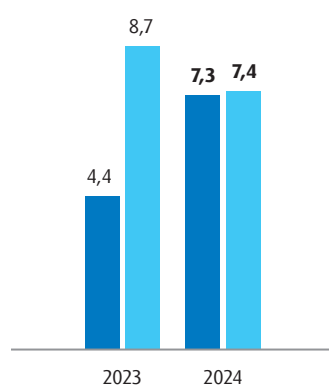
Rendement des capitaux propres (%)

- Comptable
- Ajusté²



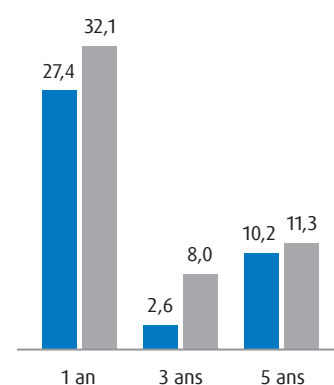
Bénéfice net (en milliards de dollars canadiens)

- Comptable
- Ajusté²



Rendement total des capitaux propres⁵ (%)

- BMO
- Indice composé S&P/TSX



¹ Nous avons établi des objectifs financiers à moyen terme à l'égard de certaines mesures importantes de rendement. On définit généralement le moyen terme comme étant une période de trois à cinq ans, et le rendement est mesuré sur une base ajustée.

² Avant le 1^{er} novembre 2022, nous présentions les revenus ajustés déduction faite des sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI) et nous calculions le levier d'exploitation en fonction des revenus, déduction faite des SCVPI. Depuis l'exercice 2023, en raison de l'adoption et de l'application rétrospective de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, nous ne présentons plus les SCVPI. Les revenus, déduction faite des SCVPI, se sont élevés à 34 393 millions de dollars à l'exercice 2022 et à 25 787 millions de dollars à l'exercice 2021. Les mesures et les ratios présentés déduction faite des SCVPI sont des données non conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR). Pour plus de renseignements, voir la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières du Rapport de gestion. Pour ce qui est de la composition des mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières, y compris les mesures financières complémentaires, il y a lieu de se reporter à la section Glossaire de termes financiers du Rapport de gestion.

³ Le taux de croissance de 3 ans du bénéfice par action (BPA) et le levier d'exploitation, déduction faite des SCVPI, reflètent les taux de croissance annuels composés (TCAC).

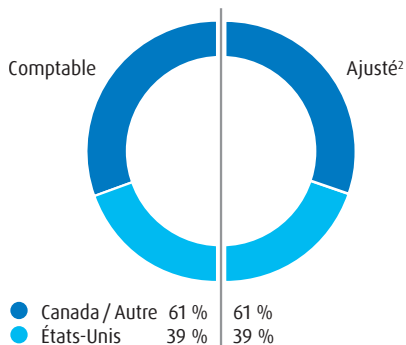
⁴ Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) est présenté selon la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) établie par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

⁵ Au 31 octobre 2024.

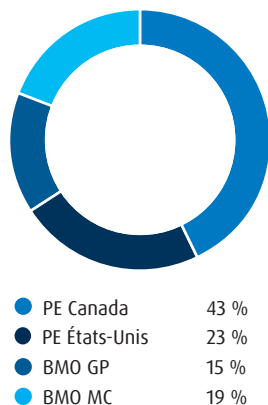
⁶ Les pourcentages ont été établis compte non tenu des résultats des Services d'entreprise.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Bénéfice net par secteur géographique



Bénéfice net comptable par groupe d'exploitation⁶



1817

Au service des clients depuis 207 ans

8^e banque

en Amérique du Nord selon la valeur de l'actif

Actif total de
1 410 milliards de dollars

Dividendes versés depuis 196 ans

BMO Groupe financier verse des dividendes depuis 196 ans, fait inégalé par toute autre entreprise canadienne. Le rendement annuel de l'action ordinaire de BMO s'élevait à 4,8 % au 31 octobre 2024.

Taux de croissance annuel composé

5,4 %

BMO 15 ans

8,6 %

BMO 5 ans



AMÉLIORER LES FINANCES

Favoriser l'économie

À BMO, nous sommes déterminés à nous améliorer dans tout ce que nous faisons. La réussite de la Banque est directement liée à la prospérité à long terme de nos clients et des collectivités, ainsi qu'à une croissance économique durable. Nous offrons des produits spécialisés et des services accessibles aux particuliers, aux familles, aux entrepreneurs, aux petites entreprises, aux grandes entreprises et aux gouvernements dans le but d'aider les économies à prospérer.

BMO donne accès à des capitaux et à une précieuse expertise financière en investissant dans les entreprises, en soutenant l'accès à la propriété et en renforçant les collectivités que nous servons, tout en favorisant l'innovation qui simplifie les opérations bancaires. Nous donnons aux clients les moyens d'améliorer leurs finances par l'approche Un seul et même client, c'est-à-dire par des expériences globales de premier ordre qui donnent à chacun de nos clients accès au pouvoir de l'ensemble de la Banque. Après tout, lorsqu'ils réussissent, nous réussissons tous.

Le magazine *World Finance* a
décerné cinq prix à BMO en 2024 :

**Meilleure banque
commerciale
au Canada**

pour une dixième année d'affilée

**Meilleure banque
de services
aux particuliers
au Canada**

pour une troisième année d'affilée

**Meilleure banque
commerciale aux
États-Unis**

pour une deuxième année d'affilée

**Meilleure banque
privée au Canada**

pour une quatorzième année d'affilée

**Meilleure banque
privée aux États-Unis**

pour une deuxième année d'affilée



Reconnu par le magazine
Global Finance comme la

meilleure banque d'investissement du monde dans le secteur des mines et métaux

pour la quinzième année d'affilée.

Au cours des 18 premiers mois, nous avons

déployé 12,9 milliards de dollars dans le cadre de notre engagement de plus de 40 milliards de dollars américains sur cinq ans dans le cadre de BMO EPower 2.0,

qui vise à donner aux collectivités, aux entreprises et aux familles moins bien desservies aux États-Unis les moyens d'améliorer leurs finances, notamment en favorisant l'accès à des emplois, à l'entrepreneuriat et à la propriété, ainsi que la constitution d'un patrimoine générationnel.

BMO est la

banque officielle de la communauté de la Défense canadienne

depuis 2008 et nous sommes déterminés à comprendre et à soutenir les besoins uniques des anciens combattants et des familles de militaires. La Banque figure également parmi les employeurs de la liste 4-Star Employer de VETS Indexes pour 2024 aux États-Unis en raison de nos solides partenariats de recrutement avec le National Able Network, RecruitMilitary, Hire Our Heroes, Wounded Warriors, Hire Heroes USA et Army PaYS, ainsi que des efforts menés par les employés du Conseil consultatif des vétérans de BMO pour soutenir les réservistes, les anciens combattants et les familles de militaires.

Comptant

683 milliards de dollars de prêts

en cours, BMO offre du financement à un large éventail de clients et de secteurs. De l'achat d'une maison à l'expansion d'une multinationale, nous donnons aux clients les moyens d'améliorer leurs finances pour atteindre leurs objectifs.

Nous avons maintenu une

position de chef de file dans les flux nets des fonds négociés en bourse,

avec le lancement de six nouveaux FNB, y compris le FNB BMO lingots d'or, rendant ainsi le marché des métaux précieux accessible à un plus grand nombre de clients.

BMO a acheté plus de 8,05 milliards de dollars de biens et de services

auprès de fournisseurs au Canada et aux États-Unis, à titre de client de nombreuses petites et moyennes entreprises et d'autres sociétés.

BMO est la

première banque au Canada et aux États-Unis à recevoir un prix Design Concept de Red Dot,

l'une des reconnaissances les plus recherchées récompensant une conception exceptionnelle, dans la catégorie relative aux interactions, aux interfaces utilisateurs et à l'expérience utilisateur. Guidé par la rétroaction des clients, BMO a réimaginé l'expérience des services bancaires aux entreprises afin de créer une interface numérique plus simple et plus intuitive qui aide les clients à en faire plus en moins de temps pour leur permettre de se concentrer sur ce qui compte : faire croître leurs activités.

Étude J.D. Power Canada 2024 sur l'expérience numérique en gestion de patrimoine

BMO a été classé au 1^{er} rang pour la satisfaction à l'égard de l'expérience numérique en gestion de patrimoine parmi les investisseurs clients des services de placement traditionnels dans l'étude J.D. Power Canada 2024 sur l'expérience numérique en gestion de patrimoine.

BMO a reçu des

prix de *The Digital Banker* liés à l'expérience client numérique

pour notre leadership en matière d'innovation numérique et pour avoir donné aux clients les moyens d'améliorer leurs finances.

BMO s'est classé sur la

liste des entreprises les plus novatrices au monde en 2024 de *Fast Company*.

La seule banque canadienne et américaine parmi plus de 600 organisations gagnantes.

DES PROGRÈS EN MATIÈRE D'INNOVATION

Analyse plus poussée des données et prise de décision agile

La stratégie Le numérique au premier plan de BMO se concentre sur la rapidité et la portée afin de favoriser le progrès pour nos clients et de donner à nos employés le pouvoir d'agir et d'exploiter le potentiel des technologies émergentes, comme l'intelligence artificielle et l'informatique quantique, le tout pour favoriser une fidélisation de la clientèle, une croissance et une efficacité de premier ordre.

Nous montrons la voie en tant que banque axée sur le numérique et prête pour l'avenir grâce à des produits et à des services novateurs, comme SuiviArgent de BMO, outil conçu à l'interne utilisant des modèles d'intelligence artificielle et d'apprentissage machine pour aider les clients à améliorer leur bien-être financier. Cette fonction gratuite de notre application des services bancaires mobiles offre aux clients un aperçu personnalisé de leurs dépenses quotidiennes et des renseignements en temps réel.

Nous mettons en œuvre des applications primées comme la gamme d'outils numériques Workbench de BMO, qui fournit des analyses et des rapports en temps réel à plusieurs secteurs d'activité au sein de la Banque pour faciliter des entretiens éclairés avec les clients et transformer les stratégies de tarification et de composition des produits.

BMO investit dans les commandites et les partenariats, et offre un leadership éclairé aux organisations et aux accélérateurs technologiques à l'échelle de l'Amérique du Nord, y compris l'Institut Vecteur, Creative Destruction Lab et NEXT AI.

Nous sommes fiers que notre leadership et nos réalisations soient constamment soulignés. Cela témoigne de l'engagement de nos employés, de notre culture d'innovation et de notre détermination continue à créer d'excellentes expériences numériques pour nos clients, nos collègues et les collectivités.



DES PROGRÈS POUR RENFORCER LES COLLECTIVITÉS

Notre engagement à contribuer à bâtir une société inclusive

En plus de donner aux particuliers, aux familles et aux entreprises les moyens d'améliorer leurs finances, BMO s'engage à renforcer les collectivités où nous vivons et travaillons. Notre stratégie L'inclusion sans obstacles 2025 vise à donner accès aux occasions et à favoriser la croissance de nos clients, de nos collègues et des collectivités. Notre ambition climatique est d'être le principal partenaire de nos clients dans la transition vers un monde carboneutre et de les soutenir dans leur transition au moyen de produits, de services et de conseils financiers spécialisés. Et nous collaborons avec des organismes communautaires pour promouvoir le développement économique local inclusif sur tous les territoires où nous sommes présents.

Nous sommes fiers de soutenir les activités de bénévolat et les dons de nos employés. Ce soutien se reflète dans notre campagne primée BMO Générosité, un gage de la culture de générosité que nous avons implantée.

BMO a été nommé l'une des

sociétés les plus éthiques du monde pour la septième année d'affilée –

par Ethisphere, un chef de file mondial au chapitre de la définition et de l'avancement des normes liées aux pratiques commerciales éthiques. Cette année encore, nous avons été la seule banque au Canada – et l'une des quatre seules banques au monde – à être honorée.

Notre

campagne annuelle BMO Générosité

de premier plan, à laquelle 88 % des employés ont participé, a permis d'amasser

31 millions de dollars

pour des organismes de bienfaisance au Canada et aux États-Unis. Sur ce total, plus de 13 millions de dollars ont été versés à notre partenaire stratégique, Centraide, pour le travail qu'il accomplit afin de renforcer la résilience des collectivités et des organismes qui les soutiennent. Car nous savons que des collectivités prospères sont au cœur de la création d'une économie florissante.

Nous avons souligné le

20^e anniversaire du programme Action- Éducation de BMO.

Chaque année, BMO fait don de l'équivalent d'une journée de commissions sur les opérations sur actions des clients institutionnels, ainsi que sur les opérations sur actions et les fonds négociés en bourse de BMO Ligne d'action, à des organismes de bienfaisance qui offrent aux étudiants des occasions en matière d'éducation auxquelles ils n'auraient peut-être pas accès autrement. Le programme a permis d'amasser plus de 33 millions de dollars à ce jour, donnant à près de 5 500 étudiants les moyens de libérer leur potentiel par des bourses d'études, du mentorat et des possibilités de perfectionnement.

Conseil d'administration

George A. Cope, C.M.

Administrateur

Président du conseil

Comités :

Gouvernance et mise en candidature,
Ressources humaines

Administrateur depuis : 2006

Janice M. Babiak, CPA (É.-U.),

CA (R.-U.), CISM, CISA

Administratrice

Comités :

Audit et révision (présidente),
Gouvernance et mise en candidature

Administratrice depuis : 2012

Craig W. Broderick

Administrateur

Comités :

Audit et révision,
Gouvernance et mise en candidature,
Évaluation des risques (président)

Administrateur depuis : 2018

Hazel Claxton

Administratrice

Comités :

Audit et révision

Administratrice depuis : 2023

Diane Cooper

Administratrice

Comités :

Audit et révision¹, Évaluation des risques¹

Administratrice depuis : 2024

Stephen Dent

Premier directeur général

et cofondateur, Birch Hill

Equity Partners

Comités :

Évaluation des risques

Administrateur depuis : 2021

Christine A. Edwards

Administratrice

Comités :

Gouvernance et mise en
candidature (présidente),
Ressources humaines

Administratrice depuis : 2010

Martin S. Eichenbaum

Professeur titulaire de la chaire

d'économie Charles Moskos,

Université Northwestern

Comités :

Audit et révision,

Évaluation des risques

Administrateur depuis : 2015

David Harquail

Président du conseil d'administration,

Franco-Nevada Corporation

Comités :

Ressources humaines,

Évaluation des risques

Administrateur depuis : 2018

Eric R. La Flèche

Président et chef de la direction,

Metro Inc.

Comités :

Ressources humaines

Administrateur depuis : 2012

Brian McManus

Président-directeur du conseil

d'administration, Polycor Inc.

Comités :

Évaluation des risques

Administrateur depuis : 2024

Lorraine Mitchelmore

Administratrice

Comités :

Gouvernance et mise en candidature,

Ressources humaines (présidente),

Évaluation des risques

Administratrice depuis : 2015

Madhu Ranganathan

Vice-présidente à la direction

et chef des finances,

OpenText Corporation

Comités :

Audit et révision

Administratrice depuis : 2021

Darryl White

Chef de la direction,

BMO Groupe financier

Administrateur depuis : 2017

Comité de direction

Darryl White

Chef de la direction

Piyush Agrawal

Chef de la gestion
globale des risques

Darrel Hackett

Chef de la direction
États-Unis

Sharon Haward-Laird

Conseillère générale

Nadim Hirji

Chef, BMO Entreprises,
Amérique du Nord
et cochef, Services bancaires
Particuliers et entreprises

Ernie (Erminia) Johannson

Chef, Services bancaires
Particuliers et entreprises
Amérique du Nord
et cochef, Services bancaires
Particuliers et entreprises

Deland Kamanga

Chef, BMO Gestion
de patrimoine

Mona Malone

Chef des ressources
humaines
et chef, Talent,
culture et marque

Alan Tannenbaum

Chef de la direction
et chef, BMO Marchés
des capitaux

Steve Tennyson

Chef de la technologie
et des opérations

Tayfun Tuzun

Chef des finances

¹ En vigueur le 6 décembre 2024.

Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements

Le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (l'« Enhanced Disclosure Task Force » ou EDTF) a été établi par le Conseil de stabilité financière afin de fournir des directives et des recommandations sur les pratiques exemplaires en matière de présentation d'informations sur le risque en ce qui concerne les banques. À BMO, nous avons adopté ces recommandations afin de préparer et de fournir des informations au titre des risques transparentes et de grande qualité. La table des matières qui suit fournit des détails sur ces recommandations et indique la page de référence de l'information pertinente dans notre Rapport annuel pour 2024, les données financières complémentaires (DFC) ou les données complémentaires sur les fonds propres réglementaires (DCFPR). L'information figurant sur le site Web de BMO, y compris l'information présentée dans les DFC ou les DCFPR, n'est pas intégrée par renvoi dans le présent Rapport annuel pour 2024 et ne doit pas être considérée comme telle.

| Sujet | Informations à fournir conformément à l'EDTF | Page de référence | | |
|--|--|---|--------------------|---|
| | | Rapport annuel | DFC | DCFPR |
| Généralités | <ol style="list-style-type: none"> Renseignements sur les risques dans chacun des rapports, y compris une table des matières pour faciliter la consultation. Terminologie, mesures et principaux paramètres du risque. Principaux risques et risques émergents. Plans visant le respect des nouveaux principaux ratios réglementaires une fois que les règles applicables auront été finalisées. | 68-109 72-109,117-119 68-70 62 | Table des matières | Table des matières |
| Gouvernance des risques, stratégies de gestion des risques et modèle opérationnel | <ol style="list-style-type: none"> Gestion des risques et cadre de gouvernance, processus et fonctions clés. Culture de gestion des risques, appétit pour le risque et procédures visant à soutenir cette culture. Risques découlant du modèle opérationnel et des activités. Simulations de crise à l'intérieur du cadre de gouvernance des risques et du cadre de gestion du capital. | 72-76 76 74-75 76 | | |
| Adéquation des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques | <ol style="list-style-type: none"> Exigences de fonds propres aux termes du premier pilier. Composition des éléments des fonds propres et rapprochement du bilan comptable avec le bilan réglementaire. On trouvera un modèle de déclaration des principales caractéristiques sur le site Web suivant : Dépôt réglementaire de documents. Tableau des flux des mouvements des fonds propres réglementaires, y compris les variations des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 supplémentaires et des fonds propres de catégorie 2. Gestion du capital et planification stratégique. Actifs pondérés en fonction des risques par groupe d'exploitation. Analyse des exigences de fonds propres pour chacune des méthodes utilisées pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques. Tableau du risque de crédit dans le portefeuille bancaire pour les catégories d'actifs définies dans l'accord de Bâle et portefeuilles importants. Tableau des flux servant à rapprocher les mouvements des actifs pondérés en fonction des risques par risque de crédit et risque de marché. Processus de validation et de contrôle ex post de Bâle, y compris les paramètres à l'égard des pertes estimées et réelles. | 60-63 63-64 59,65-66 64 63-64,77-80 103-104 | | 5-6,15 5-7,17-18 8 16 16,23-50, 56-68,87-92 23-50,52-68, 90-92 51,84 93-95 |
| Liquidité | <ol style="list-style-type: none"> Gestion des besoins éventuels en matière de liquidité et de la réserve de liquidité nécessaire pour satisfaire ces besoins. | 91-97 | | |
| Financement | <ol style="list-style-type: none"> Information sur les actifs grevés et non grevés par catégorie du bilan. Total des actifs, des passifs et des engagements hors bilan consolidés en fonction des échéances contractuelles restantes. Analyse des sources de financement et de la stratégie de financement. | 93 98-99 94-95 | 44 | |
| Risque de marché | <ol style="list-style-type: none"> Lien entre le risque de marché lié aux activités de négociation et aux activités autres que de négociation et le bilan consolidé. Principaux facteurs de risque de marché lié aux activités de négociation et à des activités autres que de négociation. Hypothèses du modèle de risque de marché, processus de validation et contrôle ex post. Principales techniques à l'égard de la mesure du risque et de l'évaluation des risques, y compris le risque de perte. | 89 85-89 85-89,104 85-89 | | |
| Risque de crédit | <ol style="list-style-type: none"> Analyse du profil de risque de crédit, de l'exposition à ce risque et de la concentration du risque. Politiques visant à cerner les prêts douteux et les prêts renégociés. Rapprochements entre les soldes d'ouverture et de clôture des prêts douteux et de la provision pour pertes sur créances. Risque de contrepartie découlant des transactions sur instruments dérivés. Atténuation du risque de crédit. | 77-84, 148-155 148-150,155 83,151 77-78,84,167-168 77-78,150,159, 200-201 | 24-41 | 16-82 56-74 22,52-53,69 |
| Autres risques | <ol style="list-style-type: none"> Analyse des autres risques. Événements impliquant des risques communément reconnus faisant intervenir des événements générateurs de perte importante ou susceptibles de l'être. | 72-74,100-109 100-109 | | |

Rapport de gestion

Le chef de la direction et le chef des finances de BMO ont signé une déclaration qui établit la responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière présentée dans les états financiers consolidés annuels audités et le Rapport de gestion. La déclaration décrit en outre les rôles du Comité d'audit et de révision et du Conseil d'administration en ce qui a trait à cette information financière.

Le Rapport de gestion porte sur les résultats d'exploitation et la situation financière de BMO pour les exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023. Il doit être lu en se reportant aux états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 31 octobre 2024. Le commentaire a été établi en date du 4 décembre 2024. Sauf indication contraire, les montants sont indiqués en dollars canadiens et proviennent des états financiers consolidés annuels audités établis en conformité avec les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'elles sont émises par le Conseil des normes comptables internationales. Nous nous conformons également aux interprétations des IFRS que fait notre organisme de réglementation, à savoir le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Toute mention des principes comptables généralement reconnus (PCGR) renvoie aux IFRS.

Table des matières

| | | | |
|----|---|-----|---|
| 15 | Mise en garde concernant les déclarations prospectives | 55 | Analyse des résultats financiers de 2023 |
| 16 | À propos de BMO | 57 | Analyse de la situation financière |
| 17 | Objectifs financiers et mesures de la valeur | 57 | Sommaire du bilan |
| 20 | Faits saillants financiers | 59 | Gestion globale du capital |
| 21 | Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières | 66 | Arrangements hors bilan |
| 25 | Évolution de la situation économique et perspectives | 68 | Gestion globale des risques |
| 26 | Analyse des résultats financiers de 2024 | 110 | Questions comptables, contrôles de communication de l'information et contrôle interne |
| 33 | Analyse des résultats de 2024 des groupes d'exploitation | 110 | Estimations et jugements comptables critiques |
| 33 | Sommaire | 113 | Modifications de méthodes comptables en 2024 |
| 34 | Services bancaires Particuliers et entreprises | 113 | Modifications futures de méthodes comptables |
| 35 | Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada | 114 | Autres faits nouveaux en matière de réglementation |
| 39 | Services bancaires Particuliers et entreprises aux États-Unis | 114 | Transactions avec des parties liées |
| 43 | BMO Gestion de patrimoine | 115 | Services et honoraires des auditeurs nommés par les actionnaires |
| 47 | BMO Marchés des capitaux | 116 | Rapport annuel de la direction sur les contrôles et procédures de communication de l'information et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière |
| 50 | Services d'entreprise, y compris Technologie et opérations | | |
| 52 | Sommaire des tendances trimestrielles relatives au bénéfice | 117 | Données complémentaires |
| 53 | Analyse des résultats du quatrième trimestre de 2024 | 125 | Glossaire de termes financiers |

Documents déposés auprès des organismes de réglementation

Les documents d'information continue de BMO, y compris les états financiers consolidés intermédiaires et les rapports de gestion intermédiaires, ainsi que les états financiers consolidés annuels audités, le rapport de gestion annuel, la Notice annuelle et l'Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et circulaire de sollicitation de procurations de la direction, sont accessibles sur notre site Web, au www.bmo.com/relationinvestisseurs, sur le site des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, au www.sedarplus.ca, et dans la section EDGAR du site Web de la commission des valeurs mobilières des États-Unis (SEC), au www.sec.gov. Le chef de la direction et le chef des finances de BMO certifient la pertinence et la fidélité de l'information contenue dans les états financiers consolidés annuels et intermédiaires, dans le rapport de gestion annuel et dans la Notice annuelle de BMO, l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information, ainsi que l'efficacité et, s'il y a lieu, les faiblesses significatives du contrôle de BMO à l'égard de l'information financière. L'information contenue dans notre site Web (www.bmo.com) ou celui des tiers mentionnés aux présentes, ou accessible par l'intermédiaire de ces sites, ne fait pas partie du présent document.

Mise en garde

Les sections À propos de BMO, Objectifs financiers et mesures de la valeur, Évolution de la situation économique et perspectives, Charge d'impôts sur le résultat et autres impôts et taxes, Accent en 2025, Contexte et perspectives, Gestion globale du capital, Arrangements hors bilan, Gestion globale des risques, Modifications futures de méthodes comptables et Autres faits nouveaux en matière de réglementation contiennent des déclarations prospectives. En raison de leur nature, les déclarations prospectives exigent de nous que nous formulions des hypothèses et comportent des risques et des incertitudes. L'encadré intitulé Mise en garde concernant les déclarations prospectives traite de ces risques et incertitudes ainsi que des facteurs importants et des hypothèses qui ont été formulées concernant les déclarations énoncées dans ces sections.

Facteurs pouvant influencer sur les résultats futurs

Comme il est mentionné dans la section Mise en garde concernant les déclarations prospectives qui suit, toutes les déclarations et informations prospectives comportent, de par leur nature, des risques et des incertitudes qui peuvent être généraux ou spécifiques. Par conséquent, il est possible que les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions énoncées dans ces déclarations prospectives. La section Gestion globale des risques décrit un bon nombre de ces risques, notamment les risques de crédit et de contrepartie, de marché, d'assurance, de liquidité et de financement, ainsi que les risques opérationnel non financier, juridique et réglementaire, de stratégie, environnemental et social et de réputation. Si notre cadre de gestion des risques devait se révéler inefficace, notre situation financière et nos résultats financiers pourraient subir des répercussions importantes.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Les communications publiques de la Banque de Montréal comprennent souvent des déclarations prospectives, écrites ou verbales. Le présent document contient de telles déclarations, qui peuvent aussi figurer dans d'autres documents déposés auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis ou dans d'autres communications. Toutes ces déclarations sont énoncées sous réserve des règles d'exonération de la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables, et elles sont conçues comme des déclarations prospectives aux termes de ces lois. Les déclarations prospectives contenues dans le présent document peuvent comprendre notamment des énoncés concernant nos objectifs et nos priorités pour l'exercice 2025 et au-delà, nos stratégies ou actions futures, nos cibles et nos engagements (y compris en ce qui a trait à la carboneutralité), nos attentes concernant notre situation financière, notre assise financière, le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités, nos résultats ou les perspectives de notre exploitation ou des économies canadienne, américaine et mondiale, et elles comprennent des déclarations faites par notre direction. Les déclarations prospectives sont généralement identifiées par des mots tels que « devoir », « croire », « s'attendre à », « anticiper », « projeter », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « s'engager à », « viser », « perspectives », « échéancier », « suggérer » et « pouvoir », y compris sous leur forme négative et toutes leurs formes grammaticales.

En raison de leur nature, les déclarations prospectives exigent que nous formulions des hypothèses et elles comportent des risques et des incertitudes de nature aussi bien générale que particulière. Il existe un risque appréciable que nos prévisions, pronostics, conclusions ou projections se révèlent inexacts, que les hypothèses soient erronées et que les résultats réels diffèrent sensiblement de ces prévisions, pronostics, conclusions ou projections. Nous conseillons aux lecteurs du présent document de ne pas se fier indûment à nos déclarations prospectives étant donné que les résultats, les conditions, les actions ou les événements réels futurs pourraient différer sensiblement des cibles, attentes, estimations ou intentions exprimées dans ces déclarations prospectives en raison de plusieurs facteurs, dont bon nombre sont indépendants de notre volonté et dont les effets peuvent être difficilement prévisibles.

Les résultats futurs ayant trait aux déclarations prospectives peuvent être influencés par de nombreux facteurs, notamment la situation économique générale et la conjoncture des marchés dans les pays où nous sommes présents, ce qui comprend les enjeux liés à la main-d'œuvre et la variation des cours de change et des taux d'intérêt; les modifications de nos cotes de crédit; le risque lié à la cybersécurité et à la sécurité de l'information, y compris la menace d'atteinte à la protection des données, de piratage, de vol d'identité et d'espionnage d'entreprise, ainsi que le déni de service pouvant découler des efforts visant à provoquer une défaillance du système et une interruption de service, la résilience technologique, l'innovation technologique et la concurrence, l'incapacité de tiers de s'acquitter de leurs obligations envers nous, la situation politique, notamment les changements liés aux questions économiques ou commerciales ou influant sur celles-ci, la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales, le risque environnemental et social, y compris les changements climatiques, le marché de l'habitation au Canada et l'endettement des particuliers, les pressions inflationnistes, les changements apportés aux lois, y compris la législation et les interprétations fiscales, ou les changements dans les attentes ou les exigences des organismes de supervision, y compris les exigences ou directives en matière de fonds propres, de taux d'intérêt et de liquidité, ainsi que l'incidence de tels changements sur les coûts de financement et les exigences en matière de capital, les changements de politique monétaire, budgétaire ou économique, la faiblesse, la volatilité ou l'illiquidité des marchés financiers ou du crédit, l'intensité de la concurrence dans les secteurs géographiques et les domaines d'activité dans lesquels nous œuvrons, l'exposition à d'importants litiges ou questions réglementaires et leur résolution, l'appel de décisions favorables et notre capacité de faire appel avec succès en cas d'issue défavorable de ces affaires ainsi que le calendrier, la détermination et le recouvrement des montants liés à ces affaires, l'exactitude et l'exhaustivité de l'information que nous obtenons sur nos clients et nos contreparties, notre capacité de mettre en œuvre nos plans stratégiques, de conclure les acquisitions ou les cessions proposées et d'intégrer les acquisitions, ce qui englobe l'obtention de l'approbation des organismes de réglementation, et de réaliser les avantages attendus de tels plans et transactions, les estimations et les jugements comptables critiques et les effets des modifications des normes comptables, des règlements et des interprétations sur ces estimations, les risques opérationnels et infrastructurels, y compris en ce qui concerne la dépendance envers des tiers, les activités des marchés financiers internationaux, l'émergence d'urgences sanitaires de grande envergure ou de pandémies, ou leur prolongation, et leur incidence sur les économies locales, nationales ou internationales ainsi que l'aggravation qui découle de certains risques susceptibles de toucher nos résultats futurs, les répercussions possibles de guerres ou d'activités terroristes sur nos activités, les catastrophes naturelles telles que les tremblements de terre et les inondations, et les répercussions de perturbations des infrastructures publiques telles que les services de transport et de communication et les systèmes d'alimentation en énergie ou en eau, et notre capacité à prévoir et à gérer efficacement les risques découlant des facteurs susmentionnés.

Nous tenons à souligner que la liste de facteurs qui précède n'est pas exhaustive. D'autres facteurs et d'autres risques pourraient influencer défavorablement sur nos résultats. Pour plus d'informations, il y a lieu de se reporter à la section Risques pouvant influencer sur les résultats futurs ainsi qu'aux sections portant sur le risque de crédit et de contrepartie, le risque de marché, le risque d'assurance, le risque de liquidité et de financement, le risque opérationnel non financier, le risque juridique et réglementaire, le risque de stratégie, le risque environnemental et social, et le risque de réputation de la section Gestion globale des risques, qui ont été mises à jour dans les rapports trimestriels et qui présentent l'incidence que certains de ces facteurs et risques clés pourraient avoir sur nos résultats futurs. Les investisseurs et toute autre personne doivent tenir soigneusement compte de ces facteurs et de ces risques, ainsi que d'autres incertitudes et événements potentiels, et de l'incertitude inhérente aux déclarations prospectives. Nous ne nous engageons pas à mettre à jour les déclarations prospectives, verbales ou écrites, qui peuvent être faites, à l'occasion, par l'entreprise ou en son nom, sauf si la loi l'exige. L'information prospective contenue dans le présent document est présentée dans le but d'aider les actionnaires et les analystes à comprendre notre situation financière aux dates indiquées ou pour les périodes closes à ces dates ainsi que nos priorités et objectifs stratégiques, et peut ne pas convenir à d'autres fins.

Les hypothèses économiques importantes qui sous-tendent les énoncés prospectifs contenus dans le présent document comprennent celles présentées dans la section Évolution de la situation économique et perspectives, ainsi que dans la section Provision pour pertes sur créances, mises à jour dans les rapports trimestriels. Les hypothèses relatives au comportement des économies canadienne et américaine, ainsi qu'à la conjoncture de marché globale et à leur effet combiné sur nos activités sont des facteurs importants dont nous tenons compte lors de l'établissement de nos priorités et objectifs stratégiques et des perspectives de nos divers secteurs d'activité. Pour élaborer nos prévisions en matière de croissance économique, nous utilisons principalement les données économiques historiques, les liens passés entre les variables économiques et financières, les changements de politiques gouvernementales, ainsi que les risques qu'ils posent pour l'économie au pays et à l'échelle mondiale.

À propos de BMO

Fondé en 1817, BMO Groupe financier (ci-après désigné par « BMO », « Banque de Montréal », « la Banque », « nous », « nos » ou « notre ») est la huitième banque en Amérique du Nord selon la valeur de l'actif, lequel s'établit à 1 410 milliards de dollars. Nous sommes une institution financière hautement diversifiée qui offre une vaste gamme de produits et de services dans les domaines des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, de la gestion de patrimoine, des marchés mondiaux et des services de banque d'affaires. Nous servons treize millions de clients en Amérique du Nord, ainsi que dans certains marchés à l'échelle mondiale, par l'entremise de trois groupes d'exploitation intégrés : les Services bancaires Particuliers et entreprises, BMO Gestion de patrimoine et BMO Marchés des capitaux.

À BMO, nous continuons de bâtir une banque numérique hautement performante et prête pour l'avenir qui repose sur un effectif mobilisé et une culture centrée sur la réussite. Nous nous efforçons de donner à nos clients les moyens d'améliorer leurs finances, de croître et d'innover, tout en investissant dans nos employés. Animés par notre raison d'être, nous établissons des liens de confiance avec nos collègues, nos clients et les collectivités en étant portés par nos priorités stratégiques axées sur la croissance, soutenus par notre approche à l'égard de la durabilité et guidés par nos valeurs.

Notre raison d'être : Avoir le cran de faire une différence *dans la vie, comme en affaires*

BMO a une raison d'être bien ancrée : être un champion du progrès et un catalyseur de changement. Nous tirons parti de notre position en tant que fournisseur de services financiers de premier plan pour permettre à nos collègues, à nos clients et aux collectivités d'apporter des changements positifs et durables, parce que nous croyons que la réussite peut et doit être mutuelle.

- **Économie florissante** – Faciliter l'accès aux capitaux et offrir de précieux conseils financiers – investir dans les entreprises, soutenir l'accès à la propriété et renforcer les collectivités que nous servons, tout en favorisant l'innovation qui simplifie les opérations bancaires.
- **Avenir durable** – Être le principal partenaire de nos clients dans la transition vers un monde carboneutre et concrétiser notre engagement en matière de financement durable et d'investissement responsable.
- **Société inclusive** – Éliminer les obstacles à l'inclusion par le biais d'investissements, de produits et de services financiers et de partenariats qui permettent de supprimer les obstacles systémiques auxquels sont confrontés nos clients, nos employés et les collectivités sous-représentés et qui favorisent une inclusion et une croissance équitable pour tous.

Nos priorités stratégiques

Nous visons à atteindre nos objectifs financiers en harmonisant nos activités avec les priorités stratégiques que nous nous appliquons à mettre en œuvre. Les priorités stratégiques de nos groupes d'exploitation sont établies conformément à notre stratégie globale et la soutiennent, ce qui favorise notre performance sur le plan concurrentiel.

- **Une fidélisation de la clientèle et une croissance de premier ordre**, optimisées par l'approche Un seul et même client, en offrant à nos clients l'accès à la gamme complète des produits, des services et des conseils de BMO.
- Une **culture de réussite** reposant sur une action concertée, le pouvoir d'agir et la reconnaissance.
- Le **numérique au premier plan** pour la vitesse, la portée et l'élimination de la complexité.
- **Être le principal partenaire de nos clients** dans la transition vers un monde carboneutre.
- Une **gestion du risque** et une performance du **capital** et du **financement supérieures**.

Les stratégies des groupes d'exploitation sont présentées dans l'Analyse des résultats de 2024 des groupes d'exploitation.

Notre approche à l'égard de la durabilité

Notre engagement à l'égard de la durabilité fait partie intégrante de notre stratégie et est un élément essentiel de notre raison d'être. Nous déterminons les répercussions les plus importantes de nos activités, de nos produits et de nos services sur nos parties intéressées et les collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités. Ainsi, nous prenons des mesures pour gérer nos activités conformément à nos objectifs de durabilité et en tenant compte de notre incidence sur les collectivités, la société et les parties intéressées. Nous adoptons diverses pratiques et recourons à différents indices de référence en matière de développement durable qui nous permettent de saisir les occasions et de gérer les risques dans des domaines clés, y compris la finance durable, les changements climatiques, les droits de la personne, la diversité, l'équité et l'inclusion.

Nos valeurs

Quatre valeurs fondamentales façonnent notre culture et sous-tendent nos choix et nos actions :

- **Intégrité**
- **Diversité**
- **Responsabilité**
- **Empathie**

Mise en garde

La présente section À propos de BMO contient des déclarations prospectives. Voir la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Objectifs financiers et mesures de la valeur

Les résultats et les mesures de la présente section sont présentés sur une base comptable et ajustée, et la direction considère utile de recourir à ces deux modes de présentation aux fins de l'appréciation de notre performance. Nous sommes d'avis que les mesures et ratios non conformes aux PCGR présentés ici, lus à la lumière de nos résultats établis aux termes des PCGR, donnent aux lecteurs une meilleure compréhension de la façon dont la direction analyse les résultats et sont représentatifs de la performance continue de l'organisation.

Les résultats et les mesures ajustés de la présente section, y compris le bénéfice par action (BPA), la croissance du BPA, le rendement des capitaux propres (RCP), le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (RCPAAO), le bénéfice net, les revenus, les charges autres que d'intérêts, le ratio d'efficacité et le levier d'exploitation, sont des montants, des mesures et des ratios non conformes aux PCGR, et sont analysés à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

Des renseignements sur la composition de chacune de ces mesures sont fournis dans le Glossaire de termes financiers.

Objectifs financiers

BMO a établi, à l'égard de certaines mesures importantes de rendement, les objectifs financiers à moyen terme énoncés ci-dessous. On définit généralement le moyen terme comme étant une période de trois à cinq ans, et le rendement est évalué sur une base ajustée. Ces objectifs servent de repères et présupposent un environnement d'affaires et un cycle de crédit normaux. Nous visons à obtenir un rendement total des capitaux propres de haut niveau et à atteindre nos objectifs financiers en harmonisant nos activités avec les priorités stratégiques que nous nous appliquons à mettre en œuvre.

Nous utilisons un processus de planification rigoureux et nous nous fixons des objectifs ambitieux qui tiennent compte de facteurs comme le contexte économique, notre appétit pour le risque, l'évolution des besoins des clients et les occasions qui se présentent dans nos divers groupes d'exploitation. Dans le cadre de ce processus, des responsabilités claires et directes ont été établies pour évaluer la performance annuelle par rapport aux jalons tant internes qu'externes, et mesurer les progrès réalisés par rapport à nos priorités stratégiques. Nous recherchons un équilibre entre la rentabilité actuelle et les investissements afin de générer une croissance durable. Notre capacité à atteindre ces objectifs pourrait être touchée par l'évolution du contexte économique, commercial ou réglementaire, ou par des événements extraordinaires.

Au cours de l'exercice 2024, les résultats de BMO ont subi l'incidence de la hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances, en partie en raison d'une période prolongée de taux d'intérêt élevés, ce qui a également contribué à rendre le marché bancaire américain plus difficile. La hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances a plus que neutralisé notre solide gestion des dépenses. Par conséquent, BMO n'a pas atteint plusieurs de ses objectifs financiers à moyen terme sur une base ajustée. Bien qu'il soit difficile d'atteindre un RCP de 15 % à court terme dans un contexte où les pertes sur créances sont en baisse par rapport à des niveaux élevés, nous croyons qu'il s'agit d'un objectif financier à moyen terme approprié alors que nous mettons en œuvre notre plan stratégique visant à améliorer l'efficacité et la rentabilité de nos activités. BMO a enregistré un levier d'exploitation positif au cours de quatre des cinq dernières années. Nos objectifs financiers et notre rendement par rapport à ces objectifs sont présentés dans le tableau ci-dessous et décrits dans les sections qui suivent.

TABLEAU 1

| Au 31 octobre 2024 ou pour les périodes closes à cette date | Objectifs financiers (ajustés) | Résultats comptables | | | Résultats ajustés ¹ | | |
|---|--------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|--------------------------------|----------------------|----------------------|
| | | 1 an | 3 ans ^{2,3} | 5 ans ^{2,3} | 1 an | 3 ans ^{2,3} | 5 ans ^{2,3} |
| Croissance du bénéfice par action (%) | De 7 % à 10 % | 65,1 | (6,3) | 1,9 | (18,0) | (9,3) | 0,5 |
| Rendement moyen des capitaux propres (%) | Au moins 15 % | 9,7 | 12,9 | 12,7 | 9,8 | 12,5 | 12,9 |
| Rendement moyen des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (%) | Au moins 18 % | 13,5 | 15,7 | 15,2 | 13,1 | 15,3 | 15,4 |
| Levier d'exploitation (%) ² | Au moins 2 % | 19,8 | 0,4 | 1,7 | 1,6 | (1,3) | 1,0 |
| Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (%) | Excéder les exigences réglementaires | 13,6 | s. o. | s. o. | s. o. | s. o. | s. o. |
| Rendement total des capitaux propres (%) | Rendement de haut niveau | 27,4 | 2,6 | 10,2 | s. o. | s. o. | s. o. |

¹ Les résultats et les mesures ajustés ne sont pas des montants ou des mesures conformes aux PCGR et sont analysés à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

² Avant le 1^{er} novembre 2022, nous présentions les revenus ajustés déduction faite des sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI) et nous calculions le levier d'exploitation en fonction des revenus, déduction faite des SCVPI. Depuis l'exercice 2023, en raison de l'adoption et de l'application rétrospective de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, nous ne présentons plus les SCVPI. Les revenus, déduction faite des SCVPI, se sont élevés à 34 393 millions de dollars à l'exercice 2022 et à 25 787 millions de dollars à l'exercice 2021. Les mesures et les ratios présentés déduction faite des SCVPI sont des données non conformes aux PCGR.

³ Le taux de croissance du BPA et le levier d'exploitation, déduction faite des SCVPI, sur 3 ans et sur 5 ans reflètent les taux de croissance annuels composés (TCAC).

s. o. – sans objet

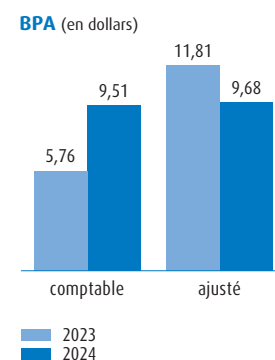
Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables.

Croissance du bénéfice par action

Par bénéfice par action (BPA), on entend le bénéfice dilué par action, sauf indication contraire.

Le BPA s'est établi à 9,51 \$ à l'exercice 2024, en hausse de 3,75 \$, ou de 65 %, par rapport à 5,76 \$ à l'exercice 2023. Le BPA ajusté s'est établi à 9,68 \$, en baisse de 2,13 \$, ou de 18 %, par rapport à 11,81 \$ à l'exercice 2023. Le BPA reflète la hausse du bénéfice sur une base comptable et la baisse du bénéfice sur une base ajustée, ainsi qu'une hausse du nombre d'actions ordinaires en circulation. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires a augmenté de 69 % sur un an sur une base comptable, et a diminué de 16 % sur une base ajustée. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation, compte tenu des titres dilutifs, a augmenté de 3 % par rapport à l'exercice 2023 en raison d'une émission d'actions ordinaires effectuée pendant l'exercice dans le cadre du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables.



Le **bénéfice par action (BPA)** est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, déduction faite des dividendes sur actions privilégiées et des distributions sur d'autres instruments de capitaux propres, par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation. Le BPA ajusté est calculé de la même façon, à partir du bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires. Le BPA dilué, qui sert de base aux mesures de la performance, tient compte des conversions possibles d'instruments financiers en actions ordinaires qui auraient pour conséquence de réduire le BPA. La note 24 afférente aux états financiers consolidés annuels audités contient plus de détails sur le BPA dilué.

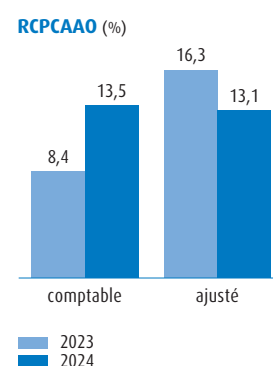
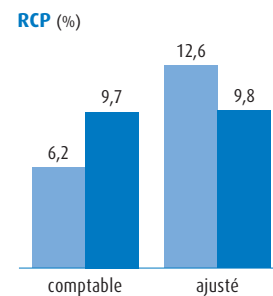
Rendement des capitaux propres et rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires

À l'exercice 2024, le rendement des capitaux propres (RCP) comptable s'est établi à 9,7 % et le RCP ajusté, à 9,8 %, comparativement à 6,2 % et à 12,6 %, respectivement, à l'exercice 2023. Le RCP comptable a progressé en raison de la hausse du bénéfice net, qui a été annulée en partie par une augmentation des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le RCP ajusté a diminué en raison de la baisse du bénéfice net ajusté et de l'augmentation des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

Une hausse de 2 838 millions de dollars du bénéfice net comptable attribuable aux actionnaires ordinaires et une diminution de 1 338 millions du bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires ont été enregistrées au cours de l'exercice, en raison surtout de la hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances. Les capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires ont augmenté de 5,4 milliards de dollars, ou de 8 %, par rapport à l'exercice 2023, principalement en raison de l'émission d'actions ordinaires dans le cadre du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires, d'une progression du cumul des autres éléments du résultat global et de la croissance des résultats non distribués.

Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (RCPCAAO) comptable s'est établi à 13,5 %, comparativement à 8,4 % à l'exercice 2023, et le RCPCAAO ajusté s'est chiffré à 13,1 %, comparativement à 16,3 % à l'exercice 2023. Le RCPCAAO comptable a crû en raison de l'augmentation du bénéfice, qui a été partiellement neutralisée par la hausse des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires, et le RCPCAAO ajusté a diminué en raison de la baisse du bénéfice ajusté et de la hausse des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires. La valeur comptable de l'action s'est accrue de 9 % par rapport à l'exercice précédent et s'est chiffrée à 104,40 \$, ce qui reflète l'augmentation des capitaux propres.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables.



Le **rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (RCP)** équivaut au bénéfice net moins les dividendes sur actions privilégiées et les distributions sur d'autres instruments de capitaux propres, exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comprennent le capital social ordinaire, le surplus d'apport, le cumul des autres éléments du résultat global (de la perte globale) et les résultats non distribués. Le RCP ajusté est calculé à partir du bénéfice net ajusté plutôt qu'à partir du bénéfice net comptable.

Le **rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (RCPCAAO)** est calculé à partir du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, ajusté pour tenir compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Les capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, déduction faite des passifs d'impôt différé connexes. Le RCPCAAO ajusté est calculé à partir du bénéfice net ajusté plutôt qu'à partir du bénéfice net comptable.

Ratio d'efficience et levier d'exploitation

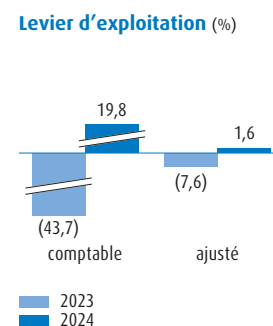
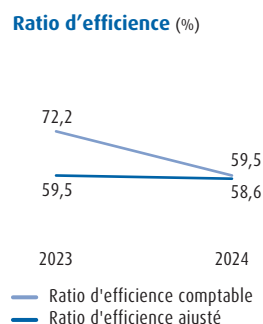
Le ratio d'efficience comptable de BMO s'est chiffré à 59,5 % à l'exercice 2024, comparativement à 72,2 % à l'exercice 2023. Le ratio d'efficience ajusté¹ s'est chiffré à 58,6 %, comparativement à 59,5 % à l'exercice 2023. La baisse du ratio d'efficience comptable est attribuable à la croissance des revenus et à la baisse des charges, tandis que la baisse du ratio d'efficience ajusté est due à une croissance des revenus supérieure à celle des charges.

Le levier d'exploitation comptable a été de 19,8 % à l'exercice 2024, comparativement à -43,7 % à l'exercice 2023, et le levier d'exploitation ajusté s'est situé à 1,6 % à l'exercice 2024, comparativement à -7,6 % à l'exercice 2023.

¹ Avant le 1^{er} novembre 2022, nous présentions les revenus ajustés déduction faite des sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI). Depuis le premier trimestre de l'exercice 2023, en raison de l'adoption et de l'application rétrospective de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, nous ne présentons plus les SCVPI. Pour les périodes antérieures au 1^{er} novembre 2022, le levier d'exploitation était calculé en fonction des revenus, déduction faite des SCVPI. Les revenus, déduction faite des SCVPI, se sont élevés à 34 393 millions de dollars en 2022. Les mesures et les ratios présentés déduction faite des SCVPI sont des données non conformes aux PCGR. Pour en savoir plus, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

Le **ratio d'efficience (ou ratio des charges aux revenus)** est une mesure de la productivité. Il s'agit d'un pourcentage que l'on obtient en divisant les charges autres que d'intérêts par le total des revenus (sur une base d'imposition comparable pour les groupes d'exploitation).

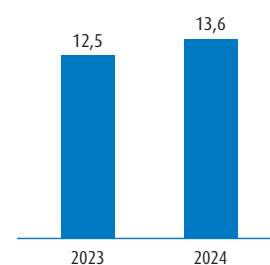
Le **levier d'exploitation** est l'écart entre le taux de croissance des revenus et celui des charges autres que d'intérêts. Le levier d'exploitation ajusté est calculé à l'aide des revenus ajustés et des charges autres que d'intérêts ajustées.



Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Notre ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires s'établissait à 13,6 % au 31 octobre 2024, alors qu'il était de 12,5 % au 31 octobre 2023. Notre ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires a augmenté par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la génération interne de fonds propres, des actions ordinaires émises aux termes du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires et de la baisse des actifs pondérés en fonction des risques libellés dans la monnaie d'origine. Le renversement d'une provision pour frais juridiques de l'exercice 2022 associée à une banque absorbée, M&I Marshall and Ilsley Bank, a eu une incidence positive sur le ratio et a donné lieu à une augmentation de la génération interne de fonds propres et à une diminution des actifs pondérés en fonction des risques.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (%)



Le **ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires** s'entend des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, qui comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, y compris une marge sur services contractuels, s'il y a lieu, nets des déductions pour les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles, les actifs au titre des régimes de retraite, certains actifs d'impôt différé et d'autres éléments (qui peuvent comprendre une portion des provisions pour pertes sur créances attendues ou un déficit au titre des provisions), divisés par les actifs pondérés en fonction des risques. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires est calculé conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) établie par le BSIF.

Rendement total des capitaux propres

TABLEAU 2

| Pour l'exercice clos le 31 octobre | 2024 | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | TCAC 3 ans ¹ | TCAC 5 ans ¹ |
|--|---------------|--------|--------|--------|--------|----------------------------|----------------------------|
| Cours de clôture de l'action ordinaire (en dollars) | 126,88 | 104,79 | 125,49 | 134,37 | 79,33 | (1,9) | 5,4 |
| Dividende versé (en dollars, par action) | 6,04 | 5,72 | 5,11 | 4,24 | 4,21 | 12,5 | 8,6 |
| Rendement de l'action (%) | 4,8 | 5,5 | 4,3 | 3,2 | 5,3 | n. s. | n. s. |
| Augmentation (diminution) du cours de l'action (%) | 21,1 | (16,5) | (6,6) | 69,4 | (18,6) | n. s. | n. s. |
| Rendement total des capitaux propres annuel (%) ² | 27,4 | (12,5) | (3,1) | 75,9 | (14,6) | 2,6 | 10,2 |
| Moyenne du groupe de référence au Canada (excluant BMO) ³ | 49,4 | (8,8) | (6,2) | 56,1 | (11,5) | 7,9 | 11,6 |

¹ Taux de croissance annuel composé (TCAC) exprimé en pourcentage.

² Le rendement total des capitaux propres annuel suppose le réinvestissement du dividende trimestriel; il n'est donc pas égal à la somme du dividende et du rendement de l'action dans le tableau.

³ Groupe de référence canadien au 31 octobre 2024 : La Banque de Nouvelle-Écosse, Banque Canadienne Impériale de Commerce, Banque Nationale du Canada, Banque Royale du Canada et La Banque Toronto-Dominion.

n. s. - non significatif

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables.

Le rendement total des capitaux propres (RTCP) annuel moyen constitue une mesure clé de la valeur pour les actionnaires et nous croyons que la mise en œuvre de nos priorités stratégiques se traduira par une création de valeur pour nos actionnaires. Le RTCP annuel moyen sur un an, sur trois ans et sur cinq ans s'est chiffré à 27,4 %, à 2,6 % et à 10,2 %, respectivement, comparativement à la moyenne de notre groupe de référence au Canada (excluant BMO), qui s'est établie à 49,4 %, à 7,9 % et à 11,6 %, respectivement.

Le tableau ci-dessus présente les dividendes versés sur les actions ordinaires de BMO au cours des cinq derniers exercices et l'évolution du cours de notre action durant cette période. Un investissement de 1 000 \$ en actions ordinaires de BMO effectué au début de l'exercice 2020 aurait valu 1 624 \$ au 31 octobre 2024, si on tient compte du réinvestissement des dividendes. Il en résulte un rendement total de 62,4 %.

Les dividendes déclarés par action ordinaire au cours de l'exercice 2024 ont totalisé 6,12 \$, une hausse de 0,32 \$ par rapport à 5,80 \$ à l'exercice précédent. Les dividendes versés au cours de la dernière période de cinq ans ont augmenté à un taux annuel moyen composé d'environ 9 %.

Le **rendement total des capitaux propres (RTCP)** annuel correspond au rendement total annuel moyen d'un placement en actions ordinaires de BMO effectué au début de la période correspondante. Le rendement tient compte de l'évolution du cours des actions et du réinvestissement des dividendes dans d'autres actions ordinaires.

Mise en garde

La présente section Objectifs financiers et mesures de la valeur contient des déclarations prospectives. Voir la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Faits saillants financiers

TABLEAU 3

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2024 | 2023 |
|---|-----------|-----------|
| Sommaire de l'état des résultats ^{1, 2} | | |
| Revenus nets d'intérêts | 19 468 | 18 681 |
| Revenus autres que d'intérêts | 13 327 | 10 578 |
| Revenus | 32 795 | 29 259 |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux | 3 066 | 1 180 |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs | 695 | 998 |
| Total des dotations à la provision pour pertes sur créances | 3 761 | 2 178 |
| Charges autres que d'intérêts | 19 499 | 21 134 |
| Charge d'impôts sur le résultat | 2 208 | 1 510 |
| Bénéfice net | 7 327 | 4 437 |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires | 6 932 | 4 094 |
| Bénéfice net ajusté | 7 449 | 8 735 |
| Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires | 7 054 | 8 392 |
| Données relatives aux actions ordinaires (en dollars, sauf indication contraire) ¹ | | |
| Bénéfice de base par action | 9,52 | 5,77 |
| Bénéfice dilué par action | 9,51 | 5,76 |
| Bénéfice dilué par action ajusté | 9,68 | 11,81 |
| Valeur comptable par action | 104,40 | 95,90 |
| Cours de clôture de l'action | 126,88 | 104,79 |
| Nombre d'actions ordinaires en circulation (en millions) | | |
| À la clôture de la période | 729,5 | 720,9 |
| Nombre moyen de base | 727,7 | 709,4 |
| Nombre moyen dilué | 728,5 | 710,5 |
| Capitalisation boursière (en milliards de dollars) | 92,6 | 75,5 |
| Dividendes déclarés par action | 6,12 | 5,80 |
| Rendement de l'action (%) | 4,8 | 5,5 |
| Ratio de distribution (%) | 64,3 | 100,5 |
| Ratio de distribution ajusté (%) | 63,1 | 49,0 |
| Mesures et ratios financiers (%) ^{1, 2} | | |
| Rendement des capitaux propres | 9,7 | 6,2 |
| Rendement des capitaux propres ajusté | 9,8 | 12,6 |
| Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires | 13,5 | 8,4 |
| Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté | 13,1 | 16,3 |
| Ratio d'efficacité | 59,5 | 72,2 |
| Ratio d'efficacité ajusté ³ | 58,6 | 59,5 |
| Levier d'exploitation | 19,8 | (43,7) |
| Levier d'exploitation ajusté ³ | 1,6 | (7,6) |
| Marge nette d'intérêts sur l'actif productif moyen | 1,57 | 1,63 |
| Marge nette d'intérêts ajustée, compte non tenu des revenus nets d'intérêts liés à la négociation et des actifs détenus à des fins de transaction et des actifs d'assurance | 1,85 | 1,88 |
| Taux d'impôt effectif | 23,2 | 25,4 |
| Taux d'impôt effectif ajusté | 22,9 | 22,4 |
| Ratio du total des dotations à la provision pour pertes sur créances au solde moyen net des prêts et acceptations | 0,57 | 0,35 |
| Ratio de la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux au solde moyen net des prêts et acceptations | 0,47 | 0,19 |
| Bilan et autres informations (au 31 octobre et en millions de dollars, sauf indication contraire) | | |
| Actifs | 1 409 647 | 1 347 006 |
| Actif productif moyen | 1 237 245 | 1 145 870 |
| Solde brut des prêts et acceptations | 682 731 | 668 583 |
| Solde net des prêts et acceptations | 678 375 | 664 776 |
| Dépôts | 982 440 | 910 879 |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires | 76 163 | 69 137 |
| Total des actifs pondérés en fonction des risques ⁴ | 420 838 | 424 197 |
| Actifs sous administration | 770 584 | 808 985 |
| Actifs sous gestion | 422 701 | 332 947 |
| Mesures des fonds propres et de la liquidité (%) ⁴ | | |
| Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires | 13,6 | 12,5 |
| Ratio des fonds propres de catégorie 1 | 15,4 | 14,1 |
| Ratio du total des fonds propres | 17,6 | 16,2 |
| Ratio de levier | 4,4 | 4,2 |
| Ratio TLAC | 29,3 | 27,0 |
| Ratio de liquidité à court terme (RLCT) | 132 | 128 |
| Ratio structurel de liquidité à long terme (RSLLT) | 117 | 115 |
| Cours de change (\$) (au 31 octobre) | | |
| Dollar CA/dollar US – au 31 octobre | 1,3909 | 1,3868 |
| Dollar CA/dollar US – moyenne | 1,3591 | 1,3492 |

¹ Les résultats ajustés excluent certaines composantes des résultats comptables et ils servent à calculer nos mesures ajustées, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessus. La direction évalue le rendement à l'aide de mesures et résultats comptables et de mesures et résultats ajustés, et considère qu'ils sont utiles. Il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour obtenir plus de détails. Pour obtenir des informations sur la composition des montants, mesures et ratios non conformes aux PCGR, ainsi que sur les mesures financières supplémentaires, il y a lieu de se reporter au Glossaire de termes financiers.

² Avec prise d'effet au premier trimestre de l'exercice 2024, la Banque a adopté l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui prévoit la comptabilisation de l'effet cumulatif de l'adoption dans le solde d'ouverture des résultats non distribués, et l'a appliquée de manière rétrospective aux résultats de l'exercice 2023. Il y a lieu de se reporter à la section Modifications de méthodes comptables en 2024 pour obtenir plus de détails.

³ Avant le 1^{er} novembre 2022, nous avons présenté les revenus ajustés déduction faite des sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI). Depuis le premier trimestre de l'exercice 2023, nous ne présentons plus les SCVPI étant donné l'adoption et l'application rétrospective de l'IFRS 17. Pour les périodes antérieures au 1^{er} novembre 2022, le ratio d'efficacité et le levier d'exploitation étaient calculés en fonction des revenus, déduction faite des SCVPI. Les revenus, déduction faite des SCVPI, se sont chiffrés à 34 393 millions de dollars pour l'exercice 2022. Les mesures et les ratios présentés déduction faite des SCVPI sont des données non conformes aux PCGR.

⁴ Les mesures des fonds propres et de la liquidité sont présentées selon la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) et la ligne directrice Normes de liquidité (NL), établies par le BSIF, le cas échéant. Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables.

Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières

Les résultats et mesures figurant dans le présent document sont présentés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR). Sauf indication contraire, les montants sont indiqués en dollars canadiens et proviennent des états financiers consolidés annuels audités établis en conformité avec les Normes internationales d'information financière (IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board. Toute mention des PCGR renvoie aux IFRS. Nous avons recours à un certain nombre de mesures financières pour évaluer notre performance, ainsi que la performance de nos unités d'exploitation, ce qui comprend des montants, des mesures et des ratios qui sont présentés sur une base non conforme aux PCGR, comme il en est fait mention ci-dessous. Nous sommes d'avis que ces montants, mesures et ratios, lus à la lumière de nos résultats établis aux termes des PCGR, donnent aux lecteurs une meilleure compréhension de la façon dont la direction analyse les résultats.

Les montants, les mesures et les ratios non conformes aux PCGR n'ont pas de sens normalisé aux termes de ceux-ci. Ils sont difficilement comparables aux mesures similaires qu'utilisent d'autres entreprises et ne devraient pas être interprétés de manière isolée ni comme pouvant remplacer les résultats établis aux termes des PCGR.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la composition des autres mesures financières, y compris les mesures financières complémentaires, il y a lieu de se reporter à la section Glossaire de termes financiers.

Nos mesures non conformes aux PCGR se classent généralement comme suit :

Mesures et ratios ajustés

La direction considère que les résultats et mesures comptables et les résultats et mesures ajustés sont utiles aux fins de l'appréciation de la performance sous-jacente des secteurs. Les résultats et mesures ajustés retranchent certains éléments précis des revenus, des charges autres que d'intérêts, de la dotation à la provision pour pertes sur créances et des impôts sur le résultat, comme il est indiqué en détail dans le tableau ci-après. Les résultats et mesures ajustés présentés dans le présent document ne sont pas conformes aux PCGR. Le fait de recourir à la présentation des résultats comptables et ajustés permet au lecteur d'évaluer l'incidence de certains éléments sur les résultats des périodes présentées, et de mieux évaluer les résultats, compte non tenu de ces éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats continus. C'est pourquoi ce mode de présentation peut aider les lecteurs à analyser les tendances. Sauf indication contraire, l'analyse, par la direction, des changements des résultats comptables figurant dans le présent document s'applique également à ceux des résultats ajustés correspondants.

Capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires et rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires

Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, moins les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, déduction faite des passifs d'impôt différé connexes. Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (RCPCAAO) est calculé à partir du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, ajusté pour tenir compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le RCPCAAO est largement utilisé dans le secteur bancaire en Amérique du Nord et il est significatif parce qu'il mesure uniformément la performance des unités, qu'elles aient été acquises ou mises sur pied à l'interne.

Mesures, déduction faite des sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités

Pour les périodes antérieures au 1^{er} novembre 2022, nous avons présenté les revenus ajustés déduction faite des sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI) et notre ratio d'efficacité et notre levier d'exploitation ont été calculés sur une base similaire. Depuis le premier trimestre de l'exercice 2023, nous ne présentons plus les SCVPI compte tenu de l'adoption et de l'application rétrospective de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17). Pour les périodes antérieures au 1^{er} novembre 2022, le ratio d'efficacité ajusté et le levier d'exploitation ajusté étaient calculés en fonction des revenus, déduction faite des SCVPI. Les mesures et les ratios présentés déduction faite des SCVPI sont des données non conformes aux PCGR. Pour obtenir plus de renseignements, il y a lieu de se reporter à la section Sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités, dans le rapport de gestion annuel de 2023.

Mise en garde

La présente section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières contient des déclarations prospectives. Il y a lieu de se reporter à la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières

TABLEAU 4

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2024 | 2023 |
|--|----------|----------|
| Résultats comptables | | |
| Revenus nets d'intérêts | 19 468 | 18 681 |
| Revenus autres que d'intérêts | 13 327 | 10 578 |
| Revenus | 32 795 | 29 259 |
| Dotations à la provision pour pertes sur créances | (3 761) | (2 178) |
| Charges autres que d'intérêts | (19 499) | (21 134) |
| Bénéfice avant impôts sur le résultat | 9 535 | 5 947 |
| Charge d'impôts sur le résultat | (2 208) | (1 510) |
| Bénéfice net | 7 327 | 4 437 |
| BPA dilué (\$) | 9,51 | 5,76 |
| Éléments d'ajustement influant sur les revenus (avant impôts) | | |
| Gestion des variations de la juste valeur se rapportant à l'achat de Bank of the West ¹ | - | (2 011) |
| Provision pour frais juridiques/renversement (y compris les charges d'intérêts et les honoraires juridiques) ² | 547 | (30) |
| Incidence des mesures fiscales canadiennes ³ | - | (138) |
| Incidence de la vente du portefeuille de prêts ⁴ | (164) | - |
| Incidence des éléments d'ajustement sur les revenus (avant impôts) | 383 | (2 179) |
| Éléments d'ajustement influant sur la dotation à la provision pour pertes sur créances (avant impôts) | | |
| Dotations initiales à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs acquis (avant impôts) ⁵ | - | (705) |
| Éléments d'ajustement influant sur les charges autres que d'intérêts (avant impôts) | | |
| Coûts liés à l'acquisition et à l'intégration ⁶ | (172) | (2 045) |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ⁷ | (450) | (357) |
| Provision pour frais juridiques/renversement (y compris les charges d'intérêts et les honoraires juridiques connexes) ² | 588 | 3 |
| Incidence des mesures fiscales canadiennes ³ | - | (22) |
| Cotisation spéciale relative à la FDIC ⁸ | (476) | - |
| Incidence des éléments d'ajustement sur les charges autres que d'intérêts (avant impôts) | (510) | (2 421) |
| Incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net comptable (avant impôts) | (127) | (5 305) |
| Éléments d'ajustement influant sur les revenus (après impôts) | | |
| Gestion des variations de la juste valeur se rapportant à l'achat de Bank of the West ¹ | - | (1 461) |
| Provision pour frais juridiques/renversement (y compris les charges d'intérêts et les honoraires juridiques) ² | 401 | (23) |
| Incidence des mesures fiscales canadiennes ³ | - | (115) |
| Incidence de la vente du portefeuille de prêts ⁴ | (136) | - |
| Incidence des éléments d'ajustement sur les revenus (après impôts) | 265 | (1 599) |
| Éléments d'ajustement influant sur la dotation à la provision pour pertes sur créances (après impôts) | | |
| Dotations initiales à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs acquis (après impôts) ⁵ | - | (517) |
| Éléments d'ajustement influant sur les charges autres que d'intérêts (après impôts) | | |
| Coûts liés à l'acquisition et à l'intégration ⁶ | (129) | (1 533) |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ⁷ | (334) | (264) |
| Provision pour frais juridiques/renversement (y compris les charges d'intérêts et les honoraires juridiques connexes) ² | 433 | 2 |
| Incidence des mesures fiscales canadiennes ³ | - | (16) |
| Cotisation spéciale relative à la FDIC ⁸ | (357) | - |
| Incidence des éléments d'ajustement sur les charges autres que d'intérêts (après impôts) | (387) | (1 811) |
| Éléments d'ajustement influant sur la charge d'impôts sur le résultat | | |
| Incidence des mesures fiscales canadiennes ³ | - | (371) |
| Incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net comptable (après impôts) | (122) | (4 298) |
| Incidence sur le BPA dilué (\$) | (0,17) | (6,05) |
| Résultats ajustés | | |
| Revenus nets d'intérêts | 18 921 | 19 094 |
| Revenus autres que d'intérêts | 13 491 | 12 344 |
| Revenus | 32 412 | 31 438 |
| Dotations à la provision pour pertes sur créances | (3 761) | (1 473) |
| Charges autres que d'intérêts | (18 989) | (18 713) |
| Bénéfice avant impôts sur le résultat | 9 662 | 11 252 |
| Charge d'impôts sur le résultat | (2 213) | (2 517) |
| Bénéfice net | 7 449 | 8 735 |
| BPA dilué (\$) | 9,68 | 11,81 |

Les résultats ajustés ne tiennent pas compte des éléments suivants :

¹ La gestion de l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt, survenues entre l'annonce et la clôture de l'acquisition de Bank of the West, sur sa juste valeur et son écart d'acquisition, comptabilisée dans les Services d'entreprise. Les chiffres de l'exercice 2023 tiennent compte des pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché de 1 628 millions de dollars, sur certains swaps de taux d'intérêt comptabilisés dans les revenus de négociation, et des pertes de 383 millions liées à un portefeuille principalement composé de titres du Trésor des États-Unis et d'autres instruments inscrits au bilan, comptabilisés dans les revenus nets d'intérêts.

² L'incidence d'une poursuite se rapportant à une banque absorbée, M&I Marshall and Ilsley Bank, comptabilisée dans les Services d'entreprise. Les chiffres de l'exercice 2024 tiennent compte de charges de renversement d'une provision pour frais juridiques de l'exercice 2022, y compris les intérêts courus, ce qui comprend un renversement de charges d'intérêts de 547 millions de dollars et de charges autres que d'intérêts de 588 millions. Les chiffres de l'exercice 2023 tiennent compte d'une provision qui comprend des charges d'intérêts de 30 millions et un recouvrement de charges autres que d'intérêts de 3 millions. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la section Provisions et passifs éventuels à la note 25 afférente aux états financiers consolidés annuels adjoints.

³ L'incidence de certaines mesures fiscales adoptées par le gouvernement canadien, comptabilisée dans les Services d'entreprise. Les chiffres de l'exercice 2023 tiennent compte d'une charge d'impôts ponctuelle de 371 millions de dollars constituée d'un dividende pour la relance du Canada de 312 millions et d'un montant de 59 millions lié à l'incidence de l'augmentation de 1,5 % du taux d'impôt calculée proportionnellement sur l'année d'imposition 2022, déduction faite de la réévaluation d'un actif d'impôt différé et d'une charge de 131 millions (160 millions avant impôts) liée à la modification de la définition de « service financier » en regard de la TPS/TVH, constituée d'un montant de 138 millions comptabilisé dans les revenus autres que d'intérêts et de 22 millions comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts.

⁴ La perte nette comptable liée à la vente d'un portefeuille de prêts afférents à des véhicules récréatifs dans le cadre de l'optimisation du bilan, comptabilisée dans les charges autres que d'intérêts et imputée aux Services d'entreprise.

⁵ La dotation initiale à la provision pour pertes sur créances liée au portefeuille de prêts productifs acquis de Bank of the West et comptabilisée dans les Services d'entreprise.

⁶ Les coûts liés à l'acquisition et à l'intégration comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts du groupe d'exploitation pertinent. Les coûts liés à l'acquisition de Bank of the West ont été comptabilisés dans les Services d'entreprise : 97 millions de dollars (129 millions avant impôts) à l'exercice 2024 et 1 520 millions (2 027 millions avant impôts) à l'exercice 2023. Les coûts liés à l'acquisition de Radicle et de Clearpool ont été comptabilisés dans BMO Marchés des capitaux : 15 millions (20 millions avant impôts) à l'exercice 2024 et 4 millions (5 millions avant impôts) à l'exercice 2023. Les coûts liés à l'acquisition d'AIR MILES ont été comptabilisés dans PE Canada : 17 millions (23 millions avant impôts) à l'exercice 2024 et 9 millions (13 millions avant impôts) à l'exercice 2023.

⁷ L'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions et pertes de valeur comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts du groupe d'exploitation pertinent. Les chiffres de l'exercice 2024 tiennent compte d'une réduction de valeur de 18 millions de dollars liée à l'acquisition de Radicle comptabilisée dans BMO Marchés des capitaux.

⁸ L'incidence d'une cotisation spéciale relative à la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) des États-Unis comptabilisée dans les charges autres que d'intérêts et imputée aux Services d'entreprise.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables.

Sommaire des résultats comptables et ajustés par unité d'exploitation

TABLEAU 5

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | PE Canada | PE États-Unis | Total PE | BMO Gestion de patrimoine | BMO Marchés des capitaux | Services d'entreprise | Total de la Banque | Résultats sectoriels aux États-Unis ¹ (en millions de dollars américains) |
|---|-----------|---------------|----------|---------------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------|---|
| 2024 | | | | | | | | |
| Bénéfice net (perte nette) comptable | 3 457 | 1 829 | 5 286 | 1 248 | 1 492 | (699) | 7 327 | 2 112 |
| Éléments d'ajustement² | | | | | | | | |
| Coûts liés à l'acquisition et à l'intégration | 17 | - | 17 | - | 15 | 97 | 129 | 76 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions | 13 | 283 | 296 | 7 | 31 | - | 334 | 222 |
| Provision pour frais juridiques/renversement (y compris les charges d'intérêts et les honoraires juridiques connexes) | - | - | - | - | - | (834) | (834) | (616) |
| Incidence de la vente du portefeuille de prêts honoraires juridiques connexes | - | - | - | - | - | 136 | 136 | 102 |
| Incidence de la cotisation spéciale relative à la FDIC | - | - | - | - | - | 357 | 357 | 263 |
| Bénéfice net (perte nette) ajusté | 3 487 | 2 112 | 5 599 | 1 255 | 1 538 | (943) | 7 449 | 2 159 |
| 2023 | | | | | | | | |
| Bénéfice net (perte nette) comptable | 3 573 | 2 489 | 6 062 | 1 146 | 1 625 | (4 396) | 4 437 | 15 |
| Éléments d'ajustement² | | | | | | | | |
| Coûts liés à l'acquisition et à l'intégration | 9 | - | 9 | - | 4 | 1 520 | 1 533 | 1 124 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions | 6 | 234 | 240 | 4 | 20 | - | 264 | 186 |
| Gestion des variations de la juste valeur se rapportant à l'achat de Bank of the West | - | - | - | - | - | 1 461 | 1 461 | 1 093 |
| Provision pour frais juridiques/renversement (y compris les charges d'intérêts et les honoraires juridiques connexes) | - | - | - | - | - | 21 | 21 | 15 |
| Incidence des mesures fiscales canadiennes | - | - | - | - | - | 502 | 502 | - |
| Dotation initiale à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs acquis | - | - | - | - | - | 517 | 517 | 379 |
| Bénéfice net (perte nette) ajusté | 3 588 | 2 723 | 6 311 | 1 150 | 1 649 | (375) | 8 735 | 2 812 |

¹ Les résultats comptables et les résultats ajustés sectoriels aux États-Unis comprennent le bénéfice net comptabilisé dans PE États-Unis et nos activités américaines dans BMO Gestion de patrimoine, BMO Marchés des capitaux et les Services d'entreprise.

² Il y a lieu de se reporter aux notes 1 à 8 du tableau intitulé Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour obtenir de plus amples renseignements sur les éléments d'ajustement. Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude et pour tenir compte des modifications de méthodes comptables.

Rendement des capitaux propres et rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires

TABLEAU 6

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) Pour l'exercice clos le 31 octobre | 2024 | 2023 |
|---|----------|----------|
| Bénéfice net comptable | 7 327 | 4 437 |
| Bénéfice net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales | 9 | 12 |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Banque | 7 318 | 4 425 |
| Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur d'autres instruments de capitaux propres | (386) | (331) |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (A) | 6 932 | 4 094 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions après impôts | 334 | 264 |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, déduction faite de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (B) | 7 266 | 4 358 |
| Incidence des autres éléments d'ajustement après impôts ¹ | (212) | 4 034 |
| Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires (C) | 7 054 | 8 392 |
| Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires (D) | 71 817 | 66 444 |
| Écart d'acquisition | (16 385) | (13 466) |
| Immobilisations incorporelles liées aux acquisitions | (2 642) | (2 197) |
| Déduction faite des passifs différés connexes | 960 | 857 |
| Capitaux propres moyens corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (E) | 53 750 | 51 638 |
| Rendement des capitaux propres (%) (= A/D) | 9,7 | 6,2 |
| Rendement des capitaux propres ajusté (%) (= C/D) | 9,8 | 12,6 |
| Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (%) (= B/E) | 13,5 | 8,4 |
| Rendement ajusté des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (%) (= C/E) | 13,1 | 16,3 |

¹ Il y a lieu de se reporter aux notes 1 à 8 du tableau intitulé Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour obtenir de plus amples renseignements sur les éléments d'ajustement. Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables.

Rendement des capitaux propres par unité d'exploitation¹

TABLEAU 7

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2024 | | | | | | | Résultats sectoriels aux États-Unis ² (en millions de dollars américains) |
|--|-----------|---------------|----------|------------------------------|-----------------------------|--------------------------|-----------------------|---|
| | PE Canada | PE États-Unis | Total PE | BMO Gestion de patrimoine | BMO Marchés des capitaux | Services d'entreprise | Total de la Banque | |
| Données comptables | | | | | | | | |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires | 3 415 | 1 773 | 5 188 | 1 239 | 1 455 | (950) | 6 932 | 2 087 |
| Total des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires | 15 986 | 33 235 | 49 221 | 4 770 | 13 172 | 4 654 | 71 817 | 31 782 |
| Rendement des capitaux propres (%) | 21,4 | 5,4 | 10,5 | 26,0 | 11,0 | s. o. | 9,7 | 6,6 |
| Données ajustées³ | | | | | | | | |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires | 3 445 | 2 056 | 5 501 | 1 246 | 1 501 | (1 194) | 7 054 | 2 134 |
| Total des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires | 15 986 | 33 235 | 49 221 | 4 770 | 13 172 | 4 654 | 71 817 | 31 782 |
| Rendement des capitaux propres (%) | 21,5 | 6,2 | 11,2 | 26,1 | 11,4 | s. o. | 9,8 | 6,7 |
| 2023 | | | | | | | | |
| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | PE Canada | PE États-Unis | Total PE | BMO Gestion de patrimoine | BMO Marchés des capitaux | Services d'entreprise | Total de la Banque | Résultats sectoriels aux États-Unis ² (en millions de dollars américains) |
| Données comptables | | | | | | | | |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires | 3 534 | 2 438 | 5 972 | 1 138 | 1 592 | (4 608) | 4 094 | (17) |
| Total des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires | 13 269 | 27 569 | 40 838 | 4 623 | 11 833 | 9 150 | 66 444 | 27 203 |
| Rendement des capitaux propres (%) | 26,6 | 8,8 | 14,6 | 24,6 | 13,4 | s. o. | 6,2 | (0,1) |
| Données ajustées³ | | | | | | | | |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires | 3 549 | 2 672 | 6 221 | 1 142 | 1 616 | (587) | 8 392 | 2 780 |
| Total des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires | 13 269 | 27 569 | 40 838 | 4 623 | 11 833 | 9 150 | 66 444 | 27 203 |
| Rendement des capitaux propres (%) | 26,7 | 9,7 | 15,2 | 24,7 | 13,6 | s. o. | 12,6 | 10,2 |

¹ Le rendement des capitaux propres est fondé sur les fonds propres imputés. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la section Méthode de présentation des résultats des groupes d'exploitation de BMO.

² Les résultats comptables et les résultats ajustés sectoriels aux États-Unis comprennent le bénéfice net et les fonds propres imputés comptabilisés dans PE États-Unis et nos activités américaines dans BMO Gestion de patrimoine, BMO Marchés des capitaux et les Services d'entreprise.

³ Il y a lieu de se reporter aux notes 1 à 8 du tableau intitulé Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour obtenir de plus amples renseignements sur les éléments d'ajustement. s. o. – sans objet

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude et pour tenir compte des modifications de méthodes comptables.

Les fonds propres sont imputés aux unités d'exploitation en fonction du montant de fonds propres réglementaires requis pour soutenir les activités commerciales. Avec prise d'effet pour le premier trimestre de l'exercice 2024, notre taux d'imputation des fonds propres a augmenté pour passer à 11,5 % des actifs pondérés en fonction des risques, comparativement à 11,0 % à l'exercice 2023, afin de refléter les exigences accrues en matière de fonds propres réglementaires. Les fonds propres non imputés sont comptabilisés dans les Services d'entreprise. Les méthodes d'imputation des fonds propres sont passées en revue au moins chaque année.

Évolution de la situation économique et perspectives

Évolution de la situation économique en 2024 et perspectives pour l'année civile 2025¹

On estime que la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel du Canada a ralenti légèrement pour s'établir à un taux annuel de 1,3 % en 2024, comparativement à 1,5 % en 2023. La croissance soutenue des dépenses de consommation et des dépenses publiques a été en partie contrebalancée par la faiblesse de l'activité sur le marché de l'habitation, des investissements des entreprises et des exportations. On s'attend à ce que la croissance du PIB réel s'améliore modérément et qu'elle s'établisse à 2,0 % en 2025 en réponse aux réductions de taux d'intérêt de la Banque du Canada, à une diminution temporaire des taxes de vente sur certains articles, aux chèques d'aide du gouvernement fédéral et au raffermissement de la demande mondiale. Toutefois, l'intention du gouvernement fédéral de réduire considérablement l'immigration et le taux de croissance de la population attendu au cours des deux prochaines années comporte un certain risque de fléchissement de la croissance du PIB. Le taux de chômage a augmenté de près d'un point de pourcentage au cours de la dernière année, s'établissant à 6,5 % en octobre 2024, en raison de l'expansion rapide de la population active et du ralentissement de la croissance de l'emploi. Il devrait s'élever à 7,0 % d'ici le début de 2025, avant de diminuer légèrement à mesure que l'économie s'améliorera et que la croissance démographique ralentira. L'atténuation des pénuries de main-d'œuvre et la baisse des prix de l'essence ont contribué à la croissance modérée de 2,0 % sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation observée en octobre 2024. L'inflation diminuant plus rapidement que prévu, la Banque du Canada a réduit son taux directeur d'un total de 125 points de base depuis juin 2024 et devrait l'abaisser à nouveau de 125 points de base pour le ramener à 2,5 % d'ici juin 2025. Le marché de l'habitation devrait se renforcer en 2025 en raison de la baisse des taux hypothécaires et des nouvelles règles visant à soutenir les acheteurs d'une première maison. La croissance des soldes des prêts hypothécaires à l'habitation sur 12 mois est demeurée stable à l'échelle du secteur en septembre 2024, s'établissant à 3,5 %, mais on prévoit qu'elle augmentera graduellement à mesure que l'activité du marché de l'habitation s'améliorera en 2025. La croissance du crédit à la consommation (à l'exception des prêts hypothécaires) sur 12 mois a augmenté pour s'établir à 4,0 % en septembre 2024 dans un contexte de forte croissance des soldes des cartes de crédit, mais il est peu probable que cette situation se maintienne en 2025. La croissance des soldes de prêts aux sociétés qui ne sont pas du secteur financier a fortement décéléré en 2024 en raison de la faiblesse des investissements des entreprises et des liquidités élevées, mais elle devrait augmenter à un rythme modéré en 2025 en réaction à la baisse des taux d'intérêt. On s'attend à ce que la faiblesse du dollar canadien se poursuive compte tenu du contexte des taux d'intérêt, qui sont moins élevés au Canada qu'aux États-Unis, et de la menace de tarifs douaniers plus élevés sur les exportations canadiennes vers les États-Unis. La devise devrait toutefois s'apprécier légèrement en 2025 à mesure que la valeur du dollar américain baisse en raison de l'assouplissement de la politique de la Réserve fédérale.

On estime que la croissance du PIB réel aux États-Unis a légèrement diminué pour s'établir à un taux annuel de 2,7 % en 2024, comparativement à 2,9 % en 2023, dans un contexte de vigueur continue des dépenses des consommateurs, des entreprises et des gouvernements, contrebalancée en partie par la faiblesse de l'activité sur le marché de l'habitation. Grâce à la baisse des taux d'intérêt et aux politiques budgétaires expansionnistes, y compris une possible réduction de l'impôt des sociétés, on prévoit que l'économie continuera à croître à un robuste taux de 2,2 % en 2025. Bien que la croissance de l'emploi demeure solide, le taux de chômage est passé de 3,4 % en avril 2023, son niveau le plus bas en 50 ans, à 4,1 % en octobre 2024, et il devrait augmenter légèrement pour atteindre 4,3 % au début de 2025. L'assouplissement des conditions du marché du travail a réduit la pression sur l'inflation, ce qui a entraîné un ralentissement de la croissance sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation, qui s'est établie à 2,6 % en octobre 2024. La Réserve fédérale américaine a abaissé son taux directeur de 50 points de base pour la première fois en quatre ans en septembre 2024, puis l'a abaissé à nouveau de 25 points de base en novembre, et elle devrait le réduire encore d'un total de 125 points de base pour l'établir entre 3,25 % et 3,50 % d'ici la fin de 2025. La croissance des soldes des prêts hypothécaires à l'habitation a considérablement ralenti pour s'établir à 1,9 % sur 12 mois en octobre 2024 en raison de la faiblesse soutenue des ventes de maisons, mais on s'attend à ce qu'elle augmente modérément en 2025, compte tenu des baisses prévues des taux hypothécaires. Malgré l'utilisation accrue des cartes de crédit, la croissance des soldes de crédit à la consommation sur 12 mois a ralenti pour s'établir à 1,5 % en octobre 2024, mais cette tendance devrait s'inverser en 2025 en raison de la baisse des taux d'intérêt. La croissance du crédit commercial et industriel et de l'immobilier commercial demeure faible en raison des coûts d'emprunt toujours élevés, des conditions de crédit plus strictes et de la faiblesse du marché immobilier de bureaux, bien qu'on s'attende à ce qu'elle se renforce en 2025 en réaction à la baisse des taux d'intérêt.

Les perspectives économiques sont assujetties à plusieurs risques susceptibles de nuire à l'économie nord-américaine. Cela comprend la hausse possible des tarifs douaniers sur les importations américaines, l'escalade des conflits au Moyen-Orient et en Ukraine, l'accentuation des tensions entre les États-Unis et la Chine au sujet des relations commerciales et de Taïwan, les tensions entre le Canada et l'Inde et une possible grève des débardeurs de la côte est des États-Unis et de la côte américaine du golfe du Mexique en janvier 2025. Par ailleurs, le dollar canadien fait face à des risques de baisse découlant de l'imposition possible de tarifs douaniers américains et de la renégociation à venir de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) en 2026. Pour une analyse approfondie de ces risques, il y a lieu de se reporter à la section Risques pouvant influencer sur les résultats futurs – Principaux risques et risques émergents susceptibles de nuire aux résultats futurs.

Mise en garde

La présente section Évolution de la situation économique et perspectives contient des déclarations prospectives. Voir la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

¹ Toutes les périodes de la présente section font référence à l'année civile plutôt qu'à l'exercice financier de BMO.

Analyse des résultats financiers de 2024

La présente section traite des résultats financiers de BMO pour l'exercice 2024 et met l'accent sur l'état consolidé des résultats figurant dans les états financiers consolidés annuels audités de BMO. Une analyse des stratégies et des résultats des groupes d'exploitation suit l'analyse globale.

Change

TABLEAU 8

| | 2024 c. 2023 |
|--|-----------------|
| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | |
| Cours de change entre les dollars canadien et américain (moyenne) | |
| 2024 | 1,3591 |
| 2023 | 1,3492 |
| Incidence sur les résultats comptables sectoriels aux États-Unis | |
| Augmentation (diminution) des revenus nets d'intérêts | 66 |
| Augmentation (diminution) des revenus autres que d'intérêts | 21 |
| Augmentation (diminution) du total des revenus | 87 |
| Diminution (augmentation) de la dotation à la provision pour pertes sur créances | (9) |
| Diminution (augmentation) des charges autres que d'intérêts | (79) |
| Diminution (augmentation) de la charge d'impôts sur le résultat | 1 |
| Augmentation (diminution) du bénéfice net | - |
| Incidence sur le bénéfice par action (\$) | - |
| Incidence sur les résultats ajustés sectoriels aux États-Unis¹ | |
| Augmentation (diminution) des revenus nets d'intérêts | 69 |
| Augmentation (diminution) des revenus autres que d'intérêts | 33 |
| Augmentation (diminution) du total des revenus | 102 |
| Diminution (augmentation) de la dotation à la provision pour pertes sur créances | (4) |
| Diminution (augmentation) des charges autres que d'intérêts | (62) |
| Diminution (augmentation) de la charge d'impôts sur le résultat | (8) |
| Augmentation (diminution) du bénéfice net | 28 |
| Incidence sur le bénéfice par action (\$) | 0,04 |

¹ Les résultats ajustés ne sont pas conformes aux PCGR et sont analysés à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

Le tableau ci-dessus fait état des cours de change moyens pertinents des dollars canadien et américain et de l'incidence de leurs fluctuations sur les résultats comptables et ajustés sectoriels de BMO aux États-Unis.

L'équivalent en dollars canadiens des résultats sectoriels de BMO aux États-Unis libellés en dollars américains a augmenté au cours de l'exercice 2024 en regard de celui de l'exercice 2023, en raison des fluctuations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain. Dans le présent document, toute mention de l'incidence du dollar américain ne rend pas compte des montants libellés dans cette monnaie et constatés par des unités de BMO qui ne mènent pas d'activités aux États-Unis.

D'un point de vue économique, nos flux de revenus en dollars américains n'ont pas été couverts contre le risque découlant des fluctuations des cours de change survenues au cours de l'exercice 2024 et de l'exercice 2023. Les fluctuations des cours de change influenceront sur les résultats futurs établis en dollars canadiens, et l'incidence sur ces résultats est fonction de la période au cours de laquelle les revenus, les charges, les dotations à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances et les impôts sur le résultat sont comptabilisés.

Il y a lieu de se reporter à la section Gestion globale du capital pour obtenir une analyse de l'incidence que peuvent avoir les fluctuations des cours de change sur le capital de BMO.

Bénéfice net

Le bénéfice net comptable s'est établi à 7 327 millions de dollars, en hausse de 2 890 millions, ou 65 % par rapport à l'exercice précédent, et le bénéfice net ajusté s'est établi à 7 449 millions, en baisse de 1 286 millions.

Les résultats ajustés pour l'exercice considéré et les exercices précédents ne tiennent pas compte des éléments suivants :

- Le renversement d'une provision pour frais juridiques de l'exercice 2022¹, y compris les intérêts courus, lié à une banque absorbée, M&I Marshall and Ilsley Bank, de 834 millions de dollars (1 135 millions avant impôts) au cours de l'exercice à l'étude, ce qui comprend un renversement de charges d'intérêts de 547 millions et un renversement de charges autres que d'intérêts de 588 millions, comparativement à une provision de 21 millions (27 millions avant impôts) pour l'exercice précédent, ce qui comprend des charges d'intérêts de 30 millions et un renversement de charges autres que d'intérêts de 3 millions.
- Des coûts liés à l'acquisition et à l'intégration de 129 millions de dollars (172 millions avant impôts) pour l'exercice considéré et de 1 533 millions (2 045 millions avant impôts) pour l'exercice précédent.
- L'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de 334 millions de dollars (450 millions avant impôts) pour l'exercice à l'étude, compte tenu d'une réduction de valeur de 18 millions se rapportant à Radicle Group Inc. (Radicle) comptabilisée dans BMO Marchés des capitaux, et de 264 millions (357 millions avant impôts) pour l'exercice précédent.
- L'incidence d'une cotisation spéciale relative à la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) des États-Unis de 357 millions de dollars (476 millions avant impôts) au cours de l'exercice considéré.

¹ Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la section Provisions et passifs éventuels à la note 25 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

- Une perte nette comptable de 136 millions de dollars (164 millions avant impôts) au cours de l'exercice à l'étude sur la vente d'un portefeuille de prêts liés à des véhicules récréatifs de 9,6 milliards de dollars (7,2 milliards de dollars américains) dans le cadre de l'optimisation du bilan.
- Une perte de 1 461 millions de dollars (2 011 millions avant impôts) pour l'exercice précédent liée à la gestion de l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt, survenues entre l'annonce et la clôture de l'acquisition de Bank of the West sur sa juste valeur et son écart d'acquisition.
- Une dotation initiale à la provision pour pertes sur créances de 517 millions de dollars (705 millions avant impôts) pour l'exercice précédent sur le portefeuille de prêts productifs acquis de Bank of the West.
- L'incidence de certaines mesures fiscales adoptées par le gouvernement canadien au cours de l'exercice précédent, y compris une charge d'impôts ponctuelle de 371 millions de dollars et une charge de 131 millions (160 millions avant impôts) liée à la modification de la définition de « service financier » en regard de la TPS/TVH, ce qui comprend des revenus autres que d'intérêts de 138 millions et des charges autres que d'intérêts de 22 millions.

Le bénéfice net comptable a augmenté par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout des éléments susmentionnés. L'exercice considéré tient compte des résultats de Bank of the West pour un trimestre supplémentaire. Le bénéfice net ajusté a reculé, la hausse des revenus sous-jacents ayant été plus que contrebalancée par la hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances et l'augmentation des charges. Le bénéfice net comptable et ajusté a diminué dans le cas de PE États-Unis, de BMO Marchés des capitaux et de PE Canada et a augmenté dans le cas de BMO Gestion de patrimoine. Sur une base comptable, les Services d'entreprise ont comptabilisé une perte nette plus faible, comparativement à l'exercice précédent, en raison surtout des éléments précités. Sur une base ajustée, les Services d'entreprise ont inscrit une hausse de la perte nette.

Une analyse plus détaillée se trouve dans la section Analyse des résultats de 2024 des groupes d'exploitation.

Pour de plus amples renseignements sur les montants, mesures et ratios non conformes aux PCGR que renferme la présente section qui traite du bénéfice net, il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

Revenus¹

TABLEAU 9

| (en millions de dollars canadiens, avant impôts) Pour l'exercice clos le 31 octobre | 2024 | 2023 |
|--|--------|--------|
| Revenus nets d'intérêts | 19 468 | 18 681 |
| Revenus autres que d'intérêts | 13 327 | 10 578 |
| Total des revenus | 32 795 | 29 259 |
| Gestion des variations de la juste valeur se rapportant à l'achat de Bank of the West ² | - | 2 011 |
| Provision pour frais juridiques/renversement (y compris les charges d'intérêts et les honoraires juridiques connexes) ³ | (547) | 30 |
| Incidence de la vente du portefeuille de prêts ⁴ | 164 | - |
| Incidence des mesures fiscales canadiennes ⁵ | - | 138 |
| Incidence des éléments d'ajustement sur les revenus | (383) | 2 179 |
| Revenus ajustés | 32 412 | 31 438 |

¹ Les résultats ajustés excluent certaines composantes des résultats comptables et ils servent à calculer nos mesures ajustées, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessus. La direction évalue le rendement à l'aide de mesures et résultats comptables et de mesures et résultats ajustés, et considère qu'ils sont utiles. Pour obtenir de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

² Gestion de l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt, survenues entre l'annonce et la clôture de l'acquisition de Bank of the West, sur sa juste valeur et son écart d'acquisition, comptabilisée dans les Services d'entreprise. Les chiffres de l'exercice 2023 tiennent compte des pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché de 1 628 millions de dollars, sur certains swaps de taux d'intérêt, comptabilisées dans les revenus de négociation, et des pertes de 383 millions liées à un portefeuille principalement composé de titres du Trésor des États-Unis et d'autres instruments inscrits au bilan, comptabilisées dans les revenus nets d'intérêts.

³ Incidence d'une poursuite se rapportant à une banque absorbée, M&I Marshall and Ilsley Bank, comptabilisée dans les Services d'entreprise. Les chiffres de l'exercice 2024 tiennent compte d'un renversement de charges d'intérêts de 547 millions de dollars se rapportant à une provision pour frais juridiques de l'exercice 2022. Les chiffres de l'exercice 2023 tiennent compte d'une provision pour charges d'intérêts de 30 millions. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la section Provisions et passifs éventuels à la note 25 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

⁴ Perte nette comptable liée à la vente d'un portefeuille de prêts afférents à des véhicules récréatifs dans le cadre de l'optimisation du bilan, comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts des Services d'entreprise.

⁵ Incidence de certaines mesures fiscales adoptées par le gouvernement du Canada liée à la modification de la définition de « service financier » en regard de la TPS/TVH, comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts, dans les Services d'entreprise.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables.

Au premier trimestre de l'exercice 2024, la Banque a adopté l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17) et l'a appliquée de manière rétrospective aux résultats de l'exercice 2023. Les résultats des activités d'assurance sont désormais présentés dans les résultats des activités d'assurance et dans le rendement des placements liés à l'assurance sous les revenus autres que d'intérêts. En raison de l'adoption et de l'application rétrospective de l'IFRS 17 à nos résultats de l'exercice 2023, nous ne présentons plus les sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités dans un poste distinct de l'état consolidé des résultats. Les résultats de l'exercice 2023 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre profil de revenus futur, étant donné que nous ne gérons pas antérieurement notre portefeuille d'assurance selon la nouvelle norme. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Les revenus comptables se sont établis à 32 795 millions de dollars, en hausse de 3 536 millions, ou de 12 %, comparativement à l'exercice précédent, et les revenus ajustés se sont situés à 32 412 millions, en hausse de 974 millions, ou de 3 %.

Les revenus comptables et ajustés ont augmenté pour l'ensemble des groupes d'exploitation et ont tenu compte des résultats de Bank of the West pour un trimestre supplémentaire. Les revenus des Services d'entreprise ont augmenté sur une base comptable et ils ont reculé sur une base ajustée.

Une analyse plus détaillée se trouve dans la section Analyse des résultats de 2024 des groupes d'exploitation.

Pour de plus amples renseignements sur les montants, mesures et ratios non conformes aux PCGR que renferme la présente section qui traite des revenus, il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

Les **revenus nets d'intérêts** correspondent aux revenus perçus sur les actifs, notamment les prêts et les valeurs mobilières, y compris les revenus d'intérêts et certains revenus de dividendes, moins les charges d'intérêts liées aux passifs, notamment les dépôts. Les revenus nets d'intérêts, compte non tenu des revenus de négociation, sont présentés sur une base qui exclut les revenus d'intérêts liés à la négociation.

La **marge nette d'intérêts** correspond au ratio des revenus nets d'intérêts à l'actif productif moyen, exprimé en pourcentage ou en points de base. La marge nette d'intérêts, compte non tenu des revenus nets d'intérêts liés à la négociation et des actifs de négociation et d'assurance moyens, est calculée de la même manière, mais ne tient pas compte des revenus d'intérêts liés à la négociation ni des actifs productifs liés à la négociation et à l'assurance.

L'**actif productif moyen** correspond au solde moyen quotidien des dépôts auprès de banques centrales, des dépôts d'autres banques, des titres pris en pension ou empruntés, des valeurs mobilières et des prêts, pour la période.

Les **revenus de négociation** se composent des revenus nets d'intérêts et des revenus autres que d'intérêts qui proviennent d'opérations inscrites au bilan et hors bilan effectuées à des fins de négociation. Nous tirons des revenus de la gestion rentable des positions de nos clients et, dans une mesure restreinte, de nos principales positions de négociation, sous réserve des limites prescrites. La gestion de ces opérations comprend généralement leur évaluation quotidienne à la valeur de marché. Étant donné que les activités de négociation et les stratégies de gestion des risques connexes peuvent périodiquement faire passer les revenus de négociation entre les revenus nets d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts, nous considérons le total des revenus de négociation comme la mesure la plus appropriée de la performance au chapitre de la négociation.

Revenus nets d'intérêts

Les revenus nets d'intérêts comptables se sont établis à 19 468 millions de dollars, en hausse de 787 millions, ou de 4 %, par rapport à l'exercice précédent, tandis que les revenus nets d'intérêts ajustés se sont chiffrés à 18 921 millions, en baisse de 173 millions, ou de 1 %, par rapport à l'exercice précédent.

L'augmentation des revenus nets d'intérêts comptables reflète essentiellement le renversement des intérêts courus sur la provision pour frais juridiques de l'exercice 2022 au cours de l'exercice à l'étude et l'incidence des mesures de gestion de la juste valeur se rapportant à Bank of the West au cours de l'exercice précédent. Le recul des revenus nets d'intérêts ajustés rend compte de la forte croissance de PE Canada attribuable aux soldes et aux marges plus élevés, de la hausse des soldes de PE États-Unis et de l'augmentation des revenus d'intérêts non liés à la négociation de BMO Marchés des capitaux, ces facteurs ayant été plus que neutralisés par une diminution des revenus nets d'intérêts des Services d'entreprise et une diminution des revenus nets d'intérêts liés à la négociation. Les revenus nets d'intérêts liés à la négociation se sont situés à 169 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 731 millions par rapport à l'exercice précédent, et ont été en grande partie compensés par les revenus autres que d'intérêts liés à la négociation.

La marge nette d'intérêts comptable globale de BMO, établie à 1,57 %, a rétréci de 6 points de base en regard de l'exercice précédent. La marge nette d'intérêts ajustée, compte non tenu des revenus nets d'intérêts et des actifs détenus à des fins de transaction et des actifs d'assurance, s'est établie à 1,85 %, en baisse de 3 points de base, du fait essentiellement de la baisse des revenus nets d'intérêts et de la hausse des actifs à faible rendement pour les Services d'entreprise, facteurs en partie contrés par l'élargissement des marges de BMO Marchés des capitaux et de PE Canada.

Variation des revenus nets d'intérêts, de l'actif productif moyen et de la marge nette d'intérêts¹

TABLEAU 10

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) Pour l'exercice clos le 31 octobre | Revenus nets d'intérêts ² | | Actif productif moyen ³ | | Marge nette d'intérêts (en points de base) | |
|---|--------------------------------------|--------|------------------------------------|-----------|---|-------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| PE Canada | 8 852 | 8 043 | 319 795 | 296 164 | 277 | 272 |
| PE États-Unis | 8 162 | 7 607 | 215 987 | 195 363 | 378 | 389 |
| Services bancaires Particuliers et entreprises (PE) | 17 014 | 15 650 | 535 782 | 491 527 | 318 | 318 |
| Tous les autres groupes d'exploitation et Services d'entreprise ⁴ | 2 454 | 3 031 | 701 463 | 654 343 | s. o. | s. o. |
| Total comptable | 19 468 | 18 681 | 1 237 245 | 1 145 870 | 157 | 163 |
| Total ajusté | 18 921 | 19 094 | 1 237 245 | 1 145 870 | 153 | 167 |
| Revenus nets d'intérêts liés à la négociation et actifs de négociation et d'assurance | 169 | 900 | 222 149 | 180 005 | s. o. | s. o. |
| Total comptable compte non tenu des actifs de négociation et d'assurance | 19 299 | 17 781 | 1 015 096 | 965 865 | 190 | 184 |
| Total ajusté compte non tenu des actifs de négociation et d'assurance | 18 752 | 18 194 | 1 015 096 | 965 865 | 185 | 188 |
| PE États-Unis (en millions de dollars américains) | 6 006 | 5 635 | 158 919 | 144 732 | 378 | 389 |

¹ Les résultats et les ratios ajustés ne sont pas conformes aux PCGR et sont analysés à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

² Les revenus des groupes d'exploitation sont présentés selon une base d'imposition comparable (bic) dans les revenus nets d'intérêts. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la section Méthode de présentation des résultats des groupes d'exploitation de BMO.

³ L'actif productif moyen représente le solde moyen quotidien des dépôts auprès de banques centrales, des dépôts à d'autres banques, des titres pris en pension ou empruntés, des titres et des prêts, pour la période. L'actif productif moyen, compte non tenu des actifs de négociation et d'assurance, exclut les actifs productifs de négociation et d'assurance.

⁴ Pour de plus amples renseignements sur les revenus nets d'intérêts de ces autres groupes d'exploitation et des Services d'entreprise, il y a lieu de se reporter à la section Analyse des résultats de 2024 des groupes d'exploitation.

s. o. – sans objet

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude et pour tenir compte des modifications de méthodes comptables.

Revenus autres que d'intérêts

TABLEAU 11

(en millions de dollars canadiens)
Pour l'exercice clos le 31 octobre

| | 2024 | 2023 |
|--|---------------|---------------|
| Commissions et droits sur titres | 1 106 | 1 025 |
| Frais de service – dépôts et ordres de paiement | 1 626 | 1 517 |
| Revenus (pertes) de négociation | 2 377 | (216) |
| Commissions sur prêts | 1 464 | 1 548 |
| Frais de service de cartes | 847 | 700 |
| Gestion de placements et garde de titres | 2 056 | 1 851 |
| Revenus des fonds d'investissement | 1 324 | 1 244 |
| Commissions de prise ferme et de consultation | 1 399 | 1 107 |
| Profits sur titres, autres que de négociation | 200 | 180 |
| Revenus de change, autres que de négociation | 263 | 234 |
| Résultats des activités d'assurance | 340 | 389 |
| Rendement des placements liés à l'assurance | 105 | 171 |
| Quote-part du profit dans des entreprises associées et des coentreprises | 207 | 185 |
| Autres | 13 | 643 |
| Total comptable | 13 327 | 10 578 |
| Gestion des variations de la juste valeur se rapportant à l'achat de Bank of the West ¹ | - | 1 628 |
| Incidence de la vente du portefeuille de prêts ² | 164 | - |
| Incidence des mesures fiscales canadiennes ³ | - | 138 |
| Revenus autres que d'intérêts ajustés | 13 491 | 12 344 |

¹ Pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché sur certains swaps de taux d'intérêt liés à la gestion de l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt, survenues entre l'annonce et la clôture de l'acquisition de Bank of the West, sur sa juste valeur et son écart d'acquisition, comptabilisées dans les revenus de négociation des Services d'entreprise.

² Perte nette comptable liée à la vente d'un portefeuille de prêts afférents à des véhicules récréatifs dans le cadre de l'optimisation du bilan, comptabilisée dans les Services d'entreprise.

³ Incidence de certaines mesures fiscales adoptées par le gouvernement du Canada liée à la modification de la définition de « service financier » en regard de la TPS/TVA.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables.

Les revenus autres que d'intérêts comptables se sont élevés à 13 327 millions de dollars, en hausse de 2 749 millions, ou de 26 %, par rapport à l'exercice précédent, et les revenus autres que d'intérêts ajustés ont atteint 13 491 millions, en hausse de 1 147 millions, ou de 9 %.

Les revenus autres que d'intérêts comptables ont augmenté, en raison essentiellement de l'incidence des mesures de gestion de la juste valeur liées à l'acquisition de Bank of the West et de celle des mesures fiscales au Canada au cours de l'exercice précédent, partiellement contrebalancées par la vente d'un portefeuille de prêts afférents à des véhicules récréatifs au cours de l'exercice considéré. Les revenus autres que d'intérêts ajustés ont progressé, en raison principalement de la hausse des revenus de négociation, de commission de prise ferme et de consultation et des revenus de gestion de placements et de garde de titres ainsi que de la prise en compte d'AIR MILES, facteurs contrebalancés en partie par la diminution des revenus d'assurance par suite des modifications apportées au positionnement du portefeuille lors de la transition à l'IFRS 17 et des revenus tirés des commissions sur les prêts découlant de la transition des expositions aux acceptations bancaires aux prêts par suite de l'abandon du taux offert en dollar canadien. Les revenus de négociation sont analysés à la section ci-après.

Pour de plus amples renseignements sur les montants, mesures et ratios non conformes aux PCGR que renferme la présente section qui traite des revenus, il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

Revenus de négociation¹

TABLEAU 12

(en millions de dollars canadiens)
(base d'imposition comparable)
Pour l'exercice clos le 31 octobre

| | 2024 | 2023 |
|--|--------------|--------------|
| Contrats de taux d'intérêt | 1 003 | 770 |
| Contrats de change | 579 | 638 |
| Contrats sur titres de participation | 781 | 931 |
| Contrats sur produits de base | 150 | 192 |
| Autres contrats | 55 | (1 526) |
| Total (bic)² | 2 568 | 1 005 |
| Compensation selon la bic | 22 | 321 |
| Total comptable | 2 546 | 684 |
| Gestion des variations de la juste valeur se rapportant à l'achat de Bank of the West ³ | - | 1 628 |
| Total ajusté des revenus de négociation | 2 546 | 2 312 |
| Présenté dans les : | | |
| Revenus nets d'intérêts | 191 | 1 221 |
| Revenus autres que d'intérêts – revenus (pertes) de négociation | 2 377 | (216) |
| Total (bic) | 2 568 | 1 005 |
| Compensation selon la bic | 22 | 321 |
| Total comptable, déduction faite de la compensation selon la bic | 2 546 | 684 |
| Total ajusté des revenus de négociation | 2 546 | 2 312 |

¹ Les mesures de revenus comptables et ajustés ne sont pas conformes aux PCGR et sont analysées à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

² Les revenus de négociation, présentés selon une base d'imposition comparable (bic), sont une mesure non conforme aux PCGR. Comme le font d'autres banques, BMO analyse les revenus de négociation sur une bic, qui reflète une augmentation des revenus nets d'intérêts sur les titres exonérés d'impôt par rapport aux montants équivalents avant impôts et qui facilite les comparaisons entre les revenus de sources imposables et ceux de sources exonérées d'impôt.

³ Pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché sur certains swaps de taux d'intérêt liés à la gestion de l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt, survenues entre l'annonce et la clôture de l'acquisition de Bank of the West, sur sa juste valeur et son écart d'acquisition, comptabilisées dans les autres revenus de négociation des Services d'entreprise.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables.

Les revenus de négociation peuvent être présentés soit dans les revenus nets d'intérêts, soit dans les revenus autres que d'intérêts et un certain nombre de facteurs peuvent faire passer les revenus de négociation entre ces catégories. Nous considérons le total des revenus de négociation comme la mesure la plus appropriée de la performance au chapitre de la négociation. Sur une bic, les revenus de négociation comptables se sont situés à 2 568 millions de dollars, en hausse de 1 563 millions, en raison principalement de l'incidence des mesures de gestion de la juste valeur liées à l'acquisition de Bank of the West au cours de l'exercice précédent. Sur une bic, les revenus de négociation ajustés ont diminué de 65 millions, ou de 2 %. Les revenus de négociation de contrats de taux d'intérêt ont augmenté de 233 millions, ou de 30 %, en raison de l'intensification des activités menées par les clients. Les revenus de négociation de contrats sur titres de participation ont diminué de 150 millions, ou de 16 %, y compris l'incidence de l'élimination de la déduction de certains dividendes canadiens. Les revenus de négociation de contrats de change et de contrats sur produits de base ont diminué de 59 millions, ou de 9 %, et de 42 millions, ou de 22 %, respectivement, du fait du ralentissement des activités menées par les clients. Les autres revenus de négociation ajustés ont diminué de 47 millions.

La section Risque de marché de la section Gestion globale des risques donne plus de renseignements sur les revenus de négociation.

Total des dotations à la provision pour pertes sur créances

TABLEAU 13

| (en millions de dollars canadiens) | PE Canada | PE États-Unis | Total PE | BMO Gestion de patrimoine | BMO Marchés des capitaux | Services d'entreprise | Total de la Banque |
|--|-----------|---------------|----------|---------------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------|
| 2024 | | | | | | | |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux | 1 326 | 1 274 | 2 600 | 26 | 367 | 73 | 3 066 |
| Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liée aux prêts productifs | 333 | 389 | 722 | 5 | 2 | (34) | 695 |
| Total des provisions pour pertes sur créances | 1 659 | 1 663 | 3 322 | 31 | 369 | 39 | 3 761 |
| Ratio du total des dotations à la provision pour pertes sur créances au solde moyen net des prêts et acceptations (%) | 0,51 | 0,82 | 0,63 | 0,07 | 0,45 | n. s. | 0,57 |
| Ratio de la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux au solde moyen net des prêts et acceptations (%) | 0,41 | 0,63 | 0,49 | 0,06 | 0,44 | n. s. | 0,47 |
| 2023 | | | | | | | |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux | 724 | 364 | 1 088 | 5 | 9 | 78 | 1 180 |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs | 185 | 142 | 327 | 13 | 9 | 649 | 998 |
| Total des dotations à la provision pour pertes sur créances | 909 | 506 | 1 415 | 18 | 18 | 727 | 2 178 |
| Dotation initiale à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs acquis ¹ | - | - | - | - | - | (705) | (705) |
| Total des dotations à la provision pour pertes sur créances, après ajustement ² | 909 | 506 | 1 415 | 18 | 18 | 22 | 1 473 |
| Ratio du total des dotations à la provision pour pertes sur créances au solde moyen net des prêts et acceptations (%) | 0,30 | 0,27 | 0,29 | 0,05 | 0,02 | n. s. | 0,35 |
| Ratio de la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux au solde moyen net des prêts et acceptations (%) | 0,24 | 0,19 | 0,22 | 0,01 | 0,01 | n. s. | 0,19 |

¹ Dotation initiale à la provision pour pertes sur créances liée au portefeuille de prêts productifs acquis de Bank of the West et comptabilisée dans les Services d'entreprise.

² Les résultats ajustés ne tiennent pas compte de certains éléments tirés des résultats comptables et ils sont utilisés pour calculer nos mesures ajustées, comme elles sont présentées dans le tableau ci-dessus. La direction évalue la performance sur une base comptable et sur une base ajustée, et elle considère utile de recourir à un tel mode de présentation. Il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières, et, pour obtenir des informations sur la composition des montants, mesures et ratios non conformes aux PCGR, ainsi que sur les mesures financières supplémentaires, il y a lieu de se reporter au Glossaire de termes financiers.

n. s. - non significatif

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables.

Le total des dotations à la provision pour pertes sur créances s'est établi à 3 761 millions de dollars, comparativement à 2 178 millions sur une base comptable et à 1 473 millions sur une base ajustée pour l'exercice précédent, qui ne tenait pas compte d'une dotation initiale à une provision de 705 millions découlant du portefeuille de prêts productifs acquis de Bank of the West. Le total des dotations à la provision pour pertes sur créances exprimé en pourcentage du solde net moyen des prêts et acceptations s'est établi à 57 points de base, comparativement à 35 points de base sur une base comptable et à 24 points de base sur une base ajustée pour l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux s'est élevée à 3 066 millions, en hausse de 1 886 millions par rapport à l'an dernier, les dotations enregistrées étant en hausse dans toutes nos unités d'exploitation, principalement en ce qui a trait à notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux grandes entreprises aux États-Unis, alors que certaines cohortes de clients ont subi les effets de la hausse prolongée des taux d'intérêt, ce qui a resserré l'accès au crédit et entraîné des changements dans la demande des consommateurs pour les produits et services. La dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux exprimée en pourcentage du solde net moyen des prêts et acceptations bancaires s'est élevée à 47 points de base, comparativement à 19 points de base à l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs s'est chiffrée à 695 millions pour l'exercice à l'étude, contre 998 millions sur une base comptable et 293 millions sur une base ajustée pour l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs pour l'exercice à l'étude découle principalement de la migration du crédit du portefeuille, de l'incertitude des conditions de crédit et de la mise à jour des modèles, facteurs contrebalancés en partie par une amélioration nette des perspectives macroéconomiques, notamment l'adoption d'un quatrième scénario économique au deuxième trimestre de l'exercice 2024.

La note 4 afférente aux états financiers consolidés annuels audités présente des renseignements supplémentaires sur la dotation à la provision pour pertes sur créances, y compris sur le plan géographique. Le tableau 73 de la section Données complémentaires fournit de plus amples renseignements sur la répartition sectorielle de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

La **dotation à la provision pour pertes sur créances** s'entend d'une charge portée en résultat, d'un montant jugé adéquat par la direction pour absorber les pertes de valeur des portefeuilles de prêts et acceptations et d'autres instruments de crédit, étant donné la composition des portefeuilles, la probabilité de défaut des emprunteurs, les perspectives économiques et la provision pour pertes sur créances déjà établie. La dotation à la provision pour pertes sur créances peut se composer de la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la section Risque de crédit et de contrepartie - Dotation à la provision pour pertes sur créances et à la section Estimations et jugements comptables critiques - Provision pour pertes sur créances ainsi qu'à la note 4 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Le **solde moyen net des prêts et acceptations** s'entend du solde quotidien ou mensuel moyen des prêts et des engagements de clients aux termes d'acceptations, déduction faite de la provision pour pertes sur créances, pour une période de un an.

Charges autres que d'intérêts

TABLEAU 14

(en millions de dollars canadiens, avant impôts)
Pour l'exercice clos le 31 octobre

| | 2024 | 2023 |
|--|---------------|----------------|
| Rémunération du personnel | | |
| Salaires | 5 747 | 6 557 |
| Rémunération liée au rendement | 3 742 | 3 561 |
| Avantages du personnel | 1 383 | 1 342 |
| Total de la rémunération du personnel | 10 872 | 11 460 |
| Total des frais de bureau et de matériel | 4 117 | 4 870 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 1 112 | 1 008 |
| Autres charges | | |
| Publicité et expansion des affaires | 837 | 812 |
| Communications | 388 | 367 |
| Honoraires | 583 | 863 |
| Honoraires d'associations et de chambres de compensation et honoraires de réglementation annuels | 321 | 272 |
| Autres | 1 269 | 1 482 |
| Total des autres charges | 3 398 | 3 796 |
| Total des charges autres que d'intérêts | 19 499 | 21 134 |
| Coûts liés à l'acquisition et à l'intégration ¹ | (172) | (2 045) |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ² | (450) | (357) |
| Provision pour frais juridiques/renversement (y compris les charges d'intérêts et les honoraires juridiques connexes) ³ | 588 | 3 |
| Incidence des mesures fiscales canadiennes ⁴ | - | (22) |
| Cotisation spéciale relative à la FDIC ⁵ | (476) | - |
| Incidence des éléments d'ajustement sur les charges autres que d'intérêts | (510) | (2 421) |
| Total des charges autres que d'intérêts ajustées | 18 989 | 18 713 |
| Ratio d'efficacité (%) | 59,5 | 72,2 |
| Ratio d'efficacité ajusté (%) | 58,6 | 59,5 |

¹ Coûts liés à l'acquisition et à l'intégration, comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêts du groupe d'exploitation pertinent. Les coûts liés à l'acquisition de Bank of the West ont été comptabilisés dans les Services d'entreprise : 129 millions de dollars avant impôts à l'exercice 2024 et 2 027 millions avant impôts à l'exercice 2023. Les coûts liés à l'acquisition de Radicle et de Clearpool ont été comptabilisés dans BMO Marchés des capitaux : 20 millions avant impôts à l'exercice 2024 et 5 millions avant impôts à l'exercice 2023. Les coûts liés à l'acquisition d'AIR MILES ont été comptabilisés dans PE Canada : 23 millions avant impôts à l'exercice 2024 et 13 millions avant impôts à l'exercice 2023.

² Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions et pertes de valeur, comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts du groupe d'exploitation pertinent. Les chiffres de l'exercice 2024 tiennent compte d'une réduction de valeur de 18 millions de dollars liée à l'acquisition de Radicle comptabilisée dans BMO Marchés des capitaux.

³ Incidence d'une poursuite liée à une banque absorbée, M&I Marshall and Ilsley Bank, comptabilisée dans les Services d'entreprise. Les chiffres de l'exercice 2024 tiennent compte d'un renversement de 588 millions de dollars d'une provision pour frais juridiques de l'exercice 2022. Les chiffres de l'exercice 2023 tiennent compte d'un renversement de 3 millions de charges autres que d'intérêts. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la section Provisions et passifs éventuels à la note 25 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

⁴ Incidence de certaines mesures fiscales adoptées par le gouvernement du Canada liée à la modification de la définition de « service financier » en regard de la TPS/TVH, comptabilisée dans les Services d'entreprise.

⁵ Incidence d'une cotisation spéciale relative à la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) des États-Unis, comptabilisée dans les Services d'entreprise.

s. o. - sans objet

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude et pour tenir compte des modifications de méthodes comptables.

Les charges autres que d'intérêts comptables se sont établies à 19 499 millions de dollars, en baisse de 1 635 millions, ou de 8 % par rapport à l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts ajustées se sont chiffrées à 18 989 millions, en hausse de 276 millions, ou de 1 % par rapport à l'exercice précédent.

La diminution des charges autres que d'intérêts comptables tient compte d'une baisse des coûts liés à l'intégration et du renversement de la provision pour frais juridiques de l'exercice 2022, au cours de l'exercice considéré, ce qui a été contrebalancé en partie par l'incidence d'une cotisation spéciale relative à la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) des États-Unis et une hausse de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions comparativement à l'exercice précédent.

Les charges autres que d'intérêts ajustées et comptables reflètent la prise en compte des résultats de Bank of the West pour un trimestre supplémentaire, déduction faite des synergies de coûts réalisées, l'inclusion d'AIR MILES et les gains d'efficacité opérationnelle, de même que la diminution des provisions liées aux indemnités de départ et pour frais juridiques.

Pour de plus amples renseignements sur les montants, mesures et ratios non conformes aux PCGR que renferme la présente section qui traite des charges autres que d'intérêts, il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

Charge d'impôts sur le résultat et autres impôts et taxes

TABLEAU 15

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)
Pour l'exercice clos le 31 octobre

| | 2024 | 2023 |
|---|-------|--------|
| Bénéfice avant impôts sur le résultat | 9 535 | 5 947 |
| Charge d'impôts sur le résultat | 2 208 | 1 510 |
| Droits ou taxes autres que les impôts sur le résultat (autres impôts et taxes) ¹ | | |
| Retenues salariales | 534 | 517 |
| Impôt foncier | 70 | 40 |
| Impôt provincial sur le capital | 52 | 50 |
| Taxe d'affaires | 26 | 24 |
| Taxe de vente harmonisée, TPS, TVA et autres taxes de vente | 483 | 563 |
| Divers | 1 | 1 |
| Total des droits ou taxes autres que les impôts sur le résultat (autres impôts et taxes) | 1 166 | 1 195 |
| Charge d'impôts sur le résultat et autres impôts et taxes ^{2, 3} | 3 374 | 2 705 |
| Taux d'impôt comptables | | |
| Taux d'impôt effectif (%) | 23,2 | 25,4 |
| Total du taux d'impôt effectif | 31,5 | 37,9 |
| Résultats et taux d'impôt ajustés⁴ | | |
| Bénéfice avant impôts ajusté | 9 662 | 11 252 |
| Charge d'impôts sur le résultat ajustée | 2 213 | 2 517 |
| Taux d'impôt effectif ajusté (%) | 22,9 | 22,4 |

¹ Les droits ou taxes autres que les impôts sur le résultat (autres impôts et taxes) sont inclus dans diverses catégories de charges autres que d'intérêts.

² La charge d'impôts sur le résultat et autres impôts et taxes ne sont pas conformes aux PCGR et ils sont analysés à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

³ Les chiffres de l'exercice 2024 tiennent compte d'un montant de 1 266 millions de dollars qui a été engagé au Canada, dont une tranche de 485 millions est incluse dans la charge d'impôts sur le résultat et le reste, soit une tranche de 781 millions, a été comptabilisée dans le total des droits ou taxes autres que les impôts sur le résultat (autres impôts et taxes).

⁴ Les résultats ajustés excluent certaines composantes des résultats comptables et ils servent à calculer nos ratios ajustés. Il y a lieu de se reporter aux notes 1 à 8 du tableau intitulé Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour obtenir de plus amples renseignements sur les éléments d'ajustement.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables.

La charge d'impôts sur le résultat et autres impôts et taxes s'est élevée à 3 374 millions de dollars pour l'exercice considéré, ce qui comprend une charge d'impôts sur le résultat de 2 208 millions et des droits ou taxes autres que les impôts sur le résultat (autres impôts et taxes) de 1 166 millions, comparativement à 2 705 millions à l'exercice précédent, ce qui comprend une charge d'impôts sur le résultat de 1 510 millions et des droits ou taxes autres que les impôts sur le résultat (autres impôts et taxes) de 1 195 millions.

La charge d'impôts sur le résultat a augmenté de 698 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif comptable s'est établi à 23,2 %, contre 25,4 % pour l'exercice précédent, du fait essentiellement de la composition des résultats, y compris de l'incidence de certaines mesures fiscales canadiennes promulguées au cours de l'exercice 2023. La charge d'impôts sur le résultat ajustée s'est établie à 2 213 millions, comparativement à 2 517 millions pour l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif ajusté s'est élevé à 22,9 %, contre 22,4 % pour l'exercice précédent.

BMO couvre, à des fins comptables, une partie du risque de change découlant d'investissements dans les établissements à l'étranger en finançant ces investissements dans la devise appropriée. Un profit ou une perte provenant des activités de couverture et un profit ou une perte latent provenant de la conversion des établissements à l'étranger viennent diminuer ou augmenter les autres éléments du résultat global. Aux fins des impôts sur le résultat, un profit ou une perte sur les opérations de couverture entraîne une charge ou une économie d'impôts sur le résultat de la période en cours, qui vient diminuer ou augmenter les autres éléments du résultat global, tandis que le profit ou la perte latent lié aux investissements dans les établissements à l'étranger n'est assujéti aux impôts sur le résultat que lorsque ces investissements sont liquidés. La charge fiscale ou l'avantage fiscal découlant d'un profit ou d'une perte sur des opérations de couverture est tributaire des fluctuations des cours de change d'une période à l'autre. Les opérations de couverture liées aux investissements dans les établissements à l'étranger ont donné lieu à un recouvrement d'impôts sur le résultat de 38 millions de dollars pour l'exercice considéré, lequel a été affecté aux autres éléments du résultat global, contre un recouvrement de 90 millions pour l'exercice précédent.

La charge d'impôts sur le résultat présentée à l'état consolidé des résultats est fondée sur les transactions comptabilisées en résultat, quel que soit le moment où ces transactions sont assujétiées à l'impôt par les administrations fiscales, sauf dans le cas du rapatriement des résultats non distribués de nos filiales.

La direction évalue les résultats consolidés de BMO ainsi que la charge d'impôts connexe selon les PCGR. Nous évaluons et présentons les résultats de nos groupes d'exploitation et les impôts sur le résultat connexes sur une bic.

La note 23 afférente aux états financiers consolidés annuels audités contient des renseignements plus détaillés sur la charge d'impôts sur le résultat.

Pour de plus amples renseignements sur les montants, mesures et ratios non conformes aux PCGR que renferme la présente section qui traite de la charge d'impôts sur le résultat et autres impôts et taxes, il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

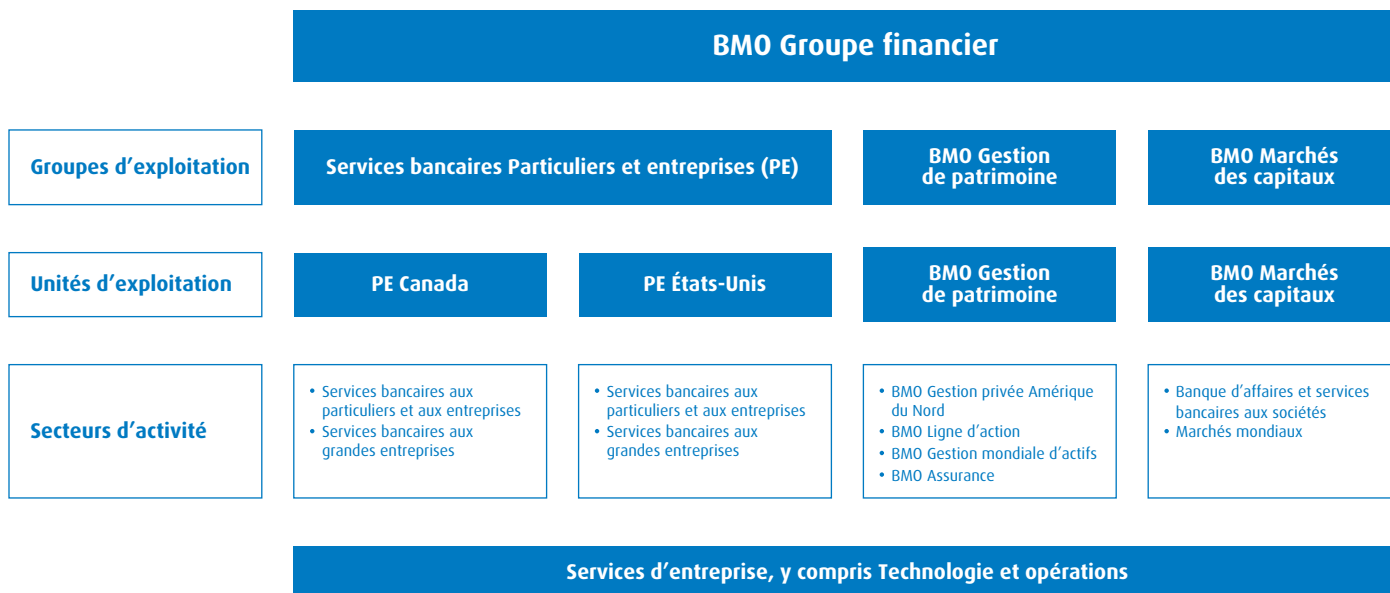
Le **taux d'impôt effectif** est un pourcentage calculé comme la charge d'impôts sur le résultat divisée par le bénéfice avant charge d'impôts sur le résultat.

Le **total du taux d'impôt effectif** est un pourcentage calculé comme la charge d'impôts sur le résultat et les droits ou taxes autres que les impôts sur le résultat (autres impôts et taxes) divisés par le bénéfice avant charge d'impôts sur le résultat.

Analyse des résultats de 2024 des groupes d'exploitation

Sommaire

La présente section comprend une analyse des résultats financiers de chacun des groupes d'exploitation de BMO et une description de leurs unités d'exploitation, de leurs activités, de leurs stratégies, de leurs défis, de leurs réalisations ainsi que de leurs perspectives d'avenir.



Méthode de présentation des résultats des groupes d'exploitation de BMO

BMO présente les résultats financiers de ses trois groupes d'exploitation, dont l'un comprend deux unités d'exploitation, et ils sont tous soutenus par les unités fonctionnelles et l'unité Technologie et opérations (T&O) des Services d'entreprise. Les résultats des unités d'exploitation comprennent les ventilations, provenant des Services d'entreprise, des revenus liés à la trésorerie, des coûts associés aux services fournis par les unités fonctionnelles et l'unité T&O, ainsi que des fonds propres.

BMO a recours à la fixation des prix de cession interne des fonds et des liquidités entre la Direction de la trésorerie et les unités d'exploitation afin d'attribuer le coût ou le crédit aux actifs et aux passifs pour faciliter l'établissement de prix et la prise de décisions commerciales efficaces et aider à l'évaluation de la performance en matière de rentabilité de chaque secteur d'activité. Ces méthodes tiennent également compte du coût des actifs liquides supplémentaires qui sont détenus afin de combler d'éventuels besoins en liquidité et de faciliter la gestion du risque de taux d'intérêt et de liquidité dans le respect de notre cadre d'appétit pour le risque et des exigences réglementaires. Nous passons en revue nos méthodologies de prix de cession interne au moins une fois par an afin qu'elles soient conformes à nos pratiques de gestion des risques de taux d'intérêt, de liquidité et de financement, et nous les mettons à jour au besoin.

Les coûts associés aux services fournis par les unités fonctionnelles et l'unité T&O sont en grande partie répartis entre les quatre unités d'exploitation, les montants restants étant pris en compte dans les Services d'entreprise. Certaines charges directement engagées pour soutenir une unité d'exploitation spécifique sont généralement attribuées à cette unité d'exploitation. Les autres charges sont généralement réparties entre les unités d'exploitation selon des montants qui reflètent raisonnablement le niveau de soutien fourni à chaque unité d'exploitation. Nous passons en revue au moins une fois par année nos méthodes de répartition des charges et nous les mettons à jour au besoin.

De temps à autre, il arrive que certains secteurs d'activité et certaines unités de notre structure organisationnelle soient réorientés au sein d'une unité d'exploitation ou transférés entre les unités d'exploitation et les Services d'entreprise pour appuyer nos priorités stratégiques. Les ventilations des revenus, des charges, des charges d'impôts sur le résultat et des fonds propres des Services d'entreprise aux groupes d'exploitation sont mises à jour afin de mieux refléter ces changements.

Les fonds propres sont imputés aux unités d'exploitation en fonction du montant de fonds propres réglementaires requis pour soutenir les activités commerciales. À compter de l'exercice 2024, notre taux d'imputation des fonds propres a été porté à 11,5 % des actifs pondérés en fonction des risques, contre 11,0 % pour l'exercice 2023, afin de tenir compte du renforcement des exigences de fonds propres. Les fonds propres non imputés sont comptabilisés dans les Services d'entreprise. Nous passons en revue au moins une fois par année nos méthodes d'imputation des fonds propres, et nous les mettons à jour au besoin.

La Banque a adopté l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), avec prise d'effet au premier trimestre de l'exercice 2024, et l'a appliquée de manière rétrospective aux résultats et au solde d'ouverture des résultats non distribués de l'exercice 2023 au 1^{er} novembre 2022. Les résultats des activités d'assurance sont désormais présentés dans les résultats des activités d'assurance et dans le rendement des placements liés à l'assurance sous les revenus autres que d'intérêt. Les résultats des activités d'assurance comprennent les revenus d'assurance, les charges afférentes aux activités d'assurance et les résultats des activités de réassurance. Le rendement des placements liés à l'assurance englobe les rendements nets sur les actifs liés à l'assurance et l'incidence des variations des taux d'actualisation et des changements d'hypothèses financières sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance. En raison de la transition à l'IFRS 17, nous ne présentons plus les sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités dans un poste distinct de l'état consolidé des résultats.

Au moment de la transition à l'IFRS 17, nous avons volontairement changé de méthode comptable pour l'évaluation des immeubles de placement comptabilisés dans les actifs liés à l'assurance aux termes de l'IAS 40, *Immeubles de placement* (IAS 40), dans notre bilan consolidé, en passant de l'évaluation au coût à l'évaluation à la juste valeur. Ce changement a été appliqué de manière rétrospective aux résultats de l'exercice 2023 et au solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} novembre 2022.

Ces changements n'ont eu aucune incidence significative sur les ratios pour les fonds propres réglementaires. Pour de plus amples détails, il y a lieu de se reporter à la section Modifications de méthodes comptables en 2024.

À compter du premier trimestre de l'exercice 2024, nous avons volontairement changé notre méthode comptable à l'égard des transactions sur titres, en passant de la date de règlement à la date de transaction. Cette modification a été appliquée de manière rétrospective comme si nous avions toujours comptabilisé les transactions sur titres à la date de transaction. Par conséquent, les autres actifs et autres passifs ont augmenté en raison de la comptabilisation anticipée des transactions ainsi que du reclassement de certains éléments au bilan. Certains chiffres comparatifs de l'exercice 2023 ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables de la période à l'étude.

À compter du premier trimestre de l'exercice 2024, la répartition de certains éléments des Services d'entreprise aux groupes d'exploitation a été mise à jour afin de les harmoniser avec les activités commerciales sous-jacentes, y compris les méthodologies de prix de cession. Les résultats et les ratios comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour la période à l'étude.

À compter du premier trimestre de l'exercice 2024, les soldes et les revenus, charges et dotations à la provision pour pertes sur créances connexes se rapportant à nos activités de financement de prêts automobiles indirects de détail au Canada et aux États-Unis, présentés antérieurement dans les Services bancaires Particuliers et entreprises, sont présentés dans les Services d'entreprise, en raison de la sortie et de la réduction progressive des activités de cette unité d'affaires. Les chiffres comparatifs de l'exercice 2023 ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

À l'instar des membres de notre groupe bancaire de référence au Canada, nous analysons les revenus consolidés à partir des revenus calculés selon les PCGR figurant dans les états financiers consolidés annuels audités plutôt que sur une base d'imposition comparable (bic). Comme plusieurs autres banques, BMO analyse les revenus de ses unités d'exploitation sur une bic. Les revenus et la charge d'impôts sur le résultat de BMO Marchés des capitaux et de PE États-Unis relativement aux titres exonérés d'impôts sont augmentés à des montants équivalents avant impôts afin de faciliter la comparaison du bénéfice provenant de sources imposables et de celles qui ne le sont pas. La compensation des ajustements sur une bic des unités est reflétée dans les revenus et la charge (le recouvrement) d'impôts sur le résultat des Services d'entreprise. Depuis le 1^{er} janvier 2024, nous traitons certains dividendes au Canada liés à BMO Marchés des capitaux comme étant non déductibles aux fins de l'impôt en raison de la législation adoptée par le gouvernement canadien au troisième trimestre de l'exercice 2024. C'est pourquoi nous ne présentons plus ces revenus sur une bic. Il y a lieu de se reporter à la section Autres faits nouveaux en matière de réglementation pour obtenir un complément d'information.

Services bancaires Particuliers et entreprises¹

TABLEAU 16

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) Au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date | PE Canada | | PE États-Unis | | Total – PE | |
|---|-----------|--------|---------------|-------|------------|--------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Revenus nets d'intérêts (bic) ² | 8 852 | 8 043 | 8 162 | 7 607 | 17 014 | 15 650 |
| Revenus autres que d'intérêts | 2 587 | 2 516 | 1 602 | 1 573 | 4 189 | 4 089 |
| Total des revenus (bic) ² | 11 439 | 10 559 | 9 764 | 9 180 | 21 203 | 19 739 |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux | 1 326 | 724 | 1 274 | 364 | 2 600 | 1 088 |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs | 333 | 185 | 389 | 142 | 722 | 327 |
| Total des dotations à la provision pour pertes sur créances | 1 659 | 909 | 1 663 | 506 | 3 322 | 1 415 |
| Charges autres que d'intérêts | 5 005 | 4 723 | 5 898 | 5 444 | 10 903 | 10 167 |
| Bénéfice avant impôts sur le résultat | 4 775 | 4 927 | 2 203 | 3 230 | 6 978 | 8 157 |
| Charge d'impôts sur le résultat (bic) ² | 1 318 | 1 354 | 374 | 741 | 1 692 | 2 095 |
| Bénéfice net comptable | 3 457 | 3 573 | 1 829 | 2 489 | 5 286 | 6 062 |
| Coûts liés à l'acquisition et à l'intégration ³ | 17 | 9 | – | – | 17 | 9 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ⁴ | 13 | 6 | 283 | 234 | 296 | 240 |
| Bénéfice net ajusté | 3 487 | 3 588 | 2 112 | 2 723 | 5 599 | 6 311 |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires | 3 415 | 3 534 | 1 773 | 2 438 | 5 188 | 5 972 |
| Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires | 3 445 | 3 549 | 2 056 | 2 672 | 5 501 | 6 221 |

¹ Les résultats ajustés que renferme le présent tableau ne sont pas conformes aux PCGR et sont analysés à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

² Montants sur une base d'imposition comparable (bic) de 36 millions de dollars pour l'exercice 2024 et de 33 millions pour l'exercice 2023, comptabilisés dans les revenus nets d'intérêts, les revenus et la charge d'impôts sur le résultat.

³ Coûts liés à l'acquisition et à l'intégration relatifs à AIR MILES, comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts.

⁴ Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, et pertes de valeur, comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude et pour tenir compte des modifications de méthodes comptables.

Les Services bancaires Particuliers et entreprises (Services bancaires PE) englobent nos deux unités d'exploitation de services aux particuliers et aux entreprises : Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada (PE Canada) et Services bancaires Particuliers et entreprises aux États-Unis (PE États-Unis). Le bénéfice net comptable des Services bancaires PE s'est chiffré à 5 286 millions de dollars pour l'exercice 2024, en baisse de 776 millions, ou de 13 %, en regard d'il y a un an. Ces unités d'exploitation sont passées en revue séparément dans les sections ci-après.

Il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour obtenir de plus amples renseignements sur les montants, les mesures et les ratios non conformes aux PCGR de la présente section Analyse des résultats de 2024 des groupes d'exploitation.

Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada

Les Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada offrent des produits et des services financiers à près de huit millions de clients. Les Services bancaires aux particuliers et aux entreprises aident les clients à améliorer leurs finances par l'intermédiaire d'un réseau de presque 900 succursales, de centres contact clientèle, de plateformes de services bancaires numériques et de plus de 3 200 guichets automatiques. Nos conseillers des Services bancaires aux grandes entreprises, présents partout au Canada, offrent une expertise sectorielle précieuse, une présence locale et l'accès à une gamme complète de produits et de services axés sur ce segment de marché.

Secteurs d'activité

Les **Services bancaires aux particuliers et aux entreprises** proposent une vaste gamme de produits et de services, notamment des services de dépôt, des prêts à l'habitation, du crédit à la consommation, des prêts aux petites entreprises, des cartes de crédit, des services de gestion de trésorerie, des conseils en matière de services financiers et de placement courants et d'autres services bancaires, en ayant pour objectif global d'offrir aux clients une expérience exceptionnelle et de leur donner les moyens d'améliorer leurs finances.

Les **Services bancaires aux grandes entreprises** offrent aux clients une gamme complète de produits et de services axés sur ce segment de marché, notamment diverses options de financement et solutions de trésorerie et de paiement, ainsi que des produits de gestion des risques. Nos conseillers travaillent en collaboration avec les clients pour anticiper leurs besoins financiers et mettent à leur disposition leur expertise précieuse et leurs connaissances sectorielles afin de les aider à gérer leurs activités commerciales et à accroître leur volume d'affaires.

Priorités stratégiques et réalisations

Grande priorité : Stimuler la croissance et la fidélisation de la clientèle en continuant d'investir dans des capacités distinctives et en offrant une expérience Un seul et même client améliorée

Réalisations en 2024

- Nous avons maintenu une forte fidélisation de la clientèle dans le secteur des services bancaires aux particuliers et aux entreprises et celui des services bancaires aux grandes entreprises, comme le démontre notre taux de recommandation net¹.
- Le magazine *World Finance* nous a octroyé le titre de Meilleure banque commerciale au Canada pour la dixième année d'affilée et celui de Meilleure banque de services aux particuliers au Canada pour la troisième année de suite. Ces titres témoignent de notre compréhension des besoins financiers en constante évolution de nos clients et de notre engagement à leur offrir une expérience axée sur le numérique.
- Nous avons remporté, dans la catégorie *Transformation of the Year*, le prix *Excellence in Customer Service Award* de 2024 décerné par Business Intelligence Group pour la mise en œuvre agile des options libre-service du système interactif de réponse vocale de Connexion virtuelle BMO – notre centre contact clientèle –, permettant d'améliorer l'expérience client au moyen d'analyses avancées et de recherches sur la clientèle.
- Nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre stratégie Un seul et même client en renforçant la collaboration à l'échelle de nos secteurs d'activité pour répondre aux besoins des clients de façon globale.

Accent en 2025

- Favoriser une forte fidélisation de la clientèle en misant sur des capacités améliorées dans l'ensemble des circuits
- Tirer parti de notre stratégie Un seul et même client pour offrir une expérience connectée et intégrée à nos clients, en adoptant une approche globale qui répond à leurs besoins dans tous nos secteurs d'activité

Grande priorité : Dans le secteur des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, continuer à favoriser l'acquisition de clients, accroître notre part de portefeuille, favoriser l'adoption des services numériques et donner aux clients les moyens d'améliorer leurs finances

Réalisations en 2024

- Nous avons continué d'augmenter notre part de marché dans des catégories clés, notamment celles des dépôts, des prêts hypothécaires et des cartes de crédit, grâce à la plus forte croissance sur 12 mois que nous ayons enregistrée au chapitre de l'acquisition de clients.
- Nous avons amélioré notre Programme de récompense AIR MILES par l'ajout de nouveaux partenariats et de nouvelles caractéristiques, y compris la campagne de la marque *Multipliez les moments*, qui propose des avantages et des options d'échange élargis.
- Nous avons aidé les clients à accroître leur épargne grâce aux objectifs d'épargne de BMO et au Compte amplificateur d'épargne BMO^{MD} – plus d'un million de comptes ont été ouverts jusqu'à maintenant.
- Nous avons renforcé notre offre destinée aux nouveaux arrivants au Canada en leur proposant une expérience numérique et des produits primés et en nous appuyant sur un solide écosystème de partenariats :
 - Nous avons conclu un partenariat avec un bureau de crédit transfrontalier de premier plan, Nova Credit, qui nous donne accès aux antécédents de crédit à l'étranger des clients et nous permet d'accélérer, de faciliter et de rendre plus inclusive leur transition financière au Canada.
 - Nous avons donné accès à notre plateforme d'éducation financière en ligne FinancesFutées BMO^{MD}, qui offre aux nouveaux arrivants une expérience d'apprentissage personnalisée, sur demande et interactive du système bancaire canadien.
 - Nous avons offert aux nouveaux Canadiens le programme primé Nouveau commencement avec BMO^{MD}, qui comprend des offres bancaires spéciales et des solutions personnalisées.
 - Nous avons conclu un partenariat avec PeaceGeeks pour soutenir la littératie financière des nouveaux arrivants au moyen de l'appli Welcome to Canada.
- Nous avons amélioré le soutien offert à la clientèle autochtone en lançant la succursale virtuelle des Services bancaires aux Autochtones, une option de services bancaires axés sur la relation à l'intention des communautés autochtones rurales et du Nord, avons mis à jour notre programme de prêts hypothécaires aux Autochtones et avons lancé un programme d'éducation financière adapté par l'intermédiaire de FinancesFutées BMO^{MD}.

¹ Taux de recommandation net (TRN) : Pourcentage de clients sondés qui recommanderaient BMO à un ami ou à un collègue.

Accent en 2025

- Favoriser l'acquisition de clients grâce à notre proposition de valeur distinctive qui repose sur des capacités d'analyse et de marketing numérique
- Offrir des produits et des services distinctifs qui répondent aux besoins des clients et leur donnent les moyens d'améliorer leurs finances
- Continuer à tirer parti de notre Programme de récompense AIR MILES en mettant à profit les relations établies avec les adhérents et les partenaires du programme à l'égard des produits.

Grande priorité : Dans le secteur des services bancaires aux grandes entreprises, continuer à mettre l'accent sur les secteurs et les régions clés et améliorer l'expérience client grâce à des capacités et à des produits novateurs, y compris des solutions axées sur la transition climatique et Le numérique au premier plan

Réalisations en 2024

- Nous avons maintenu notre deuxième rang au classement des parts du marché national en ce qui concerne les prêts grâce à la solidité de nos positions dans des régions clés.
- Nous avons reçu la médaille d'argent dans la catégorie *Artificial Intelligence and Advanced Analytics* des prix Commercial Banking Impact de 2024 de Datos Insights pour la mise au point de notre plateforme de réseau, qui nous permet de mieux comprendre nos clients et leurs besoins et, ainsi, d'être mieux positionnés pour leur offrir des solutions globales et sur mesure.
- Nous avons mis sur pied l'équipe Services bancaires durables et énergie propre, lancé des produits liés au climat dans l'ensemble des secteurs et déployé une formation sur les changements climatiques à l'intention des conseillers dans le but de soutenir l'ambition climatique de BMO, qui consiste à être le principal partenaire de nos clients dans la transition vers un monde carboneutre.
- Nous avons approfondi nos relations avec les clients grâce à notre solide plateforme des Services bancaires en ligne pour entreprises et à l'intégration des plateformes numériques des services interentreprises en Amérique du Nord, ce qui a concouru à une forte croissance des dépôts.

Accent en 2025

- Continuer à investir dans les secteurs et les régions de base en mettant l'accent sur l'optimisation des rendements et en gérant le risque de manière prudente
- Approfondir les relations grâce à la simplification et à l'innovation numérique afin de stimuler la croissance des dépôts
- Continuer à élaborer des solutions pour soutenir nos clients dans leur parcours de transition carbone et climatique

Grande priorité : Favoriser l'efficacité en simplifiant et en rationalisant nos activités et en investissant dans les capacités numériques

Réalisations en 2024

- EMARKETER nous a classés au premier rang des institutions financières canadiennes dans son étude comparative des nouvelles fonctionnalités des services bancaires mobiles au Canada de 2024, nous attribuant une excellente note globale pour l'appli des services mobiles, ainsi que dans les catégories de la gestion des comptes, des alertes et de la gestion numérique des fonds.
- Nous avons reçu deux prix liés à l'expérience client numérique de la part de *The Digital Banker* pour notre leadership en matière d'innovation numérique et pour avoir donné à nos clients les moyens d'améliorer leurs finances : le prix de l'utilisation exceptionnelle des circuits numériques pour une expérience client améliorée, qui récompense notre plateforme d'éducation financière FinancesFutées BMO^{MD}, et le prix de la meilleure mise en œuvre technologique pour l'expérience client numérique, qui récompense la fonction Objectifs d'épargne de BMO dans l'appli Services mobiles BMO.
- *The Digital Banker* nous a décerné le prix du meilleur lancement de produit pour l'application Extend pour les cartes d'entreprise de BMO, une option de paiement par carte virtuelle offerte en partenariat avec Extend qui permet aux clients de créer et d'envoyer des cartes virtuelles et de gérer en ligne de manière efficace les besoins de paiement de leur entreprise – un produit unique en son genre au Canada.
- Nous avons reçu le prix Red Dot : Concept de design 2024 dans la catégorie Interaction, interface utilisateur et expérience utilisateur pour avoir remanié l'expérience des services bancaires numériques aux entreprises pour un groupe restreint de petites et moyennes entreprises clientes au Canada, faisant de BMO la première banque en Amérique du Nord à remporter ce prix.
- Nous avons renforcé l'intégration de Xero, une plateforme de comptabilité infonuagique mondiale qui permet aux clients de communiquer avec plusieurs entreprises, en améliorant les fonctionnalités et en élargissant l'offre en fonction des commentaires des clients.

Accent en 2025

- Continuer à simplifier et à numériser les processus afin d'améliorer l'efficacité et de faire en sorte qu'il soit plus facile et plus rapide pour les clients d'interagir avec nous
- Continuer à renforcer nos capacités numériques en tirant parti de partenariats existants et nouveaux et offrir des expériences numériques de premier plan à nos clients

Grande priorité : Favoriser une culture de réussite axée sur l'action concertée, le pouvoir d'agir et la reconnaissance, doublée d'un engagement à l'égard d'un milieu de travail diversifié et inclusif

Réalisations en 2024

- Nous avons été récompensés lors du Business Transformation & Operational Excellence Awards Summit pour avoir fait de Connexion virtuelle BMO, notre centre contact clientèle, un employeur de calibre mondial dans le secteur des services financiers virtuels.
- Nous avons enregistré d'excellents résultats sur le plan de la mobilisation des employés et de la culture de réussite, notamment dans certains domaines, comme la mobilisation, la diversité et l'éthique, où nous nous classons parmi les meilleures organisations au monde.

Accent en 2025

- Continuer à attirer et à perfectionner un effectif diversifié et promouvoir un milieu de travail inclusif
- Maintenir une culture de réussite de calibre mondial et continuer à favoriser une mobilisation des employés de premier ordre

TABLEAU 17

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)
Au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

| | 2024 | 2023 |
|---|---------------|--------|
| Revenus nets d'intérêts | 8 852 | 8 043 |
| Revenus autres que d'intérêts | 2 587 | 2 516 |
| Total des revenus | 11 439 | 10 559 |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux | 1 326 | 724 |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs | 333 | 185 |
| Total des dotations à la provision pour pertes sur créances | 1 659 | 909 |
| Charges autres que d'intérêts | 5 005 | 4 723 |
| Bénéfice avant impôts sur le résultat | 4 775 | 4 927 |
| Charge d'impôts sur le résultat | 1 318 | 1 354 |
| Bénéfice net comptable | 3 457 | 3 573 |
| Coûts liés à l'acquisition et à l'intégration ² | 17 | 9 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ³ | 13 | 6 |
| Bénéfice net ajusté | 3 487 | 3 588 |
| Charges autres que d'intérêts ajustées | 4 964 | 4 702 |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires | 3 415 | 3 534 |
| Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires | 3 445 | 3 549 |

Principales mesures de la performance

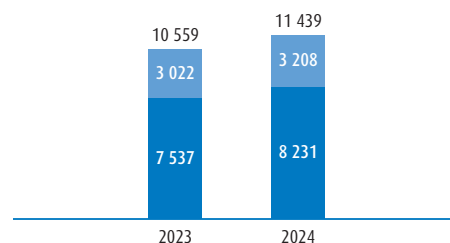
| | | |
|--|---------|---------|
| Revenus des Services bancaires Particuliers et entreprises | 8 231 | 7 537 |
| Revenus des Services bancaires aux grandes entreprises | 3 208 | 3 022 |
| Rendement des capitaux propres (%) ⁴ | 21,4 | 26,6 |
| Rendement des capitaux propres ajustés (%) ⁴ | 21,5 | 26,7 |
| Levier d'exploitation (%) | 2,3 | (0,4) |
| Levier d'exploitation ajusté (%) | 2,7 | - |
| Ratio d'efficience (%) | 43,8 | 44,7 |
| Ratio de la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux au solde moyen net des prêts et acceptations (%) | 0,41 | 0,24 |
| Marge nette d'intérêts sur l'actif productif moyen (%) | 2,77 | 2,72 |
| Actif productif moyen | 319 795 | 296 164 |
| Solde moyen brut des prêts et acceptations | 324 082 | 307 296 |
| Solde moyen net des prêts et acceptations | 322 304 | 305 931 |
| Solde moyen des dépôts | 301 278 | 272 573 |
| Effectif – équivalent temps plein | 16 140 | 16 100 |

¹ Les résultats et les ratios ajustés sont non conformes aux PCGR et sont analysés à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.² Coûts liés à l'acquisition et à l'intégration liés à l'acquisition d'AIR MILES, comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts.³ Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, et pertes de valeur, comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts.⁴ Le rendement des capitaux propres est fondé sur les fonds propres imputés. À compter de l'exercice 2024, notre taux d'imputation des fonds propres a été porté à 11,5 % des actifs pondérés en fonction des risques, contre 11,0 % pour l'exercice 2023. Il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour obtenir de plus amples renseignements.

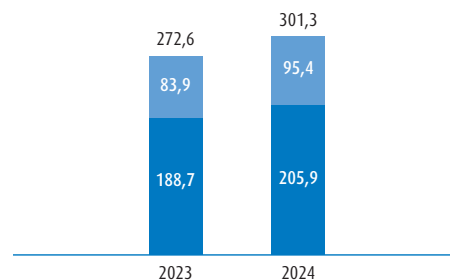
Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude et pour tenir compte des modifications de méthodes comptables.

Revenus par secteur d'activité

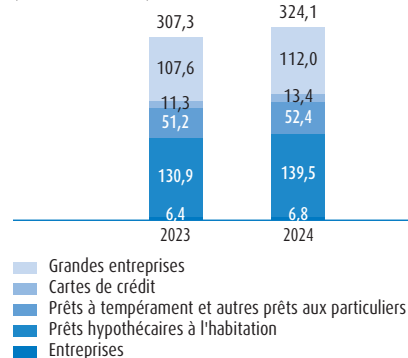
(en millions de dollars)

■ Services bancaires Particuliers et entreprises
■ Services bancaires aux grandes entreprises**Solde moyen des dépôts**

(en milliards de dollars)

■ Services bancaires Particuliers et entreprises
■ Services bancaires aux grandes entreprises**Solde moyen brut des prêts et acceptations***

(en milliards de dollars)



* La somme des nombres ne correspond pas nécessairement au total en raison de l'arrondissement.

Analyse des résultats

Le bénéfice net comptable de PE Canada s'est élevé à 3 457 millions de dollars, en baisse de 116 millions, ou de 3 %, comparativement à il y a un an, la forte croissance des revenus ayant été plus que contrebalancée par la hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances et l'accroissement des charges.

Le total des revenus s'est établi à 11 439 millions de dollars, soit une hausse de 880 millions, ou de 8 % par rapport à l'an dernier. Les revenus nets d'intérêts ont augmenté de 809 millions, ou de 10 %, en raison de l'accroissement des soldes et de l'élargissement des marges nettes d'intérêts. Les revenus autres que d'intérêts ont augmenté de 71 millions, ou de 3 %, du fait surtout de l'inclusion des résultats d'AIR MILES et de l'augmentation des revenus tirés des commissions de distribution de fonds d'investissement et des revenus générés par les cartes de crédit, contrebalancées en partie par la baisse des revenus tirés des commissions sur les prêts aux entreprises. La marge nette d'intérêts, qui s'est située à 2,77 %, a progressé de 5 points de base par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'élargissement des marges sur les dépôts et de la croissance plus rapide des dépôts par rapport aux prêts, contrebalancés en partie par le rétrécissement des marges sur les dépôts. La transition des expositions aux acceptations bancaires aux prêts des Services bancaires aux grandes entreprises a entraîné une baisse des revenus autres que d'intérêts contrebalancée dans les revenus nets d'intérêts, ainsi qu'un recul modeste de la marge nette d'intérêts.

Les revenus des Services bancaires Particuliers et entreprises ont augmenté de 694 millions de dollars, ou de 9 %, en raison de l'augmentation des revenus nets d'intérêts et des revenus autres que d'intérêts. Les revenus des Services bancaires aux grandes entreprises se sont renforcés de 186 millions, ou de 6 %, en raison de la hausse des revenus nets d'intérêts, ce qui a été compensé partiellement par une baisse des revenus autres que d'intérêts.

Le total des dotations à la provision pour pertes sur créances s'est chiffré à 1 659 millions de dollars, en hausse de 750 millions par rapport à l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux s'est établie à 1 326 millions, en hausse de 602 millions par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète la hausse des dotations à la provision liées aux Services bancaires Particuliers et entreprises, sous l'effet des segments non garantis du portefeuille de prêts à la clientèle, et aux Services bancaires aux grandes entreprises. Au cours de l'exercice à l'étude, une dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs de 333 millions a été enregistrée, comparativement à une dotation à la provision de 185 millions à l'exercice précédent.

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 5 005 millions de dollars, soit une hausse de 282 millions, ou de 6 % par rapport à l'an dernier, ce qui reflète l'inclusion d'AIR MILES et l'augmentation des charges d'exploitation et des coûts liés à la technologie, contrebalancées en partie par les indemnités de départ à l'exercice précédent.

Le solde moyen brut des prêts et acceptations a augmenté de 16,8 milliards de dollars, ou de 5 %, par rapport à il y a un an. Les soldes des prêts des Services bancaires Particuliers et entreprises ont progressé de 5 %. Les soldes des prêts des Services bancaires aux grandes entreprises se sont accrus de 4 %, alors que les soldes de cartes de crédit ont grimpé de 18 %. Le solde moyen des dépôts a augmenté de 28,7 milliards, ou de 11 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique par la forte croissance des dépôts à terme. Les soldes des dépôts des Services bancaires Particuliers et entreprises ont augmenté de 9 % et les soldes des dépôts des Services bancaires aux grandes entreprises ont grimpé de 14 %.

Il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour obtenir de plus amples renseignements sur les montants, les mesures et les ratios non conformes aux PCGR de la présente section Analyse des résultats de 2024 des groupes d'exploitation.

Contexte et perspectives

Les Services bancaires PE Canada ont enregistré de solides résultats au cours de l'exercice 2024, pendant que nous nous adaptons à un contexte économique en pleine évolution. L'inflation étant revenue aux niveaux ciblés, la Banque du Canada a réduit son taux directeur de 125 points de base au total depuis juin 2024, mais les taux directeurs demeurent restrictifs. La croissance du PIB a légèrement ralenti par rapport à l'exercice précédent et le taux de chômage a augmenté de près de 1 % pour s'établir à 6,5 % en octobre 2024.

Le contexte de hausse des taux d'intérêt a continué à soutenir la croissance des dépôts à terme pendant la majeure partie de l'exercice 2024, y compris la migration à partir des comptes de chèques et d'épargne, laquelle a commencé à ralentir au cours des derniers mois à mesure que les taux d'intérêt diminuaient et que les marchés boursiers progressaient. En raison de l'essoufflement du marché de l'habitation, la croissance des prêts hypothécaires a ralenti par rapport à l'exercice précédent, mais est demeurée vigoureuse, soutenue par un accroissement robuste de la population et une forte acquisition de clients. La croissance liée aux cartes de crédit est demeurée forte, soutenue par la croissance continue des comptes, les dépenses de consommation et une hausse des soldes reportés. La croissance des prêts aux entreprises a ralenti, les clients continuant à gérer leurs bilans dans un contexte de hausse des taux d'intérêt. Les pertes sur créances ont crû, l'augmentation du nombre de cas de défaut de paiement et d'insolvabilité des consommateurs reflétant une hausse du taux de chômage, tout comme les taux plus élevés de dépréciation des clients des Services bancaires aux entreprises et des Services bancaires aux grandes entreprises.

L'économie canadienne devrait enregistrer une croissance modérée en 2025, et on s'attend à ce que la Banque du Canada réduise les taux d'intérêt de 125 points de base supplémentaires pour les faire passer à 2,5 % d'ici juin 2025. La croissance des dépôts devrait continuer à ralentir en raison d'une baisse de la demande de dépôts à terme, les clients cherchant des produits à rendement supérieur se tournant vers les marchés boursiers. La croissance des prêts hypothécaires devrait se redresser graduellement à mesure que l'activité du marché de l'habitation s'améliorera et que de nouvelles règles hypothécaires entreront en vigueur. La croissance liée aux cartes de crédit devrait ralentir par rapport aux niveaux élevés actuels. On s'attend à ce que les prêts aux entreprises augmentent à un rythme modéré en 2025 en raison de la baisse des taux d'intérêt. La baisse du coût d'emprunt devrait atténuer la pression sur les bilans des ménages et des entreprises tout au long de l'année.

Nous continuons d'investir dans nos activités en mettant l'accent sur la prestation de solutions et de conseils exceptionnels aux clients, ainsi que sur des expériences numériques de premier plan, et de mettre en œuvre notre stratégie visant à stimuler la croissance de nos activités dans tous les contextes.

Le contexte économique au Canada durant l'année civile 2024 et les perspectives relatives à l'année civile 2025 sont analysés à la section Évolution de la situation économique et perspectives.

Mise en garde

La présente section Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada contient des déclarations prospectives. Voir la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Services bancaires Particuliers et entreprises aux États-Unis

Les Services bancaires Particuliers et entreprises aux États-Unis offrent des produits et des services financiers à quatre millions de clients. Le secteur des services bancaires aux particuliers et aux entreprises donne aux clients les moyens d'améliorer leurs finances au moyen d'un vaste réseau de près de 1 000 succursales et d'un accès à des centres contact clientèle, à des plateformes de services bancaires numériques et à plus de 40 000 guichets automatiques BMO et Allpoint^{MD} à l'échelle du pays. Nos conseillers du secteur des services bancaires aux grandes entreprises, présents partout au pays, offrent aux clients une expertise sectorielle précieuse, une présence locale et l'accès à une gamme complète de produits et de services axés sur ce segment de marché.

Secteurs d'activité

Les **Services bancaires aux particuliers et aux entreprises** proposent une vaste gamme de produits et de services, notamment des services de dépôt, des prêts à l'habitation, du crédit à la consommation, des prêts aux petites entreprises, des cartes de crédit, des services de gestion de trésorerie et d'autres services bancaires, en s'employant à offrir une expérience exceptionnelle aux clients et en leur donnant les moyens d'améliorer leurs finances.

Les **Services bancaires aux grandes entreprises** offrent aux clients une gamme complète de produits et de services axés sur ce segment de marché, notamment diverses options de financement et solutions de trésorerie et de paiement, ainsi que des produits de gestion des risques. Nos conseillers travaillent en collaboration avec les clients pour anticiper leurs besoins financiers et mettent à leur disposition leur expertise précieuse et leurs connaissances sectorielles afin de les aider à gérer leurs activités commerciales et à accroître leur volume d'affaires.

Priorités stratégiques et réalisations

Grande priorité : Stimuler la croissance et la fidélisation de la clientèle en continuant d'investir dans des capacités distinctives et en offrant une expérience Un seul et même client améliorée

Réalisations en 2024

- Nous avons enregistré un excellent taux de fidélisation de la clientèle dans le secteur des services bancaires aux particuliers et aux entreprises et celui des services bancaires aux grandes entreprises, comme le démontre notre taux de recommandation net¹.
- Nous avons été nommés meilleure banque commerciale aux États-Unis pour une deuxième année d'affilée par le magazine *World Finance*, en reconnaissance de nos efforts visant à offrir une gamme plus complète de produits et de services bancaires.
- Nous avons reçu le prix Celent Model Bank 2024 pour l'excellence en matière d'intégration et en reconnaissance des meilleures pratiques que nous avons appliquées lors de la migration et de l'intégration, en peu de temps, de près de deux millions de clients de Bank of the West à BMO, ce qui témoigne de notre approche plaçant le numérique au premier plan et axée sur le client.
- Le Bureau du contrôleur de la monnaie des États-Unis nous a décerné la note « Remarquable » aux termes de la Loi sur l'accès au crédit des collectivités (*Community Reinvestment Act*)² pour notre engagement à soutenir les collectivités à revenu faible ou modeste.

Accent en 2025

- Favoriser une forte fidélisation de la clientèle en misant sur des capacités améliorées dans l'ensemble des circuits
- Tirer parti de notre stratégie Un seul et même client pour offrir une expérience connectée et intégrée à nos clients, en adoptant une approche globale qui répond à leurs besoins dans tous nos secteurs d'activité

Grande priorité : Dans le secteur des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, continuer à favoriser l'acquisition de nouveaux clients, accroître notre part de portefeuille, améliorer l'adoption des services numériques et donner aux clients les moyens d'améliorer leurs finances

Réalisations en 2024

- Nous avons continué à élargir nos capacités de vente et de service numériques : plus du tiers des achats de nos produits bancaires de base ont été faits par voie numérique, notre taux d'adoption des services numériques a progressé de près de 300 points de base sur un an et plus de 80 % des transactions de service ont été effectuées par l'intermédiaire des circuits libre-service, ce qui a permis à nos employés de première ligne de se concentrer sur la prestation de services-conseils exceptionnels.
- Nous avons réussi à acquérir de nombreux clients dans l'ensemble de nos marchés grâce à notre proposition de valeur distinctive et à nos investissements en marketing, tirant ainsi parti de la grande notoriété de notre marque.
- Nous avons continué à donner les moyens d'agir aux membres de communautés historiquement mal desservies, et notamment aux entreprises détenues par des Asiatiques, d'anciens combattants, des membres de la communauté LGBTQ+, des Noirs, des Latino-Américains, des Autochtones et des femmes, en leur donnant accès à du crédit, à des partenariats et à des ressources abordables pour une croissance durable.
- Nous avons mené plus d'un million d'entretiens personnalisés dans le cadre de l'initiative Vérification pour l'amélioration des finances^{MC} afin d'aider nos clients à déterminer et à atteindre leurs objectifs financiers.
- Nous avons lancé le programme Financement pour un avenir plus vert à l'intention des petites et moyennes entreprises agricoles, qui prévoit des rabais sur les prêts liés à la résilience aux changements climatiques et des services-conseils liés aux solutions vertes pour soutenir, informer et guider les propriétaires d'entreprise.

¹ Taux de recommandation net (TRN) : Pourcentage de clients sondés qui recommanderaient BMO à un ami ou à un collègue.

² Annoncé à l'exercice 2024 : Note « Remarquable » pour la performance de BMO aux termes de la Loi sur l'accès au crédit des collectivités (*Community Reinvestment Act*) de janvier 2020 à décembre 2022.

Accent en 2025

- Favoriser l'acquisition de clients grâce à notre proposition de valeur distinctive qui repose sur des capacités numériques et de marketing, en tirant parti de notre territoire élargi et en réalisant des synergies d'échelle
- Offrir des produits et des services distinctifs qui répondent aux besoins des clients et leur donnent les moyens d'améliorer leurs finances

Grande priorité : Dans le secteur des services bancaires aux grandes entreprises, continuer à mettre l'accent sur les secteurs et les régions clés et améliorer l'expérience client grâce à des capacités et à des produits novateurs, y compris des solutions axées sur la transition climatique et Le numérique au premier plan

Réalisations en 2024

- Nous nous sommes maintenus parmi les dix principaux fournisseurs de services bancaires aux grandes entreprises, selon le total des prêts de gros.
- Nous avons ajouté une équipe Financement des médias locale attirée à Los Angeles pour soutenir nos clients des Services bancaires aux grandes entreprises dans le secteur des médias et du divertissement, en misant sur la réussite de longue date de notre équipe au Canada.
- Nous avons élargi les services de BMO au secteur du vin et des spiritueux grâce à la croissance de l'équipe sectorielle des Services bancaires aux grandes entreprises et à l'ajout d'experts spécialisés en fusions et acquisitions pour le marché intermédiaire afin de soutenir nos activités de premier plan dans le secteur vinicole.
- Nous avons été reconnus comme la meilleure banque pour les services de banque transactionnelle dans l'Ouest des États-Unis en 2024 par le magazine *Global Finance*.
- Nous avons reçu le prix d'excellence en leadership 2024 décerné par Global Midwest Alliance lors du gala *Midwest Food Matters Leadership Awards* pour le travail accompli par notre équipe Alimentation, produits de consommation et agroalimentaire.

Accent en 2025

- Continuer à prioriser les secteurs et les régions clés tout en tirant parti de notre présence élargie pour dégager des synergies en mettant l'accent sur l'optimisation des rendements et la gestion prudente du risque
- Approfondir les relations grâce à la simplification et à l'innovation numérique afin de stimuler la croissance des dépôts
- Continuer à élaborer des solutions et des capacités pour soutenir nos clients dans leur parcours de transition carbone et climatique

Grande priorité : Favoriser l'efficacité en simplifiant et en rationalisant nos activités et en investissant dans les capacités numériques

Réalisations en 2024

- Nous avons augmenté les capacités numériques de Connexion virtuelle BMO, notre centre contact clientèle, ce qui a permis d'améliorer l'expérience des appelants, de réduire les temps d'attente pour les clients et de dégager des gains d'efficacité opérationnelle.
- Nous avons investi dans des capacités numériques clés, notamment en lançant PaiementFuté BMO^{MC}, un programme de versements échelonnés pour les cartes de crédit qui simplifie les transactions par carte et aide les clients à établir leurs antécédents de crédit, et en améliorant l'expérience des clients qui utilisent les Services bancaires en ligne de BMO et l'appli Services mobiles BMO, entre autres avec l'ajout de la fonction Accroître ma sécurité.
- Nous avons établi un partenariat avec Elavon pour offrir à nos clients des Services aux commerçants une plateforme de solutions d'acquisition et de traitement des paiements novatrice dans le but de simplifier l'acceptation des paiements pour les commerçants et leurs clients.
- Nous avons lancé le service Gestion de comptes virtuels à l'intention des entreprises clientes pour les aider à réduire leurs frais d'administration, à gagner du temps, à réaliser la concordance des comptes plus efficacement et à gérer les liquidités dans toutes les entités.
- Nous avons été classés sur la liste des entreprises les plus novatrices au monde en 2024 de *Fast Company*, dans la catégorie *Personal Finance*, pour avoir remanié l'expérience des services bancaires numériques et avoir modernisé la technologie sous-jacente, ce qui a permis d'accroître la satisfaction de la clientèle.
- Nous avons été reconnus comme un chef de file dans la grille de performance des services bancaires en ligne de 2024 de Javelin, dans la catégorie *Financial Fitness*.
- Nous avons reçu le prix CIO 100 de 2024 pour BMO Alto^{MC}, notre compte de dépôt à rendement élevé en ligne offert aux clients à l'échelle nationale.

Accent en 2025

- Continuer à simplifier et à numériser les processus afin d'améliorer l'efficacité et de faire en sorte qu'il soit plus facile et plus rapide pour les clients d'interagir avec nous
- Continuer à renforcer nos capacités numériques en tirant parti de partenariats existants et nouveaux et offrir des expériences numériques de premier plan à nos clients

Grande priorité : Favoriser une culture de réussite axée sur l'action concertée, le pouvoir d'agir et la reconnaissance, doublée d'un engagement à l'égard d'un milieu de travail diversifié et inclusif

Réalisations en 2024

- Nous avons obtenu la meilleure note au Disability Equality Index^{MC} pour la neuvième année d'affilée, une reconnaissance qui témoigne de notre détermination à favoriser un milieu de travail inclusif et qui confirme que BMO est parmi les meilleurs endroits où travailler pour ce qui est de l'inclusion des personnes handicapées aux États-Unis.
- Nous avons été reconnus pour la sixième année de suite par le magazine *Forbes* comme l'un des meilleurs employeurs pour la diversité.
- Nous avons élargi notre programme d'embauche et d'emploi inclusif BMORE, dont l'objectif est de favoriser l'accès aux occasions de carrières, le développement des compétences et l'avancement professionnel dans le secteur financier, en concentrant nos efforts de recrutement à Phoenix, à Los Angeles, à Chicago, à Milwaukee et à Madison.
- Nous avons enregistré d'excellents résultats sur le plan de la mobilisation des employés et de la culture de réussite, notamment dans certains domaines, comme la diversité et l'éthique, où nous nous classons parmi les meilleures organisations au monde.

Accent en 2025

- Continuer à attirer et à perfectionner un effectif diversifié et promouvoir un milieu de travail inclusif
- Maintenir une culture de réussite de calibre mondial et continuer à favoriser une forte mobilisation des employés

TABLEAU 18

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) Au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date | 2024 | 2023 |
|--|--------------|--------------|
| Revenus nets d'intérêts (bic) ² | 8 162 | 7 607 |
| Revenus autres que d'intérêts | 1 602 | 1 573 |
| Total des revenus (bic)² | 9 764 | 9 180 |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux | 1 274 | 364 |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs | 389 | 142 |
| Total des dotations à la provision pour pertes sur créances | 1 663 | 506 |
| Charges autres que d'intérêts | 5 898 | 5 444 |
| Bénéfice avant impôts sur le résultat | 2 203 | 3 230 |
| Charge d'impôts sur le résultat (bic) ² | 374 | 741 |
| Bénéfice net comptable | 1 829 | 2 489 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ³ | 283 | 234 |
| Bénéfice net ajusté | 2 112 | 2 723 |
| Charges autres que d'intérêts ajustées | 5 517 | 5 129 |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires | 1 773 | 2 438 |
| Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires | 2 056 | 2 672 |
| Actif productif moyen | 215 987 | 195 363 |
| Solde moyen brut des prêts et acceptations | 204 794 | 189 667 |
| Solde moyen des dépôts | 222 276 | 198 714 |
| (équivalents en millions de dollars américains) | | |
| Revenus nets d'intérêts (bic) ² | 6 006 | 5 635 |
| Revenus autres que d'intérêts | 1 179 | 1 165 |
| Total des revenus (bic)² | 7 185 | 6 800 |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux | 935 | 270 |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs | 283 | 106 |
| Total des dotations à la provision pour pertes sur créances | 1 218 | 376 |
| Charges autres que d'intérêts | 4 339 | 4 033 |
| Bénéfice avant impôts sur le résultat | 1 628 | 2 391 |
| Charge d'impôts sur le résultat (bic) ² | 276 | 548 |
| Bénéfice net comptable | 1 352 | 1 843 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ³ | 209 | 173 |
| Bénéfice net ajusté | 1 561 | 2 016 |
| Charges autres que d'intérêts ajustées | 4 059 | 3 800 |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires | 1 310 | 1 805 |
| Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires | 1 521 | 1 983 |
| Principales mesures de la performance (en dollars américains) | | |
| Revenus des Services bancaires Particuliers et entreprises | 2 769 | 2 607 |
| Revenus des Services bancaires aux grandes entreprises | 4 416 | 4 193 |
| Rendement des capitaux propres (%) ⁴ | 5,4 | 8,8 |
| Rendement des capitaux propres ajustés (%) ⁴ | 6,2 | 9,7 |
| Levier d'exploitation (bic) (%) | (1,9) | (30,4) |
| Levier d'exploitation ajusté (bic) (%) | (1,1) | (20,6) |
| Ratio d'efficacité (bic) (%) | 60,4 | 59,3 |
| Ratio d'efficacité ajusté (bic) (%) | 56,5 | 55,9 |
| Marge nette d'intérêts sur l'actif productif moyen (bic) (%) | 3,78 | 3,89 |
| Ratio de la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux au solde moyen net des prêts et acceptations (%) | 0,63 | 0,19 |
| Actif productif moyen | 158 919 | 144 732 |
| Solde moyen brut des prêts et acceptations | 150 687 | 140 508 |
| Solde moyen net des prêts et acceptations | 149 396 | 139 236 |
| Solde moyen des dépôts | 163 540 | 147 218 |
| Effectif – équivalent temps plein | 11 540 | 12 177 |

¹ Les résultats et les ratios ajustés que renferme le présent tableau ne sont pas conformes aux PCGR et sont analysés à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

² Montants sur une base d'imposition comparable (bic) de 36 millions de dollars pour l'exercice 2024 et de 33 millions pour l'exercice 2023, qui ont été comptabilisés dans les revenus nets d'intérêts, les revenus et la charge d'impôts sur le résultat, et pris en compte dans les ratios. Sur la base de la monnaie d'origine : 25 millions de dollars américains à la fois pour l'exercice 2024 et l'exercice 2023.

³ Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, et pertes de valeur, comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts. Sur la base de la monnaie d'origine : 280 millions de dollars américains pour l'exercice 2024 et 233 millions de dollars américains pour l'exercice 2023.

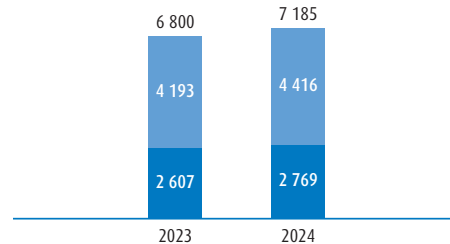
⁴ Le rendement des capitaux propres est fondé sur les fonds propres imputés. À compter de l'exercice 2024, notre taux d'imputation des fonds propres a été porté à 11,5 % des actifs pondérés en fonction des risques, contre 11,0 % pour l'exercice 2023. Il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour obtenir de plus amples renseignements.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude et pour tenir compte des modifications de méthodes comptables.

Revenus par secteur d'activité (bic)²

(en millions de dollars américains)

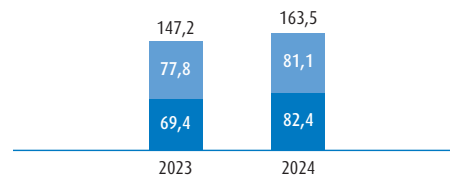
- Services bancaires Particuliers et entreprises
- Services bancaires aux grandes entreprises



Solde moyen des dépôts

(en milliards de dollars américains)

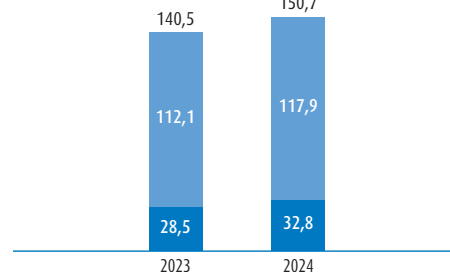
- Services bancaires Particuliers et entreprises
- Services bancaires aux grandes entreprises



Solde moyen brut des prêts et acceptations*

(en milliards de dollars américains)

- Services bancaires Particuliers et entreprises
- Services bancaires aux grandes entreprises



*La somme des nombres ne correspond pas nécessairement au total en raison de l'arrondissement.

Analyse des résultats

Le bénéfice net comptable de PE États-Unis s'est établi à 1 829 millions de dollars, en baisse de 660 millions, ou de 27 %, par rapport à il y a un an. Le raffermissement du dollar américain a contribué à hauteur de 1 % à la croissance des revenus, des charges et du bénéfice net, respectivement. Tous les montants dans le reste de la présente section sont présentés en dollars américains.

Le bénéfice net comptable s'est établi à 1 352 millions de dollars, en baisse de 491 millions, ou de 27 %, par rapport à l'exercice précédent, la croissance des revenus ayant été plus que contrebalancée par la hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances et l'augmentation des charges.

Le total des revenus s'est établi à 7 185 millions de dollars, en hausse de 385 millions, ou de 6 %, par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète l'inclusion des résultats de Bank of the West pour un trimestre supplémentaire. Les revenus nets d'intérêts ont progressé de 371 millions, ou de 7 %, en raison surtout de la croissance des soldes, compensée en partie par la baisse de la marge nette d'intérêt. Les revenus autres que d'intérêts ont augmenté de 14 millions par rapport à l'exercice précédent. La marge nette d'intérêts, qui s'est établie à 3,78 %, a diminué de 11 points de base par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement du rétrécissement des marges sur les dépôts et les prêts, ce qui a été contré en partie par la croissance plus rapide des dépôts par rapport aux prêts.

Les revenus des Services bancaires Particuliers et entreprises ont augmenté de 162 millions de dollars, ou de 6 %, en raison de la hausse des revenus nets d'intérêts, contrebalancée en partie par la baisse des revenus autres que d'intérêts. Les revenus des Services bancaires aux grandes entreprises ont augmenté de 223 millions, ou de 5 %, en raison de l'accroissement des revenus nets d'intérêts et des revenus autres que d'intérêts.

Le total des dotations à la provision pour pertes sur créances s'est établi à 1 218 millions de dollars, en hausse de 842 millions par rapport à l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux s'est établie à 935 millions, en hausse de 665 millions, ce qui s'explique par l'augmentation des dotations aux provisions liées aux Services bancaires aux grandes entreprises et des dotations aux Services bancaires Particuliers et entreprises. Une dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs de 283 millions a été enregistrée au cours de l'exercice à l'étude, comparativement à une dotation à la provision de 106 millions à l'exercice précédent.

Les charges autres que d'intérêts se sont chiffrées à 4 339 millions de dollars, en hausse de 306 millions, ou de 8 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète surtout l'incidence des résultats de Bank of the West pour un trimestre supplémentaire, compte non tenu des synergies de coûts réalisées.

Le solde moyen brut des prêts et acceptations a augmenté de 10,2 milliards de dollars, ou de 7 %, par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 150,7 milliards, en raison surtout de l'incidence de la prise en compte des résultats de Bank of the West pour un trimestre supplémentaire. Les soldes des prêts des Services bancaires Particuliers et entreprises ont grimpé de 15 %, déduction faite de la vente d'un portefeuille de prêts afférents à des véhicules récréatifs au cours du premier trimestre de l'exercice 2024, et les soldes des prêts des Services bancaires aux grandes entreprises ont augmenté de 5 %. Le total des dépôts moyens a progressé de 16,3 milliards, ou de 11 %, pour s'établir à 163,5 milliards. Les dépôts des Services bancaires Particuliers et entreprises ont augmenté de 19 % et les soldes des prêts des Services bancaires aux grandes entreprises, de 4 %.

Il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour obtenir de plus amples renseignements sur les montants, les mesures et les ratios non conformes aux PCGR de la présente section Analyse des résultats de 2024 des groupes d'exploitation.

Contexte et perspectives

Les résultats des Services bancaires PE aux États-Unis pour l'exercice 2024 ont tiré avantage d'un trimestre supplémentaire de résultats de Bank of the West et de la réalisation de synergies sur le plan des dépenses à la suite de la conversion, de l'intégration et de l'harmonisation de la marque dans l'ensemble de nos marchés américains, mais ont subi l'incidence négative d'un contexte bancaire plus difficile. La croissance du PIB des États-Unis en 2024 a légèrement ralenti par rapport à 2023, mais est demeurée forte. Toutefois, le secteur bancaire américain a dû composer avec une faible demande pour les prêts et une concurrence soutenue pour les dépôts en raison des taux d'intérêt élevés, ce qui a augmenté les coûts de financement et exercé des pressions sur les marges nettes d'intérêts. Dans l'ensemble, la croissance des prêts aux grandes entreprises sur 12 mois a décéléré en raison des taux d'intérêt élevés, de la faiblesse du marché immobilier commercial et de l'incertitude quant au résultat de l'élection présidentielle, tandis que les prêts hypothécaires et sur valeur domiciliaire ont connu un ralentissement dans le contexte d'un marché de l'habitation moins actif. La croissance des dépôts s'est améliorée au deuxième semestre de l'exercice, notamment grâce à de bons résultats en matière d'acquisition de clients découlant d'investissements dans le marketing et les capacités numériques. Les dotations à la provision pour pertes sur créances ont augmenté et ont atteint un niveau élevé au deuxième semestre, résultat de l'impact de la hausse des taux d'intérêt sur les coûts du service de la dette, de l'évolution des préférences des consommateurs à l'égard des produits et des services et de la faiblesse des secteurs de l'immobilier commercial et du transport.

L'économie américaine devrait croître à un rythme vigoureux, mais plus modéré durant l'année civile 2025, soutenue par des taux d'intérêt moins élevés et des politiques budgétaires expansionnistes, y compris une possible réduction du taux d'imposition des sociétés. La Réserve fédérale américaine a abaissé son taux directeur de 50 points de base pour la première fois en quatre ans en septembre 2024 et continuera probablement à réduire ses taux en 2025. Par conséquent, la demande de prêts aux entreprises et aux consommateurs devrait augmenter tout au long de l'exercice 2025, tandis que les coûts des dépôts devraient se stabiliser. La baisse du coût d'emprunt devrait atténuer la pression sur les bilans des ménages et des entreprises.

Grâce à la diversification de nos Services bancaires aux grandes entreprises, à l'élargissement de nos Services bancaires aux particuliers et aux entreprises et à une plateforme nationale de dépôts numériques, nous sommes en bonne position pour stimuler une croissance rentable et la fidélisation de la clientèle. Nous continuerons à mettre l'accent sur l'amélioration de l'efficacité en simplifiant et en rationalisant nos activités et en investissant dans les capacités numériques.

Le contexte économique aux États-Unis durant l'année civile 2024 et les perspectives relatives à l'année civile 2025 sont analysés à la section Évolution de la situation économique et perspectives.

Mise en garde

La présente section Services bancaires Particuliers et entreprises aux États-Unis contient des déclarations prospectives. Voir la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

BMO Gestion de patrimoine

BMO Gestion de patrimoine sert tous les segments de clientèle, des particuliers et familles aux propriétaires d'entreprise et clients institutionnels, en offrant une vaste gamme de produits et de services de gestion de patrimoine, de gestion d'actifs et d'assurance conçus pour aider les clients à améliorer leurs finances grâce à la planification, à la croissance, à la protection et à la transmission de leur patrimoine. Nos activités de gestion d'actifs sont axées sur l'obtention d'un impact positif et l'offre de solutions et de stratégies financières novatrices à nos clients.

Secteurs d'activité

BMO Gestion privée Amérique du Nord offre aux clients aisés et à valeur nette élevée et très élevée des services complets de conseil en matière de placement, des services bancaires et des services de gestion de patrimoine qui s'appuient sur des solutions de planification financière personnalisées et axées sur les conseils, notamment en matière de gestion de placements, de planification de la relève, de services de fiducie et de succession et de philanthropie.

BMO Ligne d'action est en tête des services de placement numérique de la Gestion de patrimoine, qui proposent aux clients canadiens trois façons d'investir : une plateforme de négociation en ligne autogérée pour les investisseurs qui veulent garder le contrôle de leurs placements; ConseilDirect^{MD}, pour les investisseurs qui souhaitent pouvoir prendre eux-mêmes leurs décisions de placement tout en ayant accès à des conseils et à du soutien personnalisés; et Portefeuille futé^{MD}, pour les investisseurs qui veulent des portefeuilles gérés par des professionnels, dont les frais sont peu élevés et qui correspondent à leurs objectifs de placement.

BMO Gestion mondiale d'actifs offre des services de gestion de placements aux investisseurs institutionnels, particuliers et à valeur nette élevée, en leur proposant une vaste gamme de solutions et de stratégies novatrices et axées sur le client pour les aider à atteindre leurs objectifs de placement.

BMO Assurance offre des solutions diversifiées d'assurance et de gestion de patrimoine et est un chef de file dans l'élaboration de solutions d'atténuation des risques liés aux régimes de retraite. Elle met au point des produits d'assurance vie, d'assurance maladies graves et de rentes, de même que des fonds distincts, destinés aux particuliers.

Priorités stratégiques et réalisations

Grande priorité : Consolider notre position de chef de file dans le secteur des services-conseils en gestion privée à l'échelle de l'Amérique du Nord grâce à une approche Un seul et même client afin de planifier, de faire croître, de protéger et de transmettre le patrimoine de nos clients

Réalisations en 2024

- Nous avons obtenu nos résultats les plus élevés en matière de fidélisation dans la plupart de nos secteurs d'activité, comme le démontre notre taux de recommandation net¹, ce qui reflète notre investissement continu dans l'amélioration de l'expérience client.
- Nous avons été reconnus par le magazine *World Finance* comme la meilleure banque privée au Canada pour la 14^e année d'affilée, et comme la meilleure banque privée aux États-Unis pour la deuxième année de suite, ce qui témoigne de notre engagement envers les clients et les collectivités que nous servons.
- Nous avons élargi les services-conseils de la Gestion de patrimoine, É.-U. destinés aux juristes afin d'intégrer une approche nationale et d'offrir aux clients des solutions sur mesure pour les cabinets d'avocats et les avocats, ce qui a permis d'approfondir nos offres Un seul et même client auprès des entreprises clientes.
- Nous avons offert des solutions globales aux clients, continué à renforcer nos offres de service distinctives et obtenu d'importants mandats en formant des équipes de vente interfonctionnelles.
- Nous avons répondu aux besoins et aux préférences des clients en matière de placements proposant des solutions et des circuits de distribution complémentaires, qui vont des placements autogérés aux services de placement traditionnels.

Accent en 2025

- Accélérer la croissance dans l'ensemble de notre clientèle en renforçant les offres de produits et de services, en approfondissant les relations avec les clients et en faisant croître la distribution dans les marchés principaux à l'échelle de l'Amérique du Nord, tout en maintenant des résultats de premier ordre en matière de fidélisation de la clientèle

Grande priorité : Étendre notre avantage en tant que fournisseur de solutions, en élargissant notre gamme de produits de gestion d'actifs et d'assurance offerts dans les principaux secteurs de croissance afin de fournir des solutions de produits novatrices et concurrentielles qui répondent aux besoins en constante évolution de nos clients, y compris en matière de transition climatique

Réalisations en 2024

- Nous avons obtenu la meilleure note de l'étude J.D. Power² Canada 2024 pour l'expérience numérique de gestion de patrimoine parmi les investisseurs clients des services de placement traditionnels.
- Le Fonds mondial d'actions BMO a reçu une cote Morningstar de 5 étoiles et la plupart des mandats mondiaux pour lesquels BMO Gestion mondiale d'actifs agit comme gestionnaire de portefeuille ont offert un rendement supérieur, ce qui a contribué à l'augmentation des flux de fonds d'investissement.
- Nous avons maintenu une position de chef de file dans les flux nets des fonds négociés en bourse (FNB)³, avec le lancement de six nouveaux FNB, y compris le FNB BMO lingots d'or, rendant ainsi le marché des métaux précieux accessible à un plus grand nombre de clients.
- Nous avons reçu 23 Trophées FundGrade A+^{MD} de la société d'analyse de données Fundata Canada Inc. pour des fonds présentant un solide rendement corrigé du risque. BMO a remporté des prix pour quatre fonds d'investissement et 19 FNB – le plus grand nombre de prix pour FNB parmi tous les fournisseurs de fonds cotés en 2023⁴.
- Nous avons reçu 10 prix LSEG Lipper Fund au Canada⁵, qui récompensent les fonds et les sociétés de gestion de fonds qui obtiennent systématiquement un solide rendement corrigé du risque par rapport à leurs concurrents. Six FNB BMO et quatre fonds d'investissement BMO ont remporté les honneurs dans leurs catégories respectives.

¹ Taux de recommandation net (TRN) : Pourcentage de clients sondés qui recommanderaient BMO à un ami ou à un collègue.

² Pour plus d'information, il y a lieu de consulter le site web www.jdpower.com/business.

³ Banque Nationale, Rapport sur les FNB, au 31 décembre 2023.

⁴ Annoncé à l'exercice 2024.

⁵ Annoncé à l'exercice 2024 : Prix LSEG Lipper Fund 2023 au Canada.

- BMO Assurance a été le premier fournisseur canadien à offrir une rente à intérêt garanti de 30 ans dans le cadre de nos efforts visant à proposer des solutions novatrices pour répondre aux besoins croissants des Canadiens en matière de retraite.
- Nous avons été reconnus par Institutional Connect, qui nous a remis le prix du partenaire pour la lutte contre les changements climatiques pour notre approche en matière de gestion de placements et de développement de produits, notre stratégie de gérance et le lancement d'initiatives de formation sur le marché¹.
- Nous avons établi un partenariat avec Arbres Canada pour planter un arbre pour chaque compte de BMO Gestion privée ayant passé du papier à la livraison électronique des documents en septembre et en octobre 2024 et nous sommes en voie de planter plus de 4 000 arbres dans le cadre de cette initiative, ce qui témoigne de notre engagement à être le principal partenaire de nos clients dans la transition vers un monde carboneutre.

Accent en 2025

- Élargir les solutions de produits et la distribution dans l'ensemble des circuits de BMO afin d'offrir des produits novateurs, concurrentiels et axés sur le client à toute la clientèle de BMO

Grande priorité : Proposer une offre de premier ordre en matière de solutions de gestion de patrimoine numérique, en misant sur nos capacités distinctives en matière de conseils numériques afin de simplifier, de rationaliser et d'intégrer les expériences numériques des clients

Réalisations en 2024

- Notre appli mobile Investissements BMO a atteint le premier rang du classement par les utilisateurs des plateformes iOS et Android, ce qui reflète notre investissement continu à l'égard de l'expérience client numérique².
- Nous avons lancé une expérience améliorée pour les investisseurs actifs grâce à l'ajout de nouveaux outils à la plateforme de BMO Ligne d'action^{MD}, y compris des outils d'élaboration de stratégies, des filtres d'options et la possibilité de négocier des options à plusieurs branches, et à des taux de commission réduits – parmi les plus bas au Canada.
- Nous avons élargi les services bancaires numériques de BMO afin d'inclure les virements télégraphiques numériques vers la Gestion bancaire privée, É.-U. et le Bureau de gestion familiale de BMO, permettant ainsi aux clients de faire plus facilement affaire avec BMO.
- BMO Assurance a lancé au Canada un assistant numérique optimisé par intelligence artificielle (IA), conçu pour améliorer et accélérer le processus de tarification, en plus d'avoir apporté au programme des améliorations qui simplifient les exigences et offrent un circuit numérique libre-service amélioré, ce qui rend la couverture d'assurance vie plus accessible aux clients canadiens au moment et à l'endroit où ils en ont besoin.

Accent en 2025

- Continuer à investir dans les plateformes technologiques afin de simplifier, de rationaliser et d'intégrer les expériences numériques pour nos clients, ainsi que dans des outils et un soutien de premier ordre destinés aux conseillers

Grande priorité : Favoriser une culture de réussite axée sur l'action concertée, le pouvoir d'agir et la reconnaissance, doublée d'un engagement à l'égard d'un milieu de travail diversifié et inclusif qui favorise l'innovation et la collaboration

Réalisations en 2024

- Nous avons enregistré d'excellents résultats sur le plan de la mobilisation des employés et de la culture de réussite, notamment dans certains domaines, comme la diversité et l'éthique, où nous nous classons parmi les meilleures organisations au monde.
- Nous avons lancé des programmes qui visent à procurer des améliorations importantes sur le plan du bien-être des employés et du soutien qui leur est offert.
- Nous avons lancé de nouveaux programmes de perfectionnement en leadership afin de libérer le potentiel de croissance de notre effectif et de stimuler le rendement.
- Nous avons lancé un programme de rotation au sein de BMO Assurance pour les nouveaux diplômés dans le domaine de l'actuariat, ce qui témoigne de notre engagement à attirer et à former des talents issus de la diversité en leur donnant accès à des occasions de perfectionnement et à des expériences de carrière enrichissantes.

Accent en 2025

- Continuer à attirer et à perfectionner un effectif diversifié ayant des compétences essentielles qui correspondent à notre orientation stratégique

¹ Annoncé à l'exercice 2024 : Institutional Connect Awards 2023.

² Cote de l'App Store, au 31 octobre 2024.

TABLEAU 19

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)
Au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

| | 2024 | 2023 |
|---|-------|-------|
| Revenus nets d'intérêts | 1 313 | 1 380 |
| Revenus autres que d'intérêts | 4 333 | 4 031 |
| Total des revenus | 5 646 | 5 411 |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux | 26 | 5 |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs | 5 | 13 |
| Total des dotations à la provision pour pertes sur créances | 31 | 18 |
| Charges autres que d'intérêts | 3 968 | 3 878 |
| Bénéfice avant impôts sur le résultat | 1 647 | 1 515 |
| Charge d'impôts sur le résultat | 399 | 369 |
| Bénéfice net comptable | 1 248 | 1 146 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ² | 7 | 4 |
| Bénéfice net ajusté | 1 255 | 1 150 |
| Charges autres que d'intérêts ajustées | 3 959 | 3 871 |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires | 1 239 | 1 138 |
| Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires | 1 246 | 1 142 |

Principales mesures de la performance

| | | |
|--|---------|---------|
| Bénéfice net comptable de Gestion d'actifs et de patrimoine | 1 012 | 824 |
| Bénéfice net ajusté de Gestion d'actifs et de patrimoine | 1 019 | 828 |
| Bénéfice net comptable des activités d'assurance | 236 | 322 |
| Rendement des capitaux propres (%) ³ | 26,0 | 24,6 |
| Rendement des capitaux propres ajusté (%) ³ | 26,1 | 24,7 |
| Levier d'exploitation (%) ⁴ | 2,0 | 11,3 |
| Levier d'exploitation ajusté (%) ⁴ | 2,1 | (4,4) |
| Ratio d'efficacité (%) | 70,3 | 71,7 |
| Ratio d'efficacité ajusté (%) | 70,1 | 71,6 |
| Ratio de la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux au solde moyen net des prêts et acceptations (%) | 0,06 | 0,01 |
| Actif moyen | 64 674 | 60 092 |
| Solde moyen brut des prêts et acceptations | 42 905 | 40 855 |
| Solde moyen net des prêts et acceptations | 42 855 | 40 809 |
| Solde moyen des dépôts | 61 453 | 61 627 |
| Actifs sous administration ⁵ | 361 250 | 416 352 |
| Actifs sous gestion | 422 701 | 332 947 |
| Effectif – équivalent temps plein | 6 244 | 6 417 |

Activités aux États-Unis – Principales données financières (en millions de dollars américains)

| | | |
|--|--------|--------|
| Total des revenus | 771 | 766 |
| Charges autres que d'intérêts | 583 | 600 |
| Bénéfice net comptable | 133 | 119 |
| Charges autres que d'intérêts ajustées | 576 | 595 |
| Bénéfice net ajusté | 138 | 123 |
| Solde moyen brut des prêts et acceptations | 10 574 | 9 776 |
| Solde moyen des dépôts | 11 464 | 11 975 |

¹ Les résultats et les ratios ajustés ne sont pas conformes aux PCGR et sont analysés à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

² Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, et pertes de valeur, comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts.

³ Le rendement des capitaux propres est fondé sur les fonds propres imputés. Depuis l'exercice 2024, notre taux d'imputation des fonds propres a été porté à 11,5 % des actifs pondérés en fonction des risques, contre 11,0 % pour l'exercice 2023. Il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour obtenir de plus amples renseignements.

⁴ Avant le 1^{er} novembre 2022, nous avons présenté les revenus ajustés déduction faite des sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI). Depuis le premier trimestre de l'exercice 2023, nous ne présentons plus les SCVPI étant donné l'adoption et l'application rétrospective de l'IFRS 17. Pour les périodes antérieures au 1^{er} novembre 2022, le ratio d'efficacité et le levier d'exploitation étaient calculés en fonction des revenus, déduction faite des SCVPI. Les revenus, déduction faite des SCVPI se sont établis à 5 190 millions de dollars pour l'exercice 2022. Les mesures et les ratios présentés déduction faite des SCVPI sont des données non conformes aux PCGR. Pour obtenir plus de renseignements, il y a lieu de se reporter à la section Sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités, dans le rapport de gestion annuel de 2023.

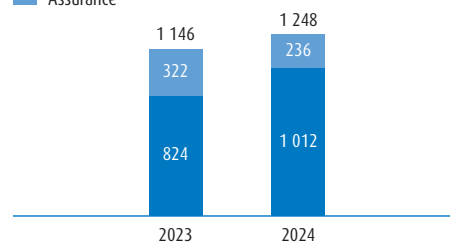
⁵ Certains actifs sous gestion qui sont aussi administrés par BMO sont inclus dans les actifs sous administration.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude et pour tenir compte des modifications de méthodes comptables.

Bénéfice net comptable

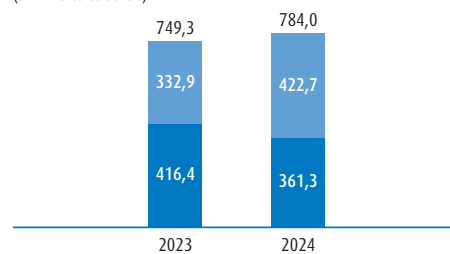
(en millions de dollars)

■ Gestion d'actifs et de patrimoine
■ Assurance



Actifs sous administration et actifs sous gestion

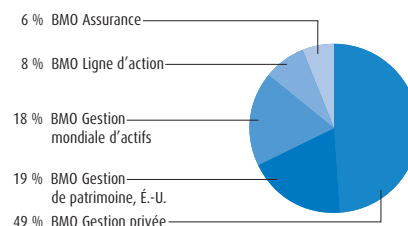
(en milliards de dollars)



■ Actifs sous administration
■ Actifs sous gestion

Revenus nets par secteur d'activité en 2024

(%)



Analyse des résultats

Les résultats comptables de BMO Gestion de patrimoine reflètent l'adoption de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17) à compter du 1^{er} novembre 2023. L'IFRS 17 propose un référentiel comptable pour tous les types de contrats d'assurance et a remplacé l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. Les résultats des activités liées à l'assurance sont désormais présentés dans les résultats des activités d'assurance et dans le rendement des placements liés à l'assurance sous les revenus autres que d'intérêts. En raison de l'adoption et de l'application rétrospective de l'IFRS 17 à nos résultats de l'exercice 2023, nous ne présentons plus les sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Le bénéfice net comptable s'est chiffré à 1 248 millions de dollars, en hausse de 102 millions, ou de 9 %, par rapport à l'exercice précédent. Le bénéfice net comptable de Gestion d'actifs et de patrimoine s'est élevé à 1 012 millions, en hausse de 188 millions, ou de 23 %, et tenait compte des résultats de Bank of the West pour un trimestre supplémentaire, par rapport à l'exercice précédent. Le bénéfice net des activités d'assurance s'est quant à lui élevé à 236 millions, en baisse de 86 millions, ou de 27 %.

Le total des revenus s'est établi à 5 646 millions de dollars, en hausse de 235 millions, ou de 4 %. Les revenus de Gestion d'actifs et de patrimoine se sont chiffrés à 5 279 millions, en hausse de 349 millions, ou de 7 %, en raison de l'accroissement des actifs des clients, y compris l'incidence du raffermissement des marchés mondiaux, et de l'augmentation des revenus de transactions de courtage en ligne, facteurs contrebalancés en partie par la baisse des revenus nets d'intérêts attribuable aux marges plus faibles. Les revenus d'assurance se sont chiffrés à 367 millions, en baisse de 114 millions, ce qui reflète les changements dans le positionnement du portefeuille au moment de la transition à l'IFRS 17.

Le total des dotations à la provision pour pertes sur créances s'est chiffré à 31 millions de dollars, comparativement à des dotations à la provision de 18 millions à l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux s'est accrue de 21 millions tandis que la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs a diminué de 8 millions.

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 3 968 millions de dollars, en hausse de 90 millions, ou de 2 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'augmentation des charges liées aux revenus et de nos investissements dans les talents, facteurs contrebalancés en partie par les efficacités opérationnelles.

Les actifs sous gestion ont augmenté de 89,8 milliards de dollars, ou de 27 % par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 422,7 milliards, sous l'effet du raffermissement des marchés mondiaux et de la croissance des actifs nets des clients. Les actifs sous administration ont diminué de 55,1 milliards, ou de 13 %, pour s'établir à 361,2 milliards, ce qui s'explique essentiellement par la sortie de nos activités liées aux services de fiducie institutionnelle au premier trimestre de l'exercice 2024, contrebalancée en partie par le raffermissement des marchés mondiaux. Le solde moyen brut des prêts a augmenté de 5 % et le solde moyen des dépôts est demeuré relativement inchangé par rapport à l'exercice précédent.

Il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour obtenir de plus amples renseignements sur les montants, les mesures et les ratios non conformes aux PCGR de la présente section Analyse des résultats de 2024 des groupes d'exploitation.

Contexte et perspectives

Les résultats de BMO Gestion de patrimoine ont profité de l'essor progressif des marchés boursiers à l'exercice 2024 entraîné par une modération des pressions inflationnistes et la baisse des taux d'intérêt au deuxième semestre. La hausse des actifs sous gestion résultant du raffermissement des marchés boursiers mondiaux et des flux de nouveaux fonds nets a soutenu la croissance des revenus, contrebalançant la réduction du rendement des actifs à l'échelle du secteur et la baisse des marges nettes d'intérêt découlant de la migration des dépôts vers des actifs à rendement plus élevé. Nous continuons à investir dans les plateformes technologiques afin de simplifier, de rationaliser et d'intégrer les solutions numériques pour nos clients, ainsi que dans les outils destinés aux conseillers. BMO Gestion mondiale d'actifs et BMO Assurance ont élargi leur gamme de produits offerts dans les principaux secteurs de croissance afin de fournir des solutions de produits novatrices et concurrentielles qui répondent aux besoins en constante évolution de nos clients.

Les perspectives de baisse des taux d'intérêt et de reprise de l'activité des marchés devraient soutenir une croissance continue à l'exercice 2025. Toutefois, le contexte économique et les marchés boursiers continuent d'être touchés par l'évolution de la situation mondiale, l'accroissement des tensions géopolitiques et d'autres facteurs qui peuvent avoir une incidence sur le rendement global de nos activités.

Nous continuons à soutenir nos clients en leur offrant des conseils d'experts et des solutions de placement pour les aider à composer avec les répercussions de la volatilité des marchés et de l'incertitude macroéconomique et à se préparer à réintégrer les marchés lorsque les taux d'intérêt baisseront, en tirant parti de notre gamme complète de produits et de services bancaires et de placement, de nos capacités de services-conseils numériques améliorées et de nos solutions novatrices.

Le contexte économique au Canada et aux États-Unis durant l'année civile 2024 et les perspectives relatives à l'année civile 2025 sont analysés à la section Évolution de la situation économique et perspectives.

Mise en garde

La présente section BMO Gestion de patrimoine contient des déclarations prospectives. Voir la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

BMO Marchés des capitaux

BMO Marchés des capitaux offre une gamme complète de produits et de services à sa clientèle constituée de sociétés, d'investisseurs institutionnels et d'administrations publiques. BMO Marchés des capitaux compte environ 2 700 employés et possède 30 bureaux répartis dans le monde entier pour soutenir les aspirations de croissance de tous les clients de l'organisation.

Secteurs d'activité

Le secteur **Banque d'affaires et services bancaires aux sociétés** offre des services de mobilisation de capitaux par l'émission d'actions et de titres d'emprunt, des services de montage et de syndication de prêts, des solutions de gestion de bilan et des services de gestion de trésorerie. Il fournit également aux clients des conseils stratégiques relativement aux fusions et acquisitions et aux restructurations d'entité ou de capital, et leur propose des services de financement du commerce international et d'atténuation des risques, de même qu'un large éventail de services bancaires et de services d'exploitation spécialement conçus pour répondre aux besoins des institutions financières nord-américaines et internationales.

Le secteur **Marchés mondiaux** offre des services de recherche aux investisseurs institutionnels, aux sociétés et aux particuliers, et leur permet d'accéder aux marchés financiers grâce à une gamme intégrée de solutions de vente et de négociation portant sur les titres d'emprunt, le change, les taux d'intérêt, le crédit, les actions, la titrisation et les produits de base. Des services de développement de produits et d'émission d'instruments sont également offerts, de même que des services de gestion des risques et des services-conseils conçus pour les stratégies de couverture, notamment en ce qui a trait aux taux d'intérêt, au change et aux prix des produits de base. Le secteur Marchés mondiaux offre en outre des services de gestion du risque de liquidité et de financement à ses clients.

Priorités stratégiques et réalisations

Grande priorité : Faire croître et approfondir les relations Un seul et même client en offrant des solutions intégrées et en mettant à profit notre expertise et nos connaissances

Réalisations en 2024

- Nous avons présenté une offre globale et intégrée à nos clients, ce qui a mené à l'obtention d'importants mandats fondés sur l'approche Un seul et même client et l'intervention de différents secteurs à l'échelle de BMO, notamment la première émission de WinCup sur le marché bancaire, en collaboration avec les Services bancaires aux grandes entreprises, et l'exécution de la plus grande série de transactions de fonds négociés en bourse dans l'histoire du marché canadien, en partenariat avec BMO Gestion de patrimoine.
- Nous avons dirigé plusieurs premières sur le marché, notamment la première opération d'accord tripartite de mise en pension de titres au Canada par l'intermédiaire du Service canadien de gestion des garanties et le plus important programme d'émission d'actions au cours du marché de l'histoire du pays, d'une valeur de 2,5 milliards de dollars, pour Enbridge.
- Nous avons été désignés et accrédités en tant que teneur de marché des valeurs de premier ordre au Royaume-Uni, ce qui nous a permis d'élargir notre présence internationale en tant que négociant principal pour répondre aux besoins en constante évolution de nos clients à l'échelle mondiale.
- Nous avons conservé notre position de chef de file mondial dans le secteur des mines et métaux et avons été reconnus par le magazine *Global Finance* comme la meilleure banque d'investissement du monde dans ce secteur pour la quinzième année d'affilée; nous avons réalisé notre toute première opération d'entreposage liée à un fonds de placement en métaux précieux réglementé au Canada et avons mené des transactions importantes dans le secteur.
- Nous avons mis à profit notre expertise et nos connaissances pour approfondir nos relations avec les clients en organisant des conférences de premier plan à l'intention des investisseurs, parmi lesquelles notre 33^e conférence mondiale sur le secteur des mines, des métaux et des minéraux essentiels, notre 19^e conférence sur les marchés agricoles, notre 25^e conférence sur les médias et les télécommunications et le plus important forum destiné aux femmes œuvrant dans le secteur des titres à revenu fixe, des devises et des marchandises des 18 dernières années.

Accent en 2025

- Renforcer la collaboration et les liens à l'échelle de BMO afin de mieux servir nos clients et d'accroître notre part de marché dans les secteurs où nous détenons une force concurrentielle et des occasions

Grande priorité : Tirer parti de nos forces en matière de finance durable et de notre leadership au chapitre de la lutte contre les changements climatiques

Réalisations en 2024

- Nous avons fait progresser les initiatives environnementales, sociales et de gouvernance de BMO et favorisé l'innovation dans les solutions de finance durable, notamment en conseillant le Fonds de croissance du Canada sur son investissement dans le captage et le stockage du carbone.
- Nous nous sommes classés au premier rang des agents de structuration durable au Canada et avons joué des rôles clés dans des transactions importantes, notamment en soutenant Ontario Power Generation (OPG) lors du lancement de son nouveau cadre de finance durable et en agissant à titre de coagent de structuration durable et de cochef de file teneur de livre dans le cadre de l'émission d'obligations vertes d'OPG d'une valeur d'un milliard de dollars.

Accent en 2025

- Continuer à offrir des solutions pour soutenir la transition climatique de nos clients

Grande priorité : Tirer parti du numérique et des données pour améliorer l'efficacité opérationnelle et mettre en place des solutions novatrices

Réalisations en 2024

- Nous avons mis en œuvre des solutions numériques et fondées sur l'intelligence artificielle pour améliorer nos outils d'analyse, de couverture et de gestion des risques.
- Nous avons automatisé des processus pour améliorer les évaluations du risque, l'exactitude de la tarification et les opérations courantes du pupitre de négociation, notamment en développant une application centralisée pour la courbe des dérivés d'actions.
- Nous avons amélioré la productivité de nos employés grâce à de nouveaux moyens technologiques et outils permettant d'obtenir des renseignements exploitables, comme une application mobile de gestion des relations clientèle et un accès centralisé aux applications essentielles.
- Nous avons augmenté notre capacité d'exécution en matière de négociation électronique, ce qui nous a permis de saisir une part importante des flux de titres du Trésor américain.

Accent en 2025

- Favoriser la transformation des technologies, la prise de décisions axées sur les données et les solutions innovantes
- Prendre de l'expansion et maximiser le rendement du capital investi grâce à une approche de bout en bout

Grande priorité : Favoriser une culture de réussite axée sur l'action concertée, le pouvoir d'agir et la reconnaissance, tout en faisant progresser notre stratégie L'inclusion sans obstacles**Réalisations en 2024**

- Nous avons obtenu d'excellents résultats sur le plan de la mobilisation des employés et de la culture de réussite, notamment dans certains domaines, comme l'éthique, où nous nous classons parmi les meilleures organisations au monde.
- Nous avons investi dans la croissance et le perfectionnement de nos talents en améliorant la mise en œuvre des programmes d'apprentissage et en accordant une attention accrue au développement des compétences et des capacités essentielles.
- Nous avons favorisé une culture d'inclusion en misant sur le partage de connaissances, le renforcement des collectivités et les programmes dirigés par les employés, comme le groupe d'affinité Femmes+ et les groupes-ressources d'employés.
- Nous avons fait progresser notre stratégie L'inclusion sans obstacles afin de refléter les diverses origines, études et expériences de notre effectif.
- Nous avons apporté du soutien aux collectivités que nous servons au moyen de programmes distinctifs, comme Action-Éducation et Des arbres à chaque transaction, et grâce à une contribution record des employés à la campagne BMO Générosité.

Accent en 2025

- Continuer à attirer et à perfectionner un effectif diversifié et à promouvoir un milieu de travail inclusif

BMO Marchés des capitaux¹

TABLEAU 20

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)
Au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

| | 2024 | 2023 |
|---|--------------|-------|
| Revenus nets d'intérêts (bic) ² | 1 731 | 2 490 |
| Revenus autres que d'intérêts | 4 785 | 3 902 |
| Total des revenus (bic)² | 6 516 | 6 392 |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux | 367 | 9 |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs | 2 | 9 |
| Total des dotations à la provision pour pertes sur créances | 369 | 18 |
| Charges autres que d'intérêts | 4 278 | 4 278 |
| Bénéfice avant impôts sur le résultat | 1 869 | 2 096 |
| Charge d'impôts sur le résultat (bic) ² | 377 | 471 |
| Bénéfice net comptable | 1 492 | 1 625 |
| Coûts d'intégration des acquisitions ³ | 15 | 4 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ⁴ | 31 | 20 |
| Bénéfice net ajusté | 1 538 | 1 649 |
| Charges autres que d'intérêts ajustées | 4 216 | 4 246 |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires | 1 455 | 1 592 |
| Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires | 1 501 | 1 616 |

Principales mesures de la performance

| | | |
|--|---------|---------|
| Revenus des Marchés mondiaux | 3 898 | 3 833 |
| Revenus du secteur Banque d'affaires et services bancaires aux sociétés | 2 618 | 2 559 |
| Rendement des capitaux propres (%) ⁵ | 11,0 | 13,4 |
| Rendement des capitaux propres ajusté (%) ⁵ | 11,4 | 13,6 |
| Levier d'exploitation (bic) (%) | 1,9 | (6,4) |
| Levier d'exploitation ajusté (bic) (%) | 2,6 | (6,4) |
| Ratio d'efficacité (bic) (%) | 65,7 | 66,9 |
| Ratio d'efficacité ajusté (bic) (%) | 64,7 | 66,4 |
| Ratio de la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux au solde moyen net des prêts et acceptations (%) | 0,44 | 0,01 |
| Actif moyen | 468 963 | 466 030 |
| Solde moyen brut des prêts et acceptations | 83 024 | 77 600 |
| Solde moyen net des prêts et acceptations | 82 669 | 77 293 |
| Effectif – équivalent temps plein | 2 714 | 2 717 |

Activités aux États-Unis – Principales données financières (en millions de dollars américains)

| | | |
|--|---------|---------|
| Total des revenus (bic) ² | 2 286 | 2 028 |
| Charges autres que d'intérêts | 1 599 | 1 616 |
| Bénéfice net comptable | 350 | 283 |
| Charges autres que d'intérêts ajustées | 1 580 | 1 603 |
| Bénéfice net ajusté | 364 | 292 |
| Actif moyen | 157 876 | 161 628 |
| Solde moyen brut des prêts et acceptations | 31 795 | 29 003 |

¹ Les résultats et les ratios ajustés ne sont pas conformes aux PCGR et sont analysés à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

² Depuis le 1^{er} janvier 2024, nous traitons certains dividendes au Canada comme non déductibles aux fins de l'impôt en raison de la législation adoptée au troisième trimestre de l'exercice 2024. Par conséquent, nous ne présentons plus ces revenus sur une base d'imposition comparable (bic). Montants sur une bic de 22 millions de dollars pour l'exercice 2024 et de 321 millions pour l'exercice 2023. Montants sur la base de la monnaie d'origine pour nos activités aux États-Unis : montants sur une bic de 2 millions pour l'exercice 2024 et de néant pour l'exercice 2023. Ces montants ont été comptabilisés dans les revenus nets d'intérêts et dans la charge d'impôts sur le résultat, et ils ont été pris en compte dans les ratios. Il y a lieu de se reporter à la section Autres faits nouveaux en matière de réglementation pour obtenir un complément d'information.

³ Coûts liés à l'acquisition et à l'intégration relatifs à Clearpool et à Radicle, comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts.

⁴ Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, et pertes de valeur, comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts. L'exercice 2024 tient compte d'une réduction de valeur de 18 millions de dollars liée à l'acquisition de Radicle.

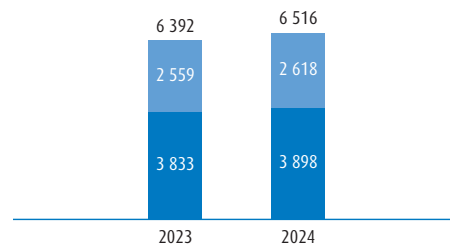
⁵ Le rendement des capitaux propres est fondé sur les fonds propres imputés. Depuis l'exercice 2024, notre taux d'imputation des fonds propres a été porté à 11,5 % des actifs pondérés en fonction des risques, contre 11,0 % pour l'exercice 2023. Il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour obtenir de plus amples renseignements.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude et pour tenir compte des modifications de méthodes comptables.

Revenus par secteur d'activité (bic)²

(en millions de dollars)

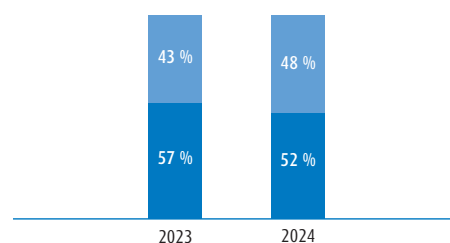
■ Marchés mondiaux
■ Banque d'affaires et services bancaires aux sociétés



Revenus par secteur géographique (%)

(%)

■ Canada et autres pays
■ États-Unis



Analyse des résultats

Le bénéfice net comptable de BMO Marchés des capitaux s'est établi à 1 492 millions de dollars, en baisse de 133 millions, ou de 8 %, par rapport à l'exercice précédent, la croissance des revenus ayant été plus que contrebalancée par la dotation à la provision pour pertes sur créances plus élevée, les charges étant demeurées inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Le total des revenus s'est établi à 6 516 millions de dollars, soit une augmentation de 124 millions, ou de 2 %, par rapport à l'exercice précédent. Les revenus des Marchés mondiaux ont augmenté de 65 millions, ou de 2 %, du fait de la hausse des revenus de négociation de contrats de taux d'intérêt et des émissions de titres d'emprunt et de capitaux propres, contrebalancée en partie par le recul des revenus de négociation de contrats sur titres de participation, y compris l'incidence de l'élimination de la déduction à l'égard de certains dividendes au Canada, et la baisse des revenus de négociation de contrats de change et de contrats sur produits de base. Les revenus du secteur Banque d'affaires et services bancaires aux sociétés ont augmenté de 59 millions, ou de 2 %, en raison de la hausse des commissions de prise ferme et des revenus du secteur Banque d'affaires, contrebalancée en partie par l'incidence des réductions de valeur sur le portefeuille de prêts détenus en vue de la vente au cours de l'exercice considéré et la baisse des revenus de commission de consultation.

Le total des dotations à la provision pour pertes sur créances s'est établi à 369 millions de dollars, en hausse de 351 millions par rapport à l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux s'est établie à 367 millions, comparativement à une dotation à la provision de 9 millions à l'exercice précédent. Une dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs de 2 millions a été enregistrée pour l'exercice à l'étude en regard d'une dotation à la provision de 9 millions enregistré à l'exercice précédent.

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 4 278 millions de dollars, largement inchangées par rapport à l'exercice précédent, la baisse des frais liés au personnel, y compris la diminution de la rémunération liée au rendement, et la baisse des provisions pour frais juridiques par rapport à l'exercice précédent ayant été contrebalancées par l'augmentation des coûts liés à la technologie.

Le solde moyen brut des prêts et acceptations s'est établi à 83,0 milliards de dollars, en hausse de 5,4 milliards, ou de 7 %, par rapport à l'exercice précédent.

Il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour obtenir de plus amples renseignements sur les montants, les mesures et les ratios non conformes aux PCGR de la présente section Analyse des résultats de 2024 des groupes d'exploitation.

Contexte et perspectives

BMO Marchés des capitaux a enregistré de solides résultats à l'exercice 2024, tout en faisant progresser nos priorités stratégiques. L'environnement opérationnel de l'exercice 2024 a été influencé par les tendances économiques mondiales difficiles et les risques géopolitiques grandissants. Malgré cette dynamique de marché, nous avons enregistré une hausse des émissions et des résultats de négociation solides, stimulés par les activités des clients; cependant, les activités liées aux fusions et aux acquisitions sont restées modérées, en particulier au Canada.

Nous nous attendons à ce que la volatilité des marchés persiste à l'exercice 2025 en raison de l'incertitude des perspectives économiques. Les activités liées aux services-conseils et à l'émission de titres d'emprunt devraient augmenter dans un contexte de baisse des taux d'intérêt, tandis que le contexte de négociation sera probablement caractérisé par un accroissement des liquidités sur les marchés boursiers, soutenu par des taux d'intérêt moins élevés et une participation mondiale accrue. Nous continuerons de soutenir les clients grâce à un modèle de couverture amélioré et intégré, à une utilisation efficace des ressources, à une intégration numérique accrue et à des stratégies rigoureuses de gestion des risques.

Nous continuerons à mettre l'accent sur une croissance rentable et des rendements durables et, grâce à notre présence importante au Canada et à notre forte progression aux États-Unis, nous sommes bien placés pour réussir dans un environnement dynamique.

Le contexte économique au Canada et aux États-Unis durant l'année civile 2024 et les perspectives relatives à l'année civile 2025 sont analysés à la section Évolution de la situation économique et perspectives.

Mise en garde

La présente section BMO Marchés des capitaux contient des déclarations prospectives. Voir la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Services d'entreprise, y compris Technologie et opérations

Les Services d'entreprise comprennent les unités fonctionnelles et l'unité Technologie et opérations (T&O). Les unités fonctionnelles offrent à l'échelle de l'entreprise une expertise et des services de soutien et de gouvernance dans plusieurs domaines, dont la planification stratégique, la gestion des risques, la trésorerie, les finances, la conformité aux exigences juridiques et réglementaires, la durabilité, les ressources humaines, les communications, la commercialisation, les opérations immobilières ainsi que l'approvisionnement. T&O assure la conception, la surveillance, la gestion et le maintien de la gouvernance en matière de technologie de l'information, y compris les données et les analyses, ainsi que la prestation de services de cybersécurité et de services opérationnels.

Les Services d'entreprise axent leurs efforts sur les priorités liées à l'ensemble de l'organisation relativement au maintien d'un solide environnement de contrôle interne et de gestion des risques et de conformité réglementaire, notamment la gestion, l'évaluation et la surveillance des portefeuilles de placements et des activités de financement, de liquidité et de capital, ainsi que toute exposition aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêt de BMO. Pour soutenir les unités d'exploitation, les Services d'entreprise élaborent et mettent en œuvre des processus, des systèmes et des contrôles à l'échelle de l'entreprise afin de maintenir l'efficacité opérationnelle et de permettre à nos secteurs de s'adapter et d'atteindre leurs objectifs d'expérience client.

Les coûts associés aux services fournis par les unités fonctionnelles et T&O sont en grande partie répartis aux quatre unités d'exploitation (PE Canada, PE États-Unis, BMO Gestion de patrimoine et BMO Marchés des capitaux), les montants restants étant pris en compte dans les résultats des Services d'entreprise. Ainsi, les résultats des Services d'entreprise reflètent en grande partie l'incidence des dépenses résiduelles non attribuées, des activités de gestion de la trésorerie résiduelles et de l'élimination des ajustements sur une base d'imposition comparable. Nous passons en revue annuellement ces méthodes de répartition des revenus et des charges.

Services d'entreprise, y compris Technologie et opérations¹

TABLEAU 21

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)
Au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

| | 2024 | 2023 |
|--|---------|---------|
| Revenus nets d'intérêts avant compensation sur une bic des groupes | (532) | (485) |
| Compensation sur une bic des groupes | (58) | (354) |
| Revenus nets d'intérêts (bic) | (590) | (839) |
| Revenus autres que d'intérêts | 20 | (1 444) |
| Total des revenus (bic) | (570) | (2 283) |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux | 73 | 78 |
| Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liée aux prêts productifs | (34) | 649 |
| Total des dotations à la provision pour pertes sur créances | 39 | 727 |
| Charges autres que d'intérêts | 350 | 2 811 |
| Perte avant impôts sur le résultat | (959) | (5 821) |
| Recouvrement d'impôts sur le résultat (bic) | (260) | (1 425) |
| Perte nette comptable | (699) | (4 396) |
| Coûts liés à l'acquisition et à l'intégration ² | 97 | 1 520 |
| Gestion des variations de la juste valeur se rapportant à l'achat de Bank of the West ³ | - | 1 461 |
| Provision pour frais juridiques/renversement (y compris les charges d'intérêts et les honoraires juridiques connexes) ⁴ | (834) | 21 |
| Cotisation spéciale relative à la FDIC ⁵ | 357 | - |
| Incidence de la vente du portefeuille de prêts ⁶ | 136 | - |
| Incidence des mesures fiscales canadiennes ⁷ | - | 502 |
| Dotation initiale à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs acquis ⁸ | - | 517 |
| Perte nette ajustée | (943) | (375) |
| Total des revenus ajustés (bic) | (953) | (104) |
| Total des dotations à la provision pour pertes sur créances, après ajustement | 39 | 22 |
| Charges autres que d'intérêts ajustées | 333 | 765 |
| Perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires | (950) | (4 608) |
| Perte nette ajustée attribuable aux actionnaires ordinaires | (1 194) | (587) |
| Effectif – équivalent temps plein | 16 959 | 18 356 |

Activités aux États-Unis – Principales données financières (en millions de dollars américains)

| | | |
|---|-----|---------|
| Total des revenus (bic) ⁹ | 401 | (838) |
| Total des dotations à la provision pour pertes sur créances | 3 | 521 |
| Charges autres que d'intérêts | 47 | 1 731 |
| Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat (bic) ⁹ | 74 | (860) |
| Bénéfice net (perte nette) comptable | 277 | (2 230) |
| Total des revenus ajustés | 118 | 689 |
| Total des dotations à la provision pour pertes sur créances, après ajustement | 3 | 4 |
| Charges autres que d'intérêts ajustées | 36 | 233 |
| Bénéfice net ajusté | 96 | 381 |

¹ Les résultats ajustés ne sont pas conformes aux PCGR et sont analysés à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières. Les résultats ajustés ne tiennent pas compte de l'incidence des éléments décrits dans les notes 2 à 8 du tableau.

² Coûts d'acquisition et d'intégration liés à l'acquisition de Bank of the West imputés aux charges autres que d'intérêts. À l'exercice 2024, les chiffres tiennent compte d'un montant de 129 millions de dollars avant impôts. À l'exercice 2023, les chiffres tiennent compte d'un montant de 2 027 millions avant impôts.

³ Gestion de l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt, survenues entre l'annonce et la clôture de l'acquisition de Bank of the West, sur sa juste valeur et son écart d'acquisition. L'exercice 2023 tient compte des pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché de 1 628 millions de dollars sur certains swaps de taux d'intérêt comptabilisés dans les revenus de négociation ainsi que des pertes de 383 millions liés à un portefeuille principalement composé de titres du Trésor des États-Unis et d'autres instruments inscrits au bilan, comptabilisés dans les revenus nets d'intérêts.

⁴ Incidence d'une poursuite se rapportant à une banque absorbée, M&I Marshall and Ilsley Bank. À l'exercice 2024, les chiffres tiennent compte du renversement d'une provision pour frais juridiques inscrite à l'exercice 2022, y compris les intérêts courus, ce qui comprend un renversement de charges d'intérêts de 547 millions de dollars et de charges autres que d'intérêts de 588 millions. À l'exercice 2023, les chiffres tiennent compte d'une provision comprenant des charges d'intérêts de 30 millions et un recouvrement de charges autres que d'intérêts de 3 millions. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la section Provisions et passifs éventuels à la note 25 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

⁵ Incidence d'une cotisation spéciale relative à la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) des États-Unis comptabilisée dans les charges autres que d'intérêts (476 millions de dollars avant impôts).

⁶ Perte nette comptable liée à la vente d'un portefeuille de prêts afférents à des véhicules récréatifs dans le cadre de l'optimisation du bilan, comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts (164 millions de dollars avant impôts).

⁷ Incidence de certaines mesures fiscales adoptées par le gouvernement canadien. À l'exercice 2023, les chiffres tiennent compte d'une charge d'impôts ponctuelle de 371 millions de dollars constituée d'un dividende pour la relance du Canada de 312 millions et d'un montant de 59 millions lié à l'incidence de l'augmentation de 1,5 % du taux d'impôt calculée proportionnellement sur l'année d'imposition 2022, déduction faite de la réévaluation d'un actif d'impôt différé, et d'une charge de 131 millions (160 millions avant impôts) liée à la modification de la définition de « service financier » en regard de la TPS/TVH, constituée d'un montant de 138 millions comptabilisé dans les revenus autres que d'intérêts et d'un montant de 22 millions comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts.

⁸ Dotation initiale à la provision pour pertes sur créances sur le portefeuille de prêts productifs acquis de Bank of the West (705 millions de dollars avant impôts).

⁹ Montants liés à la compensation sur une bic pour nos activités aux États-Unis, comptabilisés dans les revenus et la charge (le recouvrement) d'impôts sur le résultat. Les montants sur une bic se sont établis à 27 millions de dollars américains pour l'exercice 2024 et à 25 millions de dollars américains pour l'exercice 2023.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude et pour tenir compte des modifications de méthodes comptables.

Analyse des résultats

La perte nette comptable des Services d'entreprise s'est établie à 699 millions de dollars, comparativement à une perte nette comptable de 4 396 millions il y a un an.

L'exercice considéré tient compte du renversement d'une provision pour frais juridiques de l'exercice 2022, d'une charge liée à la cotisation spéciale relative à la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) des États-Unis et de la perte liée à la vente d'un portefeuille de prêts afférents à des véhicules récréatifs. L'exercice précédent tenait compte d'une perte liée aux mesures de gestion de la juste valeur et de la dotation initiale à la provision pour pertes sur créances du portefeuille de prêts productifs acquis de Bank of the West ainsi que de l'incidence de certaines mesures fiscales adoptées par le gouvernement canadien. L'exercice considéré et les exercices précédents tenaient compte de coûts liés à l'acquisition et à l'intégration. La perte nette comptable réduite reflète essentiellement les éléments susmentionnés. La perte nette ajustée s'est chiffrée à 943 millions de dollars, contre 375 millions il y a un an, la baisse des revenus ayant été contrebalancée en partie par la baisse des charges. Les revenus ajustés ont enregistré une baisse, ce qui s'explique par l'incidence de la baisse de la désactualisation nette des ajustements à la juste valeur de marché selon la méthode de l'acquisition, la volatilité du marché sur les positions de couverture et la hausse du bénéfice sur l'investissement de fonds propres non imputés à l'exercice précédent en prévision de la clôture de l'acquisition de Bank of the West.

La baisse des charges est principalement attribuable à la diminution des frais de bureau, y compris une charge liée à la consolidation des biens immobiliers de BMO à l'exercice précédent, et à la baisse des frais liés au personnel, y compris l'incidence de la consolidation de certains régimes de retraite aux États-Unis au cours de l'exercice à l'étude et de la hausse des indemnités de départ à l'exercice précédent.

Il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour obtenir de plus amples renseignements sur les montants, les mesures et les ratios non conformes aux PCGR de la présente section Analyse des résultats de 2024 des groupes d'exploitation.

Sommaire des tendances trimestrielles relatives au bénéfice

Sommaire de l'état des résultats et mesures financières trimestrielles¹

TABLEAU 22

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | T4-2024 | T3-2024 | T2-2024 | T1-2024 | T4-2023 | T3-2023 | T2-2023 | T1-2023 |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Revenus nets d'intérêts | 5 438 | 4 794 | 4 515 | 4 721 | 4 941 | 4 905 | 4 814 | 4 021 |
| Revenus autres que d'intérêts | 3 519 | 3 398 | 3 459 | 2 951 | 3 378 | 3 147 | 2 975 | 1 078 |
| Revenus ² | 8 957 | 8 192 | 7 974 | 7 672 | 8 319 | 8 052 | 7 789 | 5 099 |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux | 1 107 | 828 | 658 | 473 | 408 | 333 | 243 | 196 |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs | 416 | 78 | 47 | 154 | 38 | 159 | 780 | 21 |
| Total des dotations à la provision pour pertes sur créances | 1 523 | 906 | 705 | 627 | 446 | 492 | 1 023 | 217 |
| Charges autres que d'intérêts | 4 427 | 4 839 | 4 844 | 5 389 | 5 679 | 5 572 | 5 501 | 4 382 |
| Bénéfice avant impôts sur le résultat | 3 007 | 2 447 | 2 425 | 1 656 | 2 194 | 1 988 | 1 265 | 500 |
| Charge d'impôts sur le résultat | 703 | 582 | 559 | 364 | 484 | 423 | 236 | 367 |
| Bénéfice net comptable (voir ci-dessous) | 2 304 | 1 865 | 1 866 | 1 292 | 1 710 | 1 565 | 1 029 | 133 |
| Coûts liés à l'acquisition et à l'intégration | 27 | 19 | 26 | 57 | 433 | 370 | 549 | 181 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions | 92 | 79 | 79 | 84 | 88 | 85 | 85 | 6 |
| Provision pour frais juridiques/renversement (y compris les charges d'intérêts et les honoraires juridiques connexes) | (870) | 13 | 12 | 11 | 12 | (3) | 6 | 6 |
| Incidence de la vente du portefeuille de prêts | - | - | - | 136 | - | - | - | - |
| Cotisation spéciale relative à la FDIC | (11) | 5 | 50 | 313 | - | - | - | - |
| Incidence des mesures fiscales canadiennes | - | - | - | - | - | 131 | - | 371 |
| Gestion des variations de la juste valeur se rapportant à l'achat de Bank of the West | - | - | - | - | - | - | - | 1 461 |
| Dotation initiale à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs acquis | - | - | - | - | - | - | 517 | - |
| Bénéfice net ajusté ³ | 1 542 | 1 981 | 2 033 | 1 893 | 2 243 | 2 148 | 2 186 | 2 158 |
| Revenus comptables par groupe d'exploitation | | | | | | | | |
| PE Canada | 2 934 | 2 908 | 2 819 | 2 778 | 2 796 | 2 716 | 2 490 | 2 557 |
| PE États-Unis | 2 468 | 2 453 | 2 389 | 2 454 | 2 488 | 2 414 | 2 544 | 1 734 |
| BMO Gestion de patrimoine | 1 486 | 1 439 | 1 393 | 1 328 | 1 465 | 1 525 | 1 293 | 1 128 |
| BMO Marchés des capitaux | 1 600 | 1 666 | 1 661 | 1 589 | 1 651 | 1 463 | 1 579 | 1 699 |
| Services d'entreprise | 469 | (274) | (288) | (477) | (81) | (66) | (117) | (2 019) |
| Total des revenus ² | 8 957 | 8 192 | 7 974 | 7 672 | 8 319 | 8 052 | 7 789 | 5 099 |
| Principales mesures de la performance | | | | | | | | |
| Bénéfice dilué par action (\$) ⁴ | 2,94 | 2,48 | 2,36 | 1,73 | 2,19 | 2,12 | 1,26 | 0,14 |
| Bénéfice dilué par action, après ajustement (\$) | 1,90 | 2,64 | 2,59 | 2,56 | 2,93 | 2,94 | 2,89 | 3,06 |
| Ratio de la dotation à la provision pour pertes sur créances au solde moyen net des prêts et acceptations (annualisé) (%) | 0,91 | 0,54 | 0,44 | 0,38 | 0,27 | 0,30 | 0,65 | 0,15 |
| Taux d'impôt effectif (%) | 23,4 | 23,8 | 23,1 | 22,0 | 22,1 | 21,3 | 18,6 | 73,5 |
| Taux d'impôt effectif ajusté (%) | 21,7 | 23,9 | 23,3 | 22,4 | 22,9 | 22,1 | 22,5 | 22,0 |
| Cours de change moyen entre les dollars canadien et américain (\$) | 1,3641 | 1,3705 | 1,3625 | 1,3392 | 1,3648 | 1,3331 | 1,3564 | 1,3426 |

¹ Les résultats ajustés excluent certaines composantes des résultats comptables et ils servent à calculer nos mesures ajustées, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessus. La direction évalue le rendement à l'aide de mesures et résultats comptables et de mesures et résultats ajustés, et considère qu'ils sont utiles. Il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières, et, pour obtenir des informations sur la composition des montants, mesures et ratios non conformes aux PCGR, ainsi que sur les mesures financières supplémentaires, il y a lieu de se reporter au Glossaire de termes financiers.

² Avec prise d'effet pour le premier trimestre de l'exercice 2024, la Banque a adopté l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), afin de comptabiliser l'effet cumulatif de l'adoption de la norme dans le solde d'ouverture des résultats non distribués et elle a appliqué la norme de manière rétrospective aux résultats de l'exercice 2023. Il y a lieu de se reporter à la section Modifications de méthodes comptables en 2024 pour un complément d'information.

³ Les résultats ajustés excluent certaines composantes des résultats comptables et ils servent à calculer nos ratios ajustés. Il y a lieu de se reporter aux notes 1 à 8 du tableau intitulé Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour obtenir de plus amples renseignements sur les éléments d'ajustement.

⁴ Le bénéfice net et le résultat tirés de nos activités commerciales sont attribuables aux actionnaires par l'intermédiaire du BPA et du BPA dilué. Le BPA ajusté et le BPA dilué ajusté sont des mesures non conformes aux PCGR. Pour obtenir de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude et pour tenir compte des modifications de méthodes comptables.

Le bénéfice afférent à certains trimestres a subi une influence des facteurs saisonniers, notamment la hausse des frais liés au personnel découlant de l'accroissement des avantages du personnel et de la rémunération fondée sur des actions du personnel admissible à la retraite, qui sont toujours passés en charges au premier trimestre de l'exercice, ainsi que l'incidence des quelques jours de moins que compte le deuxième trimestre comparativement aux autres trimestres. La conversion des monnaies étrangères a également influé sur les résultats. Le bénéfice par action trimestriel est touché par le versement semestriel de dividendes sur certains instruments de capitaux propres. Le tableau précédent présente un sommaire des résultats obtenus entre le premier trimestre de 2023 et le quatrième trimestre de 2024.

Le 1^{er} février 2023, nous avons conclu l'acquisition de Bank of the West, ce qui a contribué à accroître les revenus, les charges et la dotation à la provision pour pertes sur créances depuis le début du deuxième trimestre de l'exercice 2023, les résultats d'exploitation étant principalement comptabilisés dans PE États-Unis et BMO Gestion de patrimoine. En outre, nous avons conclu l'acquisition d'AIR MILES le 1^{er} juin 2023, ce qui a contribué à l'augmentation des revenus et des charges dans nos Services bancaires PE Canada depuis le troisième trimestre de l'exercice 2023.

Un certain nombre de facteurs particuliers se sont répercutés sur les résultats de certains trimestres. Les résultats du quatrième trimestre de 2024 tiennent compte de la reprise d'une provision pour frais juridiques inscrite à l'exercice 2022, y compris les intérêts courus, se rapportant à une banque absorbée, M&I Marshall and Ilsley Bank. L'exercice 2024 tient compte de l'incidence, chaque trimestre, d'une cotisation spéciale relative à la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) des États-Unis. Les résultats du premier trimestre de l'exercice 2024 tiennent compte d'une perte liée à la vente d'un portefeuille de prêts afférents à des véhicules récréatifs dans le cadre de l'optimisation du bilan. Les résultats des troisième et premier trimestres de l'exercice 2023 tiennent compte de l'incidence de certaines mesures fiscales adoptées par le gouvernement canadien. Les résultats du deuxième trimestre de l'exercice 2023 comprennent une dotation initiale à la provision pour pertes sur créances sur le portefeuille de prêts productifs acquis de Bank of the West. Le premier trimestre de l'exercice 2023 tient compte d'une perte découlant de la gestion de la juste valeur liées à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt survenues entre l'annonce et la clôture de l'acquisition de Bank of the West sur sa juste valeur et son écart d'acquisition. Toutes les périodes tenaient compte de coûts liés à l'acquisition et à l'intégration ainsi que de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, qui ont augmenté au cours de l'exercice 2023 en raison de l'acquisition de Bank of the West.

La performance financière a bénéficié de la solidité et de la diversification de nos activités. Les résultats ont été touchés par la montée des taux d'intérêt et l'incertitude économique, ce qui a eu pour effet d'accroître les dotations à la provision pour pertes sur créances, de ralentir la demande pour des prêts et de réduire le niveau d'activité des clients de nos groupes sensibles aux marchés.

La progression des revenus de PE Canada est attribuable à une acquisition fructueuse de clients et à la croissance des volumes ainsi qu'à l'élargissement des marges nettes d'intérêts. Les résultats de PE États-Unis ont bénéficié de l'inclusion de Bank of the West; toutefois, les derniers trimestres ont été touchés par un système bancaire plus atone aux États-Unis, ce qui a réduit la demande de prêts et augmenté le coût des dépôts. Les revenus de BMO Gestion de patrimoine ont bénéficié de la croissance soutenue des actifs des clients, dont le raffermissement des marchés mondiaux au cours de l'exercice 2024, alors que la hausse des taux d'intérêt a entraîné une modification de la composition des dépôts en faveur des dépôts à terme ainsi que le resserrement des marges. Les revenus d'assurance sont susceptibles de fluctuer en raison de l'incidence des marchés, y compris les changements dans le positionnement du portefeuille au moment de la transition à l'IFRS 17. La performance de BMO Marchés des capitaux des derniers trimestres reflète l'amélioration de la conjoncture des marchés, les résultats des activités de négociation affichant une résilience du fait du volume d'activité des clients lié aux titres plus important au cours de l'exercice 2024 et de l'accroissement des activités de prise ferme, plus particulièrement les nouvelles émissions de titres d'emprunt.

Au cours des huit derniers trimestres, le contexte de taux d'intérêt plus élevés a eu une incidence significative sur les résultats en matière de crédit pour certaines cohortes de clients, entraînant l'augmentation de la dotation à la provision liée aux prêts douteux, qui se situait auparavant à un niveau très faible, et la hausse de la dotation à la provision liée aux prêts productifs, en raison de la migration du crédit. La dotation à la provision liée aux prêts productifs a également subi l'incidence des changements dans les perspectives macroéconomiques et la pondération des scénarios.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté par suite de l'acquisition de Bank of the West et reflètent depuis lors une gestion serrée des dépenses, tandis que nous continuons d'investir dans nos activités pour stimuler la croissance des revenus. Les résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2024 ont bénéficié du renversement de la provision pour frais juridiques. Le troisième trimestre de l'exercice 2023 tenait compte des indemnités de départ liées à l'accélération des gains d'efficacité opérationnelle dans l'ensemble de l'entreprise, ce qui, combiné à l'avantage des synergies de coûts réalisées relativement à Bank of the West, a réduit la croissance des charges au cours des derniers trimestres.

Le taux d'impôt effectif a varié à la suite de modifications législatives et des changements apportés à la politique fiscale, y compris leur interprétation par les autorités fiscales et les tribunaux, de la composition des résultats, y compris la proportion relative du bénéfice réalisé dans chaque territoire où nous exerçons nos activités, le niveau du bénéfice comptable avant impôts et le montant des investissements ou des titres qui génèrent des crédits d'impôt ou du bénéfice tiré des titres et exonéré d'impôts. Le taux d'impôt effectif comptable a été touché par l'élimination des déductions d'impôt sur le résultat à l'égard de certains dividendes au Canada au cours de l'exercice 2024.

Pour de plus amples renseignements sur les montants, mesures et ratios non conformes que renferme la présente section Sommaire des tendances trimestrielles relatives au bénéfice, il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

Analyse des résultats du quatrième trimestre de 2024

Comparaison du quatrième trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023

Bénéfice net

Le bénéfice net comptable s'est établi à 2 304 millions de dollars, en hausse de 594 millions, ou de 35 %, par rapport à l'exercice précédent, et le bénéfice net ajusté s'est établi à 1 542 millions, en baisse de 701 millions, ou de 31 %. Les résultats ajustés ne tiennent pas compte des éléments particuliers indiqués dans la section Sommaire des tendances trimestrielles relatives au bénéfice.

Le bénéfice net comptable a augmenté par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout du renversement de la provision pour frais juridiques de l'exercice 2022, y compris les intérêts courus, et de la baisse des coûts liés à l'acquisition et à l'intégration comparativement à l'exercice précédent. Le recul du bénéfice net ajusté reflète l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances, contrebalancée en partie par la baisse des charges, et les revenus sont demeurés relativement stables par rapport à l'exercice précédent. Le bénéfice net comptable et ajusté a diminué pour l'ensemble des unités d'exploitation. Les Services d'entreprise ont inscrit un bénéfice net comptable, comparativement à une perte nette à l'exercice précédent, et une perte nette moins élevée sur une base ajustée.

Revenus

Les revenus comptables se sont établis à 8 957 millions de dollars, en hausse de 638 millions, ou de 8 %, comparativement à l'exercice précédent, en raison du renversement des intérêts courus sur la provision pour frais juridiques au cours de l'exercice à l'étude. Les revenus ajustés, établis à 8 368 millions, sont demeurés relativement stables par rapport à l'exercice précédent alors que les revenus autres que d'intérêts plus élevés ont été partiellement contrebalancés par des revenus nets d'intérêts à la baisse. Les revenus nets d'intérêts ajustés ont diminué, en raison surtout de la baisse des revenus nets d'intérêts liés à la négociation et de la diminution des revenus nets d'intérêts des Services d'entreprise du fait de la baisse de la désactualisation nette des ajustements à la juste valeur de marché selon la méthode de l'acquisition, ces facteurs ayant été partiellement contrebalancés par la hausse des revenus nets d'intérêts de PE Canada attribuable aux soldes plus élevés et l'augmentation des revenus d'intérêts autres que de négociation de BMO Marchés des capitaux. Les revenus autres que d'intérêts ont augmenté, en raison principalement de la hausse des revenus de négociation, des revenus de gestion de placements et de garde de titres ainsi que des revenus tirés des commissions de distribution de fonds d'investissement, facteurs contrebalancés en partie par la diminution des revenus d'assurance par suite des modifications apportées au positionnement du portefeuille lors de la transition à l'IFRS 17, l'incidence des réductions de valeur sur le portefeuille de prêts détenus en vue de la vente, la diminution des revenus tirés des commissions sur les prêts qui a été essentiellement compensée par les revenus nets d'intérêts reflétant la transition des expositions aux acceptations bancaires aux prêts, et la diminution des frais de service de cartes.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

Le total des dotations à la provision pour pertes sur créances s'est chiffré à 1 523 millions de dollars, comparativement à une dotation de 446 millions pour l'exercice précédent. Le total des dotations à la provision pour pertes sur créances exprimé en pourcentage du solde net moyen des prêts et acceptations s'est établi à 91 points de base, comparativement à 27 points de base pour l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux s'est établie à 1 107 millions, en hausse de 699 millions en raison d'une hausse des dotations enregistrées pour l'ensemble des unités d'exploitation, principalement en ce qui a trait à notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux grandes entreprises aux États-Unis, des segments non garantis du portefeuille de prêts à la clientèle au Canada. La dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux exprimée en pourcentage du solde net moyen des prêts et acceptations s'est établie à 66 points de base, comparativement à 25 points de base à l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs s'est chiffrée à 416 millions, comparativement à une dotation à la provision de 38 millions pour l'exercice précédent, en raison principalement de la migration du crédit du portefeuille et de l'incertitude des conditions de crédit.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts comptables se sont établies à 4 427 millions de dollars, en baisse de 1 252 millions, ou de 22 %, par rapport à l'exercice précédent, et les charges autres que d'intérêts ajustées se sont chiffrées à 4 876 millions, en baisse de 100 millions, ou de 2 %. Les résultats comptables tiennent compte du renversement de la provision pour frais juridiques et d'une baisse des coûts liés à l'acquisition et à l'intégration pour l'exercice considéré. Les charges autres que d'intérêts ajustées ont diminué en raison principalement de l'accent que nous avons continué de mettre sur l'efficacité opérationnelle, ce qui comprend les synergies de coûts relatives à Bank of the West, ainsi que de la baisse des frais de bureau, y compris la charge liée au regroupement des biens immobiliers de BMO au cours de l'exercice précédent, et des autres coûts d'exploitation.

Charge d'impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat comptable s'est établie à 703 millions de dollars, en hausse de 219 millions par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2023, et la charge d'impôts sur le résultat ajustée s'est établie à 427 millions, en baisse de 241 millions. Le taux d'impôt effectif comptable a été de 23,4 %, comparativement à 22,1 % pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, et le taux d'impôt effectif ajusté a été de 21,7 %, comparativement à 22,9 %. La variation du taux d'impôt effectif comptable en regard de celui du quatrième trimestre de 2023 est principalement attribuable à l'incidence du bénéfice plus élevé pour l'exercice à l'étude, et la variation du taux d'impôt effectif ajusté est principalement attribuable à la composition des résultats, compte tenu de l'incidence du bénéfice moins élevé pour le trimestre à l'étude.

Comparaison du quatrième trimestre de 2024 et du troisième trimestre de 2024

Le bénéfice net comptable a augmenté de 439 millions de dollars, ou de 24 %, par rapport au trimestre précédent, et le bénéfice net ajusté a reculé de 439 millions, ou de 22 %. Le bénéfice net comptable a augmenté en raison surtout du renversement de la provision pour frais juridiques. Le recul du bénéfice net ajusté reflète l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances et les charges plus élevées, contrebalancées en partie par la hausse des revenus. Le bénéfice net comptable et ajusté a diminué pour l'ensemble des unités d'exploitation. Les Services d'entreprise ont inscrit un bénéfice net sur une base comptable, comparativement à une perte nette pour le trimestre précédent, et ils ont enregistré une perte nette moins élevée sur une base ajustée. Les revenus comptables ont augmenté de 765 millions, ou de 9 % par rapport au trimestre précédent, et les revenus ajustés ont progressé de 162 millions, ou de 2 %. Les revenus comptables reflètent la hausse des revenus nets d'intérêts qui découle essentiellement du renversement des intérêts courus sur la provision pour frais juridiques. Les revenus sur une base comptable et ajustée reflètent la hausse des revenus nets d'intérêts attribuable à l'augmentation des revenus nets d'intérêts des Services d'entreprise et de PE Canada ainsi qu'à l'augmentation des revenus d'intérêts autres que de négociation de BMO Marchés des capitaux, partiellement contrebalancée par la baisse des revenus nets d'intérêts liés à la négociation et l'augmentation des revenus autres que d'intérêts qui s'explique essentiellement par l'augmentation des revenus de négociation et des revenus de commission de prise ferme et de consultation, en partie contrée par la baisse des frais de service de cartes et des revenus tirés des commissions sur les prêts. Les charges autres que d'intérêts comptables ont diminué de 412 millions, ou de 9 %, par rapport au trimestre précédent en raison du renversement de la provision pour frais juridiques, et les charges autres que d'intérêts ajustées ont monté de 179 millions, ou de 4 %, essentiellement du fait de la hausse des honoraires et de la hausse des honoraires d'associations et de chambres de compensation et des honoraires de réglementation annuels. Le total des dotations à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 617 millions par rapport au trimestre précédent. La dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux a augmenté de 279 millions, essentiellement du fait de la hausse des dotations aux provisions liées au portefeuille de prêts aux entreprises et aux grandes entreprises. La dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs s'est chiffrée à 416 millions, comparativement à une dotation à la provision pour pertes sur créances de 78 millions pour le trimestre précédent.

Il y a lieu de se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour obtenir de plus amples renseignements sur les montants, les mesures et les ratios non conformes aux PCGR de la présente section Analyse des résultats du quatrième trimestre de 2024.

Analyse des résultats financiers de 2023

Les commentaires du Rapport de gestion figurant dans les pages précédentes portaient sur les résultats de l'exercice 2024. La présente section constitue un sommaire des résultats de BMO de l'exercice 2023 et en fait la comparaison avec ceux de l'exercice 2022.

Le 1^{er} février 2023, nous avons conclu l'acquisition de Bank of the West, ce qui a contribué à accroître les revenus, les charges et la dotation à la provision pour pertes sur créances depuis le début du deuxième trimestre de l'exercice 2023, les résultats d'exploitation étant principalement répartis entre PE États-Unis et BMO Gestion de patrimoine. En outre, nous avons conclu l'acquisition du Programme de récompense AIR MILES (AIR MILES) le 1^{er} juin 2023, ce qui a contribué à l'augmentation des revenus et des charges dans nos Services bancaires PE Canada depuis le troisième trimestre de l'exercice 2023.

Avant le 1^{er} novembre 2022, nous avons présenté les revenus déduction faite des sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI). Avec prise d'effet au premier trimestre de l'exercice 2023, nous ne présentons plus les SCVPI compte tenu de l'adoption et de l'application rétrospective de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17). Les revenus, déduction faite des SCVPI, ainsi que les autres résultats et ratios ajustés dont il est question ci-après sont présentés sur une base non conforme aux PCGR et ils sont analysés à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

De plus, certains secteurs d'activité et certaines unités de notre structure organisationnelle sont réorientés de temps à autre pour appuyer nos priorités stratégiques, et les ventilations des revenus, des charges, des charges d'impôts sur le résultat et des fonds propres des Services d'entreprise aux groupes d'exploitation sont mises à jour afin de mieux refléter ces changements. Par conséquent, les chiffres comparatifs des périodes antérieures ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude. Plus de détails sur ces reclassements sont donnés à la section Analyse des résultats de 2024 des groupes d'exploitation – Mode de présentation des résultats des groupes d'exploitation.

TABLEAU 23

| (en millions de dollars canadiens) | PE Canada | PE États-Unis | Total PE | BMO Gestion de patrimoine | BMO Marchés des capitaux | Services d'entreprise | Total de la Banque |
|--|-----------|---------------|----------|---------------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------|
| 2023 | | | | | | | |
| Revenus (pertes) nets d'intérêts ¹ | 8 043 | 7 607 | 15 650 | 1 380 | 2 490 | (839) | 18 681 |
| Revenus autres que d'intérêts | 2 516 | 1 573 | 4 089 | 4 031 | 3 902 | (1 444) | 10 578 |
| Revenus ¹ | 10 559 | 9 180 | 19 739 | 5 411 | 6 392 | (2 283) | 29 259 |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances | 909 | 506 | 1 415 | 18 | 18 | 727 | 2 178 |
| Charges autres que d'intérêts | 4 723 | 5 444 | 10 167 | 3 878 | 4 278 | 2 811 | 21 134 |
| Bénéfice (perte) avant impôts sur le résultat | 4 927 | 3 230 | 8 157 | 1 515 | 2 096 | (5 821) | 5 947 |
| Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat ¹ | 1 354 | 741 | 2 095 | 369 | 471 | (1 425) | 1 510 |
| Bénéfice net (perte nette) | 3 573 | 2 489 | 6 062 | 1 146 | 1 625 | (4 396) | 4 437 |
| Coûts liés à l'acquisition et à l'intégration | 9 | - | 9 | - | 4 | 1 520 | 1 533 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions | 6 | 234 | 240 | 4 | 20 | - | 264 |
| Gestion des variations de la juste valeur se rapportant à l'achat de Bank of the West | - | - | - | - | - | 1 461 | 1 461 |
| Provision pour frais juridiques (y compris les charges d'intérêts et les honoraires juridiques connexes) | - | - | - | - | - | 21 | 21 |
| Dotation initiale à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs acquis | - | - | - | - | - | 517 | 517 |
| Incidence des mesures fiscales canadiennes | - | - | - | - | - | 502 | 502 |
| Bénéfice net (perte nette) ajusté | 3 588 | 2 723 | 6 311 | 1 150 | 1 649 | (375) | 8 735 |
| 2022 | | | | | | | |
| Revenus (pertes) nets d'intérêts ¹ | 7 228 | 4 795 | 12 023 | 1 173 | 3 135 | (446) | 15 885 |
| Revenus autres que d'intérêts | 2 416 | 1 265 | 3 681 | 3 334 | 2 977 | 7 833 | 17 825 |
| Revenus ¹ | 9 644 | 6 060 | 15 704 | 4 507 | 6 112 | 7 387 | 33 710 |
| Sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI) | - | - | - | (683) | - | - | (683) |
| Revenus, déduction faite des SCVPI ² | 9 644 | 6 060 | 15 704 | 5 190 | 6 112 | 7 387 | 34 393 |
| Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances | 282 | (2) | 280 | (2) | (43) | 78 | 313 |
| Charges autres que d'intérêts | 4 296 | 2 972 | 7 268 | 3 566 | 3 853 | 1 507 | 16 194 |
| Bénéfice avant impôts sur le résultat | 5 066 | 3 090 | 8 156 | 1 626 | 2 302 | 5 802 | 17 886 |
| Charge d'impôts sur le résultat ¹ | 1 322 | 708 | 2 030 | 389 | 574 | 1 356 | 4 349 |
| Bénéfice net | 3 744 | 2 382 | 6 126 | 1 237 | 1 728 | 4 446 | 13 537 |
| Coûts liés à l'acquisition et à l'intégration | - | - | - | - | 8 | 237 | 245 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions | 1 | 5 | 6 | 3 | 14 | - | 23 |
| Incidence de dessaisissements ³ | - | - | - | - | - | 55 | 55 |
| Provision pour frais juridiques (y compris les charges d'intérêts et les honoraires juridiques connexes) | - | - | - | - | - | 846 | 846 |
| Gestion des variations de la juste valeur se rapportant à l'achat de Bank of the West | - | - | - | - | - | (5 667) | (5 667) |
| Bénéfice net (perte nette) ajusté | 3 745 | 2 387 | 6 132 | 1 240 | 1 750 | (83) | 9 039 |

¹ Les revenus des groupes d'exploitation comptabilisés dans les revenus nets d'intérêts et la charge d'impôts sur le résultat sont présentés sur une base d'imposition comparable (bic). La compensation des ajustements sur une bic des groupes est reflétée dans le résultat des Services d'entreprise. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la section Méthode de présentation des résultats des groupes d'exploitation de BMO.

² Avant le 1^{er} novembre 2022, nous avons présenté les revenus ajustés déduction faite des sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI). Depuis le premier trimestre de l'exercice 2023, nous ne présentons plus les SCVPI étant donné l'adoption et l'application rétrospective de l'IFRS 17. Les revenus, déduction faite des SCVPI, et les résultats et les ratios ajustés ne sont pas conformes aux PCGR et ils sont analysés à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

³ Incidence des dessaisissements liés à la vente de nos activités de gestion d'actifs en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique ainsi qu'aux États-Unis à l'exercice 2022, comptabilisée dans les Services d'entreprise.

Il y a lieu de se reporter aux notes 1 à 8 du tableau intitulé Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour obtenir de plus amples renseignements sur les autres éléments d'ajustement reflétés dans le tableau ci-dessus.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude et pour tenir compte des modifications de méthodes comptables.

Bénéfice net

Le bénéfice net comptable de l'exercice 2023 s'est établi à 4 437 millions de dollars, contre 13 537 millions pour l'exercice 2022. Le bénéfice net ajusté s'est quant à lui chiffré à 8 735 millions, en baisse de 304 millions, ou de 3 %, par rapport à l'exercice 2022. Le recul des résultats comptables reflète principalement les mesures prises pour gérer l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt, survenues entre l'annonce et la clôture de l'acquisition de Bank of the West, sur sa juste valeur et son écart d'acquisition qui ont donné lieu à une perte nette pour l'exercice 2023, en regard d'un profit net pour l'exercice 2022, et l'incidence d'une poursuite relative à une banque absorbée, M&I Marshall and Ilsley Bank, au cours de l'exercice 2022, facteurs partiellement contrebalancés par la hausse des coûts liés à l'acquisition et à l'intégration, la dotation initiale à la provision pour pertes sur créances sur le portefeuille de prêts acquis de Bank of the West, ainsi que l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions plus élevé du fait de l'acquisition de Bank of the West au cours de l'exercice 2023, et l'incidence de certaines mesures fiscales adoptées par le gouvernement du Canada.

Le bénéfice net ajusté a reculé, car l'inclusion de Bank of the West et la hausse des revenus sous-jacents ont été plus que contrebalancées par l'accroissement des charges sous-jacentes et la hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances. Le bénéfice net comptable et le bénéfice net ajusté ont augmenté dans le cas de PE États-Unis et ont diminué dans le cas de BMO Gestion de patrimoine, de PE Canada et de BMO Marchés des capitaux. Sur une base comptable, les Services d'entreprise ont comptabilisé une perte nette pour l'exercice 2023, comparativement à un bénéfice net pour l'exercice 2022, en raison surtout des éléments précités. Sur une base ajustée, les Services d'entreprise ont inscrit une hausse de la perte nette.

Revenus

Les revenus comptables de l'exercice 2023 se sont établis à 29 259 millions de dollars, en baisse de 4 451 millions, ou de 13 %, par rapport à l'exercice 2022, en raison principalement de l'incidence des mesures de gestion de la juste valeur et des charges d'intérêt liées à la provision pour frais juridiques mentionnées plus haut. Sur une base ajustée, et déduction faite des sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI) pour l'exercice 2022, les revenus ont enregistré une hausse de 4 905 millions attribuable à l'inclusion de Bank of the West et d'AIR MILES, ainsi qu'à l'augmentation des revenus de PE Canada et de BMO Marchés des capitaux.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

Le total des dotations à la provision pour pertes sur créances pour l'exercice 2023 s'est établi à 2 178 millions de dollars sur une base comptable et à 1 473 millions sur une base ajustée, comparativement à 313 millions sur une base comptable et sur une base ajustée pour l'exercice 2022. La dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux s'est élevée à 1 180 millions pour l'exercice 2023, en hausse de 678 millions par rapport à l'exercice 2022, les dotations enregistrées dans tous nos secteurs d'activité étant en hausse. La dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs pour l'exercice 2023 s'est chiffrée à 998 millions sur une base comptable, y compris la dotation initiale de 705 millions liée au portefeuille de prêts productifs acquis de Bank of the West, et à 293 millions sur une base ajustée, comparativement à un recouvrement des pertes sur créances de 189 millions sur une base comptable et sur une base ajustée pour l'exercice 2022.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts comptables se sont établies à 21 134 millions de dollars pour l'exercice 2023, en hausse de 4 940 millions, ou de 31 % par rapport à l'exercice 2022, et les charges autres que d'intérêts ajustées se sont chiffrées à 18 713 millions, en hausse de 3 519 millions ou de 23 % par rapport à l'exercice 2022. Les charges autres que d'intérêts comptables de l'exercice 2023 tiennent compte de la hausse des coûts liés à l'acquisition et à l'intégration et de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, comparativement à l'exercice 2022, facteurs en partie compensés par la baisse des frais juridiques liés à la poursuite se rapportant à M&I Marshall and Ilsley Bank. Les charges autres que d'intérêts comptables et ajustées ont augmenté, en raison principalement de l'inclusion de Bank of the West, ainsi que de la hausse des frais liés au personnel, des coûts liés à la technologie, des frais de publicité et d'expansion des affaires et des provisions pour frais juridiques au cours de l'exercice 2023.

Charge d'impôts sur le résultat

Pour l'exercice 2023, la charge d'impôts sur le résultat s'est chiffrée à 1 510 millions de dollars, contre 4 349 millions pour l'exercice 2022. Le taux d'impôt effectif comptable s'est établi à 25,4 % pour l'exercice 2023, comparativement à 24,3 % pour l'exercice 2022, la hausse étant essentiellement imputable à l'incidence de certaines mesures fiscales canadiennes au cours de l'exercice 2023. La charge d'impôts sur le résultat ajustée s'est chiffrée à 2 517 millions pour l'exercice 2023, contre 2 670 millions pour l'exercice 2022. Le taux d'impôt effectif ajusté s'est établi à 22,4 % pour l'exercice 2023, comparativement à 22,8 % pour l'exercice 2022.

Analyse de la situation financière

Sommaire du bilan

TABLEAU 24

(en millions de dollars canadiens)
Au 31 octobre

| | 2024 | 2023 |
|--|------------------|------------------|
| Actifs | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie et dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques | 68 738 | 82 043 |
| Valeurs mobilières | 396 880 | 320 084 |
| Titres pris en pension ou empruntés | 110 907 | 115 662 |
| Solde net des prêts | 678 016 | 656 665 |
| Instruments dérivés | 47 253 | 39 976 |
| Autres actifs | 107 853 | 132 576 |
| Total des actifs | 1 409 647 | 1 347 006 |
| Passifs et capitaux propres | | |
| Dépôts | 982 440 | 910 879 |
| Instruments dérivés | 58 303 | 50 193 |
| Titres mis en pension ou prêtés | 110 791 | 106 108 |
| Autres passifs | 165 450 | 195 475 |
| Dette subordonnée | 8 377 | 8 228 |
| Capitaux propres | 84 250 | 76 095 |
| Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales | 36 | 28 |
| Total des passifs et des capitaux propres | 1 409 647 | 1 347 006 |

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables.

Aperçu

Le total des actifs a augmenté de 62,6 milliards de dollars par rapport au 31 octobre 2023, pour se chiffrer à 1 409,6 milliards. Le raffermissement du dollar américain a entraîné une augmentation des actifs de 2,0 milliards, compte non tenu de l'incidence sur les actifs dérivés. Le total des passifs a augmenté de 54,5 milliards par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 1 325,4 milliards. Le raffermissement du dollar américain a fait augmenter les passifs de 1,8 milliard, compte non tenu de l'incidence des passifs dérivés. Le total des capitaux propres, établi à 84,3 milliards, a augmenté de 8,2 milliards en regard du 31 octobre 2023.

Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques

La trésorerie et les dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques ont diminué de 13,3 milliards de dollars, en raison principalement de la baisse des soldes détenus auprès des banques centrales.

Valeurs mobilières

TABLEAU 25

(en millions de dollars canadiens)
Au 31 octobre

| | 2024 | 2023 |
|--|----------------|----------------|
| Titres de négociation | 168 926 | 123 718 |
| Titres évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ¹ | 19 064 | 16 733 |
| Titres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – titres de créance et titres de participation ² | 93 702 | 62 819 |
| Titres de créance évalués au coût amorti ³ | 115 188 | 116 814 |
| Total des valeurs mobilières | 396 880 | 320 084 |

¹ Comprend des titres obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net de 6 850 millions de dollars au 31 octobre 2024 (6 730 millions au 31 octobre 2023) et des titres désignés à la juste valeur de 12 214 millions au 31 octobre 2024 (10 003 millions au 31 octobre 2023).

² Comprend la provision pour pertes sur créances liée aux titres de créance comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de 3 millions de dollars au 31 octobre 2024 (3 millions au 31 octobre 2023).

³ Déduction faite de la provision pour pertes sur créances de 4 millions de dollars au 31 octobre 2024 (3 millions au 31 octobre 2023).

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables.

Les valeurs mobilières ont augmenté de 76,8 milliards de dollars, essentiellement en raison de l'intensification des activités menées par les clients de BMO Marchés des capitaux, de la hausse des soldes de PE États-Unis attribuable à la vente d'un portefeuille de prêts afférents à des véhicules récréatifs et à l'achat connexe de titres de premier rang aux fins de l'optimisation du bilan, ainsi que des soldes plus élevés des Services d'entreprise.

Titres pris en pension ou empruntés

Les titres pris en pension ou empruntés ont diminué de 4,8 milliards de dollars, en raison de la réduction des activités menées par les clients de BMO Marchés des capitaux.

Solde net des prêts

TABLEAU 26

(en millions de dollars canadiens)
Au 31 octobre

| | 2024 | 2023 |
|--|----------------|----------------|
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 191 080 | 177 250 |
| Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers | 92 687 | 104 042 |
| Cartes de crédit | 13 612 | 12 294 |
| Prêts aux entreprises et aux administrations publiques | 384 993 | 366 886 |
| Solde brut des prêts | 682 372 | 660 472 |
| Provision pour pertes sur créances | (4 356) | (3 807) |
| Total du solde net des prêts | 678 016 | 656 665 |

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables.

Le solde net des prêts a augmenté de 21,4 milliards de dollars par rapport au 31 octobre 2023. Les prêts aux entreprises et aux administrations publiques ont progressé de 18,1 milliards, ce qui reflète la transition des expositions aux acceptations bancaires aux prêts par suite de l'abandon du taux offert en dollar canadien (Canadian Dollar Offered Rate, ou CDOR) ainsi que la croissance des prêts des Services bancaires aux grandes entreprises dans PE Canada. Les prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers ont diminué de 11,4 milliards en raison de la baisse des soldes dans le cas de PE États-Unis, ce qui s'explique par la vente du portefeuille de prêts susmentionnée et par des soldes moindres des Services d'entreprise, ce qui reflète la sortie et la liquidation de nos activités de financement indirectes de prêts automobiles pour la clientèle de détail au Canada et aux États-Unis. Les prêts hypothécaires à l'habitation ont augmenté de 13,8 milliards grâce à la croissance enregistrée par nos Services bancaires PE. Les soldes de cartes de crédit ont augmenté de 1,3 milliard.

Le tableau 67 de la section Données complémentaires présente un sommaire comparatif des prêts par territoire et par produit. Le tableau 68 de la section Données complémentaires présente un sommaire comparatif du solde net des prêts au Canada par province et par secteur d'activité. La qualité des prêts est analysée à la section Risque de crédit et de contrepartie – Information sur la qualité du crédit et de plus amples renseignements sur les prêts sont donnés dans les notes 4, 6 et 25 afférentes aux états financiers consolidés annuels audités.

Actifs financiers dérivés

Les actifs financiers dérivés ont augmenté de 7,3 milliards de dollars, ce qui reflète surtout l'augmentation de la valeur des instruments dérivés de négociation du fait des activités menées par les clients de BMO Marchés des capitaux, la juste valeur des contrats sur titres de participation et des contrats de change ayant monté, ce qui a été contré en partie par la diminution de la juste valeur des contrats sur taux d'intérêt. De plus amples renseignements sur les actifs financiers dérivés se trouvent à la note 8 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Autres actifs

Les autres actifs comprennent principalement l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles, les engagements de clients aux termes d'acceptations, les sûretés en trésorerie, les actifs liés à l'assurance, les bureaux et le matériel, les métaux précieux, les actifs d'impôt exigible et différé, les débiteurs, les charges payées d'avance et les participations dans des entreprises associées et des coentreprises. Les autres actifs ont diminué de 24,7 milliards de dollars principalement dans BMO Marchés des capitaux, du fait des variations du solde des transactions sur titres non réglées et de la baisse des acceptations reflétant la transition des expositions aux acceptations bancaires aux prêts mentionnée plus haut. De plus amples renseignements sur les autres actifs se trouvent aux notes 9, 11, 12 et 23 afférentes aux états financiers consolidés annuels audités.

Dépôts

TABLEAU 27

(en millions de dollars canadiens)
Au 31 octobre

| | 2024 | 2023 |
|--|----------------|----------------|
| Banques | 33 266 | 29 587 |
| Entreprises et administrations publiques | 618 761 | 575 957 |
| Particuliers | 330 413 | 305 335 |
| Total des dépôts | 982 440 | 910 879 |

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables.

Les dépôts ont augmenté de 71,6 milliards de dollars. Les dépôts des entreprises et des administrations publiques ont progressé de 42,8 milliards, ce qui reflète la croissance des dépôts des clients dans l'ensemble des groupes d'exploitation et la hausse des soldes pour financer les activités menées par les clients des Marchés mondiaux, ce qui a été contré en partie par une baisse du financement de gros des Services d'entreprise. Les dépôts des particuliers ont augmenté de 25,1 milliards, du fait principalement de la croissance des dépôts des clients des Services bancaires PE. Les dépôts d'autres banques ont augmenté de 3,7 milliards, ce qui reflète la hausse du financement de gros pour les activités menées par les clients des Marchés mondiaux. De plus amples renseignements sur la ventilation des dépôts se trouvent à la note 13 afférente aux états financiers consolidés annuels audités et dans la section Risque de liquidité et de financement.

Passifs financiers dérivés

Les passifs financiers dérivés ont augmenté de 8,1 milliards de dollars, en raison principalement de la hausse de la juste valeur des instruments dérivés de négociation du fait des activités menées par les clients de BMO Marchés des capitaux, ainsi que de l'augmentation de la juste valeur des contrats sur titres de participation, ce qui a été contré en partie par la diminution de la juste valeur des contrats sur taux d'intérêt. De plus amples renseignements sur les actifs financiers dérivés se trouvent à la note 8 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Titres mis en pension ou prêtés

Les titres mis en pension ou prêtés ont augmenté de 4,7 milliards de dollars, du fait surtout de l'intensification des activités menées par les clients de BMO Marchés des capitaux.

Autres passifs

Les autres passifs comprennent essentiellement les titres vendus à découvert, les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées, les acceptations, les passifs liés à l'assurance et les charges à payer. Les autres passifs ont diminué de 30,0 milliards de dollars, sous l'effet des variations du solde des transactions sur titres non réglées dans BMO Marchés des capitaux, de la réduction des avances de la Federal Home Loan Bank, de la diminution des titres vendus à découvert en raison des activités menées par les clients de BMO Marchés des capitaux et de la diminution des acceptations reflétant la transition des expositions aux acceptations bancaires aux prêts susmentionnée, facteurs contrebalancés en partie par l'augmentation des passifs liés à la titrisation de BMO Marchés des capitaux et l'accroissement des passifs liés à l'assurance.

De plus amples renseignements sur la ventilation des passifs divers se trouvent à la note 14 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Dettes subordonnées

La dette subordonnée est demeurée relativement inchangée par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète une nouvelle émission, compte non tenu d'un remboursement. De plus amples renseignements sur la ventilation de la dette subordonnée se trouvent à la note 16 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Capitaux propres

TABLEAU 28

| (en millions de dollars canadiens) Au 31 octobre | 2024 | 2023 |
|--|---------------|--------|
| Capital social | | |
| Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres | 8 087 | 6 958 |
| Actions ordinaires | 23 921 | 22 941 |
| Surplus d'apport | 354 | 328 |
| Résultats non distribués | 46 469 | 44 006 |
| Cumul des autres éléments du résultat global | 5 419 | 1 862 |
| Total des capitaux propres | 84 250 | 76 095 |

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables.

Le total des capitaux propres a augmenté de 8,2 milliards de dollars depuis le 31 octobre 2023. Les actions ordinaires ont progressé de 1,0 milliard du fait de l'émission d'actions aux termes du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires. Le cumul des autres éléments du résultat global a progressé de 3,6 milliards, en grande partie du fait du recul du cumul des autres éléments de la perte globale liés aux couvertures de flux de trésorerie, ce qui a été contré en partie par les pertes sur la réévaluation du risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur. Les résultats non distribués ont monté de 2,5 milliards en raison du bénéfice net gagné pendant l'exercice qui a été compensé en partie par des dividendes et des distributions sur les autres instruments de capitaux propres. Les actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres ont augmenté de 1,1 milliard en raison de l'émission de billets avec remboursement de capital à recours limité de série 4 et de série 5, au cours de l'exercice considéré, déduction faite des rachats d'actions privilégiées, série 27, série 46 et série 29.

L'état consolidé des variations des capitaux propres dans les états financiers consolidés annuels audités présente un sommaire des éléments qui accroissent ou réduisent le total des capitaux propres, tandis que la note 17 afférente aux états financiers consolidés annuels audités donne des détails sur les composantes et les variations du capital social. Nos pratiques et stratégies de gestion globale du capital sont présentées ci-après.

Gestion globale du capital

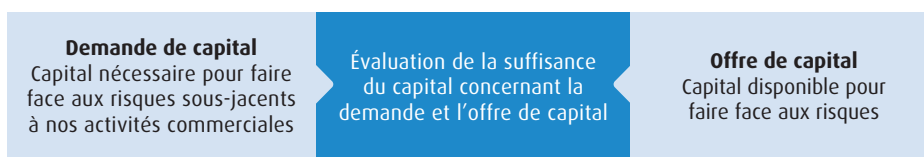
Gestion du capital

Objectif

BMO est déterminé à observer une méthode rigoureuse de gestion du capital qui assure l'équilibre entre les intérêts et les exigences de ses actionnaires, des organismes de réglementation, des déposants, des investisseurs en titres à revenu fixe et des agences de notation. Nous sommes conscients de la tendance mondiale qui consiste au rehaussement des exigences en matière de fonds propres réglementaires et nous gérons notre assise financière en conséquence. Notre objectif est de maintenir une situation de capital solide et optimisée, grâce à une structure rentable qui :

- est appropriée, compte tenu des ratios cibles de BMO pour les fonds propres réglementaires et de son évaluation interne des exigences en matière de capital économique;
- soutient les stratégies des groupes d'exploitation de BMO et tient compte du contexte du marché;
- maintient la confiance des déposants, des investisseurs et des organismes de réglementation et permet le versement de dividendes, tout en favorisant l'accroissement de la valeur à long terme pour les actionnaires;
- est conforme aux cotes de crédit cibles de BMO.

Cadre



Les principes et les éléments clés de notre cadre de gestion du capital sont exposés dans notre politique générale de gestion du capital et dans le plan de capital annuel, qui intègre les résultats du processus exhaustif d'évaluation interne de la suffisance du capital.

Ce processus intégré prévoit l'utilisation de simulations de crise et d'autres outils pour évaluer la suffisance des fonds propres sur le plan réglementaire et économique. Les résultats obtenus servent de base à l'établissement des cibles et à la mise en œuvre des stratégies en matière de capital qui tiennent compte de l'orientation stratégique et de l'appétit pour le risque de l'organisation. Le plan de capital annuel est élaboré en tenant compte des résultats du processus d'évaluation interne de la suffisance du capital et, conjointement avec le plan d'affaires annuel, vise à favoriser l'harmonisation entre les stratégies commerciales et de gestion des risques, les exigences en matière de fonds propres réglementaires et de capital économique, et la disponibilité des capitaux. Les simulations de crise et l'analyse de scénarios effectuées à l'échelle de l'organisation permettent d'évaluer les incidences de diverses situations extrêmes sur notre profil de risque et sur les exigences en matière de fonds propres.

Le cadre de gestion du capital vise à garantir que le capital de la Banque est suffisant pour lui permettre de faire face aux risques qu'elle assume dans le cours normal de ses activités, ainsi qu'en situation de crise; il soutient l'établissement des limites, des cibles et des mesures des résultats qui sont appliquées à la gestion du bilan, des niveaux de risque et des exigences en matière de capital, à l'échelle de l'entité consolidée, de l'entité juridique et des groupes d'exploitation. Nous cherchons à optimiser notre capital grâce à une utilisation efficace de notre bilan et des risques connexes que nous prenons, et il se peut que nous utilisions des leviers comme les transactions de transfert des risques et la vente d'actifs. Tout au long de l'exercice, nous évaluons la suffisance du capital, réelle et prévue, par rapport à nos cibles de capital en tenant compte des modifications de nos activités commerciales et de notre profil de risque, des conditions d'exploitation, de nos concurrents et des attentes réglementaires actuelles et futures.

Nous répartissons les fonds propres entre les groupes d'exploitation pour évaluer le rendement de l'organisation et tenons compte des incidences sur le capital dans la prise de nos décisions stratégiques, tactiques et relatives aux transactions. La répartition des fonds propres entre les groupes d'exploitation, l'établissement et la surveillance des limites et des paramètres relatifs aux fonds propres et la mesure de la performance des groupes en fonction de ces limites et de ces paramètres ont pour but d'optimiser les rendements pour nos actionnaires ajustés en fonction des risques, tout en nous permettant de conserver un capital suffisant.

Cette méthode vise à protéger les parties intéressées contre les risques inhérents à nos diverses activités, tout en fournissant la souplesse nécessaire pour affecter des ressources aux activités qui soutiennent la croissance stratégique, ainsi que pour permettre le versement de dividendes.

De plus amples renseignements sur les risques sous-jacents à nos activités sont présentés à la section Gestion globale des risques.

Gouvernance

Le Conseil d'administration, directement ou par l'intermédiaire du Comité d'évaluation des risques, assure la surveillance et l'approbation finales de la gestion du capital, y compris la politique générale en la matière, le plan de capital et les évaluations de la suffisance du capital de la Banque. Le Conseil d'administration examine régulièrement la situation du capital et les principales activités de gestion du capital de la Banque. En outre, les résultats des évaluations de la suffisance du capital obtenus dans le cadre du processus d'évaluation interne de la suffisance du capital sont approuvés par le Conseil d'administration, sur la recommandation du Comité d'évaluation des risques. Le Comité de gestion globale du capital assure la surveillance aux plus hauts niveaux de la direction, laquelle consiste notamment à examiner les politiques, les activités et les enjeux importants relatifs à la gestion du capital, ainsi que le capital nécessaire pour appuyer l'exécution de notre stratégie à l'échelle de l'organisation. Les Finances et la Gestion des risques voient à la conception et à la mise en œuvre de nos politiques générales et de nos cadres se rattachant à la gestion du capital et des risques, ainsi qu'au processus d'évaluation interne de la suffisance du capital. L'Audit interne, qui agit comme troisième point de contrôle, vérifie l'adhésion aux contrôles et repère les occasions de renforcer nos processus. Il y a lieu de se reporter à la section Cadre de gestion globale des risques pour obtenir plus de détails.

Exigences en matière de fonds propres réglementaires

Les exigences en matière de fonds propres réglementaires pour BMO sont déterminées selon les lignes directrices établies par le BSIF, en fonction du dispositif de Bâle III élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Selon la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) du BSIF, les ratios actuels des fonds propres basés sur le risque minimaux s'établissent comme suit : ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 4,5 %, ratio des fonds propres de catégorie 1 de 6,0 % et ratio du total des fonds propres de 8,0 %. En plus de ces exigences de fonds propres minimales, le BSIF exige que les banques d'importance systémique nationale (BISN), dont fait partie BMO, détiennent des réserves au titre des premier et deuxième piliers, lesquelles feraient fonction de réponse initiale en situation de crise. Les réserves au titre du premier pilier comprennent un coussin de conservation des fonds propres de 2,5 % et un supplément de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 1,0 % applicable aux BISN, auxquels s'ajoute une réserve anticyclique, qui peut varier de 0 % à 2,5 % en fonction de l'exposition de la banque dans les territoires où cette réserve est activée. Si les ratios des fonds propres d'une banque descendent en deçà des limites combinées des réserves de fonds propres minimales et de celles au titre du premier pilier, des restrictions pourront lui être imposées à l'égard de ses distributions discrétionnaires à même le résultat (aux fins notamment des dividendes, des rachats d'actions et de la rémunération discrétionnaire), l'ampleur de ces restrictions variant alors selon la position des ratios de la banque. Les réserves au titre du deuxième pilier couvrent les risques associés aux vulnérabilités systémiques et comprennent la réserve pour stabilité intérieure, qui peut varier de 0 % à 4,0 % des actifs pondérés en fonction des risques et qui était de 3,5 % au 31 octobre 2024. Le niveau de la réserve est fixé deux fois par an par le BSIF, soit en juin et en décembre. Toutefois, le BSIF peut le modifier à tout moment au besoin. En vertu des lignes directrices du BSIF, les dérogations aux conditions de la réserve pour stabilité intérieure n'entraînent pas automatiquement de restrictions liées aux distributions de capital. Advenant une dérogation, le BSIF exigerait un plan de mesures correctrices et s'attendrait à ce qu'il soit mis en place en temps opportun. Les banques peuvent être tenues de détenir des réserves de fonds propres réglementaires supplémentaires qui s'appliquent aux ratios des fonds propres, au ratio de levier et au ratio de la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC).

La TLAC comprend le total des instruments de fonds propres et des autres instruments de TLAC pouvant être convertis, en tout ou en partie, en actions ordinaires en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et répondant aux critères d'admissibilité de la ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC). Les autres instruments de TLAC comprennent les titres d'emprunt de premier rang non garantis aux termes du régime de recapitalisation interne des banques du Canada dont la durée initiale jusqu'à l'échéance est supérieure à 400 jours et la durée restante jusqu'à l'échéance est supérieure à 365 jours. Au 31 octobre 2024, les exigences minimales relatives à la TLAC établies par le BSIF sont un ratio de la TLAC de 21,5 % des actifs pondérés en fonction des risques et un ratio de levier TLAC de 6,75 %.

Le ratio de levier minimal actuel précisé dans la ligne directrice Exigences de levier (EL) du BSIF est de 3,0 %. Depuis le 1^{er} février 2023, les BISN doivent respecter une exigence de réserve supplémentaire de 0,5 % pour le ratio de levier et le ratio de levier TLAC.

Le tableau suivant résume les exigences du BSIF au 31 octobre 2024.

TABLEAU 29

| (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques ou de l'exposition aux fins du ratio de levier) | Exigences minimales relatives aux fonds propres, au levier financier et à la TLAC | Réserves de fonds propres totales au titre du premier pilier ¹ | Réserve de fonds propres de catégorie 1 ² | Réserve pour stabilité intérieure ³ | Exigences minimales relatives aux fonds propres, au levier financier et à la TLAC, y compris les réserves de fonds propres | Ratios des fonds propres, de levier et de la TLAC de BMO au 31 octobre 2024 |
|---|---|---|--|--|--|---|
| Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires | 4,5 % | 3,5 % | s. o. | 3,5 % | 11,5 % | 13,6 % |
| Ratio des fonds propres de catégorie 1 | 6,0 % | 3,5 % | s. o. | 3,5 % | 13,0 % | 15,4 % |
| Ratio du total des fonds propres | 8,0 % | 3,5 % | s. o. | 3,5 % | 15,0 % | 17,6 % |
| Ratio de la TLAC | 21,5 % | s. o. | s. o. | 3,5 % | 25,0 % | 29,3 % |
| Ratio de levier | 3,0 % | s. o. | 0,5 % | s. o. | 3,5 % | 4,4 % |
| Ratio de levier TLAC | 6,75 % | s. o. | 0,5 % | s. o. | 7,25 % | 8,3 % |

¹ Les réserves de fonds propres au titre du premier pilier, constituées des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, comprennent un coussin de conservation des fonds propres de 2,5 %, un supplément de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires applicable aux BISN de 1,0 % et une réserve anticyclique, comme il est stipulé par le BSIF (dont l'importance a été négligeable au quatrième trimestre de l'exercice 2024).

² Les BISN doivent respecter une exigence de réserve de fonds propres de catégorie 1 de 0,5 % pour le ratio de levier et le ratio de levier TLAC.

³ La réserve pour stabilité intérieure a été confirmée à 3,5 % en juin 2024.

s. o. - sans objet

Ratios de fonds propres réglementaires et de la capacité totale d'absorption des pertes

Les **fonds propres de catégorie 1** sous forme d'actions ordinaires sont constitués des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, y compris une marge sur services contractuels, s'il y a lieu, nets des déductions pour les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles, les actifs au titre des régimes de retraite, certains actifs d'impôt différé et d'autres éléments, qui peuvent comprendre une portion des provisions pour pertes sur créances attendues, un déficit au titre des provisions ou d'autres éléments spécifiés.

Les **fonds propres de catégorie 1** sont constitués des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et des **fonds propres de catégorie 1 supplémentaires**. Les fonds propres de catégorie 1 supplémentaires sont constitués d'actions privilégiées, et d'autres instruments de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires, y compris des billets avec remboursement de capital à recours limité.

Les **fonds propres de catégorie 2** sont constitués de débiteures subordonnées et peuvent inclure certaines provisions pour pertes sur créances, moins les déductions réglementaires.

Le **total des fonds propres** comprend les fonds propres des catégories 1 et 2.

La **capacité totale d'absorption des pertes (TLAC)** s'entend du total des fonds propres et de la dette de premier rang non garantie admissibles aux fins du régime de recapitalisation interne des banques au Canada, moins les déductions réglementaires.

Les **ratios des fonds propres** représentent les fonds propres respectifs, divisés par les actifs pondérés en fonction des risques.

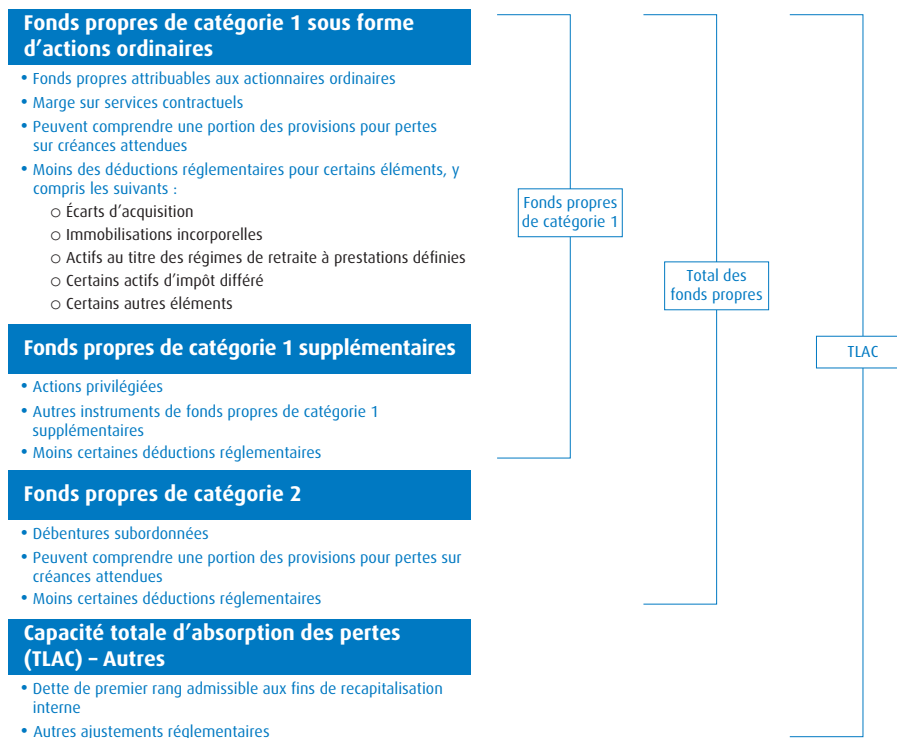
Le **ratio de levier** représente les fonds propres de catégorie 1, divisés par l'exposition aux fins du ratio de levier, soit la somme des éléments figurant au bilan et des éléments hors bilan spécifiés, moins les ajustements spécifiés.

Le **ratio de levier TLAC** représente la TLAC, divisée par l'exposition aux fins du ratio de levier.

Les mesures et ratios ci-dessus sont calculés conformément aux lignes directrices Normes de fonds propres (NFP), Exigences de levier et Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) établies par le BSIF.

Composantes des fonds propres réglementaires et de la capacité totale d'absorption des pertes

La structure de fonds propres de BMO est diversifiée entre les instruments et les catégories afin d'offrir une répartition adéquate de la capacité d'absorption des pertes. Les principales composantes des fonds propres réglementaires et de la capacité totale d'absorption des pertes se résument comme suit :



La ligne directrice NFP du BSIF comprend des clauses relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV), aux termes desquelles les instruments de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires et de fonds propres de catégorie 2 devraient être convertis en actions ordinaires si le BSIF venait à annoncer publiquement qu'une banque n'est pas viable ou est sur le point de ne plus l'être ou encore si le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial au Canada annonçait publiquement que la banque a accepté ou a convenu d'accepter une injection de capital ou un soutien équivalent pour éviter la non-viabilité. Conformément aux principes énoncés dans la ligne directrice NFP, une conversion en actions ordinaires respecterait la hiérarchie des créances en cas de liquidation, faisant ainsi en sorte que les détenteurs d'instruments de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires et de fonds propres de catégorie 2 bénéficient d'un résultat économique plus favorable que les détenteurs d'actions ordinaires existants.

Aux termes du régime de recapitalisation interne, les titres d'emprunt de premier rang admissibles émis le 23 septembre 2018 ou après cette date sont assujettis aux exigences sur la conversion aux fins de recapitalisation interne. La Société d'assurance-dépôts du Canada a le pouvoir de convertir des créances admissibles à la recapitalisation interne en actions ordinaires. Cette exigence prévue par la loi s'étend aux titres de FPUNV, qui doivent être intégralement convertis avant la conversion des créances admissibles à la recapitalisation interne.

Actifs pondérés en fonction des risques

Les actifs pondérés en fonction des risques sont une mesure de l'exposition d'une banque, pondérée en fonction du risque relatif assumé, et sont calculés conformément aux règles définies par le BSIF en matière de fonds propres réglementaires, qui comprennent l'approche standard et les approches fondées sur les notations internes ou les modèles internes pour le risque de crédit et le risque de marché, et l'approche standard pour le risque opérationnel.

Nous utilisons principalement l'approche fondée sur les notations internes (NI) pour calculer les actifs pondérés en fonction du risque de crédit dans notre portefeuille. L'approche NI comprend l'approche fondée sur les notations internes fondation (approche NI fondation) pour les expositions aux portefeuilles des institutions financières et des grandes entreprises, et l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée) pour toutes les autres expositions.

L'approche NI avancée met en application des techniques de pointe pour mesurer les actifs pondérés en fonction des risques au niveau de l'exposition d'après les principes de saine gestion des risques, y compris des estimations des paramètres de risque comme la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD), et en fonction du terme à courir et du type de catégorie d'actifs, comme le définissent les règles du BSIF. Ces paramètres de risque sont établis à l'aide des modèles internes qui s'appuient sur les données historiques du portefeuille et d'études comparatives, selon le cas, et ils sont mis à jour régulièrement. Des méthodes de validation de ces modèles sont en place afin de quantifier et de distinguer adéquatement les risques. L'approche NI fondation utilise les mêmes estimations internes de la PD que l'approche NI avancée, mais les paramètres liés à la PCD et à l'ECD sont prescrits par le BSIF. Les actifs pondérés en fonction du risque de crédit liés à certains portefeuilles au Canada et aux États-Unis sont calculés selon l'approche standard en utilisant des coefficients de pondération du risque prescrits déterminés en fonction de notations établies à l'externe, du type de contrepartie ou du type de produit. Ces portefeuilles sont conformes aux exemptions et aux dispenses en vigueur à l'égard de l'approche NI approuvées par le BSIF. Pour en savoir plus sur les approches respectives mentionnées ci-dessus, il y a lieu de consulter la section Risque de crédit et de contrepartie – Évaluation du risque de crédit et de contrepartie.

Nous utilisons l'approche standard pour déterminer les exigences en matière de fonds propres réglementaires rattachées au risque de marché et au risque opérationnel.

Lorsqu'on calcule les ratios pour les fonds propres réglementaires, le total des actifs pondérés en fonction des risques doit être relevé si le plancher de fonds propres calculé selon l'approche standard, multiplié par un facteur d'ajustement du plancher de fonds propres, est supérieur au résultat que l'on obtiendrait en effectuant le calcul selon l'approche de mesure interne plus sensible aux risques, s'il y a lieu. Sauf pendant le premier trimestre de l'exercice 2023, le plancher de fonds propres ne s'est pas appliqué pour BMO aux exercices 2024 et 2023.

Évolution des exigences en matière de fonds propres réglementaires

La version révisée de la ligne directrice NFP, publiée par le BSIF en octobre 2023, est entrée en vigueur au premier trimestre de l'exercice 2024 et comprend des exigences réglementaires accrues en matière de capital pour les prêts hypothécaires dont le solde augmente parce que les versements sont insuffisants pour couvrir les intérêts, et d'autres changements qui fournissent des précisions supplémentaires sur l'application de la ligne directrice.

En date du 1^{er} novembre 2023, la réserve pour stabilité intérieure est passée de 3,0 % à 3,5 % du total des actifs pondérés en fonction des risques.

La mise en œuvre au Canada des réformes de Bâle III relatives au risque de marché et au risque lié au rajustement de la valeur du crédit est entrée en vigueur au premier trimestre de l'exercice 2024, accompagnée d'une augmentation du facteur d'ajustement du plancher de fonds propres de 65,0 % à 67,5 %. Le 5 juillet 2024, le BSIF a annoncé un report d'un an pour la prochaine augmentation du facteur d'ajustement du plancher de fonds propres afin d'avoir le temps d'examiner l'incidence de la mise en œuvre des réformes de Bâle III dans d'autres territoires. Compte tenu du report d'un an, le facteur d'ajustement demeurera au taux actuel de 67,5 % pour l'exercice 2025, après quoi il augmentera de 2,5 % pour s'établir à 70,0 % pour l'exercice 2026, puis à 72,5 % pour l'exercice 2027.

Le cadre de capacité totale d'absorption des pertes par établissement des sociétés mères de banques d'importance systémique nationale (BISN), publié par le BSIF le 12 septembre 2023, est entré en vigueur au premier trimestre de l'exercice 2024. L'objectif du cadre est de s'assurer qu'une BISN non viable a une capacité d'absorption des pertes suffisante, en tant qu'entité juridique autonome, pour assurer sa résolution, ce qui faciliterait ensuite la résolution ordonnée de la BISN tout en minimisant les répercussions négatives pour la stabilité du secteur financier, en assurant la continuité des fonctions essentielles et en réduisant autant que possible le risque de pertes pour les contribuables. Nous avons dépassé l'exigence minimale en matière de capacité totale d'absorption des pertes par établissement des sociétés mères de 21,5 %.

Au premier trimestre de l'exercice 2024, la Banque a adopté la norme internationale d'information financière (IFRS) 17, *Contrats d'assurance*. Lors de la transition vers l'IFRS 17, nous avons volontairement modifié nos méthodes comptables en vertu de l'IAS 40, *Immeubles de placement* pour l'évaluation des immeubles de placement inscrits dans les actifs liés à l'assurance de notre bilan consolidé, en passant de l'évaluation au coût à l'évaluation à la juste valeur. Ce changement n'a pas eu d'incidence importante sur les ratios pour les fonds propres réglementaires. Pour de plus amples détails, il y a lieu de se reporter à la section Modifications de méthodes comptables en 2024.

Analyse des fonds propres réglementaires et de la capacité totale d'absorption des pertes

BMO est bien capitalisé. Ses ratios des fonds propres sont supérieurs aux exigences publiées par le BSIF à l'égard des grandes banques canadiennes, y compris une réserve pour stabilité intérieure de 3,5 %. Notre ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires s'établissait à 13,6 % au 31 octobre 2024, alors qu'il était de 12,5 % au 31 octobre 2023. Notre ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires a augmenté par rapport à l'année précédente, principalement en raison de la génération interne de fonds propres, des actions ordinaires émises aux termes du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires et de la baisse des actifs pondérés en fonction des risques libellés dans la monnaie d'origine. Le renversement d'une provision pour frais juridiques de l'exercice 2022 associée à une banque absorbée, M&I Marshall and Ilsley Bank, a eu une incidence positive sur le ratio et a donné lieu à une augmentation, de la génération interne de fonds propres et à une diminution des actifs pondérés en fonction des risques.

Nos ratios des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres s'établissaient respectivement à 15,4 % et à 17,6 % au 31 octobre 2024, alors qu'ils étaient respectivement de 14,1 % et de 16,2 % au 31 octobre 2023. La hausse des ratios des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres est attribuable aux mêmes facteurs que ceux influant sur le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, ainsi qu'aux émissions de billets avec remboursement de capital à recours limité (billets ARL) totalisant 1,75 milliard de dollars américains, contrebalancés en partie par les rachats d'actions privilégiées.

L'incidence des fluctuations des cours de change sur les ratios des fonds propres de BMO a été largement compensée. Les investissements de BMO dans ses établissements à l'étranger sont essentiellement libellés en dollars américains, et l'incidence de la conversion des actifs pondérés en fonction des risques libellés en dollars américains et les déductions des fonds propres peuvent également faire varier les ratios des fonds propres de la Banque. Nous gérons l'incidence des fluctuations des cours de change sur les actifs pondérés en fonction des risques et les déductions au titre des fonds propres dans nos ratios des fonds propres.

Notre ratio de levier s'établissait à 4,4 % au 31 octobre 2024, par rapport à 4,2 % au 31 octobre 2023, une hausse principalement causée par une augmentation des fonds propres de catégorie 1, compensée en partie par l'augmentation de l'exposition aux fins du ratio de levier.

Au 31 octobre 2024, notre ratio TLAC était de 29,3 %, et notre ratio de levier TLAC, de 8,3 %, comparativement à 27,0 % et à 8,1 %, respectivement, au 31 octobre 2023.

Bien que les ratios indiqués ci-dessus rendent compte de notre capital de base consolidé, nous exerçons nos activités au moyen de diverses structures de sociétés, y compris des filiales. Un cadre a été instauré pour assurer une gestion adéquate du capital et du financement au niveau des filiales.

À la suite de l'acquisition de Bank of the West à l'exercice 2023, notre société de portefeuille bancaire américaine intermédiaire, BMO Financial Corp. (BFC), est devenue une institution de catégorie III en vertu des normes prudentielles plus strictes émises par le Conseil de la Réserve fédérale (CRF) américaine. BFC doit respecter certaines normes réglementaires accrues en matière de capital, de liquidité et de gestion des risques, y compris le respect des limites de crédit pour les contreparties individuelles du CRF. BFC doit également se soumettre tous les ans au processus d'analyse et d'examen complet du capital ainsi qu'aux exigences de simulation de crise prévues en vertu de la loi *Dodd-Frank* du CRF.

Le 26 juin 2024, le CRF a publié ses résultats du processus d'analyse et d'examen complet du capital ainsi que de la simulation de crise prévue en vertu de la loi *Dodd-Frank* pour 2024. Le 28 août 2024, il a annoncé les exigences de fonds propres pour chacune des grandes banques, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2024. Le CRF a attribué à BFC une exigence de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 10,0 %, qui comprend le ratio minimal de 4,5 % des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ainsi qu'une réserve de fonds propres pour les périodes de crise de 5,5 %. BFC est bien capitalisée, avec un ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 11,8 % au 30 septembre 2024.

Fonds propres réglementaires et TLAC¹

TABLEAU 30

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)
Au 31 octobre

| | 2024 | 2023 |
|--|----------------|----------------|
| Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves | | |
| Actions ordinaires admissibles émises directement, plus la prime d'émission | 24 275 | 23 269 |
| Résultats non distribués | 46 469 | 44 920 |
| Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves) | 5 419 | 1 862 |
| Écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôts connexes) | (20 349) | (20 899) |
| Autres déductions au titre des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires | 1 240 | 3 762 |
| Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires | 57 054 | 52 914 |
| Instruments de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires | | |
| Instruments de catégorie 1 supplémentaires admissibles émis directement, plus la prime d'émission | 7 787 | 6 958 |
| Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 supplémentaires | (106) | (87) |
| Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires | 7 681 | 6 871 |
| Fonds propres de catégorie 1 (fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et fonds propres de catégorie 1 supplémentaires) | 64 735 | 59 785 |
| Fonds propres de catégorie 2 : instruments et dotations aux provisions | | |
| Instruments de catégorie 2 admissibles émis directement, plus la prime d'émission | 8 230 | 8 082 |
| Provision générale | 954 | 902 |
| Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 | (8) | (51) |
| Fonds propres de catégorie 2 | 9 176 | 8 933 |
| Total des fonds propres (fonds propres des catégories 1 et 2) | 73 911 | 68 718 |
| Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires | | |
| Instruments de TLAC admissibles émis directement | 49 465 | 45 773 |
| Total des ajustements réglementaires appliqués à d'autres instruments de TLAC | (88) | (89) |
| Autres instruments de TLAC | 49 377 | 45 684 |
| TLAC (TLAC = fonds propres de catégorie 1 et autres instruments de TLAC) | 123 288 | 114 402 |
| Actifs pondérés en fonction des risques et exposition aux fins du ratio de levier | | |
| Actifs pondérés en fonction des risques | 420 838 | 424 197 |
| Exposition aux fins du ratio de levier | 1 484 962 | 1 413 036 |
| Ratios des fonds propres (%) | | |
| Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires | 13,6 | 12,5 |
| Ratio des fonds propres de catégorie 1 | 15,4 | 14,1 |
| Ratio du total des fonds propres | 17,6 | 16,2 |
| Ratio de la TLAC | 29,3 | 27,0 |
| Ratio de levier | 4,4 | 4,2 |
| Ratio de levier TLAC | 8,3 | 8,1 |

¹ Calculés conformément à la ligne directrice NFP et à la ligne directrice sur les exigences de levier du BSIF, le cas échéant. Les instruments de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires et de fonds propres de catégorie 2 non admissibles ont été progressivement retirés au rythme de 10 % par année entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude et pour tenir compte des modifications de méthodes comptables.

Nos fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires s'élevaient à 57,1 milliards de dollars au 31 octobre 2024, comparativement à 52,9 milliards au 31 octobre 2023. Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ont augmenté en raison de la génération interne de fonds propres, de l'émission d'actions ordinaires dans le cadre du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires et de la reprise de la provision pour frais juridiques.

Les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres s'élevaient respectivement à 64,7 milliards de dollars et à 73,9 milliards au 31 octobre 2024, comparativement à 59,8 milliards et à 68,7 milliards, respectivement, au 31 octobre 2023. Les hausses des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont principalement attribuables aux facteurs influant sur les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, ainsi qu'aux émissions de billets ARL totalisant 1,75 milliard de dollars américains, contrebalancées en partie par les rachats d'actions privilégiées.

Actifs pondérés en fonction des risques

Les actifs pondérés en fonction des risques totalisaient 420,8 milliards de dollars au 31 octobre 2024, en baisse par rapport à 424,2 milliards au 31 octobre 2023. Au 31 octobre 2024, les actifs pondérés en fonction du risque de crédit s'établissaient à 350,3 milliards et demeuraient relativement inchangés par rapport à 349,9 milliards au 31 octobre 2023, résultat d'augmentations dans la taille de l'actif et de changements apportés à la qualité des actifs nets contrebalancés par des mises à jour de la méthodologie et la vente d'un portefeuille de prêts pour véhicules récréatifs. Comme il est mentionné ci-dessus, l'incidence des fluctuations des cours de change sur le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires a été en grande partie neutralisée. Au 31 octobre 2024, les actifs pondérés en fonction du risque de marché s'établissaient à 17,8 milliards, contre 17,0 milliards au 31 octobre 2023, une hausse principalement attribuable aux changements apportés au portefeuille et à la croissance de celui-ci au cours de l'exercice. Les actifs pondérés en fonction du risque opérationnel s'élevaient à 52,8 milliards au 31 octobre 2024, en baisse par rapport à 57,4 milliards au 31 octobre 2023, surtout en raison de la reprise de la provision pour frais juridiques. Le plancher de fonds propres ne s'est pas appliqué au 31 octobre 2024 ni au 31 octobre 2023.

TABLEAU 31

| (en millions de dollars canadiens) Au 31 octobre | 2024 | | | | | | 2023 | |
|---|----------------------------------|--|--|---------------------|----------------|----------------|----------------|---|
| | Exposition totale ^{1,2} | Coefficient de pondération du risque moyen | Actifs pondérés en fonction des risques ¹ | | | Total | | Total des actifs pondérés en fonction des risques |
| | | | Approche standard | Approche NI | | | | |
| | | | Approche NI fondation | Approche NI avancée | | | | |
| Risque de crédit | | | | | | | | |
| Services de gros | | | | | | | | |
| Prêts aux grandes entreprises, y compris le financement spécialisé | 405 215 | 45,1 % | 31 325 | 69 424 | 82 171 | 182 920 | 180 523 | |
| Prêts aux petites et moyennes entreprises | 32 050 | 62,3 % | 3 499 | 4 | 16 478 | 19 981 | 20 869 | |
| États souverains | 278 919 | 1,7 % | 170 | - | 4 700 | 4 870 | 4 081 | |
| Banques | 25 137 | 16,6 % | 32 | 4 148 | - | 4 180 | 4 837 | |
| Services de détail | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation, sauf les marges de crédit sur valeur domiciliaire | 190 200 | 11,3 % | 4 257 | - | 17 260 | 21 517 | 18 867 | |
| Marges de crédit sur valeur domiciliaire | 75 049 | 10,7 % | 953 | - | 7 065 | 8 018 | 7 877 | |
| Crédit renouvelable admissible | 56 887 | 24,5 % | 540 | - | 13 386 | 13 926 | 10 738 | |
| Autres prêts aux particuliers, sauf les prêts aux petites et moyennes entreprises | 31 046 | 55,7 % | 10 467 | - | 6 821 | 17 288 | 26 657 | |
| Prêts aux petites et moyennes entreprises | 19 239 | 66,0 % | 3 445 | - | 9 252 | 12 697 | 12 140 | |
| Capitaux propres | 11 819 | 136,7 % | 16 154 | - | - | 16 154 | 14 574 | |
| Portefeuille de négociation | 53 033 | 23,0 % | 4 829 | 6 328 | 1 043 | 12 200 | 12 421 | |
| Titrisation | 91 327 | 14,7 % | 2 462 | - | 10 963 | 13 425 | 12 627 | |
| Autres actifs présentant un risque de crédit - actifs gérés sans risque de contrepartie | 20 210 | 114,2 % | 23 085 | - | - | 23 085 | 23 641 | |
| Total du risque de crédit | 1 290 131 | - | 101 218 | 79 904 | 169 139 | 350 261 | 349 852 | |
| Risque de marché | - | - | 17 797 | - | - | 17 797 | 16 981 | |
| Risque opérationnel | - | - | 52 780 | - | - | 52 780 | 57 364 | |
| Actifs pondérés en fonction des risques avant le plancher de fonds propres | 1 290 131 | - | 171 795 | 79 904 | 169 139 | 420 838 | 424 197 | |
| Ajustement au titre du plancher de fonds propres ³ | - | - | - | - | - | - | - | |
| Total des actifs pondérés en fonction des risques | 1 290 131 | - | 171 795 | 79 904 | 169 139 | 420 838 | 424 197 | |

¹ L'exposition et les actifs pondérés en fonction des risques sont présentés en fonction de la catégorie d'actifs du débiteur.

² L'exposition représente l'exposition en cas de défaut (ECD) après l'application de mesures d'atténuation du risque de crédit et d'un facteur de conversion en équivalent-risque de crédit pour les expositions inutilisées.

³ En ce qui a trait au plancher de fonds propres, la Banque est assujettie aux exigences énoncées dans la ligne directrice NFP du BSIF. Pour tenir compte de l'ajustement du plancher, le total des actifs pondérés en fonction des risques est relevé d'un montant calculé selon l'approche standard. Le plancher de fonds propres ne s'est pas appliqué au 31 octobre 2024 ni au 31 octobre 2023.

s.o. - sans objet

Capital économique

Le capital économique correspond aux fonds propres que doit détenir l'organisation, compte tenu des risques économiques sous-jacents à ses activités commerciales. Il représente l'estimation par la direction de l'ampleur potentielle des pertes économiques qui pourraient découler de circonstances extrêmement défavorables. La perte économique représente la perte de valeur économique ou de marché subie sur un intervalle de temps donné et selon un degré de confiance déterminé, par rapport à la perte attendue au cours de la même période. Le capital économique est calculé pour divers types de risques, y compris le risque de crédit, le risque de marché (lié aux activités de négociation et autres), le risque opérationnel, le risque d'entreprise et le risque d'assurance, en fonction d'un horizon de un an et selon un degré de confiance préétabli.

Capital économique et actifs pondérés en fonction des risques par groupe d'exploitation et type de risque

(Au 31 octobre 2024)

| | BMO Groupe financier | | | | |
|---|--|---|---------------------------|--------------------------|-----------------------|
| Unités d'exploitation | Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada | Services bancaires Particuliers et entreprises aux États-Unis | BMO Gestion de patrimoine | BMO Marchés des capitaux | Services d'entreprise |
| Capital économique par type de risque (%) | | | | | |
| Risque de crédit | 79 % | 86 % | 36 % | 66 % | 23 % |
| Risque de marché | - | - | 22 % | 16 % | 77 % |
| Risque opérationnel et autres risques | 21 % | 14 % | 42 % | 18 % | - |
| Actifs pondérés en fonction des risques (en millions de dollars canadiens) | | | | | |
| Risque de crédit | 92 784 | 139 881 | 22 487 | 69 972 | 25 137 |
| Risque de marché | - | - | 77 | 17 691 | 29 |
| Risque opérationnel | 18 013 | 15 222 | 8 276 | 11 269 | - |

Activités de gestion du capital

Le 5 décembre 2024, nous avons annoncé notre intention de procéder à une offre publique de rachat (OPRA) dans le cours normal des activités d'un maximum de 20 millions d'actions ordinaires, sous réserve de l'approbation du BSIF et de la Bourse de Toronto. L'OPRA dans le cours normal des activités fait partie intégrante de notre stratégie de gestion du capital. Une fois les approbations obtenues, l'OPRA nous permettra de racheter les actions ordinaires à des fins d'annulation. Les dates et les montants des achats effectués en vertu de cette offre sont déterminés par la direction en fonction de facteurs comme les conditions du marché et le niveau des fonds propres, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation.

Au cours de l'exercice 2024, nous avons émis environ 8,6 millions d'actions ordinaires dans le cadre du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires et de l'exercice d'options sur actions.

Au cours de l'exercice 2024, nous avons procédé à des émissions et à des rachats d'instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2, qui sont indiqués dans le tableau suivant.

Le 25 novembre 2024, nous avons racheté la totalité de nos 12 millions d'actions privilégiées de catégorie B, série 31, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif (FPUNV) en circulation pour un montant total de 300 millions de dollars.

Émissions et rachats d'instruments de fonds propres

TABLEAU 32

| Au 31 octobre 2024 | Date d'émission ou de rachat | Nombre d'actions (en millions) | Montant (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) |
|---|------------------------------|--------------------------------|---|
| Actions ordinaires émises | | 8,6 | 980 \$ |
| Fonds propres de catégorie 1 | | | |
| Émission de billets avec remboursement de capital à recours limité, série 4, à 7,700 % | 8 mars 2024 | | 1 000 \$ US |
| Rachat d'actions privilégiées de catégorie B, série 27, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif | 25 mai 2024 | 20,0 | 500 \$ |
| Rachat d'actions privilégiées de catégorie B, série 46, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif | 25 mai 2024 | 14,0 | 350 \$ |
| Émission de billets avec remboursement de capital à recours limité, série 5, à 7,300 % | 17 juillet 2024 | | 750 \$ US |
| Rachat d'actions privilégiées de catégorie B, série 29, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif | 25 août 2024 | 16,0 | 400 \$ |
| Fonds propres de catégorie 2 | | | |
| Émission de billets à moyen terme, série M, Tranche 2 | 3 juillet 2024 | | 1 000 \$ |
| Rachat de billets à moyen terme, série J, Tranche 1 | 17 septembre 2024 | | 1 000 \$ |

Actions en circulation et instruments de capital compris dans les FPUNV

TABLEAU 33

| Au 31 octobre | Nombre d'actions ou montant en dollars (en millions) | Dividendes déclarés par action | | |
|--|--|--------------------------------|----------|----------|
| | | 2024 | 2023 | 2022 |
| Actions ordinaires | 730 | 6,12 \$ | 5,80 \$ | 5,44 \$ |
| Actions privilégiées de catégorie B | | | | |
| Série 27 ^{* 1} | – | 0,48 \$ | 0,96 \$ | 0,96 \$ |
| Série 29 ^{* 2} | – | 0,68 \$ | 0,91 \$ | 0,91 \$ |
| Série 31 ^{* 3} | 300 \$ | 0,96 \$ | 0,96 \$ | 0,96 \$ |
| Série 33 ^{* 4} | 200 \$ | 0,76 \$ | 0,76 \$ | 0,76 \$ |
| Série 44 ^{* 5} | 400 \$ | 1,70 \$ | 1,21 \$ | 1,21 \$ |
| Série 46 ^{* 4} | – | 0,64 \$ | 1,28 \$ | 1,28 \$ |
| Série 50 ^{* 6} | 500 \$ | 73,73 \$ | 73,73 \$ | 24,64 \$ |
| Série 52 ^{* 6} | 650 \$ | 70,57 \$ | 57,52 \$ | – |
| Billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires[*] | | | | |
| Billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires à 4,800 % ⁵ | 500 \$ US | S. o. | S. o. | S. o. |
| Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 1 à 4,300 % ⁶ | 1 250 \$ | S. o. | S. o. | S. o. |
| Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 2 à 5,625 % ⁶ | 750 \$ | S. o. | S. o. | S. o. |
| Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 3 à 7,325 % ⁶ | 1 000 \$ | S. o. | S. o. | S. o. |
| Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 4 à 7,700 % ⁶ | 1 000 \$ US | S. o. | S. o. | S. o. |
| Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 5 à 7,300 % ⁶ | 750 \$ US | S. o. | S. o. | S. o. |
| Billets à moyen terme^{* 7} | | | | |
| Billets subordonnés à 3,803 % | 1 250 \$ US | S. o. | S. o. | S. o. |
| Série J, Tranche 2 | 1 250 \$ | S. o. | S. o. | S. o. |
| Série K, Tranche 1 | 1 000 \$ | S. o. | S. o. | S. o. |
| Billets subordonnés à 3,088 % | 1 250 \$ US | S. o. | S. o. | S. o. |
| Série L, Tranche 1 | 750 \$ | S. o. | S. o. | S. o. |
| Série M, Tranche 1 | 1 150 \$ | S. o. | S. o. | S. o. |
| Série M, Tranche 2 | 1 000 \$ | S. o. | S. o. | S. o. |
| Options sur actions | | | | |
| Droits acquis | 2,9 | | | |
| Droits non acquis | 3,7 | | | |

* Convertibles en actions ordinaires.

¹ Rachetées le 25 mai 2024.

² Rachetées le 25 août 2024.

³ Rachetées le 25 novembre 2024.

⁴ Rachetées le 25 mai 2024.

⁵ Les billets avaient un taux d'intérêt initial de 4,800 %, qui a été rajusté à 6,709 % le 25 août 2024.

⁶ Convertibles en actions ordinaires en vertu du recours aux actions privilégiées, série 48, série 49, série 51, série 53 et série 54, respectivement. La note 17 afférente aux états financiers consolidés annuels audités contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.

⁷ La note 16 afférente aux états financiers consolidés annuels audités présente des détails sur les billets à moyen terme compris dans les FPUNV.

S. o. – sans objet

La note 17 afférente aux états financiers consolidés annuels audités traite en détail du capital social et d'autres instruments de capitaux propres.

Advenant le cas où se produirait un événement déclencheur des FPUNV, les instruments compris dans les FPUNV seraient convertis en actions ordinaires de BMO selon une formule de conversion automatique à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher de 5,00 \$ et ii) le cours du marché des actions ordinaires de BMO à la date de l'événement déclencheur (calculé selon un prix moyen pondéré sur dix jours). Selon un prix plancher de 5,00 \$, ces instruments compris dans les FPUNV seraient convertis en environ 4,2 milliards d'actions ordinaires de BMO, dans l'hypothèse où il n'y aurait ni intérêts courus ni dividendes déclarés et impayés.

De plus amples renseignements sur la dette subordonnée et le capital social sont respectivement présentés dans les notes 16 et 17 afférentes aux états financiers consolidés annuels audités.

Dividendes

Les dividendes déclarés par action ordinaire au cours de l'exercice 2024 se sont élevés à 6,12 \$, soit une hausse de 6 % par rapport à l'exercice précédent. Les dividendes annuels déclarés représentaient 64 % du bénéfice net comptable et 63 % du bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires sur les 12 derniers mois.

Notre fourchette du ratio de distribution cible (les dividendes sur les actions ordinaires en pourcentage du bénéfice net attribuable aux actionnaires, déduction faite des dividendes sur actions privilégiées et des distributions sur les autres instruments de capitaux propres, selon les résultats obtenus au cours des 12 derniers mois) s'établit entre 40 % et 50 %, offrant un rendement concurrentiel aux actionnaires. Notre fourchette du ratio de distribution cible vise à procurer aux actionnaires un revenu stable, tout en conservant une part de bénéfice net suffisante pour soutenir la croissance prévue du volume d'affaires, financer les investissements stratégiques et assurer un niveau adéquat des fonds propres.

À la clôture de l'exercice, le rendement annualisé de notre action ordinaire s'établissait à 5 % selon le cours de clôture. Le 5 décembre 2024, nous avons annoncé que le Conseil d'administration avait déclaré un dividende trimestriel sur les actions ordinaires de 1,59 \$ par action, une hausse de 0,04 \$ par action par rapport au trimestre précédent, et de 5 % par rapport à l'exercice précédent. Le dividende doit être versé le 26 février 2025 aux actionnaires inscrits le 30 janvier 2025.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires

Les détenteurs d'actions ordinaires peuvent choisir de réinvestir leur dividende dans des actions ordinaires de BMO en vertu du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires.

Aux premier et deuxième trimestres de l'exercice 2024, de nouvelles actions ordinaires ont été émises visant à approvisionner le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires à un prix reflétant un escompte de 2 % et calculé conformément aux modalités du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires. Au troisième trimestre de l'exercice 2024, et jusqu'à nouvel ordre, les actions ordinaires visant à approvisionner le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires seront achetées sur le marché libre sans escompte. Au cours de l'exercice 2023, de nouvelles actions ordinaires ont été émises visant à approvisionner le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires à un prix reflétant un escompte de 2 % et calculé conformément aux modalités du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires.

Désignation des dividendes admissibles

Pour les besoins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute autre loi provinciale ou territoriale similaire, et à moins d'indication contraire, BMO désigne tous les dividendes versés ou considérés comme ayant été versés sur ses actions ordinaires et privilégiées comme étant des « dividendes admissibles ».

Mise en garde

La présente section Gestion globale du capital contient des déclarations prospectives. Voir la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Arrangements hors bilan

Dans le cadre normal de nos activités, nous concluons un certain nombre d'arrangements hors bilan, ce qui comprend les entités structurées (ES), les instruments de crédit et les garanties.

Entités structurées et titrisation

Nous exerçons certaines de nos activités au moyen d'arrangements qui impliquent des ES dont nous nous servons pour obtenir des sources de liquidités et gérer le capital en titrisant certains de nos actifs financiers, réaliser des transactions pour le compte de clients, ou transférer notre exposition au risque de crédit aux porteurs de titres des entités. Par exemple, nous concluons des transactions avec des ES dans lesquelles nous transférons des actifs, y compris des emprunts hypothécaires, des titres adossés à des créances hypothécaires, des prêts sur cartes de crédit, des marges de crédit immobilières, des prêts automobiles et des prêts d'équipement afin d'avoir accès à d'autres sources de financement, ou dans le cadre de nos activités de négociation. La note 6 afférente à nos états financiers consolidés annuels audités donne une description des activités de titrisation de prêts menées dans le cadre de programmes mis sur pied par des tiers, comme le Programme des Obligations hypothécaires du Canada et le Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la Loi nationale sur l'habitation (LNH). Il y a lieu de se reporter à la note 7 afférente aux états financiers consolidés annuels audités, qui renferme d'autres renseignements sur notre participation dans des ES qui sont consolidées et dans celles qui ne le sont pas. Aux termes des IFRS, nous consolidons une ES lorsqu'elle est sous notre contrôle. Nous consolidons nos propres entités de titrisation, certaines entités de capital et de financement ainsi que d'autres entités structurées créées pour satisfaire aux besoins de nos clients et à nos besoins. Nous ne consolidons pas nos entités de titrisation des clients, certaines entités de capital, ni divers fonds d'investissement gérés par BMO, ni diverses autres entités structurées dans lesquelles des placements sont détenus. D'autres renseignements sur les entités de titrisation des clients sont donnés ci-après.

Entités de titrisation soutenues par BMO

Nous soutenons plusieurs entités qui financent des actifs émanant de nous (qui sont ensuite titrisés par l'intermédiaire d'une entité de titrisation de la Banque) ou de nos clients (qui sont ensuite titrisés par l'intermédiaire de trois entités canadiennes de titrisation des clients et d'une entité américaine de titrisation des clients). Nous percevons des commissions pour les services que nous fournissons relativement aux opérations de titrisation, y compris des commissions de liquidité, de distribution et d'accord financier pour le soutien que nous apportons au fonctionnement continu des entités de titrisation. Ces commissions se sont approximativement élevées à 160 millions de dollars à l'exercice 2024 (149 millions à l'exercice 2023).

Entités de titrisation des clients

Nos entités de titrisation des clients procurent aux clients un accès à du financement provenant soit de nous, soit des marchés du papier commercial adossé à des actifs (PCAA). Les clients vendent soit leurs actifs, soit une participation dans leurs actifs dans ces entités, lesquelles émettent ensuite du PCAA soit à l'intention d'investisseurs, soit à notre intention, pour financer les achats. Les vendeurs demeurent responsables de la gestion des actifs cédés, et ils sont les premiers à assumer les pertes réalisées sur ces actifs, le cas échéant. Nous ne sommes pas responsables de la gestion ou de l'absorption des pertes de premier niveau et aucun des vendeurs n'est associé à BMO.

Notre risque de perte éventuelle est lié à l'achat du PCAA émis par ces entités, aux contrats sur instruments dérivés conclus avec elles et au soutien de trésorerie fourni aux entités financées sur le marché. Nous avons recours au processus d'octroi de crédit avant de prendre la décision de conclure ou non ces ententes, comme nous le faisons à l'égard des prêts.

Trois de ces entités sont financées sur le marché, alors qu'une quatrième est financée directement par la Banque. Nous ne contrôlons pas ces entités; par conséquent, elles ne sont pas consolidées. La note 7 afférente aux états financiers consolidés annuels audités présente d'autres renseignements sur la consolidation des entités de titrisation des clients.

Au 31 octobre 2024, le PCAA en cours des entités financées sur le marché totalisait 11,2 milliards de dollars (12,2 milliards au 31 octobre 2023). Le PCAA émis par les entités financées sur le marché au Canada est coté R-1 (élevé) par DBRS et P1 par Moody's, et le PCAA émis par des entités financées sur le marché aux États-Unis est coté A1 par S&P et P1 par Moody's. Les avoirs de PCAA que nous détenons à titre d'agent de placement du PCAA émis par les entités financées sur le marché totalisaient 170 millions de dollars au 31 octobre 2024 (518 millions au 31 octobre 2023).

Nous fournissons aux entités financées sur le marché des facilités de trésorerie, ce qui peut exiger que nous leur fournissions du financement supplémentaire si certains événements surviennent. Le total des engagements non prélevés aux termes de ces facilités et du montant non utilisé des entités financées par BMO était de 19,3 milliards de dollars au 31 octobre 2024 (19,8 milliards au 31 octobre 2023). Ce montant représente une partie des engagements décrits à la note 25 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Les actifs de chacune de ces entités financées sur le marché consistent essentiellement en des participations dans des lots diversifiés de créances automobiles et de prêts hypothécaires à l'habitation conventionnels au Canada et de créances automobiles et de prêts pour équipement aux États-Unis. Ces deux catégories d'actifs représentent 67 % (63 % pour l'exercice 2023) au Canada et 86 % (niveau inchangé par rapport à 2023) aux États-Unis du total des actifs de ces entités au 31 octobre 2024 et au 31 octobre 2023, respectivement.

Garanties et autres instruments de crédit

Pour répondre aux besoins financiers de nos clients, nous utilisons divers garanties et engagements. Les garanties comprennent les contrats en vertu desquels nous pourrions devoir effectuer des paiements à une contrepartie à la suite de changements dans la valeur d'un actif, d'un passif ou d'un titre de participation détenu par la contrepartie. Les contrats en vertu desquels nous pourrions devoir effectuer des paiements si un tiers ne s'acquitte pas de ses obligations conformément aux conditions d'un contrat et les contrats en vertu desquels nous fournissons des garanties indirectes à l'égard des obligations d'une autre partie sont également considérés comme des garanties. Dans le cours normal des activités, les types de produits de garantie que nous offrons sont notamment des lettres de crédit de soutien, des contrats ou des instruments dérivés (entre autres des swaps sur défaillance) ainsi que des conventions d'indemnisation. Le montant maximal à payer par BMO au titre de ces garanties était de 47 milliards de dollars au 31 octobre 2024 (40 milliards au 31 octobre 2023).

Les autres engagements de crédit sont les arrangements hors bilan qui représentent notre promesse de mettre à la disposition d'un client, à certaines conditions, un crédit, sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'un terme déterminés. Il s'agit notamment des concours de trésorerie, des crédits documentaires et des lettres de crédit commerciales, et des crédits fermes. Le montant maximal à payer par BMO en vertu de ces autres engagements de crédit s'élevait à 261 milliards de dollars au 31 octobre 2024 (249 milliards au 31 octobre 2023).

Un nombre important d'instruments de crédit sont en cours à tout moment. Le montant qui précède ne représente pas notre risque de crédit probable ni les besoins de liquidité relatifs à ces instruments, car il ne tient pas compte des habitudes des clients, lesquelles semblent indiquer que seulement une partie de nos clients auraient recours aux facilités liées à ces instruments, ni des sommes qui pourraient être recouvrées en vertu de dispositions prévoyant un recours et la constitution d'une garantie. Notre clientèle est très diversifiée et nous ne prévoyons aucun événement ni aucune situation qui auraient pour effet de causer la défaillance d'un nombre important de clients à l'égard de leurs obligations contractuelles. Nous avons recours au processus d'octroi de crédit avant de prendre la décision de conclure ou non ces arrangements, tout comme nous le faisons dans le cas de prêts. Nous surveillons les instruments hors bilan afin d'éviter qu'il y ait une concentration indue dans une région ou une industrie donnée.

En ce qui concerne les engagements de crédit mentionnés dans les paragraphes précédents, une résiliation anticipée par BMO en l'absence d'un événement qui cause une défaillance pourrait entraîner une rupture de contrat.

D'autres renseignements sur ces instruments sont présentés à la note 25 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Mise en garde

La présente section Arrangements hors bilan contient des déclarations prospectives. Voir la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Gestion globale des risques

En tant que société de services financiers hautement diversifiée qui fournit des services bancaires, des services de gestion de patrimoine ainsi que des services liés aux marchés des capitaux et à l'assurance, BMO est exposé aux divers risques que posent chacune de ces activités. Une approche en gestion des risques dûment intégrée et empreinte de rigueur est essentielle à notre réussite. Notre cadre de gestion des risques assure, à l'échelle de l'organisation, une supervision indépendante des risques et est essentiel au maintien de nos atouts concurrentiels.

La section **Gestion globale des risques** décrit la façon dont BMO aborde la gestion des principaux risques financiers et autres risques connexes que posent ces activités, tel qu'il est expliqué dans les sections suivantes :

| | | | |
|----|---|-----|-----------------------------------|
| 68 | Risques pouvant influencer sur les résultats futurs | 100 | Risque opérationnel non financier |
| 72 | Cadre de gestion globale des risques | 104 | Risque juridique et réglementaire |
| 77 | Risque de crédit et de contrepartie | 107 | Risque de stratégie |
| 85 | Risque de marché | 107 | Risque environnemental et social |
| 90 | Risque d'assurance | 109 | Risque de réputation |
| 91 | Risque de liquidité et de financement | | |

Les textes et les tableaux en bleu de la section Gestion globale des risques du Rapport de gestion font partie intégrante des états financiers consolidés annuels audités de 2024. Ils présentent les informations exigées par l'International Accounting Standards Board dans l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, norme qui permet des renvois entre les notes afférentes aux états financiers consolidés et le Rapport de gestion. Il y a lieu de se reporter à la note 1 et à la note 5 afférentes aux états financiers consolidés annuels audités.

Risques pouvant influencer sur les résultats futurs

Principaux risques et risques émergents susceptibles de nuire aux résultats futurs

Des événements internes et externes qui évoluent peuvent avoir une incidence sur le profil de risque global de BMO. Ces événements pourraient influencer sur nos activités, nos résultats d'exploitation et nos résultats financiers. Notre cycle de vie de la gestion des risques est un processus continu conçu pour détecter, évaluer, gérer, surveiller et signaler les risques découlant de ces événements. Ces risques liés aux événements font l'objet d'échanges avec le Conseil d'administration, la haute direction et des leaders dans diverses plateformes, ce qui fait intervenir des approches ascendantes et descendantes. L'examen et l'évaluation des risques se font par l'analyse de scénarios. Notre exposition à certains événements est gérée au moyen de plans d'action élaborés sur la base de ces évaluations des risques.

Les risques suivants sont considérés comme pouvant influencer de façon importante sur les résultats financiers, l'efficacité opérationnelle, l'orientation stratégique ou la réputation de BMO.

Situation économique générale

La situation économique au Canada, aux États-Unis et dans les autres territoires où nous exerçons nos activités a une incidence sur nos résultats financiers et nos activités commerciales, notamment en raison du niveau de croissance économique, des taux d'intérêt et des interventions des banques centrales, du taux d'inflation, des marchés du travail et des taux de chômage, ainsi que du niveau d'activité et de la volatilité des marchés financiers. L'économie canadienne a perdu de la vigueur pendant l'exercice 2024 en raison de la montée des taux d'intérêt tout en continuant d'afficher une récupération, alimentée par les niveaux élevés d'épargne des ménages, des politiques budgétaires expansionnistes et la forte progression de la population attribuable à l'immigration. Les modifications apportées aux politiques du Canada en matière d'immigration devraient freiner la croissance démographique. Même si le marché du travail s'est affaibli dans les deux pays, la croissance de l'emploi reste positive. L'inflation a reculé, quoique certaines pressions sur les prix persistent dans le secteur des services. Le taux d'inflation a régressé après avoir atteint des sommets inégalés depuis quatre décennies au cours de l'exercice 2022, en réaction au ralentissement des marchés du travail, à la baisse des prix des produits de base et à l'amélioration des chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale. Les taux directeurs diminuent au Canada et aux États-Unis, mais les coûts d'emprunt à long terme, bien qu'ils soient en baisse, demeurent élevés. Étant donné la renégociation à venir de l'Accord commercial Canada – États-Unis – Mexique en 2026, il existe un risque que l'accord de libre-échange prenne fin, ce qui pourrait donner lieu à l'imposition de tarifs douaniers perturbateurs et coûteux sur les échanges commerciaux entre les trois pays. Ces facteurs sont source de risques pour la stabilité du marché et la croissance économique. Des changements dans les conditions économiques peuvent se répercuter sur les dépenses de consommation, les prix des habitations, les investissements des entreprises et l'activité sur les marchés des capitaux et, par ricochet, avoir une incidence sur nos activités, notamment la demande visant nos produits de crédit et de dépôt, les revenus nets d'intérêts, les revenus tirés des commissions, les charges d'exploitation, les pertes sur créances et la valeur des actifs. Au cours de l'exercice 2024, les facteurs susmentionnés ont eu une incidence sur les consommateurs et sur les activités de nos clients, incidence qui pourrait se poursuivre, ainsi qu'un effet négatif sur notre bénéfice, notamment un recul de la demande de prêts et de dépôts et une hausse des dotations à la provision pour pertes sur créances.

La direction surveille régulièrement le contexte économique dans lequel nous exerçons nos activités afin de repérer les changements importants survenant dans les principaux indicateurs économiques, de sorte que nous puissions nous assurer de la pertinence du portefeuille et des stratégies d'affaires de BMO et élaborer des plans d'urgence pour pallier une détérioration des conditions.

Risque lié à la cybersécurité et à la sécurité de l'information

Le risque lié à la cybersécurité et à la sécurité de l'information découle de la dépendance toujours plus grande de nos activités commerciales à l'égard de l'Internet et des technologies infonuagiques et du recours aux technologies numériques avancées pour le traitement des données, combinés à l'adoption du mode de travail hybride. Par ailleurs, les tensions géopolitiques qui s'accroissent contribuent à une plus grande exposition, à l'échelle mondiale, aux risques liés à la cybersécurité. Ces risques pourraient avoir des répercussions sur la confidentialité, l'intégrité ou la disponibilité des données et des informations de BMO dans l'ensemble de nos secteurs d'activité et de notre clientèle. Nous sommes la cible de tentatives de cyberattaques et nous devons continuellement surveiller et développer nos systèmes afin de préserver l'intégrité et la fonctionnalité de notre infrastructure technologique, de même que l'accès à nos données et la sécurité de celles-ci. Des atteintes à la sécurité des données résultant d'attaques peuvent entraîner l'exposition ou la perte de données, y compris des renseignements sur les clients ou les employés et des informations stratégiques ou d'autres informations internes sensibles de la Banque et ainsi donner lieu à des vols d'identité, à des fraudes ou à des pertes commerciales. Des cyberattaques pourraient causer des pannes de réseau et une interruption des services, et exposer la Banque à un risque de litige et à un risque réglementaire, ainsi qu'à une atteinte à sa réputation. Les campagnes de menace sont de plus en plus complexes et bien organisées, et elles sont souvent menées par l'entremise de tiers fournisseurs, ce qui peut avoir une incidence néfaste sur nos activités, notre marque et notre réputation de même que sur l'acquisition et la fidélisation de clients.

Il y a lieu de se reporter à la section Risque opérationnel non financier pour une analyse plus détaillée du programme de cybersécurité et de sécurité de l'information de BMO.

Risque lié à la résilience de la technologie et à l'innovation

Le risque lié à la résilience de la technologie découle de l'incapacité de maintenir des niveaux de service acceptables pendant et après des perturbations majeures des processus d'importance critique et des systèmes de technologie de l'information qui les soutiennent. L'exposition croissante au risque lié à la résilience de la technologie entraîne de nouvelles obligations réglementaires et attentes des clients plus étoffées en matière de résilience opérationnelle. Ce risque met les banques au défi d'offrir leurs programmes au-delà des plans de reprise après sinistre et de poursuite des activités, de se doter d'un mécanisme de réponse aux menaces d'interruption de services causées par des facteurs internes et externes. La résilience de la technologie revêt un caractère essentiel pour favoriser une expérience en ligne uniforme pour nos clients dans l'ensemble de nos circuits numériques. Vu que nos clients se fient de plus en plus aux plateformes technologiques pour gérer et soutenir leurs activités bancaires personnelles, commerciales et d'investissement, il est important que nous maintenions des plateformes qui assurent des niveaux élevés de fiabilité et de résilience opérationnelles afin de protéger et de garantir la disponibilité, l'intégrité et la recouvrabilité des données critiques, particulièrement en ce qui concerne les systèmes critiques.

Les technologies émergentes continuent d'évoluer rapidement et créent des pressions concurrentielles dans l'ensemble du secteur. Le risque lié à l'innovation est l'incapacité d'offrir de nouvelles solutions technologiques et de nouveaux services, processus et produits qui soient à la hauteur des attentes évoluant rapidement des clients et des nouveaux concurrents sans causer de perturbations des systèmes critiques. Les nouvelles technologies peuvent aussi donner lieu à un risque réglementaire, un risque stratégique et un risque de réputation plus complexes. En conformité avec notre stratégie Le numérique au premier plan, nous continuons d'investir dans des technologies émergentes et des talents pour nous adapter à l'environnement dynamique et offrir des produits et services concurrentiels et axés sur le numérique afin de satisfaire aux attentes de nos clients qui veulent des services bancaires personnalisés et sur demande, de rechercher de nouvelles occasions de croissance des affaires et d'accroître l'efficacité opérationnelle. Nous restons déterminés à adopter de nouvelles technologies de manière prudente et responsable.

En conformité avec la stratégie Le numérique au premier plan de BMO, nous continuons d'investir dans des activités de gestion du risque technologique qui peuvent également améliorer l'expérience client, rationaliser les processus et réduire leur complexité.

Il y a lieu de se reporter à la section Risque opérationnel non financier pour une analyse plus détaillée du programme de gestion du risque technologique de BMO.

Risque lié aux tiers

Notre recours à des relations avec des tiers continue d'évoluer et de prendre de l'ampleur, ce qui nous permet d'offrir de nouvelles solutions novatrices au sein de la Banque ainsi qu'à nos clients. Bien que les relations avec des tiers puissent être avantageuses pour la Banque, elles peuvent donner lieu à des risques susceptibles de mettre en péril la résilience opérationnelle de BMO, par exemple en compromettant des données de clients ou en perturbant l'accès à des produits et services essentiels, ce qui peut entraîner des répercussions financières pour la Banque. Nous continuons d'améliorer et de faire évoluer nos capacités afin d'assurer le maintien d'une gestion éclairée et d'une surveillance efficace du risque lié aux tiers, ainsi que la livraison efficiente des produits et services qui sont tributaires de tierces parties.

Il y a lieu de se reporter à la section Risque opérationnel non financier pour une analyse plus détaillée du programme de gestion du risque lié aux tiers de BMO.

Risques géopolitiques et montée des différends commerciaux

L'incertitude géopolitique et les conflits entre pays ont des répercussions sur les économies mondiales et peuvent rendre les marchés volatils. Le conflit entre la Russie et l'Ukraine a eu une incidence persistante à l'échelle mondiale se traduisant notamment par une hausse des prix de l'énergie et l'érosion de la confiance des entreprises. Les sanctions financières, énergétiques et technologiques imposées à la Russie par les alliés de l'Ukraine pourraient provoquer des troubles politiques, économiques et militaires à long terme entre les pays de l'Ouest et la Russie.

Le conflit qui sévit au Moyen-Orient a exacerbé grandement les tensions dans cette région et le risque d'une escalade pourrait mener à une hausse des prix de l'énergie, fragiliser les marchés financiers et freiner davantage la croissance de l'économie mondiale, ce qui aurait une incidence directe et indirecte sur nos clients.

Les relations du Canada et des États-Unis avec la Chine demeurent tendues, notamment en raison des différends commerciaux et des tensions à l'égard de Taïwan. Le climat politique aux États-Unis pourrait conduire à l'imposition d'une nouvelle série de droits de douane et l'engagement qu'ont pris les États-Unis pour accroître les échanges commerciaux avec Taïwan pourrait exacerber davantage les tensions. De plus, les relations de concurrence stratégique entre les États-Unis et la Chine mènent à une grande fragmentation du marché à l'échelle mondiale, puisque ces pays visent à renforcer leur autonomie, à limiter les situations de vulnérabilité et à isoler leurs secteurs technologiques. Ceci pourrait avoir une incidence défavorable sur les investissements des entreprises, et pourrait être plus particulièrement problématique pour les pays producteurs de produits de base, comme le Canada, qui comptent sur un vaste marché d'exportation. Les différends qui persistent entre le Canada et la Chine concernant l'ingérence politique sont une autre preuve de ce désaccord.

Les relations diplomatiques entre le Canada et l'Inde se sont également détériorées, ce qui pourrait menacer de perturber le flux des échanges commerciaux, le tourisme et l'immigration entre les deux pays.

Nous surveillons de près les événements et les tendances à l'échelle mondiale et en Amérique du Nord, et nous évaluons constamment nos secteurs d'activité à la lumière de ces événements et tendances. Même si notre portefeuille de prêts comporte peu d'exposition directe hors de l'Amérique du Nord, nos clients sont tributaires du commerce international et d'une croissance économique soutenue. Pour atténuer l'exposition au risque géopolitique, nous maintenons un portefeuille diversifié que nous surveillons constamment, ce qui se greffe aux plans d'urgence visant à préparer BMO à une éventuelle détérioration des conditions. Nous soumettons nos portefeuilles, nos plans d'affaires et la suffisance de nos fonds propres à des simulations de crise dans le cadre desquelles nous posons des scénarios mettant en jeu des situations graves liées à des événements relevant du commerce, et élaborons des plans d'urgence et des stratégies d'atténuation afin de réagir à des événements politiques ou économiques pouvant avoir de lourdes conséquences et de contrer ces répercussions.

Les tableaux 67 à 73 de la section Données complémentaires ainsi que la note 4 afférente aux états financiers consolidés annuels audités indiquent la répartition géographique de l'exposition au risque de crédit de BMO.

Risque environnemental et social, y compris les changements climatiques

BMO est exposé à des risques d'ordre environnemental et social, en particulier les risques climatiques, découlant des conditions environnementales et des phénomènes climatiques extrêmes qui pourraient éventuellement causer une perturbation de nos activités, avoir une incidence sur nos clients et nos contreparties, et entraîner une baisse du bénéfice ou des pertes éventuelles. Les facteurs qui contribuent à accroître les risques environnementaux comprennent les répercussions des changements climatiques et l'intensification continue du développement dans les secteurs qui présentent une sensibilité à l'environnement élevée. Les plans de continuité des activités et de reprise des activités nous procurent les feuilles de route et les outils pour restaurer, maintenir et gérer les processus et opérations d'importance critique advenant une interruption des activités.

Nous sommes également exposés à des risques liés aux emprunteurs qui peuvent subir des pertes financières ou une hausse des coûts d'exploitation du fait de changements radicaux ou chroniques des conditions climatiques, de politiques et/ou de litiges liés au climat, notamment en ce qui concerne la tarification des émissions de carbone, ou une baisse de revenus du fait de la perturbation ou de la modification de la demande pour certains produits, services et marchandises engendrée par les technologies nouvelles et émergentes et l'évolution des préférences des consommateurs. L'ambition climatique de BMO consiste à être le principal partenaire de nos clients dans la transition vers un monde carboneutre. Notre stratégie consiste à saisir les occasions de commercialisation en travaillant de concert avec nos clients dans leur quête de décarbonation.

Des risques juridiques et réglementaires ou un risque de réputation pourraient découler d'actions ou d'inaction, réelles ou présumées, dans le cadre de nos activités et celles de nos clients en matière de changements climatiques et d'autres questions liées aux risques environnementaux et sociaux, ou de notre présentation d'informations sur ces questions. Les risques liés à ces questions pourraient également nuire à nos clients, fournisseurs ou autres parties intéressées, ce qui pourrait engendrer de nouveaux risques. À l'échelle mondiale, de nouvelles obligations liées au climat plus contraignantes sont en cours d'élaboration, ce qui pourrait accroître les exigences de conformité. Des litiges ou des mesures d'application pourraient découler de ces obligations en matière de gestion et de signalement des risques liés au climat.

Il y a lieu de se reporter à la section Risque environnemental et social pour une analyse plus détaillée de ces risques.

Marché canadien de l'habitation et endettement des particuliers

Le niveau d'endettement élevé des ménages continue d'être un boulet pour les dépenses des ménages et l'activité économique en général. Ensemble, la politique de taux d'intérêt directeur toujours restrictive qui se traduit par des paiements hypothécaires plus élevés au renouvellement et le taux de chômage en hausse pourraient engendrer une nouvelle augmentation des pertes sur créances, surtout au titre du crédit à la consommation non garanti. Même si les baisses de taux récentes et prévues de la Banque du Canada atténuent la pression sur les ménages canadiens, la reprise du marché de l'habitation sera probablement freinée du fait des problèmes persistants d'accessibilité à la propriété, surtout en Ontario et en Colombie-Britannique, susceptibles de limiter les volumes des nouveaux prêts hypothécaires. Les ratios prêt/valeur peu élevés et les pratiques prudentes en matière de souscription de prêts qui mettent à l'épreuve la capacité des clients d'assurer le service de leurs prêts hypothécaires à des taux d'intérêt plus élevés permettent d'atténuer en partie le risque de pertes sur créances dans notre portefeuille de prêts hypothécaires. Les analyses par simulation de crise du portefeuille suggèrent que, malgré un recul marqué des prix et une conjoncture difficile, les pertes demeureront à un niveau pouvant être géré, principalement grâce à la couverture d'assurance et à la valeur nette des biens immobiliers détenus par les propriétaires ayant des prêts consentis depuis plus longtemps, mais des défauts de paiement et des cas d'insolvabilité dans notre portefeuille pourraient nuire à nos résultats et à notre situation financière. Par ailleurs, les pertes sur les prêts à la consommation pourraient augmenter si un ralentissement économique inattendu devait provoquer une nouvelle hausse substantielle du taux de chômage.

Contexte réglementaire et modifications

Le secteur des services financiers est fortement réglementé et BMO fait face à des exigences et à des attentes réglementaires de plus en plus complexes, les pouvoirs publics et les organismes de réglementation à l'échelle mondiale poursuivant la mise en œuvre de vastes réformes visant à renforcer la stabilité du système financier et à protéger les marchés clés et leurs membres. Il est possible que les exigences en matière de fonds propres réglementaires et de liquidité soient davantage relevées et que les coûts de conformité s'accroissent du fait de ces réformes, ce qui pourrait affaiblir ses rendements et sa croissance. Ces réformes pourraient également influencer négativement sur le coût et la disponibilité du financement ainsi que sur l'ampleur des activités de tenue de marché de la Banque. Les réformes de la réglementation pourraient également avoir des répercussions sur les commissions et les autres revenus de certains groupes d'exploitation. En outre, des divergences au chapitre des lois et des règlements instaurés par certaines autorités réglementaires nationales pourraient offrir des avantages à notre concurrence internationale, et ce faisant, affaiblir notre propre compétitivité. Nous suivons de près l'évolution de la réglementation et d'autres changements qui pourraient survenir, afin de pouvoir faire face aux nouvelles exigences et instaurer tout changement requis. BMO est partie à des poursuites judiciaires, y compris des enquêtes menées par des organismes de réglementation. Notre incapacité à nous conformer aux exigences et aux attentes juridiques et réglementaires pourrait se solder par d'autres poursuites judiciaires, des pertes financières, des sanctions réglementaires, des amendes, des mesures d'application ainsi que des condamnations et sanctions pénales et des restrictions opérationnelles, ou encore l'incapacité de mettre en œuvre certaines stratégies d'affaires, une détérioration de la confiance des investisseurs et des clients et une atteinte à notre réputation.

Il y a lieu de se reporter à la section Risque juridique et réglementaire pour une analyse plus détaillée sur ces risques.

Autres facteurs pouvant influencer sur les résultats futurs

Politiques budgétaires et monétaires et autres conditions économiques dans les pays où BMO est présent

Les politiques budgétaires et monétaires ainsi que d'autres conditions économiques en vigueur au Canada, aux États-Unis et dans les autres territoires où nous sommes présents peuvent avoir une incidence sur la rentabilité et renforcer l'incertitude sur le plan économique dans certains secteurs et sur les marchés. Elles peuvent avoir des conséquences négatives pour nos clients et nos contreparties, ce qui peut réduire la rentabilité et accentuer le risque de pertes sur créances. Le niveau d'endettement des entreprises demeure élevé en raison des effets résiduels de la pandémie et de la perte des mesures de soutien gouvernementales, ce qui pourrait se répercuter sur nos marchés et sur nos résultats d'exploitation. Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient influencer sur notre bénéfice, la valeur de nos investissements, la qualité de crédit de nos prêts consentis aux clients, et l'exposition aux contreparties ainsi que les marchés financiers auxquels nous avons accès.

Les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport à celle d'autres monnaies ont eu, et pourraient continuer d'avoir, une incidence sur les activités commerciales et les résultats des clients dont les revenus ou les coûts des intrants libellés en monnaies étrangères sont importants. Nos investissements dans des établissements ailleurs qu'au Canada sont principalement libellés en dollars américains, et l'incidence du cours de change sur nos actifs pondérés en fonction du risque libellés en dollars américains et les déductions de capital peuvent entraîner une variabilité de nos ratios de fonds propres. Il y a lieu de se reporter à la section Gestion globale du capital pour une analyse plus détaillée sur ces risques. La valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain aura également une incidence sur la contribution des activités américaines à la rentabilité en dollars canadiens.

La Banque peut recourir à des positions de couverture afin de gérer les répercussions des expositions au risque de taux d'intérêt et de change et de contrer en partie l'incidence que les fluctuations des cours de change entre les dollars canadien et américain ont sur ses résultats financiers.

Il y a lieu de se reporter à la section Analyse des résultats financiers de 2024 - Change et à la section Risque de marché pour une analyse plus détaillée de notre exposition au risque de change et de taux d'intérêt.

Législation fiscale et interprétations connexes

Des changements législatifs et des changements de politiques fiscales ainsi que de l'interprétation qu'en font les autorités fiscales et les tribunaux peuvent avoir des conséquences sur le bénéfice. Les lois fiscales ainsi que leurs interprétations et celles des politiques par les autorités fiscales peuvent changer en raison des efforts des gouvernements fédéraux canadien et américain, des autres gouvernements du G20 et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour augmenter les impôts, élargir l'assiette fiscale, à l'échelle mondiale, et améliorer la présentation de l'information de nature fiscale. Par exemple, au cours de l'exercice 2024, le gouvernement du Canada a promulgué une loi portant sur l'adoption du plan de réforme de la fiscalité internationale reposant sur deux piliers du cadre inclusif sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices de l'OCDE/du G20 (deuxième pilier) qui assujettira les entreprises mondiales à un impôt minimum de 15 %.

Il y a lieu de se reporter à la section Modifications futures de méthodes comptables – IAS 12, *Impôts sur le résultat* pour plus de détails.

Modification du portefeuille d'activités

Dans le cadre de sa stratégie commerciale globale, BMO peut faire l'acquisition d'entreprises, d'activités ou d'actifs. Même si nous effectuons un contrôle préalable rigoureux avant de conclure ces acquisitions, il est possible que le rendement de certaines acquisitions ne soit pas conforme à nos objectifs financiers ou stratégiques ou à nos attentes. Pour conclure une acquisition, nous pourrions devoir obtenir l'approbation des autorités de réglementation et des actionnaires. Or, il peut être difficile d'établir si nous pourrions obtenir les approbations nécessaires et, le cas échéant, à quel moment et sous quelles conditions. Des changements dans le contexte concurrentiel et économique de même que d'autres facteurs peuvent faire diminuer les revenus ou la rentabilité, tandis que des coûts d'intégration plus élevés que ceux prévus et la non-réalisation des économies anticipées après une acquisition peuvent également avoir un impact défavorable sur notre bénéfice. Il se peut également que les coûts d'intégration augmentent en raison des coûts réglementaires liés à une acquisition, d'événements générateurs de pertes d'exploitation, d'autres charges imprévues qui auraient échappé au processus de contrôle préalable, d'une augmentation sensible et inattendue du temps que la direction doit consacrer ou encore de délais inattendus dans la mise en œuvre de certains plans, ce qui pourrait avoir comme effet de retarder l'intégration complète de l'entreprise acquise. La qualité des résultats obtenus après une acquisition dépend de la conservation des clients et des employés clés de l'entreprise et des activités ainsi que de l'intégration harmonieuse de ses systèmes et procédés clés.

BMO évalue également les cessions potentielles d'actifs et d'entreprises qui pourraient ne plus répondre aux objectifs stratégiques et financiers. Lorsque nous cherchons à vendre des actifs ou à nous départir d'une entreprise, nous pouvons avoir des difficultés à trouver des acheteurs ou à élaborer d'autres façons de se départir de l'entreprise à des conditions acceptables ou en temps opportun, ce qui peut retarder l'atteinte des objectifs stratégiques. Nous pouvons également céder des actifs ou une entreprise à des conditions moins favorables que prévu ou qui entraînent des conséquences opérationnelles ou financières négatives, qui occasionnent des perturbations plus importantes que prévu, ou qui font en sorte que l'incidence du désinvestissement sur la croissance des revenus pourrait être plus importante que prévu. Les cessions peuvent être tributaires de la satisfaction de certaines conditions et de l'obtention d'approbations gouvernementales ou réglementaires selon des modalités acceptables, lesquelles, si elles ne sont pas satisfaites ou obtenues, peuvent nuire à la réalisation d'une cession aux conditions souhaitées, voire l'empêcher.

Estimations et jugements comptables critiques et normes comptables

BMO dresse ses états financiers consolidés conformément aux IFRS. Les changements que l'International Accounting Standards Board apporte de temps à autre peuvent avoir une incidence importante sur la façon dont nous comptabilisons et présentons nos résultats financiers. Les changements futurs qui seront apportés aux méthodes comptables sont décrits à la section Modifications futures de méthodes comptables, ainsi qu'à la note 1 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

L'application des IFRS exige de la direction qu'elle pose des jugements importants et fasse des estimations qui influent sur la valeur comptable de certains actifs et passifs ainsi que sur certains montants inclus dans le bénéfice net et d'autres informations connexes. Dans l'établissement de ces jugements et estimations, nous nous fondons sur l'information la plus juste dont nous disposons à ce moment-là. Toutefois, il est possible que les circonstances changent, que d'autres renseignements deviennent disponibles par la suite ou que les modèles se révèlent imprécis.

En l'occurrence, les résultats financiers de BMO pourraient être négativement touchés au cours de la période où les nouveaux renseignements ou les nouvelles circonstances se manifestent, et l'ampleur des conséquences en résultant pourrait être importante. La section Estimations et jugements comptables critiques présente de plus amples renseignements à ce sujet.

Mise en garde

La section Risques pouvant influencer sur les résultats futurs ainsi que le reste de la présente section Gestion globale des risques contiennent des déclarations prospectives. Voir la mise en garde concernant les déclarations prospectives. D'autres facteurs indépendants de la volonté de BMO qui sont susceptibles d'influer sur ses résultats futurs sont énoncés dans la mise en garde concernant les déclarations prospectives. BMO tient à souligner que la précédente analyse des facteurs susceptibles de toucher les résultats futurs n'est pas exhaustive.

Cadre de gestion globale des risques

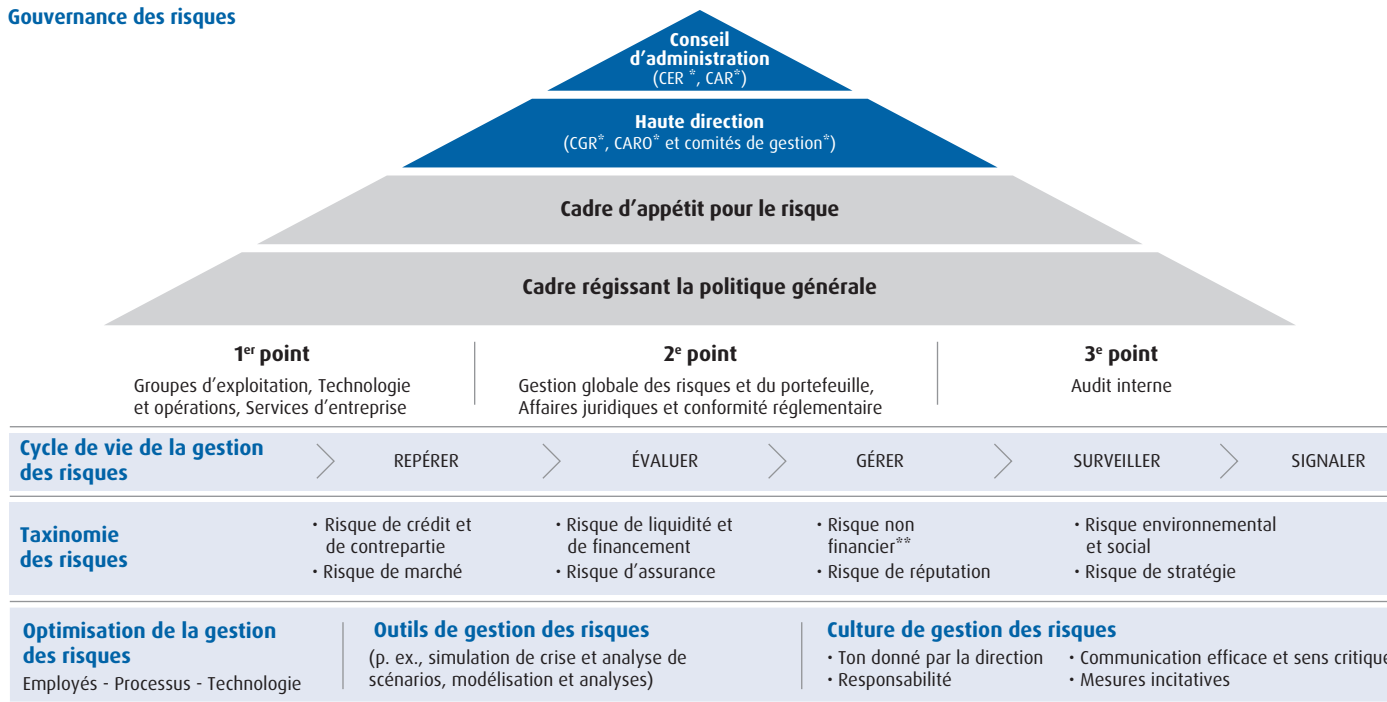
L'approche de BMO en matière de gestion des risques, qui est à la fois intégrée et empreinte de rigueur, joue un rôle de premier plan dans la réussite de nos activités. Notre groupe Gestion globale des risques et du portefeuille veille à la mise en œuvre adéquate et au bon fonctionnement du cadre de gestion globale des risques et assure, à l'échelle de l'organisation, une surveillance et un examen indépendants des questions les concernant de sorte à assurer une prise de risques prudente et mesurée qui est intégrée à notre stratégie commerciale. Tous les éléments du cadre de gestion globale des risques contribuent à une gestion de risques éclairée et efficace et à l'atteinte d'un juste équilibre entre le risque et le rendement.

Le cadre de gestion globale des risques oriente nos activités comportant une prise de risque afin de les harmoniser aux besoins des clients, aux attentes des actionnaires et aux exigences réglementaires. Nous avons établi un cadre de gouvernance des risques qui s'inscrit dans le cadre de gestion globale des risques sur lequel prend appui la gestion systématique et efficace des risques auxquels fait face la Banque. Il présente notre approche pour ce qui est de comprendre et de gérer les risques, de préserver la réputation de BMO, de diversifier et de restreindre les risques extrêmes, de maintenir une situation enviable pour ce qui est du capital et de la liquidité et d'optimiser le rapport risque-rendement. En outre, le cadre de gestion globale des risques définit les rôles et responsabilités pour les trois points de contrôle. Il intègre notre cycle de vie de la gestion des risques tout en orientant nos efforts en vue de repérer, d'évaluer, de gérer (y compris atténuer), de surveiller et de signaler notre exposition aux risques importants. Le cadre repose sur nos employés, nos processus et notre technologie, et sur une gamme d'outils de gestion des risques, dont des techniques de modélisation et d'analyses, des simulations de crise et l'analyse de scénarios, ainsi que notre taxinomie des risques. Tous les éléments du cadre de gestion globale des risques s'appuient sur notre culture de gestion des risques et ils assurent une gestion directe de chaque type de risque ainsi qu'une gestion du risque intégrée.

Cadre de gestion globale des risques

| | | | | | |
|--|--|---|---------------------------------------|---------------------|----------------------------|
| Approche en gestion des risques | Maintenir une situation enviable pour ce qui est du capital et de la liquidité | Diversifier et restreindre les risques extrêmes | Optimiser le rapport risque-rendement | Comprendre et gérer | Préserver notre réputation |
|--|--|---|---------------------------------------|---------------------|----------------------------|

Gouvernance des risques



* CER : Comité d'évaluation des risques, CAR : Comité d'audit et de révision, CGR : Comité de gestion des risques, CARO : Comité des affaires réglementaires de l'organisation, et les comités de gestion

CGRR : Comité de gestion du risque de réputation, CGCO : Comité de gestion du capital de l'organisation et CGAP : Comité de gestion de l'actif et du passif

** Englobe les risques opérationnels non financiers et le risque juridique et réglementaire.

Gouvernance des risques

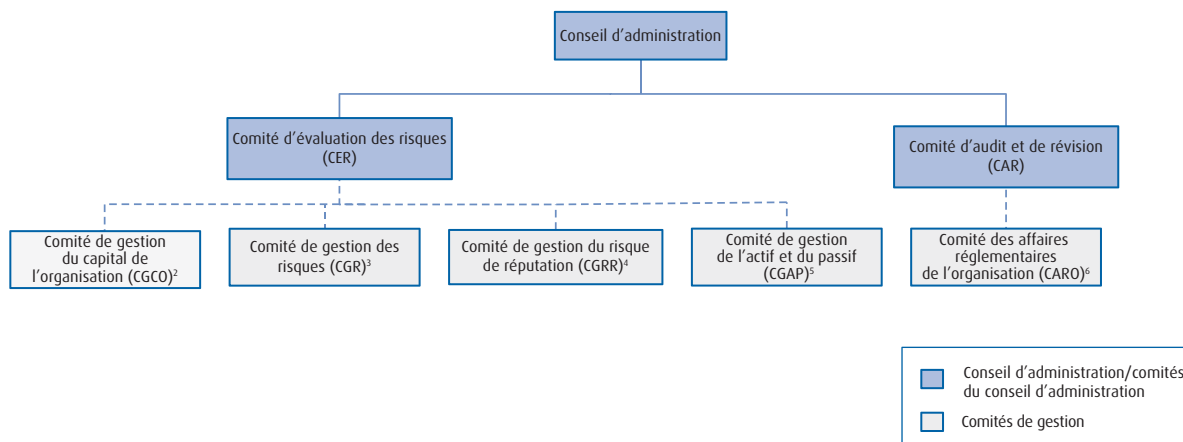
Le cadre de gestion globale des risques expose une approche de gouvernance qui englobe une supervision hautement efficace par le Conseil d'administration et la haute direction, un cadre d'appétit pour le risque, le cadre régissant la politique générale et les rôles correspondants du modèle opérationnel comportant trois points de contrôle.

Surveillance du Conseil d'administration et de la haute direction

Des politiques spécifiques approuvées par notre Conseil d'administration régissent notre approche à l'égard de la gestion des risques importants et une surveillance est exercée à chacun des échelons de l'organisation au moyen d'une hiérarchie de comités et de responsables, comme l'illustre le diagramme ci-après. Le Conseil d'administration veille à faire en sorte que les objectifs généraux reposent sur une stratégie de gestion des risques solide, un appétit pour le risque prudent et un cadre de gestion globale des risques efficace qui convient à la nature, à l'ampleur, à la complexité et au profil de risque de nos secteurs d'activité et nos autres services. Le Conseil d'administration assume également la responsabilité de surveillance générale du cadre de gouvernance et de la culture d'entreprise de la Banque. La haute direction examine les risques importants qui se présentent dans la réalisation de la stratégie de l'organisation et discute, au besoin, des plans d'action à mettre en œuvre, en exerçant la supervision des risques, la gouvernance des risques assumés par l'organisation ainsi que des processus grâce auxquels l'exposition à ces risques est repérée, évaluée, gérée, surveillée et signalée conformément aux politiques, aux limites approuvées et au degré d'appétit pour le risque.

Le cadre de gestion globale des risques est revu régulièrement par le Comité d'évaluation des risques du Conseil d'administration afin qu'il supervise et oriente les activités de prise de risques.

Surveillance au nom du Conseil d'administration et de la haute direction¹



¹ Relations hiérarchiques indiquées en pointillés et sous-comités indiqués par des lignes continues.

² Ce comité est coprésidé par le chef des finances et le chef de la gestion globale des risques.

³ Ce comité est présidé par le chef de la gestion globale des risques.

⁴ Ce comité est présidé par le conseiller général.

⁵ Ce comité est coprésidé par le chef des finances et le chef de la gestion globale des risques.

⁶ Ce comité est coprésidé par le conseiller général et le chef de la gestion globale des risques.

Outre les activités de surveillance exercées par le Conseil d'administration et la haute direction, le cadre efficace de gouvernance des risques de la Banque relève des comités de gestion et intègre le modèle opérationnel en trois points de contrôle pour faire face aux risques dans l'ensemble des groupes d'exploitation et des Services d'entreprise.

Le **Conseil d'administration** est responsable de la supervision de la gestion des activités et des affaires de BMO. Il lui incombe, directement ou par l'intermédiaire de ses comités, de veiller à la planification stratégique, à l'établissement du degré d'appétit pour le risque, au repérage et à la gestion des risques, à la gestion du capital, à la promotion d'une culture d'intégrité, aux contrôles internes, à la planification de la relève et à l'évaluation de la haute direction, aux communications, à la transmission de l'information au public et à la gouvernance.

Le **Comité d'évaluation des risques (CER)** du Conseil d'administration est chargé d'aider le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de la gestion des risques, ce qui inclut maintenir une solide culture du risque; superviser la détection, l'évaluation et la gestion des risques de BMO; s'assurer du respect des politiques générales de gestion des risques et de la conformité aux exigences réglementaires liées aux risques; et évaluer l'efficacité du chef de la gestion globale des risques, en collaboration avec le Comité des ressources humaines, y compris la planification de sa relève. Le cadre de gestion globale des risques est revu au moins une fois l'an par le CER, oriente les activités de prise de risques et établit l'approche de la Banque en matière de gestion des risques.

Le **Comité d'audit et de révision (CAR) du Conseil d'administration** est chargé d'aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance afin d'assurer l'intégrité de l'information financière et des rapports sur la durabilité de BMO, y compris l'efficacité de ses contrôles internes; de la fonction d'audit interne; des compétences, de l'indépendance et du rendement des auditeurs indépendants; de la conformité de BMO aux lois et aux règlements; des transactions impliquant des parties liées; des conflits d'intérêts; du traitement des renseignements confidentiels; des normes de conduite des affaires et d'éthique; de la cybersécurité; et des mesures de protection des consommateurs et des plaintes de ces derniers.

Le **chef de la direction** rend compte directement au Conseil d'administration de toutes les activités de prise de risques de BMO. Il est secondé par le chef de la gestion globale des risques et par le groupe Gestion globale des risques et du portefeuille.

Le **chef de la gestion globale des risques** relève directement du chef de la direction, dirige la Gestion globale des risques et du portefeuille, agit comme président du CGR et relève du CER pour les questions relatives aux risques. Le chef de la gestion globale des risques est responsable de la supervision et de l'examen indépendant des risques à l'échelle de

l'organisation. Il doit faire preuve de leadership pour ce qui est des questions liées aux risques, élaborer leur cadre de gestion globale des risques et en assurer le maintien, et veiller à ce qu'une culture de gestion des risques soit bien enracinée à l'échelle de l'organisation.

Les **comités de gestion** qui supervisent les questions liées aux risques, notamment le Comité de gestion du capital de l'organisation (CGCO), le Comité de gestion des risques (CGR), le Comité de gestion du risque de réputation (CGRR), le Comité de gestion de l'actif et du passif (CGAP) et le Comité des affaires réglementaires de l'organisation (CARO), réunissent des membres de la haute direction de BMO pour superviser la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise. Les comités, qui sont présidés par des membres du Comité de direction, exercent la surveillance et la gouvernance de leurs risques respectifs aux plus hauts niveaux de la direction.

La **Gestion globale des risques et du portefeuille**, qui constitue le deuxième point de contrôle, assure une surveillance de la gestion des risques par la direction ainsi qu'une remise en question et une évaluation indépendante des risques et des activités de prise de risque. La Gestion globale des risques et du portefeuille est garante d'une approche rigoureuse à l'égard de la prise de risques en exerçant ses responsabilités quant à la gestion indépendante du processus d'approbation des transactions et des portefeuilles, à l'élaboration de politiques, au signalement des risques, aux simulations de crise, à la modélisation et à la sensibilisation aux risques. Cette approche veille à l'uniformité des pratiques et des normes de gestion des risques à l'échelle de l'organisation et fait en sorte que tout risque assumé correspond au degré d'appétit pour le risque de BMO.

Les **groupes d'exploitation et les Services d'entreprise**, y compris l'unité Technologie et opérations, sont responsables de la gestion efficace des risques, responsabilité dont ils s'acquittent par la détection, l'évaluation, la gestion, la surveillance, la réduction et le signalement des risques dans leurs opérations et leur secteur d'activité respectifs selon leur degré établi d'appétit pour le risque. Ils doivent prendre des décisions d'affaires éclairées et maintenir des politiques, des processus et des contrôles internes efficaces de sorte que les questions concernant les risques importants sont soumises et examinées par la Gestion globale des risques et du portefeuille. Chaque comité de gouvernance ainsi que la Gestion globale des risques et du portefeuille établissent et surveillent les limites des risques, conformément à celles approuvées par le Conseil d'administration, les premières étant subordonnées aux secondes.

Cadre d'appétit pour le risque

Nous jugeons que la responsabilité de la gestion des risques incombe à chacun de nos employés et notre approche en gestion des risques s'articule autour de cinq objectifs clés, qui orientent toutes nos activités en ce domaine et s'inscrivent dans notre énoncé d'appétit pour le risque :

- **Comprendre et gérer** en n'assumant que les risques qui sont transparents et clairement définis.
- **Préserver la réputation de BMO** en adhérant à des principes d'honnêteté, d'intégrité et de respect, ainsi qu'à des normes éthiques élevées, conformément à notre Code de conduite.
- **Diversifier et restreindre les risques extrêmes** en visant une diversification de nos activités qui réduit la volatilité du bénéfice et l'exposition à des événements à faible probabilité, mais à impact élevé.
- **Maintenir une situation enviable pour ce qui est de la situation en matière de capital et de liquidité** qui respectent, voire dépassent, les exigences réglementaires et les attentes du marché.
- **Optimiser le rapport risque-rendement** en gérant les expositions ajustées en fonction des risques et en prenant des décisions visant la création de valeur pour les actionnaires.

Notre cadre d'appétit pour le risque est constitué d'un énoncé d'appétit pour le risque, de limites de risque et d'un aperçu des responsabilités du Conseil d'administration, de ses comités et de la haute direction. L'énoncé d'appétit pour le risque intègre un appétit pour le risque réunissant des énoncés qualitatifs et des mesures quantitatives (y compris des limites de risque) et indique le niveau global et les types de risques que la Banque est disposée à assumer afin de favoriser de bonnes initiatives commerciales et la réalisation de rendements appropriés et de la croissance visée. L'appétit pour le risque est intégré dans nos objectifs stratégiques et commerciaux et dans nos plans de capital et de liquidité, ainsi que dans les plans de reprise et de résolution de la Banque. Notre appétit pour le risque est établi en fonction des principes du cadre d'appétit pour le risque, il s'appuie sur des normes, politiques et lignes directrices générales et il est élaboré de manière à respecter les exigences réglementaires, tant dans des conditions normales qu'en situation de crise. Le cadre d'appétit pour le risque aide la haute direction et le Conseil d'administration à évaluer le profil de risque de la Banque par rapport à notre appétit pour le risque. Le cadre d'appétit pour le risque et l'énoncé d'appétit pour le risque sont passés en revue et approuvés chaque année par le Conseil d'administration. Notre appétit pour le risque est appliqué de manière uniforme partout dans l'organisation, les groupes d'exploitation, principaux secteurs et entités l'utilisant pour formuler leur propre énoncé.

Limites de risque

Les limites de risque sont établies de manière à ce que les activités de prise de risque continuent de refléter l'appétit pour le risque de BMO, la diversification des risques, l'exposition aux pertes et les rendements ajustés en fonction des risques. Ces limites permettent d'élaborer des stratégies et de prendre des décisions et elles sont passées en revue et approuvées par le Conseil d'administration, la direction ou ses comités, au besoin, selon le niveau et la granularité des limites, et comprennent ce qui suit :

- **Risque de crédit et de contrepartie** – limites relatives aux risques liés à des groupes ou à des titulaires uniques ainsi qu'aux principaux pays, secteurs et segments de produit ou de portefeuille.
- **Risque de marché** – limites relatives aux risques liés à la valeur économique et au résultat dans le cadre de scénarios en période de tension et de fortes variations des marchés de même que les limites relatives à la valeur à risque et à la tension liée aux activités de négociation et de prise ferme.
- **Risque d'assurance** – limites relatives aux risques liés aux polices et aux ententes de réassurance.
- **Risque de liquidité et de financement** – limites minimales relatives au scénario de simulation de crise visant la trésorerie interne, exigences réglementaires minimales en matière de ratio de liquidité et limites maximales relatives au nantissement d'actifs et au financement de gros, ainsi que limites relatives à la diversification des passifs et aux expositions associées aux facilités de crédit et de liquidité.
- **Risque opérationnel non financier** – mesures clés aux fins de l'évaluation des risques opérationnels et des autres risques non financiers qui pourraient avoir des conséquences financières.

Après avoir analysé les recommandations du CER et du CGR, le Conseil d'administration passe en revue et approuve les limites de risque clés chaque année, puis en délègue la responsabilité générale au chef de la direction. Ce dernier délègue alors des pouvoirs plus précis aux membres de la haute direction des groupes d'exploitation (premier point de contrôle), qui sont responsables de la gestion des risques liés à leurs activités, ainsi qu'au chef de la gestion globale des risques. Les pouvoirs ainsi délégués permettent aux dirigeants responsables des risques d'établir les degrés d'appétit pour le risque, d'approuver les limites d'exposition aux régions et aux secteurs d'activité en fonction de paramètres définis et de fixer des limites en matière de prise ferme et de ressources pour les activités de négociation et celles de banque d'investissement. Les politiques et normes générales décrivent les critères en vertu desquels des pouvoirs plus spécifiques peuvent être délégués au sein de l'organisation ainsi que les exigences concernant la documentation, la communication et la surveillance des pouvoirs ainsi délégués.

Politique globale de gestion des risques

La Politique globale de gestion des risques englobe un ensemble complet de politiques générales sur les risques, qui sont toutes approuvées par le CER, le CAR ou le Conseil d'administration, ainsi que des normes d'application, émises conformément à ces politiques générales, qui ont été examinées par le CGR et approuvées par la haute direction. Les politiques générales et les normes établissent collectivement les principes, les attentes ainsi que les rôles et responsabilités de la haute direction dans le but de s'assurer que l'exposition aux principaux risques a été détectée, évaluée, gérée, surveillée et signalée. Ces politiques générales et normes sont examinées et mises à jour tous les deux ans au moins.

La Politique globale de gestion des risques comprend également les directives et procédures qui s'appliquent au premier comme au deuxième point de contrôle afin de mettre en pratique les exigences, rôles et responsabilités, ainsi que de mettre en œuvre des cadres qui y sont décrits.

Modèle opérationnel en trois points de contrôle

L'approche en trois points de contrôle constitue la pierre angulaire de notre cadre de gestion globale des risques, comme il est décrit ci-dessous :

- Les groupes d'exploitation et les Services d'entreprise, y compris l'unité Technologie et opérations, constituent notre premier point de contrôle. Ils sont responsables des risques inhérents à leur secteur, à leurs activités et à leurs positions. Ils sont censés rechercher des occasions d'affaires qui respectent le degré d'appétit pour le risque ainsi que détecter, évaluer, gérer (y compris atténuer), surveiller et signaler les risques que posent leur secteur, leurs activités et leurs positions. Ils s'acquittent de leurs responsabilités en appliquant les méthodes et processus de gestion et de signalement des risques, en établissant des contrôles internes appropriés et conformes au cadre de gestion globale des risques et en surveillant l'efficacité de ces contrôles. Ces processus et contrôles fournissent un cadre aux secteurs d'activité leur permettant d'agir dans les limites de risque définies par les politiques générales et par le cadre d'appétit pour le risque. Les Services d'entreprise, bien qu'ils intègrent notre premier point de contrôle, peuvent également assurer le maintien de la gouvernance lorsque des rôles et responsabilités précis sont attribués à des particuliers ou à des groupes dans le cadre de la politique globale de gestion des risques. Dans de tels cas, la reddition de comptes en matière de gouvernance est exercée indépendamment des personnes ou des groupes responsables de la prise de risques.
- Le deuxième point de contrôle est constitué de la Gestion globale des risques et du portefeuille et des Affaires juridiques et conformité réglementaire. Ceux-ci exercent une supervision et une évaluation indépendantes des risques ainsi que des pratiques de gestion des risques et les remettent en question, ce qui englobe les décisions, la conformité réglementaire et les processus et contrôles de gestion des risques appliqués au premier point de contrôle eu égard aux transactions, aux produits et au portefeuille. Ils élaborent des politiques générales, des cadres, des processus, des méthodes et des pratiques de gestion globale des risques qui peuvent également être utilisés par les premier et deuxième points de contrôle afin de détecter, d'évaluer, de gérer (y compris d'atténuer), de surveiller ainsi que de signaler les risques à l'échelle de l'organisation.
- L'Audit interne agit comme troisième point de contrôle et procède à une évaluation indépendante de l'efficacité des contrôles internes à l'échelle de l'organisation, ce qui englobe ceux à l'appui des processus de gestion et de gouvernance des risques, et présente ses constatations au Conseil d'administration.

Taxinomie des risques

Notre taxinomie des risques classe les risques clés auxquels BMO est exposé et offre un cadre pour ce qui est du cycle de vie de la gestion des risques par rapport à chacun des risques clés. Notre taxinomie des risques tient compte des expositions aux risques financiers (risque de crédit et de contrepartie, risque de marché, risque d'assurance et risque de liquidité et de financement), aux risques non financiers (risque opérationnel non financier et risque juridique et réglementaire) ainsi qu'aux risques transversaux lesquels recoupent les risques financiers et non financiers (risque de stratégie, risque environnemental et social et risque de réputation). Nous avons établi des sous-catégories pour chacun des risques de catégorie 1 à l'appui des pratiques efficaces de gestion des risques conformément au cadre de gestion globale des risques. Un manquement dans la gestion de ces risques ou le contrôle de nos expositions s'y rapportant pourrait avoir d'importantes conséquences financières pour BMO.

Cycle de vie de la gestion des risques

Détection, évaluation et gestion des risques

Il est essentiel de repérer les risques afin de pouvoir définir les principaux risques auxquels BMO est exposé, d'évaluer les possibilités de perte et de prendre les mesures qu'exige leur atténuation. Notre taxinomie des risques documente les risques clés, ce qui favorise la mise en œuvre de notre cadre qui régit le degré d'appétit pour le risque et contribue à définir les principales catégories de risque pour lesquelles l'utilisation du capital en période de tension est estimée. Les processus d'évaluation et d'approbation des risques sont établis en fonction de la nature, de l'importance et de la complexité des risques en cause. En général, ces processus mettent en jeu une estimation et une autorisation en bonne et due forme par une personne ou par un comité indépendant du demandeur. Les pouvoirs délégués et les approbations requises, par catégorie, sont décrits ci-après.

- **Transactions de portefeuille** – Les transactions sont approuvées par voie de procédés d'évaluation des risques pour tous les types de transactions, et ce, à tous les échelons de l'organisation, ce qui comprend les recommandations de la part des groupes d'exploitation et l'approbation, par la Gestion globale des risques et du portefeuille, du risque de crédit et des limites de transaction et de position à l'égard du risque de marché.
- **Transactions structurées** – Les nouveaux produits et transactions structurés qui comportent des enjeux de nature juridique, réglementaire, comptable ou fiscale importants sont examinés par le Comité de gestion des risques des Marchés mondiaux, selon ce qui convient, et sont également évalués aux termes du processus de gestion du risque opérationnel, s'ils font état d'une complexité structurelle ou opérationnelle susceptible d'engendrer un tel risque d'importance. Les transactions qui peuvent engendrer un risque de réputation significatif ou accru sont examinées par le Comité de gestion du risque de réputation.
- **Initiatives de placement** – La documentation des évaluations des risques est officialisée au moyen du processus d'évaluation et d'approbation des investissements, et elle est examinée et approuvée par les Services d'entreprise, en fonction de la taille des dépenses à l'égard des initiatives de placement et de leur risque inhérent.
- **Nouveaux produits et services** – Les politiques et les procédures d'approbation des produits et services, qu'ils soient nouveaux ou modifiés, qui sont offerts aux clients sont la responsabilité des premier et deuxième points de contrôle, y compris les hauts dirigeants appropriés, et sont revues et approuvées par des spécialistes et des membres de la haute direction des Services d'entreprise ainsi que par d'autres comités de la haute direction.

Surveillance et signalement des risques

Évaluation du capital pondéré en fonction des risques

BMO utilise deux mesures du capital pondéré en fonction des risques, soit le capital économique et les fonds propres réglementaires. Il s'agit de deux mesures globales des risques que la Banque assume en vue de l'atteinte de ses objectifs financiers et elles lui permettent d'évaluer les rendements ajustés en fonction des risques. Notre modèle opérationnel assure une gestion directe de chaque type de risque ainsi qu'une gestion intégrée des risques importants. L'évaluation de la rentabilité économique des transactions ou des portefeuilles implique une combinaison des pertes prévues et des pertes imprévues en vue de l'estimation de l'ampleur et de la corrélation des risques avant l'autorisation de nouvelles expositions. Les mesures des pertes prévues et imprévues des transactions courantes ou des portefeuilles reflètent la conjoncture actuelle et future des marchés, le risque inhérent à la position et la qualité du crédit, si cela convient. Les méthodes de calcul du capital pondéré en fonction des risques et les principaux modèles sont passés en revue au moins une fois l'an, et mis à jour, si cela est approprié. Les modèles du capital pondéré en fonction des risques procurent une estimation prospective de l'écart entre la perte de la valeur économique ou marchande maximale qui pourrait survenir et la perte attendue, ce qui est calculé sur un intervalle de temps donné et selon un degré de confiance préétabli.

Simulation de crise

La simulation de crise constitue un aspect clé de nos cadres de gestion des risques et du capital; elle est intégrée à nos énoncés d'appétit pour le risque à l'échelle de l'organisation et des groupes et est incorporée à nos processus de gestion. Pour évaluer les risques, nous soumettons régulièrement à une simulation divers scénarios dont la fréquence, la gravité et la complexité varient et qui portent sur les portefeuilles et les activités dans l'ensemble de l'organisation. Nous participons en outre à des simulations de crise réglementaires dans de nombreux territoires.

Des modèles et outils quantitatifs ainsi que des évaluations qualitatives sont employés pour évaluer les répercussions de l'évolution de la conjoncture macroéconomique sur l'état des résultats et sur le bilan ainsi que la solidité de l'assise financière de la Banque sur une période prévisionnelle. Les modèles utilisés aux fins des simulations de crise sont approuvés et régis par voie du cadre de gestion du risque de modèle et servent à mieux comprendre nos risques et à évaluer la suffisance de notre capital.

Le cadre de simulations de crise de BMO instaure la simulation de crise au niveau des secteurs d'activité, des portefeuilles, des industries, des régions et des produits, et intègre les résultats des simulations de crise dans le cadre de l'élaboration des stratégies, de la planification des activités et de la prise de décisions. La Gestion globale des risques et du portefeuille et les secteurs d'activité réalisent des analyses portant expressément sur des portefeuilles, des industries et des régions afin de vérifier le degré d'appétit pour le risque, les limites, la concentration des risques et la stratégie. Des simulations de crise ponctuelles sont réalisées en réaction à l'évolution de la situation économique ou de la conjoncture de marché et afin de s'assurer de la pertinence des stratégies d'affaires.

La simulation de crise à l'échelle de l'organisation vise à étayer le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) de BMO ainsi que l'établissement des objectifs par voie de l'analyse des conséquences que pourraient avoir des événements lourds de conséquences, même peu fréquents, sur notre bénéfice, notre bilan et notre situation en matière de liquidité et de capital. La sélection des scénarios est un processus en plusieurs étapes qui tient compte des risques importants et idiosyncrasiques et des répercussions potentielles des tendances nouvelles ou émergentes sur les profils de risque ainsi que sur la conjoncture macroéconomique. Les scénarios peuvent être dictés par la haute direction ou des organismes de réglementation. Les conséquences économiques sont déterminées par le groupe responsable des études économiques qui extrait de ces scénarios des variables macroéconomiques et des paramètres propres aux marchés qui incluent, sans toutefois s'y limiter, la croissance du PIB, les estimations des courbes de rendement, les taux de chômage, les prix des biens immobiliers, la croissance des indices boursiers et les variations des bénéfices des entreprises. Ces variables macroéconomiques servent à l'élaboration des modèles de perte en période de tension et d'outils et aux évaluations qualitatives des conséquences estimatives d'une situation de crise. Les groupes d'exploitation et ceux responsables de la gestion des risques et des finances se servent de ces scénarios pour évaluer un large éventail de conséquences financières que BMO pourrait subir du fait d'une crise spécifique et pour définir les mesures qui pourraient alors être prises dans le cours normal des affaires ou sur une base exceptionnelle.

La responsabilité de la gouvernance du cadre de simulation de crise revient à la haute direction, notamment au Comité des simulations de crise, lequel se compose de cadres responsables des activités, des risques et des finances et se doit d'examiner et de remettre en question les scénarios à l'échelle de l'organisation et les résultats des simulations de crise. Celles-ci et les scénarios posés à l'échelle de l'organisation en lien avec le PIEAFP, y compris les recommandations quant aux mesures que l'organisation pourrait prendre pour gérer les répercussions d'une crise, sont établis par la haute direction et présentés au Conseil d'administration. La supervision et la gouvernance des simulations de crise liées au Horizontal Capital Review (HCR), lesquelles sont prescrites par une exigence réglementaire américaine à laquelle BMO Financial Corp. (BFC) est assujettie, sont exercées de la même manière au niveau du conseil d'administration de cette filiale par l'intermédiaire de son Comité de supervision des risques et des fonds propres.

Il y a lieu de se reporter à la section Risque environnemental et social pour une analyse de notre programme d'analyse de scénarios liés au climat.

Culture de gestion des risques

À BMO, la culture de gestion des risques regroupe un ensemble de normes, d'attitudes et de comportements communs liés à la sensibilisation au risque, à la prise de risque et à la gestion des risques. Une culture de gestion des risques saine est conçue pour favoriser les comportements et les jugements appropriés en matière de prise de risques et favorise une gestion efficace des risques ainsi que l'harmonisation des activités de prise de risques et de l'appétit pour le risque de BMO. Notre culture de gestion des risques alimente et soutient notre culture organisationnelle globale. Nous nous engageons à assurer le respect de normes éthiques élevées, fondées sur nos valeurs d'intégrité, d'empathie, de diversité et de responsabilité. La Gestion globale des risques et du portefeuille veille à la mise en œuvre et à la promotion d'une culture de gestion des risques saine et rigoureuse à l'échelle de l'organisation. Dans la poursuite de ce mandat, la Gestion globale des risques et du portefeuille travaille en étroite collaboration avec le Bureau de l'éthique des Affaires juridiques et conformité réglementaire et avec le groupe Talent et Culture. La culture de gestion des risques de BMO repose sur quatre principes directeurs qui, ensemble, renforcent son efficacité à l'échelle de la Banque : Ton donné par la direction, Responsabilité, Communication efficace et sens critique, et Mesures incitatives.

- **Ton donné par la direction** : Notre culture de gestion des risques s'articule autour d'une approche en gestion des risques qui favorise l'ouverture, une démarche constructive de remise en question et la responsabilité personnelle. En faisant comprendre, par ses agissements, l'importance de cette responsabilité, chaque membre de la haute direction joue un rôle essentiel dans la promotion d'une saine culture de gestion des risques auprès de tous les membres du personnel. Le Conseil d'administration supervise les objectifs généraux de BMO et l'exigence qu'ils reposent sur une stratégie de gestion des risques solide et sur un cadre de gestion globale des risques efficace qui convient à la nature, à l'ampleur, à la complexité et au profil de risque de nos activités.
- **Responsabilité** : L'approche en trois points de contrôle constitue la pierre angulaire du cadre de gestion globale des risques de BMO. Notre culture de gestion des risques favorise aussi la communication, à la haute direction, des préoccupations associées aux risques éventuels ou émergents afin qu'elles puissent être évaluées et traitées comme il se doit. BMO favorise un environnement où les préoccupations peuvent être soulevées sans représailles.
- **Communication efficace et sens critique** : Un partage de l'information, à la fois ponctuel et transparent, est également essentiel, car il permet de faire participer les partenaires d'affaires aux principales décisions et aux discussions portant sur la stratégie, ce qui apporte plus de rigueur et de discipline à la prise de décisions de BMO. En plus de favoriser la détection, le signalement et la résolution des questions en temps opportun, cette approche encourage la communication ouverte, l'exercice du sens critique et une compréhension des principaux risques auxquels l'organisation est exposée, ce qui fait que les employés ont les outils nécessaires et sont habilités à prendre des décisions et à agir de manière concertée et cohérente, s'appuyant à cette fin sur un cadre de surveillance et de contrôle solide et des plus efficaces.
- **Mesures incitatives** : La rémunération et d'autres mesures incitatives concordent avec une prise de risques empreinte de prudence de sorte qu'elles récompensent une affectation appropriée du capital et le respect des règles et principes du cadre de gestion globale des risques, et découragent la prise de risques démesurés. Les gestionnaires des risques participent à la conception des programmes d'incitatifs qui sont susceptibles d'influer sur la prise de risques. Nous offrons également des programmes de formation conçus pour garantir une profonde compréhension des cadres de gestion des risques et de gestion du capital de BMO à l'échelle de l'organisation, fournissant ainsi aux employés et aux membres de la direction les outils et les connaissances dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs responsabilités de surveillance indépendante des risques, et ce, quel que soit le poste qu'ils occupent.

Risque de crédit et de contrepartie

Le **risque de crédit et de contrepartie** désigne la possibilité de subir des pertes financières si un débiteur (soit un emprunteur, un endosseur, un garant ou une contrepartie) ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute autre obligation financière préétablie.

Il existe un risque de crédit et de contrepartie dans toutes les activités d'octroi de crédit auxquelles nous prenons part, dans la détention de titres de placement, dans les transactions mettant en jeu des produits de négociation et autres produits des marchés financiers et dans les activités liées à la titrisation. Le risque de crédit et de contrepartie représente le plus important risque mesurable auquel nous sommes exposés. Une gestion efficace du risque de crédit et de contrepartie est un facteur essentiel à notre réussite puisque l'incapacité à le faire aurait immédiatement de lourdes conséquences sur notre bénéfice, notre situation financière et notre réputation.

Gouvernance du risque de crédit et de contrepartie

Le cadre de gestion du risque de crédit vise à garantir que les risques de crédit importants auxquels l'organisation est exposée sont détectés, évalués, gérés, surveillés et signalés de manière régulière. Le Comité d'évaluation des risques (CER) supervise la gestion des risques importants auxquels BMO fait face, ce qui englobe la supervision du cadre de gestion du risque de crédit. Ce cadre intègre des principes directeurs qui sont définis par une série de politiques et normes générales et qui sont appliqués par l'entremise de procédures d'exploitation précises. Ces politiques et normes sont régulièrement passées en revue et modifiées au besoin afin de s'assurer qu'elles sont à jour et conformes à notre degré d'appétit pour le risque. Ces principes de gestion du risque de crédit régissent la structure, les limites (le montant notionnel et le montant du capital), les sûretés exigées, le suivi, le signalement et la gestion continue du risque de crédit et de contrepartie.

Ce sont les prêteurs au sein des groupes d'exploitation qui doivent recommander d'approuver les décisions en matière de crédit après avoir procédé aux contrôles préalables requis, et ils assument la pleine responsabilité des risques qui y sont inhérents. Dans certains cas, des transactions moins importantes peuvent être évaluées au moyen d'un processus de prise de décision automatique ou approuvées par des preneurs fermes de premier niveau ayant la formation, l'indépendance et un devoir de surveillance. Les agents de crédit de la Gestion globale des risques et du portefeuille approuvent les transactions de plus grande ampleur ou les transactions comportant un risque plus important et doivent procéder à une évaluation indépendante objective des recommandations pertinentes et des risques assumés par les prêteurs. Ces membres du personnel du premier et du deuxième point de contrôle sont soumis à un processus de qualification des prêteurs et œuvrent dans un environnement bien encadré et doté d'une structure claire de délégation des pouvoirs décisionnels qui prévoit notamment des limites d'octroi de prêts déléguées individuelles, le cas échéant, lesquelles sont revues une fois l'an, ou plus fréquemment si nécessaire. Le Conseil d'administration délègue annuellement au chef de la direction des limites d'octroi de prêts discrétionnaires qui, lui, en délègue à son tour à de hauts dirigeants. Les décisions en matière de crédit sont prises au palier de direction, en fonction de l'envergure de la transaction et de son degré de risque, conformément à un éventail de normes, de politiques et de procédures générales qui régissent la conduite des activités qui causent un risque de crédit. L'Audit interne examine et teste les processus de gestion, les contrôles et un échantillon des transactions de crédit afin d'évaluer le respect des normes de crédit acceptables conformément à l'énoncé d'appétit pour le risque de BMO ainsi que la conformité aux politiques, normes et procédures d'entreprise en vigueur qui s'y appliquent.

Dans le cas des emprunteurs de gros qui présentent un risque de défaut plus élevé que la normale, nous avons mis en place des politiques officielles qui décrivent le cadre de gestion de ces comptes et identifient les groupes spécialisés qui les gèrent, au besoin. Nous nous efforçons de repérer rapidement les emprunteurs qui font face à des difficultés financières et de ramener ces comptes à un niveau de risque acceptable par l'exercice d'un bon jugement d'affaires et l'élaboration de solutions de redressement avisées et constructives.

Toutes les expositions au risque de crédit sont surveillées de manière continue. Les comptes d'achats en gros productifs sont passés en revue régulièrement, généralement au moins une fois l'an, la plupart étant assujettis à des déclencheurs de contrôle interne qui, en cas de manquement, donnent lieu à un examen intermédiaire. La fréquence des examens s'accroît selon la probabilité et l'importance des pertes sur créances potentielles. Les situations à plus haut risque qui se dégradent sont portées à l'attention de groupes de gestion de comptes spécialisés pour un examen plus approfondi au besoin. En outre, des examens de portefeuilles et de secteurs sont réalisés périodiquement, ce qui englobe des simulations de crise et des analyses de scénarios fondées sur les risques actuels, émergents ou éventuels. Des rapports sont transmis au Conseil d'administration et aux comités de la haute direction au moins une fois par trimestre, et plus fréquemment au besoin, afin de les informer de l'évolution du risque de crédit de nos portefeuilles, dont les variations de la concentration de ce risque, les comptes inscrits sur la liste de comptes à surveiller, les prêts douteux, les dotations à la provision pour pertes sur créances, la détérioration du crédit et toute question concernant les nouveaux risques de crédit importants. Ceci permet de soutenir le CER et les comités de la haute direction dans leur prise de décisions, au besoin.

Le risque de crédit de contrepartie crée un risque de perte bilatérale puisque la valeur marchande d'une transaction peut être positive ou négative pour l'une ou l'autre des parties. Les positions exposées à ce risque font l'objet de la surveillance du crédit, de limites, d'un cadre de gestion du risque et de processus d'approbation identiques à ceux décrits ci-dessus. Cependant, en raison de sa nature, les expositions au risque de crédit de contrepartie sont aussi surveillées aux termes du cadre de gestion du risque de marché. Afin de réduire notre exposition au risque de crédit de contrepartie, les transactions sont souvent assorties de garanties, et les opérations peuvent être compensées par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale réglementée, ce qui réduit le risque systémique global en agissant comme intermédiaire entre les contreparties, en maximisant la compensation entre les opérations et en isolant les défaillances de chaque contrepartie. Les contreparties centrales réglementées réduisent le risque de défaillance d'une contrepartie au moyen d'exigences portant sur des marges (marges initiales ou marges de variation) et d'un processus de gestion des situations de défaut, ce qui englobe la mise sur pied d'un fonds de défaillance et d'autres provisions. Nos expositions à des contreparties centrales réglementées sont assujetties au même cadre de gouvernance, de surveillance et de notation du risque de crédit que nous appliquons à tous les autres comptes de grandes entreprises.

Gestion du risque de crédit et de contrepartie

Gestion des garanties

Les garanties servent à atténuer le risque de crédit afin de réduire au minimum les pertes qui, autrement, seraient subies advenant un défaut. En fonction du type d'emprunteur ou de contrepartie, des actifs disponibles ainsi que de la structure et du terme des obligations de crédit, les garanties peuvent prendre différentes formes. Dans le cas d'emprunteurs de gros, les garanties peuvent être constituées d'actifs d'entreprises, comme des comptes clients, des stocks, du matériel ou des biens immobiliers, ou d'actifs personnels donnés en gage. Dans le cas des contreparties commerciales et lorsque cela est possible, il se peut que BMO conclue, à l'égard d'expositions au risque de crédit inscrites au bilan, des accords de compensation nette qui sont juridiquement exécutoires. Dans le cadre des activités mettant en jeu du financement par titres (y compris des ententes de mise en pension et de prêt de titres), nous obtenons des garanties financières admissibles que nous contrôlons et pouvons liquider rapidement.

Les garanties relatives aux positions de négociation de dérivés exposées au risque de contrepartie de BMO sont essentiellement sous forme de trésorerie et de titres liquides admissibles qui sont surveillés et réévalués tous les jours. Ces garanties sont obtenues en vertu des modalités contractuelles stipulées dans la documentation normalisée du secteur.

Sauf en de rares exceptions, nous utilisons la convention-cadre élaborée par l'International Swaps and Derivatives Association Inc., souvent avec une annexe au soutien de crédit, pour documenter nos relations de négociation de dérivés hors cote non compensés de manière centralisée que nous entretenons avec nos contreparties et qui font l'objet de sûretés.

Une annexe au soutien de crédit donne à une partie le droit d'exiger un transfert de garanties (ou un autre soutien au crédit) lorsque le risque lié aux dérivés hors cote de l'autre partie dépasse le seuil convenu. Les garanties à transférer peuvent comprendre la marge de variation ou la marge initiale et la marge de variation. Les annexes au soutien de crédit renferment, entre autres mesures, certains seuils et certaines dispositions décrivant les types de garanties qui sont acceptables, une méthode pour les évaluer (des escomptes sont souvent appliqués aux valeurs de marché), la disponibilité de la sûreté à la remise en garantie par son bénéficiaire ainsi que le mode de calcul des intérêts.

Pour documenter nos relations contractuelles de financement par titres que nous entretenons avec nos contreparties, nous nous servons de conventions-cadres de mise en pension dans le cas de mises en pension de titres et nous utilisons des accords-cadres de prêt de titres, s'il s'agit d'un prêt de titres.

Les garanties sont réévaluées régulièrement en fonction du type d'actifs. Dans le cas des prêts, les valeurs des garanties sont initialement établies au moment de leur montage, et la fréquence des réévaluations dépend du type de garantie. Dans le cas de certains types de garanties qui changent souvent (p. ex. comptes clients et stocks), la surveillance prend la forme de rapports des emprunteurs, de clauses restrictives et/ou de déclencheurs, selon le cas, qui donnent l'alerte rapidement en cas de baisse de valeur des garanties. Les garanties physiques peuvent être soumises régulièrement à des inspections, lorsque cela est approprié, tenant compte du type de garantie, du profil de risque de l'emprunteur et de la possibilité de mener de telles inspections. Dans le cas des garanties sous forme de biens immobiliers commerciaux, une évaluation externe complète d'un bien est habituellement obtenue au moment du montage du prêt, à moins que l'exposition soit d'un montant inférieur à un seuil déterminé, auquel cas une évaluation interne et une inspection sur place sont réalisées. Les évaluations internes peuvent prendre en compte les cotisations de taxes foncières, les prix d'achat, les annonces immobilières ou l'opinion de courtiers immobiliers. La nécessité de mettre à jour l'évaluation est revue annuellement, compte tenu de la cote de risque de l'emprunteur, des locataires, des contrats de location en vigueur et de la conjoncture du marché.

Si le prêt est classé dans les prêts douteux et selon son montant, la plus récente évaluation externe, estimation ou évaluation à usage restreint est obtenue et mise à jour tous les 12 mois, ou plus fréquemment au besoin, tant que le prêt demeure classé dans cette catégorie. Au Canada, dans le cas d'un bien immobilier résidentiel à l'égard duquel le ratio prêt/valeur initial est de moins de 80 %, une évaluation indépendante du bien est obtenue systématiquement au montage du prêt. Aux États-Unis, dans le cas des prêts résidentiels garantis par des biens immobiliers, une évaluation indépendante du bien est obtenue pour les prêts qui seront détenus dans le portefeuille de prêts de BMO. Dans le cas de certains prêts immobiliers montés à l'égard de biens destinés à être vendus à des agences parrainées par le gouvernement, cette exigence peut être levée en présence d'une évaluation existante au dossier de l'agence en question.

Nous pouvons faire appel aux services externes que fournit la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou à un modèle d'évaluation automatisé fourni par un fournisseur de services de gestion des évaluations indépendant pour nous aider à déterminer la valeur actuelle d'un bien ou la nécessité de procéder à une évaluation exhaustive de celui-ci.

Dans le cas d'un prêt hypothécaire à l'habitation assuré au Canada et présentant un ratio prêt/valeur initial de plus de 80 %, il incombe à l'assureur du prêt de confirmer la valeur actuelle du bien.

Gestion des portefeuilles et concentrations du risque de crédit et de contrepartie

Nos politiques de gouvernance du risque de crédit exigent un degré acceptable de diversification dans le but d'éviter des concentrations indues du risque de crédit. Il peut y avoir concentration de ce risque si un nombre relativement important de clients mènent des activités comparables, sont situés dans une même région ou présentent des caractéristiques économiques à ce point semblables que l'évolution de conditions économiques, politiques ou autres pourrait avoir des conséquences similaires sur leur capacité à honorer leurs obligations contractuelles. Des limites peuvent être établies pour plusieurs aspects des portefeuilles, notamment en ce qui concerne les concentrations par industrie, secteur spécialisé, pays, produit ou titulaire de compte. Nous avons recours à une gamme d'outils pour réduire les expositions au risque de crédit de notre portefeuille de prêts. Ces outils comprennent la vente d'actifs, la titrisation traditionnelle ou l'achat d'une protection de crédit sous la forme de swaps sur défaillance ou d'assurance crédit et de transactions comportant un transfert de risque. Le risque de crédit est atténué en obtenant une protection auprès d'une contrepartie mieux notée ou une garantie de grande qualité. Les activités d'atténuation du risque de crédit soutiennent notre gestion en matière de capital et de concentration de crédit individuel et de portefeuille.

Nos actifs de crédit constituent un portefeuille bien diversifié qui regroupe des millions de comptes dont les titulaires sont en majorité des particuliers et des petites et moyennes entreprises. Sur la base des prêts et engagements utilisés, notre exposition au risque de crédit en cas de défaut la plus importante au 31 octobre 2024 relevait de particuliers et totalisait 353 309 millions de dollars (344 912 millions au 31 octobre 2023).

Les rajustements de la valeur du crédit (RVC) sont des rajustements de la juste valeur visant à prendre en compte le risque de contrepartie dans nos évaluations des dérivés. Les profits et pertes liés aux RVC sont comptabilisés quotidiennement et permettent d'atténuer la perte attribuable au défaut d'une contrepartie en constatant la perte sur créances attendue compte tenu de la probabilité de défaut de la contrepartie, ainsi que de notre risque de crédit. Les risques découlant des RVC sont assujettis à notre cadre de gouvernance des risques et sont surveillés activement par une unité d'affaires faisant rapport à la direction des activités de négociation qui a été désignée pour gérer les profits et pertes liés aux RVC pour la Banque. Des couvertures de marché sont utilisées pour gérer les risques liés aux RVC. Cette activité est assujettie au cadre de contrôle des risques de la Banque afin de gérer l'efficacité des couvertures et pour assurer une surveillance et un examen indépendants. La Banque calcule l'exigence de fonds propres en regard du RVC selon l'approche standard et selon l'approche de base à l'égard du risque lié aux RVC.

Risque de corrélation défavorable

Il existe un risque de corrélation défavorable lorsque notre exposition à une contrepartie augmente en même temps que la qualité du crédit de cette contrepartie se détériore. Un risque spécifique de corrélation défavorable survient lorsque la qualité du crédit de la contrepartie et les facteurs de risque de marché qui influent sur la garantie ou les autres éléments d'atténuation du risque sont très fortement liés, et un risque général de corrélation défavorable survient lorsque la qualité du crédit de la contrepartie affiche, sans raison apparente, des liens étroits avec des facteurs macroéconomiques ou autres qui influent sur l'élément d'atténuation du risque. Nos procédures exigent de repérer le risque spécifique de corrélation défavorable que posent les transactions et d'en tenir compte dans l'évaluation des risques, notamment dans le cas de positions accrues, quelles qu'elles soient.

Évaluation du risque de crédit et de contrepartie

BMO quantifie le risque de crédit tant au niveau de l'emprunteur ou de la contrepartie qu'à celui du portefeuille. Pour restreindre la volatilité du bénéfice, gérer les pertes sur créances attendues et réduire le plus possible les pertes imprévues, le risque de crédit est évalué et mesuré à l'aide des paramètres fondés sur le risque suivants :

- L'**exposition en cas de défaut (ECD)** représente une estimation de l'encours d'une exposition de crédit au moment où un défaut pourrait survenir.
- La **perte en cas de défaut (PCD)** est une mesure de la perte économique de BMO, telle la somme qui pourrait ne pas être recouvrée en cas de défaut, sous la forme d'une proportion de l'exposition en cas de défaut.
- La **probabilité de défaut (PD)** représente la probabilité qu'un emprunteur ou une contrepartie tombe en situation de défaut au cours d'une période de un an.
- La **perte prévue (PP)** est une mesure représentant la perte attendue de BMO dans le cours normal des activités au cours d'une période donnée. La PP est calculée en fonction de l'ECD, de la PCD et de la PD.

Aux termes de Bâle III, le BSIF autorise trois approches d'évaluation du risque de crédit, soit l'approche standard, l'approche fondée sur les notations internes « fondation » (approche NI fondation) et l'approche fondée sur les NI avancée (approche NI avancée). BMO a principalement recours à l'approche fondée sur les NI qui englobe l'approche NI fondation et l'approche NI avancée pour déterminer les actifs pondérés en fonction du risque de ses portefeuilles, dont ceux de sa filiale BMO Financial Corp. En vertu de la réforme de Bâle III, il est impératif d'appliquer l'approche NI fondation à un sous-ensemble de risques conformément à l'approche fondée sur les NI lorsque la PCD et l'ECD sont fondées sur des valeurs prescrites par des organismes de réglementation. Il y a lieu de se reporter aux Données complémentaires sur les fonds propres réglementaires pour de plus amples détails sur l'exposition totale (calculée comme étant l'ECD) des portefeuilles de prêts aux particuliers ainsi que des portefeuilles de prêts de la clientèle de gros aux termes de l'approche fondée sur les NI servant à déterminer les fonds propres réglementaires. Le reste de l'exposition reflète les exemptions aux modèles axés sur l'approche fondée sur les NI et est assujéti à l'approche standard, sous réserve de l'approbation du BSIF. Nous continuons la transition à l'approche fondée sur les NI pour toutes les positions importantes de cette catégorie. Pour ce qui est des expositions de titrisation, nous appliquons la hiérarchie des approches prescrite par Bâle, y compris l'approche fondée sur les notations internes pour les opérations de titrisation et l'approche fondée sur les notations externes ainsi que l'approche standard.

Tant le cadre régissant les fonds propres réglementaires de BMO que celui relatif au capital économique de BMO exigent l'utilisation de l'ECD aux fins de l'évaluation du risque de crédit et de contrepartie. Le capital est calculé en fonction des expositions qui, lorsque cela était applicable, ont été redistribuées selon une tranche de PD ou de PCD plus favorable ou reclassées dans une différente catégorie d'actifs, selon le classement de Bâle, en raison de l'application de mesures d'atténuation du risque de crédit et compte tenu de ces mesures, lesquelles englobent les garanties et la compensation.

L'exposition totale au risque de crédit, par type et par secteur d'activité, au 31 octobre 2024 et 2023, selon les catégories de classement de Bâle III, est présentée dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU 34

| (en millions de dollars canadiens) | Montants utilisés ^{3,7} | | Engagements (non utilisés) ^{3,8} | | Autres éléments hors bilan ^{3,9} | | Instruments dérivés négociés sur les marchés hors cote ^{4,10} | | Transactions de type mise en pension ^{4,5,11} | | Total ¹ | |
|---|----------------------------------|---------|---|---------|---|--------|--|--------|--|--------|--------------------|-----------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Particuliers | 287 741 | 281 087 | 65 568 | 63 812 | - | 13 | - | - | - | - | 353 309 | 344 912 |
| Institutions financières | 105 378 | 95 366 | 20 484 | 18 690 | 7 447 | 7 201 | 27 393 | 19 307 | 17 712 | 16 177 | 178 414 | 156 741 |
| Administrations publiques | 230 353 | 219 795 | 3 024 | 2 551 | 1 760 | 1 575 | 4 481 | 8 193 | 1 070 | 5 870 | 240 688 | 237 984 |
| Secteur manufacturier | 33 561 | 33 046 | 15 555 | 16 059 | 1 696 | 1 915 | 1 049 | 807 | - | - | 51 861 | 51 827 |
| Secteur immobilier | 66 650 | 61 734 | 8 632 | 11 843 | 1 234 | 971 | 412 | 224 | - | - | 76 928 | 74 772 |
| Commerce de détail | 30 595 | 27 825 | 4 262 | 4 621 | 645 | 441 | 152 | 129 | - | - | 35 654 | 33 016 |
| Services | 54 433 | 56 588 | 13 830 | 13 552 | 3 192 | 3 172 | 990 | 696 | - | - | 72 445 | 74 008 |
| Commerce de gros | 21 868 | 19 997 | 7 212 | 7 618 | 670 | 611 | 268 | 167 | - | - | 30 018 | 28 393 |
| Industrie pétrolière et gazière | 3 180 | 3 335 | 3 010 | 2 889 | 623 | 788 | 610 | 1 444 | - | - | 7 423 | 8 456 |
| Services publics | 10 068 | 11 101 | 9 304 | 8 767 | 3 799 | 4 547 | 2 444 | 1 850 | - | - | 25 615 | 26 265 |
| Autres ² | 54 173 | 63 210 | 19 247 | 18 132 | 4 343 | 4 009 | 2 306 | 1 634 | - | - | 80 069 | 86 985 |
| Total de l'exposition en cas de défaut ⁶ | 898 000 | 873 084 | 170 128 | 168 534 | 25 409 | 25 243 | 40 105 | 34 451 | 18 782 | 22 047 | 1 152 424 | 1 123 359 |

¹ Exposition au risque de crédit exclusion faite des titres de participation, de la titrisation et d'autres actifs, tels les investissements négligeables, l'écart d'acquisition, les actifs d'impôt différé et les immobilisations incorporelles.

² Comprend les secteurs restants qui individuellement comptent pour moins de 2 % de l'exposition totale.

³ Représente le montant brut de l'exposition au risque de crédit compte non tenu des sûretés.

⁴ L'exposition au risque de crédit en cas de défaut comprend les sûretés.

⁵ Les transactions de type mise en pension comprennent les mises en pension, les prises en pension et les prêts de titres, lesquels comportent des expositions relatives à la fois à l'actif et au passif. L'incidence des sûretés sur le risque de crédit liée aux opérations de type mise en pension s'est élevée à 270 482 millions de dollars (228 691 millions pour l'exercice 2023).

⁶ Ne tient pas compte des risques découlant des dérivés et des opérations de type mise en pension compensés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ou d'une contrepartie centrale totalisant 7 086 millions de dollars (9 025 millions pour l'exercice 2023).

⁷ Les expositions aux engagements utilisés visent notamment les prêts, les acceptations et les dépôts auprès d'institutions financières réglementées ainsi que certaines valeurs mobilières.

⁸ Les engagements non utilisés comprennent les autorisations non utilisées relatives aux expositions aux engagements utilisés mentionnés ci-dessus, y compris les autorisations qui sont révoquées sans condition. L'ECD relative aux engagements non utilisés est calculée au moyen d'un modèle qui se base sur des données empiriques internes.

⁹ Les autres éléments hors bilan comprennent des éléments comme les garanties, les lettres de crédit de soutien et les crédits documentaires.

¹⁰ Les instruments dérivés négociés sur les marchés hors cote comprennent les instruments qui sont détenus dans des comptes d'opérations effectuées au nom de la Banque et qui comportent une exposition au risque de crédit en plus d'un risque de marché. Le calcul de l'ECD relative aux instruments dérivés négociés sur les marchés hors cote comprend les sûretés.

¹¹ L'ECD relative à de telles transactions correspond au montant de l'exposition, déduction faite des garanties.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude et pour tenir compte des modifications de méthodes comptables.

Systèmes de notation du risque de crédit

Les systèmes d'évaluation du risque de BMO sont conçus pour évaluer et mesurer le risque inhérent aux positions.

Les paramètres fondés sur le risque de crédit sont surveillés, examinés et validés de manière régulière. Leur suivi a lieu trimestriellement, et ce, qu'il s'agisse des modèles appliqués aux prêts à la clientèle de détail et de ceux employés pour les prêts à la clientèle de gros. Il y a lieu de se reporter à la section Risque de modèle pour obtenir des détails sur le processus d'atténuation du risque de modèle.

Clientèle de détail (particuliers et petites entreprises)

Les portefeuilles de prêts aux particuliers et aux petites entreprises sont constitués d'un groupe diversifié de comptes de clients et comprennent des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts personnels, des prêts sur cartes de crédit, des prêts automobiles, des prêts afférents à des véhicules récréatifs, des prêts afférents à des bateaux et des prêts aux petites entreprises. Ces prêts sont gérés comme des lots de risques homogènes aux fins de la notation du risque.

Le texte en bleu figurant ci-dessus fait partie intégrante de la note 5 afférente aux états financiers consolidés annuels audités de 2024.

Des processus de soutien décisionnels sont élaborés à l'aide de techniques statistiques et de systèmes experts reconnus, et ce, à des fins d'octroi et de suivi. La combinaison de modèles décisionnels, d'indicateurs relatifs au comportement, d'arbres décisionnels et de connaissances d'experts permet de prendre des décisions de crédit optimales dans un environnement centralisé et automatisé.

Le système de notation du risque de crédit à l'égard de la clientèle de détail évalue le risque en fonction des caractéristiques de prêt individuelles. Nous disposons d'un éventail de modèles de PD, de PCD et d'ECD développés en interne pour chaque portefeuille important de clientèle de détail. Les principales gammes de produits sous-jacentes à chacun des portefeuilles de prêts à la clientèle de détail sont modélisées séparément de façon que les paramètres de risque tiennent compte de la nature distincte de chaque produit. Les modèles s'appuient généralement sur des données historiques internes enregistrées sur une période de plusieurs années pour au moins un cycle économique entier, conformément aux exigences réglementaires. Des ajustements des paramètres sont effectués, au besoin, afin de tenir compte de toute incertitude. Les paramètres du risque de crédit à l'égard de la clientèle de détail sont examinés et calibrés annuellement, au besoin, afin d'inclure des données supplémentaires ainsi que des données les plus récentes dans le processus de leur estimation. Les facteurs de risque utilisés dans les modèles employés pour les prêts à la clientèle de détail peuvent englober des attributs personnalisés tels que la situation de défaut et les notations de crédit ainsi que des attributs portant sur les comptes, tels que le montant du prêt et son utilisation.

- Une **PD estimative** est attribuée à des groupes homogènes afin de refléter la moyenne à long terme des taux de défaut sur un an pour la durée du cycle économique.
 - Une **PCD estimative** est calculée en actualisant les paiements de recouvrement futurs au moment du défaut, y compris les coûts associés au recouvrement.
 - Une **ECD estimative** est calculée en divisant le solde au moment du défaut par la limite de crédit au début de l'exercice. Pour les produits non renouvelables, comme les prêts hypothécaires, l'ECD équivaut à la totalité de l'encours actuel et ne comporte aucune portion inutilisée.
- Aux fins des fonds propres, les PCD et ECD estimatives sont calibrées de manière à refléter des conditions de repli. Les PD, PCD et ECD sont actualisées annuellement et recalibrées au besoin, en comparant les données estimatives aux données historiques observées.

Fourchette des probabilités de défaut de la clientèle de détail par cote de risque

TABLEAU 35

| Profil de risque | Fourchette des probabilités de défaut |
|---------------------------|---------------------------------------|
| Exceptionnellement faible | ≤ 0,05 % |
| Très faible | > 0,05 % à 0,20 % |
| Faible | > 0,20 % à 0,75 % |
| Moyen | > 0,75 % à 7,00 % |
| Élevé | > 7,00 % à 99,99 % |
| En défaut | 100 % |

Clientèle de gros (États souverains, banques, entreprises et grandes entreprises)

Pour nos portefeuilles de la clientèle de gros, un cadre global de notation des risques est appliqué à toutes les contreparties, qu'il s'agisse d'États souverains, de banques, d'entreprises ou de grandes entreprises. L'un des éléments clés de ce cadre d'évaluation est l'attribution, aux emprunteurs ou aux contreparties, de cotes de risque appropriées. Nous comptons toute une gamme de cotes de risque d'emprunteur générales et propres à un secteur élaborées en interne ainsi que des modèles de PCD et d'ECD au niveau du portefeuille.

Les modèles de cotes de risque d'emprunteur tiennent compte des principales caractéristiques financières et non financières des emprunteurs et génèrent une cote au niveau de l'emprunteur qui tient compte du rang relatif du risque de défaut. Les modèles s'appuient essentiellement sur des données internes, conjuguées au jugement, si nécessaire, pour les portefeuilles ayant un faible risque de défaut.

Les cotes de risque sont évaluées et attribuées au moment du montage du prêt et sont réévaluées lorsque les emprunteurs demandent des modifications à leurs facilités de crédit ou lorsque des événements déclenchent un examen, comme un changement de cote externe ou le non-respect d'une clause restrictive. Les cotes de risque d'emprunteur sont généralement examinées au moins une fois l'an et des examens plus fréquents sont effectués à l'égard des emprunteurs qui affichent de moins bonnes cotes de risque. Les cotes attribuées sont analysées en fonction d'une PD qui tient compte de la probabilité d'une situation de défaut sur une période de un an. À mesure qu'un emprunteur passe d'une cote de risque à une autre, la PD qui lui est attribuée évolue également.

Nous employons une échelle maîtresse qui, outre celle de défaut, comporte 14 catégories de cotes de risque d'emprunteur et, pour chaque cote comprise dans chacun des groupes d'actifs, des PD sont attribuées afin de refléter la moyenne à long terme des taux de défaut sur un an, sur la durée d'un cycle économique, ainsi qu'en fonction d'analyses comparatives externes, si cela est nécessaire.

Une PCD estimative tient compte du rang de la créance, de la sûreté, du produit et des caractéristiques du secteur de la facilité de crédit accordée à un emprunteur. Les PCD estimatives se situent au niveau de la facilité.

Une ECD estimative tient compte du type de facilité, du secteur et du taux d'utilisation, des caractéristiques de la facilité de crédit accordée à un emprunteur. Les ECD estimatives se situent au niveau de la facilité. Un facteur de conversion en équivalent-risque de crédit des modèles d'ECD est calculé, dans le cas des facilités admissibles, en comparant le montant prélevé au moment du défaut et le montant prélevé un an avant le défaut.

Des modèles de PCD et d'ECD ont été conçus à l'aide de données internes comptabilisées sur une période de plusieurs années qui englobe au moins un cycle économique entier, conformément aux exigences réglementaires. Les résultats sont évalués en les comparant à des données externes, si cela est nécessaire, et des ajustements des paramètres sont effectués, au besoin, afin de tenir compte de toute incertitude. Aux fins des capitaux propres, les paramètres de PCD et d'ECD sont calibrés pour refléter des conditions économiques défavorables. Les PD, PCD et ECD estimatives sont mises à jour annuellement et recalibrées au besoin en comparant les estimations aux données historiques observées.

Comme le démontre le tableau ci-dessous, notre système interne de notation du risque peut concorder avec ceux des agences de notation externes.

Échelle de notation des risques des emprunteurs de gros

TABLEAU 36

| Cote de BMO | Équivalent implicite de Moody's Investors Service | Équivalent implicite de Standard & Poor's |
|--------------------------------------|---|---|
| Acceptable | | |
| De I-1 à I-7 | De Aaa à Baa3 | De AAA à BBB- |
| De S-1 à S-4 | De Ba1 à B1 | De BB+ à B+ |
| Liste de comptes à surveiller | | |
| De P-1 à P-3 | De B2 à Ca | De B à CC |
| En défaut / Douteux | | |
| De D-1 à D-4 | C | De C à D |

Le texte en bleu figurant ci-dessus fait partie intégrante de la note 5 afférente aux états financiers consolidés annuels audités de 2024.

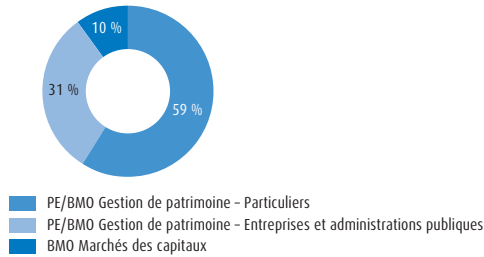
Information sur la qualité du crédit

Analyse des portefeuilles

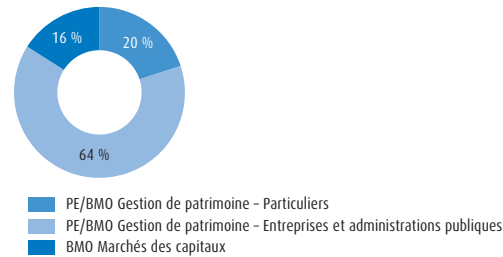
Le total des engagements de crédit en cours à l'échelle de l'organisation s'établissait à 1 152,4 milliards de dollars au 31 octobre 2024, soit 568,5 milliards comptabilisés au Canada, 535,8 milliards, aux États-Unis et 48,1 milliards, dans d'autres pays. Ce résultat représentait une hausse de 29,1 milliards, ou de 3 %, en regard de l'exercice précédent.

Les portefeuilles de prêts de BMO demeurent bien diversifiés par secteur d'activité et par région. Le solde brut des prêts et acceptations a augmenté de 14,1 milliards de dollars, ou de 2 %, par rapport à ce qu'il était un an plus tôt et s'établissait à 682,7 milliards au 31 octobre 2024. La répartition géographique des portefeuilles canadiens et américains de BMO a représenté respectivement 57,5 % et 40,7 % du total des prêts, contre 55,9 % et 42,4 % à l'exercice précédent. Les portefeuilles de prêts sont bien diversifiés, celui des prêts aux particuliers représentant 43,6 % du portefeuille global, en légère baisse par rapport à 43,9 % à l'exercice précédent, et les prêts aux entreprises et aux administrations publiques correspondant à 56,4 % du portefeuille total, en légère hausse par rapport à 56,1 % à l'exercice précédent.

Canada et autres pays



États-Unis



Prêts destinés à l'immobilier commercial

Les prêts destinés à l'immobilier commercial s'entendent de prêts octroyés dans le but de financer des bâtiments ou des terrains devant générer des profits, qu'ils soient tirés de la vente d'un bien ou de revenus locatifs. Les prêts destinés à l'immobilier commercial s'adressent principalement à deux types d'activités immobilières, soit des immeubles productifs de revenus (bureaux, locaux industriels et commerciaux et immeubles résidentiels comportant plus de quatre logements) et la construction de ces biens ainsi que l'aménagement de terrains et la construction de biens destinés à la vente (lotissements, copropriétés et autres catégories de biens). Nous cibons les portefeuilles d'immeubles commerciaux productifs de revenus affichant une performance opérationnelle stable, des portefeuilles diversifiés, un faible endettement et un accès continu à des capitaux, ce qui comprend les entreprises ayant une structure juridique comme les fiducies de placement immobilier (FPI), les fonds de placement immobiliers, les sociétés d'exploitation immobilière (REOC) ainsi que les caisses de retraite et autres propriétaires établis d'immeubles commerciaux productifs de revenus.

Notre portefeuille de prêts destinés à l'immobilier commercial s'est chiffré à 75,4 milliards de dollars au 31 octobre 2024 (69,7 milliards au 31 octobre 2023), et il comptait pour 11 % du total du solde brut des prêts et acceptations (10 % au 31 octobre 2023). Le portefeuille est bien géré, respecte des normes d'octroi du crédit cohérentes et prudentes et est assorti de critères d'octroi du crédit stricts et d'une résilience structurelle. Au 31 octobre 2024, les prêts douteux représentaient 1 % du portefeuille (1 % au 31 octobre 2023).

Notre portefeuille de prêts destinés à l'immobilier commercial est bien diversifié en termes d'entreprises, de types de propriétés et de régions. En raison de l'adoption généralisée des modes de travail à distance et hybride, les immeubles à bureaux sont l'un des segments à risque plus élevé du secteur des immeubles commerciaux. Les prêts destinés aux immeubles à bureaux s'élevaient à 7,7 milliards de dollars au 31 octobre 2024, dont 5,5 milliards aux États-Unis (8,3 milliards et 5,9 milliards, respectivement, au 31 octobre 2023). En plus de gérer les limites que nous avons imposées pour le portefeuille de prêts destinés à l'immobilier commercial, nous appliquons des limites inférieures à chacun des segments, dont celui des immeubles à bureaux, ce qui nous permet d'atténuer l'exposition aux risques connexes.

Prêts garantis par des biens immobiliers

Les prêts garantis par un bien immobilier englobent les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit sur valeur domiciliaire que nous consentons à des particuliers et garantis par des biens immobiliers résidentiels lesquels sont définis comme étant des structures résidentielles de un à quatre logements. La majoration des taux d'intérêt préférentiels au cours des exercices 2022 et 2023 a eu une incidence sur les prêts hypothécaires à taux variable qui s'est traduite par un amortissement négatif et prolongé. Les mesures prises par les clients et les baisses de taux d'intérêt au cours de l'exercice 2024 ont donné lieu à une réduction de l'amortissement négatif et prolongé par rapport à l'exercice précédent. Ces hausses de taux n'ont eu aucune répercussion immédiate sur les prêts hypothécaires à taux fixe puisqu'ils sont assortis d'un taux fixe jusqu'à leur renouvellement.

Nous soumettons régulièrement nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de marges de crédit sur valeur domiciliaire à des simulations de crise afin d'évaluer les répercussions que pourraient avoir des événements extrêmes. Ces simulations de crise font intervenir des scénarios défavorables allant de modérés à graves. Les pertes sur créances ainsi prévues varient selon la gravité du scénario et sont actuellement considérées comme gérables.

Les tableaux suivants présentent une ventilation des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit sur valeur domiciliaire par région ainsi que l'encours des prêts assurés et non assurés. Les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit sur valeur domiciliaire sont garantis par des propriétés résidentielles.

Prêts garantis par un bien immobilier au Canada

TABLEAU 37

| (en millions de dollars canadiens) | Prêts hypothécaires à l'habitation ¹ | Marges de crédit sur la valeur domiciliaire amortissables | Total des prêts garantis par un bien immobilier amortissables | Prêts garantis par un bien immobilier non amortissables | Total des prêts garantis par un bien immobilier au Canada |
|------------------------------------|---|---|---|---|---|
| Au 31 octobre 2024 | 158 910 | 36 326 | 195 236 | 13 614 | 208 850 |
| Au 31 octobre 2023 | 150 575 | 35 741 | 186 316 | 12 982 | 199 298 |

¹ Les soldes des prêts hypothécaires à l'habitation des périodes antérieures comprenaient certains prêts hypothécaires pour immeubles multirésidentiels reclassés ultérieurement comme des biens immobiliers commerciaux (1,6 milliard de dollars au 31 octobre 2023).

Prêts hypothécaires à l'habitation¹

TABLEAU 38

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Au 31 octobre 2024 | | | | | Au 31 octobre 2023 | | | | |
|---|----------------------|-------------|---------|-------------------------------------|-----------------------------------|----------------------|-------------|---------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| | Encours | | | Pour la période de 12 mois close le | | Encours | | | Pour la période de 12 mois close le | |
| | Assurés ³ | Non assurés | Total | En % du total | RPV moyen non assuré ⁴ | Assurés ³ | Non assurés | Total | En % du total | RPV moyen non assuré ⁴ |
| Région ² | | | | | | | | | | |
| Atlantique | 3 261 | 3 802 | 7 063 | 3,7 % | 70 % | 3 347 | 3 452 | 6 799 | 3,8 % | 71 % |
| Québec | 8 811 | 13 647 | 22 458 | 11,8 % | 71 % | 9 242 | 12 903 | 22 145 | 12,5 % | 71 % |
| Ontario | 14 199 | 64 107 | 78 306 | 41,0 % | 70 % | 14 643 | 56 798 | 71 441 | 40,3 % | 70 % |
| Alberta | 9 551 | 8 175 | 17 726 | 9,3 % | 73 % | 9 885 | 7 302 | 17 187 | 9,7 % | 73 % |
| Colombie-Britannique | 4 504 | 25 011 | 29 515 | 15,4 % | 68 % | 4 746 | 24 391 | 29 137 | 16,5 % | 67 % |
| Ailleurs au Canada | 2 180 | 1 662 | 3 842 | 2,0 % | 72 % | 2 264 | 1 602 | 3 866 | 2,2 % | 73 % |
| Total au Canada | 42 506 | 116 404 | 158 910 | 83,2 % | 70 % | 44 127 | 106 448 | 150 575 | 85,0 % | 70 % |
| États-Unis | 67 | 32 103 | 32 170 | 16,8 % | 76 % | 68 | 26 607 | 26 675 | 15,0 % | 77 % |
| Total | 42 573 | 148 507 | 191 080 | 100 % | 71 % | 44 195 | 133 055 | 177 250 | 100 % | 71 % |

¹ Les méthodes de présentation de l'information utilisées sont conformes à ce qui est énoncé en vertu de la ligne directrice B-20 du BSIF intitulée « Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels ».

² La région est déterminée selon l'adresse où se trouve la propriété grevée d'un prêt hypothécaire.

³ Les prêts hypothécaires assurés s'entendent des prêts hypothécaires assurés individuellement ou par portefeuille par l'intermédiaire d'un assureur admissible (c.-à-d. la SCHL et Sagen MI Canada^{MC}).

⁴ Le ratio prêt/valeur (RPV) est fonction de l'encours initial des prêts hypothécaires et des montants autorisés pouvant être prélevés sur les marges de crédit sur valeur domiciliaire, divisés par la valeur de la garantie au moment du montage.

Marges de crédit sur valeur domiciliaire¹

TABLEAU 39

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Au 31 octobre 2024 | | | | | Au 31 octobre 2023 | | | | |
|---|--------------------|--------|--------------------|-------------------------------------|------------------------|--------------------|--------|--------------------|-------------------------------------|------------------------|
| | Portefeuille | | | Pour la période de 12 mois close le | | Portefeuille | | | Pour la période de 12 mois close le | |
| | Encours | En % | Montants autorisés | En % | RPV moyen ⁴ | Encours | En % | Montants autorisés | En % | RPV moyen ⁴ |
| Région ² | | | | | | | | | | |
| Atlantique | 1 051 | 1,9 % | 2 028 | 1,7 % | 62 % | 996 | 1,8 % | 1 922 | 1,7 % | 60 % |
| Québec | 9 216 | 16,3 % | 18 530 | 15,9 % | 68 % | 9 149 | 16,6 % | 18 071 | 15,9 % | 67 % |
| Ontario | 25 313 | 44,8 % | 47 222 | 40,6 % | 60 % | 24 601 | 44,6 % | 45 351 | 40,0 % | 59 % |
| Alberta | 3 200 | 5,7 % | 7 156 | 6,1 % | 61 % | 3 203 | 5,8 % | 6 970 | 6,2 % | 62 % |
| Colombie-Britannique | 10 432 | 18,5 % | 19 867 | 17,1 % | 59 % | 10 029 | 18,2 % | 18 899 | 16,7 % | 59 % |
| Ailleurs au Canada | 728 | 1,3 % | 1 485 | 1,3 % | 65 % | 745 | 1,3 % | 1 474 | 1,3 % | 66 % |
| Total au Canada | 49 940 | 88,5 % | 96 288 | 82,7 % | 61 % | 48 723 | 88,3 % | 92 687 | 81,8 % | 61 % |
| États-Unis | 6 497 | 11,5 % | 20 146 | 17,3 % | 59 % | 6 471 | 11,7 % | 20 615 | 18,2 % | 60 % |
| Total | 56 437 | 100 % | 116 434 | 100 % | 61 % | 55 194 | 100 % | 113 302 | 100 % | 61 % |

Il y a lieu de se reporter aux notes du tableau Prêts hypothécaires à l'habitation ci-dessus.

Prêts hypothécaires à l'habitation par période d'amortissement restante^{1, 2}

TABLEAU 40

| Au 31 octobre 2024 | Période d'amortissement | | | | | | | |
|-------------------------|-------------------------|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Moins de 5 ans | De 6 à 10 ans | De 11 à 15 ans | De 16 à 20 ans | De 21 à 25 ans | De 26 à 30 ans | De 31 à 35 ans | Plus de 35 ans |
| Canada ³ | 0,7 % | 2,6 % | 6,6 % | 16,1 % | 33,8 % | 26,5 % | 3,6 % | 10,1 % |
| États-Unis ⁴ | 0,4 % | 1,7 % | 4,0 % | 2,4 % | 9,0 % | 82,3 % | 0,1 % | 0,1 % |
| Total | 0,6 % | 2,5 % | 6,2 % | 13,8 % | 29,6 % | 35,9 % | 3,0 % | 8,4 % |

| Au 31 octobre 2023 | Période d'amortissement | | | | | | | |
|-------------------------|-------------------------|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Moins de 5 ans | De 6 à 10 ans | De 11 à 15 ans | De 16 à 20 ans | De 21 à 25 ans | De 26 à 30 ans | De 31 à 35 ans | Plus de 35 ans |
| Canada ³ | 0,7 % | 2,5 % | 6,1 % | 13,6 % | 32,1 % | 18,0 % | 2,1 % | 24,9 % |
| États-Unis ⁴ | 0,5 % | 2,2 % | 5,3 % | 2,8 % | 10,4 % | 78,6 % | 0,1 % | 0,1 % |
| Total | 0,7 % | 2,5 % | 5,9 % | 12,0 % | 28,8 % | 27,1 % | 1,8 % | 21,2 % |

¹ La période d'amortissement restante tient compte de l'encours actuel, du taux d'intérêt, des montants des paiements effectués par les clients et de la fréquence des paiements au Canada.

² Les échéances contractuelles sont utilisées aux États-Unis.

³ Les méthodes de présentation de l'information utilisées sont conformes à ce qui est énoncé en vertu de la ligne directrice B-20 du BSIF.

⁴ À la suite des hausses des taux d'intérêt, le portefeuille comprenait des prêts hypothécaires à taux variables à amortissement négatif totalisant 9,3 milliards de dollars (29,9 milliards au 31 octobre 2023), les paiements contractuels de la période courante étant tous appliqués aux intérêts et la portion des intérêts exigibles non visée par des versements étant appliquée au capital.

⁵ Une vaste proportion des prêts hypothécaires contractés aux États-Unis dont les périodes d'amortissement sont les plus longues sont principalement associés aux programmes de modifications de prêts destinés aux emprunteurs en difficulté et aux programmes de refinancement de prêts hypothécaires instaurés par un organisme de réglementation.

Financement à levier financier¹

Nous définissons les prêts à levier financier comme étant les prêts et les prêts mezzanine consentis à des sociétés de capital-investissement pour lesquels notre évaluation indique un niveau de risque de crédit plus élevé. Nous gérons les prêts à l'aide d'un cadre de gestion du risque de crédit, lequel comporte des éléments structurels, des limites et des éléments d'atténuation des risques. Au 31 octobre 2024, le total des prêts à levier en cours, compte tenu de l'atténuation des risques, s'élevait à 31,9 milliards de dollars et représentait de 2 % du total des actifs (29,5 milliards et 2 %, respectivement, au 31 octobre 2023), dont une tranche de 10,0 milliards ou 31 % de l'encours (9,4 milliards ou 32 % au 31 octobre 2023) représentait un plus faible niveau de risque de crédit en raison des actifs de grande qualité donnés en garantie, dont des prêts garantis par des actifs et des biens immobiliers. Le reste du portefeuille est bien diversifié en termes de secteurs et il englobe des prêts consentis à des emprunteurs où notre exposition aux risques est relativement faible. Au 31 octobre 2024, une tranche de 1,3 milliard, ou de 4 %, de l'ensemble des prêts à levier financier était classée dans les prêts douteux (589 millions de dollars ou 2 % au 31 octobre 2023). Ce portefeuille est géré de façon étroite par des équipes spécialisées, à l'intérieur d'une structure de limites. En plus de monter des prêts à levier financier, nous souscrivons aussi des prêts à levier financier, et ces activités sont gérées aux termes du cadre de gestion du risque de marché.

¹ Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Solde brut des prêts douteux

Le total du solde brut des prêts et acceptations douteux (SBPD) s'est situé à 5 843 millions de dollars, en hausse par rapport à 3 960 millions à l'exercice précédent. La hausse des prêts douteux a été essentiellement enregistrée dans le secteur des prêts aux entreprises et aux administrations publiques, des augmentations ayant été enregistrées dans plusieurs secteurs. Exprimé en pourcentage du solde brut des prêts et acceptations, le SBPD s'est situé à 0,86 % pour l'exercice 2024, en hausse par rapport à 0,59 % pour l'exercice précédent.

Le tableau ci-après présente les facteurs ayant contribué à la variation du SBPD. Les prêts classés dans la catégorie des prêts douteux durant l'exercice se sont chiffrés à 7 419 millions de dollars, en hausse par rapport à 4 047 millions en 2023, ce qui a découlé d'une hausse du nombre de nouveaux prêts douteux dans les portefeuilles de prêts à la clientèle de gros et de prêts aux particuliers. Sur le plan géographique, 38 % du total des nouveaux prêts de l'exercice 2024 ont été enregistrés au Canada, en regard de 42 % pour l'exercice 2023.

Une répartition détaillée des prêts douteux par région et par secteur d'activité est présentée dans le tableau 69 de la section Données complémentaires et à la note 4 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Variations du solde brut des prêts douteux et acceptations douteuses

TABLEAU 41

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)
Pour l'exercice clos le 31 octobre

| | 2024 | 2023 |
|---|--------------|---------|
| SBPD à l'ouverture de l'exercice | 3 960 | 1 991 |
| Prêts classés dans les prêts douteux durant l'exercice | 7 419 | 4 047 |
| Acquisition de prêts douteux au cours de l'exercice | - | 415 |
| Prêts reclassés dans les prêts en règle durant l'exercice | (1 086) | (545) |
| Remboursements, montant net | (1 938) | (1 214) |
| Montants sortis du bilan | (2 430) | (753) |
| Recouvrements de prêts et d'avances déjà sortis du bilan | - | - |
| Cessions de prêts | (107) | (24) |
| Fluctuations des cours de change et autres variations | 25 | 43 |
| SBPD à la clôture de l'exercice | 5 843 | 3 960 |
| SBPD en % du solde brut des prêts et acceptations | 0,86 | 0,59 |

Provision pour pertes sur créances

Nous recourons à une approche rigoureuse en matière de provisionnement et d'évaluation des pertes sur prêts de nos portefeuilles de prêts, la détection rapide des prêts problèmes constituant un objectif clé de la gestion des risques. Nous maintenons une provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux et une provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs, conformément aux IFRS. Une provision liée aux prêts productifs est maintenue afin de couvrir la perte de valeur des prêts du portefeuille existant qui n'ont pas encore été individuellement désignés comme étant douteux. Notre démarche quant à l'établissement et au maintien de la provision constituée liée aux prêts productifs est fondée sur les exigences des IFRS, compte tenu de la ligne directrice émise par notre organisme de réglementation, à savoir le BSIF. Dans le cadre de la méthodologie des pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), une provision est comptabilisée pour les pertes sur créances attendues liées aux actifs financiers, peu importe s'il y a réellement eu un événement générateur de pertes ou non. Nous comptabilisons une provision pour pertes d'un montant équivalant aux pertes sur créances attendues en fonction généralement des 12 mois à venir si le risque de crédit à la date de présentation de l'information financière n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale (étape 1). Nous comptabiliserons des pertes sur créances attendues sur la durée restante des actifs financiers productifs qui sont considérés comme ayant subi une augmentation importante du risque de crédit (étape 2).

Une provision liée aux prêts douteux est maintenue afin de ramener la valeur comptable des prêts qui ont été individuellement désignés comme douteux (étape 3) au montant recouvrable attendu.

Nous maintenons notre provision pour pertes sur créances à un montant que nous jugeons approprié pour absorber les pertes sur créances liées à ces prêts. Au 31 octobre 2024, le total de la provision pour pertes sur créances se situait à 4 936 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 669 millions par rapport à l'exercice précédent, reflétant une augmentation des provisions liées aux prêts productifs et aux prêts douteux. La provision liée aux prêts douteux s'établissait à 731 millions au 31 octobre 2024 et la provision liée aux prêts productifs se situait à 4 205 millions. Ces montants comprenaient une provision liée aux prêts douteux de 78 millions et une provision liée aux prêts productifs de 502 millions à l'égard d'engagements non utilisés et de lettres de crédit, lesquels sont considérés comme d'autres instruments de crédit et sont inscrits dans les passifs divers. La provision liée aux prêts douteux a augmenté de 36 millions par rapport aux 695 millions constatés au cours de l'exercice précédent. La provision liée aux prêts productifs a augmenté de 633 millions par rapport à celle de 3 572 millions constituée au cours de l'exercice précédent, du fait principalement de la migration du crédit du portefeuille, de l'incertitude des conditions de crédit et de la mise à jour des modèles, facteurs contrebalancés en partie par l'amélioration des perspectives macroéconomiques, y compris l'adoption d'un quatrième scénario économique, et l'incidence de la vente d'un portefeuille de prêts afférents à des véhicules récréatifs.

D'autres détails sur les hypothèses clés servant à évaluer la provision pour pertes sur créances sont présentés à la section Estimations et jugements comptables critiques; l'évolution de la provision pour pertes en fonction de chaque catégorie de produit est présentée dans les tableaux 71 et 72 de la section Données complémentaires ainsi qu'à la note 4 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Expositions internationales

Les expositions géographiques de BMO dans des régions autres que le Canada et les États-Unis sont assujetties à un cadre de gestion des risques qui comprend des évaluations des risques économiques et politiques dans chaque région ou pays. Ces expositions sont également gérées dans des limites fondées sur le produit, l'entité et le pays du risque ultime. Le montant net de nos expositions à ces régions est présenté dans le tableau ci-après.

Le tableau suivant indique les montants nets des expositions associées aux tranches financées des prêts, aux engagements inutilisés, aux titres, (dont des produits de trésorerie, des titres de crédit négociables et des swaps sur défaillance), aux opérations de type mise en pension et aux dérivés. Les expositions associées aux opérations de type mise en pension et aux dérivés sont présentées à la valeur de marché. Les expositions aux dérivés comprennent la compensation des transactions lorsque des conventions-cadres de compensation ont été conclues avec des contreparties et les compensations liées aux garanties dans le cas des contreparties à l'égard desquelles une annexe au soutien de crédit est en vigueur.

Expositions par région

TABLEAU 42

| (en millions de dollars canadiens) | Au 31 octobre 2024 | | | | | | | | | | | | Au 31 octobre 2023 | |
|---|---|---------------|------------|------------------|--------------|------------|---------------|------------------|---|--------------|--------------|------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| | Tranche financée des prêts et engagements | | | | Titres | | | | Opérations de type mise en pension et dérivés | | | | Montant net des expositions | Montant net des expositions |
| | Région | Banques | Sociétés | États souverains | Total | Banques | Sociétés | États souverains | Total | Banques | Sociétés | États souverains | | |
| Europe (exclusion faite du Royaume-Uni) | 1 025 | 3 357 | - | 4 382 | 354 | 159 | 4 802 | 5 315 | 671 | 150 | 152 | 973 | 10 670 | 11 281 |
| Royaume-Uni | 51 | 7 278 | 362 | 7 691 | 416 | 130 | 1 219 | 1 765 | 97 | 872 | 68 | 1 037 | 10 493 | 6 135 |
| Amérique latine | 2 891 | 5 345 | - | 8 236 | - | 110 | - | 110 | 3 | 266 | 13 | 282 | 8 628 | 10 270 |
| Asie-Pacifique | 3 625 | 2 317 | 130 | 6 072 | 575 | 32 | 3 097 | 3 704 | 138 | 193 | 197 | 528 | 10 304 | 12 289 |
| Moyen-Orient et Afrique | 1 785 | 908 | 105 | 2 798 | - | - | 18 | 18 | 10 | 130 | 983 | 1 123 | 3 939 | 2 471 |
| Autres ¹ | - | 6 | 52 | 58 | 9 | - | 3 592 | 3 601 | 3 | - | 1 543 | 1 546 | 5 205 | 5 575 |
| Total | 9 377 | 19 211 | 649 | 29 237 | 1 354 | 431 | 12 728 | 14 513 | 922 | 1 611 | 2 956 | 5 489 | 49 239 | 48 021 |

¹ Reflète principalement l'exposition à des institutions supranationales.

Transactions sur dérivés

Le tableau suivant présente les montants nominaux de référence des contrats sur dérivés hors cote de BMO, soit les contrats qui sont compensés et réglés de manière centralisée par voie d'une chambre de compensation désignée ou d'une contrepartie centrale et les contrats qui ne sont pas compensés de cette façon.

Les contreparties centrales sont établies sous la supervision de banques centrales ou d'organismes de réglementation similaires et, en tant que composantes de l'infrastructure des marchés financiers, elles doivent remplir certaines exigences sur le plan de la résilience financière. En règle générale, pour être en mesure de compenser les contrats sur dérivés hors cote de manière centralisée, nous devons devenir membre d'une contrepartie centrale et, en plus de fournir des garanties en vue de protéger celle-ci des risques de perte liés à BMO, en tant que membre, nous sommes exposés au risque associé à notre contribution à un fonds de défaillance. En outre, nous pourrions devoir y verser d'autres montants ou fournir un soutien supplémentaire advenant qu'un autre membre se retrouve en situation de défaut.

Les montants nominaux de référence de nos dérivés représentent les montants auxquels un taux ou un prix est appliqué afin de calculer le montant de trésorerie qui doit être échangé en vertu de chaque contrat. Ces montants ne représentent ni des actifs ni des passifs et, par conséquent, ne sont pas inscrits au bilan consolidé. La juste valeur des contrats dérivés hors cote est inscrite au bilan consolidé.

Contrats sur dérivés hors cote (montants nominaux de référence)

TABLEAU 43

| (en millions de dollars canadiens) | Compensation non centralisée | | Compensation centralisée | | Total | |
|--|------------------------------|------------------|--------------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| | Au 31 octobre 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Contrats de taux d'intérêt | | | | | | |
| Swaps | 469 244 | 413 856 | 16 376 733 | 9 197 174 | 16 845 977 | 9 611 030 |
| Contrats à terme de gré à gré | 7 464 | 5 439 | 3 406 985 | 127 214 | 3 414 449 | 132 653 |
| Options achetées | 253 694 | 130 000 | - | - | 253 694 | 130 000 |
| Options vendues | 255 721 | 118 524 | - | - | 255 721 | 118 524 |
| Total des contrats de taux d'intérêt | 986 123 | 667 819 | 19 783 718 | 9 324 388 | 20 769 841 | 9 992 207 |
| Contrats de change¹ | | | | | | |
| Swaps de devises | 102 302 | 95 932 | - | - | 102 302 | 95 932 |
| Swaps de taux d'intérêt et de devises | 900 021 | 685 022 | - | - | 900 021 | 685 022 |
| Contrats de change de gré à gré | 673 839 | 555 031 | 6 088 | 9 335 | 679 927 | 564 366 |
| Options achetées | 76 576 | 51 143 | - | - | 76 576 | 51 143 |
| Options vendues | 88 210 | 55 370 | - | - | 88 210 | 55 370 |
| Total des contrats de change | 1 840 948 | 1 442 498 | 6 088 | 9 335 | 1 847 036 | 1 451 833 |
| Contrats sur produits de base | | | | | | |
| Swaps | 20 326 | 18 573 | 2 | 1 | 20 328 | 18 574 |
| Options achetées | 5 495 | 5 319 | - | - | 5 495 | 5 319 |
| Options vendues | 4 268 | 4 218 | - | - | 4 268 | 4 218 |
| Total des contrats sur produits de base | 30 089 | 28 110 | 2 | 1 | 30 091 | 28 111 |
| Contrats sur titres de participation | 138 194 | 116 011 | 320 | 129 | 138 514 | 116 140 |
| Contrats de crédit² | | | | | | |
| Achetés | 1 902 | 1 705 | 21 448 | 15 222 | 23 350 | 16 927 |
| Vendus | 1 279 | 1 080 | 14 932 | 8 930 | 16 211 | 10 010 |
| Total des swaps sur défaillance | 3 181 | 2 785 | 36 380 | 24 152 | 39 561 | 26 937 |
| Total | 2 998 535 | 2 257 223 | 19 826 508 | 9 358 005 | 22 825 043 | 11 615 228 |

¹ Les contrats sur l'or sont inclus dans les contrats de change.

² Sont exclus des contrats de crédit les dérivés au titre d'engagements de prêts d'un montant nominal de référence de 2 498 millions de dollars au 31 octobre 2024 (1 805 millions au 31 octobre 2023).

Risque de marché

Le **risque de marché** représente le risque que la valeur de nos actifs et de nos passifs affiche des fluctuations défavorables par suite de variations de paramètres du marché, notamment les taux d'intérêt, les cours de change, les écarts de taux, les cours des titres de participation et le prix des produits de base ainsi que leur volatilité implicite.

Le risque de marché découle de nos activités de négociation et de prise ferme ainsi que de nos activités bancaires structurelles. L'ampleur et l'importance qu'ont ces activités pour l'organisation ainsi que la volatilité éventuelle des paramètres du marché exigent une gouvernance rigoureuse et un solide cadre de gestion du risque de marché qui peuvent garantir la détection, l'évaluation, le signalement et le contrôle du risque de marché.

Gouvernance du risque de marché lié aux activités de négociation et de prise ferme

Nos activités de prise de risques sont assujetties à un cadre de gouvernance étendu. Le Comité d'évaluation des risques (CER) supervise la gestion du risque de marché au nom du Conseil d'administration et approuve les limites régissant les expositions à ce risque qui sont conformes à notre degré d'appétit pour le risque. Le Comité de gestion des risques (CGR) examine régulièrement les importantes positions et les expositions au risque de marché, et les évalue, en plus d'assurer une surveillance continue de nos activités de prise de risques au nom de la haute direction. Ces deux comités sont tenus informés des risques de marché particuliers et de tout événement qui pourrait exposer BMO à des risques inhabituels, imprévus ou non quantifiés qui sont liés à ces positions sur les marchés ainsi que de tout risque de marché actuel ou émergent. De plus, toutes les entreprises et les personnes autorisées à réaliser des opérations de négociation et de prise ferme au nom de BMO doivent travailler en fonction de notre cadre de gouvernance et, dans le cadre de leurs responsabilités du premier point de contrôle, doivent se conformer à toutes les politiques et les normes générales pertinentes, et maintenir et gérer les expositions au risque de marché à l'intérieur de limites et de seuils de tolérance au risque précis. Pour appuyer notre cadre de gouvernance des risques, notre cadre de gestion du risque de marché comporte des processus, une infrastructure et des documents pertinents qui, ensemble, garantissent la détection, l'évaluation, la surveillance indépendante et le contrôle de nos risques de marché.

Risque de marché lié aux activités de négociation et de prise ferme

Nos activités de négociation et de prise ferme donnent lieu à un risque de marché associé à l'achat et à la vente de produits financiers pour répondre aux besoins de nos clients, comme les activités de tenue de marché et de financement connexes, et à l'appui offert aux clients pour lever des fonds au moyen de l'émission de titres.

Détection et évaluation du risque de marché lié aux activités de négociation et de prise ferme

En tant que première étape de gestion du risque de marché, des processus d'évaluation rigoureux sont en place pour repérer les risques de marché liés aux nouveaux produits et établir l'évolution du profil de risque des produits existants, y compris les positions inscrites au bilan et hors bilan, les positions liées aux activités de négociation ou autres, la prise ferme de prêts à levier, d'obligations et de titres de capitaux propres et les risques de marché découlant des opérations effectuées au pays ou à l'étranger par nos groupes d'exploitation.

Diverses mesures et techniques sont alors employées pour évaluer les risques de marché repérés et elles incluent la valeur à risque, les simulations de crise, la sensibilité aux facteurs de risque de marché et les concentrations des positions. Les résultats sont communiqués régulièrement aux secteurs d'activité appropriés, au CGR et au CER.

La **valeur à risque (VaR)** mesure la perte maximale susceptible de survenir dans les portefeuilles de négociation et de prise ferme, selon un niveau de confiance de 99 %, sur une période de détention de un jour. Elle intègre le risque, pour la valeur des portefeuilles de négociation et de prise ferme de la Banque, découlant des variations des taux d'intérêt, des cours de change, des écarts de taux, des cours des titres de participation et prix des produits de base ainsi que de leur volatilité implicite et de leurs corrélations.

Même si la VaR constitue un indicateur utile du risque, elle comporte des limites comme toute mesure fondée sur un modèle. Elle pose l'hypothèse que toutes les positions du portefeuille peuvent être liquidées en une journée et que les données historiques peuvent être utilisées comme substitut pour prévoir l'évolution à venir du marché. De plus, les calculs de la VaR se fondent sur les positions du portefeuille à la clôture des marchés et ne tiennent pas compte de l'incidence des activités intrajournalières.

Les **simulations de crise** servent à déterminer les répercussions potentielles des événements lourds de conséquences, même peu fréquents, sur les portefeuilles de négociation et de prise ferme. Les portefeuilles sont évalués quotidiennement par rapport à divers scénarios intégrant des hypothèses et des événements historiques, comme la crise financière mondiale de 2008 et la pandémie de COVID-19, ainsi que les incidences propres au portefeuille et des scénarios par catégorie d'actifs. Les scénarios sont constamment affinés pour refléter les conditions de marchés les plus récentes ainsi que les expositions aux risques liés au portefeuille. L'horizon sur lequel les marchés seront liquides fait l'objet d'examen visant à déterminer sa pertinence et est révisé au besoin. De plus, diverses hypothèses, dont celles portant sur la durée du scénario et les mesures de gestion, sont intégrées dans les simulations de crise afin de mieux refléter les répercussions prévues sur les activités de négociation et de prise ferme.

La VaR et les simulations de crise ne doivent pas être perçues comme des indices définitifs du montant maximal de pertes susceptible de survenir dans les portefeuilles de négociation et de prise ferme au cours d'une journée donnée, car ces mesures se fondent sur des modèles et estimations et dépendent des niveaux de confiance, et les estimations pourraient être dépassées dans des conditions imprévues du marché.

Notre modèle de la VaR fait l'objet d'un contrôle ex post tous les jours et part de l'hypothèse que la position à la clôture des marchés, la veille, n'a pas changé et permet ensuite d'isoler l'incidence des variations quotidiennes des cours sur ces positions. Le montant correspondant au niveau de confiance de 99 % sur un jour de la VaR sur une base locale ou consolidée est comparé au montant quotidien estimé des profits et pertes qui serait comptabilisé advenant que la composition du portefeuille ne change pas. Si le montant des profits et des pertes est négatif et que leur valeur absolue est supérieure à la VaR du jour précédent, cela constitue une exception du contrôle ex post. Chaque exception est étudiée, expliquée et documentée.

Les modèles soutiennent la mesure de notre exposition au risque d'issues défavorables touchant le bénéfice, les résultats non distribués et les capitaux. Nous nous servons de diverses méthodes pour vérifier l'intégrité de nos modèles de risque, notamment en procédant à des contrôles ex post des pertes hypothétiques et l'approbation par une équipe d'évaluation des modèles indépendante. Comme les données et les corrélations sous-jacentes à nos modèles sont mises à jour fréquemment, les mesures du risque reflètent la conjoncture actuelle des marchés.

Les actifs pondérés en fonction du risque de marché sont calculés suivant une approche standard selon Bâle III pour les activités du portefeuille de négociation et compte tenu du risque de change dans le portefeuille bancaire. Des politiques définissant les activités admissibles aux exigences des fonds propres réglementaires relatives au portefeuille de négociation et au portefeuille bancaire servent à délimiter les activités visées. Les exceptions aux hypothèses générales relatives aux catégories des portefeuilles de négociation et bancaire sont signalées au BSIF. De telles exceptions découlent principalement d'instruments désignés comme étant détenus à des fins de négociation selon les IFRS mais utilisés pour couvrir les risques de marché liés au portefeuille bancaire, et de la couverture de régimes de rémunération différée. La juste valeur des instruments faisant l'objet d'exceptions représente un passif net de 1 459 millions de dollars et un montant brut de 11 571 millions.

Suivi et contrôle du risque de marché lié aux activités de négociation et de prise ferme

Des limites sont fixées pour nos activités de négociation et de prise ferme et elles font l'objet d'un suivi et d'un signalement réguliers. Les expositions sont communiquées et signalées à la haute direction en conformité avec nos politiques de gestion des risques. Les autres contrôles importants comprennent l'évaluation indépendante des actifs et des passifs financiers et de la conformité ainsi que notre cadre de gestion du risque de modèle qui permet d'atténuer ce risque.

Des transactions de transfert de risque interne sont utilisées pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le risque d'écart de taux et le risque sur actions du portefeuille bancaire par l'intermédiaire du portefeuille de négociation. Cette activité est encadrée par des politiques qui visent à assurer la conformité à la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) établie par le BSIF. Il n'y a pas eu d'instruments réaffectés entre les portefeuilles de négociation et bancaire au cours de l'exercice 2024.

Mesures du risque de marché lié aux activités de négociation

VaR liée aux activités de négociation

La moyenne du total de la VaR liée aux activités de négociation n'a que peu varié par rapport à l'exercice 2023, les variations de l'exposition des portefeuilles et la plus faible volatilité des marchés ayant été contrebalancées par une diversification moindre.

Sommaire du total de la valeur à risque (VaR) – Négociation¹

TABLEAU 44

| Au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date (équivalent en millions de dollars canadiens avant impôts) | 2024 | | | | 2023 | | | |
|--|-------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| | À la clôture de l'exercice | Moyenne | Haut | Bas | À la clôture de l'exercice | Moyenne | Haut | Bas |
| VaR liée aux produits de base | 2,1 | 3,8 | 5,4 | 2,0 | 4,0 | 2,4 | 6,1 | 1,2 |
| VaR liée aux titres de participation | 24,0 | 16,1 | 24,0 | 8,1 | 13,6 | 14,0 | 24,5 | 8,5 |
| VaR liée au change | 1,0 | 1,2 | 2,9 | 0,4 | 1,7 | 2,9 | 5,6 | 1,3 |
| VaR liée aux taux d'intérêt ² | 23,0 | 30,8 | 44,7 | 22,1 | 38,3 | 38,2 | 54,8 | 26,0 |
| Diversification | (17,6) | (19,7) | n. s. | n. s. | (25,0) | (25,4) | n. s. | n. s. |
| Total de la VaR – Négociation | 32,5 | 32,2 | 45,5 | 23,1 | 32,6 | 32,1 | 47,9 | 21,2 |

¹ Mesure quotidienne selon un niveau de confiance de 99 %. Les profits sont indiqués par des montants entre parenthèses et les pertes, par des montants positifs.

² La VaR liée aux taux d'intérêt comprend le risque d'écart de crédit général.

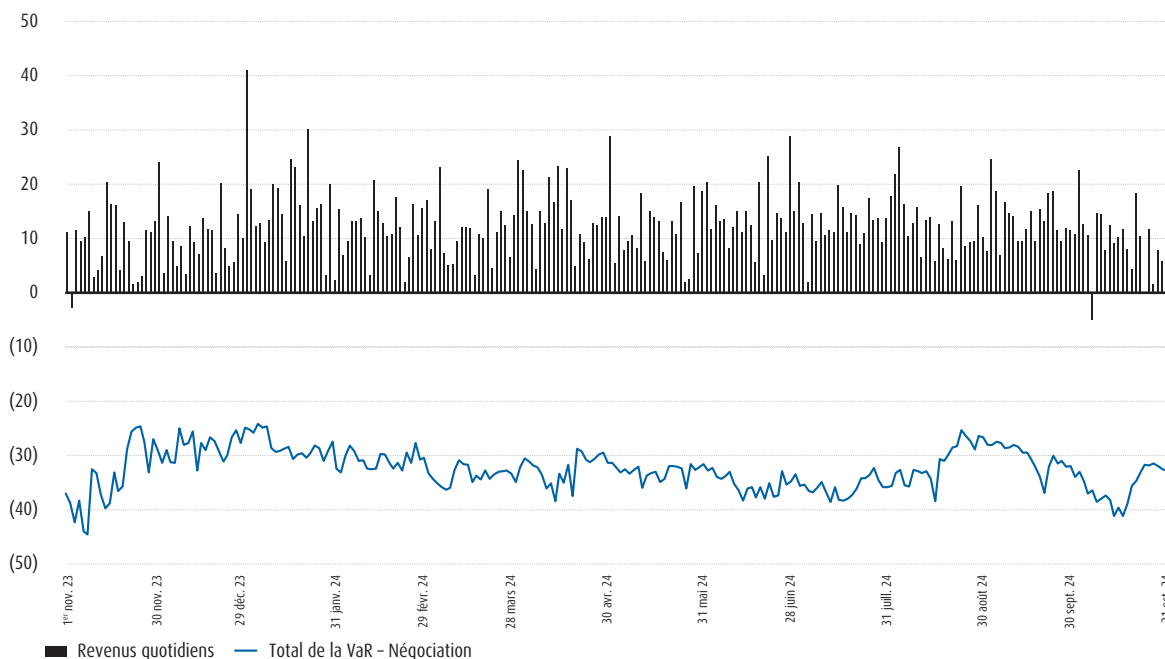
n. s. – non significatif

Revenus nets liés à la négociation

Les graphiques ci-dessous mettent en corrélation les revenus nets quotidiens et le total de la VaR liée aux activités de négociation, en plus de présenter la répartition quotidienne de ces revenus nets. Au cours de l'exercice 2024, des pertes de négociation nettes ont été enregistrées pendant deux jours et aucune de ces pertes n'a dépassé le total de la VaR liée aux activités de négociation. Ces pertes pour ces jours s'expliquent principalement par les variations défavorables du marché, qui ont eu une incidence défavorable sur certaines de nos positions.

Revenus nets de négociation par rapport à la valeur à risque

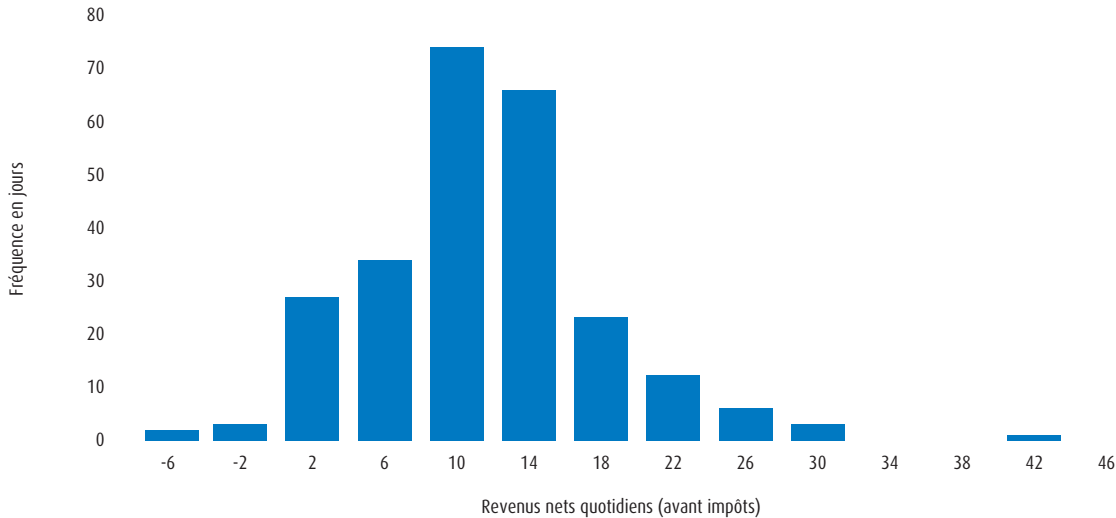
(avant impôts et en millions de dollars canadiens)



Le texte en bleu figurant ci-dessus fait partie intégrante de la note 5 afférente aux états financiers consolidés annuels audités de 2024.

Répartition des revenus nets quotidiens selon la fréquence

Du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024 (en millions de dollars)



Risque structurel de marché (lié aux activités autres que de négociation)

Le risque structurel de marché englobe le risque de taux d'intérêt qui découle de nos activités bancaires, comme celles visant les prêts et les dépôts, et le risque de change qui résulte de nos opérations en devises et expositions aux devises.

Gouvernance du risque structurel de marché

La Direction de la trésorerie de BMO est responsable de la gestion continue du risque structurel de marché à l'échelle de l'organisation, et une surveillance indépendante est assurée par le groupe Gestion du risque de marché. Outre les limites imposées à l'égard du résultat à risque et de la sensibilité de la valeur économique attribuable aux variations des taux d'intérêt qu'approuve notre Conseil d'administration, des limites plus précises sont fixées afin d'orienter la gestion quotidienne de ce risque.

Le Comité d'évaluation des risques surveille la gestion du risque structurel de marché, examine régulièrement les positions qui y sont exposées et approuve une fois l'an la planification et les limites établies à l'égard de ce risque. Le Comité de gestion des risques et le Comité de gestion de l'actif et du passif exercent une supervision permanente des positions qui y sont exposées et des activités connexes au nom de la haute direction.

Évaluation du risque structurel de marché

Risque de taux d'intérêt

Un risque structurel de taux d'intérêt se pose lorsque les fluctuations des taux d'intérêt ont des répercussions sur la valeur de marché, sur les flux de trésorerie et sur le bénéfice ainsi que sur les actifs et les passifs associés à nos activités bancaires. La gestion de ce risque vise à assurer le maintien d'un bénéfice fort élevé et à dégager, sur les produits, les meilleures marges qui soient et qui sont susceptibles d'être maintenues, tout en gérant le risque lié à la valeur économique de nos actifs nets découlant des variations des taux d'intérêt.

Le risque structurel de taux d'intérêt s'entend principalement du risque de non-concordance des taux d'intérêt et de celui lié aux options incorporées aux produits.

Il y a un risque de non-concordance des taux d'intérêt lorsqu'il existe des différences entre les dates prévues d'échéance ou de révision du taux ou les taux de référence des actifs, des passifs et des dérivés. La Banque gère la non-concordance des taux d'intérêt nets, ce qui représente les actifs résiduels financés par les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires en fonction d'un profil d'échéance cible, à l'aide de swaps de taux d'intérêt et de valeurs mobilières.

Le risque lié aux options incorporées aux produits survient lorsqu'un produit comporte des caractéristiques qui permettent aux clients de modifier le moment des sorties de trésorerie, telles que les dates prévues d'échéance ou de révision du taux, et ce, généralement en réaction à l'évolution de la conjoncture de marché. De telles options comprennent les privilèges de remboursement anticipé de prêts et de rachat de dépôts et les taux engagés à l'égard des prêts hypothécaires non versés. Les options incorporées aux produits et les comportements des clients associés sont pris en compte dans la modélisation des risques, et les programmes de couverture peuvent être utilisés pour limiter l'exposition à ce risque.

Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué au moyen de simulations, d'analyses de sensibilité du résultat et de la valeur économique, de simulations de crise, d'analyses d'écart et d'autres mesures du risque.

La **sensibilité du résultat** constitue une mesure de l'incidence des fluctuations éventuelles des taux d'intérêt sur le bénéfice net avant impôts projeté sur 12 mois d'un portefeuille d'actifs, de passifs et de positions hors bilan, compte tenu de variations des taux d'intérêt parallèles et prescrites, les taux d'intérêt commençant à un taux de zéro.

La **sensibilité de la valeur économique** constitue une mesure de l'incidence des fluctuations éventuelles des taux d'intérêt sur la valeur marchande d'un portefeuille d'actifs, de passifs et de positions hors bilan, compte tenu de variations des taux d'intérêt parallèles et prescrites, les taux d'intérêt commençant à un taux de zéro.

Les modèles servant à mesurer le risque structurel de taux d'intérêt font intervenir l'évolution projetée des taux d'intérêt et prévoient la réaction probable de nos clients à ces changements. Dans le cas des prêts et des dépôts des clients assortis de dates prévues d'échéance et de révision du taux (comme les prêts hypothécaires et les dépôts à terme), les modèles évaluent la mesure dans laquelle les clients utiliseront probablement les options incorporées pour modifier ces dates et ce calendrier. Dans le cas des prêts et des dépôts des clients non assortis de dates d'échéance ou de révision de taux (comme les prêts sur cartes de crédit et les comptes de chèques), l'exposition est évaluée au moyen de modèles qui sont modifiés en fonction de la variabilité des taux des produits et qui reflètent les tendances historiques et prévues des variations des soldes. Les résultats générés par ces modèles employés relativement au risque structurel de marché comportent un degré inhérent d'incertitude puisqu'ils mettent en jeu des prévisions quant aux taux futurs et au comportement des clients, lesquelles pourraient ne pas correspondre à la réalité. Ces modèles ont été élaborés à partir d'analyses statistiques et sont validés indépendamment et mis à jour périodiquement au moyen de processus réguliers d'évaluation du rendement et de contrôle ex post ainsi qu'au moyen d'un dialogue continu avec les secteurs d'activité. Des modèles servant à prédire le comportement des clients sont également utilisés afin d'appuyer les processus de tarification des produits.

Le texte en bleu figurant ci-dessus fait partie intégrante de la note 5 afférente aux états financiers consolidés annuels audités de 2024.

Tous les modèles sont soumis au cadre de gestion du risque de modèle de BMO, qui est décrit plus en détail à la section Cadre de gestion globale des risques.

La sensibilité du résultat et de la valeur économique au risque structurel de taux d'intérêt dans le cas d'une hausse ou d'une baisse immédiate et parallèle de 100 points de base de la courbe de rendement est présentée dans le tableau ci-dessous.

La sensibilité de la valeur économique structurelle à une hausse des taux d'intérêt reflète essentiellement le recul de la valeur de marché des prêts à taux fixe. La sensibilité de la valeur économique structurelle à une baisse des taux d'intérêt reflète essentiellement l'incidence d'une hausse de la valeur de marché des prêts à taux fixe et des taux minimums des dépôts des clients qui ont été modélisés. L'exposition de la valeur économique structurelle à une hausse des taux d'intérêt et les avantages d'une baisse des taux d'intérêt ont diminué par rapport au 31 octobre 2023, surtout du fait que les taux des dépôts qui ont été modélisés ont été moins sensibles en raison des niveaux des taux d'intérêt prévus moins élevés suivant la baisse des taux du marché à terme au cours de l'exercice. La sensibilité du résultat structurel quantifie l'incidence potentielle des fluctuations des taux d'intérêt sur le bénéfice net avant impôts structurel constaté au bilan dans les 12 mois à venir. La sensibilité du résultat structurel à une baisse des taux d'intérêt reflète essentiellement le risque qu'au moment de la révision des taux, les prêts à taux fixe ou variable se voient attribuer des taux moins élevés ainsi qu'une capacité plus restreinte de baisser les taux des dépôts lorsque les taux diminuent. Les avantages, pour le résultat structurel, d'une hausse des taux d'intérêt reflètent surtout l'incidence positive du réinvestissement de nos fonds propres nets et de nos dépôts non sensibles aux taux d'intérêt à des actifs assortis de taux à terme plus élevés. Les avantages d'une hausse des taux d'intérêt pour le résultat structurel ont légèrement augmenté par rapport au 31 octobre 2023. L'exposition du résultat structurel à une baisse des taux d'intérêt a diminué par rapport au 31 octobre 2023, en raison principalement de la perception d'indemnités de remboursement anticipé modélisées à l'égard de certains instruments susceptibles de remboursement anticipé.

En 2024, la sensibilité de la valeur économique et la sensibilité du résultat sont demeurées dans les limites fixées par le conseil d'administration.

Sensibilité au risque structurel de taux d'intérêt^{1, 2}

TABLEAU 45

| (équivalent en millions de dollars canadiens avant impôts) | Sensibilité de la valeur économique | | | | Sensibilité du résultat | | | |
|--|-------------------------------------|------------|-----------------|---------|-------------------------|------------|-----------------|-------|
| | 31 octobre 2024 | | 31 octobre 2023 | | 31 octobre 2024 | | 31 octobre 2023 | |
| | Canada ³ | États-Unis | Total | Total | Canada ³ | États-Unis | Total | Total |
| Hausse de 100 points de base | (693) | (790) | (1 483) | (1 849) | 139 | 228 | 367 | 304 |
| Baisse de 100 points de base | 597 | 63 | 660 | 1 492 | (101) | (109) | (210) | (325) |

¹ Les pertes sont indiquées par des montants entre parenthèses et les profits, par des montants positifs.

² Les sensibilités aux taux d'intérêt supposent une évolution parallèle immédiate et durable des taux d'intérêt présumés sur l'ensemble de la courbe de rendement à la fin de la période, sur la base d'un bilan constant.

³ Comprend le dollar canadien et les autres monnaies.

Le tableau ci-dessous présente le solde net des prêts et acceptations selon leur sensibilité aux taux d'intérêt :

TABLEAU 46

| (en millions de dollars canadiens) | 2024 | 2023 |
|---|---------|---------|
| Taux fixe ¹ | | |
| Montants contractuels qui seront réévalués/remboursés dans les 3 mois | 213 314 | 213 854 |
| Montants contractuels qui seront réévalués/remboursés après 3 mois | 254 872 | 248 688 |
| Taux variable ² | 202 031 | 186 327 |
| Non sensibles aux taux d'intérêt ³ | 8 158 | 15 907 |
| Total | 678 375 | 664 776 |

¹ Comprend les prêts fondés sur un indice.

² Les prêts à taux variable tiennent compte des prêts dont le taux est renégocié immédiatement à la suite de changements dans les taux d'intérêt.

³ Tiennent compte des soldes de cartes de crédit qui sont réglés lorsqu'exigibles, des engagements de clients aux termes d'acceptations, des prêts douteux et de la provision pour pertes sur créances.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables.

Risque de marché lié à l'assurance

Le risque de marché lié à l'assurance englobe le risque de taux d'intérêt et le risque lié au marché boursier découlant des activités d'assurance de BMO. Au cours de l'exercice 2024, nous avons conclu des arrangements de couverture pour compenser l'incidence des variations des taux d'intérêt et des valeurs du marché boursier sur nos résultats. La sensibilité tient compte de l'incidence de ces relations de couverture. L'incidence du risque de marché lié à l'assurance sur le résultat est reflétée au poste Rendements des placements liés à l'assurance de notre état consolidé des résultats, une variation correspondante étant comptabilisée au poste Passifs relatifs aux contrats d'assurance de notre bilan consolidé. L'incidence du risque de marché lié à l'assurance n'est pas reflétée dans le tableau Sensibilité au risque structurel de taux d'intérêt ci-dessus.

La Banque a adopté l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17) le 1^{er} novembre 2023. L'IFRS 17 modifie les principes fondamentaux utilisés dans la comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance, dont les contrats d'assurance vie, les contrats de réassurance détenus et les contrats de placement avec participation discrétionnaire. Ce changement a une incidence sur le moment où le revenu tiré des placements est réalisé ainsi que sur les sensibilités au risque de marché connexes étant donné que les taux d'actualisation utilisés pour le calcul de la valeur actualisée des passifs liés à l'assurance ne sont plus fondés sur les actifs qui soutiennent ces passifs, mais plutôt sur les caractéristiques inhérentes aux passifs liés à l'assurance. Ainsi, le risque de marché lié à l'assurance reflète principalement le risque de taux d'intérêt découlant de la non-concordance des flux de trésorerie liés aux passifs et aux actifs.

Au moment de la transition, nous avons opté pour l'application rétrospective intégrale à l'égard de nos activités visant les créances et pour l'approche fondée sur la juste valeur pour tous les autres produits souscrits avant le 1^{er} novembre 2022.

Le tableau suivant présente les répercussions immédiates estimées de certaines variations des taux d'intérêt sur notre bénéfice net ou de la sensibilité de ce dernier à ces variations et tient compte de l'incidence estimée des arrangements de couverture.

TABLEAU 47

| (en millions de dollars canadiens avant impôts) | 2024 ¹ | 2023 |
|---|-------------------|------|
| Hausse de 50 points de base | 6 | 23 |
| Baisse de 50 points de base | (9) | (30) |

¹ Les sensibilités aux taux d'intérêt supposent une évolution parallèle uniforme des taux d'intérêt présumés sur l'ensemble de la courbe de rendement à la clôture d'une période et aucune variation du taux sans risque ultime.

Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la section Modifications de méthodes comptables en 2024 et à la note 1 afférente aux états financiers consolidés annuels audités. De plus, des renseignements sur la gouvernance du risque d'assurance sont présentés à la section Gestion globale des risques.

Risque de change lié aux activités autres que de négociation

Le risque structurel de change découle principalement du risque de conversion associé à nos investissements nets dans des établissements aux États-Unis et du risque de transaction lié au bénéfice net libellé en dollars américains.

Le risque de conversion découle des conséquences possibles que les variations des cours de change pourraient avoir sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires et les ratios de fonds propres que nous présentons. Nous gérons d'un point de vue économique l'incidence des variations des cours de change sur nos ratios des fonds propres. Il y a lieu de se reporter à la section Gestion globale du capital pour obtenir plus de détails.

Le risque de transaction découle de l'incidence éventuelle que les variations du cours de change entre les dollars canadien et américain pourraient avoir sur les équivalents en dollars canadiens des résultats financiers de BMO libellés en dollars américains. Les variations du cours de change influent sur les résultats futurs établis en dollars canadiens, et leur incidence sur ces résultats est fonction de la période au cours de laquelle les revenus, les charges et les dotations à la provision pour pertes sur créances se produisent. Des positions de couverture peuvent être conclues afin d'atténuer les conséquences avant impôts des fluctuations du cours de change entre les dollars canadien et américain sur ses résultats financiers; cependant, nous n'avons conclu aucun arrangement de couverture au cours de l'exercice considéré ou de l'exercice antérieur. Si les résultats futurs sont comparables à ceux de l'exercice 2024, chaque hausse (baisse) de un cent du cours de change entre les dollars canadien et américain devrait se traduire par une augmentation (diminution) de 26 millions de dollars de l'équivalent en dollars canadiens du bénéfice net ajusté avant impôts des activités aux États-Unis pour l'exercice advenant qu'aucun arrangement de couverture n'ait été réalisé. Il y a lieu de se reporter à la section Analyse des résultats financiers de 2024 – Change pour des détails sur les répercussions des variations des cours de change sur nos résultats.

Lien entre des éléments du bilan et les informations sur le risque de marché

Le tableau qui suit renferme les éléments du bilan consolidé qui sont exposés au risque de marché, à savoir les soldes qui résultent de techniques de mesure du risque associé à des éléments qui sont négociés ou à des éléments qui ne sont pas négociés.

TABLEAU 48

| (en millions de dollars canadiens) | Au 31 octobre 2024 | | | | Au 31 octobre 2023 | | | | Principaux facteurs de risque des soldes d'éléments non négociés |
|--|-----------------------------|--------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|--|
| | Exposés au risque de marché | | | Non exposés au risque de marché | Exposés au risque de marché | | | Non exposés au risque de marché | |
| | Bilan consolidé | Éléments négociés ¹ | Éléments non négociés ² | | Bilan consolidé | Éléments négociés ¹ | Éléments non négociés ² | | |
| Actifs exposés au risque de marché | | | | | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 65 098 | - | 65 098 | - | 77 934 | - | 77 934 | - | Taux d'intérêt |
| Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques | 3 640 | 201 | 3 439 | - | 4 109 | 236 | 3 873 | - | Taux d'intérêt |
| Valeurs mobilières | 396 880 | 153 833 | 243 047 | - | 320 084 | 122 926 | 197 158 | - | Taux d'intérêt, écart de taux, titres de participation |
| Titres pris en pension ou empruntés | 110 907 | - | 110 907 | - | 115 662 | - | 115 662 | - | Taux d'intérêt |
| Prêts et acceptations (déduction faite de la provision pour pertes sur créances) | 678 016 | 6 085 | 671 931 | - | 656 665 | 4 412 | 652 253 | - | Taux d'intérêt, change |
| Instruments dérivés | 47 253 | 42 879 | 4 374 | - | 39 976 | 34 004 | 5 972 | - | Taux d'intérêt, change |
| Engagements des clients aux termes d'acceptations | 359 | - | 359 | - | 8 111 | - | 8 111 | - | Taux d'intérêt |
| Actifs divers | 107 494 | 9 485 | 59 070 | 38 939 | 124 465 | 4 734 | 82 008 | 37 723 | Taux d'intérêt |
| Total des actifs | 1 409 647 | 212 483 | 1 158 225 | 38 939 | 1 347 006 | 166 312 | 1 142 971 | 37 723 | |
| Passifs exposés au risque de marché | | | | | | | | | |
| Dépôts | 982 440 | 45 223 | 937 217 | - | 910 879 | 35 300 | 875 579 | - | Taux d'intérêt, change |
| Instruments dérivés | 58 303 | 54 713 | 3 590 | - | 50 193 | 43 166 | 7 027 | - | Taux d'intérêt, change |
| Acceptations | 359 | - | 359 | - | 8 111 | - | 8 111 | - | Taux d'intérêt |
| Titres vendus à découvert | 35 030 | 35 030 | - | - | 43 774 | 43 774 | - | - | Taux d'intérêt |
| Titres mis en pension ou prêtés | 110 791 | - | 110 791 | - | 106 108 | - | 106 108 | - | Taux d'intérêt |
| Passifs divers | 130 061 | - | 129 590 | 471 | 143 590 | 33 | 143 497 | 60 | Taux d'intérêt |
| Dette subordonnée | 8 377 | - | 8 377 | - | 8 228 | - | 8 228 | - | Taux d'intérêt |
| Total des passifs | 1 325 361 | 134 966 | 1 189 924 | 471 | 1 270 883 | 122 273 | 1 148 550 | 60 | |

¹ Englobent essentiellement des éléments du bilan qui sont assujettis au cadre de gestion du risque lié aux activités de négociation et de prise ferme et qui sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

² Englobent essentiellement des éléments du bilan qui sont assujettis au cadre de gestion du risque structurel lié au bilan et du risque d'assurance ainsi qu'à des transactions de financement garanties. Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude et pour tenir compte des modifications de méthodes comptables.

Le texte en bleu figurant ci-dessus fait partie intégrante de la note 5 afférente aux états financiers consolidés annuels audités de 2024.

Risque d'assurance

Le **risque d'assurance** correspond au risque qu'une perte soit causée par une situation qui, dans les faits, diffère de ce qui avait été envisagé lors de la conception et de la tarification d'un produit d'assurance et il englobe le risque de réclamation, le risque lié au comportement des titulaires de police et le risque lié aux frais.

Le risque d'assurance comporte généralement un degré d'imprévisibilité intrinsèque découlant des hypothèses posées pour évaluer les passifs liés aux polices d'assurance à long terme ou de l'incertitude à l'égard d'événements à venir. L'assurance offre une protection contre les conséquences financières des risques assurés en transférant ces risques à l'assureur (selon des conditions précises) en échange de primes. Tous nos produits d'assurance, d'assurance vie et de rentes (ce qui inclut les activités de transfert du risque de retraite), l'assurance maladie, l'assurance accident et l'assurance crédit, ainsi que nos activités de réassurance posent un risque d'assurance. Le risque d'assurance se compose des éléments suivants :

- Risque de réclamation – Risque que l'ampleur ou la fréquence réelle des réclamations diverge de celles établies de manière hypothétique dans le processus de tarification ou de souscription, ce qui inclut les risques de mortalité, de morbidité, de longévité et de catastrophe naturelle.
- Risque lié au comportement des titulaires de police – Risque que le comportement des titulaires de police eu égard au paiement des primes, aux retraits ou aux prêts, ainsi qu'à la déchéance ou au rachat des polices et aux autres interruptions volontaires ne soit pas celui envisagé dans le processus de tarification.
- Risque lié aux frais – Risque que les frais réels découlant de l'acquisition et de l'administration des polices ainsi que le traitement des réclamations excèdent les frais pris en compte dans le processus de tarification.

Nos pratiques en matière de gouvernance des risques assurent une surveillance indépendante efficace et un contrôle du risque au sein de BMO Assurance. Le cadre de gestion du risque de BMO Assurance vise la détection, l'évaluation, la gestion, la surveillance et le signalement des risques. Ce cadre met en jeu un énoncé de l'appétit pour le risque et ses mesures clés, les politiques et procédés relatifs à ce risque, dont des limites, les besoins en capital, les simulations de crise, les rapports sur le risque et l'évaluation du risque propre et de la solvabilité, ainsi que le suivi continu de l'expérience. La haute direction des secteurs d'activité utilise ce cadre comme premier point de contrôle, et elle a la responsabilité principale de gérer le risque d'assurance. Comme deuxième point de contrôle, une supervision est exercée par le chef de la gestion globale des risques, BMO Assurance, qui relève du chef de la gestion globale des risques, BMO Gestion de patrimoine. Les comités internes responsables des risques, les conseils d'administration des filiales de BMO Assurance et la haute direction sont responsables de la gouvernance et de la révision par la haute direction. Plus précisément, le Comité de gestion des risques de BMO Assurance supervise les activités de gestion du risque et transmet des rapports aux conseils d'administration des sociétés d'assurance trimestriellement. De plus, le Comité d'audit et de révision du Conseil d'administration agit à titre de Comité d'audit et de révision de BMO Compagnie d'assurance-vie.

Un processus rigoureux d'approbation des produits est essentiel au cadre de gestion du risque d'assurance de BMO Assurance servant à la détection, à l'évaluation et à la gestion des risques associés aux nouveaux produits d'assurance et aux modifications de produits existants. Combiné à des lignes directrices et à des pratiques de souscription et de gestion des réclamations, ce processus permet de détecter, d'évaluer et de gérer efficacement le risque d'assurance. La réassurance, qui s'entend des transactions où le risque d'assurance est transféré ou cédé de BMO Assurance à des compagnies de réassurance indépendantes, atténue aussi notre exposition au risque d'assurance puisqu'elle sert à diluer le risque et à limiter les réclamations. BMO Assurance s'est retiré du marché de la réassurance de dommage, les derniers traités ayant pris fin en janvier 2021, ce qui a diminué sensiblement notre exposition aux réclamations liées aux catastrophes et, par ricochet, les risques découlant des changements climatiques. Toutefois, une certaine partie de notre exposition aux réclamations liées aux catastrophes demeurera jusqu'à ce que tous les portefeuilles soient liquidés et jusqu'à ce que toutes les réclamations effectuées avant la date d'échéance des traités aient été réglées et payées.

Le tableau suivant présente les sensibilités avant et après l'application de mesures d'atténuation du risque au moyen de la réassurance, en présumant que toutes les autres variables demeurent constantes.

TABLEAU 49

| (en millions de dollars canadiens) | 2024 | | | | 2023 | | | |
|---|---------------------------------|-------|-------------------|-----|---------------------------------|-------|-------------------|-----|
| | Marge sur services contractuels | | Bénéfice ou perte | | Marge sur services contractuels | | Bénéfice ou perte | |
| | Brute | Nette | Brut | Net | Brute | Nette | Brut | Net |
| Hypothèses relatives aux polices | | | | | | | | |
| Taux de mortalité (hausse de 1 %)¹ | (17) | 10 | 1 | 1 | (14) | 9 | - | - |
| Taux de déchéance (hausse de 10 %)² | (151) | (52) | (10) | (4) | (161) | (63) | (4) | (2) |
| Charges (hausse de 5 %)³ | (15) | (15) | - | - | (9) | (9) | - | - |

¹ La mortalité a trait à la survenance des décès et il s'agit d'une hypothèse clé pour nos activités d'assurance vie.

² Les polices sont résiliées à la déchéance et au rachat. La déchéance signifie que le contrat est résilié pour cause de non-paiement de la prime alors que le rachat correspond à l'interruption volontaire des polices par les titulaires de polices.

³ Les hypothèses relatives aux charges d'exploitation directement attribuables portent sur les coûts prévus pour maintenir et gérer les polices en vigueur, comme les frais généraux attribuables directement s'y rapportant.

Mise en garde

La présente section Risque d'assurance contient des déclarations prospectives. Voir la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Risque de liquidité et de financement

Le **risque de liquidité et de financement** est le risque potentiel que nous ne soyons pas en mesure de respecter nos engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Les engagements financiers comprennent les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre de prêts, d'investissements et de nantisements.

La gestion du risque de liquidité et de financement est une condition essentielle au maintien de la sécurité et de la solidité de l'organisation, de la confiance des déposants et de la stabilité du résultat. BMO a pour politique de s'assurer de maintenir un niveau d'actifs liquides et une capacité de financement suffisants nous permettant d'honorer nos engagements financiers, même en période de tension.

Gouvernance du risque de liquidité et de financement

La Direction de la trésorerie et les groupes d'exploitation, à titre de premier point de contrôle, sont responsables de la détermination, de l'évaluation et de la gestion continue du risque de liquidité et de financement. La Direction de la trésorerie est responsable de surveiller l'exposition au risque de liquidité et de financement et de communiquer l'information relative à ceux-ci à l'échelle de l'organisation et elle conçoit et soumet pour approbation le cadre de gestion du risque de liquidité et de financement, l'énoncé d'appétit pour ce risque et les limites à adopter, surveille le degré de conformité aux politiques pertinentes de la société et évalue de manière continue les répercussions d'événements qui surviennent sur le marché et qui influent sur les besoins en liquidité et de financement.

Le groupe Gestion globale des risques et du portefeuille, à titre de deuxième point de contrôle, assure la surveillance, procède à l'évaluation indépendante des risques et assure un contrôle efficace des cadres, des politiques, des limites, de la supervision et de la présentation des résultats du risque de liquidité et de financement à l'échelle de l'organisation.

Le Comité de gestion des risques (CGR) et le Comité de gestion de l'actif et du passif (CGAP) exercent une supervision au nom de la haute direction et communiquent à cette dernière leur examen des politiques, questions et faits nouveaux importants à prendre en compte concernant la liquidité et le financement qui découlent des activités afin de réaliser les priorités stratégiques de BMO. Le Comité d'évaluation des risques (CER) surveille la gestion du risque de liquidité et de financement, approuve une fois l'an les politiques s'y appliquant, les limites et le plan d'urgence, et examine régulièrement les positions de liquidité et de financement.

Gestion du risque de liquidité et de financement

Le cadre de gestion du risque de liquidité et de financement de BMO est défini et en accord avec des politiques approuvées par notre Conseil d'administration et avec des normes approuvées par la direction. Ces politiques et normes établissent les principes clés, les paramètres de la liquidité et du financement ainsi que les limites s'y rapportant, de même que les rôles et responsabilités quant à la gestion de ce risque à l'échelle de l'organisation.

Pour gérer le risque de liquidité et de financement, nous avons instauré une structure de limites fort rigoureuse. Ces limites définissent le degré d'appétit pour le risque de BMO à l'égard de la mesure clé qu'est la position de liquidité nette (PLN) en période de tension (PLN en période de tension), les ratios réglementaires de liquidité, la capacité d'utiliser du financement garanti et non garanti (aux fins de nos activités de négociation et de nos activités structurelles), ainsi que les activités de nantissement de garanties. Quant aux limites, elles servent aussi à établir la tolérance pour les concentrations d'échéances de même que les besoins de diversification des obligations envers les contreparties, les activités de nantissement, et le montant et le type de facilités de crédit et de trésorerie engagées et non engagées qui peuvent être utilisés.

Le fait de respecter ces limites contribue à assurer une saine gestion du risque de liquidité et de financement. Un plan d'urgence global élaboré pour permettre une gestion efficace des risques advenant des perturbations a également été instauré. Les indicateurs d'alerte qui sont définis dans ce plan font régulièrement l'objet d'un suivi afin de déceler les premières manifestations d'un accroissement du risque de liquidité ou de financement sur le marché ou toutes expositions à d'autres risques propres à BMO.

Les entités juridiques de BMO comprennent des filiales réglementées et des succursales à l'étranger et, par conséquent, les mouvements de fonds entre les entités du groupe doivent tenir compte, entre autres choses, des besoins en matière de liquidité, de financement et de suffisance du capital de ces entités. C'est pourquoi les positions de liquidité et de financement sont gérées de manière consolidée et par principale entité juridique. Des politiques et limites en vue de la gestion du risque de liquidité et de financement, lesquelles ont été définies conformément aux lois et aux règlements applicables à chaque entité, ont été instaurées pour les principales entités juridiques, et leurs positions font périodiquement l'objet d'un examen afin d'assurer le respect des lois et des règlements applicables.

BMO a continué à maintenir une solide position de liquidité au cours de l'exercice 2024. Les prêts et dépôts des clients ont continué de croître alors que le financement de gros a diminué, reflète des échéances nettes. Nos paramètres de liquidité, y compris le ratio de liquidité à court terme (RLCT) et le ratio de liquidité à long terme (RLLT), ont dépassé les cibles internes et les exigences réglementaires tout au long de l'exercice 2024.

Évaluation du risque de liquidité et de financement

L'évaluation du risque de liquidité en période de tension constitue un volet important de la gestion du risque de liquidité. Nous nous servons de la PLN en période de tension comme principale mesure du risque de liquidité. La PLN en période de tension correspond à l'excédent des actifs liquides sur les besoins de financement éventuels advenant des scénarios faisant intervenir des crises majeures systémiques ou propres à l'organisation, ou une combinaison des deux. Les obligations de remboursement de dépôts des particuliers et des entreprises ainsi que de dépôts de gros qui sont retirés ou qui ne sont pas renouvelés, ou la nécessité de financer les avances de fonds sur les facilités de crédit et de trésorerie disponibles ou les obligations de fournir des sûretés en raison d'un abaissement des cotes ou de la volatilité des marchés, ainsi que la nécessité permanente de financer les nouveaux actifs et les investissements stratégiques peuvent créer des besoins de financement. Les besoins de financement éventuels sont quantifiés en appliquant des facteurs à diverses activités commerciales d'après l'opinion de la direction quant au niveau de risque relatif de liquidité de chaque activité. Ces facteurs varient en fonction du classement des dépôts (des particuliers, des petites entreprises, des sociétés qui ne sont pas du secteur des services financiers ou des contreparties de gros), par type de dépôt (des dépôts assurés ou non assurés ou des dépôts détenus à des fins opérationnelles ou à d'autres fins) ainsi que par type d'engagement (des facilités de crédit ou de liquidité engagées ou non engagées par type de contrepartie). Les scénarios de crise tiennent également compte de la durée qui pourrait être requise pour monétiser des actifs liquides de même que de l'évaluation de la direction de la liquidité de ces actifs dans certaines conditions de tension sur les marchés. Ces besoins de financement éventuels sont évalués au moyen de scénarios faisant intervenir des crises majeures systémiques ou propres à l'organisation, ou une combinaison des deux.

Les résultats des simulations de crise sont évalués par rapport à notre degré établi d'appétit pour le risque, sont pris en compte aux fins de la prise de décisions par la direction concernant l'établissement des limites et la fixation des prix de cession interne de la trésorerie, et facilitent la documentation et la conception des plans de gestion et d'urgence. Le cadre de gestion du risque de liquidité et de financement est intégré aux simulations de crise à l'échelle de l'organisation.

Outre l'examen de la PLN en période de tension, nous passons régulièrement en revue les positions en fonction des limites et ratios de liquidité exposés dans la section précédente qui traite de la gestion du risque de liquidité et de financement, ce qui englobe les mesures réglementaires, tels le RLCT, les flux de trésorerie nets cumulatifs et le RLLT.

Actifs liquides non grevés

Les actifs liquides non grevés comprennent des actifs de grande qualité qui sont négociables, qui peuvent être donnés en garantie d'emprunts ou qui peuvent être convertis en trésorerie à l'intérieur d'un délai qui répond aux besoins de liquidité et de financement. Les actifs liquides sont détenus essentiellement par nos activités de négociation ainsi qu'en lots d'actifs liquides supplémentaires qui sont conservés en vue de la gestion du risque de liquidité en cas d'urgence. La liquidité qui est établie pour les différentes catégories d'actifs aux termes du cadre de gestion du risque de BMO reflète l'évaluation de la direction quant à la liquidité de ces actifs advenant une crise grave. Les actifs liquides détenus dans le cadre de nos activités de négociation comprennent la trésorerie en dépôt auprès de banques centrales, les dépôts à court terme à d'autres institutions financières, des titres de créance assortis d'excellentes cotes et des titres pris en pension à court terme. Les lots d'actifs liquides supplémentaires comprennent essentiellement la trésorerie en dépôt auprès de banques centrales, des valeurs mobilières ainsi que des conventions de prise en pension à court terme liées à des titres de créance et émis par des administrations publiques fédérales et provinciales canadiennes et des titres de créance émis par l'administration fédérale américaine et des agences américaines, ces entités étant hautement solvables. La quasi-totalité des actifs de ces lots peuvent être considérés comme des actifs liquides de la catégorie investissement aux termes de Bâle III. La taille des lots d'actifs liquides supplémentaires est intégrée à notre évaluation du risque de liquidité. Afin de se conformer aux exigences des organismes de réglementation locaux, certaines entités juridiques maintiennent leur propre position de liquidité minimale. La capacité de BMO d'utiliser les actifs liquides d'une entité juridique pour soutenir les besoins de liquidité d'une autre peut faire l'objet de restrictions d'ordre juridique et réglementaire.

Dans le cours normal des activités, nous pouvons donner en garantie certains montants de trésorerie ainsi que des valeurs mobilières afin de soutenir nos activités de négociation et notre participation à des systèmes de compensation et de paiement au Canada et à l'étranger. En outre, nous pouvons obtenir des actifs liquides en guise de nantissement et pouvons les redonner en garantie en échange d'une somme en trésorerie ou en guise de sûreté de nos activités de négociation. Le montant net des actifs liquides non grevés, lesquels correspondent à des actifs inscrits au bilan, telles la trésorerie et les valeurs mobilières détenues par BMO, les titres pris en pension ou empruntés, plus d'autres garanties admissibles hors bilan qui ont été obtenues moins les actifs donnés en garantie, totalisait 396,3 milliards de dollars au 31 octobre 2024, comparativement à 357,9 milliards au 31 octobre 2023.

La hausse des actifs liquides non grevés a résulté essentiellement de l'augmentation des soldes de valeurs mobilières, contrebalancée en partie par la diminution des soldes de trésorerie. Les actifs nets liquides non grevés sont essentiellement détenus par la banque mère, par BMO Bank N.A. et par nos activités de courtage. Outre nos actifs liquides, nous avons accès aux programmes d'aide d'urgence de la Banque du Canada, au guichet d'escompte de la Réserve fédérale américaine, au Sterling Monetary Framework et à des facilités de trésorerie de soutien de la Banque centrale européenne. Lorsque nous évaluons la solidité de notre position de liquidité, nous ne tenons pas compte des facilités des banques centrales comme source de liquidité à notre disposition.

Outre la trésorerie et les valeurs mobilières que nous détenons, nous pouvons également transporter en nantissement d'autres actifs, dont des prêts hypothécaires et d'autres prêts, afin de mobiliser du financement garanti à long terme. Conformément au cadre de gestion du risque de liquidité et de financement, une politique générale de nantissement d'actifs a été élaborée et définit la structure et les limites du nantissement d'actifs financiers et non financiers.

Le tableau ci-après présente un résumé du total des actifs liquides grevés et non grevés de BMO. Pour d'autres informations sur les actifs grevés, il y a lieu de se reporter à la note 25 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Actifs liquides¹

TABLEAU 50

| (en millions de dollars canadiens) | Au 31 octobre 2024 | | | | | Au 31 octobre 2023 |
|--|--------------------------------|---|-------------------------------------|---------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| | Actifs appartenant à la Banque | Autres éléments de trésorerie et valeurs mobilières reçus | Total des actifs bruts ² | Actifs grevés | Actifs nets non grevés ³ | Actifs nets non grevés ³ |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 65 098 | – | 65 098 | 80 | 65 018 | 77 809 |
| Dépôts à d'autres banques | 3 640 | – | 3 640 | – | 3 640 | 4 109 |
| Valeurs mobilières et titres pris en pension ou empruntés | | | | | | |
| États souverains, banques centrales ou banques multilatérales de développement | 180 915 | 103 484 | 284 399 | 134 273 | 150 126 | 122 686 |
| Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires émis par des agences américaines et titres garantis par des créances hypothécaires | 105 081 | 11 147 | 116 228 | 54 499 | 61 729 | 56 729 |
| Titres de créance d'entreprises et autres | 37 994 | 21 374 | 59 368 | 15 646 | 43 722 | 34 358 |
| Titres de participation d'entreprises | 72 890 | 59 066 | 131 956 | 79 627 | 52 329 | 42 716 |
| Total des valeurs mobilières et des titres pris en pension ou empruntés | 396 880 | 195 071 | 591 951 | 284 045 | 307 906 | 256 489 |
| Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH (présentés comme des prêts au coût amorti) ⁴ | 25 266 | – | 25 266 | 5 492 | 19 774 | 19 502 |
| Total des actifs liquides | 490 884 | 195 071 | 685 955 | 289 617 | 396 338 | 357 909 |

¹ Avec prise d'effet au premier trimestre de l'exercice 2024, nous avons modifié notre méthode comptable pour comptabiliser les transactions sur titres à la date de transaction, au lieu de la date de règlement, ce qui a donné lieu à une augmentation des autres actifs et des autres passifs en raison de la comptabilisation anticipée des transactions et du reclassement de certains éléments au bilan. Les chiffres comparatifs de l'exercice 2023 ont été reclassés en fonction de la méthodologie adoptée pour la période à l'étude. Il y a lieu de se reporter à la section Modifications futures de méthodes comptables en 2024 pour obtenir plus de détails.

² Les actifs bruts comprennent les actifs appartenant à la Banque ainsi que les éléments de trésorerie et les valeurs mobilières reçus de tiers.

³ Les actifs nets liquides non grevés désignent le total des actifs bruts, moins les actifs grevés.

⁴ Aux termes des IFRS, les titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation (LNH) qui comprennent les prêts hypothécaires détenus par BMO à titre de sûretés sous-jacentes sont classés dans les prêts. Les titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH non grevés sont liquides et inclus à titre d'actifs liquides conformément au cadre de gestion du risque de liquidité et de financement de BMO. Ce montant est présenté comme un poste distinct appelé Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Actifs grevés¹

TABLEAU 51

| (en millions de dollars canadiens) Au 31 octobre 2024 | Total des actifs bruts ² | Actifs grevés ³ | | Actifs nets non grevés | |
|---|-------------------------------------|----------------------------|----------------------|---------------------------------------|---|
| | | Donnés en garantie | Autres actifs grevés | Autres actifs non grevés ⁴ | Actifs pouvant être donnés en garantie ⁵ |
| Trésorerie et dépôts à d'autres banques | 68 738 | - | 80 | - | 68 658 |
| Valeurs mobilières ⁶ | 617 217 | 233 907 | 55 630 | 24 824 | 302 856 |
| Prêts | 652 750 | 69 615 | 1 804 | 427 863 | 153 468 |
| Autres actifs | | | | | |
| Instruments dérivés | 47 253 | - | - | 47 253 | - |
| Engagements de clients aux termes d'acceptations | 359 | - | - | 359 | - |
| Bureaux et matériel | 6 249 | - | - | 6 249 | - |
| Écart d'acquisition | 16 774 | - | - | 16 774 | - |
| Immobilisations incorporelles | 4 925 | - | - | 4 925 | - |
| Actifs d'impôt exigible | 2 219 | - | - | 2 219 | - |
| Actifs d'impôt différé | 3 024 | - | - | 3 024 | - |
| Montants à recevoir des courtiers, des contrepartistes et des clients | 31 916 | - | - | 31 916 | - |
| Actifs divers | 42 387 | 10 314 | - | 32 073 | - |
| Total des autres actifs | 155 106 | 10 314 | - | 144 792 | - |
| Total des actifs | 1 493 811 | 313 836 | 57 514 | 597 479 | 524 982 |

| (en millions de dollars canadiens) Au 31 octobre 2023 | Total des actifs bruts ² | Actifs grevés ³ | | Actifs nets non grevés | |
|---|-------------------------------------|----------------------------|----------------------|---------------------------------------|---|
| | | Donnés en garantie | Autres actifs grevés | Autres actifs non grevés ⁴ | Actifs pouvant être donnés en garantie ⁵ |
| Trésorerie et dépôts à d'autres banques | 82 043 | - | 125 | - | 81 918 |
| Valeurs mobilières ⁶ | 535 215 | 209 091 | 50 133 | 14 612 | 261 379 |
| Prêts | 632 682 | 93 931 | 511 | 342 398 | 195 842 |
| Autres actifs | | | | | |
| Instruments dérivés | 39 976 | - | - | 39 976 | - |
| Engagements de clients aux termes d'acceptations | 8 111 | - | - | 8 111 | - |
| Bureaux et matériel | 6 241 | - | - | 6 241 | - |
| Écart d'acquisition | 16 728 | - | - | 16 728 | - |
| Immobilisations incorporelles | 5 216 | - | - | 5 216 | - |
| Actifs d'impôt exigible | 2 052 | - | - | 2 052 | - |
| Actifs d'impôt différé | 3 420 | - | - | 3 420 | - |
| Montants à recevoir des courtiers, des contrepartistes et des clients | 53 002 | - | - | 53 002 | - |
| Actifs divers | 37 806 | 10 596 | - | 27 210 | - |
| Total des autres actifs | 172 552 | 10 596 | - | 161 956 | - |
| Total des actifs | 1 422 492 | 313 618 | 50 769 | 518 966 | 539 139 |

¹ Avec prise d'effet au premier trimestre de l'exercice 2024, nous avons modifié notre méthode comptable pour comptabiliser les transactions sur titres à la date de transaction, au lieu de la date de règlement, ce qui a donné lieu à une augmentation des autres actifs et des autres passifs en raison de la comptabilisation anticipée des transactions et du reclassement de certains éléments au bilan. Les chiffres comparatifs de l'exercice 2023 ont été reclassés en fonction de la méthodologie adoptée pour la période à l'étude. Il y a lieu de se reporter à la section Modifications futures de méthodes comptables en 2024 pour obtenir plus de détails.

² Les actifs bruts comprennent des actifs inscrits au bilan et des actifs hors bilan.

³ Les actifs donnés en garantie renvoient à la partie des actifs figurant au bilan ainsi qu'à la trésorerie et aux valeurs mobilières qui sont données en garantie au moyen de mises en pension de titres, de prêts de titres, de contrats dérivés, et aux termes des exigences associées à la participation à des chambres de compensation et des systèmes de paiement. Les autres actifs grevés comprennent les actifs qui font l'objet de restrictions de nature juridique ou autre, tels que les dépôts minimaux requis auprès de banques centrales, les actifs liés à des ventes à découvert et certains titres émis par des agences américaines qui ont été vendus à des tiers, mais qui sont consolidés selon les IFRS.

⁴ Les autres actifs non grevés comprennent certains actifs liquides qui, de l'avis de la direction, ne sont pas rapidement disponibles pour répondre aux exigences de BMO en matière de liquidité. Ces actifs se composaient de valeurs mobilières d'un montant de 24,8 milliards de dollars au 31 octobre 2024, y compris les titres détenus par la filiale d'assurance de BMO, les titres liés au financement par le vendeur de même que certains investissements détenus par notre unité de banque d'affaires. Les autres actifs non grevés comprennent des prêts hypothécaires et d'autres prêts pouvant être titrisés afin d'obtenir du financement garanti.

⁵ Les prêts indiqués comme pouvant être donnés en garantie représentent des prêts qui sont actuellement détenus dans des banques centrales et qui peuvent servir à obtenir du financement auprès de celles-ci. Les prêts pouvant être donnés en garantie ne tiennent pas compte d'autres sources de liquidité supplémentaire pouvant être utilisées et associées au portefeuille de prêts de BMO, ce qui inclut d'autres titrisations, les émissions d'obligations sécurisées et les avances de la Federal Home Loan Bank (FHLB) des États-Unis.

⁶ Comprennent des valeurs mobilières, des titres pris en pension ou empruntés et des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH (présentés comme des prêts au coût amorti).

Actifs nets liquides non grevés par entité juridique¹

TABLEAU 52

| (en millions de dollars canadiens) | Au 31 octobre 2024 | Au 31 octobre 2023 |
|--|--------------------|--------------------|
| BMO (société mère) | 240 796 | 225 913 |
| BMO Bank N.A. | 128 521 | 109 476 |
| Courtiers | 27 021 | 22 520 |
| Total des actifs nets liquides non grevés par entité juridique | 396 338 | 357 909 |

¹ Avec prise d'effet au premier trimestre de l'exercice 2024, nous avons modifié notre méthode comptable pour comptabiliser les transactions sur titres à la date de transaction, au lieu de la date de règlement, ce qui a donné lieu à une augmentation des autres actifs et des autres passifs en raison de la comptabilisation anticipée des transactions et du reclassement de certains éléments au bilan. Les chiffres comparatifs de l'exercice 2023 ont été reclassés en fonction de la méthodologie adoptée pour la période à l'étude. Il y a lieu de se reporter à la section Modifications futures de méthodes comptables en 2024 pour obtenir plus de détails.

Stratégie de financement

Selon la stratégie de financement de BMO, les sources de financement de gros garanti et non garanti qui sont utilisées pour financer les prêts et actifs moins liquides doivent être d'une durée (généralement de deux à dix ans) qui appuiera la durée à courir réelle de ces actifs. Le financement de gros garanti et non garanti des actifs liquides liés aux activités de négociation est généralement à plus court terme (d'une durée de un an ou moins), reflète la liquidité des actifs ainsi financés et est assujéti à des limites relatives à l'ensemble des échéances sur différentes périodes. Les lots d'actifs liquides supplémentaires sont financés en grande partie au moyen de financement de gros à terme.

Nous maintenons une masse de dépôts de clients, à la fois vaste et stable, qui, conjugués à notre situation en matière de capital importante, constituent de solides assises, favorisent le maintien d'une saine position de liquidité et réduisent notre dépendance envers le financement de gros. Les dépôts de clients totalisaient 715,3 milliards de dollars au 31 octobre 2024, en hausse par rapport à ceux de 654,3 milliards pour l'exercice 2023, en raison essentiellement de la forte croissance des dépôts sous-jacents dans l'ensemble des groupes d'exploitation.

L'encours du financement de gros, garanti et non garanti, constitué en grande partie de titres négociables, totalisait 255,5 milliards de dollars au 31 octobre 2024 et, de ce montant, une tranche de 67,5 milliards était sous forme de financement garanti et une autre de 188,0 milliards, de financement non garanti. L'encours du total du financement de gros a diminué en regard de celui de 269,6 milliards au 31 octobre 2023, en raison principalement des échéances nettes du financement de gros au cours de l'exercice. La composition et les échéances du financement de gros à terme de BMO sont présentées plus loin dans la présente section. D'autres renseignements sur les échéances des dépôts figurent également dans la section Échéances contractuelles des actifs et des passifs et engagements hors bilan. Nous maintenons un vaste portefeuille d'actifs liquides non grevés totalisant 396,3 milliards au 31 octobre 2024 et 357,9 milliards au 31 octobre 2023, actifs qui, tel qu'il est décrit à la section ci-dessus intitulée Actifs liquides non grevés, pourraient être monétisés afin de combler des besoins de financement éventuels.

Échéances du financement de gros¹

TABLEAU 53

| (en millions de dollars canadiens) | Au 31 octobre 2024 | | | | | | | | Au 31 octobre 2023 |
|---|--------------------|---------------|---------------|----------------|-------------------------------|-----------------|---------------|----------------|--------------------|
| | Moins de 1 mois | De 1 à 3 mois | De 3 à 6 mois | De 6 à 12 mois | Total partiel – Moins de 1 an | De 1 an à 2 ans | Plus de 2 ans | Total | Total |
| Dépôts d'autres banques | 2 531 | 1 283 | 556 | 1 222 | 5 592 | 7 | - | 5 599 | 7 714 |
| Certificats de dépôt et papier commercial | 12 023 | 23 099 | 23 525 | 30 838 | 89 485 | 864 | - | 90 349 | 94 372 |
| Billets de dépôt au porteur | 1 437 | 2 332 | 462 | 407 | 4 638 | - | - | 4 638 | 954 |
| Papier commercial adossé à des actifs | 1 702 | 2 453 | 5 114 | 343 | 9 612 | - | - | 9 612 | 6 005 |
| Billets à moyen terme non garantis de premier rang | 609 | 5 120 | 3 096 | 12 443 | 21 268 | 7 374 | 39 271 | 67 913 | 70 749 |
| Billets structurés non garantis de premier rang ² | - | - | 14 | 297 | 311 | 498 | 10 283 | 11 092 | 9 415 |
| Financement garanti | | | | | | | | | |
| Titrisations de créances hypothécaires et de marges de crédit sur valeur domiciliaire | 25 | 781 | 909 | 1 474 | 3 189 | 2 752 | 12 246 | 18 187 | 17 916 |
| Obligations sécurisées | - | - | - | 4 117 | 4 117 | 12 267 | 10 585 | 26 969 | 28 412 |
| Autres titrisations adossées à des actifs ³ | - | - | - | - | - | 1 330 | 5 786 | 7 116 | 7 661 |
| Avances de la Federal Home Loan Bank | - | - | - | 1 460 | 1 460 | 1 391 | 2 782 | 5 633 | 18 148 |
| Dettes subordonnées | - | - | - | - | - | 25 | 8 378 | 8 403 | 8 227 |
| Total | 18 327 | 35 068 | 33 676 | 52 601 | 139 672 | 26 508 | 89 331 | 255 511 | 269 573 |
| Composé de ce qui suit : | | | | | | | | | |
| Financement garanti | 1 727 | 3 234 | 6 023 | 7 394 | 18 378 | 17 740 | 31 399 | 67 517 | 78 142 |
| Financement non garanti | 16 600 | 31 834 | 27 653 | 45 207 | 121 294 | 8 768 | 57 932 | 187 994 | 191 431 |
| Total⁴ | 18 327 | 35 068 | 33 676 | 52 601 | 139 672 | 26 508 | 89 331 | 255 511 | 269 573 |

¹ Le financement de gros non garanti comprend principalement le financement obtenu par l'émission de titres négociables. Le financement de gros ne tient pas compte des opérations de mise en pension de titres ni des acceptations bancaires, lesquelles sont présentées à la section Échéances contractuelles des actifs et des passifs et engagements hors bilan. Il exclut également le papier commercial adossé à des actifs qu'émettent certains fonds multicédants, qui n'est pas consolidé aux fins de la présentation de l'information financière.

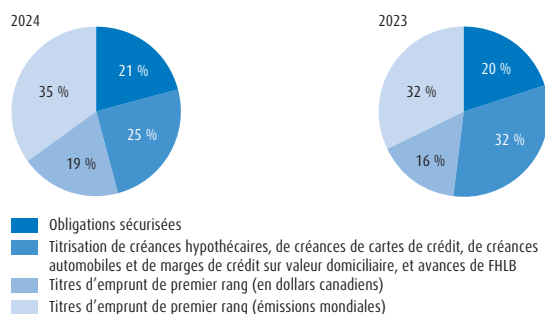
² Émis essentiellement à des investisseurs institutionnels.

³ Comprennent les titrisations de créances de cartes de crédit, de prêts automobiles et de prêts au financement de matériel de transport.

⁴ Le total du financement de gros était constitué de 51,8 milliards de dollars de fonds libellés en dollars canadiens et de 203,7 milliards de fonds libellés en dollars américains et autres monnaies au 31 octobre 2024.

La diversification de nos sources de financement de gros à terme constitue un volet important de notre stratégie globale de gestion de la liquidité. Notre financement de gros à terme est bien diversifié, et ce, par territoire, monnaie, type d'investisseurs, type d'instrument et profil d'échéances. Nous nous assurons d'avoir constamment accès à du financement de gros à long terme au moyen de divers programmes d'emprunt, notamment un programme d'émission de billets européens, des programmes de billets à moyen terme canadiens, australiens et américains, la titrisation de créances hypothécaires canadiennes et américaines, la titrisation de créances de cartes de crédit canadiennes, de prêts automobiles et de marges de crédit sur valeur domiciliaire, de prêts au financement de matériel de transport, des obligations sécurisées et des dépôts de premier rang non garantis canadiens et américains.

Composition du financement à terme du marché des capitaux de gros (%)



Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Grâce à notre plan de financement de gros à terme, nous visons à obtenir une capacité de financement qui nous permet de mettre de l'avant nos stratégies commerciales. Ce plan tient compte des échéances projetées et de la croissance des actifs et des passifs des secteurs d'activité dans le cadre de notre processus de prévision et de planification, et évalue les besoins en financement à la lumière des sources disponibles. Le plan est examiné annuellement par les comités de la haute direction à qui incombent des responsabilités précises, et approuvé par le Comité d'évaluation des risques, et est régulièrement mis à jour afin que les résultats réels y soient reflétés et les plus récentes informations prévisionnelles, intégrées.

Faits nouveaux en matière de réglementation

Le BSIF a annoncé des changements proposés à sa ligne directrice Normes de liquidité (NL) qui devraient entrer en vigueur au cours de l'exercice 2025. Selon la proposition, BMO sera tenue de soumettre régulièrement au BSIF des rapports portant sur la gestion des liquidités intrajournalières. Ces changements ne devraient pas avoir une incidence significative sur nos pratiques ou nos exigences en matière de liquidité et de financement.

Cotes de crédit

Les cotes de crédit que des agences de notation externes attribuent aux titres d'emprunt à court terme et aux titres d'emprunt à long terme de premier rang de BMO jouent un rôle important dans sa capacité à se procurer du capital et le financement que requiert le soutien de ses activités commerciales. Le fait de maintenir d'excellentes cotes de crédit nous permet d'avoir accès à des fonds sur les marchés de gros à des taux attractifs. Si les cotes de BMO se détérioraient, notre coût de financement pourrait augmenter et l'obtention du financement et du capital sur les marchés de gros pourrait être limitée. Un abaissement majeur des cotes de BMO pourrait aussi avoir d'autres conséquences, dont celles décrites à la note 8 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Les cotes que les agences de notation ont attribuées à la dette de premier rang de BMO sont réservées à des émissions de premier ordre et de grande qualité. Au cours de l'exercice 2024, Moody's, Standard & Poor's (S&P), Fitch et DBRS ont confirmé leurs cotes et maintenu des perspectives stables à l'égard de BMO.

TABLEAU 54

Au 31 octobre 2024

| Agence de notation | Dette à court terme | Dette de premier rang ¹ | Dépôts à long terme / ancienne dette de premier rang ² | Dette subordonnée (FPUNV) | Perspectives |
|--------------------|---------------------|------------------------------------|---|---------------------------|--------------|
| Moody's | P-1 | A2 | Aa2 | Baa1 (hybr.) | Stables |
| S&P | A-1 | A- | A+ | BBB+ | Stables |
| Fitch | F1+ | AA- | AA | A | Stables |
| DBRS | R-1 (élevée) | AA (faible) | AA | A (faible) | Stables |

¹ Sous réserve de la conversion aux termes du régime de recapitalisation interne des banques.

² Les dépôts à long terme / l'ancienne dette de premier rang comprennent la dette de premier rang émise avant le 23 septembre 2018 et la dette de premier rang émise depuis le 23 septembre 2018 inclusivement, laquelle est exclue du régime de recapitalisation interne des banques.

Nous sommes tenus de fournir des garanties à certaines contreparties si les cotes de crédit de BMO sont abaissées. Les garanties supplémentaires requises sont fondées sur les risques associés à la valeur de marché, la valeur des garanties et les ententes prévoyant un seuil de garantie, le cas échéant. Au 31 octobre 2024, si nos cotes étaient abaissées de un cran, de deux crans et de trois crans, nous devrions fournir à des contreparties des garanties supplémentaires totalisant 189 millions de dollars, 440 millions et 979 millions, respectivement.

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme (RLCT) est calculé quotidiennement et correspond au ratio des actifs liquides de haute qualité détenus au total des sorties nettes de trésorerie en période de tension dans les 30 jours civils suivants selon la ligne directrice Normes de liquidités (NL) établie par le BSIF, et il est résumé dans le tableau ci-après. Les actifs liquides de haute qualité de BMO sont essentiellement composés de sa trésorerie, de titres de créance jouissant d'une bonne cote de crédit et émis ou garantis par des administrations publiques, d'obligations couvertes ayant une excellente cote de crédit ainsi que de titres de créance et d'actions inscrits à un important indice boursier et émis par des entreprises qui n'œuvrent pas dans le secteur financier. Les flux de trésorerie nets tiennent compte des sorties de trésorerie associées aux dépôts, au financement de gros garanti ou non garanti, aux engagements et aux sûretés qui pourraient être exigées, ce qui est compensé par les entrées de trésorerie autorisées provenant des prêts, des activités de prêt de titres ainsi que d'autres titres de créance qui ne sont pas considérés comme des actifs liquides de haute qualité et qui échoient sur une période de 30 jours. Les pondérations prescrites par le BSIF sont appliquées aux flux de trésorerie et aux actifs liquides de haute qualité aux fins du calcul des valeurs pondérées et du RLCT. Le RLCT ne tient pas compte des liquidités dépassant 100 % dans BMO Financial Corp. (BFC) en raison des restrictions quant au transfert de liquidités entre BFC et la banque mère. Les banques d'importance systémique nationale, y compris BMO, sont tenues de maintenir un RLCT minimal de 100 %. Le RLCT moyen quotidien pour le trimestre clos le 31 octobre 2024 a été de 132 %, ce qui se traduit par un excédent de 61,0 milliards de dollars par rapport au seuil réglementaire minimal et une hausse de 4 % par rapport à 128 % pour l'exercice 2023, la hausse des actifs liquides de haute qualité ayant plus que compensé la hausse des sorties nettes de trésorerie. Bien que les banques soient tenues de maintenir un RLCT de plus de 100 % dans des circonstances normales, on s'attend à ce qu'elles puissent utiliser leurs actifs liquides de haute qualité en période de tension, ce qui peut ramener leur RLCT à moins de 100 % au cours d'une telle période. Ce ratio n'est que l'une des mesures de la position de liquidité d'une banque et ne rend pas compte de tous ses actifs liquides ni des modes de financement de rechange auxquels nous pourrions recourir au cours d'une période de tension. Tous les actifs liquides de BMO sont indiqués dans le tableau qui suit.

TABLEAU 55

| | Au 31 octobre 2024 | |
|--|--|--|
| | Total de la valeur non pondérée (moyenne) ^{1,2} | Total de la valeur pondérée (moyenne) ^{2,3} |
| (en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire) | | |
| Actifs liquides de haute qualité | | |
| Total des actifs liquides de haute qualité | * | 253,4 |
| Sorties de trésorerie | | |
| Dépôts des particuliers et dépôts des petites entreprises, dont : | 302,3 | 21,7 |
| Dépôts stables | 139,9 | 4,2 |
| Dépôts moins stables | 162,4 | 17,5 |
| Financement de gros non garanti, dont : | 312,7 | 137,4 |
| Dépôts opérationnels (toutes les contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives | 153,5 | 38,0 |
| Dépôts non opérationnels (toutes les contreparties) | 140,0 | 80,2 |
| Dettes non garanties | 19,2 | 19,2 |
| Financement de gros garanti | * | 23,0 |
| Exigences supplémentaires, dont : | 258,7 | 52,4 |
| Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées | 32,4 | 8,7 |
| Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette | 2,7 | 2,7 |
| Facilités de crédit et de liquidité | 223,6 | 41,0 |
| Autres obligations de financement contractuelles | 0,8 | - |
| Autres obligations de financement conditionnelles | 544,3 | 11,3 |
| Total des sorties de trésorerie | * | 245,8 |
| Entrées de trésorerie | | |
| Prêts garantis (p. ex., prises en pension) | 164,0 | 24,1 |
| Entrées liées aux expositions parfaitement productives | 18,1 | 9,9 |
| Autres entrées de trésorerie | 19,4 | 19,4 |
| Total des entrées de trésorerie | 201,5 | 53,4 |
| | | Total de la valeur ajustée⁴ |
| Total des actifs liquides de haute qualité | | 253,4 |
| Total des sorties nettes de trésorerie | | 192,4 |
| Ratio de liquidité à court terme (%) | | 132 |
| | | Total de la valeur ajustée⁴ |
| Trimestre clos le 31 octobre 2023 | | |
| Total des actifs liquides de haute qualité | | 228,4 |
| Total des sorties nettes de trésorerie | | 178,5 |
| Ratio de liquidité à court terme (%) | | 128 |

* Valeur non exigée par la norme régissant les informations à fournir sur le RLCT.

¹ Les valeurs non pondérées sont calculées à la valeur de marché (dans le cas des actifs liquides de haute qualité) ou selon les soldes en cours échéant ou exigibles dans les 30 jours suivants (dans le cas des entrées et sorties de trésorerie).

² Les valeurs sont calculées en fonction de la moyenne simple du RLCT quotidien sur 62 jours ouvrables au quatrième trimestre de l'exercice 2024.

³ Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des pondérations prescrites par la ligne directrice Normes de liquidités (NL) établie par le BSIF eu égard aux actifs liquides de haute qualité et aux entrées et sorties de trésorerie.

⁴ Les valeurs ajustées sont calculées en fonction du total des valeurs pondérées après l'application des plafonds définis dans la ligne directrice NL.

Ratio de liquidité à long terme

Le ratio de liquidité à long terme (RLLT) est une mesure réglementaire qui évalue la stabilité du profil de financement d'une banque par rapport à la liquidité de ses actifs et est calculé selon la ligne directrice Normes de liquidités (NL) établie par le BSIF. Contrairement au RLCT, qui est une mesure à court terme, le RLLT calcule la résilience à moyen et à long terme d'une banque. Le RLLT s'entend du montant du financement stable disponible (FSD) par rapport à celui du financement stable requis (FSR). Le montant du FSD représente la part des fonds propres et des passifs censée être disponible de manière fiable pour une banque à un horizon de un an (ce qui comprend les dépôts de clients, le financement de gros à long terme et le capital). Les exigences relatives au financement stable pour chacune des institutions sont établies par le BSIF et fondées sur la liquidité et les caractéristiques inhérentes à la durée de ses actifs inscrits au bilan et des autres éléments hors bilan. Les pondérations prescrites par le BSIF s'appliquent aux soldes nominaux des actifs et passifs, afin de calculer le FSD, le FSR et le RLLT. Les banques d'importance systémique nationale, y compris BMO, sont tenues de maintenir un RLLT minimal de 100 %. Le RLLT de BMO était de 117 % au 31 octobre 2024, ce qui se traduit par un excédent de 115,4 milliards de dollars par rapport au seuil réglementaire minimal. Le RLLT a augmenté par rapport à celui de 115 % au 31 octobre 2023, puisque l'accroissement du FSD a plus que compensé la hausse du FSR.

TABLEAU 56

| | Pour le trimestre clos le 31 octobre 2024 | | | | |
|--|---|-----------------|----------------|--------------|---|
| | Valeur non pondérée par échéance résiduelle | | | | Valeur pondérée ² |
| | Sans échéance ¹ | Moins de 6 mois | De 6 à 12 mois | Plus de 1 an | |
| (en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire) | | | | | |
| Élément de financement stable disponible (FSD) | | | | | |
| Fonds propres : | - | - | - | 95,4 | 95,4 |
| Fonds propres réglementaires | - | - | - | 95,4 | 95,4 |
| Autres instruments de fonds propres | - | - | - | - | - |
| Dépôts des particuliers et dépôts des petites entreprises : | 227,4 | 70,2 | 41,8 | 74,4 | 379,8 |
| Dépôts stables | 114,2 | 27,5 | 17,3 | 15,4 | 166,5 |
| Dépôts moins stables | 113,2 | 42,7 | 24,5 | 59,0 | 213,3 |
| Financement de gros : | 310,0 | 275,0 | 66,4 | 106,4 | 293,0 |
| Dépôts opérationnels | 151,0 | - | - | - | 75,5 |
| Autres financements de gros | 159,0 | 275,0 | 66,4 | 106,4 | 217,5 |
| Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants | - | 1,3 | 0,6 | 13,9 | - |
| Autres passifs : | 3,0 | * | * | 77,5 | 20,5 |
| Passifs d'instruments dérivés du RLLT | * | * | * | 5,3 | * |
| Tous les autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus | 3,0 | 51,5 | 0,3 | 20,4 | 20,5 |
| FSD total | * | * | * | * | 788,7 |
| Élément de financement stable requis (FSR) | | | | | |
| Total des actifs liquides de haute qualité du RLLT | * | * | * | * | 18,5 |
| Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles | - | 0,2 | - | - | 0,1 |
| Prêts et titres productifs : | 202,3 | 211,3 | 74,3 | 362,1 | 538,3 |
| Prêts productifs à des institutions financières garantis par des actifs liquides de haute qualité de niveau 1 | - | 94,1 | 3,2 | - | 4,0 |
| Prêts productifs à des institutions financières garantis par des actifs liquides de haute qualité autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions non garantis | 32,0 | 61,5 | 8,7 | 21,3 | 65,0 |
| Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts aux particuliers et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont : | 124,8 | 39,4 | 44,3 | 167,8 | 287,9 |
| Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit | - | - | - | - | - |
| Crédits hypothécaires au logement productifs, dont : | 13,6 | 13,8 | 17,7 | 143,7 | 127,9 |
| Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit | 13,6 | 13,8 | 17,7 | 143,7 | 127,9 |
| Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés | 31,9 | 2,5 | 0,4 | 29,3 | 53,5 |
| Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants | - | 1,3 | 0,6 | 13,9 | - |
| Autres actifs : | 46,6 | * | * | 101,7 | 94,6 |
| Produits de base physiques, y compris l'or | 9,5 | * | * | * | 8,1 |
| Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale | * | * | * | 17,7 | 15,0 |
| Actifs d'instruments dérivés du RLLT | * | * | * | 3,8 | - |
| Passifs d'instruments dérivés du RLLT avant déduction de la marge de variation versée | * | * | * | 14,6 | 0,7 |
| Tous les autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus | 37,1 | 41,0 | 0,3 | 24,3 | 70,8 |
| Éléments hors bilan | - | - | - | 623,3 | 21,8 |
| FSR total | * | * | * | * | 673,3 |
| Ratio de liquidité à long terme (%) | * | * | * | * | 117 |
| | | | | | Total de la valeur ajustée ² |
| Trimestre clos le 31 octobre 2023 | | | | | |
| FSD total | | | | | 724,1 |
| FSR total | | | | | 627,8 |
| Ratio de liquidité à long terme (%) | | | | | 115 |

¹ Valeur non exigée par la norme régissant les informations à fournir sur le RLLT.

² Les éléments classés dans la colonne « Sans échéance » ne sont assortis d'aucune échéance stipulée. Ces éléments peuvent inclure notamment des dépôts sans échéance, des positions vendeurs, des positions à échéance ouverte, des titres autres que des actifs liquides de haute qualité, des produits de base physiques et des prêts à vue.

³ Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des pondérations prescrites par la ligne directrice NL établie par le BSIF eu égard au FSD et au FSR.

Échéances contractuelles des actifs et des passifs et engagements hors bilan

Les tableaux ci-dessous présentent les échéances contractuelles résiduelles des actifs et des passifs inscrits au bilan et des engagements non inscrits au bilan. L'échéance contractuelle des actifs et des passifs financiers entre en jeu dans la gestion du risque de liquidité et de financement, mais elle n'est pas nécessairement conforme à l'échéance attendue des actifs et des passifs servant à cette gestion. Afin de gérer le risque de liquidité et de financement, nous établissons des prévisions des entrées et des sorties de trésorerie liées aux actifs et aux passifs compte tenu de conditions normales du marché et de divers scénarios de crise. Les scénarios de crise font intervenir des hypothèses relatives aux remboursements de prêts, aux retraits de dépôts et aux baisses des engagements de crédit et des facilités de trésorerie par type de contrepartie et de produit. Les scénarios de crise tiennent également compte de l'horizon temporel sur lequel les actifs liquides peuvent être monétisés, et pour quel montant (escompte), de même que les exigences en matière de sûretés éventuelles pouvant être imposées par suite de la volatilité du marché et des baisses des cotes de crédit, entre autres hypothèses.

TABLEAU 57

| 2024 | | | | | | | | | | |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|--------------------|-----------------|------------------|------------------|-----------|
| (en millions de dollars canadiens) | De 0 à 1 mois | De 1 à 3 mois | De 3 à 6 mois | De 6 à 9 mois | De 9 à 12 mois | De 1 an à 2 ans | De 2 à 5 ans | Plus de 5 ans | Sans échéance | Total |
| Instruments financiers inscrits au bilan | | | | | | | | | | |
| Actifs | | | | | | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 62 827 | - | - | - | - | - | - | - | 2 271 | 65 098 |
| Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques | 2 513 | 628 | 481 | 18 | - | - | - | - | - | 3 640 |
| Valeurs mobilières | 6 787 | 14 011 | 7 840 | 6 707 | 9 720 | 21 264 | 84 775 | 172 886 | 72 890 | 396 880 |
| Titres pris en pension ou empruntés | 85 185 | 16 803 | 5 701 | 2 330 | 888 | - | - | - | - | 110 907 |
| Prêts¹ | | | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 1 683 | 3 284 | 6 413 | 6 653 | 9 252 | 52 489 | 77 867 | 33 227 | 212 | 191 080 |
| Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers | 581 | 974 | 1 703 | 1 827 | 2 671 | 14 815 | 24 595 | 18 830 | 26 691 | 92 687 |
| Prêts sur cartes de crédit | - | - | - | - | - | - | - | - | 13 612 | 13 612 |
| Prêts aux entreprises et aux administrations publiques | 8 647 | 14 418 | 16 461 | 19 448 | 21 828 | 63 613 | 105 740 | 32 444 | 102 394 | 384 993 |
| Provision pour pertes sur créances | - | - | - | - | - | - | - | - | (4 356) | (4 356) |
| Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur créances | 10 911 | 18 676 | 24 577 | 27 928 | 33 751 | 130 917 | 208 202 | 84 501 | 138 553 | 678 016 |
| Autres actifs | | | | | | | | | | |
| Instruments dérivés | 5 573 | 7 996 | 7 211 | 2 482 | 1 660 | 6 365 | 8 374 | 7 592 | - | 47 253 |
| Engagements de clients aux termes d'acceptations | 359 | - | - | - | - | - | - | - | - | 359 |
| Montants à recevoir des courtiers, des contrepartistes et des clients | 31 916 | - | - | - | - | - | - | - | - | 31 916 |
| Divers | 3 847 | 1 012 | 948 | 31 | 14 | 13 | 13 | 7 717 | 61 983 | 75 578 |
| Total des autres actifs | 41 695 | 9 008 | 8 159 | 2 513 | 1 674 | 6 378 | 8 387 | 15 309 | 61 983 | 155 106 |
| Total des actifs | 209 918 | 59 126 | 46 758 | 39 496 | 46 033 | 158 559 | 301 364 | 272 696 | 275 697 | 1 409 647 |

TABLEAU 58

| 2024 | | | | | | | | | | |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|--------------------|-----------------|------------------|------------------|-----------|
| (en millions de dollars canadiens) | De 0 à 1 mois | De 1 à 3 mois | De 3 à 6 mois | De 6 à 9 mois | De 9 à 12 mois | De 1 an à 2 ans | De 2 à 5 ans | Plus de 5 ans | Sans échéance | Total |
| Passifs et capitaux propres | | | | | | | | | | |
| Dépôts ^{2, 3} | 47 637 | 74 759 | 69 479 | 68 110 | 48 835 | 51 789 | 87 297 | 25 602 | 508 932 | 982 440 |
| Autres passifs | | | | | | | | | | |
| Instruments dérivés | 6 769 | 10 541 | 10 828 | 3 311 | 2 160 | 6 470 | 9 112 | 9 112 | - | 58 303 |
| Acceptations | 359 | - | - | - | - | - | - | - | - | 359 |
| Titres vendus à découvert ⁴ | 35 030 | - | - | - | - | - | - | - | - | 35 030 |
| Titres mis en pension ou prêtés ⁴ | 99 364 | 7 777 | 721 | 106 | 1 016 | 1 807 | - | - | - | 110 791 |
| Titrisation et passifs liés aux entités structurées | 44 | 981 | 1 072 | 2 183 | 152 | 4 353 | 9 913 | 21 466 | - | 40 164 |
| Passifs liés à l'assurance | 93 | 89 | 18 | 18 | 30 | 83 | 195 | 701 | 17 543 | 18 770 |
| Montants à payer aux courtiers, aux contrepartistes et aux clients | 34 407 | - | - | - | - | - | - | - | - | 34 407 |
| Divers | 12 409 | 2 968 | 805 | 144 | 1 611 | 2 492 | 4 058 | 2 799 | 9 434 | 36 720 |
| Total des autres passifs | 188 475 | 22 356 | 13 444 | 5 762 | 4 969 | 15 205 | 23 278 | 34 078 | 26 977 | 334 544 |
| Dette subordonnée | - | - | - | - | - | 25 | 25 | 8 327 | - | 8 377 |
| Total des capitaux propres | - | - | - | - | - | - | - | - | 84 286 | 84 286 |
| Total des passifs et des capitaux propres | 236 112 | 97 115 | 82 923 | 73 872 | 53 804 | 67 019 | 110 600 | 68 007 | 620 195 | 1 409 647 |

¹ Les prêts à vue sont inclus dans la colonne Sans échéance.

² Les dépôts à vue et à préavis sont inclus dans la colonne Sans échéance.

³ Des dépôts de 29 136 millions de dollars au 31 octobre 2024 ont une date d'échéance fixe, mais ils peuvent toutefois faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé (en totalité ou en partie) par le client sans pénalité. Ils sont classés comme étant exigibles à une date fixe en raison de leur date d'échéance contractuelle déclarée.

⁴ Montants présentés selon leur date d'échéance la plus rapprochée.

TABLEAU 59

| 2024 | | | | | | | | | | |
|------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|--------------------|-----------------|------------------|------------------|---------|
| (en millions de dollars canadiens) | De 0 à 1 mois | De 1 à 3 mois | De 3 à 6 mois | De 6 à 9 mois | De 9 à 12 mois | De 1 an à 2 ans | De 2 à 5 ans | Plus de 5 ans | Sans échéance | Total |
| Engagements hors bilan | | | | | | | | | | |
| Crédits fermes ¹ | 3 720 | 5 220 | 10 229 | 16 052 | 16 284 | 47 054 | 130 664 | 7 048 | - | 236 271 |
| Lettres de crédit ² | 2 109 | 5 235 | 6 113 | 6 761 | 6 163 | 2 310 | 3 689 | 36 | - | 32 416 |
| Concours de trésorerie | 283 | 213 | 213 | 3 408 | 1 132 | 3 047 | 9 110 | 818 | - | 18 224 |
| Autres engagements ³ | 30 | 78 | 94 | 87 | 187 | 399 | 486 | 98 | - | 1 459 |

¹ Les crédits fermes ne tiennent pas compte des marges de crédit personnelles ni des cartes de crédit que BMO peut annuler sans condition à son entière discrétion. La grande majorité de ces engagements arrivent à échéance avant d'avoir été utilisés. Par conséquent, le montant contractuel total peut ne pas être représentatif du financement qui sera vraisemblablement requis dans le cadre de ces engagements.

² Les lettres de crédit peuvent faire l'objet de prélèvements en tout temps. Elles sont classées en fonction de leur échéance contractuelle déclarée.

³ Les autres engagements comprennent les obligations d'achat et les engagements sur bail pour les baux signés, mais non encore en vigueur.

Le texte en bleu figurant ci-dessus fait partie intégrante de la note 5 afférente aux états financiers consolidés annuels audités de 2024.

TABLEAU 60

| | 2023 | | | | | | | | | |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|--------------------|-----------------|------------------|------------------|-----------|
| (en millions de dollars canadiens) | De 0 à 1 mois | De 1 à 3 mois | De 3 à 6 mois | De 6 à 9 mois | De 9 à 12 mois | De 1 an à 2 ans | De 2 à 5 ans | Plus de 5 ans | Sans échéance | Total |
| Instruments financiers inscrits au bilan | | | | | | | | | | |
| Actifs | | | | | | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 75 473 | - | - | - | - | - | - | - | 2 461 | 77 934 |
| Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques | 2 775 | 680 | 383 | 153 | 118 | - | - | - | - | 4 109 |
| Valeurs mobilières | 4 115 | 8 556 | 7 225 | 5 585 | 6 602 | 29 930 | 64 250 | 139 501 | 54 320 | 320 084 |
| Titres pris en pension ou empruntés | 93 707 | 12 311 | 6 903 | 2 491 | - | 250 | - | - | - | 115 662 |
| Prêts¹ | | | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 1 121 | 2 188 | 3 403 | 4 246 | 4 761 | 27 229 | 107 347 | 26 689 | 266 | 177 250 |
| Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers | 285 | 621 | 1 028 | 1 343 | 1 542 | 8 094 | 35 467 | 29 992 | 25 670 | 104 042 |
| Prêts sur cartes de crédit | - | - | - | - | - | - | - | - | 12 294 | 12 294 |
| Prêts aux entreprises et aux administrations publiques | 19 671 | 10 920 | 12 550 | 16 370 | 16 953 | 49 366 | 114 289 | 27 880 | 98 887 | 366 886 |
| Provision pour pertes sur créances | - | - | - | - | - | - | - | - | (3 807) | (3 807) |
| Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur créances | 21 077 | 13 729 | 16 981 | 21 959 | 23 256 | 84 689 | 257 103 | 84 561 | 133 310 | 656 665 |
| Autres actifs | | | | | | | | | | |
| Instruments dérivés | 2 797 | 4 539 | 2 670 | 2 827 | 1 555 | 7 804 | 9 325 | 8 459 | - | 39 976 |
| Engagements de clients aux termes d'acceptations | 4 682 | 3 423 | 6 | - | - | - | - | - | - | 8 111 |
| Montants à recevoir des courtiers, des contrepartistes et des clients | 53 002 | - | - | - | - | - | - | - | - | 53 002 |
| Divers | 3 580 | 814 | 336 | 42 | 4 | 10 | 19 | 7 629 | 59 029 | 71 463 |
| Total des autres actifs | 64 061 | 8 776 | 3 012 | 2 869 | 1 559 | 7 814 | 9 344 | 16 088 | 59 029 | 172 552 |
| Total des actifs | 261 208 | 44 052 | 34 504 | 33 057 | 31 535 | 122 683 | 330 697 | 240 150 | 249 120 | 1 347 006 |

TABLEAU 61

| | 2023 | | | | | | | | | |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|--------------------|-----------------|------------------|------------------|-----------|
| (en millions de dollars canadiens) | De 0 à 1 mois | De 1 à 3 mois | De 3 à 6 mois | De 6 à 9 mois | De 9 à 12 mois | De 1 an à 2 ans | De 2 à 5 ans | Plus de 5 ans | Sans échéance | Total |
| Passifs et capitaux propres | | | | | | | | | | |
| Dépôts ^{2, 3} | 48 986 | 63 728 | 64 939 | 60 911 | 52 040 | 47 624 | 80 829 | 18 624 | 473 198 | 910 879 |
| Autres passifs | | | | | | | | | | |
| Instruments dérivés | 3 103 | 8 450 | 3 033 | 2 278 | 2 014 | 7 694 | 11 748 | 11 873 | - | 50 193 |
| Acceptations | 4 682 | 3 423 | 6 | - | - | - | - | - | - | 8 111 |
| Titres vendus à découvert ⁴ | 43 774 | - | - | - | - | - | - | - | - | 43 774 |
| Titres mis en pension ou prêtés ⁴ | 99 006 | 4 751 | 476 | 539 | - | 1 336 | - | - | - | 106 108 |
| Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées | 97 | 717 | 1 199 | 2 195 | 592 | 4 896 | 9 870 | 7 528 | - | 27 094 |
| Passifs liés à l'assurance | 81 | 86 | 15 | 15 | 39 | 77 | 163 | 546 | 13 436 | 14 458 |
| Montants à payer aux courtiers, aux contrepartistes et aux clients | 53 754 | - | - | - | - | - | - | - | - | 53 754 |
| Divers | 13 185 | 2 188 | 101 | 95 | 69 | 14 032 | 2 601 | 5 614 | 10 399 | 48 284 |
| Total des autres passifs | 217 682 | 19 615 | 4 830 | 5 122 | 2 714 | 28 035 | 24 382 | 25 561 | 23 835 | 351 776 |
| Dettes subordonnées | - | - | - | - | - | - | 25 | 8 203 | - | 8 228 |
| Total des capitaux propres | - | - | - | - | - | - | - | - | 76 123 | 76 123 |
| Total des passifs et des capitaux propres | 266 668 | 83 343 | 69 769 | 66 033 | 54 754 | 75 659 | 105 236 | 52 388 | 573 156 | 1 347 006 |

¹ Les prêts à vue sont inclus dans la colonne Sans échéance.

² Les dépôts à vue et à préavis sont inclus dans la colonne Sans échéance.

³ Des dépôts de 30 852 millions de dollars au 31 octobre 2023 ont une date d'échéance fixe, mais ils peuvent toutefois faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé (en totalité ou en partie) par le client sans pénalité. Ils sont classés comme étant exigibles à une date fixe en raison de leur date d'échéance contractuelle déclarée.

⁴ Montants présentés selon leur date d'échéance la plus rapprochée.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables.

TABLEAU 62

| | 2023 | | | | | | | | | |
|------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|--------------------|-----------------|------------------|------------------|---------|
| (en millions de dollars canadiens) | De 0 à 1 mois | De 1 à 3 mois | De 3 à 6 mois | De 6 à 9 mois | De 9 à 12 mois | De 1 an à 2 ans | De 2 à 5 ans | Plus de 5 ans | Sans échéance | Total |
| Engagements hors bilan | | | | | | | | | | |
| Crédits fermes ¹ | 2 216 | 4 874 | 9 377 | 14 499 | 14 190 | 41 713 | 129 634 | 5 927 | - | 222 430 |
| Lettres de crédit ² | 1 641 | 5 088 | 5 739 | 5 397 | 6 065 | 3 663 | 3 778 | 48 | - | 31 419 |
| Concours de trésorerie | 212 | 241 | 666 | 2 207 | 2 039 | 3 951 | 8 643 | 846 | - | 18 805 |
| Autres engagements ³ | 46 | 91 | 106 | 101 | 155 | 354 | 626 | 141 | - | 1 620 |

¹ Les crédits fermes ne tiennent pas compte des marges de crédit personnelles ni des cartes de crédit que BMO peut annuler sans condition à son entière discrétion. La grande majorité de ces engagements arrivent à échéance avant d'avoir été utilisés. Par conséquent, le montant contractuel total peut ne pas être représentatif du financement qui sera vraisemblablement requis dans le cadre de ces engagements.

² Les lettres de crédit peuvent faire l'objet de prélèvements en tout temps. Elles sont classées en fonction de leur échéance contractuelle déclarée.

³ Les autres engagements comprennent les obligations d'achat et les engagements sur bail pour les baux signés, mais non encore en vigueur.

Mise en garde

La présente section Risque de liquidité et de financement contient des déclarations prospectives. Voir la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Risque opérationnel non financier

Le **risque opérationnel non financier** englobe un large éventail de risques non financiers, dont ceux liés à un changement dans les activités commerciales, à la relation de confiance avec les clients, à la réputation et aux données, tous ces éléments pouvant entraîner des pertes financières. Ces pertes peuvent découler de processus ou de systèmes internes inadéquats ou de leur défaillance, d'erreurs humaines, d'inconduite et d'événements externes qui peuvent avoir une incidence, directe ou indirecte, sur la juste valeur des actifs que nous détenons dans nos portefeuilles de prêts ou d'investissements. Parmi ces risques, on compte par exemple le risque lié à la cybersécurité et à la sécurité de l'information, le risque technologique, le risque de fraude et le risque lié à la continuité de l'exploitation, mais ils excluent le risque juridique et réglementaire, le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et d'autres types de risque financier.

Le risque opérationnel non financier est inhérent à toutes nos activités commerciales et bancaires, et peut avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation et nos résultats financiers, y compris entraîner des pertes financières et des redressements des résultats financiers et entacher la réputation de BMO. Comme d'autres organisations de services financiers, nous sommes exposés à de nombreux risques de nature opérationnelle qui découlent du potentiel de défaillance de nos processus internes, de nos systèmes de technologie et de nos employés ainsi que de menaces externes. Les pertes éventuelles pourraient provenir de défaillances de nos processus et de nos contrôles, de transactions non autorisées effectuées par des employés, de l'interruption de nos activités, d'infractions à la sécurité informatique, du vol ou de la fraude, de menaces à la cybersécurité, de l'exposition au risque lié aux relations avec des tiers ainsi que des dommages matériels. Par exemple, compte tenu du volume élevé de transactions que nous traitons chaque jour ainsi que de la complexité de nos activités commerciales et de la rapidité de leur déroulement, certaines erreurs opérationnelles ou humaines peuvent se répéter ou s'aggraver avant d'être décelées et corrigées.

Le risque opérationnel non financier n'est pas seulement inhérent à nos activités commerciales et bancaires, il est également inhérent aux procédés et contrôles que nous utilisons pour gérer les risques. Il est possible que des erreurs se produisent et que nos processus ou nos systèmes internes subissent une défaillance, ce qui pourrait empêcher de gérer ou d'atténuer des risques et entraîner une perte financière ou une atteinte à notre réputation. Les lacunes ou défaillances des processus internes, systèmes ou employés ou des services et produits fournis par des tiers, y compris de n'importe lequel de nos systèmes de traitement des données financières, comptables ou autres, pourraient se solder par des pertes financières ou des redressements des résultats financiers et entacher la réputation de BMO.

Du fait de la nature de nos activités commerciales, nous sommes également exposés au risque de vol et de fraude lorsque nous concluons des transactions avec des clients ou des contreparties. BMO se fie à l'exactitude et à l'exhaustivité de l'information fournie par les clients et les contreparties ainsi qu'à toutes autres déclarations faites par ces derniers. Même si nous soumettons cette information à des contrôles diligents et, lorsque cela est possible et rentable, nous faisons appel à des évaluateurs et autres experts ainsi qu'à des sources d'information afin de mieux évaluer la valeur des garanties et les autres risques associés aux clients, si l'information transmise par les clients ou les contreparties est fortement trompeuse et que ce fait n'est pas découvert pendant le processus de contrôle diligent, cela pourrait avoir un effet négatif sur nos résultats financiers.

Nous avons mis en œuvre divers cadres de gestion du risque pour gérer et atténuer ces risques, y compris des contrôles internes, des limites et des processus de gouvernance. Toutefois, malgré les plans d'urgence que nous avons mis en place pour assurer notre capacité à servir nos clients et réduire au minimum les perturbations et les répercussions négatives, et malgré les plans d'urgence de nos tiers fournisseurs, notre capacité à poursuivre nos activités pourrait être entravée par des perturbations dans l'infrastructure qui soutient nos activités et les collectivités que nous servons, perturbations qui incluent, sans toutefois s'y limiter, des situations d'urgence touchant la santé publique ou d'autres situations d'urgence, les troubles civils, les actes de guerre ou les actes terroristes.

Nous revoyons régulièrement les expositions aux principaux risques et aux risques émergents qui pourraient avoir des répercussions sur l'entreprise et les activités de BMO, et nous évaluons dans quelle mesure nous sommes prêts à gérer de manière proactive les risques auxquels nous sommes confrontés ou pourrions être confrontés dans le futur. Comme pour notre gestion des autres risques à l'échelle de l'organisation, nous utilisons une approche en trois points de contrôle pour gérer les expositions au risque non financier.

Il y a lieu de se reporter à la section Risques pouvant influencer sur les résultats futurs – Principaux risques et risques émergents susceptibles de nuire aux résultats futurs pour obtenir plus de renseignements sur ces risques.

Gouvernance du risque opérationnel non financier

Le Comité de gestion du risque opérationnel, qui est un sous-comité du Comité de gestion des risques (CGR), constitue le principal comité de gouvernance exerçant la surveillance de toutes les questions liées à la gestion du risque opérationnel non financier. Son mandat consiste notamment à orienter et à superviser les objectifs stratégiques et les prestations et à accroître la résilience opérationnelle dans le but de préserver la réputation de BMO quant à la prévention des échecs et des erreurs opérationnels évitables. Dans le cadre de ses responsabilités en matière de gouvernance, le Comité de gestion du risque opérationnel examine et recommande les politiques et normes générales au Comité d'évaluation des risques (CER), au CGR et aux hauts dirigeants pour qu'ils les examinent et les approuvent au besoin, ainsi que les méthodologies et les outils qui englobent les principes directeurs du cadre de gestion du risque opérationnel non financier. La documentation qui précise ces principes de gouvernance est révisée périodiquement afin de confirmer qu'elle intègre de saines pratiques de gouvernance et qu'elle est conforme au degré d'appétit pour le risque de BMO. L'analyse et la communication, sur une base régulière, aux divers comités, soit le Comité de gestion du risque opérationnel, le CGR et le CER, d'informations sur notre profil de risque opérationnel constituent des volets importants de notre cadre de gouvernance de ce risque. La communication sur le risque opérationnel permet d'obtenir une image intégrée des principaux risques et des risques émergents, des tendances qu'affichent les données sur les pertes, de l'utilisation du capital, des indicateurs de risque clés et des profils des groupes d'exploitation. Nous continuons d'investir dans nos plateformes de communication afin de favoriser la transmission, en temps opportun, d'informations exhaustives afin de rehausser la transparence et de contribuer à la gestion proactive des expositions à ce risque.

Gestion du risque opérationnel non financier

En tant que premier point de contrôle, les groupes d'exploitation et les Services d'entreprise sont responsables de la gestion quotidienne du risque non financier, y compris les chefs de la gestion globale des risques de nos unités d'affaires, qui assurent la gouvernance et la supervision de leur propre unité d'affaires, ainsi que les Services d'entreprise, qui assurent une gouvernance et une surveillance additionnelles dans certains secteurs ciblés. Les dirigeants responsables de la gestion du risque opérationnel ont pour fonction d'évaluer de manière indépendante le profil de risque opérationnel de nos groupes d'exploitation, de repérer les principaux facteurs de risque ainsi que les lacunes potentielles de l'environnement de gestion des risques et de contrôle lié à nos produits, à nos services et à nos processus, et de recommander des stratégies et des mesures d'atténuation appropriées.

Une supervision indépendante de la gestion de ce risque est assurée par le groupe Gestion du risque opérationnel non financier, qui est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies efficaces afférentes aux risques, des outils et des politiques qui s'y rapportent et, pour le deuxième point de contrôle, qui surveille, fait des demandes d'explication efficace et assure la gouvernance. Le groupe Gestion du risque opérationnel non financier établit et maintient le cadre de gestion du risque opérationnel non financier, définit les procédés devant servir comme premier point de contrôle à détecter, à évaluer, à gérer, à surveiller, à atténuer et à signaler les principales expositions au risque opérationnel, les pertes et les événements de risque opérationnel évités de justesse ayant une importante incidence éventuelle. En outre, le cadre de gestion du risque opérationnel non financier définit les procédés utilisés par le groupe Gestion du risque opérationnel non financier, à titre de deuxième point de contrôle, pour guider, soutenir, surveiller et évaluer le premier point de contrôle et communiquer avec lui pour la gestion des risques opérationnels non financiers.

La mise en œuvre des principes directeurs du cadre de gestion du risque opérationnel non financier suppose également d’ancre encore plus profondément notre culture de gestion des risques et de favoriser les comportements éthiques et responsables en établissant des attentes claires de la part des dirigeants, en lançant une plus grande sensibilisation et en favorisant une meilleure compréhension du risque non financier au sein des trois points de contrôle, en tirant les leçons des événements générateurs de pertes et des événements évités de justesse, en fournissant de la formation et des communications sur le sujet ainsi qu’en cherchant à assurer un renforcement positif et une gestion des conséquences efficaces. Le Conseil d’administration de BMO assume la responsabilité globale de la culture de BMO. Nous continuons également à renforcer notre deuxième point de contrôle en ce qui concerne les capacités de soutien et de supervision en ayant recours à un modèle opérationnel de gestion du risque opérationnel non financier amélioré qui fait intervenir une approche différenciée basée sur la nature du risque sous-jacent et les structures organisationnelles existantes.

Nous visons à maintenir, au moyen de l’implantation et de la surveillance du cadre de gestion du risque opérationnel non financier, un profil de risque opérationnel conforme à notre degré d’appétit pour le risque, qui est étayé d’un capital approprié et qui reflète notre engagement envers une culture éthique définie par les valeurs de BMO, notamment l’intégrité et la gestion responsable du risque, et qui est renforcé par une meilleure résilience opérationnelle. La résilience opérationnelle s’entend de la capacité d’une organisation à protéger et à soutenir les principaux produits et services commerciaux qui sont essentiels pour ses clients, autant dans le cours normal des activités qu’en cas de tensions ou de perturbations opérationnelles. Elle suppose la capacité à faire face à des événements imprévisibles et à s’adapter aux changements et aux conditions externes, et représente le résultat d’une gestion efficace du risque opérationnel non financier. La résilience opérationnelle est un outil stratégique positif et tourné vers l’avenir qui nous permet de prendre des risques mesurés en toute confiance et prépare BMO à surmonter les enjeux du marché découlant d’événements tant prévus qu’inattendus.

En août 2024, le BSIF a publié la ligne directrice E-21, qui énonce des exigences révisées en matière de gestion du risque opérationnel et de nouvelles exigences en matière de résilience opérationnelle pour les institutions financières. Nous avons continué d’améliorer notre programme afin de nous conformer à ces exigences d’ici septembre 2026.

Ce qui suit constitue les principaux programmes, méthodes et processus énoncés dans le cadre de gestion du risque opérationnel non financier qui nous aident lors de la révision continue de notre profil de risque opérationnel non financier :

- BMO a effectué la transition vers un nouveau programme d’évaluation des risques non financiers, qui s’appelle **Évaluation des risques liés aux produits, aux services et aux processus**. Ce programme est utilisé par nos groupes d’exploitation et les Services d’entreprise pour évaluer les contrôles et les expositions résiduelles au risque de leurs activités commerciales en mettant l’accent sur les contrôles clés appliqués à leurs produits, services, activités internes et processus. Ce processus donne un aperçu actuel et prospectif de l’incidence à la fois des contrôles internes et du contexte commercial externe sur le profil de risque de nos groupes d’exploitation et des Services d’entreprise, ce qui permet des mesures proactives d’identification, d’évaluation, de gestion, de surveillance et d’atténuation des risques.
- Le **processus d’évaluation et d’approbation des projets** de BMO sert à évaluer, à documenter et à approuver les nouveaux produits et services lorsque de nouvelles activités et de nouveaux produits et services sont mis au point ou lorsque des produits et services existants sont perfectionnés, ainsi qu’à examiner les projets qui pourraient avoir une incidence sur l’environnement de contrôle existant. Ce processus permet un suivi continu de l’évolution de l’exposition aux risques du fait de l’établissement d’exigences spécifiques en matière de contrôle préalable, d’approbation, de suivi et de communication qui s’appliquent à tous les paliers de l’organisation.
- Les grandes tendances, mesures et évaluations des risques, lesquelles englobent les **indicateurs de risque clés**, la **gestion des facteurs** et les **données internes sur les pertes**, sont une partie intégrante d’un profil de risque opérationnel et ces éléments servent à évaluer l’exposition au risque précis par rapport au degré d’appétit pour le risque de BMO.
- Les **données historiques sur les pertes internes** sont enregistrées et tenues à jour au sein de la plateforme centrale de risque opérationnel de la Banque. Nos politiques et nos normes exigent la présentation rapide, concise et exacte des événements, y compris la remise en question efficace du deuxième point de contrôle. L’analyse des causes profondes porte sur les événements significatifs et les données relatives aux pertes font l’objet d’un suivi en fonction de l’appétit pour le risque de la Banque.
- **Évaluation des fonds propres rattachées au risque opérationnel** : les fonds propres rattachés au risque opérationnel de la Banque sont calculés selon l’approche standard de Bâle III, et correspondent au produit de la composante indicateur d’activité (CIA) et du multiplicateur de pertes interne (MPI). La CIA est une mesure du risque opérationnel reposant sur les états financiers représentant les activités au sein de la Banque et le MPI est une mesure qui représente l’environnement de contrôle relatif aux activités. Le MPI est un calcul mathématique fondé sur les pertes historiques moyennes sur 10 ans (déduction faite des recouvrements) et la CIA moyenne sur trois ans.
- **L’analyse des scénarios de simulation de crise** évalue l’incidence potentielle de scénarios graves, hypothétiques mais plausibles couvrant les risques significatifs et les risques émergents, ainsi que les processus opérationnels essentiels de la Banque. Les résultats des scénarios de simulation de crise sont utilisés pour calculer les projections de pertes opérationnelles qui peuvent être utilisées aux fins de la gestion des risques (compréhension des domaines de concentration, de la vulnérabilité, de la priorisation des stratégies d’atténuation des risques supplémentaires, etc.) et de l’évaluation des risques (compréhension des expositions, de l’analyse comparative, de l’élaboration des indicateurs de risque clés, des contrôles et soutien aux présentations réglementaires en matière de simulation de crise).
- Le groupe **Gestion des risques et assurance** de BMO constitue un deuxième palier de réduction de certaines positions exposées au risque opérationnel. Il lui incombe aussi d’établir et de maintenir le programme d’assurance offert à l’échelle de l’entreprise. Nous souscrivons des assurances lorsque nous sommes tenus de le faire en vertu de la loi, de la réglementation ou d’une entente contractuelle et lorsque cela est intéressant du point de vue économique et réalisable pour atténuer nos risques afin de nous fournir la protection nécessaire contre toute perte importante imprévue. La structure des polices et les critères de couverture de nos assurances font l’objet d’une évaluation une fois l’an pour confirmer la concordance avec le degré d’appétit pour le risque de BMO.
- BMO fait évoluer son approche de surveillance du risque de paiement en évaluant horizontalement les risques financiers et non financiers, qui peuvent survenir à n’importe quelle étape du cycle de vie global de ses produits et services.

Ce qui suit constitue des exemples de risques opérationnels non financiers qui peuvent avoir une incidence négative sur les activités et les résultats financiers de BMO.

Risque lié au blanchiment d’argent, au financement du terrorisme et aux sanctions

Les risques liés au blanchiment d’argent, au financement du terrorisme et aux sanctions sont associés au blanchiment des produits de la criminalité, au financement des activités terroristes ou à la violation de sanctions économiques en recourant aux produits et services de la Banque. La conformité aux mesures applicables portant sur la lutte contre le blanchiment d’argent et le financement des activités terroristes (LBA-FAT) ainsi qu’à celles concernant les sanctions afférentes est essentielle pour la protection de BMO, de nos clients et des collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités. Nous nous consacrons à la gestion efficace des risques liés à la LBA-FAT et de ses sanctions, ainsi qu’à la conformité aux lois et règlements pertinents dans les territoires où nous sommes présents. La non-conformité à ces exigences peut avoir pour conséquences des poursuites judiciaires, des pertes financières, des mesures d’application réglementaires, des sanctions et des amendes, des condamnations et sanctions pénales et des restrictions opérationnelles, ou encore l’incapacité de mettre en œuvre certaines stratégies d’affaires, une détérioration de la confiance des investisseurs et des clients et une atteinte à notre réputation. Sous la direction du chef de la lutte contre le blanchiment d’argent, le programme de conformité de LBA-FAT et de sanctions global de BMO encourage la bonne gouvernance et la supervision dans toutes nos activités et met en place des politiques, des évaluations des risques, un processus de contrôle diligent et des formations, y compris des formations ciblées et une formation annuelle obligatoire pour tous les employés. Le programme de conformité de BMO a recours à des analyses de données, à la technologie et à l’expertise professionnelle pour prévenir, détecter et signaler les activités douteuses. BMO a mis en œuvre un programme de connaissance du client dont l’objectif est de mieux

comprendre qui sont ses clients de même que les propriétaires véritables des entités détenant des produits de BMO. En outre, les clients et les opérations sont régulièrement soumis à un filtrage en fonction des sanctions en vigueur, des activités terroristes et d'autres listes de surveillance désignées. Le chef de la lutte contre le blanchiment d'argent transmet régulièrement au Comité d'audit et de révision du Conseil d'administration et à la haute direction des rapports sur l'efficacité du programme de conformité. L'Audit interne procède, de manière régulière, à un examen et à une évaluation indépendante de l'efficacité du programme de conformité au régime de LBA-FAT et de respect des sanctions. Nous nous engageons à assurer une conformité efficace et à déployer encore des efforts pour veiller à protéger le système financier.

Risque lié à l'intelligence artificielle

Le risque lié à l'intelligence artificielle (IA) découle du développement, de la mise en œuvre et de l'utilisation erronée ou biaisée des systèmes d'IA, y compris les résultats des systèmes d'apprentissage machine ou d'IA générative, ce qui pourrait entraîner des pertes financières, une expérience client médiocre et une atteinte à notre réputation.

Les capacités d'IA à la disposition du secteur ont évolué à un rythme sans précédent, mettant en évidence de nouvelles possibilités d'innovation pour une vaste gamme de produits et de services. L'IA devrait devenir un moteur essentiel de l'efficacité opérationnelle future, à condition que nous adoptions et intégrions les nouvelles technologies de façon prudente et responsable. Notre utilisation de l'IA peut présenter des risques pour l'organisation qui recourent les cadres de gestion des risques existants (p. ex., le risque de modèle). Ces risques liés à l'IA peuvent être exacerbés par l'ampleur, la portée et la vitesse de traitement de l'IA, ou peuvent prendre de nouvelles formes. De plus, l'utilisation de l'IA en dehors de BMO peut compliquer l'environnement des menaces et avoir une incidence sur d'autres cadres de gestion des risques, lesquels évoluent pour répondre à ces menaces plus complexes.

Notre gestion et notre surveillance du risque lié à l'IA, y compris les risques découlant de l'utilisation de l'IA générative, s'inscrivent dans notre cadre de gestion globale des risques, utilisent notre modèle en trois points de contrôle et tiennent compte des cadres normalisés du secteur et des exigences réglementaires existantes comme les lois sur la protection de la vie privée. Les initiatives importantes en matière d'IA sont examinées par un groupe interfonctionnel avant qu'elles ne soient mises en œuvre, et ce groupe prend en considération les éventuels risques et répercussions négatives, y compris les résultats inéquitables ou biaisés produits par les systèmes d'IA, et les mesures pour atténuer ces risques. Nous nous concentrons sur notre engagement à servir nos clients d'une façon qui favorise la confiance par rapport à notre utilisation juste, sûre, transparente et éthique de ces technologies, grâce à nos pratiques en gestion du risque, à nos principes mondiaux en matière de vie privée et à nos mécanismes internes, comme la surveillance, le suivi et la mise à l'essai, qui assurent que nous faisons une utilisation responsable de l'IA. Nous continuons de faire évoluer notre approche à l'égard de l'utilisation responsable de l'IA, y compris l'IA générative, et de l'adapter au contexte réglementaire en constante évolution des territoires où nous exerçons nos activités.

Risque lié à la continuité de l'exploitation

Le risque lié à la continuité de l'exploitation découle de la possibilité que nous ne soyons pas en mesure de maintenir, de poursuivre ou de rétablir nos activités commerciales essentielles au cours et/ou à la suite d'un événement qui empêche BMO d'exercer ses activités dans le cours normal.

La gestion de la continuité des opérations devait permettre à BMO de reprendre, de maintenir et de gérer les processus d'importance critique, ainsi que de protéger les intérêts et le bien-être de nos clients, actionnaires et employés. En cas de perturbations opérationnelles, des plans efficaces de continuité de l'exploitation visent à réduire au minimum toute incidence négative pour nos clients, employés et autres parties intéressées. Des intempéries graves, des défaillances technologiques, des cyberattaques ou d'autres événements pouvant se solder par un échec sont au nombre de ces perturbations opérationnelles. Nous avons établi un cadre qui facilite la reprise rapide et en temps opportun des opérations d'importance critique, comme la disponibilité de nos employés, de nos processus, de nos installations et de notre technologie ainsi que le maintien de nos relations avec des tiers. Notre stratégie étoffée de gestion de la continuité des opérations englobe l'élaboration, la mise à l'essai et le maintien de stratégies et de plans de reprise visant à faire en sorte que les processus critiques et les relations avec des tiers demeurent résilients pendant toute interruption.

Risque lié à la cybersécurité et à la sécurité de l'information

Le risque lié à la cybersécurité et à la sécurité de l'information découle de la possibilité que les activités de BMO puissent subir des répercussions importantes attribuables à des incidents de sécurité comme la perte, le vol ou l'utilisation inappropriée de renseignements regroupant tous les types de données (p. ex. les renseignements sur les clients et les employés ainsi que les données exclusives à l'organisation) et l'omission de se conformer aux règles concernant la diffusion des renseignements ou la cybersécurité. Nous sommes la cible de tentatives de cyberattaques et nous devons continuellement surveiller et développer nos systèmes afin de préserver l'intégrité et la fonctionnalité de notre infrastructure technologique, de même que l'accès à nos données et la sécurité de celles-ci. Des atteintes à la sécurité des données résultant d'attaques peuvent entraîner l'exposition ou la perte de données, y compris des renseignements sur les clients ou les employés et des informations stratégiques ou d'autres informations internes sensibles de la Banque et ainsi donner lieu à des vols d'identité, à des fraudes ou à des pertes commerciales. Des cyberattaques pourraient causer des pannes de réseau et une interruption des services, et exposer la Banque à un risque de litige et à un risque réglementaire, ainsi qu'à une atteinte à sa réputation. Les campagnes de menace sont de plus en plus complexes et bien organisées, et elles sont souvent menées par l'entremise de tiers fournisseurs, ce qui peut avoir une incidence néfaste sur nos activités, notre marque et notre réputation de même que sur l'acquisition et la fidélisation de clients. Du fait de notre interconnectivité avec des vendeurs tiers (et leurs fournisseurs de services respectifs), des agents centraux, des bourses, des chambres de compensation et d'autres institutions financières, nous pourrions subir des répercussions négatives si l'une ou l'autre de ces parties fait l'objet d'une cyberattaque réussie ou d'un autre incident touchant la sécurité de l'information. Les répercussions possibles sont notamment la perte d'accès aux renseignements ou aux services du tiers ou l'accès non autorisé aux renseignements sur les clients ou les employés ou à d'autres renseignements confidentiels ou la divulgation de ces renseignements, ce qui pourrait causer une interruption de nos activités et avoir une incidence néfaste sur nos activités et notre réputation.

La cybersécurité et la sécurité de l'information sont essentielles à la réalisation des stratégies, des initiatives et des objectifs de la Banque. La technologie évolue rapidement et les capacités de connectivité des appareils numériques ne cessent de croître, ce qui entraîne une évolution des cybermenaces et des cyberrisques. Ces menaces comprennent des violations de nos systèmes ou activités ainsi qu'un accès non autorisé aux informations à propos de BMO, de nos clients ou de nos employés ou l'utilisation ou la dissémination de celles-ci. À BMO, nous répondons à cet enjeu en investissant dans notre Unité Crime financier et notre infrastructure technologique, afin que notre équipe puisse détecter les menaces à la cybersécurité et y remédier, que ce soit en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Malgré les efforts que nous déployons pour assurer l'intégrité de nos systèmes et de nos renseignements, nous pourrions être incapables de prévoir, de détecter ou de mettre en œuvre des mesures préventives pour contrer toutes les cybermenaces, car les techniques utilisées sont de plus en plus complexes, changent fréquemment et souvent, ne sont pas reconnues avant d'être lancées. En raison de ces risques, nous pourrions faire l'objet d'actions en justice ou devant des organismes de réglementation, voir notre réputation entachée et subir des dommages opérationnels, ainsi que subir des pertes financières soit non assurées, soit non entièrement couvertes par les polices d'assurance de BMO.

Risque lié aux données et à l'analyse

Le risque lié aux données et à l'analyse découle de la possibilité qu'une perte ou des dommages résultent de l'identification, de la gestion, de l'exactitude ou de l'actualité inadéquates ou déficientes des données structurées ou non structurées utilisées à l'appui des processus opérationnels et de la prise de décision, y compris les analyses. La qualité des données, les stratégies de gouvernance et l'architecture de données ont une incidence sur notre compréhension et notre gestion des données de BMO ainsi que sur la qualité des résultats d'analyse.

Nous continuons d'investir dans de nouvelles capacités à l'appui de la transformation numérique de BMO. Notre aptitude à gérer efficacement et à protéger nos données cruciales se répercute directement sur le déploiement fructueux de nos processus numériques et sur notre capacité d'élaboration et de mise en place de nouvelles capacités d'analyse novatrices à l'aide d'outils et de systèmes fondés sur l'IA. Notre gestion du risque lié aux données et à l'analyse est axée sur la qualité, la résilience, la conservation et la gouvernance des données de BMO, lesquelles constituent un pilier de notre stratégie commerciale et de la croissance future, y compris le programme Le numérique au premier plan de BMO.

Risque lié à la fraude et à la sécurité physique

Le risque lié à la fraude découle de la possibilité qu'un acte délibéré, une anomalie ou une omission destinée à tromper autrui puisse entraîner une perte pour la cible visée et un gain pour l'auteur de l'acte. La fraude peut être commise par nos employés, nos fournisseurs ou d'autres tiers comme des clients de BMO. Les fraudeurs continuent de cibler le secteur financier en recourant à des méthodes de plus en plus élaborées afin de faciliter la fraude et de virer des fonds dans des comptes frauduleux. BMO maintient un programme de gestion du risque lié à la fraude pour assurer une gestion proactive du risque lié à la fraude auquel est exposée la Banque.

La gestion du risque lié à la sécurité physique vise à assurer la protection de la Banque, de ses clients, employés et tiers contre un risque de pertes, de perturbation et d'accès physique non autorisé, de dommages ou de préjudices auxquels ils peuvent être exposés en lien avec les activités de la Banque. Des risques liés à la sécurité physique peuvent émerger de diverses menaces comme des activités criminelles, des attaques terroristes, des troubles sociopolitiques, des erreurs humaines, des catastrophes naturelles et/ou des menaces géopolitiques. Les mesures de sécurité physique peuvent également aider dans la gestion d'autres risques, dont les risques liés à la sécurité des renseignements, à la vie privée et à la fraude.

Risque lié à la gestion de projets et de changements

Le risque lié à la gestion de projets et de changements s'entend du risque de perte découlant de la possibilité que BMO subisse une perte découlant d'initiatives inadéquates qui pourraient faire en sorte que l'organisation n'atteigne pas les résultats escomptés et qu'elle fasse l'objet d'autres contrôles réglementaires.

La Banque a instauré un cadre de gestion du risque lié à la gestion de projets et de changements dans le but d'assurer l'uniformité de la prestation d'une initiative dans un environnement de contrôle prescrit. Ce cadre énonce les principes et les processus de gouvernance, de surveillance et de communication de l'information ainsi que les rôles et responsabilités pour faire face au risque lié à la gestion de projets et de changements à l'échelle de l'organisation afin de répondre aux attentes des parties intéressées ou de les dépasser.

Risque lié à la technologie

Le risque lié à la technologie, incluant les risques liés à la technologie émergente et aux plateformes numériques, s'entend de la possibilité que le caractère inadéquat, l'utilisation inappropriée, les perturbations ou la défaillance des systèmes de technologie de l'information, de l'infrastructure ou des données puissent entraîner une incapacité de répondre aux besoins de l'entreprise. Les mesures de gestion du risque lié à la technologie visent à protéger les systèmes, les données et les biens de BMO ainsi qu'à en assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité. Comme l'adoption des canaux bancaires numériques continue de prendre de l'expansion, nous investissons encore dans de nouvelles capacités technologiques novatrices afin de répondre aux attentes de nos clients et de veiller à ce que leurs données restent en sécurité. En conformité avec notre cadre de gestion du risque opérationnel, nous suivons un programme qui aborde les expositions au risque lié à la technologie avec l'aide d'une équipe d'experts en gestion du risque lié à la technologie.

Risque lié aux tiers

Le risque lié aux tiers s'entend du risque de perte découlant du fait qu'une entité omet de fournir des biens, des activités commerciales, des fonctions et/ou des services, omet de protéger les données ou les systèmes de la Banque ou expose BMO à d'autres conséquences négatives. Le cadre de gestion du risque lié aux tiers de BMO définit les exigences liées à la façon de procéder au repérage, à l'évaluation, à la gestion, à la surveillance, à l'atténuation et à la communication d'information portant sur le risque lié aux tiers à toutes les étapes du cycle de vie de ces derniers. Ce cadre s'appuie sur un programme de gestion du risque lié aux tiers centralisé.

Nous continuons d'améliorer et de développer nos capacités afin de maintenir de solides pratiques de gestion des risques, de soutenir des objectifs en matière de résilience opérationnelle et d'assurer la conformité aux exigences réglementaires.

Pour une analyse plus détaillée du risque lié aux tiers, il y a lieu de se reporter à la section Risque lié à la cybersécurité et à la sécurité de l'information.

Risque de modèle

Le **risque de modèle** désigne la possibilité que des décisions fondées sur des résultats obtenus au moyen de modèles erronés ou mal utilisés aient des conséquences négatives, dont une perte financière, la prise de décisions inappropriées et une atteinte à la réputation.

Le risque de modèle englobe l'utilisation d'outils d'analyse quantitative qui appliquent des techniques de nature statistique, mathématique, économique et algorithmique ou d'autres techniques avancées, telles que l'IA et l'apprentissage machine, pour traiter les données d'entrée et générer des données de sortie ou des estimations quantitatives. Ces outils d'analyse vont de méthodes quantitatives très simples qui produisent des estimations courantes à des modèles fort complexes qui permettent d'évaluer des transactions compliquées ou qui fournissent un large éventail d'estimations prospectives. Ces outils analytiques génèrent des résultats qui alimentent la prise de décisions éclairées concernant les activités ainsi que la gestion des risques et du capital et pour guider, au quotidien, les décisions d'octroi de crédit, de négociation, de prise ferme, de financement, d'investissement et d'exploitation.

Ces outils d'analyse fournissent de précieux renseignements et sont fort utiles s'ils sont utilisés dans un cadre servant à repérer les hypothèses et les limites clés, tout en contrôlant et en atténuant le risque de modèle. En plus de poser des jugements afin d'évaluer la fiabilité des données générées par les modèles, nous atténuons le risque de modèle en exerçant des contrôles rigoureux sur la conception, la validation, la mise en œuvre et l'utilisation de tous les modèles au sein de l'organisation. Nous cherchons également à nous assurer que les autres outils d'analyse, y compris les calculs critiques et les autres approches d'estimation, telles que les superpositions de modèles utilisées pour la prise de décisions d'affaires, sont intuitifs, fondés sur l'expérience et bien documentés et qu'ils font l'objet de critiques efficaces par le personnel ayant l'expertise et les connaissances nécessaires à l'obtention de résultats raisonnables.

Cadre de gestion du risque de modèle

Les modèles posent inévitablement des risques puisque les résultats qu'ils produisent constituent des estimations relevant de techniques statistiques et mathématiques ou d'autres techniques quantitatives qui se rapprochent de la réalité et qui convertissent des données en estimations ou en prévision des résultats futurs. L'utilisation inappropriée du modèle ou des données générées par le modèle représente aussi un risque de modèle. BMO régit le risque de modèle grâce au cadre de gestion du risque de modèle qui est utilisé à l'échelle de l'organisation et établi en fonction des risques.

Cycle de vie des modèles



Le cadre de gestion du risque de modèle définit une approche globale de la gouvernance du risque de modèle tout au long du cycle de vie des modèles et de gestion de ce risque dans les limites de notre appétit pour le risque. Ce cadre englobe la politique et les lignes directrices générales concernant le risque de modèle ainsi que les procédures d'exploitation connexes, lesquelles définissent les principes directeurs de la gestion de ce risque, décrivent de façon détaillée les processus de gestion connexes et indiquent les rôles et les responsabilités des parties intéressées, et ce, tout au long du cycle de vie des modèles. Les responsables des modèles, leurs concepteurs et leurs utilisateurs constituent le premier point de contrôle, le groupe Gestion du risque de modèle, le deuxième, et l'Audit interne, le troisième.

Notre groupe Gestion du risque de modèle a pour responsabilités d'élaborer et de maintenir notre cadre de gestion du risque de modèle conformément aux attentes réglementaires ainsi que de surveiller l'efficacité des processus relatifs aux modèles, de la collection de modèles et de la présentation de l'information sur les modèles, et de veiller au regroupement et à l'évaluation de la totalité de ce risque. Ce cadre intègre des directives sur la gestion des risques, l'adoption des derniers progrès, de manière responsable et sécuritaire, relatifs à l'automatisation utilisés en matière de prise de décision, tels que les grands modèles de langage et le commerce algorithmique, ainsi que d'autres applications d'IA et d'apprentissage machine. Notre Comité de gestion du risque de modèle de l'organisation est un groupe interfonctionnel qui représente les principales parties intéressées de l'organisation et un sous-comité du Comité de gestion des risques. Le Comité de gestion du risque de modèle se réunit régulièrement afin d'orienter l'utilisation de modèles par BMO, de superviser l'élaboration, la mise en oeuvre et le maintien du cadre de gestion du risque de modèle, de faire des critiques efficaces et de discuter de la gouvernance concernant les modèles.

Analyse des résultats et contrôles ex post

Lorsque les modèles ont été validés et approuvés et qu'ils sont utilisés, ils font l'objet d'un suivi constant, y compris l'analyse des résultats, plus ou moins fréquemment. L'analyse des résultats s'effectue principalement au moyen de la comparaison de résultats issus de l'application d'un modèle de mesure de contrôle ex post et de résultats réellement observés. Les écarts entre les prévisions des modèles et les résultats réels sont comparés à des seuils d'importance relative des risques qui ont été définis au préalable et les fourchettes de tolérance, ce qui pourrait se traduire par d'autres mesures, dont l'analyse des modèles et le recalibrage de leurs paramètres, le cas échéant. Ce type d'analyse est utilisé pour confirmer la validité de la performance d'un modèle au fil du temps. Des contrôles sont en place pour traiter les problèmes décelés et pour améliorer la performance globale de nos modèles.

Tous les modèles utilisés par BMO, y compris ceux qui intègrent des techniques fondées sur l'IA et l'apprentissage machine, font l'objet d'une validation et d'un suivi continu afin de confirmer qu'ils sont utilisés conformément à notre cadre et aux attentes des organismes de réglementation, par exemple en ce qui a trait à l'éthique, à la protection de la vie privée, à l'équité et à l'explicabilité. Ce cadre applique une grande variété de modèles, allant des modèles liés au risque de marché, au risque de crédit et au risque non financier aux modèles de simulation de crise, de tarification et d'évaluation, et de lutte contre le blanchiment d'argent.

Mise en garde

La présente section Risque opérationnel non financier contient des déclarations prospectives. Voir la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Risque juridique et réglementaire

Le **risque juridique et réglementaire** désigne le risque de perte ou de préjudice qui découle du non-respect des lois, des obligations contractuelles ou des exigences réglementaires, notamment le risque de ne pas se conformer à la loi (dans son esprit et dans sa lettre) ou de ne pas maintenir les normes de diligence, de ne pas mettre en oeuvre des exigences juridiques ou réglementaires, de ne pas exécuter ou de ne pas se conformer à des modalités contractuelles, de ne pas faire valoir des droits non contractuels, de ne pas régler efficacement les litiges ou de ne pas agir de manière à préserver notre réputation.

Le succès des activités commerciales de BMO repose en partie sur notre capacité de gérer notre exposition au risque juridique et réglementaire. Le secteur des services financiers est fortement réglementé et soumis à une application stricte des exigences juridiques et réglementaires. À l'échelle mondiale, les banques continuent de se faire imposer des amendes et d'autres pénalités relativement à un certain nombre d'écarts en matière de questions liées aux pratiques et à la réglementation. Nous sommes exposés à des risques dans le cadre d'enquêtes réglementaires ou gouvernementales, d'enquêtes et de mesures exécutoires, et de poursuites criminelles. Nous suivons de près l'évolution de la réglementation et des attentes des organismes de supervision afin que BMO soit en mesure de réagir en instaurant des changements si nécessaires.

Sous la direction du conseiller général de BMO, notre groupe Affaires juridiques et conformité réglementaire maintient, à l'échelle de l'organisation, des cadres qui définissent les mesures à prendre pour détecter, évaluer, gérer, surveiller et transmettre des informations au sujet de l'exposition aux risques de nature juridique et réglementaire. Nous cernons les lois et les règlements applicables et les risques potentiels à ce chapitre, recommandons des mesures et des stratégies de réduction des risques, menons des enquêtes internes et surveillons le déroulement des poursuites judiciaires et des mesures d'exécution, y compris les poursuites et les litiges en droit civil, les accusations criminelles ainsi que les examens et les audits réglementaires.

Le renforcement des contrôles de la part des organismes de réglementation et de surveillance a eu une incidence importante sur la manière dont nous exerçons nos activités. De concert avec les groupes d'exploitation et les Services d'entreprise, les Services juridiques et conformité réglementaire s'affairent à l'analyse et à l'évaluation des répercussions des changements dans les attentes des organismes de réglementation et de supervision. Nous consacrons des ressources considérables à la mise en oeuvre des systèmes et des processus qu'exige le respect des nouveaux règlements. Le fait de ne pas se conformer aux exigences juridiques et réglementaires pourrait se solder par des poursuites judiciaires, des pertes financières, des sanctions réglementaires ou des amendes, des mesures d'application, des condamnations et des peines criminelles, limiter ou entraver la mise en oeuvre de certaines stratégies commerciales, miner la confiance des investisseurs et des clients, et entacher notre réputation. Certaines activités sont assujetties à des exigences fiduciaires, y compris à des politiques et à des pratiques portant sur les responsabilités d'une organisation envers les clients, notamment les exigences et les attentes en matière de service, l'évaluation des qualités des clients, les obligations en matière d'information et les communications.

BMO est partie à des poursuites judiciaires, y compris des enquêtes menées par des organismes de réglementation, qui surviennent dans le cours normal des affaires, et l'issue défavorable de telles poursuites judiciaires peut avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière, nos résultats d'exploitation, nos flux de trésorerie, nos fonds propres ou nos cotes de crédit, en plus d'exiger une modification importante de nos activités, d'entraîner des restrictions opérationnelles ou une incapacité à mettre en œuvre certaines stratégies d'affaires, d'entraîner la perte de clients et de porter atteinte à notre réputation. Le volume des poursuites judiciaires et le montant des dommages et pénalités imposés aux termes de celles-ci pourraient augmenter dans l'avenir. Des renseignements sur les poursuites judiciaires importantes auxquelles nous sommes parties sont compris dans la section Poursuites judiciaires de la note 25 afférente aux états financiers consolidés annuels audités. Nos contrôles et procédures de communication de l'information visent à fournir l'assurance raisonnable que l'information pertinente est recueillie et communiquée à la haute direction en temps opportun afin que des décisions appropriées puissent être prises à l'égard de la communication de l'information au public. Les facteurs que nous prenons en compte pour évaluer l'importance relative d'une procédure judiciaire comprennent une évaluation au cas par cas de faits et de circonstances spécifiques, notre expérience passée et l'opinion de juristes. Cependant, certaines poursuites judiciaires peuvent être très complexes et faire appel à des théories ou prétentions juridiques nouvelles ou non établies. L'issue de ces procédures peut être difficile à prévoir tant qu'elles ne sont pas parvenues à un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années.

Le Bureau de lutte contre la corruption de BMO a, par la voie de son programme mondial, élaboré des principes et des procédures clés nécessaires pour soutenir la surveillance efficace de la conformité aux lois anticorruption en vigueur dans les territoires où nous menons des activités. Il s'agit notamment de directives visant à détecter, à empêcher les manœuvres frauduleuses et à communiquer l'information s'y rapportant tout en prônant la tenue d'enquêtes rigoureuses sur toute allégation de corruption. Le risque lié à la conformité aux lois sur la concurrence et antitrust en constante évolution est géré à l'échelle mondiale par le Bureau de la conformité aux lois sur la concurrence et antitrust de BMO, qui est responsable de la conception, de la mise en œuvre et du maintien d'un programme de conformité à l'appui de la surveillance efficace des lois sur la concurrence et antitrust ou des attentes réglementaires.

Les administrations publiques et les organismes de réglementation à l'échelle mondiale continuent de concentrer leurs efforts sur la question du blanchiment d'argent et les questions connexes, rehaussant leurs attentes en ce qui a trait à la qualité et à l'efficacité des programmes de lutte contre le blanchiment d'argent et pénalisant les institutions qui ne répondent pas à de telles attentes. Le fait de ne pas respecter ces attentes pourrait se solder par des poursuites judiciaires, des pertes financières, des sanctions réglementaires ou des amendes, des mesures d'application, des condamnations et des peines criminelles, des restrictions opérationnelles ou une incapacité de mettre en œuvre certaines stratégies d'affaires, miner la confiance des investisseurs et des clients, et entacher notre réputation. Sous la direction du chef de la lutte contre le blanchiment d'argent, le Bureau de lutte contre le blanchiment d'argent de BMO est chargé de l'appréciation, de la gouvernance et de la supervision des principes et des procédures qui appuient la surveillance efficace de la conformité aux lois et aux règlements ainsi que des paramètres internes de risque compris dans les mesures portant sur la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme ainsi que celles concernant les sanctions. Pour plus d'information, il y a lieu de se reporter à la section Gestion du risque opérationnel non financier – Risque lié à la lutte contre le blanchiment d'argent, au financement du terrorisme et aux sanctions.

BMO a bâti sa réputation sur de solides pratiques commerciales éthiques, une culture de service à la clientèle et son expérience en matière de gestion responsable des risques. Nous avons adopté une foule de pratiques, en plus du code de conduite de BMO, pour appuyer la conduite éthique de nos employés et du conseil d'administration et pour atténuer le risque d'inconduite. L'inconduite est un comportement qui déroge aux normes juridiques, professionnelles, internes et éthiques. Agir avec intégrité et livrer concurrence de façon éthique et responsable démontrent notre volonté de maintenir une solide culture de gestion des risques. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la section Cadre de gestion globale des risques – Culture du risque.

Tous ces cadres reflètent le modèle opérationnel qui s'articule autour de trois points de contrôle et qui a été décrit précédemment. Les groupes d'exploitation et les Services d'entreprise gèrent quotidiennement les risques en mettant en œuvre et en surveillant des politiques et normes générales alors que des équipes des Services juridiques et conformité réglementaire spécialement affectées à chaque groupe d'exploitation formulent des recommandations et effectuent une surveillance indépendante de la gestion du risque juridique et réglementaire.

Le conseiller général et le chef de la conformité transmettent régulièrement au Comité d'audit et de révision (CAR) du Conseil d'administration ainsi qu'à la haute direction des rapports sur l'efficacité de notre programme global de la conformité qui, au moyen d'une approche fondée sur les risques, permet de détecter, d'évaluer et de gérer les risques liés à la conformité aux lois et règlements applicables et il exige que les groupes d'exploitation et les Services d'entreprise mettent en œuvre des politiques, des procédures et des contrôles en vue de répondre à ces lois et à ces règlements. Sous la gouverne du chef de la conformité, nous détectons et signalons les lacunes et les faiblesses, et effectuons le suivi des plans d'action visant à y remédier. Le chef de la lutte contre le blanchiment fait rapport au CAR de façon régulière.

Tous les membres du personnel de BMO doivent régulièrement prendre part à des programmes de formation concernant les questions de nature juridique et réglementaire, telles que les politiques, normes et directives visant les mesures anticorruption, la lutte contre le blanchiment d'argent, la concurrence/antitrust et le respect de la vie privée. Cette formation leur est dispensée concurrentement à celle portant sur notre code de conduite, ce qui a pour objet de vérifier leurs connaissances et leur compréhension des comportements qu'ils se doivent d'adopter en leur qualité d'employés de BMO.

Nous demeurons à l'affût de tous les faits nouveaux sur le plan de la réglementation qui surviennent à l'échelle mondiale, ce qui englobe l'incidence des changements apportés aux exigences concernant les fonds propres et la liquidité. Ces faits nouveaux comprennent les faits nouveaux en matière de durabilité et de changements climatiques, les mesures de protection des consommateurs et certaines réformes financières et questions liées à la protection de la vie privée, dont il est question plus longuement ci-dessous. Pour plus de renseignements concernant les faits nouveaux réglementaires liés à la gestion du capital et le risque de liquidité et de financement, se reporter à la section Gestion globale du capital et à la section Risque de liquidité et de financement. Pour obtenir des renseignements sur l'incidence des autres faits nouveaux en matière de réglementation, il y a lieu de se reporter à la section Impôts sur le résultat et actifs d'impôt différé de la section Estimations et jugements comptables critiques, à la section Risques pouvant influencer sur les résultats futurs – Politiques budgétaires et monétaires et autres conditions économiques dans les pays où BMO est présent, à la section Législation fiscale et interprétations connexes, et à la section Autres faits nouveaux en matière de réglementation.

Questions relatives à la durabilité et aux changements climatiques

Nous continuons à suivre de près les activités des autorités de réglementation et à participer à des programmes et à des consultations qui portent précisément sur la gestion et la communication des risques liés aux questions relatives à la durabilité, ainsi que sur les tendances en matière de litiges liés au climat. À l'échelle mondiale, nous suivons également l'émergence et la finalisation de cadres réglementaires de supervision officiels régissant l'analyse et la présentation d'information sur les risques en lien avec la durabilité et les changements climatiques, notamment les cadres au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et au sein de l'Union européenne. De plus, les exigences réglementaires actuelles et émergentes dans certains États américains peuvent appliquer des restrictions ou des sanctions aux institutions financières qui imposent des normes environnementales plus strictes que les exigences légales ou réglementaires en vigueur des États où elles exercent leurs activités. Les tendances en matière de litiges et d'enquêtes des autorités de réglementation sont en pleine évolution et la législation et les directives réglementaires portant sur les pratiques en matière d'information ou les activités de financement liées aux questions relatives au climat et à la durabilité, ainsi qu'aux allégations d'écoblanchiment, continuent aussi d'évoluer. Nous sommes à l'affût de ces tendances et évaluons leur incidence possible dans le contexte de la finance durable liée au climat et des activités d'investissement responsable de BMO, de la gestion du risque environnemental et social ainsi que des pratiques en matière d'information sur les questions relatives au climat et à la durabilité. Pour une analyse plus détaillée, il y a lieu de se reporter à la section Risque environnemental et social.

Protection des consommateurs

La protection des consommateurs continue d'être une priorité pour les organismes de réglementation et les gouvernements, y compris les mesures visant à protéger les consommateurs vulnérables et l'accent mis sur la protection des consommateurs contre les fraudes. Au Canada, l'accent est toujours mis sur l'obligation pour les institutions financières d'appuyer les détenteurs de prêts hypothécaires à risque, comme il est énoncé dans la Charte hypothécaire canadienne du gouvernement fédéral. De plus, le gouvernement prend des mesures pour réduire les coûts des services bancaires, y compris en réduisant les frais bancaires au moyen d'un plafond sur les frais de fonds insuffisants, ce qui aura pour effet de réduire nos revenus tirés des frais lorsqu'il sera en vigueur. Par ailleurs, plusieurs provinces renforcent la protection des consommateurs, comme dans les domaines tels que la fraude à la consommation, en apportant des modifications législatives à leur régime de protection des consommateurs. Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance ont adopté des changements dans le but d'harmoniser et d'améliorer la présentation des coûts courants, y compris les frais incorporés, associés à la détention de fonds d'investissement et de fonds distincts. Aux États-Unis, les organismes de réglementation bancaire portent une attention accrue aux questions relatives à l'équité raciale, à l'inclusion financière et à la protection des consommateurs, dont les répercussions des fraudes pour les consommateurs ou les processus visant la protection des consommateurs contre les fraudes. Les principales préoccupations relatives aux consommateurs, notamment en ce qui concerne le crédit équitable et les pratiques ou actes déloyaux, trompeurs ou abusifs, font maintenant l'objet de contrôles réglementaires accrus dans le cadre des programmes d'examen des banques. Tant au Canada qu'aux États-Unis, la question des droits des consommateurs en matière de données revêt une importance croissante et les deux pays ont commencé à mettre en place des cadres réglementaires régissant le système bancaire ouvert qui obligeront les banques à partager les données autorisées par les consommateurs avec des tiers autorisés.

Protection de la vie privée

La protection des renseignements personnels est cruciale pour maintenir la confiance de nos clients. Notre traitement des renseignements personnels revêt une importance croissante à mesure que nous poursuivons notre stratégie numérique au premier plan. La réglementation sur la protection de la vie privée, l'utilisation et la sauvegarde des informations personnelles fait l'objet d'une attention croissante, et nous continuons à améliorer notre programme visant la vie privée afin de nous conformer à la législation nouvelle et modifiée là où nous exerçons nos activités. Au Canada, on s'attend à une réforme importante des lois fédérales sur la protection de la vie privée aux termes du projet de loi C-27, y compris de nouveaux pouvoirs réglementaires et des sanctions ainsi que des lois complémentaires portant sur l'utilisation de l'intelligence artificielle. Au Québec, la loi 25 (anciennement le projet de loi 64) est entrée en vigueur en trois étapes, depuis l'exercice 2021 jusqu'à septembre 2024. Cette loi modernise le régime de protection de la vie privée dans le secteur privé de la province, présente de nouveaux règlements visant la biométrie et les décisions automatisées et confère de nouveaux pouvoirs aux organismes de réglementation pour imposer des sanctions administratives pécuniaires. À l'étranger, des amendes et des règlements importants ont été imposés pour violation du droit à la vie privée et non-respect des exigences réglementaires en matière de protection de la vie privée, ce qui témoigne d'une vigilance et d'une application réglementaires accrues. La *California Consumer Privacy Act*, qui constitue actuellement la loi la plus complète pour un État sur la protection de la vie privée aux États-Unis, a été bonifiée et modifiée en 2023 par la *California Privacy Rights Act*. D'autres États ont adopté des lois sur la protection de la vie privée, ce qui donne lieu à une mosaïque croissante de lois sur la protection de la vie privée aux États-Unis. Dans l'Union européenne (UE) et au Royaume-Uni, les préoccupations persistent quant au transfert de données personnelles vers des pays ne prônant pas une protection adéquate de la vie privée. Les risques liés à la protection des renseignements personnels, y compris les risques d'atteintes à la vie privée, se sont accrus en raison du contexte des menaces. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section Principaux risques et risques émergents susceptibles de nuire aux résultats futurs – Risque lié à la cybersécurité et à la sécurité de l'information et à la section Risque opérationnel non financier – Risque lié à la cybersécurité et à la sécurité de l'information.

Faits nouveaux en matière de réglementation aux États-Unis

Plusieurs dispositions réglementaires envisagées sont susceptibles d'avoir une incidence sur les activités de BMO aux États-Unis, notamment les suivantes :

- **Fonds propres** : En juillet 2023, les organismes de réglementation du système bancaire aux États-Unis ont proposé de nouvelles règles visant à réviser le cadre pour la gestion du capital réglementaire d'importantes sociétés de portefeuille bancaire américaines et de leurs institutions de dépôts, notamment BMO Financial Corp. (BFC), la société de portefeuille américaine de BMO, et BMO Harris Bank N.A. Ces propositions instaурeraient des normes de capital fondées sur les risques prévues dans le cadre des réformes de Bâle III (appelées les réformes finales de Bâle III) qu'a publiées le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Le 10 septembre 2024, le Conseil de la Réserve fédérale a indiqué que les règles proposées seront révisées et publiées de nouveau sous la forme d'une nouvelle proposition.
- **Dette à long terme** : En août 2023, les organismes de réglementation du système bancaire aux États-Unis ont proposé de nouvelles règles aux termes desquelles les grandes banques dont l'actif total est d'au moins 100 milliards de dollars seraient tenues de maintenir un certain niveau de titres d'emprunt à long terme, ce qui améliorerait la stabilité financière grâce à la résolvabilité et à la résilience accrues de ces institutions.

Les répercussions de ces règles proposées sur nos résultats dépendront des règles définitives publiées par les agences bancaires américaines. À l'heure actuelle, nous ne nous attendons pas à ce que ces règles entraînent une modification importante de nos activités de financement dans l'ensemble de l'organisation si elles sont adoptées telles quelles.

BFC est réglementée en tant qu'entreprise de catégorie III en vertu des normes prudentielles plus strictes (Enhanced Prudential Standards) émises par le Conseil de la Réserve fédérale. La section Gestion globale du capital contient des renseignements supplémentaires sur les exigences réglementaires qui s'appliquent à BFC.

Mise en garde

La présente section Risque juridique et réglementaire contient des déclarations prospectives. Voir la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Risque de stratégie

Le **risque de stratégie** s'entend de la possibilité d'une perte financière ou d'une atteinte à la réputation attribuable à des stratégies commerciales inefficaces, à l'incapacité de mettre en œuvre des stratégies choisies ou à l'incapacité de réagir adéquatement aux changements du contexte commercial, y compris aux conditions du marché.

Le risque de stratégie découle du risque que l'adoption de stratégies d'entreprise ou d'affaires n'aboutisse pas au résultat attendu en raison d'une mauvaise prise de décision, d'une mise en œuvre inefficace des stratégies ou de l'absence de prise en compte des changements dans l'environnement de l'entreprise qui pourraient avoir une incidence sur la mise en œuvre efficace de ces stratégies. L'incidence de ce risque peut être limitée grâce à un cadre de gestion du risque de stratégie efficace et à des simulations de crise.

Le groupe Stratégies de l'organisation de BMO supervise le processus de planification stratégique et travaille de concert avec les secteurs d'activité et les Services d'entreprise afin de détecter, de surveiller et d'atténuer les risques à l'échelle de l'organisation. Notre cadre de gestion du risque de stratégie rigoureux favorise une approche cohérente de l'élaboration des plans stratégiques au moyen d'un processus intégré et pluriannuel de planification financière et stratégique qui cadre avec notre degré d'appétit pour le risque.

Le cadre promeut la cohérence et la conformité aux normes de gestion, ce qui signifie notamment se servir des résultats dégagés par les simulations de crise pour prendre des décisions. Les conséquences que pourrait avoir l'évolution du cadre commercial, y compris une modification du contexte macroéconomique, les grandes tendances du secteur, les mesures prises par les concurrents actuels et nouveaux ainsi que les faits nouveaux réglementaires, sont analysées dans ce processus, ce qui permet de prendre des décisions éclairées dans chacun des secteurs d'activité. Il incombe au Comité de direction et au Conseil d'administration de surveiller le risque stratégique par un examen annuel des stratégies générales et de celles des groupes d'exploitation au moyen de séances interactives qui permettent de tester les hypothèses et les stratégies à la lumière des contextes commerciaux actuel et futur. Le groupe Gestion globale des risques et du portefeuille examine les stratégies d'affaires pour confirmer qu'elles sont élaborées et mises en œuvre conformément au cadre de gestion globale des risques et qu'elles respectent notre appétit pour le risque, nos tolérances et nos limites établies. Au besoin, ces stratégies sont révisées pour tenir compte de faits nouveaux ou inattendus.

Le risque stratégique englobe également le risque d'entreprise découlant des activités propres à l'entreprise et les répercussions qu'elles pourraient avoir sur les résultats. Au sein de BMO, chaque groupe d'exploitation est chargé de contrôler son propre risque commercial en évaluant, en gérant et en atténuant les risques. Pour gérer les expositions aux risques d'entreprise transversaux (c'est-à-dire ceux qui touchent plusieurs secteurs d'activité, comme les changements climatiques), le groupe de Stratégie de l'organisation travaille de concert avec les partenaires commerciaux concernés pour mettre au point des approches d'atténuation efficaces.

Notre performance financière dépend notamment de notre capacité à mettre en œuvre les plans stratégiques qu'élabore notre direction. Les objectifs en matière de performance sont établis dans le cadre du processus de planification stratégique et nos progrès vers l'atteinte de ces objectifs font l'objet d'un contrôle régulier et de rapports trimestriels, basés sur des indicateurs guides et témoins de la performance absolue et relative, afin que les stratégies puissent être évaluées et adaptées, s'il y a lieu. Nous effectuons un examen minutieux des mises à jour stratégiques et financières périodiques afin de repérer tout risque émergent d'importance.

Risque environnemental et social

Le **risque environnemental et social** correspond au risque de perte ou de préjudice, direct ou indirect, découlant des facteurs environnementaux et sociaux qui touchent BMO ou ses clients et de l'incidence de BMO sur l'environnement et sur la société.

En raison de ses caractéristiques uniques, le risque environnemental et social est classé en tant que risque transversal dans la taxinomie des risques de BMO qui peut se manifester à travers d'autres types de risque, notamment le risque de crédit et de contrepartie, le risque de marché, le risque d'assurance, le risque de liquidité et de financement, le risque opérationnel non financier, le risque juridique et réglementaire, le risque stratégique et le risque de réputation. Le risque environnemental et social peut survenir sur différentes périodes, à court terme ou à long terme. Les facteurs qui pourraient donner lieu à un risque environnemental et social s'entendent notamment des changements climatiques, de la pollution et des déchets, de l'utilisation de l'énergie, de l'eau et d'autres ressources, de la biodiversité, de l'utilisation de terres, des droits de la personne, de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, des normes du travail, de la santé communautaire, de la santé et de la sécurité, de l'acquisition de terrains et des réinstallations forcées, des droits des peuples autochtones ainsi que de l'héritage culturel. Nos poursuivons nos travaux axés sur l'identification des risques en repérant ces facteurs et déterminant toute exposition au risque pouvant être touchée par la transversalité de ces facteurs.

Nous constatons que les changements climatiques englobent l'exposition à des risques physiques et à des risques de transition. Les risques physiques se rapportent aux changements climatiques, qui peuvent entraîner des effets physiques graves et durables. Les risques peuvent se traduire par une augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques tels que les tempêtes, les inondations, les incendies de forêt et les vagues de chaleur, ou par des changements à plus long terme, tels que les changements de température, l'élévation du niveau de la mer et les modifications de la productivité des sols. À ce jour, les principaux indicateurs du changement climatique, les événements météorologiques et les recherches scientifiques connexes indiquent que l'exposition mondiale aux risques liés au changement climatique semble s'accélérer. Les risques de transition sont associés au passage à une économie carboneutre. Ces risques peuvent découler de changements apportés aux politiques liés au climat, de changements technologiques et de changements de comportement faisant intervenir des mécanismes de tarification du carbone ou une évolution des préférences des consommateurs vers des produits et services à plus faible émission de carbone. Nous continuons à suivre de près ces changements, dont certains peuvent survenir plus rapidement que d'autres, à mesure que les consommateurs, les clients, les investisseurs, les gouvernements et les communautés agissent pour améliorer leur résilience face aux risques liés au climat.

Nous pouvons avoir une exposition directe au risque environnemental et social associé à la propriété et à l'exploitation des activités de BMO. Nous pouvons être indirectement exposés au risque de pertes financières ou à des atteintes à notre réputation si nos clients ou nos fournisseurs sont touchés par des facteurs environnementaux ou sociaux ou associés à des répercussions négatives sur le plan environnemental ou social à tel point qu'ils ne sont pas en mesure de respecter leurs obligations financières ou autres envers nous ou qu'ils causent des risques à la réputation de BMO. Des facteurs environnementaux et sociaux peuvent également donner lieu à un risque d'atteinte à notre réputation, si nous sommes perçus comme ne réagissant pas de façon adéquate à ces facteurs ou comme donnant lieu, contribuant ou étant liés à des conséquences néfastes sur l'environnement ou la société, comme il est expliqué à la section Risque de réputation.

Gouvernance

Le Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité d'évaluation des risques (CER), approuve l'énoncé d'appétit pour le risque environnemental et social et la politique générale de gestion du risque environnemental et social comme il est analysé plus loin. Le CER seconde le Conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance ayant trait à la détection, l'évaluation et la gestion de notre exposition au risque environnemental et social, notamment les risques découlant des changements climatiques, du respect global des politiques générales de gestion des risques et de la conformité aux exigences réglementaires liées aux risques. Le Comité d'audit et de révision (CAR) évalue l'efficacité de la gouvernance, par BMO, des questions de durabilité et approuve les rapports et les

informations fournies sur la durabilité de BMO, dont notre Rapport de durabilité et Déclaration annuelle, et notre Rapport climatique. Le Comité des ressources humaines est responsable d'harmoniser la rémunération des hauts dirigeants avec la performance, y compris la performance de BMO sur le plan des objectifs environnementaux et sociaux. Le Comité de gouvernance et de mise en candidature examine régulièrement les chartes de notre Conseil d'administration et de ses comités afin d'évaluer la couverture et l'alignement de leurs responsabilités de surveillance liées aux questions ESG et leurs mandats respectifs.

Le conseiller général de BMO est le dirigeant promoteur, Durabilité et climat, et il assume la responsabilité relative au risque juridique et réglementaire, au risque de réputation, à la conduite des affaires et à l'éthique ainsi qu'à la durabilité, y compris les changements climatiques. Notre Comité de direction ESG est formé de membres du Comité de direction provenant des secteurs d'activité et des Services d'entreprise, et il dispense des conseils et assure le leadership relativement à notre stratégie en matière de durabilité, y compris notre ambition climatique. En plus du Comité de direction ESG, BMO a un Conseil de la durabilité, qui sert de forum du leadership pour faire avancer les initiatives de développement durable. La haute direction supervise le risque environnemental et social par l'intermédiaire des comités de gestion et des forums qui assurent la supervision, et elle reçoit des mises à jour sur les questions de durabilité et le risque environnemental et social qui proviennent notamment du Comité de communication de l'information, du Comité de gestion des risques, du Comité de gestion du risque de réputation, du Comité des affaires réglementaires de l'organisation, du groupe de travail sur la commercialisation des données sur le climat, du Comité de placement de fonds d'investissement d'impact et du Comité de placement BMO Gestion mondiale d'actifs. D'autres comités, forums et groupes de travail peuvent être mis sur pied au besoin. En outre, les comités du Conseil d'administration et tous les comités de gestion qui exercent leurs activités sur d'autres territoires reçoivent des mises à jour et supervisent le risque environnemental et social du territoire visé. Ils reçoivent aussi des mises à jour sur les questions liées à la durabilité et au risque environnemental et social qui touchent l'entreprise en général.

Le chef de la gestion globale des risques, qui dirige la Gestion globale des risques et du portefeuille appuyé par le Comité des dirigeants sur les risques, constitue le deuxième point de contrôle pour assurer la gestion des répercussions de la transversalité du risque environnemental et social sur le risque de crédit et de contrepartie, le risque de marché, le risque de liquidité et de financement, le risque d'assurance et le risque opérationnel non financier, pour surveiller l'appétit pour le risque relatif au risque environnemental et social dans le contexte de ces risques ainsi que pour faire rapport sur le risque environnemental et social au Conseil d'administration, à son CER et au CGR.

Stratégie

Notre ambition climatique est d'être le principal partenaire de nos clients dans la transition vers un monde carboneutre. Cette ambition est directement liée à notre stratégie commerciale à l'échelle de l'organisation et nous travaillons à concrétiser cette ambition en établissant une stratégie qui repose sur quatre piliers : Engagement; Capacités; Partenariat avec les clients et commercialisation; et Agir ensemble pour lutter contre les changements climatiques. Notre stratégie consiste à saisir les occasions de commercialisation en travaillant de concert avec nos clients dans leur quête de décarbonation. Cette stratégie est mise en œuvre par nos groupes d'exploitation supervisés par le Comité de direction ESG et qui sont soutenus par l'Institut pour le climat de BMO qui permet d'accélérer les efforts déployés par BMO vers la transition liée au climat et il agit en tant que facilitateur interne et externe sur la lutte contre les changements climatiques.

Pour être à l'affût de tout nouveau risque environnemental et social, nous participons à des groupes de travail à l'échelle mondiale constitués d'autres institutions financières et nous maintenons une communication ouverte avec les autres parties externes.

Gestion du risque environnemental et social

La prospérité de BMO et de ses clients est tributaire de la durabilité de l'environnement, des collectivités et des économies dans lesquels nous exerçons nos activités. Nous cherchons à saisir les effets que pourraient avoir des facteurs de risque environnemental et social sur notre contexte commercial, nos clients, nos portefeuilles et nos activités. En les comprenant, nous sommes mieux à même de prendre des décisions stratégiques éclairées.

Notre politique générale de gestion du risque environnemental et social qui s'applique à tous les employés de BMO définit notre approche visant à intégrer le risque environnemental et social au cadre de gestion globale des risques. Elle est étayée par le modèle opérationnel en trois points de contrôle de BMO, qui repose sur notre culture de gestion des risques. La mise en œuvre de la politique implique de créer de nouvelles capacités tout en mettant à contribution nos mécanismes et nos ressources de gouvernance des risques existants pour détecter, évaluer, gérer et surveiller des effets potentiels sur nos clients, nos portefeuilles et nos activités. La politique générale de gestion du risque environnemental et social est appuyée par deux documents stratégiques à l'échelle de l'organisation : une norme générale sur le risque climatique, qui favorise la gestion efficace du risque climatique et la conformité aux lois et aux règlements, et une directive-cadre sur la gestion du risque environnemental et social, qui appuie la mise en œuvre de la politique générale.

Nous avons élaboré un énoncé qualitatif d'appétit pour le risque relatif au risque environnemental et social, notamment le risque lié aux changements climatiques. De plus, nous avons apporté des améliorations à une mesure clé liée au risque de transition assortie de seuils de tolérance aux risques qui permet de mesurer notre exposition au risque de crédit relative aux éléments d'actif liés au carbone en pourcentage de notre exposition au risque de crédit totale. Parallèlement, nous avons également ajouté un indicateur de risque clé pour quantifier l'exposition de BMO aux risques physiques d'inondations et nous continuerons d'étendre et d'améliorer ces mesures et indicateurs de risque clés au besoin pour surveiller les concentrations du risque climatique.

Notre cadre de gestion du risque de crédit traite également du risque environnemental et social, y compris les dispositions relatives à la gouvernance et à la reddition de comptes, au processus de diligence raisonnable amélioré ainsi que les seuils de recours hiérarchiques et d'exceptions. Des lignes directrices sur le financement propres aux différents secteurs nous aident à détecter et à gérer l'exposition au risque environnemental et social dans les secteurs à risque plus élevé et à prendre en compte l'incidence de ces risques dans notre prise de décisions, qui tient aussi compte de facteurs comme les changements climatiques et la consultation des Autochtones. La directive de financement général au titre de la Gestion du risque environnemental et social agit comme deuxième point de contrôle à l'échelle de l'organisation qui s'applique aux transactions de prêts à la clientèle de gros, établit notre appétit pour le risque en matière d'octroi de prêts pour ce qui est du risque environnemental et social, décrit le processus de contrôle préalable amélioré soutenu par des outils d'évaluation de notation du risque environnemental et social conçus pour des secteurs comportant des risques accrus, et expose les considérations et les recours à un palier hiérarchique de niveau supérieur relatifs aux prêts. La directive de financement général au titre de la Gestion du risque environnemental et social comprend des directives sur la façon de comprendre les répercussions précises des changements climatiques sur les emprunteurs et leurs activités, y compris les changements apportés à la réglementation et/ou à la législation.

Nous maintenons un portefeuille de prêts diversifié afin de limiter notre exposition à tout secteur ou à toute région susceptibles d'être exposés aux risques liés au climat et nous effectuons toujours des analyses sectorielles dans l'ensemble de notre portefeuille de prêts afin d'évaluer l'exposition aux secteurs sensibles au climat. Les exigences environnementales et sociales relatives aux mécanismes de financement et aux transactions font l'objet d'un suivi par secteur d'activité dans le cadre de notre processus global de surveillance. Il est possible d'en référer au Comité de gestion du risque de réputation de BMO pour les transactions comportant des enjeux importants sur le plan environnemental ou social.

Nous continuons d'élaborer notre programme d'analyse de scénarios climatiques dans le but d'explorer les vulnérabilités propres au climat et d'améliorer notre résilience face aux risques liés au climat, à la lumière des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Ce programme tire parti de nos capacités existantes de gestion des risques ainsi que de notre expertise, de nos outils et de nos données en matière de changements climatiques. Il englobe l'évaluation des risques de transition et des risques physiques au moyen de scénarios climatiques exhaustifs pour les portefeuilles et les types de risques, ainsi que l'intégration de l'incidence des scénarios à l'échelle de l'organisation. Grâce à cette capacité, la Banque peut effectuer des analyses de scénarios réglementaires, comme l'exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques du BSIF. Ces analyses nous aident à cerner les risques et

les concentrations éventuels en lien avec les risques climatiques à court, à moyen et à long terme et pourraient orienter notre stratégie commerciale en matière de changements climatiques pour l'avenir. À titre d'exemple, nous avons cerné les canaux par lesquels le risque climatique se manifeste dans le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de liquidité et le risque d'assurance. En outre, nous avons mis au point une approche intégrée d'évaluation des pertes afin d'intégrer le risque climatique au processus d'évaluation interne de la suffisance du capital de la Banque.

Nous continuons à évaluer la crédibilité, la fiabilité, la comparabilité et l'utilité pour la prise de décision de diverses approches visant le calcul, l'évaluation et la présentation de l'information ainsi que la façon dont ils pourraient être intégrés à notre programme de gestion des risques climatiques et à la communication d'informations connexe.

Gestion du risque environnemental et social dans la chaîne d'approvisionnement

Notre groupe responsable de la durabilité s'allie avec les groupes d'approvisionnement et des affaires immobilières pour les questions qui touchent la durabilité opérationnelle. Ensemble, ces groupes sont chargés d'établir et de maintenir une approche opérationnelle de gestion environnementale, ce qui comprend l'application du cadre énoncé dans la norme ISO 14001 à l'ensemble de nos installations essentielles, ainsi que de définir les objectifs visant à harmoniser nos activités avec nos objectifs de performance en matière de durabilité.

Approuvé par notre Conseil d'administration, le code de conduite de BMO décrit notre engagement à gérer nos activités de manière responsable. Nous publions notre déclaration en vertu de la *United Kingdom Modern Slavery Act, 2015*, de la *Australian Modern Slavery Act 2018* et la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du Canada, et nous avons mis en place un code de conduite destiné à nos fournisseurs qui décrit nos normes en matière d'intégrité, de traitement équitable et de durabilité. Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils connaissent, comprennent et se conforment au code de conduite destiné aux fournisseurs.

Les informations fournies par BMO seront mises à jour afin de répondre à l'évolution des attentes relatives à la législation pertinente, conformément aux échéanciers applicables.

Faits nouveaux en matière de réglementation

La réglementation, les cadres et les lignes directrices liés aux facteurs environnementaux et sociaux évoluent rapidement et nous continuons d'en surveiller l'évolution et de mettre à jour nos pratiques de gestion du risque et les informations, au besoin.

En mars 2024, le BSIF a publié des mises à jour à la ligne directrice B-15, *Gestion des risques climatiques*, afin de l'harmoniser avec la version finale de la norme IFRS S2, *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*, du conseil des normes internationales d'information sur la durabilité. Nous avons tenu compte de ces mises à jour dans nos plans de mise en œuvre pour le premier volet d'informations à fournir, qui est en vigueur pour l'exercice clos le 31 octobre 2024, et qui seront rendues publiques au plus tard 180 jours après la fin de l'exercice, ainsi que pour le deuxième volet d'informations à fournir, qui entrera en vigueur le 31 octobre 2025.

Nous évaluons également l'incidence de la directive de l'Union européenne sur la publication d'information en matière de durabilité par les entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive ou CSRD), qui exige la présentation d'informations sur divers sujets liés à la durabilité, comme il est expliqué dans les normes européennes d'information sur la durabilité (European Sustainability Reporting Standards ou ESRS).

Mesures et cibles

Notre divulgation d'information concernant les mesures et cibles relatives aux changements climatiques comprend une analyse des sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 1 et 2 de BMO, qui ont été calculées suivant le Protocole des GES, ainsi que de nos sources d'émission de portée 3 calculées selon le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF). Le Rapport climatique contient une analyse plus détaillée et une analyse des cibles des émissions financées pour certains secteurs. Le rapport de durabilité et le rapport climatique de BMO contiennent des mesures, y compris le suivi de la finance durable, qui sont pertinentes aux fins de la durabilité, mais qui peuvent ne pas être directement liées aux objectifs de carboneutralité ou aux résultats en matière de réduction des émissions. Les auditeurs des actionnaires fournissent une assurance limitée à l'égard de certains indicateurs environnementaux et sociaux figurant dans le Rapport de durabilité et dans le Rapport climatique.

Mise en garde

La présente section Risque environnemental et social contient des déclarations prospectives. Voir la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Risque de réputation

Le **risque de réputation** correspond au risque de perte ou de préjudice lié à la marque BMO, ce qui peut se produire même si les autres risques sont gérés adéquatement.

Les normes élevées de conduite des affaires et d'éthique représentent les assises sur lesquelles nous avons bâti notre réputation, qui est l'un de nos actifs les plus précieux. C'est en protégeant et en préservant notre réputation que nous protégeons notre marque, que nous augmentons la valeur pour nos actionnaires, que nous réduisons les coûts du capital, que nous rehaussons l'engagement du personnel et que nous conservons la loyauté et la confiance des clients.

Nous gérons notre exposition au risque de réputation en tenant compte de l'incidence que peuvent avoir toutes les activités commerciales sur notre réputation, y compris l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies, les transactions et les initiatives, le recours aux données et aux technologies (y compris l'intelligence artificielle), les offres de produits et de services, et les événements ou incidents touchant BMO, ainsi que la prise de décisions et la conduite quotidiennes. Nous tenons compte de notre réputation dans tout ce que nous entreprenons.

Le code de conduite de BMO constitue le fondement même de notre culture en matière d'éthique et il fournit à tous les membres du personnel des lignes directrices sur les comportements attendus pour qu'ils puissent faire le bon choix au moment de prendre une décision. Le renforcement continu des engagements énoncés dans le code de conduite réduit le plus possible les risques envers notre réputation que pourraient entraîner des comportements regrettables ou de mauvaises décisions. Nous reconnaissons que les risques non financiers peuvent avoir une incidence négative aussi importante que celle que peuvent avoir les risques financiers. Nous faisons donc la promotion d'une culture qui motive les employés à soulever les problèmes et nous les appuyons lorsqu'ils le font. Nous n'avons aucune tolérance pour les représailles.

Nos pratiques de gouvernance et notre cadre de gestion globale des risques comportent divers contrôles spécifiques visant à gérer le risque de réputation auquel nous sommes exposés. Nous cherchons à cerner les activités ou les événements qui pourraient influencer sur notre réputation auprès des clients, des organismes de réglementation et d'autres parties intéressées. Lorsque nous repérons un risque potentiel pour notre réputation, nous prenons des mesures pour évaluer et gérer ce risque. Les cas pour lesquels le risque de réputation est significatif ou a augmenté sont soumis à l'examen du Comité de gestion du risque de réputation (CGRR) de BMO. Compte tenu du fait qu'une inconduite peut avoir une incidence sur notre réputation, le chef de l'éthique, qui est responsable de la communication de l'information sur la conduite du personnel à l'échelle de l'organisation, peut signaler les cas d'inconduite relative au risque de réputation important au CGRR de BMO aux fins d'examen, le cas échéant.

Questions comptables, contrôles de communication de l'information et contrôle interne

Estimations et jugements comptables critiques

Les actifs et passifs les plus importants à l'égard desquels nous devons faire des estimations et poser des jugements comprennent : la provision pour pertes sur créances; les instruments financiers évalués à la juste valeur; les prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel; la dépréciation de titres et des investissements dans des entreprises associées et des coentreprises, les impôts sur le résultat et les actifs d'impôt différé; l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles; les passifs liés aux contrats d'assurance; les provisions, y compris pour les poursuites judiciaires et les charges de restructuration; les transferts d'actifs financiers; la consolidation d'entités structurées; et l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris de Bank of the West. Nous posons des jugements pour évaluer le modèle économique utilisé pour les actifs financiers de même que la question de savoir si la quasi-totalité des risques et des avantages ont été transférés relativement aux transferts d'actifs financiers et si nous exerçons un contrôle sur les entités structurées. Ces jugements sont respectivement présentés aux notes 6 et 7 afférentes aux états financiers consolidés annuels audités. La note 18 afférente aux états financiers consolidés annuels audités donne plus de détails sur les estimations et les jugements posés pour déterminer la juste valeur des instruments financiers. Si les résultats réels diffèrent de ces estimations, l'incidence est constatée dans des périodes ultérieures.

En raison de leur nature, les jugements que nous posons et les estimations que nous faisons aux fins de l'établissement des états financiers portent sur des questions qui sont inévitablement incertaines. Toutefois, nous avons mis en place des politiques et des procédures de contrôle détaillées qui visent à assurer que les décisions fondées sur les jugements portés lorsque les estimations sont faites sont bien contrôlées, vérifiées de façon indépendante et appliquées uniformément d'une période à l'autre. Nous sommes d'avis que les estimations de la valeur de nos actifs et de nos passifs sont appropriées.

La note 1 afférente aux états financiers consolidés annuels audités donne plus de détails sur l'utilisation d'estimations.

Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances se compose principalement des provisions liées aux prêts douteux et des provisions liées aux prêts productifs. Notre démarche quant à l'établissement et au maintien de la provision constituée liée aux prêts productifs est fondée sur les exigences de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), et tient compte de la ligne directrice publiée par le BSIF. Dans le cadre de la méthodologie des pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, une provision est comptabilisée pour les pertes sur créances attendues liées aux actifs financiers, peu importe s'il y a réellement eu un événement générateur de pertes ou non. Plus particulièrement, les exigences de l'IFRS 9 en matière de pertes de crédit attendues comprennent les éléments suivants qui font l'objet d'un degré élevé de jugement : l'évaluation des pertes sur créances sur 12 mois et sur la durée de vie; la détermination du moment où une augmentation importante du risque de crédit s'est produite; la prévision de l'information prospective pour de multiples scénarios et la détermination de la pondération probabiliste de chaque scénario; et l'application d'un jugement de crédit éclairé.

Les pertes sur créances attendues sont calculées d'après des pondérations probabilistes en fonction de quatre scénarios économiques et sont calculées pour chaque exposition dans le portefeuille en fonction de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition en cas de défaut (ECD) et de la perte en cas de défaut (PCD), ainsi que du moment de la perte. Lorsqu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, une perte sur créances attendue pour la durée de vie est comptabilisée; sinon, une perte sur créances attendue sur 12 mois est généralement comptabilisée. L'établissement d'une augmentation importante du risque de crédit nécessite la prise en compte de nombreux facteurs qui varient en fonction des catégories de produits et de risques. Les principaux facteurs à prendre en compte pour effectuer cette détermination sont les variations relatives de la PD depuis l'octroi et certains autres critères, dont le fait qu'un compte soit en souffrance depuis 30 jours ou qu'il soit inscrit dans une liste de comptes à surveiller. Nous pouvons appliquer un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit pour refléter les facteurs qui ne sont pas pris en compte dans les résultats produits par les modèles de pertes sur créances attendues, si nous le jugeons nécessaire. Nous faisons appel à notre jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit pour tenir compte de l'incidence du contexte incertain sur les conditions de crédit et l'économie. Nous avons mis en place des contrôles et des processus pour régir le processus lié aux pertes sur créances attendues, y compris des jugements et des hypothèses utilisés pour déterminer la provision liée aux prêts productifs. Ces jugements et hypothèses changeront au fil du temps et l'incidence de tout changement sera comptabilisée dans les périodes futures.

Pour établir notre provision liée aux prêts productifs, nous appliquons des pondérations probabilistes à des scénarios économiques, lesquels reflètent notre point de vue quant à la conjoncture économique et aux conditions des marchés. Au cours de l'exercice 2024, nous avons ajouté un quatrième scénario pour refléter une baisse moins importante, ce qui nous permet d'améliorer la fourchette de prévisions économiques utilisées dans l'estimation de la provision. Le scénario de référence représente à notre avis le résultat le plus probable, et il y a aussi le scénario optimiste, le scénario pessimiste et le scénario pessimiste grave, lesquels sont tous élaborés par notre groupe Études économiques.

La provision liée aux prêts productifs est sensible à l'évolution des prévisions économiques et à la pondération probabiliste attribuée à chaque scénario de prévision. Lorsque des variations de la performance économique sont mesurées dans nos prévisions, nous nous appuyons sur le PIB réel, qui est le principal moteur des variations de bon nombre des autres variables économiques et du marché, y compris l'indice de volatilité (VIX), les écarts de taux de sociétés BBB, les taux de chômage, les indices des prix des habitations et le crédit à la consommation. Nous tenons également compte de variables propres aux secteurs d'activité, le cas échéant. Bon nombre de ces variables présentent un degré élevé d'interdépendance et, par conséquent, il n'y a pas qu'un facteur unique auquel l'ensemble des provisions sont sensibles. Toutes choses étant égales par ailleurs, lorsque les variables économiques se détériorent, la provision liée aux prêts productifs augmente. Inversement, lorsqu'elles s'améliorent, la provision diminue. De même, dans l'hypothèse où toutes les variables demeurent constantes, une hausse des soldes de prêts ou une détérioration de la qualité du crédit du portefeuille de prêts feraient chacune augmenter la provision liée aux prêts productifs.

Des renseignements sur la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023 se trouvent à la section Total des dotations à la provision pour pertes sur créances. On trouvera d'autres renseignements sur le processus et la méthode utilisés pour établir la provision pour pertes sur créances à la section Risque de crédit et de contrepartie ainsi qu'à la note 4 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Nous comptabilisons les actifs et les passifs détenus à des fins de négociation, les actifs et les passifs désignés à la juste valeur, les instruments dérivés, certains titres de participation et titres de créance, et titres vendus à découvert à la juste valeur. La juste valeur représente le montant qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre parties consentantes à la date d'évaluation. Nous avons recours à une hiérarchie de la juste valeur fondée sur les données que nous utilisons dans nos techniques d'évaluation pour mesurer la juste valeur de nos instruments financiers. La mesure dans laquelle nous avons utilisé les cours du marché (niveau 1), des modèles internes fondés sur des données du marché observables (niveau 2) et des modèles internes ne comportant pas de données du marché observables (niveau 3) pour évaluer les prêts, les titres, les dérivés, certains autres actifs et les passifs comptabilisés à la juste valeur au 31 octobre 2024 et 2023 sont présentées à la note 18 afférente aux états financiers consolidés annuels audités. Dans le cas des

instruments évalués au moyen de modèles, nous prenons en compte tous les renseignements raisonnables disponibles et optimisons l'utilisation des informations de marché observables.

Le Contrôle de l'évaluation des produits, un groupe indépendant des secteurs d'activité liés à la négociation, cherche à s'assurer que les justes valeurs comptabilisées des instruments financiers sont exactes sur tous les points importants de la manière suivante :

- en élaborant et en maintenant des politiques, des procédures et des méthodologies d'évaluation conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences réglementaires;
- en définissant des sources officielles de prix pour l'évaluation des données d'entrée;
- en effectuant un examen indépendant des portefeuilles dans le cadre duquel les prix fournis par des négociateurs sont utilisés pour l'évaluation.

Lorsque le Contrôle de l'évaluation des produits détermine que des ajustements aux évaluations sont nécessaires pour mieux refléter les estimations de la juste valeur fondées sur des données provenant de ses sources de taux officielles, les ajustements sont soumis à l'examen et à l'approbation du comité de direction de l'évaluation.

Le comité de direction de l'évaluation est le comité d'évaluation relevant de notre haute direction. Ses membres se réunissent au moins une fois par mois pour discuter des questions d'évaluation de nos portefeuilles et approuver les changements à la méthodologie d'évaluation au besoin afin d'améliorer la fiabilité de nos estimations de la juste valeur. Le comité sert de principal forum de discussion des sources d'incertitude en matière d'évaluation et de la manière dont elles ont été traitées par la direction. Certains instruments financiers, tels que les titres de participation de sociétés, sont évalués par les groupes respectifs. Divers comités d'évaluation et de gestion des risques assurent la supervision des procédés d'évaluation au nom de la haute direction.

Au 31 octobre 2024, les ajustements de l'évaluation totaux correspondaient à une diminution nette de valeur de 268 millions de dollars au titre des instruments financiers inscrits à la juste valeur au bilan consolidé (baisse nette de 135 millions au 31 octobre 2023).

Prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel

Des actuaire indépendants calculent notre charge liée aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel en se fondant sur des hypothèses élaborées par la direction. Les écarts entre les chiffres réels et les hypothèses posées sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

La charge liée aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel, les actifs des régimes et les obligations au titre des prestations définies sont sensibles aux fluctuations des taux d'actualisation. Dans le cas de nos régimes, nous établissons les taux d'actualisation à la fin de chaque exercice en fonction d'obligations de sociétés de grande qualité dont les échéances correspondent aux flux de trésorerie propres aux régimes.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation des régimes de retraite et des autres avantages futurs du personnel, y compris une analyse de sensibilité relative aux hypothèses clés, à la note 22 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Dépréciation de titres et d'investissements dans des entreprises associées et des coentreprises

Les titres de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont soumis à des tests de dépréciation au moyen du modèle de pertes sur créances attendues. En ce qui concerne les titres dont le risque de crédit est réputé faible, la provision pour pertes sur créances correspond au montant des pertes sur créances attendues sur 12 mois.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation des titres de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, des titres divers et de la provision pour pertes sur créances attendues connexe, ainsi que sur la détermination de la juste valeur, aux notes 3 et 18 afférentes aux états financiers consolidés annuels audités.

Nous passons en revue nos investissements dans des entreprises associées et des coentreprises, lesquels sont inclus dans les autres actifs, à la fin de chaque trimestre afin de repérer et d'évaluer les investissements qui montrent des signes d'une possible dépréciation. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur de ces investissements à un montant inférieur à leur coût constitue une indication objective de dépréciation.

Impôts sur le résultat et actifs d'impôt différé

Notre approche vis-à-vis les questions fiscales est déterminée par notre *Déclaration sur les principes fiscaux*, dont certains éléments sont décrits ci-dessous, et elle est régie par notre cadre de gestion du risque lié à la fiscalité, qui est mis en place grâce à des contrôles internes et à des processus. Nous exerçons nos activités en accordant aux risques l'attention nécessaire, y compris le risque lié à la fiscalité et le risque de réputation. Nous cherchons activement à repérer, à évaluer, à gérer, à surveiller et à signaler tout risque lié à la fiscalité qui pourrait survenir afin de nous assurer de bien comprendre notre exposition financière à ces risques.

Notre intention est de nous conformer entièrement aux lois fiscales. Nous prenons en compte toutes les lois applicables relatives à nos activités commerciales et, lorsque la législation fiscale concernant nos activités ou nos clients est modifiée, nous nous adaptons et apportons des ajustements en conséquence. Nous surveillons les faits nouveaux applicables en matière de fiscalité, y compris les propositions législatives, la jurisprudence et les indications émanant des autorités fiscales. Lorsque l'interprétation ou l'application de lois fiscales ne sont pas claires, nous adoptons une position bien réfléchie fondée sur la jurisprudence et les positions administratives disponibles émises par les autorités fiscales et embauchons des conseillers externes au besoin. Nous ne nous aventurons pas dans une planification fiscale dénuée de substance commerciale et nous ne travaillons pas en toute connaissance de cause avec des clients qui, à notre avis, utilisent des stratégies fiscales à des fins d'évasion fiscale. Nous nous sommes engagés à maintenir des relations et une coopération productives avec les autorités fiscales pour toute question fiscale. Nous cherchons à résoudre les conflits de manière collaborative. Toutefois, lorsque notre interprétation des lois fiscales diffère de celle des autorités, nous sommes prêts à défendre notre point de vue.

Le calcul de la charge d'impôts sur le résultat est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions inscrites à l'état consolidé des résultats, à l'état consolidé du résultat global ou à l'état consolidé de la variation des capitaux propres. Pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat, nous interprétons les lois fiscales, la jurisprudence et les positions administratives de nombreux territoires et comptabilisons, en nous fondant sur notre jugement, le montant estimé requis pour régler les obligations fiscales. Nous posons également des hypothèses concernant le moment prévu de la résorption des actifs et passifs d'impôt différé. Si l'interprétation et les hypothèses diffèrent de celles des autorités fiscales ou si le moment de la résorption ne correspond pas à nos prévisions, la charge d'impôts sur le résultat pourrait augmenter ou diminuer au cours des prochaines périodes. Le montant des augmentations ou diminutions éventuelles ne peut être raisonnablement estimé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement lorsqu'il est probable que le bénéfice imposable des futures périodes sera suffisamment élevé pour permettre d'utiliser les différences temporaires déductibles ou les pertes fiscales et les crédits d'impôt non utilisés. Nous sommes tenus d'évaluer s'il est probable que les actifs d'impôt différé se réalisent. Les facteurs utilisés pour évaluer la probabilité de réalisation sont les suivants : le bénéfice et les gains en capital passés, les prévisions en matière de futur bénéfice net avant impôts et la période à courir avant l'expiration des reports de pertes en avant et des crédits d'impôt. Toute modification de notre évaluation de ces facteurs pourrait se traduire par une augmentation ou une diminution de la charge d'impôts sur le résultat des futures périodes.

Les autorités fiscales canadiennes ont produit un avis de nouvelle cotisation visant des impôts et des intérêts d'un montant d'environ 1 465 millions de dollars à l'égard de certains dividendes de sociétés canadiennes enregistrés entre 2011 et 2018. Dans le cadre de ces nouvelles cotisations, certaines déductions pour

dividendes ont été refusées du fait que les dividendes avaient été reçus dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ». En général, les points relatifs aux règles fiscales soulevés par les autorités fiscales canadiennes ont été traités de façon prospective dans le budget fédéral de 2015 et dans celui de 2018. Nous avons déposé des avis d'appel auprès de la Cour canadienne de l'impôt et l'affaire est en litige. Nous demeurons convaincus que nos positions adoptées dans nos déclarations fiscales étaient adéquates et nous entendons contester tous les avis de nouvelle cotisation. Toutefois, si ces contestations sont infructueuses, les charges exigibles additionnelles pourraient avoir des répercussions défavorables sur le bénéfice net.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation des impôts sur le résultat à la note 23 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

Les écarts d'acquisition sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par année. Ces tests comprennent une comparaison entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de chacune de nos unités génératrices de trésorerie (UGT) afin de vérifier que la valeur recouvrable de chaque UGT demeure supérieure à sa valeur comptable. Si la valeur comptable d'une UGT dépassait sa valeur recouvrable, un test de dépréciation devrait être effectué. La valeur recouvrable d'une UGT correspond au montant le plus élevé de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et de sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente a été utilisée pour effectuer les tests de dépréciation faits pour toutes les périodes. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, nous utilisons un modèle d'actualisation des flux de trésorerie conforme à celui qui est utilisé lors d'une acquisition d'entreprise. Ce modèle dépend d'hypothèses relatives à la croissance des revenus, aux taux d'actualisation et aux synergies découlant des acquisitions, ainsi que de la disponibilité des données sur des acquisitions comparables. Tout changement à ces hypothèses influencerait, de manière différente, sur la détermination de la juste valeur de chacune de nos UGT. Dans cette tâche, la direction doit faire preuve de jugement et poser des hypothèses. Des hypothèses et des choix différents pourraient influencer sur l'évaluation de la juste valeur ainsi que sur les réductions de valeur éventuelles découlant d'une dépréciation.

Au 31 octobre 2024 et 2023, aucune réduction de valeur de l'écart d'acquisition n'a été comptabilisée étant donné que la juste valeur estimative des UGT était supérieure à leur valeur comptable.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont amorties par imputation au résultat sur une période ne dépassant jamais 15 ans, au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire ou dégressif, selon la nature de l'actif. Nous soumettons les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée à des tests de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont soumises à des tests de dépréciation annuellement. S'il est déterminé qu'une immobilisation incorporelle a subi une perte de valeur, elle sera ramenée à sa valeur recouvrable, qui correspond au plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

On trouvera d'autres renseignements sur la composition de l'écart d'acquisition et des immobilisations incorporelles de BMO à la note 11 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Passifs relatifs aux contrats d'assurance

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance représentent les estimations de flux de trésorerie d'exécution, incluant un ajustement au titre du risque, ainsi que la marge sur services contractuels. Les flux de trésorerie d'exécution correspondent aux flux de trésorerie futurs estimés afférents à la période de couverture résiduelle et aux sinistres survenus antérieurement; ces flux de trésorerie sont alors pondérés par leur probabilité d'occurrence et actualisés. Cela est fondé sur des hypothèses en matière de risque non financier portant notamment sur la mortalité, les déchéances de polices et les charges; ces hypothèses s'appuient sur une combinaison de données propres au secteur d'activité et à une entité et, pour ce qui est des charges, elles sont fondées sur l'analyse de données historiques selon lesquelles les charges découlent des activités d'assurance. Ces hypothèses sont passées en revue au moins une fois l'an et sont actualisées suivant les résultats réels et la conjoncture du marché. De plus, nous recourrons à un ajustement au titre du risque non financier afin de porter le degré de confiance à l'égard de la suffisance des réserves entre 70 % et 80 %. La marge sur services contractuels est un composant du passif qui représente les profits non acquis que nous comptabilisons lorsque les services seront rendus.

Des renseignements additionnels sur les passifs liés aux contrats d'assurance se trouvent à la note 15 afférente aux états financiers consolidés annuels audités, et des renseignements additionnels sur le risque d'assurance sont présentés à la section Risque d'assurance et à la section Risque de marché lié à l'assurance.

Dotations à la provision

Une dotation à la provision pour pertes sur créances est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, nous avons une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soient nécessaires pour éteindre l'obligation. Les dotations à la provision sont comptabilisées selon la meilleure estimation du montant qui sera nécessaire pour régler toute obligation à la date du bilan, compte tenu des incertitudes et des risques inhérents aux obligations. Par exemple, BMO et ses filiales sont parties à diverses poursuites judiciaires dans le cours normal de leurs activités. Les facteurs pris en compte pour estimer toute obligation liée à ces recours juridiques comprennent une évaluation au cas par cas des faits et des circonstances particuliers, l'expérience passée et les avis des juristes. La direction ainsi que les experts internes et externes participent à l'estimation de tous les montants pouvant être requis. Certaines provisions sont également liées aux initiatives de restructuration que nous avons entreprises. Ces provisions sont comptabilisées selon la meilleure estimation de la direction quant aux montants qui seront finalement versés.

Les coûts réels de la résolution de certaines obligations pourraient se révéler considérablement supérieurs ou inférieurs au montant des dotations à la provision.

Des renseignements supplémentaires sur les dotations à la provision sont présentés dans la section Risque juridique et réglementaire et à la note 25 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Transferts d'actifs financiers

Nous vendons des prêts hypothécaires à l'habitation et des prêts hypothécaires pour immeubles commerciaux canadiens à des programmes de titrisation canadiens mis sur pied par des tiers, dont le Programme des Obligations hypothécaires du Canada, et directement à des tiers investisseurs en vertu du Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH).

Nous achetons ou montons aussi certains prêts hypothécaires pour immeubles commerciaux qui sont par la suite vendus et décomptabilisés, et nous achetons des titres garantis par des créances hypothécaires d'agences américaines émis par des entités mises sur pied par des tiers; nous pouvons titriser encore ces titres en les réorganisant en de nouveaux titres garantis par des créances hypothécaires avant qu'ils ne soient vendus à des tiers investisseurs.

Nous déterminons si la quasi-totalité des risques et avantages ou le contrôle des actifs ont été transférés afin d'établir s'ils peuvent être décomptabilisés.

Puisque nous demeurons exposés à la quasi-totalité des risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt ou de crédit associés aux actifs titrisés, les transferts ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation. Nous continuons d'inscrire ces instruments financiers et comptabilisons le produit en trésorerie connexe en tant que financement garanti à notre bilan consolidé.

Consolidation d'entités structurées

Dans le cours normal des activités, nous concluons des arrangements qui impliquent des entités structurées comme il est décrit à la section Arrangements hors bilan. Nous sommes tenus de consolider une entité structurée si nous la contrôlons, ce qui signifie que nous détenons le pouvoir sur celle-ci, que nous sommes exposés ou avons des droits à des rendements variables en raison de nos liens avec elle et que nous avons la capacité d'exercer notre pouvoir de manière à influencer sur le montant de ces rendements. En ce qui a trait à certaines entités structurées, nous exerçons notre jugement au moment de déterminer si nous contrôlons l'entité.

On trouvera d'autres renseignements sur les intérêts dans des entités structurées à la section Arrangements hors bilan, de même qu'à la note 7 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Acquisition de Bank of the West – Évaluation des actifs et des passifs

Des jugements et des hypothèses importants ont été utilisés pour calculer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris de Bank of the West, notamment le portefeuille de prêts, les immobilisations incorporelles au titre des dépôts de base, ainsi que les autres immobilisations incorporelles découlant de relations clients et les dépôts à échéance fixe.

Il y a lieu de se reporter aux notes 4 et 10 afférentes aux états financiers consolidés annuels audités pour de plus amples informations concernant la comptabilisation de cette acquisition.

Mise en garde

La présente section Estimations et jugements comptables critiques contient des déclarations prospectives. Voir la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Modifications de méthodes comptables en 2024

IFRS 17, Contrats d'assurance, et IAS 40, Immeubles de placement

En date du 1^{er} novembre 2023, nous avons adopté l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui propose un référentiel comptable pour tous les types de contrats d'assurance et qui a remplacé l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. Au moment de la transition à l'IFRS 17, nous avons volontairement changé de méthode comptable pour l'évaluation des immeubles de placement comptabilisés dans les actifs liés à l'assurance, dans les autres actifs dans notre bilan consolidé, en passant de l'évaluation au coût à l'évaluation à la juste valeur. Ces changements ont été appliqués de manière rétrospective à nos résultats de l'exercice 2023.

Il y a lieu de se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés annuels audités pour obtenir un complément d'information.

IFRS 9, Instruments financiers

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2023, nous avons modifié volontairement notre méthode pour comptabiliser des contrats normalisés visant l'achat ou la vente d'actifs financiers à la date de transaction, au lieu de la date de règlement, et nous avons appliqué cette modification de manière rétrospective.

IAS 12, Impôts sur le résultat

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2023, nous avons adopté une modification à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat* (IAS 12) qui restreint l'exception prévue à l'IAS 12 visant à exclure les transactions qui donnent lieu à des différences temporaires égales et compensatoires.

Il y a lieu de se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés annuels audités pour obtenir un complément d'information.

Modifications futures de méthodes comptables

IFRS 9, Instruments financiers

En mai 2024, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié des modifications à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), comprenant des indications additionnelles relativement à deux domaines. La première modification porte sur les actifs financiers présentant des clauses conditionnelles ainsi que sur le moment où ces clauses peuvent être considérées comme concordant avec un contrat de prêt de base, auquel cas l'instrument peut être évalué au coût amorti. La deuxième modification a trait au moment de la décomptabilisation des passifs financiers lorsque ceux-ci sont réglés à l'aide d'un système de paiement électronique et que certaines conditions sont satisfaites. Ces modifications entreront en vigueur à compter de notre exercice qui débutera le 1^{er} novembre 2026. Nous évaluons actuellement l'incidence de ces modifications sur nos états financiers consolidés.

IAS 12, Impôts sur le résultat

En mai 2023, l'IASB a publié une modification à l'IAS 12. La modification répond aux préoccupations relatives à la comptabilisation de l'impôt complémentaire minimum mondial, comme l'indique le plan de réforme de la fiscalité internationale reposant sur deux piliers élaboré par les membres du cadre inclusif sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du G20. La modification à l'IAS 12 prévoit une exemption temporaire obligatoire de la comptabilisation des impôts différés afférents à l'impôt complémentaire. Nous avons appliqué l'exemption temporaire obligatoire aux impôts différés dans les territoires dans lesquels nous exerçons nos activités où la loi sur l'impôt complémentaire a été adoptée ou quasi adoptée. Les règles relatives à l'impôt minimum mondial entreront en vigueur à compter de notre exercice qui débutera le 1^{er} novembre 2024. En conséquence, nous nous attendons à ce que notre taux d'impôt effectif enregistré une hausse pouvant atteindre 65 points de base pour l'exercice 2025.

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* (IFRS 18) qui remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et entrera en vigueur pour notre exercice ouvert le 1^{er} novembre 2027. L'IFRS 18 modifie la façon dont les informations sont regroupées et présentées dans les états financiers et exige que certaines mesures de la performance choisies par la direction soient incluses dans les états financiers. Nous évaluons actuellement quel sera l'impact de cette norme sur la présentation de nos états financiers consolidés.

Mise en garde

La présente section Modifications futures de méthodes comptables contient des déclarations prospectives. Voir la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Autres faits nouveaux en matière de réglementation

Nous continuons de surveiller l'évolution d'autres faits nouveaux en matière de réglementation, y compris celle dont il est fait mention ailleurs dans le présent rapport de gestion, et de nous y préparer.

Pour une analyse plus poussée des autres faits nouveaux en matière de réglementation, il y a lieu de se reporter aux sections Gestion globale du capital, Risques pouvant influencer sur les résultats futurs, Risque de liquidité et de financement et Risque juridique et réglementaire.

Nouvelles mesures fiscales canadiennes

Le 20 juin 2024, le gouvernement du Canada a adopté des dispositions législatives portant sur un certain nombre de mesures, notamment une règle qui, dans certains cas, permet de refuser une déduction pour des dividendes reçus après 2023. Depuis le 1^{er} janvier 2024, nous ne présentons plus ces revenus liés à certains dividendes canadiens sur une base d'imposition comparable dans BMO Marchés des capitaux.

Par ailleurs, cette nouvelle législation comprenait la *Loi de l'impôt minimum mondial*, qui instaure un impôt minimum mondial de 15 % sur le revenu gagné par les grands groupes de multinationales, et qui entrera en vigueur pour notre exercice qui sera ouvert le 1^{er} novembre 2024, comme il est indiqué à la section Modifications futures de méthodes comptables sous IAS 12, *Impôts sur le résultat*.

Cotisation de la Federal Deposit Insurance Corporation des États-Unis

En novembre 2023, la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) des États-Unis a approuvé la règle définitive visant à exiger une cotisation spéciale pour les institutions de dépôts en vue de recouvrer les pertes subies par le fonds d'assurance-dépôts attribuables aux coûts de la couverture des déposants non assurés de Silicon Valley Bank et de Signature Bank. BMO a comptabilisé une charge de 357 millions de dollars (476 millions avant impôts) liée à la cotisation spéciale relative à la FDIC au cours de l'exercice 2024. Nous nous attendons à ce que le montant de la cotisation spéciale change encore au cours des périodes ultérieures à mesure que la FDIC aura une idée plus juste du montant définitif des pertes.

Réforme des taux interbancaires offerts (TIO)

BMO a procédé à la transition de l'ensemble de ses expositions au taux offert en dollar canadien (CDOR) vers des taux de référence complémentaires en date du 31 octobre 2024. Il y a lieu de consulter la note 1 afférente aux états financiers consolidés annuels audités pour obtenir un complément d'information sur les taux de référence.

Mise en garde

La présente section Autres faits nouveaux en matière de réglementation contient des déclarations prospectives. Voir la mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Transactions avec des parties liées

Dans le cours normal des affaires, nous fournissons des services bancaires au personnel de direction clé selon les mêmes modalités que celles que nous offrons aux clients privilégiés pour ces services. Le personnel de direction clé s'entend des personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, d'orienter et de contrôler les activités d'une entité, soit les administrateurs et les plus hauts dirigeants de la Banque. Des services bancaires sont fournis aux coentreprises et aux entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence suivant les mêmes modalités que celles que nous offrons à nos clients pour ces services. Nous offrons également aux employés une subvention à l'égard des frais annuels de cartes de crédit.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur nos partenariats et coentreprises et sur la rémunération du personnel de direction clé, il y a lieu de se reporter à la note 28 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Services et honoraires des auditeurs nommés par les actionnaires

Évaluation des auditeurs nommés par les actionnaires

La responsabilité de désigner les auditeurs nommés par les actionnaires, d'établir leurs honoraires et de superviser leurs travaux incombe au Comité d'audit et de révision (CAR) du Conseil d'administration, qui procède à une évaluation annuelle de la performance et de l'efficacité des auditeurs nommés par les actionnaires en s'appuyant sur les facteurs suivants : la qualité des services fournis par l'équipe de mission des auditeurs nommés par les actionnaires au cours de la période visée par l'audit; les compétences, l'expérience et la proximité géographique pertinentes pour bien servir BMO Groupe financier; la qualité des communications des auditeurs nommés par les actionnaires; l'indépendance, l'objectivité et l'esprit critique des auditeurs nommés par les actionnaires.

De l'avis du CAR, les processus d'évaluation en place suivants sont rigoureux et lui permettent de surveiller la qualité de l'audit et de superviser les travaux des auditeurs nommés par les actionnaires, dont l'associé leader de l'audit :

- l'examen annuel du plan de mission en deux réunions distinctes, y compris l'étude de l'incidence des risques d'entreprise sur le plan de mission et l'évaluation du caractère raisonnable des honoraires d'audit;
- l'examen des compétences des membres occupant des fonctions de direction au sein de l'équipe de mission;
- le suivi de l'exécution du plan de mission des auditeurs nommés par les actionnaires, tout particulièrement des aspects de l'audit les plus complexes et posant le plus de difficultés;
- l'examen et l'évaluation des constatations découlant de l'audit, y compris lors de séances privées;
- l'évaluation de la qualité et de la performance de l'audit, notamment des derniers rapports d'inspection du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) et du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) portant sur les auditeurs nommés par les actionnaires et les cabinets membres de son groupe de pairs;
- la tenue de réunions au moins une fois par trimestre entre le président du CAR et l'associé leader de l'audit pour discuter des questions d'audit de façon indépendante de la direction;
- l'examen complet des auditeurs nommés par les actionnaires tous les cinq ans et examens annuels entre ces examens complets effectués selon les lignes directrices établies par Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) et le CCRC.

En 2024, un examen annuel des auditeurs nommés par les actionnaires a été effectué. La participation des membres du CAR et de la direction a été sollicitée dans des domaines tels que l'efficacité des communications des auditeurs, leur connaissance du secteur, leur exécution de l'audit, leur indépendance et leur esprit critique. En outre, le dernier examen complet a été effectué en 2020, conformément aux dernières recommandations de CPA Canada et du CCRC. Ces examens ont porté sur : i) l'indépendance, l'objectivité et l'esprit critique des auditeurs nommés par les actionnaires, ii) les compétences de leur équipe de mission et iii) la qualité des communications et des interactions avec les auditeurs nommés par les actionnaires. Par suite de cet examen, le CAR s'est déclaré satisfait de la performance des auditeurs nommés par les actionnaires.

Le CAR s'assure de l'indépendance des auditeurs nommés par les actionnaires conformément à la norme sur l'indépendance des auditeurs de BMO. Le CAR a examiné les risques et les avantages de la rotation des cabinets d'audit, y compris les rapports publiés par le CCRC et par CPA Canada. Le CAR a conclu que les exigences existantes, y compris l'examen des cabinets d'audit et la rotation des membres de l'équipe d'audit, assurent l'indépendance de l'auditeur tout en maintenant et en améliorant la qualité de l'audit qui peut être compromis par la rotation des cabinets d'audit. Le CAR s'assure également qu'il y a une rotation des associés leaders de l'audit tous les cinq ans et que les associés ne peuvent occuper de nouveau cette fonction avant une période supplémentaire de cinq ans.

Politiques et procédures d'approbation préalable

Conformément aux pratiques de gouvernance de BMO Groupe financier, le CAR veille à l'application de sa politique visant à restreindre les services fournis par les auditeurs nommés par les actionnaires qui ne sont pas liés à leur rôle d'auditeur. Tous ces services doivent être conformes à la norme sur l'indépendance des auditeurs de BMO, de même qu'aux normes professionnelles et à la réglementation des valeurs mobilières régissant l'indépendance des auditeurs. Le CAR approuve préalablement le type de services (les services autorisés) que les auditeurs nommés par les actionnaires peuvent fournir ainsi que le plan de mission annuel, qui comprend les honoraires associés précisément aux types de services. En ce qui concerne les services autorisés qui ne sont pas compris dans le plan de mission annuel préalablement approuvé, l'approbation permettant de procéder à la mission est obtenue conformément à la norme sur l'indépendance des auditeurs de BMO.

Honoraires versés aux auditeurs nommés par les actionnaires

TABLEAU 63

| (en millions de dollars canadiens) | 2024 | 2023 |
|--|-------------|------|
| Honoraires ¹ | | |
| Honoraires d'audit ² | 30,5 | 34,4 |
| Honoraires pour services liés à l'audit ³ | 3,4 | 2,6 |
| Taxes et frais de service ⁴ | 0,1 | 0,2 |
| Tous les autres honoraires ⁵ | 2,1 | 1,3 |
| Total | 36,1 | 38,5 |

¹ La ventilation des honoraires est fondée sur les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et sur les définitions de la Securities and Exchange Commission des États-Unis.

² Comprend les honoraires versés pour l'audit des états financiers consolidés de la Banque, y compris l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque et tout audit des états financiers des filiales de la Banque. Les honoraires d'audit comprennent également les honoraires versés pour les services fournis relativement aux documents législatifs et réglementaires, y compris ceux qui sont liés aux prospectus.

³ Comprend les honoraires versés relativement à certaines procédures concernant la circulaire de sollicitation de procurations et d'autres services de BMO et à la traduction en français des états financiers, des informations continues connexes et d'autres documents d'information publique contenant des informations financières.

⁴ Comprend les frais payés pour les services de conformité fiscale fournis à divers complexes de sociétés d'investissement gérées par BMO.

⁵ Comprend les autres frais payés par les complexes de sociétés d'investissement gérées par BMO et pour les services liés aux facteurs ESG.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Rapport annuel de la direction sur les contrôles et procédures de communication de l'information et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée en temps opportun à la haute direction, notamment au chef de la direction et au chef des finances, pour que les décisions appropriées puissent être prises concernant la communication de cette information au public.

Au 31 octobre 2024, sous la supervision du chef de la direction et du chef des finances, la direction de BMO Groupe financier (BMO) a évalué l'efficacité de la conception et du fonctionnement de ses contrôles et procédures de communication de l'information, tels qu'ils sont définis au Canada dans le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, et dans la règle 13a-15(e) de la *Securities Exchange Act of 1934* aux États-Unis (la *Securities Exchange Act*). En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu qu'au 31 octobre 2024, les contrôles et procédures de communication de l'information de BMO étaient efficaces.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu sous la supervision du chef de la direction et du chef des finances afin de fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS et les exigences de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, s'il y a lieu. La direction est tenue d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de BMO.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de BMO comprend des politiques et procédures qui :

- concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de BMO;
- sont conçues pour donner l'assurance raisonnable que les opérations sont comptabilisées comme il se doit de façon à permettre l'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS et aux exigences de la SEC des États-Unis, s'il y a lieu, et que les encaissements et décaissements de BMO ne sont faits qu'avec l'autorisation de sa direction et de ses administrateurs;
- sont conçues pour donner l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée de ses actifs qui pourrait avoir une incidence importante sur ses états financiers consolidés est soit interdite, soit détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne fournisse qu'une assurance raisonnable et ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques et des procédures connexes.

La direction de BMO, sous la supervision du chef de la direction et du chef des finances, a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, selon le cadre et les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission en mai 2013 (le cadre établi par le COSO en 2013). En se fondant sur cette évaluation, la direction a conclu qu'au 31 octobre 2024, le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace.

À la demande du Comité d'audit et de révision de BMO, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. (les auditeurs nommés par les actionnaires), cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant, a effectué un audit portant sur l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière. Dans son rapport d'audit, KPMG conclut qu'à son avis, au 31 octobre 2024, BMO avait maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne à l'égard de l'information financière efficace selon le cadre établi par le COSO en 2013.

Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, il n'y a eu aucun changement à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a eu un effet important, ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir un effet important, sur notre contrôle interne à l'égard de notre information financière.

Données complémentaires

Statistiques des dix derniers exercices

TABEAU 64

(en millions de dollars)

Au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

| | 2024 | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
|---|------------------|------------------|------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Bilan consolidé résumé | | | | | | | | | | |
| Actifs | | | | | | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 65 098 | 77 934 | 87 466 | 93 261 | 57 408 | 48 803 | 42 142 | 32 599 | 31 653 | 40 295 |
| Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques | 3 640 | 4 109 | 5 677 | 8 303 | 9 035 | 7 987 | 8 305 | 6 490 | 4 449 | 7 382 |
| Valeurs mobilières | 396 880 | 320 084 | 272 551 | 232 849 | 234 260 | 189 438 | 180 935 | 163 198 | 149 985 | 130 918 |
| Titres pris en pension ou empruntés | 110 907 | 115 662 | 113 194 | 107 382 | 111 878 | 104 004 | 85 051 | 75 047 | 66 646 | 68 066 |
| Prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur créances | 678 016 | 656 665 | 551 814 | 458 262 | 447 420 | 426 984 | 384 172 | 358 507 | 357 518 | 321 531 |
| Autres | 155 106 | 172 552 | 142 695 | 88 118 | 89 260 | 74 979 | 72 688 | 73 763 | 77 709 | 73 689 |
| Total des actifs | 1 409 647 | 1 347 006 | 1 173 397 | 988 175 | 949 261 | 852 195 | 773 293 | 709 604 | 687 960 | 641 881 |
| Passifs | | | | | | | | | | |
| Dépôts | 982 440 | 910 879 | 776 547 | 685 631 | 659 034 | 568 143 | 520 928 | 479 792 | 470 281 | 438 169 |
| Autres | 334 544 | 351 776 | 317 662 | 238 128 | 225 218 | 225 981 | 199 862 | 180 438 | 170 910 | 159 383 |
| Dettes subordonnées | 8 377 | 8 228 | 8 150 | 6 893 | 8 416 | 6 995 | 6 782 | 5 029 | 4 439 | 4 416 |
| Total des passifs | 1 325 361 | 1 270 883 | 1 102 359 | 930 652 | 892 668 | 801 119 | 727 572 | 665 259 | 645 630 | 601 968 |
| Total des capitaux propres | 84 286 | 76 123 | 71 038 | 57 523 | 56 593 | 51 076 | 45 721 | 44 345 | 42 330 | 39 913 |
| Total des passifs et des capitaux propres | 1 409 647 | 1 347 006 | 1 173 397 | 988 175 | 949 261 | 852 195 | 773 293 | 709 604 | 687 960 | 641 881 |
| État consolidé résumé des résultats | | | | | | | | | | |
| Revenus nets d'intérêts | 19 468 | 18 681 | 15 885 | 14 310 | 13 971 | 12 888 | 11 438 | 11 275 | 10 945 | 9 796 |
| Revenus autres que d'intérêts | 13 327 | 10 578 | 17 825 | 12 876 | 11 215 | 12 595 | 11 467 | 10 832 | 10 015 | 9 593 |
| Total des revenus | 32 795 | 29 259 | 33 710 | 27 186 | 25 186 | 25 483 | 22 905 | 22 107 | 20 960 | 19 389 |
| Sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI) ¹ | - | - | (683) | 1 399 | 1 708 | 2 709 | 1 352 | 1 538 | 1 543 | 1 254 |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances | 3 761 | 2 178 | 313 | 20 | 2 953 | 872 | 662 | 746 | 771 | 544 |
| Charges autres que d'intérêts | 19 499 | 21 134 | 16 194 | 15 509 | 14 177 | 14 630 | 13 477 | 13 192 | 12 916 | 12 250 |
| Bénéfice avant impôts sur le résultat | 9 535 | 5 947 | 17 886 | 10 258 | 6 348 | 7 272 | 7 414 | 6 631 | 5 730 | 5 341 |
| Charge d'impôts sur le résultat | 2 208 | 1 510 | 4 349 | 2 504 | 1 251 | 1 514 | 1 961 | 1 292 | 1 100 | 936 |
| Bénéfice net | 7 327 | 4 437 | 13 537 | 7 754 | 5 097 | 5 758 | 5 453 | 5 339 | 4 630 | 4 405 |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires | 6 932 | 4 094 | 13 306 | 7 510 | 4 850 | 5 547 | 5 269 | 5 153 | 4 471 | 4 253 |
| État consolidé résumé des variations des capitaux propres | | | | | | | | | | |
| Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres | 8 087 | 6 958 | 6 308 | 5 558 | 6 598 | 5 348 | 4 340 | 4 240 | 3 840 | 3 240 |
| Actions ordinaires | 23 921 | 22 941 | 17 744 | 13 599 | 13 430 | 12 971 | 12 929 | 13 032 | 12 539 | 12 313 |
| Surplus d'apport | 354 | 328 | 317 | 313 | 302 | 303 | 300 | 307 | 294 | 299 |
| Résultats non distribués | 46 469 | 44 006 | 45 117 | 35 497 | 30 745 | 28 725 | 25 850 | 23 700 | 21 207 | 18 930 |
| Cumul des autres éléments du résultat global | 5 419 | 1 862 | 1 552 | 2 556 | 5 518 | 3 729 | 2 302 | 3 066 | 4 426 | 4 640 |
| Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales | 36 | 28 | - | - | - | - | - | - | 24 | 491 |
| Total des capitaux propres | 84 286 | 76 123 | 71 038 | 57 523 | 56 593 | 51 076 | 45 721 | 44 345 | 42 330 | 39 913 |

BMO a adopté diverses normes IFRS nouvelles et modifiées en 2015, l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), en 2018, et l'IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16), en 2020 de façon prospective, sans apporter de changements aux périodes précédentes. En 2019, BMO a adopté l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15), et a choisi de reclasser les montants de 2017 et de 2018. BMO a adopté l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), avec prise d'effet en 2024. BMO a également changé volontairement de méthode comptable pour l'évaluation des immeubles de placement en vertu de l'IAS 40, *Immeubles de placement* (IAS 40), en passant de l'évaluation au coût à l'évaluation à la juste valeur au moment de la transition à l'IFRS 17, ainsi que sa méthode comptable à l'égard des transactions sur titres, en passant de la date de règlement à la date de transaction. Ces changements ont été appliqués de manière rétrospective à nos résultats de l'exercice 2023.

¹ Depuis 2023, la Banque ne présente plus les sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (SCVPI) de même que les ratios et mesures non conformes aux PCGR, déduction faite des SCVPI, en raison de l'adoption de l'IFRS 17 et de son application rétrospective.

TABLEAU 64 (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
Au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

| | 2024 | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
|--|-----------|-----------|-----------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Autres mesures financières | | | | | | | | | | |
| Données sur les actions ordinaires (\$) | | | | | | | | | | |
| Bénéfice de base par action | 9,52 | 5,77 | 20,04 | 11,60 | 7,56 | 8,68 | 8,19 | 7,93 | 6,94 | 6,59 |
| Bénéfice dilué par action | 9,51 | 5,76 | 19,99 | 11,58 | 7,55 | 8,66 | 8,17 | 7,90 | 6,92 | 6,57 |
| Dividendes déclarés par action | 6,12 | 5,80 | 5,44 | 4,24 | 4,24 | 4,06 | 3,78 | 3,56 | 3,40 | 3,24 |
| Valeur comptable de l'action | 104,40 | 95,90 | 95,60 | 80,18 | 77,40 | 71,54 | 64,73 | 61,91 | 59,57 | 56,31 |
| Cours de clôture de l'action | 126,88 | 104,79 | 125,49 | 134,37 | 79,33 | 97,50 | 98,43 | 98,83 | 85,36 | 76,04 |
| Nombre en circulation (en milliers) | | | | | | | | | | |
| À la clôture de l'exercice | 729 530 | 720 909 | 677 107 | 648 136 | 645 889 | 639 232 | 639 330 | 647 816 | 645 761 | 642 583 |
| Capitalisation boursière (en milliards de dollars) | 92,6 | 75,5 | 85,0 | 87,1 | 51,2 | 62,3 | 62,9 | 64,0 | 55,1 | 48,9 |
| Ratio cours/bénéfice | 13,3 | 18,2 | 6,3 | 11,6 | 10,5 | 11,3 | 12,0 | 12,5 | 12,3 | 11,6 |
| Ratio cours/valeur comptable | 1,22 | 1,09 | 1,31 | 1,68 | 1,02 | 1,36 | 1,52 | 1,60 | 1,43 | 1,35 |
| Rendement de l'action (%) | 4,8 | 5,5 | 4,3 | 3,2 | 5,3 | 4,2 | 3,8 | 3,6 | 4,0 | 4,3 |
| Ratio de distribution (%) | 64,3 | 100,5 | 27,1 | 36,5 | 56,1 | 46,8 | 46,1 | 44,9 | 49,0 | 49,2 |
| Mesures et ratios financiers (%) | | | | | | | | | | |
| Rendement des capitaux propres | 9,7 | 6,2 | 22,9 | 14,9 | 10,1 | 12,6 | 13,3 | 13,2 | 12,1 | 12,5 |
| Ratio d'efficacité | 59,5 | 72,2 | 48,0 | 57,0 | 56,3 | 57,4 | 58,8 | 59,7 | 61,6 | 63,2 |
| Marge nette d'intérêts sur l'actif productif moyen | 1,57 | 1,63 | 1,62 | 1,59 | 1,64 | 1,70 | 1,67 | 1,74 | 1,76 | 1,69 |
| Ratio du total des dotations à la provision pour pertes sur créances au solde moyen net des prêts et acceptations | 0,57 | 0,35 | 0,06 | - | 0,63 | 0,20 | 0,17 | 0,20 | 0,22 | 0,17 |
| Ratio de la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux au solde moyen net des prêts et acceptations | 0,47 | 0,19 | 0,10 | 0,11 | 0,33 | 0,17 | 0,18 | 0,22 | 0,22 | - |
| Rendement des actifs moyens | 0,53 | 0,34 | 1,22 | 0,79 | 0,54 | 0,69 | 0,72 | 0,74 | 0,65 | 0,66 |
| Rendement des actifs moyens pondérés en fonction des risques (%) ² | 1,74 | 1,10 | 3,89 | 2,38 | 1,51 | 1,86 | 1,97 | 1,98 | 1,71 | 1,84 |
| Actif moyen (en millions de dollars) | 1 369 415 | 1 299 524 | 1 106 512 | 981 140 | 942 450 | 833 252 | 754 295 | 722 626 | 707 122 | 664 391 |
| Mesures des fonds propres (%)² | | | | | | | | | | |
| Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires | 13,6 | 12,5 | 16,7 | 13,7 | 11,9 | 11,4 | 11,3 | 11,4 | 10,1 | 10,7 |
| Ratio des fonds propres de catégorie 1 | 15,4 | 14,1 | 18,4 | 15,4 | 13,6 | 13,0 | 12,9 | 13,0 | 11,6 | 12,3 |
| Ratio du total des fonds propres | 17,6 | 16,2 | 20,7 | 17,6 | 16,2 | 15,2 | 15,2 | 15,1 | 13,6 | 14,4 |
| Ratio de levier | 4,4 | 4,2 | 5,6 | 5,1 | 4,8 | 4,3 | 4,2 | 4,4 | 4,2 | 4,2 |
| Autres renseignements statistiques | | | | | | | | | | |
| Effectif | 53 597 | 55 767 | 46 722 | 43 863 | 43 360 | 45 513 | 45 454 | 45 200 | 45 234 | 46 353 |
| Nombre de succursales bancaires | 1 861 | 1 890 | 1 383 | 1 405 | 1 409 | 1 456 | 1 483 | 1 503 | 1 522 | 1 535 |
| Nombre de guichets automatiques bancaires | 5 766 | 5 765 | 4 717 | 4 851 | 4 820 | 4 967 | 4 828 | 4 731 | 4 599 | 4 761 |

BMO a adopté diverses normes IFRS nouvelles et modifiées en 2015, l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), en 2018, et l'IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16), en 2020 de façon prospective, sans apporter de changements aux périodes précédentes. En 2019, BMO a adopté l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15), et a choisi de reclasser les montants de 2017 et de 2018. BMO a adopté l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), avec prise d'effet en 2024. BMO a également changé volontairement de méthode comptable pour l'évaluation des immeubles de placement en vertu de l'IAS 40, *Immeubles de placement* (IAS 40), en passant de l'évaluation au coût à l'évaluation à la juste valeur au moment de la transition à l'IFRS 17, ainsi que sa méthode comptable à l'égard des transactions sur titres, en passant de la date de règlement à la date de transaction. Ces changements ont été appliqués de manière rétrospective à nos résultats de l'exercice 2023.

² Les ratios des fonds propres et les actifs pondérés en fonction des risques sont présentés selon la ligne directrice NFP établie par le BSIF, le cas échéant.

Actifs, passifs et taux d'intérêt moyens

TABLEAU 65

| (en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour l'exercice clos le 31 octobre | 2024 | | | 2023 | | |
|---|------------------|--------------------------|----------------------------|------------------|--------------------------|----------------------------|
| | Solde moyen | Taux d'intérêt moyen (%) | Revenus/Charges d'intérêts | Solde moyen | Taux d'intérêt moyen (%) | Revenus/Charges d'intérêts |
| Actifs | | | | | | |
| En dollars canadiens | | | | | | |
| Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques et actifs divers portant intérêt | 24 992 | 5,23 | 1 307 | 33 105 | 4,77 | 1 579 |
| Valeurs mobilières | 106 313 | 4,30 | 4 574 | 93 723 | 4,12 | 3 859 |
| Titres pris en pension ou empruntés | 46 510 | 5,73 | 2 665 | 47 239 | 4,90 | 2 316 |
| Prêts | | | | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 152 790 | 4,46 | 6 816 | 143 958 | 3,96 | 5 696 |
| Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers | 68 681 | 6,20 | 4 256 | 69 614 | 5,70 | 3 970 |
| Prêts sur cartes de crédit | 11 225 | 15,44 | 1 733 | 9 519 | 14,69 | 1 399 |
| Prêts aux entreprises et aux administrations publiques | 129 118 | 5,55 | 7 170 | 114 720 | 4,86 | 5 574 |
| Total des prêts | 361 814 | 5,52 | 19 975 | 337 811 | 4,93 | 16 639 |
| Total en dollars canadiens | 539 629 | 5,29 | 28 521 | 511 878 | 4,77 | 24 393 |
| En dollars américains et autres monnaies | | | | | | |
| Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques et actifs divers portant intérêt | 62 340 | 5,17 | 3 221 | 66 212 | 4,33 | 2 866 |
| Valeurs mobilières | 267 313 | 3,91 | 10 464 | 217 804 | 3,46 | 7 533 |
| Titres pris en pension ou empruntés | 68 998 | 6,05 | 4 177 | 69 405 | 5,11 | 3 544 |
| Prêts | | | | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 28 485 | 4,90 | 1 395 | 20 168 | 4,41 | 890 |
| Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers | 23 931 | 6,73 | 1 611 | 29 021 | 6,54 | 1 899 |
| Prêts sur cartes de crédit | 1 509 | 12,23 | 185 | 1 264 | 10,70 | 135 |
| Prêts aux entreprises et aux administrations publiques | 239 652 | 6,85 | 16 411 | 225 568 | 6,35 | 14 314 |
| Total des prêts | 293 577 | 6,68 | 19 602 | 276 021 | 6,25 | 17 238 |
| Total en dollars américains et autres monnaies | 692 228 | 5,41 | 37 464 | 629 442 | 4,95 | 31 181 |
| Actifs divers ne portant pas intérêt | 137 558 | | | 158 204 | | |
| Total - toutes monnaies | | | | | | |
| Total des actifs et des revenus d'intérêts | 1 369 415 | 4,82 | 65 985 | 1 299 524 | 4,28 | 55 574 |
| Passifs | | | | | | |
| En dollars canadiens | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | |
| Banques | 4 362 | 2,47 | 108 | 4 415 | 2,01 | 89 |
| Entreprises et administrations publiques | 201 417 | 3,91 | 7 881 | 181 936 | 3,46 | 6 301 |
| Particuliers | 181 924 | 2,72 | 4 950 | 166 015 | 2,02 | 3 352 |
| Total des dépôts | 387 703 | 3,34 | 12 939 | 352 366 | 2,76 | 9 742 |
| Titres vendus à découvert et titres mis en pension ou prêtés | 54 882 | 5,17 | 2 839 | 54 948 | 4,26 | 2 340 |
| Dette subordonnée et passifs divers portant intérêt | 26 077 | 3,83 | 999 | 25 750 | 3,58 | 921 |
| Total en dollars canadiens | 468 662 | 3,58 | 16 777 | 433 064 | 3,00 | 13 003 |
| En dollars américains et autres monnaies | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | |
| Banques | 27 243 | 5,12 | 1 395 | 25 940 | 4,43 | 1 148 |
| Entreprises et administrations publiques | 397 331 | 4,18 | 16 626 | 368 237 | 3,70 | 13 617 |
| Particuliers | 136 679 | 2,65 | 3 620 | 119 710 | 1,70 | 2 040 |
| Total des dépôts | 561 253 | 3,86 | 21 641 | 513 887 | 3,27 | 16 805 |
| Titres vendus à découvert et titres mis en pension ou prêtés | 106 751 | 5,68 | 6 068 | 100 084 | 4,95 | 4 957 |
| Dette subordonnée et passifs divers portant intérêt | 34 188 | 5,94 | 2 031 | 33 403 | 6,37 | 2 128 |
| Total en dollars américains et autres monnaies | 702 192 | 4,24 | 29 740 | 647 374 | 3,69 | 23 890 |
| Passifs divers ne portant pas intérêt | 119 015 | | | 145 830 | | |
| Total - toutes monnaies | | | | | | |
| Total des passifs et des charges d'intérêts | 1 289 869 | 3,61 | 46 517 | 1 226 268 | 3,01 | 36 893 |
| Total des capitaux propres | 79 546 | | | 73 256 | | |
| Total des passifs, des capitaux propres et des charges d'intérêts | 1 369 415 | 3,40 | 46 517 | 1 299 524 | 2,84 | 36 893 |
| Marge nette d'intérêts | | | | | | |
| - fondée sur l'actif productif | | 1,57 | | | 1,63 | |
| - fondée sur le total des actifs | | 1,42 | | | 1,44 | |
| Revenus nets d'intérêts | | | 19 468 | | | 18 681 |

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables. Il y a lieu de se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Incidence des variations des soldes et des taux sur les revenus nets d'intérêts

TABLEAU 66

| (en millions de dollars) Pour l'exercice clos le 31 octobre | 2024/2023 | | |
|--|--|---------------|--------|
| | Augmentation (diminution) découlant de la variation du | | |
| | Solde moyen | Taux moyen | Total |
| Actifs | | | |
| En dollars canadiens | | | |
| Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques et actifs divers portant intérêt | (387) | 115 | (272) |
| Valeurs mobilières | 518 | 197 | 715 |
| Titres pris en pension ou empruntés | (36) | 385 | 349 |
| Prêts | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 349 | 771 | 1 120 |
| Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers | (53) | 339 | 286 |
| Prêts sur cartes de crédit | 251 | 83 | 334 |
| Prêts aux entreprises et aux administrations publiques | 700 | 896 | 1 596 |
| Total des prêts | 1 247 | 2 089 | 3 336 |
| Variation des revenus d'intérêts en dollars canadiens | 1 342 | 2 786 | 4 128 |
| En dollars américains et autres monnaies | | | |
| Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques et actifs divers portant intérêt | (168) | 523 | 355 |
| Valeurs mobilières | 1 713 | 1 218 | 2 931 |
| Titres pris en pension ou empruntés | (21) | 654 | 633 |
| Prêts | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 367 | 138 | 505 |
| Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers | (333) | 45 | (288) |
| Prêts sur cartes de crédit | 26 | 24 | 50 |
| Prêts aux entreprises et aux administrations publiques | 894 | 1 203 | 2 097 |
| Total des prêts | 954 | 1 410 | 2 364 |
| Variation des revenus d'intérêts en dollars américains et autres monnaies | 2 478 | 3 805 | 6 283 |
| Total - toutes monnaies | | | |
| Variation du total des revenus d'intérêts (a) | 3 820 | 6 591 | 10 411 |
| Passifs | | | |
| En dollars canadiens | | | |
| Dépôts | | | |
| Banques | (1) | 20 | 19 |
| Entreprises et administrations publiques | 675 | 905 | 1 580 |
| Particuliers | 321 | 1 277 | 1 598 |
| Total des dépôts | 995 | 2 202 | 3 197 |
| Titres vendus à découvert et titres mis en pension ou prêtés | (3) | 502 | 499 |
| Dette subordonnée et passifs divers portant intérêt | 11 | 67 | 78 |
| Variation des charges d'intérêts en dollars canadiens | 1 003 | 2 771 | 3 774 |
| En dollars américains et autres monnaies | | | |
| Dépôts | | | |
| Banques | 58 | 189 | 247 |
| Entreprises et administrations publiques | 1 077 | 1 932 | 3 009 |
| Particuliers | 289 | 1 291 | 1 580 |
| Total des dépôts | 1 424 | 3 412 | 4 836 |
| Titres vendus à découvert et titres mis en pension ou prêtés | 330 | 781 | 1 111 |
| Dette subordonnée et passifs divers portant intérêt | 50 | (147) | (97) |
| Variation des charges d'intérêts en dollars américains et autres monnaies | 1 804 | 4 046 | 5 850 |
| Total - toutes monnaies | | | |
| Variation du total des charges d'intérêts (b) | 2 807 | 6 817 | 9 624 |
| Variation du total des revenus nets d'intérêts (a - b) | 1 013 | (226) | 787 |

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables. Il y a lieu de se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Solde net des prêts et acceptations^{1,2}

TABLEAU 67

| (en millions de dollars) | Canada | | États-Unis | | Autres pays | | Total | |
|---|---------|---------|------------|---------|-------------|--------|---------|---------|
| Au 31 octobre | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Prêts aux particuliers | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 158 902 | 150 570 | 32 168 | 26 675 | - | - | 191 070 | 177 245 |
| Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers | 69 557 | 69 921 | 22 962 | 33 969 | - | - | 92 519 | 103 890 |
| Prêts sur cartes de crédit | 12 271 | 10 880 | 1 341 | 1 414 | - | - | 13 612 | 12 294 |
| Total des prêts aux particuliers | 240 730 | 231 371 | 56 471 | 62 058 | - | - | 297 201 | 293 429 |
| Prêts aux entreprises et aux administrations publiques | | | | | | | | |
| Secteur immobilier commercial | 41 317 | 34 399 | 34 032 | 35 242 | 3 | 48 | 75 352 | 69 689 |
| Construction (non immobilière) | 2 712 | 2 378 | 4 402 | 5 112 | 82 | - | 7 196 | 7 490 |
| Commerce de détail | 17 682 | 16 526 | 15 555 | 13 631 | 58 | 184 | 33 295 | 30 341 |
| Commerce de gros | 6 968 | 6 580 | 18 470 | 16 757 | 51 | 182 | 25 489 | 23 519 |
| Agriculture | 13 449 | 13 087 | 5 031 | 5 321 | - | - | 18 480 | 18 408 |
| Communications | 817 | 1 310 | 559 | 600 | - | - | 1 376 | 1 910 |
| Produits de financement | - | - | 7 070 | 4 566 | - | 144 | 7 070 | 4 710 |
| Secteur manufacturier | 7 949 | 8 188 | 30 678 | 31 067 | 1 593 | 1 201 | 40 220 | 40 456 |
| Mines | 1 015 | 763 | 433 | 744 | 1 876 | 1 731 | 3 324 | 3 238 |
| Industrie pétrolière et gazière | 2 345 | 2 914 | 860 | 605 | 261 | 164 | 3 466 | 3 683 |
| Transport | 4 594 | 4 976 | 9 936 | 10 525 | 16 | 96 | 14 546 | 15 597 |
| Services publics | 7 031 | 7 401 | 3 365 | 3 940 | 589 | 783 | 10 985 | 12 124 |
| Produits forestiers | 708 | 601 | 648 | 693 | - | - | 1 356 | 1 294 |
| Services | 27 695 | 27 234 | 36 052 | 37 833 | 386 | 469 | 64 133 | 65 536 |
| Services financiers | 11 965 | 11 057 | 52 757 | 53 944 | 7 076 | 6 285 | 71 798 | 71 286 |
| Administrations publiques | 1 870 | 1 912 | 341 | 450 | 459 | 370 | 2 670 | 2 732 |
| Divers | 3 232 | 2 264 | 873 | 188 | 16 | 5 | 4 121 | 2 457 |
| Total des prêts aux entreprises et aux administrations publiques | 151 349 | 141 590 | 221 062 | 221 218 | 12 466 | 11 662 | 384 877 | 374 470 |
| Total du solde des prêts et acceptations, déduction faite de la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux | 392 079 | 372 961 | 277 533 | 283 276 | 12 466 | 11 662 | 682 078 | 667 899 |
| Provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs | (1 531) | (1 272) | (2 141) | (1 833) | (31) | (18) | (3 703) | (3 123) |
| Total du solde net des prêts et acceptations | 390 548 | 371 689 | 275 392 | 281 443 | 12 435 | 11 644 | 678 375 | 664 776 |

¹ L'information sectorielle sur le crédit présentée selon le secteur géographique est établie en fonction du pays où le risque ultime est assumé.

² Le solde net des prêts et acceptations lié aux prêts aux particuliers et aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques est présenté après déduction de la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux uniquement.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables. Il y a lieu de se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Solde net des prêts et acceptations – Au Canada par province¹

TABLEAU 68

| (en millions de dollars) | 2024 | 2023 |
|---|---------|---------|
| Au 31 octobre | | |
| Solde net des prêts et acceptations au Canada par province | | |
| Atlantique | 19 431 | 17 741 |
| Québec | 57 974 | 55 978 |
| Ontario | 177 878 | 171 423 |
| Prairies | 60 975 | 57 877 |
| Colombie-Britannique et territoires | 74 290 | 68 670 |
| Solde net des prêts et acceptations au Canada | 390 548 | 371 689 |

¹ L'information sectorielle sur le crédit présentée selon le secteur géographique est établie en fonction du pays où le risque ultime est assumé.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables. Il y a lieu de se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Solde brut des prêts douteux¹

TABLEAU 69

| (en millions de dollars, sauf indication contraire) | | Canada | | États-Unis | | Autres pays | | Total | |
|--|--|--------|-------|------------|-------|-------------|------|-------|-------|
| Au 31 octobre | | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Prêts aux particuliers | | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | | 444 | 249 | 213 | 175 | - | - | 657 | 424 |
| Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers | | 369 | 290 | 208 | 259 | - | - | 577 | 549 |
| Total des prêts aux particuliers | | 813 | 539 | 421 | 434 | - | - | 1 234 | 973 |
| Prêts aux entreprises et aux administrations publiques | | | | | | | | | |
| Secteur immobilier commercial | | 270 | 187 | 463 | 240 | - | - | 733 | 427 |
| Construction (non immobilière) | | 82 | 63 | 162 | 60 | - | - | 244 | 123 |
| Commerce de détail | | 269 | 181 | 239 | 298 | - | - | 508 | 479 |
| Commerce de gros | | 75 | 61 | 294 | 182 | - | - | 369 | 243 |
| Agriculture | | 84 | 53 | 85 | 82 | - | - | 169 | 135 |
| Communications | | 7 | 3 | 2 | 1 | - | - | 9 | 4 |
| Produits de financement | | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Secteur manufacturier | | 155 | 136 | 635 | 286 | - | - | 790 | 422 |
| Mines | | 15 | - | 1 | 2 | - | - | 16 | 2 |
| Industrie pétrolière et gazière | | 1 | - | 2 | 22 | - | - | 3 | 22 |
| Transport | | 246 | 17 | 218 | 153 | - | - | 464 | 170 |
| Services publics | | 2 | 2 | 3 | 1 | - | - | 5 | 3 |
| Produits forestiers | | 4 | 3 | 1 | 1 | - | - | 5 | 4 |
| Services | | 410 | 363 | 760 | 505 | 3 | - | 1 173 | 868 |
| Services financiers | | 4 | 10 | 22 | 42 | - | - | 26 | 52 |
| Administrations publiques | | - | 2 | - | 1 | - | - | - | 3 |
| Divers | | 76 | 9 | 19 | 21 | - | - | 95 | 30 |
| Total des prêts aux entreprises et aux administrations publiques | | 1 700 | 1 090 | 2 906 | 1 897 | 3 | - | 4 609 | 2 987 |
| Total du solde brut des prêts et acceptations douteux (SBPD) | | 2 513 | 1 629 | 3 327 | 2 331 | 3 | - | 5 843 | 3 960 |
| Ratios liés à la situation | | | | | | | | | |
| SBPD en % du solde brut des prêts et acceptations | | | | | | | | | |
| Particuliers | | 0,34 | 0,23 | 0,75 | 0,70 | - | - | 0,41 | 0,33 |
| Entreprises et administrations publiques | | 1,12 | 0,77 | 1,31 | 0,86 | 0,02 | - | 1,20 | 0,80 |
| Total | | 0,64 | 0,44 | 1,20 | 0,82 | 0,02 | - | 0,86 | 0,59 |

¹ L'information sectorielle sur le crédit présentée selon le secteur géographique est établie en fonction du pays où le risque ultime est assumé.

Variation du solde brut des prêts douteux¹

TABLEAU 70

| (en millions de dollars, sauf indication contraire) | | Canada | | États-Unis | | Autres pays | | Total | |
|---|--|---------|-------|------------|-------|-------------|------|---------|---------|
| Au 31 octobre | | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Solde brut des prêts et acceptations douteux (SBPAD) à l'ouverture de l'exercice | | | | | | | | | |
| Prêts aux particuliers | | 539 | 391 | 434 | 216 | - | - | 973 | 607 |
| Prêts aux entreprises et aux administrations publiques | | 1 090 | 767 | 1 897 | 604 | - | 13 | 2 987 | 1 384 |
| Total du SBPAD à l'ouverture de l'exercice | | 1 629 | 1 158 | 2 331 | 820 | - | 13 | 3 960 | 1 991 |
| Prêts douteux acquis | | | | | | | | | |
| Prêts aux particuliers | | - | - | - | 104 | - | - | - | 104 |
| Prêts aux entreprises et aux administrations publiques | | - | - | - | 311 | - | - | - | 311 |
| Total des prêts douteux acquis | | - | - | - | 415 | - | - | - | 415 |
| Augmentation des prêts et acceptations douteux | | | | | | | | | |
| Prêts aux particuliers | | 1 355 | 897 | 351 | 332 | - | - | 1 706 | 1 229 |
| Prêts aux entreprises et aux administrations publiques | | 1 491 | 819 | 4 219 | 1 994 | 3 | 5 | 5 713 | 2 818 |
| Total des augmentations | | 2 846 | 1 716 | 4 570 | 2 326 | 3 | 5 | 7 419 | 4 047 |
| Réduction des prêts et acceptations douteux² | | | | | | | | | |
| Prêts aux particuliers | | (649) | (506) | (168) | (80) | - | - | (817) | (586) |
| Prêts aux entreprises et aux administrations publiques | | (480) | (413) | (1 810) | (723) | 1 | (18) | (2 289) | (1 154) |
| Total de la réduction des prêts et acceptations douteux | | (1 129) | (919) | (1 978) | (803) | 1 | (18) | (3 106) | (1 740) |
| Montants sortis du bilan³ | | | | | | | | | |
| Prêts aux particuliers | | (432) | (243) | (196) | (138) | - | - | (628) | (381) |
| Prêts aux entreprises et aux administrations publiques | | (401) | (83) | (1 400) | (289) | (1) | - | (1 802) | (372) |
| Total des prêts sortis du bilan | | (833) | (326) | (1 596) | (427) | (1) | - | (2 430) | (753) |
| SBPD à la clôture de l'exercice | | | | | | | | | |
| Prêts aux particuliers | | 813 | 539 | 421 | 434 | - | - | 1 234 | 973 |
| Prêts aux entreprises et aux administrations publiques | | 1 700 | 1 090 | 2 906 | 1 897 | 3 | - | 4 609 | 2 987 |
| Total du SBPAD à la clôture de l'exercice | | 2 513 | 1 629 | 3 327 | 2 331 | 3 | - | 5 843 | 3 960 |

¹ L'information sectorielle sur le crédit présentée selon le secteur géographique est établie en fonction du pays où le risque ultime est assumé.

² Inclut le solde des prêts et acceptations douteux classés de nouveau dans la catégorie des prêts productifs, les ventes, les remboursements, l'incidence des fluctuations du cours de change et les compensations des radiations des prêts aux particuliers qui n'ont pas été constatés dans les nouveaux prêts douteux.

³ Ne tiennent pas compte de certains prêts sortis du bilan directement qui ne sont pas classés comme nouveaux prêts.

Total de la provision pour pertes sur créances^{1,2}

TABLEAU 71

| (en millions de dollars, sauf indication contraire) | Canada | | États-Unis | | Autres pays | | Total | |
|--|--------|-------|------------|-------|-------------|------|-------|-------|
| Au 31 octobre | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Prêts aux particuliers | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 8 | 5 | 2 | - | - | - | 10 | 5 |
| Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers | 136 | 118 | 32 | 34 | - | - | 168 | 152 |
| Total Particuliers | 144 | 123 | 34 | 34 | - | - | 178 | 157 |
| Prêts aux entreprises et aux administrations publiques | | | | | | | | |
| Secteur immobilier commercial | 24 | 31 | 15 | 3 | - | - | 39 | 34 |
| Construction (non immobilière) | 33 | 29 | 11 | 26 | - | - | 44 | 55 |
| Commerce de détail | 28 | 80 | 18 | 87 | - | - | 46 | 167 |
| Commerce de gros | 24 | 23 | 14 | 20 | - | - | 38 | 43 |
| Agriculture | 2 | 2 | 5 | 2 | - | - | 7 | 4 |
| Communications | 1 | - | 1 | - | - | - | 2 | - |
| Produits de financement | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Secteur manufacturier | 48 | 45 | 44 | 16 | - | - | 92 | 61 |
| Mines | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Industrie pétrolière et gazière | 1 | 22 | 1 | - | - | - | 2 | 22 |
| Transport | 46 | 5 | 22 | 15 | - | - | 68 | 20 |
| Services publics | 2 | 2 | - | - | - | - | 2 | 2 |
| Produits forestiers | 3 | 2 | - | - | - | - | 3 | 2 |
| Services | 93 | 86 | 17 | 22 | - | - | 110 | 108 |
| Services financiers | 2 | 2 | - | 7 | - | - | 2 | 9 |
| Administrations publiques | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Divers | 10 | 5 | 10 | (5) | - | - | 20 | - |
| Total Entreprises et administrations publiques | 317 | 334 | 158 | 193 | - | - | 475 | 527 |
| Total de la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux | 461 | 457 | 192 | 227 | - | - | 653 | 684 |
| Total de la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs | 1 531 | 1 272 | 2 141 | 1 833 | 31 | 18 | 3 703 | 3 123 |
| Total de la provision pour pertes sur créances liée aux prêts | 1 992 | 1 729 | 2 333 | 2 060 | 31 | 18 | 4 356 | 3 807 |
| Provision pour pertes sur créances liée aux instruments hors bilan | 193 | 169 | 318 | 287 | 69 | 4 | 580 | 460 |
| Total de la provision pour pertes sur créances | 2 185 | 1 898 | 2 651 | 2 347 | 100 | 22 | 4 936 | 4 267 |
| Ratios de couverture | | | | | | | | |
| Provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux en pourcentage du solde brut des prêts et acceptations douteux | | | | | | | | |
| Prêts aux particuliers | 17,71 | 22,82 | 8,08 | 7,83 | - | - | 14,42 | 16,14 |
| Prêts aux entreprises et aux administrations publiques | 18,65 | 30,64 | 5,44 | 10,17 | - | - | 10,31 | 17,64 |
| Total | 18,34 | 28,05 | 5,77 | 9,74 | - | - | 11,18 | 17,27 |

¹ L'information sectorielle sur le crédit présentée selon le secteur géographique est établie en fonction du pays où le risque ultime est assumé.

² Ces montants excluent la provision pour pertes sur créances liée aux instruments hors bilan qui est comptabilisée dans les autres passifs.

Variation de la provision pour pertes sur créances¹

TABLEAU 72

| (en millions de dollars, sauf indication contraire) | Canada | | États-Unis | | Autres pays | | Total | |
|--|---------|-------|------------|-------|-------------|------|---------|---------|
| Au 31 octobre | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Provision pour pertes sur créances (PPC) à l'ouverture de l'exercice | | | | | | | | |
| Particuliers | 1 074 | 851 | 462 | 173 | - | - | 1 536 | 1 024 |
| Entreprises et administrations publiques | 824 | 797 | 1 885 | 1 162 | 22 | 15 | 2 731 | 1 974 |
| Total de la PPC à l'ouverture de l'exercice | 1 898 | 1 648 | 2 347 | 1 335 | 22 | 15 | 4 267 | 2 998 |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances² | | | | | | | | |
| Particuliers | 1 225 | 789 | 258 | 437 | - | - | 1 483 | 1 226 |
| Entreprises et administrations publiques | 407 | 124 | 1 778 | 845 | 83 | (9) | 2 268 | 960 |
| Total des dotations à la provision pour pertes sur créances | 1 632 | 913 | 2 036 | 1 282 | 83 | (9) | 3 751 | 2 186 |
| Recouvrements | | | | | | | | |
| Particuliers | 230 | 121 | 143 | 63 | - | - | 373 | 184 |
| Entreprises et administrations publiques | 106 | 26 | 88 | 55 | - | - | 194 | 81 |
| Total des recouvrements | 336 | 147 | 231 | 118 | - | - | 567 | 265 |
| Montants sortis du bilan | | | | | | | | |
| Particuliers | (1 032) | (621) | (316) | (196) | - | - | (1 348) | (817) |
| Entreprises et administrations publiques | (401) | (83) | (1 400) | (289) | (1) | - | (1 802) | (372) |
| Total des montants sortis du bilan | (1 433) | (704) | (1 716) | (485) | (1) | - | (3 150) | (1 189) |
| Divers, y compris les variations des cours de change | | | | | | | | |
| Particuliers | (132) | (66) | (103) | (15) | - | - | (235) | (81) |
| Entreprises et administrations publiques | (116) | (40) | (144) | 112 | (4) | 16 | (264) | 88 |
| Total - Divers, y compris les variations des cours de change | (248) | (106) | (247) | 97 | (4) | 16 | (499) | 7 |
| PPC à la clôture de l'exercice | | | | | | | | |
| Particuliers | 1 365 | 1 074 | 444 | 462 | - | - | 1 809 | 1 536 |
| Entreprises et administrations publiques | 820 | 824 | 2 207 | 1 885 | 100 | 22 | 3 127 | 2 731 |
| Total de la PPC à la clôture de l'exercice | 2 185 | 1 898 | 2 651 | 2 347 | 100 | 22 | 4 936 | 4 267 |
| Montants nets sortis du bilan en pourcentage du solde moyen net des prêts et acceptations³ | | | | | | | | |
| | 0,29 | 0,15 | 0,54 | 0,15 | 0,01 | - | 0,39 | 0,15 |

¹ L'information sectorielle sur le crédit présentée selon le secteur géographique est établie en fonction du pays où le risque ultime est assumé.

² Exclut la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux autres actifs.

³ Le solde net global des prêts et acceptations est présenté après déduction des provisions pour pertes sur créances liées aux prêts productifs et aux prêts douteux (à l'exception de celles liées aux instruments hors bilan).

Dotation à la provision pour pertes sur créances¹

TABLEAU 73

| (en millions de dollars) | Canada | | États-Unis | | Autres pays | | Total | |
|--|--------|------|------------|-------|-------------|--------|-------|-------|
| Pour l'exercice clos le 31 octobre | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Particuliers | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 38 | 18 | 10 | 1 | - | - | 48 | 19 |
| Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers | 420 | 266 | 80 | 113 | - | - | 500 | 379 |
| Prêts sur cartes de crédit | 496 | 314 | 108 | 52 | - | - | 604 | 366 |
| Total des prêts aux particuliers | 954 | 598 | 198 | 166 | - | - | 1 152 | 764 |
| Entreprises et administrations publiques | | | | | | | | |
| Secteur immobilier commercial | 29 | 30 | 143 | 30 | - | - | 172 | 60 |
| Construction (non immobilière) | 16 | 13 | 49 | 24 | - | - | 65 | 37 |
| Commerce de détail | (4) | 18 | 106 | 95 | - | - | 102 | 113 |
| Commerce de gros | 23 | 15 | 229 | 16 | - | - | 252 | 31 |
| Agriculture | 8 | 5 | 8 | (55) | - | - | 16 | (50) |
| Communications | 6 | 1 | 2 | - | - | - | 8 | 1 |
| Produits de financement | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Secteur manufacturier | 50 | 12 | 315 | 25 | - | - | 365 | 37 |
| Mines | 37 | (1) | - | - | - | (5) | 37 | (6) |
| Industries pétrolière et gazière | 1 | (11) | (7) | 1 | - | - | (6) | (10) |
| Transport | 71 | 9 | 188 | 60 | - | - | 259 | 69 |
| Services publics | - | - | 1 | - | - | - | 1 | - |
| Produits forestiers | 1 | 1 | - | 1 | - | - | 1 | 2 |
| Services | 95 | 48 | 354 | 44 | 1 | - | 450 | 92 |
| Services financiers | 1 | 1 | 63 | 13 | 62 | - | 126 | 14 |
| Administrations publiques | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres | 53 | 30 | 13 | (4) | - | - | 66 | 26 |
| Total des prêts aux entreprises et aux administrations publiques | 387 | 171 | 1 464 | 250 | 63 | (5) | 1 914 | 416 |
| Total des dotations à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux | 1 341 | 769 | 1 662 | 416 | 63 | (5) | 3 066 | 1 180 |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs | 296 | 138 | 378 | 865 | 21 | (5) | 695 | 998 |
| Total des dotations à la provision pour pertes sur créances | 1 637 | 907 | 2 040 | 1 281 | 84 | (10) | 3 761 | 2 178 |
| Ratios de rendement (%) | | | | | | | | |
| Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances au solde net moyen des prêts et acceptations | 0,44 | 0,25 | 0,75 | 0,51 | 0,73 | (0,09) | 0,57 | 0,35 |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux au solde net moyen des prêts et acceptations | | | | | | | | |
| Particuliers | 0,41 | 0,27 | 0,36 | 0,34 | 0,00 | - | 0,40 | 0,28 |
| Entreprises et administrations publiques | 0,27 | 0,12 | 0,67 | 0,12 | 0,55 | (0,04) | 0,51 | 0,12 |
| Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux au solde net moyen des prêts et acceptations | 0,36 | 0,21 | 0,61 | 0,17 | 0,55 | (0,04) | 0,47 | 0,19 |

¹ L'information sectorielle sur le crédit présentée selon le secteur géographique est établie en fonction du pays où le risque ultime est assumé.

Dépôts moyens^{1,2}

TABLEAU 74

| (en millions de dollars, sauf indication contraire) | 2024 | | 2023 | |
|---|----------------|---------------------|----------------|---------------------|
| | Solde moyen | Taux moyen payé (%) | Solde moyen | Taux moyen payé (%) |
| Dépôts domiciliés au Canada | | | | |
| Dépôts à vue productifs d'intérêts | 62 464 | 4,58 | 52 270 | 4,08 |
| Dépôts à vue non productifs d'intérêts | 64 555 | - | 71 789 | - |
| Dépôts à préavis | 135 487 | 3,59 | 125 664 | 3,08 |
| Dépôts à échéance fixe | 329 317 | 4,55 | 292 597 | 4,11 |
| Total des dépôts domiciliés au Canada | 591 823 | 3,84 | 542 320 | 3,33 |
| Dépôts domiciliés aux États-Unis | | | | |
| Dépôts à vue productifs d'intérêts | 10 577 | 5,00 | 17 837 | 3,30 |
| Dépôts à vue non productifs d'intérêts | 10 244 | - | 26 656 | - |
| Dépôts à préavis | 195 017 | 2,19 | 164 149 | 1,74 |
| Dépôts à échéance fixe | 93 339 | 4,97 | 71 644 | 4,43 |
| Total des dépôts domiciliés aux États-Unis | 309 177 | 3,05 | 280 286 | 2,36 |
| Dépôts domiciliés dans d'autres pays | | | | |
| Dépôts à vue productifs d'intérêts | 106 | 2,64 | 183 | 2,46 |
| Dépôts à vue non productifs d'intérêts | 6 | - | 44 | - |
| Dépôts à préavis | 2 202 | 5,20 | 2 161 | 4,27 |
| Dépôts à échéance fixe | 45 642 | 5,07 | 41 259 | 4,35 |
| Total des dépôts domiciliés dans d'autres pays | 47 956 | 5,07 | 43 647 | 4,34 |
| Total des dépôts moyens¹ | 948 956 | 3,64 | 866 253 | 3,06 |

¹ Au 31 octobre 2024 et au 31 octobre 2023, les dépôts de déposants étrangers dans nos bureaux canadiens s'élevaient à 123 141 millions de dollars et à 114 104 millions, respectivement.

² Les dépôts moyens à terme fixe comprenaient respectivement 26 millions de dollars, 44 501 millions et 18 427 millions de fonds fédéraux achetés et de papier commercial émis ainsi que d'autres éléments du passif-dépôts au 31 octobre 2024 (88 millions, 44 520 millions et 17 664 millions, respectivement, au 31 octobre 2023).

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables. Il y a lieu de se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés annuels audités.

Glossaire de termes financiers

Acceptation bancaire Lettre de change ou autre effet négociable tiré par un emprunteur pour paiement à l'échéance et qui est accepté par une banque. L'acceptation bancaire constitue une garantie de paiement par la banque de l'émetteur en contrepartie d'une commission et elle peut être négociée sur le marché monétaire.

Actif productif moyen Solde moyen quotidien des dépôts auprès de banques centrales, des dépôts à d'autres banques, des titres pris en pension ou empruntés, des valeurs mobilières et des prêts pour la période.

Actifs liquides de haute qualité Correspondent à la trésorerie ou aux actifs pouvant être convertis en liquidités avec peu ou pas de perte de valeur afin de répondre aux besoins de liquidité à court terme.

Actifs pondérés en fonction des risques Correspondent aux expositions inscrites au bilan et hors bilan ajustées selon un facteur réglementaire pondéré en fonction des risques par rapport à un niveau de risque comparable, selon les lignes directrices établies par le BSIF.

Actifs sous administration et actifs sous gestion Actifs administrés ou gérés par une institution financière et appartenant effectivement à des clients; ces actifs ne sont donc pas inscrits au bilan de l'institution financière qui les administre ou les gère.

Base d'imposition comparable (bic) Les revenus des unités d'exploitation sont présentés sur une base d'imposition comparable (bic). Les revenus et la charge d'impôts sur le résultat de BMO Marchés des capitaux et de PE États-Unis relativement à des titres exonérés d'impôt sont augmentés à un montant équivalent avant impôts afin de faciliter les comparaisons des revenus de sources imposables et de sources exemptes d'impôt. La compensation des ajustements sur une bic des unités d'exploitation est reflétée dans les revenus et la charge (le recouvrement) d'impôts sur le résultat des Services d'entreprise.

Bénéfice avant dotation et impôts Bénéfice calculé comme étant le bénéfice avant la charge d'impôts sur le résultat et la dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances. Nous utilisons le bénéfice avant dotation et impôts sur une base comptable et ajustée pour évaluer notre capacité à générer une croissance soutenue des revenus à l'exception des pertes sur créances, qui sont influencées par la nature cyclique d'un cycle de crédit.

Bénéfice et mesures ajustés Le bénéfice et les mesures ajustés ne sont pas conformes aux PCGR et excluent certains éléments précis des revenus, des charges autres que d'intérêts, de la dotation à la provision pour pertes sur créances et des impôts sur le résultat qui peuvent ne pas refléter la performance courante des secteurs. La direction considère que les résultats comptables et les résultats ajustés sont utiles pour évaluer la performance sous-jacente continue, tel qu'il est indiqué à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

Bénéfice par action (BPA) Bénéfice calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires, déduction faite des dividendes sur actions privilégiées et des distributions sur d'autres instruments de capitaux propres, par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation. Le BPA dilué, qui sert de base à BMO et au secteur pour évaluer la performance, tient compte des conversions possibles d'instruments financiers en actions ordinaires qui auraient pour conséquence de réduire le BPA.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) Organisme gouvernemental responsable de la réglementation des banques, des sociétés d'assurance, des sociétés de fiducie, des sociétés de prêt et des régimes de retraite au Canada.

Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC) Elle correspond au total des fonds propres et de la dette de premier rang non garantie admissibles aux fins du régime de recapitalisation interne des banques au Canada, moins certaines déductions réglementaires, selon les lignes directrices établies par le BSIF.

Capital économique Il correspond aux fonds propres que doit détenir l'organisation, compte tenu des risques économiques sous-jacents à ses activités commerciales. Il représente l'estimation par la direction de l'ampleur potentielle des pertes économiques qui pourraient découler de circonstances extrêmement défavorables. Le capital économique est calculé pour divers types de risques, y compris le risque de crédit, le risque de marché (lié aux activités de négociation et autres), le risque opérationnel non financier, le risque d'entreprise et le risque d'assurance, en fonction d'un horizon de un an et selon un degré de confiance préétabli.

Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires Ces capitaux propres constituent la forme la plus permanente de capital. Aux fins des fonds propres réglementaires, les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, moins les déductions du capital.

Capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires Ces capitaux propres correspondent aux capitaux propres des actionnaires ordinaires, moins les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, déduction faite des passifs d'impôt différé connexes.

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme standardisés Ces contrats sont des ententes contractuelles portant sur la vente ou l'achat d'un montant déterminé d'une devise, d'un produit de base, d'un instrument financier sensible aux taux d'intérêt ou d'un titre à un prix et à une date ultérieure prédéterminés. Le contrat à terme de gré à gré est un contrat sur mesure négocié sur le marché hors cote. Le contrat à terme standardisé se négocie selon des montants préétablis sur des marchés boursiers réglementés et fait l'objet

d'exigences quotidiennes sur les marges de sécurité.

Conventions-cadres de compensation Accords entre deux parties afin de réduire le risque de crédit lié à de multiples transactions sur dérivés au moyen de la création d'un droit juridique de contrebalancer l'exposition au risque dans le cas d'une défaillance.

Couverture Technique de gestion des risques utilisée pour neutraliser, gérer ou contrebalancer les risques qui sont liés aux taux d'intérêt, aux devises, aux titres de participation, aux produits de base ou au crédit, et qui découlent d'activités bancaires normales.

Dotation à la provision pour pertes sur créances Charge portée en résultat, d'un montant jugé adéquat par la direction pour absorber les pertes de valeur des portefeuilles de prêts et acceptations et d'autres instruments de crédit, étant donné la composition des portefeuilles, la probabilité de défaut des emprunteurs, les perspectives économiques et la provision pour pertes sur créances déjà établie. La dotation à la provision pour pertes sur créances se compose de la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux et de la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs.

Entités structurées (ES) Elles s'entendent des entités pour lesquelles les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. BMO est tenue de consolider une ES si elle contrôle cette entité, à savoir qu'elle détient le pouvoir sur celle-ci, qu'elle est exposée à des rendements variables en raison de ses liens avec elle et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant de ces rendements.

Évaluation à la valeur de marché Évaluation d'instruments financiers à la juste valeur à la date du bilan.

Expositions aux fins du ratio de levier Elles sont composées de la somme des éléments figurant au bilan et des éléments hors bilan spécifiés, moins les ajustements spécifiés.

Fonds propres de catégorie 1 Ils sont constitués des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et des **fonds propres de catégorie 1 supplémentaires**. Les fonds propres de catégorie 1 supplémentaires sont constitués des actions privilégiées et d'autres instruments de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires, y compris, des billets avec remboursement de capital à recours limité.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires Ces fonds propres comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, y compris la marge sur services contractuels qui s'applique, nets des déductions pour les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles, les actifs au titre des régimes de retraite, certains actifs d'impôt différé et d'autres éléments qui pourraient inclure une partie des dotations à la provision pour pertes sur créances attendues ou une insuffisance des provisions ou d'autres éléments précis.

Fonds propres de catégorie 2 Ils se composent de débentures subordonnées et peuvent inclure certaines provisions pour pertes sur créances, moins les déductions réglementaires.

Garantie Une garantie est un actif cédé en garantie de prêts ou d'autres obligations.

Garanties et lettres de crédit de soutien Obligation de la Banque qui s'engage, pour le compte d'un client, à effectuer des paiements à un tiers si le client n'est pas en mesure de le faire ou qu'il n'est pas en mesure de respecter ses autres engagements contractuels.

Instruments dérivés Contrats qui nécessitent peu ou pas d'investissement initial dont la valeur est dérivée des mouvements des taux d'intérêt ou de change, du cours des titres de participation ou des produits de base ou d'autres indicateurs sous-jacents. L'instrument dérivé est utilisé pour transférer, modifier ou réduire les risques existants ou prévus résultant de fluctuations des taux ou des cours.

Instruments financiers hors bilan Ils sont constitués de divers arrangements financiers offerts aux clients, notamment les instruments dérivés de crédit, les options de vente position vendeur, les concours de trésorerie, les lettres de crédit de soutien, les garanties de bonne exécution, les facilités de rehaussement de crédit, les crédits fermes, le prêt de titres, les crédits documentaires et les lettres de crédit commerciales et d'autres types d'indemnisation.

Juste valeur Elle s'entend du montant de la contrepartie qui serait convenu dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions normales de concurrence entre deux parties averties et consentantes agissant en toute liberté dans une transaction normale sur le marché.

Levier d'exploitation Écart entre le taux de croissance des revenus et le taux de croissance des charges autres que d'intérêts.

Marge nette d'intérêts Elle correspond au ratio des revenus nets d'intérêts à l'actif productif moyen, exprimé en pourcentage ou en points de base. La marge nette d'intérêts, compte non tenu des revenus nets d'intérêts liés à la négociation et des actifs de négociation et des actifs d'assurance moyens, est calculée de la même manière que si l'on excluait les revenus d'intérêts liés à la négociation ainsi que les actifs productifs liés à la négociation et à l'assurance.

Marge sur services contractuels Elle représente les profits non acquis résultant d'un groupe de contrats d'assurance que nous prévoyons comptabiliser dans l'état des résultats lorsque les services sont rendus.

Montant nominal de référence Montant de capital utilisé pour calculer les intérêts et autres paiements aux termes d'instruments dérivés. Le montant de capital ne change pas de mains selon les modalités des instruments dérivés, sauf dans le cas de swaps de devises.

Options Contrats donnant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un montant déterminé d'une devise, d'un produit de base, d'un instrument financier sensible aux taux d'intérêt ou d'un titre à une date prédéterminée ou à n'importe quel moment dans une période future préétablie.

Papier commercial adossé à des actifs Le papier commercial est adossé à des actifs, tels que des comptes clients, et est généralement utilisé pour répondre à des besoins de financement à court terme.

Point de base Il équivaut à un centième de point.

Prêts douteux Prêts pour lesquels il n'est plus raisonnable de croire qu'il sera possible de recouvrer le capital ou les intérêts dans les délais prévus.

Provision pour pertes sur créances Montant jugé approprié par la direction pour éponger les pertes sur les créances liées aux prêts et acceptations et aux autres instruments de crédit, conformément aux normes comptables applicables. Une *provision liée aux prêts productifs* est maintenue afin de couvrir la perte de valeur des prêts du portefeuille existant qui n'ont pas encore été individuellement désignés comme étant douteux. Une *provision liée aux prêts douteux* est maintenue afin de ramener la valeur comptable des prêts qui ont été individuellement désignés comme douteux au montant recouvrable attendu.

Rajustement de la valeur du crédit (RVC) Représente les rajustements de la juste valeur pour tenir compte du risque de crédit de contrepartie dans nos évaluations des dérivés.

Ratio de distribution Ce ratio représente les dividendes sur les actions ordinaires exprimés en pourcentage du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires. Il correspond aux dividendes par action divisés par le bénéfice de base par action.

Ratio d'efficience (ou ratio des charges aux revenus) Ce ratio est une mesure de la productivité. Il se calcule en divisant les charges autres que d'intérêts par le total des revenus (sur une base d'imposition comparable pour les groupes d'exploitation).

Ratio de la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) Ce ratio reflète la mesure du TLAC, divisé par les actifs pondérés en fonction des risques.

Ratio de levier Mesure réglementaire aux termes de Bâle III calculée en divisant les fonds propres de catégorie 1 par les expositions aux fins du ratio de levier, conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) établie par le BSIF.

Ratio de levier de la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) Ce ratio correspond à la TLAC, divisée par les expositions aux fins du levier.

Ratio de liquidité à court terme Ce ratio est une mesure réglementaire calculée selon Bâle III et correspond au ratio des actifs liquides de haute qualité au total des sorties nettes de trésorerie en période de tension sur 30 jours conformément à un scénario de tension, selon les lignes directrices établies par le BSIF.

Ratio de la dotation à la provision pour pertes sur créances Ce ratio correspond au total des dotations à la

provision pour pertes sur créances annualisé en pourcentage du solde moyen net des prêts et acceptations.

Ratio de la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux Ce ratio correspond à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux en pourcentage du solde brut des prêts et acceptations douteux

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires Ce ratio s'entend des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, divisés par les actifs pondérés en fonction des risques. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires est calculé conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) établie par le BSIF.

Ratio du solde brut des prêts et acceptations douteux Ce ratio correspond au solde brut des prêts et acceptations douteux exprimé en pourcentage du solde brut des prêts et acceptations.

Ratio structurel de liquidité à long terme (RSLLT) Ce ratio est une mesure réglementaire de la liquidité qui évalue la stabilité du profil de financement d'une banque par rapport à la liquidité de ses actifs et est calculé selon la ligne directrice Normes de liquidités (NL) établie par le BSIF.

Rendement de l'action Il correspond aux dividendes par action ordinaire divisés par le cours de clôture de l'action.

Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (RCPCAA0) Rendement calculé à partir du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, ajusté pour tenir compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions et des pertes de valeur, et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

Rendement des capitaux propres ordinaires ou attribuables aux actionnaires ordinaires (RCP) Ce rendement équivaut au bénéfice net moins les dividendes sur actions privilégiées et les distributions sur les autres instruments de capitaux propres, exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comprennent le capital social ordinaire, le surplus d'apport, le cumul des autres éléments du résultat global (de la perte globale) et les résultats non distribués.

Rendement total des capitaux propres (RTCP) Rendement annualisé qui correspond au rendement total moyen d'un placement en actions ordinaires de BMO effectué au début de la période visée. Le rendement tient compte de l'évolution du cours des actions et du réinvestissement des dividendes dans d'autres actions ordinaires.

Rendements des placements liés à l'assurance Ils représentent les rendements nets sur les actifs liés à l'assurance et l'incidence des modifications apportées au taux d'actualisation et aux hypothèses financières afférents aux passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Résultats des activités d'assurance Ils représentent les revenus afférents aux activités d'assurance, les charges afférentes aux activités d'assurance et

les résultats des activités de réassurance.

Revenus de négociation Ils se composent des revenus nets d'intérêts et des revenus autres que d'intérêts qui proviennent d'opérations inscrites au bilan et hors bilan effectuées à des fins de négociation. La gestion de ces opérations comprend généralement leur évaluation quotidienne à la valeur de marché.

Revenus nets d'intérêts Ils correspondent aux revenus perçus sur les actifs, notamment les prêts et les valeurs mobilières, y compris les revenus d'intérêts et certains revenus de dividendes, moins les charges d'intérêts liées aux passifs, notamment les dépôts. Les revenus nets d'intérêts, compte non tenu des revenus de négociation, sont présentés sur une base qui exclut les revenus d'intérêts liés à la négociation.

Risque de liquidité et de financement Ce risque désigne la possibilité que nous ne soyons pas en mesure de respecter nos engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Les engagements financiers comprennent les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre de prêts, d'investissements et de nantissements.

Risque de marché Ce risque représente le risque que la valeur de nos actifs et de nos passifs affiche des fluctuations défavorables par suite de variations de paramètres du marché, notamment les taux d'intérêt, les cours de change, les écarts de taux, les cours des titres de participation et le prix des produits de base ainsi que leur volatilité implicite.

Risque structurel de marché (lié aux activités autres que de négociation) Ce risque englobe le risque de taux d'intérêt qui découle de nos activités bancaires (prêts et dépôts) et le risque de change qui résulte de nos opérations en devises et expositions aux devises.

Sensibilité de la valeur économique Elle constitue une mesure de l'incidence des fluctuations éventuelles des taux d'intérêt sur la valeur marchande d'un portefeuille d'actifs, de passifs et de positions hors bilan, compte tenu de variations des taux d'intérêt parallèles et prescrites, les taux d'intérêt étant limités à un taux plancher de zéro.

Sensibilité du résultat Elle constitue une mesure de l'incidence des fluctuations éventuelles des taux d'intérêt sur le bénéfice net avant impôts projetée sur 12 mois d'un portefeuille d'actifs, de passifs et de positions hors bilan, compte tenu de variations des taux d'intérêt parallèles et prescrites, les taux d'intérêt étant limités à un taux plancher de zéro.

Solde brut des prêts et acceptations douteux Il est calculé comme le solde des prêts douteux et des engagements de clients aux termes d'acceptations.

Swap Contrat entre deux parties visant l'échange d'une série de flux de trésorerie en fonction de montants nominaux pendant une période donnée.

Taux d'impôt effectif Pourcentage calculé comme la charge d'impôts sur le résultat divisée par le bénéfice avant charge d'impôts sur le résultat.

Titres garantis par des créances hypothécaires Titres de créance comportant plusieurs tranches émises par

des entités structurées et garantis par des portefeuilles de créances hypothécaires. Chaque tranche comporte différents termes, taux d'intérêt et risques.

Titres mis en pension ou prêtés Passifs à faible coût et à risque peu élevé, souvent étayés du nantissement de garanties liquides, et résultant de transactions qui nécessitent le prêt ou la vente de titres.

Titres pris en pension ou empruntés Instruments à faible coût et à risque peu élevé, souvent étayés du nantissement de garanties liquides, et résultant de transactions qui nécessitent l'emprunt ou l'achat de titres.

Titrisation Elle consiste à vendre des lots de titres de créance contractuels, tels que des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts automobiles et des créances sur cartes de crédit, à des tiers ou à des fiduciaires, qui, en général émettent des titres adossés à des actifs à l'intention des investisseurs pour financer l'achat des titres de créance contractuels.

Total des fonds propres Il englobe les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2.

Valeur à risque (VaR) Elle mesure la perte maximale susceptible de survenir dans les portefeuilles de négociation et de prise ferme, selon un niveau de confiance de 99 %, sur une période de détection de un jour. La VaR est calculée en fonction des diverses catégories de risques que posent les activités de négociation et de prise ferme de BMO, ce qui englobe les taux d'intérêt, les cours de change, les écarts de taux, les cours des titres de participation et prix des produits de base ainsi que leur volatilité implicite.

Valeur comptable de l'action Correspond aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires à la clôture d'une période.

Déclaration de la responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

L'établissement et la présentation des états financiers consolidés annuels, du Rapport de gestion ainsi que de tous les autres renseignements figurant dans le Rapport annuel relèvent de la direction de la Banque de Montréal (la Banque), qui en assume la responsabilité.

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board et répondent aux exigences applicables des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis. Les états financiers sont également conformes aux dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et des règlements connexes, y compris les interprétations des IFRS qu'en fait l'organisme qui réglemente nos activités, à savoir le Bureau du surintendant des institutions financières Canada. Le Rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences des organismes de réglementation des valeurs mobilières, notamment le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des ACVM.

Les états financiers consolidés et l'information présentée dans le Rapport de gestion comprennent nécessairement des montants qui ont été établis en fonction de jugements éclairés et d'estimations de l'effet prévu d'événements actuels et d'opérations courantes, en accordant toute l'attention nécessaire à leur importance relative. En outre, lors de la préparation des données financières, nous devons interpréter les exigences décrites ci-dessus, établir la pertinence de l'information à y inclure ainsi que faire des estimations et poser des hypothèses ayant un effet sur l'information présentée. Le Rapport de gestion comprend également des renseignements concernant l'effet des transactions et des événements actuels, les sources actuelles de liquidités et de financement, les tendances de l'exploitation, les risques et les incertitudes. Les résultats futurs pourraient être sensiblement différents de nos estimations actuelles, le déroulement des événements et les situations à venir pouvant être différents de ce qui avait été prévu.

Les données financières figurant dans le Rapport annuel de la Banque concordent avec celles des états financiers consolidés.

Responsables de la fiabilité de l'information financière et de la rapidité de sa publication, nous nous appuyons sur un système élaboré de contrôles internes qui est constitué de contrôles organisationnels et opérationnels, de contrôles et procédures de communication de l'information financière et du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre système de contrôles internes comprend la rédaction et la diffusion de nos politiques et procédures régissant la conduite de la Banque et la gestion des risques, la planification budgétaire globale, la séparation efficace des tâches, la délégation de pouvoirs et la responsabilité personnelle, la transmission de l'information pertinente aux échelons supérieurs pour la prise des décisions relatives à la communication de l'information au public, la sélection minutieuse du personnel et sa formation ainsi que la mise à jour régulière et l'application des méthodes comptables. Nos contrôles internes visent à fournir une assurance raisonnable que les opérations ont été autorisées, que les actifs sont protégés, que des registres adéquats sont tenus, et que nous satisfaisons à toutes les exigences réglementaires. Le système de contrôles internes est appuyé en outre par une fonction de conformité destinée à garantir que la Banque et ses employés respectent les lois sur les valeurs mobilières et les règles relatives aux conflits d'intérêts, ainsi que par une équipe d'auditeurs internes qui examinent périodiquement tous les aspects de nos activités.

Au 31 octobre 2024, nous avons déterminé, à titre de chef de la direction et de chef des finances de la Banque, que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque est efficace. Nous avons fourni une attestation concernant les documents d'information annuels de la Banque de Montréal qui sont déposés auprès des ACVM et de la SEC comme l'exigent le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* et la loi *Securities Exchange Act of 1934*.

Pour pouvoir émettre des opinions d'audit sur nos états financiers consolidés et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque, les auditeurs nommés par les actionnaires effectuent l'audit de notre système de contrôles internes et exécutent des travaux dans la mesure qu'ils jugent appropriée. Leur opinion d'audit sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque au 31 octobre 2024 est présentée à la page 133.

Le Conseil d'administration, se fondant sur les recommandations de son Comité d'audit et de révision, procède à l'examen et à l'approbation de l'information financière contenue dans le Rapport annuel, et notamment dans le Rapport de gestion. Le Conseil d'administration et ses comités compétents exercent également un rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation de l'information financière, du maintien de contrôles internes appropriés, de la conformité aux exigences des lois et règlements, de la gestion et du contrôle des principaux secteurs de risque et de l'évaluation de transactions importantes et entre parties liées.

Le Comité d'audit et de révision, qui est formé uniquement d'administrateurs indépendants, a également pour responsabilités de choisir les auditeurs que nomment les actionnaires et d'examiner les compétences, l'indépendance et la performance de ces auditeurs et du personnel d'audit interne. Les auditeurs nommés par les actionnaires et l'auditeur en chef de la Banque ont accès sans réserve au Conseil d'administration, à son Comité d'audit et de révision et aux autres comités pertinents pour discuter de points touchant l'audit et la présentation de l'information financière ainsi que de questions connexes.

Lorsqu'il le juge nécessaire, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada mène des examens et des enquêtes au sujet des affaires de la Banque afin d'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* concernant la sécurité des déposants sont dûment respectées et que la Banque jouit d'une bonne situation financière.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, qui ont effectué l'audit les états financiers consolidés, ont également effectué l'audit de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2024 et ont émis le rapport figurant à la page 133.

Le chef de la direction,



Darryl White

Le chef des finances,



Tayfun Tuzun

Toronto, Canada
Le 5 décembre 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires et au Conseil d'administration de la Banque de Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque de Montréal (la Banque), qui comprennent :

- les bilans consolidés au 31 octobre 2024 et au 31 octobre 2023;
- les états consolidés des résultats pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les états financiers consolidés).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Banque au 31 octobre 2024 et au 31 octobre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2024. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport de l'auditeur.

Appréciation de la provision pour pertes sur créances liée aux prêts

Il y a lieu de se reporter aux notes 1 et 4 afférentes aux états financiers consolidés.

La provision pour pertes sur créances liée aux prêts de la Banque s'établissait à 4 356 millions de dollars au 31 octobre 2024. La provision pour pertes sur créances de la Banque est constituée d'une provision liée aux prêts douteux et d'une provision liée aux prêts productifs, toutes deux calculées conformément au cadre prescrit pour les pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, *Instruments financiers*. La provision liée aux prêts productifs est calculée pour chaque exposition dans le portefeuille de prêts en fonction de principales données d'entrée des modèles, soit en fonction de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition en cas de défaut (ECD) et de la perte en cas de défaut (PCD). Lorsqu'elle établit la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs, la Banque, aux termes de sa méthodologie, applique une pondération probabiliste à quatre scénarios économiques, lesquels reflètent son jugement quant à un éventail de variables économiques possibles – un scénario de référence qui, de l'avis de la Banque, représente le résultat le plus probable, ainsi que le scénario optimiste, le scénario pessimiste et le scénario pessimiste grave. Lorsqu'il y a une augmentation importante du risque de crédit, une provision liée aux prêts productifs sur la durée de vie est comptabilisée, sinon, une provision liée aux prêts productifs sur 12 mois est généralement comptabilisée. La méthodologie employée par la Banque pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit est principalement fondée sur l'évolution de la PD entre la date de montage et la date de présentation de l'information et elle est évaluée d'après des pondérations probabilistes. La Banque a recours à un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit pour refléter les facteurs qui ne sont pas pris en compte dans les résultats produits par les modèles relatifs à la provision liée aux prêts productifs. La provision liée aux prêts douteux considérés comme importants pris individuellement est déterminée en fonction des recouvrements estimés pour un prêt donné compte tenu de l'ensemble des événements et des conditions pertinents pour le prêt.

Nous avons déterminé que l'appréciation de la provision pour pertes sur créances liée aux prêts constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires en raison du degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux principales données d'entrée des modèles de la Banque, aux méthodes et aux jugements ainsi qu'à leur incidence sur la provision liée aux prêts productifs qui en découle, comme il est décrit ci-dessus, y compris l'incidence de l'environnement macroéconomique. L'appréciation de la provision liée aux prêts productifs a également nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur pour évaluer les résultats des procédures d'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont également été nécessaires du fait du degré élevé d'incertitude d'évaluation et de jugement de la direction nécessaires à l'évaluation des recouvrements estimés pour les prêts douteux considérés comme importants pris individuellement. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif à la provision pour pertes sur créances de la Banque avec la participation de professionnels en risque de crédit, en économie, en évaluation et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles internes liés 1) à la surveillance et la validation périodique des modèles utilisés pour établir les principales données d'entrée des modèles; 2) au suivi de la méthodologie utilisée pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, et 3) à l'examen des variables économiques, des pondérations probabilistes de scénarios et du jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit. En outre, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif à la provision pour pertes sur créances de la Banque dans le cadre de l'examen des prêts et de la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux considérés comme importants pris individuellement. Ceci comprenait des contrôles internes liés à la détermination des cotes de risque des prêts de gros et à l'évaluation des recouvrements estimés pour les prêts douteux considérés comme importants pris individuellement. Nous avons demandé à des professionnels en risque de crédit et en économie possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer 1) les principales données d'entrée des modèles ainsi que la méthodologie relative à la provision liée aux prêts productifs, notamment la détermination d'une augmentation importante du risque de crédit, en évaluant si la méthodologie est en conformité à l'IFRS 9 et en recalculant les essais de surveillance des modèles relativement aux principales données d'entrée des modèles et aux seuils utilisés pour identifier les augmentations importantes du risque de crédit; 2) les variables économiques et la pondération probabiliste des scénarios utilisés dans les modèles, en évaluant les variables et les scénarios par rapport à des données économiques externes; et 3) le jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit appliqué par la Banque à la provision liée aux prêts productifs en se fondant sur notre connaissance du secteur et notre jugement en matière de crédit pour évaluer les jugements de la direction. Pour les prêts de gros sélectionnés, nous avons fait une estimation indépendante des cotes de risque de crédit des prêts à l'aide de l'échelle d'évaluation du risque des emprunteurs de la Banque et

l'avons comparée à la cote de risque de crédit des prêts attribuée de la Banque. Pour les prêts douteux qui sont considérés comme importants pris individuellement sélectionnés, nous avons évalué le caractère adéquat de la provision liée aux prêts douteux en évaluant les recouvrements estimés pertinents pour chaque prêt et, le cas échéant, nous avons demandé à des professionnels en risque de crédit et en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de nous aider dans l'évaluation.

Appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains titres

Il y a lieu de se reporter aux notes 1, 3 et 18 afférentes aux états financiers consolidés.

Le portefeuille de titres de la Banque comprenait des titres évalués à la juste valeur d'un montant de 281 692 millions de dollars au 31 octobre 2024.

Ces montants comprennent certains titres dont la Banque détermine la juste valeur à l'aide de modèles faisant intervenir des données d'entrée non observables importantes et de valeurs liquidatives fournies par des tiers. Les données non observables exigent l'exercice de jugements importants. Les valeurs liquidatives et les multiples constituent certaines des données d'entrée non observables importantes utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces titres.

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains titres constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux données d'entrée non observables importantes. L'évaluation des résultats des procédures d'audit a nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus de la Banque servant à déterminer la juste valeur de certains titres avec la participation de professionnels en évaluation et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles liés 1) à l'évaluation des sources de taux utilisés dans la vérification indépendante des prix; et 2) à la séparation des tâches et des contrôles d'accès. Nous avons également évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles liés à 1) la vérification indépendante des prix; et 2) l'examen des valeurs liquidatives de tiers ou de la juste valeur déterminée selon des approches d'évaluation fondées sur des modèles. Nous avons testé, avec la participation de professionnels en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, la juste valeur des titres sélectionnés, et nous avons 1) comparé les valeurs liquidatives à des informations externes ou 2) testé le processus d'estimation de la juste valeur de la direction en testant le caractère adéquat des méthodes utilisées, en évaluant le caractère raisonnable de certaines hypothèses, y compris celles liées aux multiples, et en testant l'exactitude mathématique des calculs.

Appréciation des positions fiscales incertaines

Il y a lieu de se reporter aux notes 1 et 23 afférentes aux états financiers consolidés.

Pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat, la Banque interprète les lois fiscales, la jurisprudence et les positions administratives et elle comptabilise, en se fondant sur son jugement, une provision pour une estimation du montant requis pour régler les obligations fiscales.

Nous avons déterminé que l'appréciation des positions fiscales incertaines constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il y a un degré élevé de subjectivité lors de l'appréciation de la nécessité de constituer une provision, fondée sur l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et de positions administratives, dans le cas des positions fiscales incertaines, et d'estimer le montant de cette provision, le cas échéant. Cela a nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus d'évaluation des positions fiscales incertaines de la Banque avec la participation de professionnels en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles liés 1) à l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et de positions administratives et à l'évaluation des mérites techniques des positions fiscales, et 2) à la détermination de la meilleure estimation de la provision requise pour ces positions incertaines. Nous avons demandé à des professionnels en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés 1) à apprécier, en fonction de leurs connaissances et de leur expérience, l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et des positions administratives faite par la Banque et dans l'évaluation de certaines positions fiscales incertaines et des dénouements prévus, y compris, le cas échéant, leur évaluation; 2) à interpréter les conseils obtenus par la Banque auprès de conseillers externes et à en évaluer l'incidence sur la provision de la Banque, le cas échéant; et 3) à lire la correspondance avec les autorités fiscales et à en évaluer l'incidence sur la provision de la Banque, le cas échéant.

Appréciation de l'évaluation des passifs liés à l'assurance et transition à l'IFRS 17

Il y a lieu de se reporter aux notes 1 et 15 afférentes aux états financiers consolidés.

Les passifs liés à l'assurance de la Banque s'établissaient à 18 770 millions de dollars au 31 octobre 2024. La méthode employée par la Banque pour déterminer les passifs liés à l'assurance tient compte de jugements concernant les hypothèses relatives aux risques financiers et non financiers. La principale hypothèse relative aux risques financiers est le taux d'actualisation, qui englobe un taux de rendement sans risque et une prime de liquidité qui tient compte des caractéristiques inhérentes aux passifs liés à l'assurance sous-jacents. Les principales hypothèses relatives aux risques non financiers comprennent la mortalité, les déchéances de polices et les charges. Comme il est indiqué à la note 1, la Banque a adopté la norme internationale d'information financière 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), et a comptabilisé une diminution de 1 106 millions de dollars après impôts des capitaux propres et une augmentation de 2 181 millions de dollars des passifs liés à l'assurance essentiellement par suite de l'application de l'approche fondée sur la juste valeur pour les contrats émis avant le 1^{er} novembre 2022. Les principales méthodes et hypothèses utilisées pour calculer les ajustements de la Banque ont été la sélection et l'application de la méthode des flux de trésorerie, du taux d'actualisation, de l'ajustement explicite au titre du risque et la détermination de certaines hypothèses liées à la juste valeur du point de vue d'un intervenant du marché utilisées pour calculer la marge sur services contractuels transitoire.

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation des passifs liés à l'assurance et la transition à l'IFRS 17 constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires en raison du degré élevé d'incertitude d'évaluation liée aux données d'entrée des modèles, à la méthodologie et aux hypothèses clés de la Banque, et de leur incidence sur les passifs liés à l'assurance. L'appréciation des passifs liés à l'assurance a également nécessité une attention importante de la part de l'auditeur et l'exercice d'un jugement complexe pour évaluer les résultats des procédures d'audit mises en œuvre. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes liés au processus d'évaluation des passifs liés à l'assurance de la Banque et au processus suivi par la Banque pour calculer la marge sur services contractuels au moment de la transition, ce qui comprend les contrôles liés 1) à l'élaboration et à l'examen des hypothèses clés relatives aux risques financiers et non financiers, ainsi qu'aux modèles actuariels utilisés pour calculer les passifs liés à l'assurance; et 2) à l'élaboration et à l'examen de l'approche fondée sur la juste valeur et des hypothèses clés utilisées pour calculer la marge sur services contractuels liés à la transition, dans les deux cas avec l'assistance de professionnels en actuariat possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Nous avons demandé à des professionnels en actuariat possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer 1) les hypothèses clés non financières, soit la mortalité, les déchéances de polices et les charges, en les comparant aux études internes et externes de la Banque, et 2) l'incidence des changements d'hypothèses sur la marge sur services contractuels ou sur l'état consolidé des résultats, en évaluant les changements d'hypothèses et d'autres éléments probants. Nous avons également testé une sélection d'éléments probants et de documents sous-jacents, tels que les contrats d'assurance souscrits avec les titulaires de police. Nous avons évalué les primes de liquidité utilisées dans la détermination du taux d'actualisation en comparant une sélection de primes avec les données de marché pour des instruments financiers présentant des caractéristiques d'illiquidité similaires. Pour la transition à l'IFRS 17, nous avons également demandé à des professionnels en actuariat

possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer 1) les hypothèses clés, y compris le taux d'actualisation, l'ajustement explicite au titre du risque et certaines hypothèses relatives à la juste valeur du point de vue des intervenants du marché, en les comparant aux données de marché accessibles au public, et 2) les modèles de la marge sur services contractuels liés à la transition en examinant la méthodologie ainsi que le choix et l'application de la méthode des flux de trésorerie.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document qui s'intitule Rapport annuel, autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion et le rapport annuel déposés auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS telles qu'elles ont été publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Banque pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

KPMG s.r.l./SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Naveen Kumar Kalia.

Toronto, Canada
Le 5 décembre 2024

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Aux actionnaires et au Conseil d'administration de la Banque de Montréal

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des bilans consolidés ci-joints de la Banque de Montréal (la Banque) au 31 octobre 2024 et 2023, des états consolidés connexes des résultats, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des états consolidés des flux de trésorerie pour chacun des exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque au 31 octobre 2024, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et dans notre rapport daté du 5 décembre 2024, nous avons exprimé une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants par rapport à la Banque conformément aux lois sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et aux règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nos audits ont été effectués conformément aux normes du PCAOB. Ces normes exigent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer le risque que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondage d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportent également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent une base raisonnable à notre opinion.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit communiquées ci-après sont les éléments découlant de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été communiqués au Comité d'audit et de révision, ou qui doivent l'être, et qui : 1) portent sur les comptes ou les informations à fournir qui sont significatifs en ce qui a trait aux états financiers consolidés et 2) font intervenir des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication de questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant les questions critiques de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou informations fournies auxquels elles se rapportent.

Appréciation de la provision pour pertes sur créances liée aux prêts

Comme il est indiqué aux notes 1 et 4 afférentes aux états financiers consolidés, la provision pour pertes sur créances liée aux prêts de la Banque s'établissait à 4 356 millions de dollars au 31 octobre 2024. La provision pour pertes sur créances de la Banque est constituée d'une provision liée aux prêts douteux et d'une provision liée aux prêts productifs, toutes deux calculées conformément au cadre prescrit pour les pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, *Instruments financiers*. La provision liée aux prêts productifs est calculée pour chaque exposition dans le portefeuille de prêts en fonction de principales données d'entrée des modèles, soit en fonction de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition en cas de défaut (ECD) et de la perte en cas de défaut (PCD). Lorsqu'elle établit la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs, la Banque, aux termes de sa méthodologie, applique une pondération probabiliste à quatre scénarios économiques, lesquels reflètent son jugement quant à un éventail de variables économiques possibles – un scénario de référence qui, de l'avis de la Banque, représente le résultat le plus probable, ainsi que le scénario optimiste, le scénario pessimiste et le scénario pessimiste grave. Lorsqu'il y a une augmentation importante du risque de crédit, une provision liée aux prêts productifs sur la durée de vie est comptabilisée, sinon, une provision liée aux prêts productifs sur 12 mois est généralement comptabilisée. La méthodologie employée par la Banque pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit est principalement fondée sur l'évolution de la PD entre la date de montage et la date de présentation de l'information et elle est évaluée d'après des pondérations probabilistes. La Banque a recours à un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit pour refléter les facteurs qui ne sont pas pris en compte dans les résultats produits par les modèles relatifs à la provision liée aux prêts productifs. La provision liée aux prêts douteux considérés comme importants pris individuellement est déterminée en fonction des recouvrements estimés pour un prêt donné compte tenu de l'ensemble des événements et des conditions pertinents pour le prêt.

Nous avons déterminé que l'appréciation de la provision pour pertes sur créances liée aux prêts constituait une question critique de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires en raison du degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux principales données d'entrée des modèles de la Banque, aux méthodes et aux jugements ainsi qu'à leur incidence sur la provision liée aux prêts productifs qui en découle, comme il est décrit ci-dessus, y compris l'incidence de l'environnement macroéconomique. L'appréciation de la provision liée aux prêts productifs a également nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur pour évaluer les résultats des procédures d'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont également été nécessaires du fait du degré élevé d'incertitude d'évaluation et de jugement de la direction nécessaires à l'évaluation des recouvrements estimés pour les prêts douteux considérés comme importants pris individuellement. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif à la provision pour pertes sur créances de la Banque avec la participation de professionnels en risque de crédit, en économie, en évaluation et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles internes liés 1) à la surveillance et la validation périodique des modèles utilisés pour établir les principales données d'entrée des modèles; 2) au suivi de la méthodologie utilisée pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, et 3) à l'examen des variables économiques, des pondérations probabilistes de scénarios et du jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit. En outre, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif à la provision pour pertes sur créances de la Banque dans le cadre de l'examen des prêts et de la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux considérés comme importants pris individuellement. Ceci comprenait des contrôles internes liés à la détermination des cotes de risque des prêts de gros et à l'évaluation des recouvrements estimés pour les prêts douteux considérés comme importants pris individuellement. Nous avons demandé à des professionnels en risque de crédit et en économie possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer 1) les principales données d'entrée des modèles ainsi que la méthodologie relative à la provision liée aux prêts productifs, notamment la détermination d'une augmentation importante du risque de crédit, en évaluant si la méthodologie est en conformité à l'IFRS 9 et en recalculant les essais de surveillance des modèles relativement aux principales données d'entrée des modèles et aux seuils utilisés pour identifier les augmentations importantes du risque de crédit; 2) les variables économiques et la pondération probabiliste des scénarios utilisés dans les modèles, en évaluant les variables et les scénarios par rapport à des données économiques externes; et 3) le jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit appliqué par la Banque à la provision liée aux prêts productifs en se fondant sur notre connaissance du secteur et notre jugement en matière de crédit pour évaluer les jugements de la direction. Pour les prêts de gros sélectionnés, nous avons fait une estimation indépendante des cotes de risque de crédit des prêts à l'aide de l'échelle d'évaluation du risque des emprunteurs de la Banque et l'avons comparée à la cote de risque de crédit des prêts attribuée de la Banque. Pour les prêts douteux qui sont considérés comme importants pris individuellement sélectionnés, nous avons évalué le caractère adéquat de la provision liée aux prêts douteux en évaluant les recouvrements estimés pertinents pour chaque prêt et, le cas échéant, nous avons demandé à des professionnels en risque de crédit et en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de nous aider dans l'évaluation.

Appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains titres

Comme il est indiqué aux notes 1, 3 et 18 afférentes aux états financiers consolidés, le portefeuille de titres de la Banque comprenait des titres évalués à la juste valeur d'un montant de 281 692 millions de dollars au 31 octobre 2024. Ces montants comprennent certains titres dont la Banque détermine la juste valeur à l'aide de modèles faisant intervenir des données d'entrée non observables importantes et de valeurs liquidatives fournies par des tiers. Les données non observables exigent l'exercice de jugements importants. Les valeurs liquidatives et les multiples constituent certaines des données d'entrée non observables importantes utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces titres.

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains titres constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux données d'entrée non observables importantes. L'évaluation des résultats des procédures d'audit a nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus de la Banque servant à déterminer la juste valeur de certains titres avec la participation de professionnels en évaluation et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles liés 1) à l'évaluation des sources de taux utilisés dans la vérification indépendante des prix; et 2) à la séparation des tâches et des contrôles d'accès. Nous avons également évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles liés à 1) la vérification indépendante des prix; et 2) l'examen des valeurs liquidatives de tiers ou de la juste valeur déterminée selon des approches d'évaluation fondées sur des modèles. Nous avons testé, avec la participation de professionnels en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, la juste valeur des titres sélectionnés, et nous avons 1) comparé les valeurs liquidatives à des informations externes ou 2) testé le processus d'estimation de la juste valeur de la direction en testant le caractère adéquat des méthodes utilisées, en évaluant le caractère raisonnable de certaines hypothèses, y compris celles liées aux multiples, et en testant l'exactitude mathématique des calculs.

Appréciation des positions fiscales incertaines

Comme il est indiqué aux notes 1 et 23 afférentes aux états financiers consolidés, pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat, la Banque interprète les lois fiscales, la jurisprudence et les positions administratives et elle comptabilise, en se fondant sur son jugement, une provision pour une estimation du montant requis pour régler les obligations fiscales.

Nous avons déterminé que l'appréciation des positions fiscales incertaines constituait une question critique de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il y a un degré élevé de subjectivité lors de l'appréciation de la nécessité de constituer une provision, fondée sur l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et de positions administratives, dans le cas des positions fiscales incertaines, et d'estimer le montant de cette provision, le cas échéant. Cela a nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus d'évaluation des positions fiscales incertaines de la Banque avec la participation de professionnels en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles liés 1) à l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et de positions administratives et à l'évaluation des mérites techniques des positions fiscales, et 2) à la détermination de la meilleure estimation de la provision requise pour ces positions incertaines. Nous avons demandé à des professionnels en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés 1) à apprécier, en fonction de leurs connaissances et de leur expérience, l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et des positions administratives faite par la Banque et dans l'évaluation de certaines positions fiscales incertaines et des dénouements prévus, y compris, le cas échéant, leur évaluation; 2) à interpréter les conseils obtenus par la Banque auprès de conseillers externes et à évaluer l'incidence sur la provision de la Banque, le cas échéant; et 3) à lire la correspondance avec les autorités fiscales et à évaluer l'incidence sur la provision de la Banque, le cas échéant.

Appréciation de l'évaluation des passifs liés à l'assurance et transition à l'IFRS 17

Comme il est indiqué aux notes 1 et 15 afférentes aux états financiers consolidés, les passifs liés à l'assurance de la Banque s'établissaient à 18 770 millions de dollars au 31 octobre 2024. La méthode employée par la Banque pour déterminer les passifs liés à l'assurance tient compte de jugements concernant les hypothèses relatives aux risques financiers et non financiers. La principale hypothèse relative aux risques financiers est le taux d'actualisation, qui englobe un taux de rendement sans risque et une prime de liquidité qui tient compte des caractéristiques inhérentes aux passifs liés à l'assurance sous-jacents. Les principales hypothèses relatives aux risques non financiers comprennent la mortalité, les déchéances de polices et les charges. Comme il est indiqué à la note 1, la Banque a adopté la norme internationale d'information financière 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), et a comptabilisé une diminution de 1 106 millions de dollars après impôts des capitaux propres et une augmentation de 2 181 millions de dollars des passifs liés à l'assurance essentiellement par suite de l'application de l'approche fondée sur la juste valeur pour les contrats émis avant le 1^{er} novembre 2022. Les principales méthodes et hypothèses utilisées pour calculer les ajustements de la Banque ont été la sélection et l'application de la méthode des flux de trésorerie, du taux d'actualisation, de l'ajustement explicite au titre du risque et de la détermination de certaines hypothèses liées à la juste valeur du point de vue d'un intervenant du marché utilisés pour calculer la marge sur services contractuels transitoire.

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation des passifs liés à l'assurance et la transition à l'IFRS 17 constituait une question critique de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires en raison du degré élevé d'incertitude d'évaluation liée aux données d'entrée des modèles, à la méthodologie et aux hypothèses clés de la Banque, et de leur incidence sur les passifs liés à l'assurance. L'appréciation des passifs liés à l'assurance a également nécessité une attention importante de la part de l'auditeur et l'exercice d'un jugement complexe pour évaluer les résultats des procédures d'audit mises en œuvre. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes liés au processus d'évaluation des passifs liés à l'assurance de la Banque et au processus suivi par la Banque pour calculer la marge sur services contractuels au moment de la transition, ce qui comprend les contrôles liés 1) à l'élaboration et à l'examen des hypothèses clés relatives aux risques financiers et non financiers, ainsi qu'aux modèles actuariels utilisés pour calculer les passifs liés à l'assurance; et 2) à l'élaboration et à l'examen de l'approche fondée sur la juste valeur et des hypothèses clés utilisées pour calculer la marge sur services contractuels liés à la transition, dans les deux cas avec l'assistance de professionnels en actuariat possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Nous avons demandé à des professionnels en actuariat possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer 1) les hypothèses clés non financières, soit la mortalité, les déchéances de polices et les charges, en les comparant aux études internes et externes de la Banque, et 2) l'incidence des changements d'hypothèses sur la marge sur services contractuels ou sur l'état consolidé des résultats, en évaluant les changements d'hypothèses et d'autres éléments probants. Nous avons également testé une sélection d'éléments probants et de documents sous-jacents, tels que les contrats d'assurance souscrits avec les titulaires de police. Nous avons évalué les primes de liquidité utilisées dans la détermination du taux d'actualisation en comparant une sélection de primes avec les données de marché pour des instruments financiers présentant des caractéristiques d'illiquidité similaires. Pour la transition à l'IFRS 17, nous avons également demandé à des professionnels en actuariat possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer 1) les hypothèses clés, y compris le taux d'actualisation, l'ajustement explicite au titre du risque et certaines hypothèses relatives à la juste valeur du point de vue des intervenants du marché, en les comparant aux données de marché accessibles au public, et 2) les modèles de la marge sur services contractuels liés à la transition en examinant la méthodologie ainsi que le choix et l'application de la méthode des flux de trésorerie.

KPMG s.r.l./SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Nous agissons à titre d'auditeur de la Banque depuis 2004 et avons agi à titre de co-auditeur pour les 14 années précédentes.

Toronto, Canada
Le 5 décembre 2024

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Aux actionnaires et au Conseil d'administration de la Banque de Montréal

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque de Montréal au 31 octobre 2024, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. À notre avis, la Banque de Montréal (la « Banque ») a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2024 selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Nous avons également effectué l'audit, selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, des bilans consolidés de la Banque au 31 octobre 2024 et 2023, des états consolidés connexes des résultats, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour chacun des exercices clos à ces dates, ainsi que des notes y afférentes (collectivement, les « états financiers consolidés »), et notre rapport daté du 5 décembre 2024 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière ainsi que l'appréciation, incluse sous la rubrique *Rapport annuel de la direction sur les contrôles et procédures de communication de l'information et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière* à la page 116 du Rapport de gestion, de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Banque conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Notre audit a été réalisé conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

KPMG s.r.l./SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 5 décembre 2024

État consolidé des résultats

| Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2024 | 2023 |
|--|-----------------|-----------------|
| Revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions | | |
| Prêts | 40 069 \$ | 34 310 \$ |
| Valeurs mobilières (notes 3 et 10) ¹ | 15 038 | 11 392 |
| Titres pris en pension ou empruntés | 6 843 | 5 859 |
| Dépôts à d'autres banques | 4 035 | 4 013 |
| | 65 985 | 55 574 |
| Charges d'intérêts | | |
| Dépôts | 34 580 | 26 547 |
| Titres vendus à découvert et titres mis en pension ou prêtés | 8 907 | 7 299 |
| Dette subordonnée | 456 | 430 |
| Autres passifs (note 14) | 2 574 | 2 617 |
| | 46 517 | 36 893 |
| Revenus nets d'intérêts | 19 468 | 18 681 |
| Revenus autres que d'intérêts | | |
| Commissions et droits sur titres | 1 106 | 1 025 |
| Frais de service – Dépôts et ordres de paiement | 1 626 | 1 517 |
| Revenus (pertes) de négociation (notes 10 et 18) | 2 377 | (216) |
| Commissions sur prêts | 1 464 | 1 548 |
| Frais de services de cartes | 847 | 700 |
| Frais de gestion de placements et de garde de titres | 2 056 | 1 851 |
| Revenus tirés de fonds d'investissement | 1 324 | 1 244 |
| Commissions de prise ferme et de consultation | 1 399 | 1 107 |
| Profits sur titres, autres que de négociation (note 3) | 200 | 180 |
| Profits de change, autres que de négociation | 263 | 234 |
| Résultats des activités d'assurance (note 15) | 340 | 389 |
| Rendement des placements liés à l'assurance (note 15) | 105 | 171 |
| Quote-part du bénéfice des entreprises associées et des coentreprises | 207 | 185 |
| Autres revenus | 13 | 643 |
| | 13 327 | 10 578 |
| Total des revenus | 32 795 | 29 259 |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances (notes 4 et 10) | 3 761 | 2 178 |
| Charges autres que d'intérêts | | |
| Rémunération du personnel (notes 21 et 22) | 10 872 | 11 460 |
| Bureaux et matériel (note 9) | 4 117 | 4 870 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles (note 11) | 1 112 | 1 008 |
| Publicité et expansion des affaires | 837 | 812 |
| Communications | 388 | 367 |
| Honoraires | 583 | 863 |
| Honoraires d'associations et de chambres de compensation et honoraires de réglementation annuels | 321 | 272 |
| Autres | 1 269 | 1 482 |
| | 19 499 | 21 134 |
| Bénéfice avant charge d'impôts sur le résultat | 9 535 | 5 947 |
| Charge d'impôts sur le résultat (note 23) | 2 208 | 1 510 |
| Bénéfice net | 7 327 \$ | 4 437 \$ |
| Attribuable à ce qui suit : | | |
| Actionnaires de la Banque | 7 318 \$ | 4 425 \$ |
| Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales | 9 | 12 |
| Bénéfice net | 7 327 \$ | 4 437 \$ |
| Bénéfice par action ordinaire (en dollars canadiens) (note 24) | | |
| De base | 9,52 \$ | 5,77 \$ |
| Dilué | 9,51 | 5,76 |
| Dividendes par action ordinaire | 6,12 | 5,80 |

¹ Comprend les revenus d'intérêts sur les titres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti, calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, de 7 826 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 (6 027 millions en 2023).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Le chef de la direction,



Darryl White

La présidente, Comité d'audit et de révision,



Jan Babiak

État consolidé du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)

| | 2024 | 2023 |
|--|------------------|----------|
| Bénéfice net | 7 327 \$ | 4 437 \$ |
| Autres éléments du résultat global, après impôts (note 23) | | |
| Éléments qui seront ultérieurement reclassés en résultat net | | |
| Variation nette des profits (pertes) latents sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | | |
| Profits (pertes) latents sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenus au cours de l'exercice | 217 | (74) |
| Reclassement, dans le résultat, de (profits) au cours de l'exercice | (83) | (31) |
| | 134 | (105) |
| Variation nette des profits (pertes) latents sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie | | |
| Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie survenus au cours de l'exercice (note 8) | 2 512 | (1 292) |
| Reclassement, dans le résultat et l'écart d'acquisition, de pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie au cours de l'exercice (note 10) | 1 417 | 973 |
| | 3 929 | (319) |
| Profits nets à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger | | |
| Profits latents à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger | 287 | 1 399 |
| (Pertes) latentes sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger | (100) | (373) |
| | 187 | 1 026 |
| Éléments qui ne seront pas ultérieurement reclassés en résultat net | | |
| Profits latents nets sur les titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenus au cours de l'exercice | 9 | - |
| (Pertes) nettes sur la réévaluation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel (note 22) | (69) | (1) |
| (Pertes) nettes sur la réévaluation du risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur | (633) | (291) |
| | (693) | (292) |
| Total des autres éléments du résultat global, après impôts (note 23) | 3 557 | 310 |
| Total du résultat global | 10 884 \$ | 4 747 \$ |
| Attribuable à ce qui suit : | | |
| Actionnaires de la Banque | 10 875 \$ | 4 735 \$ |
| Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales | 9 | 12 |
| Total du résultat global | 10 884 \$ | 4 747 \$ |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Bilan consolidé

| Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens) | 2024 | 2023 |
|--|---------------------|--------------|
| Actifs | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 2) | 65 098 \$ | 77 934 \$ |
| Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques (note 2) | 3 640 | 4 109 |
| Valeurs mobilières (notes 3 et 10) | | |
| Titres de négociation | 168 926 | 123 718 |
| Titres à la juste valeur par le biais du résultat net | 19 064 | 16 733 |
| Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 93 702 | 62 819 |
| Titres de créance au coût amorti | 115 188 | 116 814 |
| | 396 880 | 320 084 |
| Titres pris en pension ou empruntés (note 4) | 110 907 | 115 662 |
| Prêts (notes 4, 6 et 10) | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 191 080 | 177 250 |
| Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers | 92 687 | 104 042 |
| Prêts sur cartes de crédit | 13 612 | 12 294 |
| Prêts aux entreprises et aux administrations publiques | 384 993 | 366 886 |
| | 682 372 | 660 472 |
| Provision pour pertes sur créances (note 4) | (4 356) | (3 807) |
| | 678 016 | 656 665 |
| Autres actifs | | |
| Instruments dérivés (note 8) | 47 253 | 39 976 |
| Engagements de clients aux termes d'acceptations (note 12) | 359 | 8 111 |
| Bureaux et matériel (note 9) | 6 249 | 6 241 |
| Écart d'acquisition (notes 10 et 11) | 16 774 | 16 728 |
| Immobilisations incorporelles (notes 10 et 11) | 4 925 | 5 216 |
| Actifs d'impôt exigible | 2 219 | 2 052 |
| Actifs d'impôt différé (note 23) | 3 024 | 3 420 |
| Montants à recevoir des courtiers, des contrepartistes et des clients | 31 916 | 53 002 |
| Actifs divers (note 12) | 42 387 | 37 806 |
| | 155 106 | 172 552 |
| Total des actifs | 1 409 647 \$ | 1 347 006 \$ |
| Passifs et capitaux propres | | |
| Dépôts (note 13) | 982 440 \$ | 910 879 \$ |
| Autres passifs | | |
| Instruments dérivés (note 8) | 58 303 | 50 193 |
| Acceptations (note 14) | 359 | 8 111 |
| Titres vendus à découvert (note 14) | 35 030 | 43 774 |
| Titres mis en pension ou prêtés (note 6) | 110 791 | 106 108 |
| Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées (notes 6 et 7) | 40 164 | 27 094 |
| Passifs liés à l'assurance (note 15) | 18 770 | 14 458 |
| Montants à payer aux courtiers, aux contrepartistes et aux clients | 34 407 | 53 754 |
| Passifs divers (note 14) | 36 720 | 48 284 |
| | 334 544 | 351 776 |
| Dettes subordonnées (note 16) | 8 377 | 8 228 |
| Total des passifs | 1 325 361 \$ | 1 270 883 \$ |
| Capitaux propres | | |
| Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 17) | 8 087 | 6 958 |
| Actions ordinaires (note 17) | 23 921 | 22 941 |
| Surplus d'apport | 354 | 328 |
| Résultats non distribués | 46 469 | 44 006 |
| Cumul des autres éléments du résultat global | 5 419 | 1 862 |
| Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires | 84 250 | 76 095 |
| Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales (note 17) | 36 | 28 |
| Total des capitaux propres | 84 286 | 76 123 |
| Total des passifs et des capitaux propres | 1 409 647 \$ | 1 347 006 \$ |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

État consolidé des variations des capitaux propres

| Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars canadiens) | 2024 | 2023 |
|--|-----------|-----------|
| Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 17) | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 6 958 \$ | 6 308 \$ |
| Émises au cours de l'exercice | 2 379 | 650 |
| Rachetées au cours de l'exercice | (1 250) | - |
| Solde à la clôture de l'exercice | 8 087 | 6 958 |
| Actions ordinaires (note 17) | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 22 941 | 17 744 |
| Émises en vertu du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires | 905 | 1 609 |
| Émises en vertu du régime d'options sur actions | 74 | 61 |
| Actions propres vendues | 1 | 14 |
| Émises pour rendre la situation en matière de capital conforme aux exigences réglementaires accrues annoncées par le BSIF (note 17) | - | 3 360 |
| Émises aux fins des acquisitions (notes 10 et 17) | - | 153 |
| Solde à la clôture de l'exercice | 23 921 | 22 941 |
| Surplus d'apport | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 328 | 317 |
| Charges liées aux options sur actions, déduction faite des options exercées (note 21) | 15 | 11 |
| Prime nette (escompte net) à la vente d'actions propres | 11 | (2) |
| Autres | - | 2 |
| Solde à la clôture de l'exercice | 354 | 328 |
| Résultats non distribués | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 44 006 | 45 117 |
| Incidence des modifications de méthodes comptables (note 1) | - | (974) |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Banque | 7 318 | 4 425 |
| Dividendes sur les actions privilégiées et distributions à payer sur les autres instruments de capitaux propres (note 17) | (386) | (331) |
| Dividendes sur les actions ordinaires (note 17) | (4 458) | (4 148) |
| Frais d'émission de titres de capitaux propres | (11) | (73) |
| Escompte net à la vente d'actions propres | - | (10) |
| Solde à la clôture de l'exercice | 46 469 | 44 006 |
| Cumul des autres éléments (de la perte globale) attribuable aux titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, après impôts | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | (464) | (359) |
| Profits (pertes) latents sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenus au cours de l'exercice | 217 | (74) |
| Profits latents sur les titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenus au cours de l'exercice | 9 | - |
| Reclassement, dans le résultat, de (profits) au cours de l'exercice | (83) | (31) |
| Solde à la clôture de l'exercice | (321) | (464) |
| Cumul des autres éléments (de la perte globale) attribuable aux couvertures de flux de trésorerie, après impôts | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | (5 448) | (5 129) |
| Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie survenus au cours de l'exercice (note 8) | 2 512 | (1 292) |
| Reclassement, dans le résultat et l'écart d'acquisition, de pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie au cours de l'exercice (note 10) | 1 417 | 973 |
| Solde à la clôture de l'exercice | (1 519) | (5 448) |
| Cumul des autres éléments du résultat global attribuable à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, après impôts | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 6 194 | 5 168 |
| Profits latents à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger | 287 | 1 399 |
| (Pertes) latentes sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger | (100) | (373) |
| Solde à la clôture de l'exercice | 6 381 | 6 194 |
| Cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux régimes de retraite et à d'autres avantages futurs du personnel, après impôts | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 943 | 944 |
| (Pertes) sur la réévaluation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel (note 22) | (69) | (1) |
| Solde à la clôture de l'exercice | 874 | 943 |
| Cumul des autres éléments du résultat global attribuable au risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur, après impôts | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 637 | 928 |
| (Pertes) sur la réévaluation du risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur | (633) | (291) |
| Solde à la clôture de l'exercice | 4 | 637 |
| Total du cumul des autres éléments du résultat global | 5 419 | 1 862 |
| Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires | 84 250 | 76 095 |
| Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales (note 17) | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 28 | - |
| Acquisition (note 10) | - | 16 |
| Bénéfice net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales | 9 | 12 |
| Dividendes à la participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales | (3) | - |
| Autres | 2 | - |
| Solde à la clôture de l'exercice | 36 | 28 |
| Total des capitaux propres | 84 286 \$ | 76 123 \$ |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

État consolidé des flux de trésorerie

| Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars canadiens) | 2024 | 2023 |
|--|------------------|------------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | | |
| Bénéfice net | 7 327 \$ | 4 437 \$ |
| Ajustements en vue de déterminer les entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation | | |
| (Profits) sur titres, autres que de négociation (note 3) | (200) | (180) |
| Amortissement des bureaux et du matériel (note 9) | 970 | 1 022 |
| Amortissement d'autres actifs | 28 | 62 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles (note 11) | 1 112 | 1 008 |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances (note 4) | 3 761 | 2 178 |
| Impôts différés (note 23) | 153 | (708) |
| Quote-part (du bénéfice) des entreprises associées et des coentreprises | (207) | (185) |
| Variation des actifs et des passifs d'exploitation | | |
| Titres de négociation | (42 700) | (13 290) |
| Actifs dérivés | (85) | 14 373 |
| Passifs dérivés | 2 123 | (14 924) |
| Impôts exigibles | 257 | (990) |
| Intérêts courus à recevoir et à payer | 785 | 1 956 |
| Passifs liés à l'assurance | 4 312 | 3 257 |
| Montants à recevoir des courtiers, des contrepartistes et des clients et à payer à ceux-ci | 1 529 | 405 |
| Autres éléments et charges à payer, montant net | (7 099) | 4 028 |
| Dépôts | 68 441 | 32 721 |
| Prêts | (24 636) | (25 094) |
| Titres vendus à découvert | (8 786) | 5 652 |
| Titres mis en pension ou prêtés | 3 766 | (5 130) |
| Titres pris en pension ou empruntés | 5 480 | (885) |
| Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées | 12 699 | (122) |
| Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation | 29 030 | 9 591 |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | |
| Passifs des filiales | (12 071) | 2 068 |
| Produit de l'émission d'obligations sécurisées (note 13) | - | 8 027 |
| Remboursement/rachats d'obligations sécurisées (note 13) | (2 327) | (10 743) |
| Produit de l'émission de la dette subordonnée (note 16) | 1 000 | 1 150 |
| Remboursement sur la dette subordonnée (note 16) | (1 000) | (1 179) |
| Produit de l'émission d'actions privilégiées, déduction faite des frais d'émission (note 17) | 2 368 | 648 |
| Rachat d'actions privilégiées (note 17) | (1 250) | - |
| Produit net de l'émission d'actions ordinaires (note 17) | 67 | 3 339 |
| Vente nette d'actions propres (note 17) | 1 | 14 |
| Dividendes et distributions versés en trésorerie | (3 840) | (2 703) |
| Dividendes en trésorerie versés à la participation ne donnant pas le contrôle | (3) | - |
| Remboursement des obligations locatives | (357) | (353) |
| Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement | (17 412) | 268 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | |
| Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques | 515 | 1 680 |
| Achats de titres, autres que de négociation | (86 980) | (50 149) |
| Échéances de titres, autres que de négociation | 27 323 | 20 905 |
| Produit de la vente de titres, autres que de négociation | 36 177 | 23 186 |
| Achats nets de bureaux, matériel et logiciels (notes 9 et 11) | (1 564) | (1 677) |
| Acquisitions (note 10) ¹ | - | (15 102) |
| (Sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement | (24 529) | (21 157) |
| Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie | 75 | 1 766 |
| (Diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | (12 836) | (9 532) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice | 77 934 | 87 466 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice (note 2) | 65 098 \$ | 77 934 \$ |
| Autres renseignements sur les flux de trésorerie | | |
| Inclusions dans les entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation : | | |
| Intérêts versés au cours de l'exercice ² | 45 092 \$ | 33 747 \$ |
| Impôts sur le résultat payés au cours de l'exercice | 2 450 | 2 591 |
| Intérêts reçus au cours de l'exercice | 63 108 | 52 112 |
| Dividendes reçus au cours de l'exercice | 2 481 | 2 349 |

¹ Ce montant est présenté déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis de 3 646 millions de dollars dans le cadre des acquisitions pour l'exercice clos le 31 octobre 2023. Nous avons conclu des contrats à terme de gré à gré qui répondent aux conditions de la comptabilité de couverture dans le but d'atténuer les fluctuations du prix d'achat de Bank of the West libellé en dollars canadiens à la clôture de la transaction.

² Comprend les dividendes versés sur les titres vendus à découvert.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Note 1 : Mode de présentation

La Banque de Montréal (la Banque ou BMO) est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) et une société ouverte constituée au Canada. Nous sommes une société de services financiers hautement diversifiés qui offre une vaste gamme de produits et de services dans les domaines des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, de la gestion de patrimoine et des produits et services de banque d'affaires. Le siège social de la Banque est situé au 129, rue Saint-Jacques, à Montréal, au Québec, et ses bureaux administratifs se trouvent au 100 King Street West, 1 First Canadian Place, à Toronto, en Ontario. Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (TSX) et de la Bourse de New York.

Nous avons établi les présents états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Nous nous conformons également aux interprétations des IFRS que fait notre organisme de réglementation, à savoir le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Nos états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf dans le cas des éléments suivants, lesquels ont été réévalués : actifs et passifs détenus à des fins de négociation; actifs et passifs financiers évalués ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net; actifs financiers évalués ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global; actifs et passifs financiers désignés comme des éléments couverts dans des relations de couverture de juste valeur admissibles; passifs au titre des paiements fondés sur des actions et réglés en trésorerie; obligations au titre des prestations de retraite définies et d'autres avantages futurs du personnel; et passifs liés à l'assurance.

La publication de ces états financiers consolidés a été autorisée par notre Conseil d'administration le 5 décembre 2024.

Méthode de consolidation

Les présents états financiers consolidés de la Banque comprennent les états financiers de nos filiales au 31 octobre 2024. Nous exerçons nos activités au moyen de diverses structures de sociétés, dont des filiales, des entités structurées, des entreprises associées et des coentreprises. Les filiales sont des entités sur lesquelles nous exerçons un contrôle par la détention de la majorité de leurs actions avec droit de vote. Nous détenons aussi des participations dans des entités structurées que nous consolidons lorsque nous les contrôlons. Ces entités sont décrites plus longuement à la note 7. La totalité des actifs, des passifs, des revenus et des charges de nos filiales et des entités structurées consolidées est prise en compte dans nos états financiers consolidés. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation.

Nous détenons des participations dans des entreprises associées sur lesquelles nous exerçons une influence notable sur le plan des décisions d'exploitation et de financement (soit généralement des sociétés dont nous détenons entre 20 % et 50 % des actions avec droit de vote). Ces investissements sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. La méthode de la mise en équivalence est également utilisée à l'égard de nos participations dans des coentreprises, qui sont des entités sur lesquelles nous exerçons un contrôle conjoint en vertu d'une entente avec d'autres actionnaires. Selon la méthode de la mise en équivalence, les investissements sont initialement comptabilisés au coût, puis la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser notre quote-part dans le résultat net de l'entité émettrice, y compris les autres éléments du résultat global. On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation de nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises à la note 12.

Méthodes comptables significatives

Pour faciliter la compréhension de nos états financiers consolidés, nous avons fait état de nos méthodes comptables significatives tout au long des notes qui suivent ainsi que des renseignements financiers connexes, le tout étant présenté par section.

| Note | Sujet | Page | Note | Sujet | Page |
|------|---|------|------|---|------|
| 1 | Mode de présentation | 139 | 16 | Dette subordonnée | 178 |
| 2 | Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques | 145 | 17 | Capitaux propres | 179 |
| 3 | Valeurs mobilières | 146 | 18 | Évaluations de la juste valeur et revenus de négociation | 182 |
| 4 | Prêts et provision pour pertes sur créances | 148 | 19 | Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers | 188 |
| 5 | Gestion des risques | 155 | 20 | Gestion du capital | 189 |
| 6 | Transfert d'actifs financiers | 156 | 21 | Rémunération du personnel – Rémunération fondée sur des actions | 190 |
| 7 | Entités structurées | 157 | 22 | Rémunération du personnel – Prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel | 192 |
| 8 | Instruments dérivés | 160 | 23 | Impôts sur le résultat | 196 |
| 9 | Bureaux et matériel | 169 | 24 | Bénéfice par action | 199 |
| 10 | Acquisitions | 170 | 25 | Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels | 199 |
| 11 | Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles | 172 | 26 | Segmentation opérationnelle et géographique | 202 |
| 12 | Autres actifs | 173 | 27 | Principales filiales | 205 |
| 13 | Dépôts | 174 | 28 | Transactions avec des parties liées | 205 |
| 14 | Autres passifs | 175 | | | |
| 15 | Assurance | 176 | | | |

Conversion de monnaies étrangères

Nous exerçons nos activités dans plusieurs monnaies étrangères, et nous présentons nos états financiers consolidés en dollars canadiens, ce dollar étant notre monnaie fonctionnelle. Les actifs et passifs monétaires ainsi que les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur et libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont convertis en dollars canadiens aux cours d'origine. Les revenus et charges libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change moyen de l'exercice.

Les profits et pertes latents résultant de la conversion en dollars canadiens de notre investissement net dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture connexes et des impôts sur le résultat s'y rapportant, sont inclus dans le poste profits nets à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, de l'état consolidé du résultat global. Lorsque nous cédon un établissement à l'étranger et qu'ainsi, nous en perdons le contrôle, l'influence notable ou le contrôle conjoint, le montant cumulé des profits ou pertes de conversion, des activités de couverture connexes et des impôts sur le résultat s'y rapportant est reclassé dans notre état consolidé des résultats par voie du profit ou de la perte sur cession.

Les profits et pertes de change sur les titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui sont libellés en monnaies étrangères sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, après impôts, dans notre état consolidé des variations des capitaux propres. Tous les autres profits et pertes de conversion de monnaies étrangères sont inscrits au poste profits de change, autres que de négociation, à notre état consolidé des résultats au fur et à mesure qu'ils surviennent.

Nous concluons de temps à autre des contrats de couverture du change afin de réduire notre risque lié aux fluctuations de valeur des monnaies étrangères. Les profits et pertes réalisés et latents qui surviennent lorsque sont évalués à la valeur de marché des contrats de change liés à des couvertures économiques sont inclus dans les revenus autres que d'intérêts inscrits à notre état consolidé des résultats. Les variations de la juste valeur des contrats dérivés qui répondent aux conditions de la comptabilité de couverture sont inscrites dans le poste variation nette des profits (pertes) latents sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie de notre état consolidé du résultat global, et l'écart au comptant ou à terme (soit l'écart entre le cours de change à l'entrée en vigueur du contrat et celui prévalant à son expiration) est inscrit dans les revenus (charges) d'intérêts sur la durée de la couverture.

Revenus

Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit d'en percevoir le paiement est établi, c'est-à-dire, dans le cas de titres de participation cotés, à la date ex-dividende.

Revenus d'honoraires

La comptabilisation des revenus d'honoraires tient compte des honoraires et des modalités précisés dans les contrats conclus avec les clients, soit généralement lorsque nous avons rempli nos obligations stipulées dans lesdits contrats. Le paiement est habituellement exigible lorsque nous avons rempli nos obligations ou dans un court délai après les avoir remplies, de sorte qu'il n'y a généralement aucune composante financement importante associée aux paiements qui nous sont dus. Quant aux contrats pour lesquels le prix de transaction comprend une contrepartie variable, les revenus sont constatés dans la seule mesure où ils sont hautement probables. Lorsqu'un tiers intervient dans la fourniture de services à un client, nous déterminons si nous agissons pour notre propre compte ou en tant que mandataire, ce qui peut nécessiter l'exercice d'un jugement. Si nous agissons pour notre propre compte (lorsque nous contrôlons le droit à la prestation de services prévus au contrat avant qu'ils ne soient fournis aux clients), nous présentons les revenus séparément du montant à payer à l'autre partie; autrement, nous présentons les revenus déduction faite du montant à payer à l'autre partie.

Les **commissions et droits sur titres** ont trait aux groupes d'exploitation BMO Gestion de patrimoine (BMO GP) et BMO Marchés des capitaux (BMO MC) dans le cadre de transactions de courtage effectuées pour les clients. Ces commissions par action négociée sont normalement fixes et celles-ci, ainsi que les charges de compensation connexes, sont comptabilisées à la date de transaction. Il existe également des commissions, selon un pourcentage des avoirs en portefeuille du client, qui donnent droit à ce dernier à des conseils en placement et à un certain nombre de transactions, qui sont comptabilisées au cours de la période à laquelle les commissions se rapportent.

Les **frais de service liés aux dépôts et aux ordres de paiement** ont essentiellement trait au groupe d'exploitation Services bancaires Particuliers et entreprises (PE) et comprennent les frais mensuels liés à la tenue de compte et d'autres frais liés aux activités facturés pour les dépôts et les services de gestion des liquidités. Les frais sont comptabilisés progressivement soit lorsque les services de tenue de compte ou de gestion des liquidités sont fournis ou à un moment précis lorsqu'une activité génératrice de produits est effectuée.

Les **frais de services de cartes** ont trait au groupe d'exploitation PE et comprennent essentiellement les frais d'interchange, les frais de retard et les frais annuels. Les frais de services de cartes sont comptabilisés lorsque les services connexes sont fournis, à l'exception des frais annuels, qui sont comptabilisés uniformément tout au long de l'exercice. Les frais d'interchange sont calculés selon un pourcentage du montant de la transaction ou peuvent être fixes pour chaque transaction, tel qu'il est établi par le réseau de paiement, et sont comptabilisés lorsque la transaction par carte est réglée. Les coûts liés aux primes ayant trait à nos cartes sont portés en diminution des frais de services de cartes au moment de la demande.

Les **frais de gestion de placements et de garde de titres** ont trait au groupe d'exploitation BMO GP et sont essentiellement fondés sur le solde des actifs sous gestion et de ceux sous administration, à la clôture de la période, et se rapportent aux services de gestion de placements, de garde de titres, de gestion du patrimoine et aux services fiduciaires fournis. Les frais sont comptabilisés au cours de la période où les services sont fournis.

Les **revenus tirés de fonds d'investissement** ont trait au groupe d'exploitation BMO GP et correspondent à des frais pour les services de gestion de fonds, lesquels sont calculés et comptabilisés principalement selon un pourcentage de la valeur liquidative du fonds. Les frais sont comptabilisés au cours de la période où les services sont fournis.

Les **commissions de prise ferme et de consultation** ont trait au groupe d'exploitation BMO MC et surviennent lorsque nous agissons à titre de preneur ferme ou de placeur pour compte dans le cadre de placements de titres, où nous structurons et gérons les syndications de prêts et où nous fournissons des services en matière de fusions et acquisitions et des conseils en matière de montage. Les commissions de prise ferme et de consultation sont généralement comptabilisées lorsque les services sont fournis.

Contrats de location

Nous sommes bailleurs aux termes de contrats de location-financement et de contrats de location simple. Les contrats de location sont classés comme contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif concerné. Sinon, ils sont classés comme contrats de location simple puisque nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

En tant que bailleur aux termes d'un contrat de location-financement, nous constatons un prêt d'un montant équivalent à l'investissement dans le contrat de location, ce qui représente la valeur actuelle des paiements minimaux à recevoir du preneur, paiements actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location, plus toute valeur résiduelle non garantie que nous prévoyons recouvrer à la fin de ce contrat. Les revenus locatifs qui en sont tirés sont pris en compte dans les prêts, sous revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, dans notre état consolidé des résultats.

Les actifs visés par des contrats de location simple sont pris en compte dans les autres actifs au bilan consolidé. Les revenus locatifs sont constatés selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location dans le poste autres, sous revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats. L'amortissement de ces actifs est constaté selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location dans le poste autres, sous charges autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Il y a lieu de se reporter à la note 9 pour connaître notre politique concernant la comptabilisation par le preneur.

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs financiers non courants qui sont classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente, et sont inscrits dans les autres actifs figurant dans notre bilan consolidé. Après son classement initial, un actif non courant n'est plus amorti et toute réduction ultérieure à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente est prise en compte dans le poste autres, sous revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Réforme des taux interbancaires offerts – Phase 2 des modifications

Nous avons adopté de manière anticipée, le 1^{er} novembre 2020, la phase 2 des modifications de l'IASB liées aux TIO de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7), de l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4) ainsi que de l'IFRS 16, *Contrats de location*. Ces modifications ont trait aux questions soulevées lors de la mise en œuvre de la réforme des taux interbancaires offerts (TIO), plus particulièrement dans le cas où les TIO seront remplacés par des taux de référence complémentaires. Au 31 octobre 2024, BMO avait effectué la transition de tous les TIO en livres sterling, en euros, en francs suisses, en yens japonais et en dollars américains ainsi que des taux offerts en dollar canadien (CDOR) vers des taux de référence complémentaires.

Le tableau suivant présente des informations quantitatives au 31 octobre 2023 et comprend les instruments financiers qui faisaient référence aux contrats restants au CDOR et au taux des acceptations bancaires ou les instruments qui constituaient des facilités à vue qui étaient soumises à des rectifications en vue de modifier le taux d'intérêt de référence. BMO a procédé à la transition de l'ensemble de ses expositions au CDOR vers des taux de référence complémentaires au 31 octobre 2024.

(en millions de dollars canadiens)

2023

| | |
|---|-----------|
| Actifs non dérivés ¹ | 44 370 \$ |
| Passifs non dérivés ¹ | 4 584 |
| Montants nominaux liés aux dérivés ^{2, 3} | 1 779 140 |
| Engagements de prêt autorisés et engagés ^{4, 5, 6} | 55 548 |

¹ Tous les montants sont présentés sur la base des montants contractuels en cours au 31 octobre 2023, à l'exception des titres, comptabilisés dans les actifs non dérivés présentés sur la base de leur valeur comptable.

² Les montants nominaux représentent le montant auquel un taux ou un prix s'applique pour calculer la somme en trésorerie qui doit être échangée en vertu du contrat. Les montants nominaux de référence ne constituent pas des actifs ni des passifs et ne sont donc pas inscrits à notre bilan consolidé.

³ Comprend certains swaps de devises pour lesquels la branche paiement et la branche receveur font référence au CDOR ou au taux des acceptations bancaires. Pour ces dérivés, le tableau ci-dessus comprend le montant nominal de la branche paiement et de la branche receveur dans les colonnes correspondantes, en s'alignant sur l'exposition au CDOR ou au taux des acceptations bancaires.

⁴ Ne tient pas compte des marges de crédit personnelles ni des cartes de crédit que nous pouvons annuler sans condition à notre entière discrétion. La grande majorité de ces engagements arrivent à échéance avant d'avoir été utilisés. Par conséquent, le montant contractuel total peut ne pas être représentatif du financement qui sera vraisemblablement requis dans le cadre de ces engagements.

⁵ Comprend les engagements de prêt dans le cadre desquels nos clients ont la possibilité de prélever des sommes sur leur facilité en plusieurs devises. Les montants prélevés seront soumis aux TIO en vigueur pour la monnaie étrangère, y compris ceux qui entrent dans le champ d'application de la réforme des TIO.

⁶ Les engagements comprennent les concours de trésorerie fournis par la Banque à des parties externes.

Utilisation d'estimations et recours à des jugements

L'établissement des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des jugements qui influent sur la valeur comptable de certains actifs et passifs ainsi que sur certains montants inclus dans le bénéfice net et d'autres informations connexes.

Les actifs et passifs les plus importants à l'égard desquels nous devons faire des estimations et poser des jugements comprennent : la provision pour pertes sur créances; les instruments financiers évalués à la juste valeur; les prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel; la dépréciation de titres; les participations dans des entreprises associées et des coentreprises; les impôts sur le résultat et les actifs d'impôt différé; l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles; les passifs relatifs aux contrats d'assurance; les provisions, y compris pour les poursuites judiciaires et les charges de restructuration, ainsi que les transferts d'actifs financiers, la consolidation d'entités structurées et l'évaluation des actifs et des passifs liés à notre acquisition de Bank of the West. Nous posons des jugements pour évaluer le modèle économique utilisé pour les actifs financiers de même que la question de savoir si la quasi-totalité des risques et des avantages a été transférée lorsque nous procédons à des transferts d'actifs financiers et pour établir si nous contrôlons les entités structurées, comme il en est question aux notes 6 et 7, respectivement. Si les résultats réels différaient des estimations, l'incidence serait constatée dans des périodes ultérieures.

Les perspectives économiques sont soumises à plusieurs risques qui pourraient avoir des résultats moins favorables sur l'économie nord-américaine, comme une hausse éventuelle des barrières tarifaires sur les importations américaines, une escalade des conflits au Moyen-Orient et en Ukraine, une montée des tensions entre les États-Unis et la Chine visant des enjeux de relations commerciales et Taiwan, des tensions entre le Canada et l'Inde ainsi que le déclenchement possible d'une grève des débardeurs sur la côte est des États-Unis et la côte américaine du golfe du Mexique en janvier 2025. De plus, le dollar canadien risque de s'affaiblir en raison des possibles barrières tarifaires américaines et de la renégociation à venir de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) en 2026. Les incidences sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre réputation et notre situation financière, ce qui inclut le potentiel de pertes sur créances, des pertes liées à des contreparties et des pertes évaluées à la valeur de marché, sur nos notations de crédit et nos ratios de fonds propres réglementaires et de liquidité, de même que l'incidence sur nos clients et nos concurrents dépendront de l'évolution de la situation, qui demeure incertaine. En raison de leur nature, les estimations que nous faisons et les jugements que nous posons aux fins de l'établissement de nos états financiers consolidés portent sur des questions qui sont inévitablement incertaines. Toutefois, nous disposons de politiques détaillées et de contrôles internes en place qui visent à assurer que les jugements posés pour estimer ces montants sont bien contrôlés et vérifiés de façon indépendante, et nous appliquons nos politiques uniformément d'une période à l'autre. Nous sommes d'avis que nos estimations de la valeur de nos actifs et de nos passifs sont appropriées en date du 31 octobre 2024.

Provision pour pertes sur créances

Le modèle de pertes sur créances attendues exige la comptabilisation des pertes sur créances en fonction des pertes attendues en général sur une période de 12 mois pour les prêts productifs et la comptabilisation des pertes sur créances attendues pour la durée de vie des prêts productifs dont le risque de crédit a subi une augmentation importante depuis qu'ils ont été accordés.

Pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, il faut tenir compte de nombreux facteurs et cela varie en fonction des catégories de produits et de risques. La méthode de la Banque pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit est établie en fonction de la variation de la probabilité de défaut (PD) entre l'octroi et la date de clôture, et il est évalué à l'aide de scénarios pondérés en fonction de la probabilité et de certains autres critères, dont le fait qu'un compte soit en souffrance depuis 30 jours ou qu'il soit inscrit dans une liste de comptes à surveiller. Un jugement éclairé concernant la qualité du crédit devra être exercé afin d'évaluer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit.

Pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit et pour calculer le montant des pertes sur créances attendues, nous devons nous fonder sur des estimations et exercer notre jugement à l'égard de questions dont l'issue est incertaine. Par exemple, l'évolution de la situation peut faire en sorte que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent dans une mesure importante des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution de la provision pour pertes sur créances. Lors du calcul des pertes sur créances attendues, les prévisions de la conjoncture économique future sont prises en considération de façon explicite. Nous avons conçu des modèles qui incorporent des variables macroéconomiques spécifiques propres à chaque portefeuille. Les principales variables économiques propres aux portefeuilles de prêts aux particuliers comprennent les principaux marchés où nous exerçons nos activités, soit le Canada et les États-Unis, ainsi que les marchés régionaux qui sont considérés comme importants. Les prévisions de la Banque sont élaborées en interne par notre groupe Études économiques, qui tient compte de données externes et de notre appréciation de la conjoncture économique future. Nous exerçons un jugement éclairé concernant la qualité du crédit afin d'intégrer diverses prévisions économiques qui sont pondérées en fonction de la probabilité pour déterminer les pertes sur créances attendues définitives. La provision est sensible aux changements des prévisions économiques et de la pondération selon la probabilité de chaque scénario de prévision.

On trouvera d'autres renseignements sur la provision pour pertes sur créances à la note 4.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Des techniques d'évaluation de la juste valeur sont utilisées pour évaluer divers actifs financiers et passifs financiers et aussi pour effectuer des tests de dépréciation à l'égard de certains actifs non financiers.

On trouvera d'autres renseignements sur nos techniques d'évaluation de la juste valeur à note 18.

Prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel

Nos actuaire indépendants calculent notre charge liée aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel en se fondant sur des hypothèses élaborées par la direction. Si les chiffres réels différaient des hypothèses posées, l'écart serait comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

La charge au titre des prestations de retraite et d'autres avantages futurs du personnel, les actifs des régimes et les obligations au titre des prestations définies sont aussi sensibles aux fluctuations des taux d'actualisation. Eu égard à tous nos régimes, nous établissons les taux d'actualisation en fonction du taux des obligations de sociétés de grande qualité cotées AA dont les échéances correspondent au flux de trésorerie propres aux régimes.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation des prestations de retraite et des autres avantages futurs du personnel à la note 22.

Dépréciation de titres et participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Les titres de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont soumis à des tests de dépréciation au moyen du modèle de pertes sur créances attendues. En ce qui concerne les titres dont le risque de crédit est réputé faible, la provision pour pertes sur créances est évaluée en fonction d'un montant équivalant aux pertes sur créances attendues sur 12 mois.

Nous soumettons nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises, y compris celles inscrites dans les autres actifs, à des tests à la fin de chaque trimestre afin de repérer et d'évaluer les placements qui montrent des signes d'une possible dépréciation. En ce qui concerne ces participations, une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur jusqu'à un montant inférieur à leur coût constitue une indication objective de dépréciation.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation de nos titres de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, la provision pour pertes sur créances et la détermination de la juste valeur aux notes 3, 12 et 18.

Impôts sur le résultat et actifs d'impôt différé

Le calcul de la charge d'impôts sur le résultat est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions inscrites à notre état consolidé des résultats, à notre état consolidé du résultat global ou à notre état consolidé des variations des capitaux propres. Pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat, nous interprétons les lois fiscales, la jurisprudence et les positions administratives de nombreux territoires et comptabilisons, en nous fondant sur notre jugement, le montant requis pour régler les obligations fiscales calculé selon notre estimation. Nous posons également des hypothèses concernant le moment prévu de la résorption des actifs et passifs d'impôt différé. Si notre interprétation et nos hypothèses diffèrent de celles des autorités fiscales ou si le moment de la résorption ne correspond pas à nos prévisions, notre charge d'impôts sur le résultat pourrait augmenter ou diminuer dans des périodes à venir. Le montant d'une telle augmentation ou diminution ne peut être raisonnablement estimé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement lorsqu'il est probable que le bénéfice imposable des futures périodes sera suffisamment élevé pour permettre d'utiliser les différences temporaires déductibles ou les pertes fiscales et les crédits d'impôt non utilisés. Nous sommes tenus d'évaluer s'il est probable que nos actifs d'impôt différé se réalisent. Les facteurs pris en compte pour évaluer la probabilité de réalisation sont les suivants : le bénéfice et les gains en capital passés, nos prévisions en matière de futur bénéfice net avant impôts et la période à courir avant l'expiration des reports de pertes en avant et des crédits d'impôt. Toute modification de nos évaluations de ces facteurs pourrait se traduire par une augmentation ou une diminution de la charge d'impôts sur le résultat des périodes futures.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation des impôts sur le résultat à la note 23.

Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles

Aux fins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition est attribué à nos groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT), qui correspondent au plus bas niveau auquel l'écart d'acquisition est surveillé à des fins de gestion interne. Les tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par année et mettent en jeu la comparaison des valeurs comptables et des valeurs recouvrables des UGT auxquelles l'écart d'acquisition est attribué afin de déterminer si la valeur recouvrable de chaque groupe demeure supérieure à sa valeur comptable. Si la valeur comptable du groupe se révèle supérieure à sa valeur recouvrable, un calcul de la dépréciation est effectué. La valeur recouvrable d'une UGT correspond au montant le plus élevé de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et de sa valeur d'utilité.

Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, nous utilisons un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, qui est conforme à ceux que nous employons lorsque nous procédons à l'acquisition d'une entreprise. Ce modèle dépend d'hypothèses relatives à la croissance des revenus, aux taux d'actualisation et aux synergies découlant des acquisitions ainsi que de la disponibilité des données sur des acquisitions comparables. Tout changement à ces hypothèses influencerait, de manière différente, sur la détermination de la juste valeur de chaque UGT. Nous devons faire preuve de jugement et poser des hypothèses afin d'établir la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Des hypothèses et des choix différents pourraient influencer sur l'évaluation de la juste valeur ainsi que sur toute réduction de valeur pour dépréciation pouvant en résulter.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont amorties par imputation au résultat sur une période ne dépassant jamais 15 ans, au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire ou dégressif, selon la nature de l'actif. Nous soumettons les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée à des tests de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont soumises à des tests de dépréciation annuellement. S'il est déterminé que des immobilisations incorporelles ont subi une perte de valeur, nous les ramenons à leur valeur recouvrable, qui correspond au plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

On trouvera d'autres renseignements sur l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles à la note 11.

Passifs relatifs aux contrats d'assurance

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance représentent les estimations de flux de trésorerie d'exécution, incluant un ajustement au titre du risque, ainsi que la marge sur services contractuels. Les flux de trésorerie d'exécution correspondent aux flux de trésorerie futurs estimés afférents à la période de couverture résiduelle et aux sinistres survenus antérieurement; ces flux de trésorerie sont alors pondérés par leur probabilité d'occurrence et actualisés. Cela est fondé sur des hypothèses en matière de risque non financier portant notamment sur la mortalité, les déchéances de polices et les charges; ces hypothèses s'appuient sur une combinaison de données propres au secteur d'activité et à une entité et, pour ce qui est des charges, elles sont fondées sur l'analyse de données historiques selon lesquelles les charges découlent des activités d'assurance. Ces hypothèses sont passées en revue au moins une fois l'an et sont actualisées suivant les résultats réels et la conjoncture du marché. De plus, nous recourons à un ajustement au titre du risque non financier afin de porter le degré de confiance à l'égard de la suffisance des réserves entre 70 % et 75 %. La marge sur services contractuels est un composant du passif qui représente les profits non acquis que nous comptabilisons lorsque les services sont rendus.

On trouvera d'autres renseignements sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance à la note 15.

Provisions

Une provision, y compris les provisions pour les poursuites judiciaires et les charges de restructuration, est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Banque a une obligation juridique ou implicite actuelle dont elle peut estimer le montant de façon fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour acquitter cette obligation. Une provision est comptabilisée selon la meilleure estimation du montant qui serait nécessaire pour régler toute obligation à la date du bilan, compte tenu des risques et incertitudes connexes. La direction ainsi que des experts externes participent à l'estimation des provisions, le cas échéant. Les coûts réels de la résolution de certaines obligations pourraient être considérablement plus élevés ou moins élevés que le montant des provisions.

On trouvera d'autres renseignements sur les provisions à la note 25.

Transferts d'actifs financiers

Nous concluons des transactions visant le transfert d'actifs financiers, essentiellement des prêts ou des titres adossés à des créances hypothécaires, avec une entité structurée ou un tiers afin d'avoir accès à d'autres sources de financement ou dans le cadre de nos activités de négociation. Nous déterminons si la quasi-totalité de leurs risques et avantages ou le contrôle ont été transférés afin d'établir s'ils peuvent être décomptabilisés. Puisque nous demeurons exposés à la quasi-totalité des risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt ou de crédit associés aux actifs titrisés, les transferts ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation. Nous continuons d'inscrire les actifs et comptabilisons le produit en trésorerie connexe en tant que financement garanti à notre bilan consolidé.

On trouvera d'autres renseignements sur les actifs financiers transférés à la note 6.

Consolidation d'entités structurées

Les entités de titrisation que nous soutenons ont généralement un pouvoir décisionnel limité. La structure de ces entités restreint les activités qu'elles peuvent mener, les types d'actifs qu'elles peuvent détenir et le financement de leurs activités. Nous contrôlons et consolidons ces entités, puisque nous détenons les principaux pouvoirs de décision nécessaires pour obtenir la majorité des avantages de leurs activités.

Pour ce qui est de certaines participations dans des sociétés en commandite, nous posons des jugements afin de déterminer si nous les contrôlons ou non. Par suite d'une évaluation de nos participations et de nos droits, nous avons établi que nous ne contrôlions pas certaines entités, même si notre participation pouvait être supérieure à 50 %. Cela peut survenir lorsque nous ne sommes pas le commandité d'une telle société et que les droits du commandité influent le plus sur les rendements de celle-ci. En outre, nous avons établi que nous contrôlions certaines entités même si notre participation était de moins de 50 %, par exemple lorsque nous en sommes le commandité et que nos droits influent le plus sur leurs rendements.

On trouvera d'autres renseignements sur les entités structurées aux notes 7 et 21.

Acquisition de Bank of the West – Évaluation des actifs et passifs

Des jugements et des hypothèses importants ont été utilisés pour calculer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris de Bank of the West, notamment le portefeuille de prêts, les immobilisations incorporelles au titre des dépôts de base, les autres immobilisations incorporelles découlant de relations clients ainsi que les dépôts à échéance fixe.

Pour établir la juste valeur des prêts, il convient d'estimer les flux de trésorerie devant être obtenus relativement à tous les prêts acquis puis de les actualiser à leur valeur actualisée. Nous avons estimé les flux de trésorerie attendus en fonction de modèles qui intègrent la meilleure estimation de la direction quant aux hypothèses clés actuelles telles que les taux de défaillance, l'ampleur des taux de perte, le calendrier des remboursements anticipés et les garanties. Pour déterminer le taux d'actualisation, nous avons tenu compte de divers facteurs, dont les coûts que nous engageons pour mobiliser des fonds sur le marché actuel, la prime de risque associée aux prêts et les frais de gestion des portefeuilles.

La juste valeur des immobilisations incorporelles au titre des dépôts de base est calculée selon une approche axée sur les flux de trésorerie actualisés, en comparant la valeur actualisée du coût de maintien des dépôts acquis au coût des modes de financement de rechange. La valeur actualisée relative au coût engagé pour maintenir les dépôts acquis tient compte d'une estimation des charges d'intérêts futures et des charges d'exploitation au titre des dépôts de base acquis. Les dépôts de base correspondent à des sources de financement que nous considérons stables à des taux inférieurs à ceux du marché. Le retrait de dépôts a été estimé à l'aide de données historiques sur l'attrition, puis comparé aux sources du marché à la date de l'acquisition.

Nous avons calculé la juste valeur des relations clients acquises afférentes aux portefeuilles de gestion de patrimoine et de cartes de crédit en fonction de l'excédent des entrées de trésorerie futures estimées (c.-à-d. les revenus provenant de relations acquises) sur les sorties de trésorerie estimées connexes (c.-à-d. les coûts d'exploitation et les charges relatives aux actifs contributifs) sur la durée estimée de la clientèle.

Pour obtenir la juste valeur des dépôts à échéance fixe, nous avons estimé les flux de trésorerie devant être versés pour ensuite les actualiser à leur valeur actualisée. Le montant et le moment des sorties de trésorerie tenaient compte du jugement qu'a exercé la direction en ce qui a trait à la probabilité de rachat anticipé et au moment où le client effectuera des retraits. Les taux d'actualisation s'appuient sur les taux en vigueur que nous avons payés sur des dépôts semblables à la date d'acquisition.

La juste valeur de tous les autres actifs et passifs, y compris les biens immobiliers, a été obtenue par application des données de marché, dans la mesure du possible, ainsi que du jugement exercé par la direction pour déterminer le prix qui serait obtenu dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions normales de concurrence entre deux parties averties et consentantes.

On trouvera d'autres renseignements sur notre méthode de comptabilisation afférente à l'acquisition aux notes 4 et 10.

Changements des IFRS et de méthodes comptables

IFRS 17, Contrats d'assurance

En date du 1^{er} novembre 2023, nous avons adopté l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui propose un référentiel comptable pour tous les types de contrats d'assurance et qui remplace la version actuelle de l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4).

L'IFRS 17 modifie en profondeur le traitement comptable des contrats d'assurance. En effet, la Banque doit apporter deux changements importants ayant une incidence sur le moment où les résultats sont comptabilisés.

Tout d'abord, l'IFRS 17 exige que nous regroupions des contrats d'assurance qui comportent des risques similaires, ont été souscrits au cours du même exercice et dont le niveau de rentabilité prévu est semblable. Il n'existait aucune exigence semblable en matière de regroupement aux termes de l'IFRS 4. Nous devons par la suite évaluer ces groupes de contrats en fonction de notre estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus qui découleront de l'exécution des contrats, à laquelle s'ajoute un ajustement explicite au titre du risque propre à l'assurance. Dans le cas où les entrées de trésorerie futures actualisées sont supérieures aux sorties de trésorerie futures actualisées et ajustées pour tenir compte du risque, nous comptabilisons une marge sur services contractuels représentant les profits non acquis qui seront constatés sur la durée des contrats d'assurance. En ce qui concerne un groupe de contrats d'assurance dont on s'attend à ce qu'il subisse des pertes, ces pertes sont comptabilisées immédiatement en résultat, soit dans les résultats des activités d'assurance sous les revenus autres que d'intérêts. Les versements des sorties de trésorerie d'exécution attendues, l'ajustement au titre du risque et la marge sur services contractuels seront pris en compte dans les résultats des activités d'assurance dans notre état consolidé des résultats sur la durée des contrats d'assurance connexes. Nous aurons recours à cette méthode pour l'ensemble des contrats d'assurance, exception faite de l'assurance crédit et de contrats d'assurance avec participation directe. Nous appliquerons une méthode modifiée à nos produits avec participation directe, y compris les fonds distincts, méthode selon laquelle leur évaluation initiale cadre avec celle des autres contrats d'assurance; toutefois, la variabilité des variables financières est inscrite dans la marge sur services contractuels en diminution des revenus, ce qui représente la variabilité de notre propre part des frais. En ce qui concerne nos activités visant les créances, la période de couverture étant d'un an ou moins, nous différencierons les primes reçues et les porterons en résultat sur la durée de la couverture et comptabiliserons un passif au titre des sinistres que lorsque la perte est survenue.

Aux termes de l'IFRS 4, les profits ou pertes découlant de nouveaux contrats étaient portés immédiatement en résultat.

L'autre différence principale entre l'IFRS 17 et l'IFRS 4 concerne le taux utilisé pour actualiser nos passifs relatifs aux contrats d'assurance. Aux termes de l'IFRS 17, le taux d'actualisation englobe un taux de rendement sans risque et une prime de liquidité qui tiennent compte des caractéristiques inhérentes à ces passifs. Le taux d'actualisation utilisé en vertu de l'IFRS 4 s'appliquait au rendement des actifs détenus en vue de soutenir les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Nous avons choisi la méthode comptable aux termes de l'IFRS 17 afin de prendre en compte l'incidence des modifications apportées au taux d'actualisation et aux hypothèses financières afférents aux passifs relatifs aux contrats d'assurance dans le rendement des placements liés à l'assurance, sous les revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Au moment de la transition, nous avons été tenus de procéder à l'application rétrospective intégrale en retraitant les chiffres des périodes précédentes comme si l'IFRS 17 avait toujours été appliquée, à moins que cela ne soit impraticable, auquel cas nous devions recourir soit à l'application rétrospective modifiée, qui consiste à appliquer des modifications précises à l'application rétrospective intégrale, soit à l'approche fondée sur la juste valeur qui consiste à déterminer une juste valeur pour la marge sur services contractuels en établissant la différence entre la juste valeur d'un groupe de contrats, compte tenu notamment de certaines hypothèses liées à la juste valeur du point de vue d'un intervenant du marché, et nos flux de trésorerie d'exécution à la date de transition. Nous avons opté pour l'application rétrospective intégrale à l'égard de nos activités visant les créances et pour l'approche fondée sur la juste valeur pour tous les autres produits souscrits avant le 1^{er} novembre 2022. L'incidence de l'adoption de l'IFRS 17 au 1^{er} novembre 2022 a correspondu à une augmentation des actifs de 1 075 millions de dollars, à une augmentation des passifs de 2 181 millions et à une diminution des capitaux propres de 1 106 millions après impôts. La marge sur services contractuels est admissible à titre de fonds propres de catégorie 1. Nous avons appliqué le changement sur une base rétrospective comme si nous avions toujours comptabilisé les contrats d'assurance en vertu de l'IFRS 17.

IAS 40, Immeubles de placement

Au moment de la transition à l'IFRS 17, nous avons volontairement changé de méthode comptable pour l'évaluation des immeubles de placement comptabilisés dans les actifs liés à l'assurance, dans les autres actifs dans notre bilan consolidé, en passant de l'évaluation au coût à l'évaluation à la juste valeur, afin de mieux aligner les rendements sur nos immeubles de placement avec les profits et les pertes de nos activités d'assurance. L'IAS 40, *Immeubles de placement* (IAS 40) autorise l'une ou l'autre méthode d'évaluation. Nous avons appliqué ce changement de manière rétrospective comme si nous avions toujours comptabilisé les immeubles de placement à leur juste valeur. Ce changement s'est traduit par une augmentation des autres actifs de 132 millions de dollars et des capitaux propres de 132 millions après impôts au 1^{er} novembre 2022.

Incidence liée à la transition

Le tableau suivant présente l'incidence de ces changements au 1^{er} novembre 2022 :

| (en millions de dollars canadiens) | | 1 ^{er} novembre 2022 Chiffres présentés antérieurement | Incidence de l'adoption de l'IFRS 17 | Incidence du traitement comptable selon l'IAS 40 | 1 ^{er} novembre 2022 Chiffres retraités |
|------------------------------------|----------------------------|---|---|---|---|
| Actifs | | | | | |
| Autres actifs | | | | | |
| | Actifs d'impôt différé | 1 175 \$ | 418 \$ | (51)\$ | 1 542 \$ |
| | Actifs divers | | | | |
| | Actifs liés à l'assurance | 2 575 | 657 | 183 | 3 415 |
| Total des actifs | | 3 750 \$ | 1 075 \$ | 132 \$ | 4 957 \$ |
| Passifs | | | | | |
| Autres passifs | | | | | |
| | Passifs liés à l'assurance | 11 201 \$ | 2 181 \$ | -\$ | 13 382 \$ |
| | Passifs divers | | | | |
| | Passifs d'impôt différé | 102 | - | - | 102 |
| Total des passifs | | 11 303 \$ | 2 181 \$ | -\$ | 13 484 \$ |

L'incidence de ces changements sur notre ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires n'a pas été importante.

IFRS 9, Instruments financiers

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2023, nous avons modifié volontairement notre méthode pour comptabiliser des contrats normalisés visant l'achat ou la vente d'actifs financiers à la date de transaction, au lieu de la date de règlement. Cette modification a été appliquée de manière rétrospective, tel qu'il est exigé lorsque des modifications sont apportées aux méthodes comptables, comme si nous avions toujours comptabilisé les transactions sur titres à la date de transaction. On entend par contrat normalisé un contrat dont les modalités imposent le règlement dans le délai défini généralement par une convention sur le marché concerné ou par la réglementation. Une augmentation des actifs et des passifs de l'ordre de 52,5 milliards de dollars a résulté de cette modification au 31 octobre 2023.

IAS 12, Impôts sur le résultat

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2023, nous avons adopté une modification à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat* (IAS 12). La modification restreint l'exception prévue à l'IAS 12 visant à exclure les transactions qui donnent lieu à des différences temporaires égales et compensatoires d'un montant égal (tels les contrats de location et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations). À l'adoption de cette modification, nous avons comptabilisé des actifs d'impôt différé et des passifs d'impôt différé distincts relativement aux actifs et aux passifs donnant lieu à des différences temporaires. Notre bilan consolidé n'a pas été visé par cette modification, car les soldes ne peuvent être compensés que s'ils sont prélevés par la même administration fiscale.

Changements futurs des IFRS et de méthodes comptables

IFRS 9, Instruments financiers

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 9 comprenant des indications additionnelles relativement à deux domaines. La première modification porte sur les actifs financiers présentant des clauses conditionnelles ainsi que sur le moment où ces clauses peuvent être considérées comme concordant avec un contrat de prêt de base, auquel cas l'instrument peut être évalué au coût amorti. La deuxième modification a trait au moment de la décomptabilisation des passifs financiers lorsque ceux-ci sont réglés à l'aide d'un système de paiement électronique et que certaines conditions sont satisfaites. Ces modifications entreront en vigueur à compter de notre exercice qui débutera le 1^{er} novembre 2026. Nous évaluons actuellement quel sera l'impact de ces modifications sur nos états financiers consolidés.

IAS 12, Impôts sur le résultat

En mai 2023, l'IASB a publié une modification à l'IAS 12. La modification répond aux préoccupations relatives à la comptabilisation de l'impôt minimum complémentaire mondial, comme l'indique le plan de réforme de la fiscalité internationale reposant sur deux piliers élaboré par les membres du cadre inclusif sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du G20. La modification à l'IAS 12 prévoit une exemption temporaire obligatoire de la comptabilisation des impôts différés afférents à l'impôt complémentaire. Nous avons appliqué l'exemption temporaire obligatoire aux impôts différés dans les territoires dans lesquels nous exerçons nos activités où la loi sur l'impôt complémentaire a été adoptée ou quasi adoptée. Les règles relatives à l'impôt minimum complémentaire mondial entreront en vigueur à compter de notre exercice qui débutera le 1^{er} novembre 2024 et, par conséquent, nous nous attendons à une augmentation de notre taux d'impôt effectif pouvant aller jusqu'à 65 points de base à l'exercice 2025.

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* (IFRS 18) qui remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et entrera en vigueur pour notre exercice ouvert le 1^{er} novembre 2027. L'IFRS 18 oblige à modifier la façon dont les informations sont regroupées et présentées dans les états financiers et exige que certaines mesures de la performance choisies par la direction soient incluses dans les états financiers. Nous évaluons actuellement quel sera l'impact de cette norme sur la présentation de nos états financiers consolidés.

Note 2 : Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques

Trésorerie et équivalents de trésorerie

| (en millions de dollars canadiens) | 2024 | 2023 |
|---|-----------|-----------|
| Trésorerie et dépôts à d'autres banques ¹ | 62 823 \$ | 75 528 \$ |
| Chèques et autres effets en transit, montant net | 2 275 | 2 406 |
| Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 65 098 \$ | 77 934 \$ |

¹ Comprend les dépôts à la Banque du Canada, à la Réserve fédérale des États-Unis et à d'autres banques centrales.

Chèques et autres effets en transit, montant net

Les chèques et les autres effets en transit, qui représentent le montant net des chèques en cours de compensation et les autres effets en transit entre nous et d'autres banques, sont inscrits au coût.

Restrictions visant la trésorerie

Nous sommes tenus de maintenir des réserves ou des soldes minimaux auprès de certaines banques centrales, organismes de réglementation et contreparties, et ces montants totalisaient 80 millions de dollars au 31 octobre 2024 (125 millions au 31 octobre 2023).

Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques

Les dépôts à d'autres banques, qui comprennent les acceptations qui ont été émises par d'autres banques et que nous avons achetées, sont inscrits au coût amorti. Les revenus d'intérêts provenant de ceux-ci sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Note 3 : Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont divisées en cinq catégories, chacune visant un objectif distinct et étant soumise à un traitement comptable qui lui est propre. Les catégories de valeurs mobilières que nous détenons sont les suivantes :

Les **titres de négociation** sont ceux achetés aux fins de revente à court terme. Les titres de négociation sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les coûts de transaction et les variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les revenus (pertes) de négociation à notre état consolidé des résultats.

Les **titres évalués à la juste valeur par le biais du résultat net** sont comptabilisés à la juste valeur, tandis que les variations de la juste valeur et les coûts de transaction connexes sont comptabilisés dans notre état consolidé des résultats au poste profits sur titres, autres que de négociation, à l'exception de ce qui est indiqué ci-après. Cette catégorie comprend :

Titres désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Pour être admissibles à cette désignation, les titres doivent avoir une juste valeur pouvant être calculée de manière fiable, et leur désignation doit éliminer ou réduire sensiblement la disparité de traitement qui, autrement, résulterait de l'évaluation des profits et des pertes sur une base différente. Les titres doivent être désignés au moment de leur constatation initiale et cette désignation est irrévocable. Si ces titres n'étaient pas désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, ils seraient comptabilisés soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit au coût amorti.

Nous désignons certains titres détenus par nos filiales du secteur de l'assurance qui soutiennent nos passifs relatifs aux contrats d'assurance et nos passifs au titre des contrats de placement désignés à la juste valeur par le biais du résultat net puisque les variations des variables financières entrant dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des passifs au titre des contrats de placement sont comptabilisées dans l'état des résultats au cours de chaque période. Cette désignation permet d'harmoniser les résultats comptables avec le mode de gestion du portefeuille, en réduisant la non-concordance comptable en ce qui a trait aux profits et pertes latents, puisque les variations de la juste valeur des titres, des passifs au titre des contrats de placement désignés à la juste valeur et l'incidence de la variation des taux d'actualisation et les hypothèses financières liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance sont tous comptabilisés à l'état consolidé des résultats dans les revenus autres que d'intérêts, au poste rendement des placements liés à l'assurance. La juste valeur de ces titres s'établissait à 12 214 millions de dollars au 31 octobre 2024 (10 003 millions au 31 octobre 2023). L'exposition maximale au risque de crédit pour les titres désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net correspond à la valeur comptable de ces mêmes titres.

Titres devant obligatoirement être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les titres gérés sur la base de la juste valeur, mais qui ne sont pas détenus à des fins de négociation, ou des titres de créance dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts, et des titres de participation qui ne sont pas détenus à des fins de négociation ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur de ces placements de 6 850 millions de dollars au 31 octobre 2024 (6 730 millions au 31 octobre 2023) est constatée dans les titres de notre bilan consolidé.

Les investissements dans des entités ouvrant droit au crédit d'impôt pour la construction de logements à prix abordable sont inclus dans ce solde étant donné qu'ils sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de la juste valeur des investissements et l'avantage au titre des crédits d'impôt reçus étant comptabilisés dans les profits sur titres, autres que de négociation, sous revenus autres que d'intérêts. La juste valeur de ces investissements s'établissait à 900 millions de dollars au 31 octobre 2024 (808 millions au 31 octobre 2023).

Les **titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global** sont des titres de créance achetés dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre les titres. Les flux de trésorerie liés à ces titres correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Ces titres peuvent être vendus en raison ou en prévision de variations des taux d'intérêt et de tout risque de remboursement par anticipation qui en résulte, de variations du risque de crédit, de variations du risque de change ou encore de changements quant aux sources ou aux modalités de financement, ou pour combler des besoins de liquidités.

Les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués par la suite à la juste valeur, les profits et pertes latents étant inscrits dans notre état consolidé du résultat global jusqu'à ce que ces titres soient vendus ou dépréciés. Les profits et pertes sur cession et les pertes (recouvrements) de valeur sont inscrits à notre état consolidé des résultats dans les revenus autres que d'intérêts au poste profits sur titres, autres que de négociation. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans notre état consolidé des résultats, dans les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste valeurs mobilières, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les **titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global** sont des titres de participation à l'égard desquels nous avons choisi de comptabiliser les variations de la juste valeur de l'instrument dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'à la juste valeur par le biais du résultat net. Les profits ou pertes constatés à l'égard de ces instruments ne seront jamais comptabilisés en résultat net. Les titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne sont pas assujettis à une évaluation de la dépréciation.

Les **titres de créance au coût amorti** sont des titres de créance achetés ou montés dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels, qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Ces titres sont initialement constatés à la juste valeur majorée des coûts de transaction et sont, par la suite, évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les pertes de valeur (recouvrements) sont inscrites à notre état consolidé des résultats, dans les profits sur titres, autres que de négociation, sous revenus autres que d'intérêts. Les revenus d'intérêts gagnés et l'amortissement de la prime, de l'escompte et des coûts de transaction sont comptabilisés dans notre état consolidé des résultats, dans les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste valeurs mobilières.

Nous inscrivons à notre bilan consolidé toutes nos transactions sur titres selon le mode de comptabilisation à la date de transaction.

Test de dépréciation

Les titres de créance au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont soumis à des tests de dépréciation au moyen du modèle de pertes sur créances attendues, à l'exception des titres dont le risque de crédit est réputé faible et dont la provision pour pertes sur créances est évaluée en fonction d'un montant équivalant aux pertes sur créances attendues sur 12 mois. Un titre de créance est considéré comme ayant un risque de crédit faible si l'emprunteur comporte un risque de défaillance faible et s'il a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme et que cette capacité ne sera pas nécessairement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme, même si elle peut l'être. La cote de risque de crédit afférente à tous nos titres de créance correspond à celle de catégorie investissement.

Les titres de créance au coût amorti, qui totalisent 115 188 millions de dollars au 31 octobre 2024 (116 814 millions au 31 octobre 2023), sont présentés déduction faite de la provision pour pertes sur créances de 3 millions au 31 octobre 2024 (3 millions au 31 octobre 2023).

Les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui totalisent 93 702 millions de dollars au 31 octobre 2024 (62 819 millions au 31 octobre 2023), sont présentés déduction faite de la provision pour pertes sur créances de 4 millions au 31 octobre 2024 (3 millions au 31 octobre 2023).

Évaluation de la juste valeur

Pour ce qui est des titres négociés en bourse, nous considérons la valeur à la cote comme étant la juste valeur. La valeur à la cote est fondée sur les cours acheteur ou vendeur, selon ce qui permet le mieux d'évaluer la juste valeur. Dans le cas où le cours n'est pas disponible, nous utilisons des méthodes d'estimation afin d'en déterminer la juste valeur. On trouvera d'autres renseignements sur les techniques d'évaluation de la juste valeur à la note 18.

Terme à court de titres

Le tableau qui suit présente les termes à court de titres :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | Terme à court | | | | | Sans échéance | 2024 | 2023 |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| | Moins de 1 an | De 1 an à 3 ans | De 3 à 5 ans | De 5 à 10 ans | Plus de 10 ans | | Total | Total |
| Titres de négociation | | | | | | | | |
| Titres émis ou garantis par : | | | | | | | | |
| l'administration fédérale canadienne | 620 \$ | 1 353 \$ | 1 933 \$ | 1 664 \$ | 4 466 \$ | - \$ | 10 036 \$ | 11 370 \$ |
| des provinces et municipalités canadiennes | 1 983 | 460 | 760 | 944 | 3 438 | - | 7 585 | 7 170 |
| l'administration fédérale américaine | 896 | 8 123 | 1 933 | 5 709 | 7 587 | - | 24 248 | 20 132 |
| des municipalités, agences et États américains | 4 | 52 | 35 | 269 | 205 | - | 565 | 279 |
| d'autres administrations publiques | 719 | 1 206 | 1 185 | 569 | 170 | - | 3 849 | 2 540 |
| Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines ¹ | 427 | 451 | 898 | 1 089 | 38 130 | - | 40 995 | 21 517 |
| Titres de créance d'entreprises | 1 590 | 3 283 | 4 234 | 3 936 | 2 147 | - | 15 190 | 11 933 |
| Prêts détenus à des fins de transaction | - | 66 | 195 | 214 | - | - | 475 | 450 |
| Titres de participation d'entreprises | - | - | - | - | - | 65 983 | 65 983 | 48 327 |
| Total des titres de négociation | 6 239 | 14 994 | 11 173 | 14 394 | 56 143 | 65 983 | 168 926 | 123 718 |
| Titres à la juste valeur par le biais du résultat net | | | | | | | | |
| Titres émis ou garantis par : | | | | | | | | |
| l'administration fédérale canadienne | 276 | 7 | - | 11 | 109 | - | 403 | 216 |
| des provinces et municipalités canadiennes | 2 | 10 | 34 | 113 | 1 419 | - | 1 578 | 1 166 |
| l'administration fédérale américaine | 5 | - | - | - | 1 522 | - | 1 527 | 2 088 |
| d'autres administrations publiques | 25 | - | - | - | - | - | 25 | 48 |
| Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines ¹ | - | - | 13 | 8 | - | - | 21 | 19 |
| Titres de créance d'entreprises | 143 | 270 | 355 | 1 012 | 7 000 | - | 8 780 | 7 362 |
| Titres de participation d'entreprises | - | - | - | - | - | 6 730 | 6 730 | 5 834 |
| Total des titres à la juste valeur par le biais du résultat net | 451 | 287 | 402 | 1 144 | 10 050 | 6 730 | 19 064 | 16 733 |
| Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | | | | | | | | |
| Titres émis ou garantis par : | | | | | | | | |
| l'administration fédérale canadienne | | | | | | | | |
| Coût amorti | 12 552 | 5 951 | 10 703 | 4 686 | - | - | 33 892 | 20 579 |
| Juste valeur | 12 571 | 5 975 | 10 861 | 4 770 | - | - | 34 177 | 20 100 |
| Rendement (%) | 3,48 | 2,95 | 3,55 | 2,93 | - | - | 3,33 | 3,05 |
| des provinces et municipalités canadiennes | | | | | | | | |
| Coût amorti | 665 | 496 | 2 265 | 2 496 | 17 | - | 5 939 | 5 281 |
| Juste valeur | 666 | 496 | 2 286 | 2 533 | 15 | - | 5 996 | 5 055 |
| Rendement (%) | 3,29 | 3,08 | 4,01 | 3,45 | 4,19 | - | 3,61 | 3,23 |
| l'administration fédérale américaine | | | | | | | | |
| Coût amorti | 1 423 | 1 750 | 4 344 | 9 516 | - | - | 17 033 | 6 245 |
| Juste valeur | 1 422 | 1 743 | 4 283 | 9 517 | - | - | 16 965 | 5 880 |
| Rendement (%) | 4,00 | 4,00 | 3,83 | 4,19 | - | - | 4,06 | 3,77 |
| des municipalités, agences et États américains | | | | | | | | |
| Coût amorti | 423 | 652 | 714 | 2 789 | 547 | - | 5 125 | 5 486 |
| Juste valeur | 420 | 640 | 702 | 2 766 | 540 | - | 5 068 | 5 301 |
| Rendement (%) | 2,22 | 2,56 | 3,36 | 4,59 | 5,32 | - | 4,04 | 4,22 |
| d'autres administrations publiques | | | | | | | | |
| Coût amorti | 3 912 | 616 | 1 115 | - | - | - | 5 643 | 7 064 |
| Juste valeur | 3 918 | 614 | 1 124 | - | - | - | 5 656 | 6 969 |
| Rendement (%) | 2,87 | 3,42 | 4,00 | - | - | - | 3,15 | 3,11 |
| Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines ¹ | | | | | | | | |
| Coût amorti | 58 | 1 381 | 7 390 | 4 396 | 8 345 | - | 21 570 | 16 421 |
| Juste valeur | 58 | 1 373 | 7 360 | 4 356 | 8 146 | - | 21 293 | 15 765 |
| Rendement (%) | 0,85 | 2,79 | 4,44 | 3,66 | 3,81 | - | 3,92 | 4,76 |
| Titres de créance d'entreprises | | | | | | | | |
| Coût amorti | 1 748 | 581 | 492 | 1 473 | 97 | - | 4 391 | 3 676 |
| Juste valeur | 1 733 | 579 | 497 | 1 470 | 91 | - | 4 370 | 3 589 |
| Rendement (%) | 2,35 | 4,24 | 3,45 | 2,00 | 5,32 | - | 2,67 | 5,43 |
| Titres de participation d'entreprises | | | | | | | | |
| Coût | - | - | - | - | - | 135 | 135 | 129 |
| Juste valeur | - | - | - | - | - | 177 | 177 | 160 |
| Total du coût ou du coût amorti | 20 781 | 11 427 | 27 023 | 25 356 | 9 006 | 135 | 93 728 | 64 881 |
| Total de la juste valeur | 20 788 | 11 420 | 27 113 | 25 412 | 8 792 | 177 | 93 702 | 62 819 |
| Rendement (%) | 3,27 | 3,16 | 3,89 | 3,71 | 3,92 | - | 3,61 | 3,80 |
| Titres au coût amorti² | | | | | | | | |
| Titres émis ou garantis par : | | | | | | | | |
| l'administration fédérale canadienne | | | | | | | | |
| Coût amorti | 1 056 | 1 276 | 97 | 36 | - | - | 2 465 | 4 908 |
| Juste valeur | 1 014 | 1 259 | 96 | 34 | - | - | 2 403 | 4 905 |
| Rendement (%) | 1,79 | 1,72 | 2,71 | 2,83 | - | - | 1,81 | 1,83 |
| des provinces et municipalités canadiennes | | | | | | | | |
| Coût amorti | 1 699 | 1 523 | 952 | 314 | - | - | 4 488 | 4 613 |
| Juste valeur | 1 621 | 1 392 | 890 | 313 | - | - | 4 216 | 4 605 |
| Rendement (%) | 1,90 | 2,52 | 2,73 | 3,20 | - | - | 2,38 | 2,26 |
| l'administration fédérale américaine | | | | | | | | |
| Coût amorti | 13 237 | 15 145 | 14 670 | 8 587 | 3 782 | - | 55 421 | 56 878 |
| Juste valeur | 13 023 | 14 521 | 13 444 | 7 421 | 2 910 | - | 51 319 | 51 063 |
| Rendement (%) | 1,40 | 1,30 | 1,58 | 1,56 | 2,04 | - | 1,49 | 1,50 |
| des municipalités, agences et États américains | | | | | | | | |
| Coût amorti | - | - | - | 182 | - | - | 182 | 190 |
| Juste valeur | - | - | - | 180 | - | - | 180 | 179 |
| Rendement (%) | - | - | - | 4,65 | - | - | 4,65 | 4,66 |
| d'autres administrations publiques | | | | | | | | |
| Coût amorti | 289 | 378 | 14 | - | - | - | 681 | 948 |
| Juste valeur | 283 | 378 | 14 | - | - | - | 675 | 779 |
| Rendement (%) | 0,91 | 2,51 | 0,86 | - | - | - | 1,80 | 1,82 |
| Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines ¹ | | | | | | | | |
| Coût amorti | 971 | 3 280 | 2 179 | 1 502 | 34 841 | - | 42 773 | 47 590 |
| Juste valeur | 934 | 3 148 | 2 072 | 1 348 | 31 117 | - | 38 619 | 41 134 |
| Rendement (%) | 1,13 | 1,64 | 2,08 | 1,99 | 2,77 | - | 2,58 | 2,61 |
| Titres de créance d'entreprises | | | | | | | | |
| Coût amorti | 335 | 1 034 | 102 | 42 | 7 665 | - | 9 178 | 1 687 |
| Juste valeur | 331 | 972 | 105 | 40 | 7 601 | - | 9 049 | 1 506 |
| Rendement (%) | 1,55 | 2,49 | 2,68 | 1,02 | 5,03 | - | 4,57 | 1,80 |
| Total de la valeur comptable | 17 587 | 22 636 | 18 014 | 10 663 | 46 288 | - | 115 188 | 116 814 |
| Total de la juste valeur | 17 206 | 21 670 | 16 621 | 9 336 | 41 628 | - | 106 461 | 104 171 |
| Rendement (%) | 1,45 | 1,53 | 1,72 | 1,72 | 3,09 | - | 2,19 | 2,01 |
| Total de la valeur comptable des valeurs mobilières | 45 065 | 49 337 | 56 702 | 51 613 | 121 273 | 72 890 | 396 880 | 320 084 |
| Total par monnaie (équivalent en dollars canadiens) | | | | | | | | |
| Dollar canadien | 21 661 | 14 764 | 17 213 | 12 539 | 17 759 | 27 434 | 111 370 | 98 301 |
| Dollar américain | 19 843 | 34 105 | 38 834 | 38 760 | 103 301 | 43 715 | 278 558 | 215 990 |
| Autres monnaies | 3 561 | 468 | 655 | 314 | 213 | 1 741 | 6 952 | 5 793 |
| Total des valeurs mobilières | 45 065 \$ | 49 337 \$ | 56 702 \$ | 51 613 \$ | 121 273 \$ | 72 890 \$ | 396 880 \$ | 320 084 \$ |

¹ Ces montants sont étayés par des prêts hypothécaires assurés ou représentent des titres émis par des agences américaines et des entreprises parrainées par un gouvernement. LNH signifie Loi nationale sur l'habitation.

² La valeur comptable des titres qui font partie de la relation de couverture de juste valeur est ajustée en fonction des profits (pertes) connexes sur les contrats de couverture.

Les taux de rendement indiqués dans le tableau ci-dessus sont calculés en fonction du coût des titres et du taux d'intérêt contractuel associé à chaque titre, que nous ajustons pour tenir compte de l'amortissement des primes et des escomptes. Il n'est pas tenu compte des effets fiscaux. Les termes à court indiqués ci-dessus sont établis d'après les dates d'échéance contractuelle des titres. Les échéances réelles peuvent différer, car les émetteurs peuvent avoir le droit de rembourser leurs obligations avant l'échéance.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Profits et pertes latents sur les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Le tableau qui suit présente un sommaire des profits et pertes latents sur les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :

| (en millions de dollars canadiens) | 2024 | | | | | | | | 2023 |
|--|---------------------|-----------------------|------------------------|------------------|---------------------|-----------------------|------------------------|------------------|------|
| | Coût ou coût amorti | Profits bruts latents | Pertes brutes latentes | Juste valeur | Coût ou coût amorti | Profits bruts latents | Pertes brutes latentes | Juste valeur | |
| Titres émis ou garantis par : | | | | | | | | | |
| l'administration fédérale canadienne | 33 892 \$ | 303 \$ | (18)\$ | 34 177 \$ | 20 579 \$ | 14 \$ | (493)\$ | 20 100 \$ | |
| des administrations provinciales et municipales canadiennes | 5 939 | 82 | (25) | 5 996 | 5 281 | 2 | (228) | 5 055 | |
| l'administration fédérale américaine | 17 033 | 100 | (168) | 16 965 | 6 245 | - | (365) | 5 880 | |
| des municipalités, agences et États américains | 5 125 | 24 | (81) | 5 068 | 5 486 | 5 | (190) | 5 301 | |
| d'autres administrations publiques | 5 643 | 20 | (7) | 5 656 | 7 064 | 13 | (108) | 6 969 | |
| Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines | 21 570 | 58 | (335) | 21 293 | 16 421 | 12 | (668) | 15 765 | |
| Titres de créance d'entreprises | 4 391 | 31 | (52) | 4 370 | 3 676 | 3 | (90) | 3 589 | |
| Titres de participation d'entreprises | 135 | 42 | - | 177 | 129 | 31 | - | 160 | |
| Total | 93 728 \$ | 660 \$ | (686)\$ | 93 702 \$ | 64 881 \$ | 80 \$ | (2 142)\$ | 62 819 \$ | |

Les profits (pertes) latents peuvent être compensés par les (pertes) profits connexes sur les contrats de couverture.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions

Les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions ont été inclus dans notre état consolidé des résultats comme suit. Les revenus liés aux titres de négociation sont inclus dans les revenus de négociation, à la note 18 :

| (en millions de dollars canadiens) | 2024 | 2023 |
|--|-----------------|-----------------|
| Titres à la juste valeur par le biais du résultat net | 161 \$ | 66 \$ |
| Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 3 874 | 2 517 |
| Titres au coût amorti | 3 952 | 3 510 |
| Total | 7 987 \$ | 6 093 \$ |

Revenus autres que d'intérêts

Les profits et pertes nets provenant des titres, compte non tenu des profits et des pertes sur les titres de négociation, ont été constatés dans notre état consolidé des résultats comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | 2024 | 2023 |
|---|---------------|---------------|
| Titres à la juste valeur par le biais du résultat net | 87 \$ | 144 \$ |
| Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – profits réalisés ¹ | 114 | 36 |
| Perte de valeur sur les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et sur les titres au coût amorti | (1) | - |
| Profits sur titres, autres que de négociation | 200 \$ | 180 \$ |

¹ Les profits sont présentés déduction faite des (pertes) sur les contrats de couverture.

Les profits et les pertes sur les titres de négociation sont inclus dans les revenus de négociation, à la note 18.

Les revenus d'intérêts et de dividendes et les profits sur les titres détenus relativement à nos activités d'assurance sont pris en compte dans les revenus autres que d'intérêts, au poste rendement des placements liés à l'assurance de notre état consolidé des résultats comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | 2024 | 2023 |
|---|-----------------|---------------|
| Revenus d'intérêts et de dividendes | 515 \$ | 454 \$ |
| Profits (pertes) sur les titres à la juste valeur par le biais du résultat net ¹ | 1 270 | (282) |
| Profits réalisés sur les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 1 | - |
| Total des revenus d'intérêts et de dividendes et des profits sur les titres détenus relativement à nos activités d'assurance | 1 786 \$ | 172 \$ |

¹ Les profits (pertes) sur ces titres peuvent être contrebalancés par des (pertes) profits découlant des variations des passifs liés à l'assurance, comme il est décrit précédemment à la section Titres désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Note 4 : Prêts et provision pour pertes sur créances

Prêts

Les prêts sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts directement imputables et sont ensuite évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans le cas où l'objectif du modèle économique vise à percevoir des flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie liés à ces prêts correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Autrement, les prêts sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Lorsque les prêts sont détenus dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre les prêts, et que les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts, les prêts sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Aux termes de cette méthode, les revenus d'intérêts sont répartis sur la durée prévue du prêt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du prêt. Le taux d'intérêt effectif est défini comme le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée prévue du prêt à la valeur comptable brute de celui-ci. En vertu de la méthode du taux d'intérêt effectif, le montant imputé aux revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste prêts, varie tout au long de la durée du prêt en fonction du capital en cours. Le traitement des revenus d'intérêts des prêts douteux est décrit ci-après.

Titres pris en pension ou empruntés

Les titres pris en pension ou empruntés représentent les montants que nous recevons du fait de notre engagement à remettre ou à revendre au prêteur ou au vendeur d'origine les titres que nous lui avons empruntés ou achetés, à une date et à un prix prédéterminés. Nous comptabilisons ces instruments comme s'ils étaient des prêts.

Commissions sur prêts

Les commissions sur prêts ont trait principalement aux groupes d'exploitation PE et BMO MC. Le traitement comptable des commissions sur prêts varie selon la transaction. Certaines commissions relatives au montage, à la restructuration et à la renégociation de prêts sont portées aux revenus d'intérêts tout au long de la durée des prêts, tandis que d'autres commissions sur prêts sont portées en résultat au moment du montage des prêts. Les commissions d'engagement correspondent à un pourcentage du solde de la facilité à la clôture de chaque période. Les commissions sont inscrites dans les revenus d'intérêts tout au long de la durée du prêt, sauf si nous jugeons que notre engagement ne sera pas utilisé. Dans ce cas, les commissions d'engagement sont inscrites en tant que commissions sur prêts gagnées sur la période d'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont payables et portées aux commissions sur prêts au moment où la syndication est terminée.

Prêts douteux

Nous classons un prêt dans les prêts douteux (étape 3) lorsqu'il s'est produit un ou plusieurs événements générateurs de perte, tels qu'une faillite, un retard de paiement ou lorsque le recouvrement de la totalité du capital et des intérêts n'est plus raisonnablement assuré. Les prêts sont en défaut s'il est improbable que l'emprunteur soit en mesure de payer ses obligations de crédit en totalité sans recourir à la Banque, pour la réalisation d'une sûreté par exemple, ou si les versements de l'emprunteur sont en souffrance depuis un nombre défini de jours.

En règle générale, les prêts aux particuliers au Canada et aux États-Unis sont classés comme douteux lorsque les versements prévus par contrat sont en souffrance depuis 90 jours, ou depuis un an pour les prêts hypothécaires à l'habitation si le prêt est garanti par l'administration fédérale canadienne. Les prêts sur cartes de crédit sont immédiatement sortis du bilan lorsque les versements de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis 180 jours et ne sont pas présentés comme douteux. Au Canada, les prêts à tempérament aux particuliers, les autres prêts aux particuliers et certains prêts aux petites entreprises sont normalement sortis du bilan lorsque les versements prévus sont en souffrance depuis un an. Aux États-Unis, les prêts aux particuliers sont habituellement sortis du bilan lorsque les versements prévus sont en souffrance depuis 180 jours, à l'exception des prêts à terme ne visant pas des biens immobiliers, qui sont habituellement sortis du bilan lorsque les versements prévus sont en souffrance depuis 120 jours. Aux fins de l'évaluation du montant qu'il convient de sortir du bilan, l'établissement de la valeur recouvrable tient compte de la valeur de toute garantie et d'une estimation des recouvrements futurs sur ces prêts.

Les prêts aux entreprises et aux grandes entreprises sont classés comme douteux lorsque nous déterminons que nous ne sommes plus raisonnablement assurés de recouvrer le plein montant du capital ou des intérêts dans les délais prévus. En règle générale, nous considérons les prêts aux entreprises et aux grandes entreprises comme étant douteux lorsque les versements sont en souffrance depuis 90 jours. Les prêts aux entreprises et aux grandes entreprises sont sortis du bilan si un examen confirme que toutes les tentatives raisonnables de recouvrement ont échoué.

Les découverts sont considérés comme des créances échues lorsque le client a dépassé une limite autorisée ou qu'il a été averti qu'il disposait d'une limite inférieure à l'encours actuel ou, dans le cas de prêts aux particuliers à découvert, lorsque le client n'a pas ramené le montant à découvert à zéro dans un délai donné.

Un prêt est reclassé dans la catégorie des prêts productifs lorsque nous sommes raisonnablement assurés de recouvrer en temps opportun la totalité du capital et des intérêts conformément aux modalités du prêt, et que celui-ci ne présente plus aucun des critères exigeant son classement dans les prêts douteux.

Lorsqu'un prêt est jugé douteux, nous continuons à comptabiliser les revenus d'intérêts selon le taux d'intérêt effectif initial du prêt, déduction faite de sa provision connexe. Dans les périodes suivant la constatation d'une dépréciation, nous constatons des ajustements à la provision pour ces prêts qui reflètent la valeur temps de l'argent en tant que revenus d'intérêts. Des revenus d'intérêts de 306 millions de dollars sur les prêts douteux ont été constatés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024 (161 millions en 2023).

Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances figurant à notre bilan consolidé est maintenue à un montant que nous considérons comme adéquat pour éponger les pertes sur créances liées à nos prêts et à d'autres instruments de crédit. La provision pour pertes sur créances s'est élevée à 4 936 millions de dollars au 31 octobre 2024 (4 267 millions au 31 octobre 2023), dont une tranche de 4 356 millions (3 807 millions au 31 octobre 2023) a été comptabilisée dans les prêts et 580 millions (460 millions au 31 octobre 2023), dans les passifs divers à notre bilan consolidé.

Les importantes variations des soldes bruts, notamment en ce qui a trait aux montages, aux échéances, aux ventes, aux radiations et aux remboursements dans le cours normal des activités, ont une incidence sur la provision pour pertes sur créances. En outre, les pertes sur créances attendues des prêts productifs acquis dans le cadre de l'acquisition de Bank of the West ont été comptabilisées à la date d'acquisition, ce qui cadre avec le processus que nous suivons pour les prêts montés. Une provision pour pertes sur créances de 705 millions de dollars a été initialement comptabilisée à notre état consolidé des résultats à la date d'acquisition.

Provision liée aux prêts productifs

Nous maintenons une provision afin de couvrir la perte de valeur des prêts du portefeuille existant qui n'ont pas encore été individuellement désignés comme étant douteux. Notre démarche quant à l'établissement et au maintien de la provision constituée liée aux prêts productifs est fondée sur les exigences de l'IFRS 9, compte tenu des lignes directrices du BSIF.

Dans le cadre de la méthodologie des pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, une provision est comptabilisée pour les pertes sur créances attendues liées aux actifs financiers, qu'il y ait eu dépréciation ou non. Nous comptabilisons une provision pour pertes sur créances d'un montant équivalant généralement aux pertes sur créances attendues pour les 12 mois à venir si le risque de crédit à la date de présentation de l'information financière n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale (étape 1). Nous comptabiliserons des pertes sur créances attendues sur la durée restante des actifs financiers productifs qui sont considérés comme ayant subi une augmentation importante du risque de crédit (étape 2).

Pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, il faut tenir compte de nombreux facteurs et cela varie en fonction des catégories de produits et de risques. Notre méthode pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit est établie en fonction de la variation de la PD entre l'octroi et la date de clôture, et il est évalué à l'aide de scénarios pondérés en fonction de la probabilité et de certains autres critères, dont le fait qu'un compte soit en souffrance depuis 30 jours ou qu'il figure sur une liste de comptes à surveiller.

Pour chaque exposition, la perte sur créances attendue dépend de la PD, de l'exposition en cas de défaut (ECD) et de la perte en cas de défaut (PCD), le moment de la perte attendue étant aussi pris en compte, et est estimée en intégrant des renseignements économiques prospectifs et au moyen de l'exercice d'un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit pour refléter les facteurs qui ne sont pas pris en compte par les modèles de perte sur créances attendues.

La PD représente la probabilité qu'un prêt ne soit pas remboursé et tombe en situation de défaut sur un horizon de 12 mois pour l'étape 1 ou sur la durée de vie pour l'étape 2. La PD de chaque actif financier individuel est modelée en fonction des données historiques et est estimée d'après les conditions actuelles du marché et les informations raisonnables et justifiables à propos des conditions économiques futures.

L'ECD est modelée en fonction des données historiques et représente une estimation du montant de l'encours exposé au risque de crédit au moment du défaut. Pour les sommes hors bilan et les sommes inutilisées, l'ECD inclut une estimation de tout montant supplémentaire qui pourrait avoir été prélevé au moment du défaut.

La PCD représente la somme qui pourrait ne pas être recouvrée en cas de défaut et est modelée en fonction des données historiques et des informations raisonnables et justifiables à propos des conditions économiques futures, lorsqu'approprié. La PCD prend en compte le montant et la qualité de toute garantie.

Nous prenons en compte les événements passés, les conditions actuelles des marchés et les informations prospectives raisonnables et justifiables à propos de la conjoncture économique future pour déterminer le montant de pertes attendues. Lors de l'évaluation des informations relatives à la conjoncture économique future possible, nous faisons appel à divers scénarios économiques, notamment à notre scénario de référence, lequel représente, selon nous, le résultat le plus probable, ainsi qu'à des scénarios optimistes, pessimistes et pessimistes graves, qui sont tous élaborés par notre groupe Études économiques. Les principales variables économiques utilisées pour déterminer la provision pour pertes sur créances reflètent la diversité géographique de nos portefeuilles, selon le cas.

Afin de déterminer la durée de vie d'un prêt, la période contractuelle du prêt, y compris les paiements anticipés, les prorogations et les autres options sont généralement prises en compte. Pour ce qui est des instruments renouvelables, comme les cartes de crédit, qui pourraient ne pas être assortis d'une période contractuelle prédéterminée, la durée de vie est fondée sur le comportement historique.

La méthodologie que nous employons à l'égard des pertes sur créances attendues exige également l'exercice d'un jugement éclairé concernant la qualité du crédit afin d'inclure l'incidence estimée des facteurs qui échappent aux résultats obtenus au moyen du modèle de pertes sur créances attendues. Nous avons exercé un jugement éclairé concernant la qualité du crédit pour tenir compte de l'incidence persistante du contexte incertain sur les conditions de crédit et l'économie.

Provision liée aux prêts douteux

Nous réexaminons régulièrement nos prêts afin de déterminer si certains prêts devraient être classés comme douteux et, le cas échéant, faire l'objet d'une provision ou d'une sortie du bilan (exclusion faite des prêts sur cartes de crédit, qui sont sortis du bilan lorsque les paiements de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis 180 jours). L'examen des prêts douteux qui sont considérés comme importants pris individuellement est effectué au moins une fois par trimestre par les gestionnaires de comptes, chacun d'eux évaluant les possibilités de recouvrement ultime et les montants estimés de recouvrement d'un prêt en tenant compte de tous les événements et conditions qui sont pertinents à la situation du prêt. Cette évaluation est ensuite examinée et approuvée par un agent de crédit indépendant.

Prêts douteux considérés comme importants pris individuellement

Pour déterminer le montant que nous nous attendons à recouvrer sur un prêt douteux considéré comme important, nous utilisons la valeur des flux de trésorerie futurs estimés que nous actualisons au taux d'intérêt effectif initial du prêt. Le calcul des flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt garanti douteux reflète notre meilleure estimation de la réalisation de la sûreté sous-jacente, après déduction des coûts attendus et de tout montant dont la loi exige le versement à l'emprunteur. Cette estimation peut changer au fil du temps au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles ou selon l'évolution des stratégies de détection et de résolution des difficultés, donnant lieu à des modifications de la provision. La sûreté peut varier selon la catégorie de prêts et comprendre de la trésorerie, des titres, des biens immobiliers, des créances, des garanties, des stocks ou d'autres immobilisations.

Prêts douteux considérés comme négligeables pris individuellement

Des prêts hypothécaires à l'habitation, prêts à tempérament, autres prêts aux particuliers et certains prêts aux petites entreprises ont été individuellement désignés comme négligeables et peuvent être individuellement ou collectivement soumis à des tests de dépréciation à la lumière des résultats passés en matière de perte et des attentes à l'égard de la conjoncture économique future.

Les prêts soumis collectivement à des tests de dépréciation sont regroupés en fonction des caractéristiques de risque qu'ils présentent, telles le type d'instrument, la situation géographique, le secteur d'activité, le type de garantie et la durée à courir.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la provision pour pertes par catégorie de produit pour les exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023. Les transferts représentent les pertes sur créances attendues qui sont passées d'une étape à l'autre au cours de l'exercice, par exemple des pertes sur créances attendues sur un horizon de 12 mois (étape 1) à des pertes sur la durée de vie (étape 2). La réévaluation nette correspond à l'incidence des pertes sur créances attendues afférentes au transfert d'étape, ainsi qu'aux changements des prévisions économiques et à la qualité du crédit. Les changements apportés à un modèle comprennent de nouveaux modèles ou méthodologies de calcul.

| (en millions de dollars canadiens) | 2024 | | | | 2023 | | | |
|--|----------|----------|----------------------|----------|----------|----------|----------------------|----------|
| | Étape 1 | Étape 2 | Étape 3 ¹ | Total | Étape 1 | Étape 2 | Étape 3 ¹ | Total |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | | | | | | | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 73 \$ | 151 \$ | 10 \$ | 234 \$ | 59 \$ | 67 \$ | 16 \$ | 142 \$ |
| Transfert à l'étape 1 | 132 | (130) | (2) | - | 92 | (92) | - | - |
| Transfert à l'étape 2 | (26) | 42 | (16) | - | (18) | 27 | (9) | - |
| Transfert à l'étape 3 | (1) | (29) | 30 | - | (1) | (12) | 13 | - |
| Réévaluation nette de la provision pour pertes | (142) | 170 | 36 | 64 | (94) | 106 | 15 | 27 |
| Montages des prêts | 24 | - | - | 24 | 26 | - | - | 26 |
| Acquisitions de prêts | - | - | - | - | 31 | - | - | 31 |
| Décomptabilisations et échéances | (3) | (13) | - | (16) | (4) | (9) | - | (13) |
| Changements apportés à un modèle | (1) | (5) | - | (6) | (19) | 63 | - | 44 |
| Total des dotations à la provision pour pertes sur créances ² | (17) | 35 | 48 | 66 | 13 | 83 | 19 | 115 |
| Montants sortis du bilan ³ | - | - | (5) | (5) | - | - | (10) | (10) |
| Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement | - | - | 7 | 7 | - | - | 7 | 7 |
| Change et autres | - | - | (41) | (41) | 1 | 1 | (22) | (20) |
| Solde à la clôture de l'exercice | 56 \$ | 186 \$ | 19 \$ | 261 \$ | 73 \$ | 151 \$ | 10 \$ | 234 \$ |
| Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers | | | | | | | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 220 \$ | 434 \$ | 152 \$ | 806 \$ | 111 \$ | 304 \$ | 102 \$ | 517 \$ |
| Transfert à l'étape 1 | 301 | (283) | (18) | - | 265 | (254) | (11) | - |
| Transfert à l'étape 2 | (44) | 91 | (47) | - | (52) | 93 | (41) | - |
| Transfert à l'étape 3 | (7) | (133) | 140 | - | (18) | (104) | 122 | - |
| Réévaluation nette de la provision pour pertes | (237) | 355 | 437 | 555 | (264) | 438 | 309 | 483 |
| Montages des prêts | 54 | - | - | 54 | 58 | 6 | - | 64 |
| Acquisitions de prêts | - | - | - | - | 179 | - | - | 179 |
| Décomptabilisations et échéances | (16) | (38) | (12) | (66) | (34) | (43) | - | (77) |
| Changements apportés à un modèle | 15 | 46 | - | 61 | (26) | (8) | - | (34) |
| Total des dotations à la provision pour pertes sur créances ² | 66 | 38 | 500 | 604 | 108 | 128 | 379 | 615 |
| Montants sortis du bilan ³ | - | - | (623) | (623) | - | - | (371) | (371) |
| Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement | - | - | 195 | 195 | - | - | 74 | 74 |
| Change et autres | (89) | (1) | (49) | (139) | 1 | 2 | (32) | (29) |
| Solde à la clôture de l'exercice | 197 \$ | 471 \$ | 175 \$ | 843 \$ | 220 \$ | 434 \$ | 152 \$ | 806 \$ |
| Prêts sur cartes de crédit | | | | | | | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 188 \$ | 308 \$ | - \$ | 496 \$ | 115 \$ | 250 \$ | - \$ | 365 \$ |
| Transfert à l'étape 1 | 226 | (226) | - | - | 172 | (172) | - | - |
| Transfert à l'étape 2 | (64) | 64 | - | - | (45) | 45 | - | - |
| Transfert à l'étape 3 | (6) | (290) | 296 | - | (3) | (147) | 150 | - |
| Réévaluation nette de la provision pour pertes | (182) | 633 | 308 | 759 | (146) | 366 | 216 | 436 |
| Montages des prêts | 76 | - | - | 76 | 77 | 1 | - | 78 |
| Acquisitions de prêts | - | - | - | - | 25 | - | - | 25 |
| Décomptabilisations et échéances | (8) | (27) | - | (35) | (7) | (36) | - | (43) |
| Changements apportés à un modèle | 4 | 9 | - | 13 | - | - | - | - |
| Total des dotations à la provision pour pertes sur créances ² | 46 | 163 | 604 | 813 | 73 | 57 | 366 | 496 |
| Montants sortis du bilan ³ | - | - | (720) | (720) | - | - | (436) | (436) |
| Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement | - | - | 171 | 171 | - | - | 103 | 103 |
| Change et autres | (1) | 1 | (55) | (55) | - | 1 | (33) | (32) |
| Solde à la clôture de l'exercice | 233 \$ | 472 \$ | - \$ | 705 \$ | 188 \$ | 308 \$ | - \$ | 496 \$ |
| Prêts aux entreprises et aux administrations publiques | | | | | | | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 1 043 \$ | 1 155 \$ | 533 \$ | 2 731 \$ | 746 \$ | 789 \$ | 439 \$ | 1 974 \$ |
| Transfert à l'étape 1 | 601 | (575) | (26) | - | 306 | (291) | (15) | - |
| Transfert à l'étape 2 | (278) | 394 | (116) | - | (173) | 236 | (63) | - |
| Transfert à l'étape 3 | (9) | (310) | 319 | - | (25) | (161) | 186 | - |
| Réévaluation nette de la provision pour pertes | (599) | 1 189 | 1 748 | 2 338 | (446) | 735 | 308 | 597 |
| Montages des prêts | 278 | 8 | - | 286 | 276 | 4 | - | 280 |
| Acquisitions de prêts | - | - | - | - | 470 | - | - | 470 |
| Décomptabilisations et échéances | (147) | (308) | (11) | (466) | (126) | (193) | - | (319) |
| Changements apportés à un modèle | 53 | 57 | - | 110 | (17) | (51) | - | (68) |
| Total des dotations à la provision pour pertes sur créances ² | (101) | 455 | 1 914 | 2 268 | 265 | 279 | 416 | 960 |
| Montants sortis du bilan ³ | - | - | (1 802) | (1 802) | - | - | (372) | (372) |
| Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement | - | - | 194 | 194 | - | - | 81 | 81 |
| Change et autres | (50) | 88 | (302) | (264) | 32 | 87 | (31) | 88 |
| Solde à la clôture de l'exercice | 892 \$ | 1 698 \$ | 537 \$ | 3 127 \$ | 1 043 \$ | 1 155 \$ | 533 \$ | 2 731 \$ |
| Total à la clôture de l'exercice | 1 378 \$ | 2 827 \$ | 731 \$ | 4 936 \$ | 1 524 \$ | 2 048 \$ | 695 \$ | 4 267 \$ |
| Composition : Prêts | 1 143 \$ | 2 560 \$ | 653 \$ | 4 356 \$ | 1 264 \$ | 1 859 \$ | 684 \$ | 3 807 \$ |
| Autres instruments de crédit ⁴ | 235 | 267 | 78 | 580 | 260 | 189 | 11 | 460 |

¹ Inclut les variations à la provision liée aux prêts douteux acquis.

² Exclut la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux autres actifs de 10 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 ((8) millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2023).

³ En règle générale, nous nous efforçons de recouvrer les montants qui ont été sortis du bilan au cours de l'exercice, à moins que le prêt n'ait été vendu, que nous n'ayons plus le droit de recouvrer le montant ou que nous ayons épuisé toutes les voies de recours raisonnables pour recouvrer le montant.

⁴ D'autres instruments de crédit, y compris des éléments hors bilan, sont comptabilisés dans les autres passifs dans notre bilan consolidé.

Exposition au risque de crédit

Le tableau qui suit présente notre exposition au risque de crédit pour tous les prêts comptabilisés au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 octobre 2024 et 2023. L'étape 1 comprend les prêts productifs comptabilisés en fonction des pertes sur créances attendues sur une période maximale de 12 mois, l'étape 2 comprend les prêts productifs comptabilisés en fonction des pertes sur créances attendues sur la durée de vie et l'étape 3 comprend les prêts douteux comptabilisés en fonction des pertes sur créances attendues sur la durée de vie.

| (en millions de dollars canadiens) | 2024 | | | | 2023 | | | |
|---|----------------------|---------------|------------------------|----------------|----------------------|---------------|------------------------|----------------|
| | Étape 1 ¹ | Étape 2 | Étape 3 ^{2,3} | Total | Étape 1 ¹ | Étape 2 | Étape 3 ^{2,3} | Total |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | | | | | | | | |
| Exceptionnellement faible | 1 \$ | - \$ | - \$ | 1 \$ | 2 \$ | - \$ | - \$ | 2 \$ |
| Très faible | 86 730 | 5 631 | - | 92 361 | 85 423 | 171 | - | 85 594 |
| Bas | 52 111 | 15 080 | - | 67 191 | 51 366 | 10 820 | - | 62 186 |
| Moyen | 7 402 | 5 329 | - | 12 731 | 5 289 | 5 434 | - | 10 723 |
| Haut | 268 | 2 622 | - | 2 890 | 282 | 2 015 | - | 2 297 |
| Non coté ⁴ | 14 207 | 1 042 | - | 15 249 | 15 906 | 118 | - | 16 024 |
| Douteux | - | - | 657 | 657 | - | - | 424 | 424 |
| Solde brut des prêts hypothécaires à l'habitation | 160 719 | 29 704 | 657 | 191 080 | 158 268 | 18 558 | 424 | 177 250 |
| Provision pour pertes sur créances | 56 | 185 | 10 | 251 | 73 | 146 | 5 | 224 |
| Valeur comptable | 160 663 | 29 519 | 647 | 190 829 | 158 195 | 18 412 | 419 | 177 026 |
| Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers | | | | | | | | |
| Exceptionnellement faible | 9 162 | 145 | - | 9 307 | 1 547 | 4 | - | 1 551 |
| Très faible | 20 466 | 903 | - | 21 369 | 37 924 | 180 | - | 38 104 |
| Bas | 26 125 | 4 575 | - | 30 700 | 21 406 | 1 052 | - | 22 458 |
| Moyen | 7 405 | 5 526 | - | 12 931 | 7 971 | 5 686 | - | 13 657 |
| Haut | 789 | 2 017 | - | 2 806 | 759 | 2 127 | - | 2 886 |
| Non coté ⁴ | 14 522 | 475 | - | 14 997 | 24 426 | 411 | - | 24 837 |
| Douteux | - | - | 577 | 577 | - | - | 549 | 549 |
| Solde brut des prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers | 78 469 | 13 641 | 577 | 92 687 | 94 033 | 9 460 | 549 | 104 042 |
| Provision pour pertes sur créances | 183 | 447 | 168 | 798 | 208 | 415 | 152 | 775 |
| Valeur comptable | 78 286 | 13 194 | 409 | 91 889 | 93 825 | 9 045 | 397 | 103 267 |
| Prêts sur cartes de crédit⁵ | | | | | | | | |
| Exceptionnellement faible | 1 660 | - | - | 1 660 | 1 605 | - | - | 1 605 |
| Très faible | 2 166 | 1 | - | 2 167 | 1 946 | 1 | - | 1 947 |
| Bas | 2 110 | 60 | - | 2 170 | 1 884 | 70 | - | 1 954 |
| Moyen | 4 544 | 824 | - | 5 368 | 3 860 | 890 | - | 4 750 |
| Haut | 746 | 922 | - | 1 668 | 533 | 763 | - | 1 296 |
| Non coté ⁴ | 430 | 149 | - | 579 | 651 | 91 | - | 742 |
| Douteux | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Solde brut des prêts sur cartes de crédit | 11 656 | 1 956 | - | 13 612 | 10 479 | 1 815 | - | 12 294 |
| Provision pour pertes sur créances | 161 | 421 | - | 582 | 134 | 267 | - | 401 |
| Valeur comptable | 11 495 | 1 535 | - | 13 030 | 10 345 | 1 548 | - | 11 893 |
| Prêts aux entreprises et aux administrations publiques⁶ | | | | | | | | |
| Risque acceptable | | | | | | | | |
| Catégorie investissement | 191 742 | 3 437 | - | 195 179 | 202 731 | 3 886 | - | 206 617 |
| Catégorie spéculative | 147 713 | 15 078 | - | 162 791 | 126 535 | 26 260 | - | 152 795 |
| Liste de surveillance | 238 | 22 535 | - | 22 773 | 1 078 | 11 520 | - | 12 598 |
| Douteux | - | - | 4 609 | 4 609 | - | - | 2 987 | 2 987 |
| Solde brut des prêts aux entreprises et aux administrations publiques | 339 693 | 41 050 | 4 609 | 385 352 | 330 344 | 41 666 | 2 987 | 374 997 |
| Provision pour pertes sur créances | 743 | 1 507 | 475 | 2 725 | 849 | 1 031 | 527 | 2 407 |
| Valeur comptable | 338 950 | 39 543 | 4 134 | 382 627 | 329 495 | 40 635 | 2 460 | 372 590 |
| Total du solde brut des prêts et acceptations | 590 537 | 86 351 | 5 843 | 682 731 | 593 124 | 71 499 | 3 960 | 668 583 |
| Total du solde net des prêts et acceptations | 589 394 | 83 791 | 5 190 | 678 375 | 591 860 | 69 640 | 3 276 | 664 776 |
| Engagements de prêt et contrats de garantie financière | | | | | | | | |
| Risque acceptable | | | | | | | | |
| Catégorie investissement | 198 132 | 787 | - | 198 919 | 195 149 | 1 721 | - | 196 870 |
| Catégorie spéculative | 68 177 | 6 647 | - | 74 824 | 54 148 | 14 158 | - | 68 306 |
| Liste de surveillance | 59 | 8 765 | - | 8 824 | 254 | 4 137 | - | 4 391 |
| Douteux | - | - | 1 373 | 1 373 | - | - | 687 | 687 |
| Engagements de prêt et contrats de garantie financière, montant brut | 266 368 | 16 199 | 1 373 | 283 940 | 249 551 | 20 016 | 687 | 270 254 |
| Provision pour pertes sur créances | 235 | 267 | 78 | 580 | 260 | 189 | 11 | 460 |
| Valeur comptable ^{7,8} | 266 133 \$ | 15 932 \$ | 1 295 \$ | 283 360 \$ | 249 291 \$ | 19 827 \$ | 676 \$ | 269 794 \$ |

¹ Comprend des prêts hypothécaires à l'habitation de 163 millions de dollars (1 676 millions au 31 octobre 2023) et des prêts aux entreprises et aux administrations publiques de 12 431 millions (5 720 millions au 31 octobre 2023) qui sont classés et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

² Comprend les prêts douteux de Bank of the West que nous avons acquis.

³ Une proportion de 92 % des prêts se situant à l'étape 3 était garantie entièrement ou en partie au 31 octobre 2024 (93 % au 31 octobre 2023).

⁴ Comprend les portefeuilles constitués et certains cas où des paramètres de notation interne du risque ne sont pas attribués. On recourt à d'autres sources d'évaluation de la qualité du risque de crédit ainsi qu'à des méthodes, des politiques et des outils de notation du crédit pour gérer le risque de crédit auquel sont exposés ces portefeuilles.

⁵ Les prêts sur cartes de crédit sont immédiatement sortis du bilan lorsque les versements de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis 180 jours; par conséquent, ils ne sont pas présentés comme douteux à l'étape 3.

⁶ Comprend les engagements de clients aux termes d'acceptations.

⁷ Représente le montant contractuel total des facilités de crédit inutilisées et les autres éléments hors bilan, exclusion faite des marges de crédit personnelles et des cartes de crédit que nous pouvons annuler sans condition à notre entière discrétion.

⁸ Certains engagements de grandes entreprises emprunteuses sont conditionnels et pourraient inclure un recours auprès de contreparties.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Les prêts et la provision pour pertes sur créances par répartition géographique au 31 octobre 2024 et 2023 se présentent comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | 2024 | | | | 2023 | | | |
|---------------------------------------|-------------------|--|---|-------------------|-------------------|--|---|-------------------|
| | Montant brut | Provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux ¹ | Provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs ² | Montant net | Montant brut | Provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux ¹ | Provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs ² | Montant net |
| Répartition géographique ³ | | | | | | | | |
| Canada | 392 398 \$ | 461 \$ | 1 531 \$ | 390 406 \$ | 365 455 \$ | 457 \$ | 1 272 \$ | 363 726 \$ |
| États-Unis | 277 718 | 192 | 2 141 | 275 385 | 283 355 | 227 | 1 833 | 281 295 |
| Autres pays | 12 256 | – | 31 | 12 225 | 11 662 | – | 18 | 11 644 |
| Total | 682 372 \$ | 653 \$ | 3 703 \$ | 678 016 \$ | 660 472 \$ | 684 \$ | 3 123 \$ | 656 665 \$ |

¹ Exclut la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux de 78 millions de dollars relativement aux autres instruments de crédit, laquelle est comprise dans les autres passifs (11 millions au 31 octobre 2023).

² Exclut la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs de 502 millions de dollars relativement aux autres instruments de crédit, laquelle est comprise dans les autres passifs (449 millions au 31 octobre 2023).

³ La répartition géographique est établie en fonction du pays où le risque ultime est assumé.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Le tableau ci-dessous fait état des prêts douteux (étape 3) ainsi que des provisions correspondantes au 31 octobre 2024 et 2023 :

| (en millions de dollars canadiens) | 2024 | | | | 2023 | | |
|---|------------------------------|--|-----------------------------|------------------------------|--|-----------------------------|--|
| | Solde brut des prêts douteux | Provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux ¹ | Solde net des prêts douteux | Solde brut des prêts douteux | Provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux ¹ | Solde net des prêts douteux | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 657 \$ | 10 \$ | 647 \$ | 424 \$ | 5 \$ | 419 \$ | |
| Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers | 577 | 168 | 409 | 549 | 152 | 397 | |
| Prêts aux entreprises et aux administrations publiques ² | 4 609 | 475 | 4 134 | 2 987 | 527 | 2 460 | |
| Total | 5 843 \$ | 653 \$ | 5 190 \$ | 3 960 \$ | 684 \$ | 3 276 \$ | |
| Répartition géographique ³ | | | | | | | |
| Canada | 2 513 \$ | 461 \$ | 2 052 \$ | 1 629 \$ | 457 \$ | 1 172 \$ | |
| États-Unis | 3 327 | 192 | 3 135 | 2 331 | 227 | 2 104 | |
| Autres pays | 3 | – | 3 | – | – | – | |
| Total | 5 843 \$ | 653 \$ | 5 190 \$ | 3 960 \$ | 684 \$ | 3 276 \$ | |

¹ Exclut la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux de 78 millions de dollars relativement aux autres instruments de crédit, laquelle est comprise dans les autres passifs (11 millions au 31 octobre 2023).

² Comprend les engagements de clients aux termes d'acceptations.

³ La répartition géographique est établie en fonction du pays où le risque ultime est assumé.

Prêts acquis

Les prêts acquis sont initialement évalués à la juste valeur et ils sont désignés soit comme des prêts productifs acquis (prêts pour lesquels les paiements d'intérêts et de capital sont toujours faits dans les délais prévus) ou comme des prêts douteux acquis (prêts pour lesquels il n'est plus raisonnable de croire qu'il sera possible de recouvrer le capital ou les intérêts dans les délais prévus). Ces prêts sont par la suite évalués au coût amorti ou à la juste valeur, selon le modèle opérationnel.

Prêts productifs acquis

Pour les prêts à échéance fixe, la différence entre la juste valeur et la valeur nominale, désignée comme étant la juste valeur de marché est amortie par imputations dans les revenus d'intérêts sur la durée d'utilité attendue du prêt à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur de marché des prêts renouvelables est amortie dans les revenus nets d'intérêts selon le mode linéaire sur la durée contractuelle du prêt. Lors du remboursement des prêts, le reliquat de la juste valeur de marché non amortie afférente à ce prêt est comptabilisé dans les revenus d'intérêts dans la période au cours de laquelle le prêt est remboursé. Tous les prêts productifs acquis ont été initialement comptabilisés à l'étape 1 aux fins du calcul des pertes sur créances attendues.

Par suite de notre acquisition de Bank of the West le 1^{er} février 2023, nous avons comptabilisé des prêts productifs acquis d'une juste valeur de 76 068 millions de dollars. La juste valeur reflétait une estimation des pertes sur créances futures attendues à la date d'acquisition de 1 047 millions ainsi que des primes ou escomptes sur les taux d'intérêt par rapport aux taux en vigueur sur le marché. Les créances contractuelles brutes se sont élevées à 78 931 millions.

Au 31 octobre 2024, les prêts productifs acquis inscrits à notre bilan consolidé ont totalisé 45 697 millions (68 025 millions au 31 octobre 2023), ce qui comprend une juste valeur de marché résiduelle de (1 483) millions ((2 317) millions au 31 octobre 2023).

Prêts douteux acquis

Nous réévaluons sur une base régulière les montants que nous prévoyons recouvrer sur les prêts douteux acquis. Une augmentation des flux de trésorerie attendus donne lieu à un recouvrement de pertes sur créances ainsi qu'à une baisse de la provision pour pertes sur créances ou bien, si aucune provision n'a été constituée, à une hausse de la valeur comptable en cours des prêts acquis. Une diminution des flux de trésorerie attendus donne lieu à une charge portée à la dotation à la provision pour pertes sur créances et à une hausse de la provision pour pertes sur créances. Nous comptabilisons les revenus d'intérêts à l'aide de la méthode du taux d'intérêt attendu sur la durée réelle du prêt. Les prêts douteux acquis relèvent de l'étape 3.

Le 1^{er} février 2023, nous avons comptabilisé des prêts douteux acquis d'une juste valeur totale de 415 millions de dollars, ce qui comprend une juste valeur de marché de (168) millions. Au 31 octobre 2024, les prêts douteux acquis inscrits à notre bilan consolidé ont totalisé 123 millions (219 millions au 31 octobre 2023), ce qui comprend une juste valeur de marché résiduelle de (20) millions ((61) millions au 31 octobre 2023).

Prêts en souffrance non classés douteux

Les prêts qui sont en souffrance, mais qui n'ont pas été classés comme douteux, sont des prêts dont les titulaires n'ont pas fait les paiements dans les délais stipulés dans le contrat, mais pour lesquels nous nous attendons à recouvrer la totalité du capital et des intérêts ou des prêts qui sont détenus à la juste valeur. Le tableau suivant fait état des prêts en souffrance, mais non classés comme douteux au 31 octobre 2024 et 2023. Les prêts dont les versements prévus sont en souffrance depuis moins de 30 jours ont été exclus puisqu'ils ne sont pas d'ordinaire représentatifs de la capacité des emprunteurs à honorer leurs obligations de paiement.

| | 2024 | | | 2023 | | |
|--|------------------|-------------------------------|-----------------|------------------|-------------------------------|-----------------|
| | De 30 à 89 jours | 90 jours ou plus ¹ | Total | De 30 à 89 jours | 90 jours ou plus ¹ | Total |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 696 \$ | 15 \$ | 711 \$ | 707 \$ | 9 \$ | 716 \$ |
| Prêts sur cartes de crédit, prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers | 734 | 173 | 907 | 1 003 | 129 | 1 132 |
| Prêts aux entreprises et aux administrations publiques | 689 | 16 | 705 | 826 | 18 | 844 |
| Total | 2 119 \$ | 204 \$ | 2 323 \$ | 2 536 \$ | 156 \$ | 2 692 \$ |

¹ Le solde des prêts entièrement garantis en souffrance depuis une période allant de 90 à 180 jours, mais qui n'avaient pas encore été classés comme douteux, s'établissait à 16 millions de dollars au 31 octobre 2024 (10 millions au 31 octobre 2023).

Sensibilité des pertes sur créances attendues et principales variables économiques

La provision liée aux prêts productifs est sensible aux changements des prévisions économiques et de la pondération selon la probabilité de chaque scénario de prévision. Parmi les facteurs, nombreux sont ceux qui ont un niveau élevé d'interdépendance, mais les provisions pour pertes sur prêts prises dans leur ensemble ne sont pas sensibles à un facteur unique en particulier.

Le scénario optimiste au 31 octobre 2024 suppose une croissance économique beaucoup plus vigoureuse que ne le laisse entendre notre scénario de référence ainsi que des taux de chômage inférieurs.

Au 31 octobre 2024, notre scénario de référence prévoit un contexte économique où les taux de chômage seront plus élevés à court terme, en grande partie en raison des taux d'intérêt élevés et d'un resserrement des conditions de prêt ainsi qu'une reprise économique modérée à moyen terme étant donné que l'inflation devrait s'atténuer davantage et de ce fait, entraîner une baisse des taux d'intérêt. Au 31 octobre 2023, notre scénario de référence prévoyait que l'environnement économique serait faible à court terme, tout en s'améliorant à moyen terme.

En supposant que les prévisions du scénario de référence se réalisent à 100 % et compte tenu de l'incidence de la migration des prêts après reclassement, toutes les autres hypothèses demeurant constantes, y compris l'application d'un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit, la provision liée aux prêts productifs s'établirait à environ 2 625 millions de dollars au 31 octobre 2024 (2 625 millions au 31 octobre 2023) contre 4 205 millions pour la provision comptable liée aux prêts productifs (3 572 millions au 31 octobre 2023).

À compter du deuxième trimestre de l'exercice 2024, nous avons ajouté un quatrième scénario afin de refléter une baisse moins importante (scénario pessimiste), ce qui nous permet d'améliorer le continuum des prévisions économiques utilisées pour l'estimation de la provision. Au 31 octobre 2024, notre scénario pessimiste prévoit une escalade marquée de la guerre en Ukraine et à court terme, une contraction sévère de l'économie tant au Canada qu'aux États-Unis, suivie d'une reprise relativement lente. Notre scénario pessimiste grave fait état d'une contraction plus sévère des économies canadienne et américaine comparativement au scénario pessimiste. Le scénario pessimiste grave au 31 octobre 2023 prévoyait, globalement, un contexte économique similaire au cours de la période visée par les prévisions. En supposant que les prévisions économiques du scénario pessimiste grave se réalisent à 100 % et compte tenu de l'incidence de la migration des prêts après reclassement, les autres hypothèses demeurant constantes, y compris l'application d'un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit, la provision liée aux prêts productifs serait d'environ 7 500 millions de dollars au 31 octobre 2024 (6 025 millions au 31 octobre 2023), contre 4 205 millions pour la provision comptable liée aux prêts productifs (3 572 millions au 31 octobre 2023).

En cas de récession, les résultats réels différeront puisque la composition de notre portefeuille de prêts changera en raison des migrations, de la croissance, des mesures visant à atténuer les risques et d'autres facteurs. En outre, notre provision reflétera les quatre scénarios économiques employés pour évaluer la provision, les pondérations souvent inégales liées à chacun pouvant varier au fil du temps.

Les tableaux qui suivent présentent les principales variables économiques utilisées pour évaluer les prévisions en matière de provision liée aux prêts productifs pour les 12 prochains mois ou sur la durée de vie. Bien que les valeurs indiquées ci-dessous soient des variables nationales, nous utilisons des variables régionales dans les modèles sous-jacents, et nous prenons en compte divers facteurs ayant une incidence sur certains secteurs lorsque cela est approprié.

| Tous les pourcentages correspondent à des valeurs annuelles moyennes | Au 31 octobre 2024 | | | | | | | |
|--|--------------------|-------------------------------|-----------------------|-------------------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| | Scénarios | | | | | | | |
| | Scénario optimiste | | Scénario de référence | | Scénario pessimiste | | Scénario pessimiste grave | |
| | 12 premiers mois | Durée résiduelle ¹ | 12 premiers mois | Durée résiduelle ¹ | 12 premiers mois | Durée résiduelle ¹ | 12 premiers mois | Durée résiduelle ¹ |
| Taux de croissance du PIB réel ² | | | | | | | | |
| Canada | 4,6 % | 2,6 % | 1,8 % | 1,9 % | (2,3)% | 1,3 % | (3,6)% | 1,2 % |
| États-Unis | 4,3 % | 2,4 % | 1,9 % | 1,9 % | (2,1)% | 1,4 % | (3,4)% | 1,3 % |
| Écart de sociétés BBB sur dix ans | | | | | | | | |
| Canada | 1,3 % | 1,8 % | 1,9 % | 2,0 % | 3,6 % | 3,0 % | 4,2 % | 3,5 % |
| États-Unis | 0,9 % | 1,6 % | 1,6 % | 2,0 % | 3,4 % | 3,1 % | 4,6 % | 3,6 % |
| Taux de chômage | | | | | | | | |
| Canada | 5,3 % | 4,8 % | 7,0 % | 6,8 % | 8,8 % | 9,4 % | 9,8 % | 10,5 % |
| États-Unis | 3,4 % | 3,0 % | 4,7 % | 4,4 % | 6,7 % | 7,3 % | 7,6 % | 8,4 % |
| Indice des prix des habitations ² | | | | | | | | |
| Canada ³ | 5,9 % | 5,4 % | 1,6 % | 3,0 % | (10,9)% | (1,0)% | (19,0)% | (5,0)% |
| États-Unis ⁴ | 5,9 % | 4,0 % | 2,8 % | 2,6 % | (9,6)% | (1,0)% | (19,3)% | (4,3)% |

¹ La période de prévision restante est de deux ans.

² Le produit intérieur brut (PIB) réel et l'indice des prix des habitations sont des moyennes des taux de croissance trimestriels d'un exercice à l'autre.

³ Pour le Canada, nous avons recours à l'indice composé de référence, soit l'Indice des prix des habitations.

⁴ Pour les États-Unis, nous avons recours à l'indice du prix des maisons Case-Shiller national.

| Tous les pourcentages correspondent à des valeurs annuelles moyennes | Scénarios | | | | | |
|--|--------------------|-------------------------------|-----------------------|-------------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| | Scénario optimiste | | Scénario de référence | | Scénario pessimiste grave | |
| | 12 premiers mois | Durée résiduelle ¹ | 12 premiers mois | Durée résiduelle ¹ | 12 premiers mois | Durée résiduelle ¹ |
| Taux de croissance du PIB réel ² | | | | | | |
| Canada | 3,2 % | 2,6 % | 0,4 % | 1,9 % | (3,9)% | 1,2 % |
| États-Unis | 4,1 % | 2,5 % | 1,4 % | 2,0 % | (3,5)% | 1,4 % |
| Écart de sociétés BBB sur dix ans | | | | | | |
| Canada | 1,7 % | 1,8 % | 2,4 % | 2,0 % | 4,2 % | 3,5 % |
| États-Unis | 1,4 % | 1,7 % | 2,2 % | 2,1 % | 4,6 % | 3,5 % |
| Taux de chômage | | | | | | |
| Canada | 4,2 % | 3,7 % | 5,9 % | 5,7 % | 9,3 % | 10,1 % |
| États-Unis | 2,9 % | 2,5 % | 4,2 % | 4,1 % | 7,5 % | 8,3 % |
| Indice des prix des habitations ² | | | | | | |
| Canada ³ | 9,9 % | 6,9 % | 5,5 % | 4,5 % | (20,2)% | (5,0)% |
| États-Unis ⁴ | 2,7 % | 3,7 % | (0,5)% | 2,3 % | (19,2)% | (4,3)% |

¹ La période de prévision restante est de deux ans.

² Le produit intérieur brut (PIB) réel et l'indice des prix des habitations sont des moyennes des taux de croissance trimestriels d'un exercice à l'autre.

³ Pour le Canada, nous avons recours à l'indice composé de référence, soit l'Indice des prix des habitations.

⁴ Pour les États-Unis, nous avons recours à l'indice du prix des maisons Case-Shiller national.

Le modèle de pertes sur créances attendues exige la comptabilisation des pertes sur créances en fonction généralement des pertes attendues sur 12 mois pour les prêts productifs (étape 1) et la comptabilisation des pertes sur créances attendues pour la durée de vie des prêts productifs qui ont subi une augmentation importante du risque de crédit depuis qu'ils ont été accordés (étape 2). Aux termes de nos scénarios actuels pondérés en fonction de la probabilité, en présupmant que l'ensemble de nos prêts productifs relèvent de l'étape 1, nos modèles généreraient une provision liée aux prêts productifs d'environ 3 050 millions de dollars (2 800 millions au 31 octobre 2023), comparativement à la provision comptable liée aux prêts productifs de 4 205 millions au 31 octobre 2024 (3 572 millions au 31 octobre 2023).

Prêts renégociés

Il nous arrive à l'occasion de modifier les modalités contractuelles d'un prêt en raison de la mauvaise situation financière de l'emprunteur. Les modifications peuvent comprendre une réduction des taux d'intérêt, une prorogation de la date d'échéance, des congés de paiement, une exonération de paiement ou une consolidation des dettes. Nous évaluons si les prêts renégociés se sont dépréciés conformément à nos politiques en vigueur en matière de dépréciation. Lorsqu'un prêt douteux est renégocié, il redevient un prêt productif s'il ne présente plus aucune des caractéristiques exigeant son classement dans les prêts douteux et si l'emprunteur a démontré qu'il s'acquitte bien de ses obligations de paiement selon les conditions de la restructuration du prêt pendant une période de temps donnée.

La valeur comptable des prêts avec des pertes sur créances attendues pour la durée de vie qui ont été modifiés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024 était de 1 595 millions de dollars (1 005 millions en 2023). Au 31 octobre 2024, 3 millions (26 millions au 31 octobre 2023) de prêts ayant fait antérieurement l'objet de modifications ont vu leur provision pour pertes changer au cours de l'exercice d'un modèle de pertes sur crédit attendues sur la durée de vie à un modèle sur 12 mois.

Biens saisis

Les biens ou autres actifs que nous obtenons d'emprunteurs en règlement de leurs prêts sont classés comme détenus pour usage propre ou en vue de la vente, selon les intentions de la direction, et comptabilisés initialement à la juste valeur en ce qui concerne les actifs pour usage propre et au plus faible de la valeur comptable ou de la juste valeur moins les coûts de vente des actifs détenus en vue de la vente. Les actifs pour usage propre sont ensuite comptabilisés conformément au classement pertinent des actifs, et les actifs détenus en vue de la vente sont soumis à des tests de dépréciation.

Au 31 octobre 2024, les biens immobiliers détenus en vue de la vente totalisaient 67 millions de dollars (18 millions au 31 octobre 2023). Nous cédon de tels biens lorsque nous le jugeons approprié. Nous n'occupons aucun bien saisi pour nos propres fins commerciales.

Sûretés

Nous avons recours à des sûretés pour gérer le risque de crédit lié aux titres pris en pension ou empruntés, aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers, et aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques. D'autres renseignements sur nos exigences en matière de sûreté sont présentés aux notes 14 et 25 et en caractères de couleur bleue dans le texte de la section Gestion globale des risques de notre Rapport de gestion.

Note 5 : Gestion des risques

Nous avons recours à une méthode globale pour repérer, évaluer, gérer (y compris les mesures d'atténuation), surveiller et signaler les risques auxquels nous devons faire face à l'échelle de l'organisation. Les principaux risques liés à nos instruments financiers sont le risque de crédit et de contrepartie, le risque de marché et le risque de liquidité et de financement. Les facteurs macroéconomiques, comme les taux d'intérêt et les taux de chômage, ont une incidence sur certains des risques décrits dans la section Gestion globale des risques de notre Rapport de gestion. Lorsque ces risques sont liés aux instruments financiers, ils sont présentés en caractères de couleur bleue, tel qu'il est expliqué aux pages suivantes. Les textes et les tableaux en bleu de la section Gestion globale des risques de notre Rapport de gestion font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit et de contrepartie désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un endosseur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute autre obligation financière préétablie. Le risque de crédit est lié principalement aux prêts, aux instruments dérivés négociés sur les marchés hors cote et compensés de manière centralisée et aux autres instruments de crédit. Il s'agit du plus important risque mesurable auquel nous devons faire face.

Nos pratiques de gestion et principales mesures des risques sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section Gestion globale des risques de notre Rapport de gestion. D'autres renseignements sur le risque de crédit inhérent aux prêts et aux instruments dérivés sont présentés dans les notes 4 et 8, respectivement.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de fluctuations défavorables de la valeur de nos actifs et de nos passifs à la suite d'une variation de certains paramètres du marché, notamment les taux d'intérêt, les cours de change, les écarts de taux, le cours des titres de participation et le prix des produits de base, ainsi que leur volatilité implicite. Nous sommes exposés au risque de marché en raison de nos activités de négociation et de prise ferme, ainsi que de nos activités bancaires structurelles.

Nos méthodes de gestion et principales mesures à l'égard du risque de marché sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section Gestion globale des risques de notre Rapport de gestion.

Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si nous ne sommes pas en mesure de respecter nos engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Les engagements financiers comprennent les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre de prêts, d'investissements et de nantissements. Notre politique consiste à nous assurer de toujours disposer d'actifs liquides et d'une capacité de financement suffisants pour faire face à nos engagements financiers, même en période difficile. La gestion du risque de liquidité et de financement est essentielle pour assurer le maintien de la sécurité et de la solidité de l'organisation et de la confiance des déposants, et la stabilité du bénéficiaire.

Nos méthodes de gestion et principales mesures à l'égard du risque de liquidité et de financement sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section Gestion globale des risques de notre Rapport de gestion.

Note 6 : Transfert d'actifs financiers

Transfert d'actifs financiers non admissibles à une décomptabilisation

Titrisation de prêts

Nous vendons des prêts hypothécaires à l'habitation et des prêts hypothécaires pour immeubles commerciaux canadiens à des programmes de titrisation canadiens mis sur pied par des tiers, dont le Programme des Obligations hypothécaires du Canada, et directement à des tiers investisseurs en vertu du Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la LNH. Nous déterminons si la quasi-totalité de leurs risques et avantages ou le contrôle ont été transférés afin d'établir s'ils peuvent être décomptabilisés. Aux termes de ces programmes, nous avons droit au paiement, au fil du temps, de l'excédent du total des intérêts et des frais perçus auprès des clients relativement aux prêts hypothécaires vendus, sur le rendement versé aux investisseurs, moins les pertes sur créances et les autres coûts. Par ailleurs, nous agissons à titre de contrepartie eu égard aux swaps de taux d'intérêt en vertu desquels nous acquittons les intérêts payables aux porteurs d'obligations hypothécaires du Canada et nous recevons des intérêts sur les prêts hypothécaires sous-jacents qui sont convertis en titres adossés à des créances hypothécaires conformément au Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la LNH puis vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation.

Pour certaines de ces ventes, puisque nous demeurons exposés à la quasi-totalité des risques de remboursement par anticipation, de taux d'intérêt et de crédit associés aux prêts hypothécaires titrisés, nous ne pouvons pas les décomptabiliser. Nous continuons d'inscrire les prêts hypothécaires dans notre bilan consolidé et le produit en trésorerie en découlant est comptabilisé comme un financement garanti dans les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées au bilan consolidé. Les intérêts et les frais perçus, déduction faite du rendement versé aux investisseurs, sont pris en compte dans les revenus nets d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, sur la durée de la titrisation. Les pertes sur créances associées aux prêts hypothécaires sont constatées dans la dotation à la provision pour pertes sur créances. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, nous avons vendu pour 3 687 millions de dollars de prêts hypothécaires à ces programmes (4 950 millions en 2023).

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs transférés qui n'étaient pas admissibles à une décomptabilisation ainsi que les passifs connexes se rapportant aux titrisations de prêts :

| (en millions de dollars canadiens) | 2024 | | 2023 | |
|-------------------------------------|-------------------------------|------------------|-------------------------------|------------------|
| | Valeur comptable ¹ | Juste valeur | Valeur comptable ¹ | Juste valeur |
| Actifs | | | | |
| Titres de négociation ² | 106 \$ | – \$ | 277 \$ | – \$ |
| Prêts | 9 277 | – | 7 317 | – |
| Autres actifs connexes ³ | 6 952 | – | 8 430 | – |
| Total | 16 335 \$ | 16 118 \$ | 16 024 \$ | 15 266 \$ |
| Passifs connexes⁴ | 15 790 \$ | 15 598 \$ | 14 937 \$ | 14 244 \$ |

¹ La valeur comptable des prêts est présentée déduction faite de la provision pour pertes sur créances, le cas échéant.

² Les titres de négociation représentent des titres garantis par des créances hypothécaires émis par des entités mises sur pied par des tiers dans le cas où nous ne transférons pas à des tiers investisseurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

³ Les autres actifs connexes représentent des paiements reçus sur des prêts hypothécaires cédés en garantie dans le cadre de programmes de titrisation et qui n'ont pas encore été portés en réduction des passifs connexes. Les paiements reçus sont détenus sous forme d'instruments admissibles au nom des investisseurs des entités de titrisation jusqu'au moment où les paiements en capital sur les passifs connexes deviennent exigibles. Aux fins de la comparaison de tous les actifs étayant ces passifs connexes, le montant en cause a, dans le tableau ci-dessus, été ajouté à la valeur comptable des actifs titrisés.

⁴ Les passifs connexes sont comptabilisés dans les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées dans notre bilan consolidé.

Titres mis en pension ou prêtés

Les titres mis en pension ou prêtés représentent des opérations de financement à court terme dans le cadre desquelles nous vendons des titres que nous possédons et prenons simultanément l'engagement de les racheter à un prix et à une date prédéterminés. Nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages inhérents aux titres, et c'est pourquoi nous continuons à les comptabiliser dans notre bilan consolidé. L'obligation de racheter ces titres est comptabilisée en tant que transactions d'emprunt garanti au montant exigible. La valeur comptable de ces titres correspond approximativement à la valeur comptable des passifs connexes du fait que ces titres sont à court terme. Au 31 octobre 2024, la valeur comptable des titres mis en pension et prêtés s'établissait à 12 913 millions de dollars et à 97 878 millions, respectivement (13 559 millions et 92 549 millions, respectivement au 31 octobre 2023). Les charges d'intérêts relatives à un tel engagement sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les autres passifs, sous charges d'intérêts, en tant que titres vendus à découvert et titres mis en pension ou prêtés, dans notre état consolidé des résultats.

Maintien de notre engagement dans les actifs financiers transférés admissibles à une décomptabilisation

Nous conservons les droits de gestion, représentant le maintien de notre engagement, à l'égard de certains prêts hypothécaires et prêts afférents à des véhicules récréatifs acquis ou montés aux États-Unis qui ont été vendus et décomptabilisés. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, nous avons vendu et décomptabilisé pour 10 249 millions de dollars de ces prêts (364 millions en 2023) et avons comptabilisé une perte de 153 millions (profit de 10 millions en 2023) dans le poste autres, sous revenus autres que d'intérêts. Au 31 octobre 2024, la valeur comptable des droits de gestion se chiffrait à 169 millions (94 millions au 31 octobre 2023) et la juste valeur était de 192 millions (120 millions au 31 octobre 2023).

Nous conservons des droits résiduels, représentant le maintien de notre engagement, à l'égard de certains prêts hypothécaires pour immeubles commerciaux acquis ou montés aux États-Unis, lesquels ont été vendus et décomptabilisés. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, nous avons vendu et décomptabilisé pour 4 412 millions de dollars de ces prêts (1 302 millions en 2023) et avons comptabilisé un profit de 49 millions (28 millions en 2023). La valeur comptable des droits résiduels classés comme des titres de créance au coût amorti et des prêts au coût amorti se chiffrait à 7 millions et à 40 millions, respectivement au 31 octobre 2024 (valeur comptable de 8 millions et de 38 millions respectivement au 31 octobre 2023). La juste valeur était équivalente à la valeur comptable à ces dates.

Nous détenons également des titres garantis par des créances hypothécaires d'agences américaines émis par des entités mises sur pied par des tiers; nous pouvons titriser encore ces titres en les réorganisant en de nouveaux titres garantis par des créances hypothécaires avant qu'ils ne soient vendus à des tiers investisseurs. Si nous n'avons pas transféré à des tiers investisseurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, nous continuons d'inscrire ces titres garantis par des créances hypothécaires et comptabilisons le produit en trésorerie connexe en tant que financement garanti dans notre bilan consolidé. Au cours de l'exercice, nous avons vendu des titres garantis par des créances hypothécaires pouvant être décomptabilisés lorsque les droits conservés représentent le maintien de notre engagement et qu'ils sont gérés dans le cadre de portefeuilles plus importants qui sont détenus à des fins de négociation, de liquidités ou de couverture. Lorsque nous avons vendu ces titres garantis par des créances hypothécaires, les profits et les pertes connexes sont constatés dans les revenus (pertes) de négociation, sous revenus autres que d'intérêts. Au 31 octobre 2024, la juste valeur de nos droits conservés dans ces titres garantis par des créances hypothécaires se chiffrait à 6 millions de dollars, classés dans les titres de négociation à notre bilan consolidé (9 millions au 31 octobre 2023). Il y a lieu de se reporter à la note 3 pour de plus amples renseignements.

Comme il est mentionné ci-dessus, nous vendons des prêts hypothécaires à l'habitation et des prêts hypothécaires pour immeubles commerciaux canadiens à des programmes de titrisation canadiens mis sur pied par des tiers, dont le Programme des Obligations hypothécaires du Canada, et directement à des tiers investisseurs en vertu du Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la LNH. Certaines de ces ventes remplissaient les conditions de décomptabilisation, puisque nous avons transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés aux prêts titrisés. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, nous avons vendu et décomptabilisé pour 2 157 millions de dollars de ces prêts (1 186 millions en 2023) et avons comptabilisé un profit de 90 millions (53 millions en 2023) dans le poste autres, sous revenus autres que d'intérêts. Nous conservons certains droits résiduels à l'égard des prêts, ce qui représente le maintien de notre engagement. La valeur comptable de nos droits résiduels, classés comme des prêts à la juste valeur, se chiffrait à 146 millions au 31 octobre 2024 (56 millions au 31 octobre 2023).

Note 7 : Entités structurées

Dans le cadre normal des activités, nous concluons certaines transactions qui mettent en jeu l'établissement d'entités structurées dans le but de faciliter ou de réaliser des transactions pour le compte de clients et afin d'avoir accès à d'autres sources de financement. Nous sommes tenus de consolider une entité structurée si nous la contrôlons, ce qui signifie que nous détenons le pouvoir sur celle-ci, que nous sommes exposés à des rendements variables en raison de nos liens avec elle et que nous avons la capacité d'exercer notre pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements que nous en tirons.

Pour établir si nous contrôlons ou non une entité structurée, nous examinons l'accord en entier afin de définir l'objet et la conception de cette entité structurée, la nature des droits détenus par voie d'ententes contractuelles et le fait que nous agissons pour notre propre compte ou en tant que mandataire.

Nous procédons à une réévaluation de la consolidation si des faits et circonstances indiquent que des changements sont survenus dans l'un ou plusieurs des éléments de contrôle de l'entité structurée. Si une réévaluation permet de déterminer que nous ne contrôlons plus l'entité structurée, nous décomptabiliserons les actifs connexes (y compris l'écart d'acquisition), les passifs et la participation ne donnant pas le contrôle à leur valeur comptable et comptabiliserons toute contrepartie reçue ou tout droit conservé à la juste valeur, tout écart étant constaté en tant que profit ou perte à notre état consolidé des résultats. On trouvera à la note 1 des renseignements concernant notre mode de consolidation.

Entités structurées consolidées

Entités de titrisation de la Banque

Nous utilisons des entités de titrisation pour titriser nos prêts sur cartes de crédit canadiens, nos marges de crédit immobilières canadiennes et nos prêts automobiles canadiens afin d'avoir accès à d'autres sources de financement. La structure de ces entités restreint les activités qu'elles peuvent mener et les types d'actifs qu'elles peuvent détenir, et leur pouvoir décisionnel est limité. Ces entités émettent des titres à terme adossés à des actifs pour financer leurs activités. Nous contrôlons et consolidons ces entités puisque nous détenons les principaux pouvoirs de décision nécessaires pour obtenir la majorité des avantages de leurs activités.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs afférents à ces entités de titrisation consolidées :

| (en millions de dollars canadiens) | 2024 | | | | 2023 | |
|---|-------------------------------|--------------|-------------------------------|--------------|------|--|
| | Valeur comptable ¹ | Juste valeur | Valeur comptable ¹ | Juste valeur | | |
| Actifs | | | | | | |
| Créances de cartes de crédit | 10 964 \$ | 10 964 \$ | 9 506 \$ | 9 506 \$ | | |
| Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers ² | 3 732 | 3 728 | 4 695 | 4 670 | | |
| Total | 14 696 \$ | 14 692 \$ | 14 201 \$ | 14 176 \$ | | |
| Passifs connexes ³ | 9 151 \$ | 9 146 \$ | 10 376 \$ | 10 177 \$ | | |

¹ La valeur comptable des prêts est présentée déduction faite de la provision.

² Comprennent les marges de crédit immobilières et les prêts automobiles.

³ Les passifs connexes sont comptabilisés dans les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées dans notre bilan consolidé.

Entités de capital et de financement

Nous soutenons une fiducie en lien avec l'émission de billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1, à 4,300 %, pour un montant de 1 250 millions de dollars, de billets avec remboursement de capital à recours limité de série 2, à 5,625 %, pour un montant de 750 millions, de billets avec remboursement de capital à recours limité de série 3, à 7,325 %, pour un montant de 1 000 millions, de billets avec remboursement de capital à recours limité de série 4, à 7,700 %, pour un montant de 1 000 millions de dollars américains et de billets avec remboursement de capital à recours limité de série 5, à 7,300 %, pour un montant de 750 millions de dollars américains; la fiducie détient les actions privilégiées de catégorie B, série 48, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividendes non cumulatifs (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)) pour un montant de 1 250 millions, les actions privilégiées de catégorie B, série 49, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividendes non cumulatifs (FPUNV) pour un montant de 750 millions, les actions privilégiées de catégorie B, série 51, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividendes non cumulatifs (FPUNV) pour un montant de 1 000 millions, les actions privilégiées de catégorie B, série 53, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividendes non cumulatifs (FPUNV) pour un montant de 1 000 millions de dollars américains ainsi que les actions privilégiées de catégorie B, série 54, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividendes non cumulatifs (FPUNV) pour un montant de 750 millions de dollars américains émises par BMO concurrentement avec les billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1, de série 2, de série 3, de série 4 et de série 5 respectivement. Nous avons établi que nous contrôlions cette entité que nous avons consolidée puisque nous sommes exposés à ses rendements variables et que nous détenons les principaux pouvoirs de décision nécessaires à l'égard de ses activités. Il y a lieu de se reporter à la note 17 pour de plus amples informations.

Nous détenons une entité de financement, formée en vertu du Programme d'obligations sécurisées, qui a été établie pour garantir les paiements dus aux détenteurs d'obligations que nous avons émises. Nous vendons des actifs à cette entité de financement en échange d'un prêt intersociétés. Il y a lieu de se reporter à la note 13 pour de plus amples informations sur notre passif-dépôts afférent aux obligations sécurisées.

Nous avons mis en place une entité de financement qui émet du papier commercial à des tiers. Nous fournissons des sûretés pour garantir le papier commercial en échange d'un prêt intersociétés. Le montant du papier commercial émis par l'entité totalisait 9 682 millions de dollars au 31 octobre 2024 (6 054 millions au 31 octobre 2023). Il y a lieu de se reporter à la note 13 pour de plus amples informations sur notre passif-dépôts afférent au papier commercial.

Dans le cas des entités qui nous achètent des actifs ou qui sont mises sur pied en vue de transférer notre risque de crédit, nous avons établi que, d'après les droits stipulés dans les accords ou du fait de notre participation, nous sommes grandement exposés aux rendements variables de ces entités et que nous les contrôlons. C'est pourquoi nous les consolidons. Les notes 13 et 25 renferment plus de renseignements sur les billets émis par ces entités et les actifs qui leur sont vendus.

Autres

Nous avons d'autres entités structurées consolidées, créées pour satisfaire aux besoins de la Banque et des clients. Mis à part l'exposition résultant de notre engagement à titre de promoteur, nous ne disposons pas d'autres accords contractuels ou non contractuels qui exigent que nous fournissions un soutien financier à ces entités structurées consolidées.

Entités structurées non consolidées

Le tableau suivant présente les montants liés à nos participations dans des entités structurées non consolidées :

| (en millions de dollars canadiens) | 2024 | | | | | | 2023 | |
|--|---|--------------------|-------------------------------|---|--------------------|-------------------------------|------|--|
| | Entités de titrisation des clients ¹ | Entités de capital | Autres entités de titrisation | Entités de titrisation des clients ¹ | Entités de capital | Autres entités de titrisation | | |
| Participations inscrites dans notre bilan consolidé | | | | | | | | |
| Actifs financiers | | | | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 107 \$ | 5 536 \$ | - \$ | 184 \$ | 5 182 \$ | - \$ | | |
| Titres de négociation | 170 | - | 21 485 | 518 | - | 3 346 | | |
| Titres à la juste valeur par le biais du résultat net | 40 | - | - | 23 | - | - | | |
| Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 1 484 | - | - | 1 393 | - | - | | |
| Instruments dérivés | 1 | - | - | 23 | - | - | | |
| Titres divers | 8 | - | 169 | 9 | - | 100 | | |
| Total | 1 810 \$ | 5 536 \$ | 21 654 \$ | 2 150 \$ | 5 182 \$ | 3 446 \$ | | |
| Passifs financiers | | | | | | | | |
| Dépôts | 107 \$ | 5 536 \$ | - \$ | 184 \$ | 5 182 \$ | - \$ | | |
| Instruments dérivés | 3 | - | - | - | - | - | | |
| Divers | - | 87 | - | - | 79 | - | | |
| Total | 110 \$ | 5 623 \$ | - \$ | 184 \$ | 5 261 \$ | - \$ | | |
| Exposition maximale aux pertes² | 20 998 \$ | 1 \$ | 21 654 \$ | 21 740 \$ | 1 \$ | 3 446 \$ | | |
| Total des actifs des entités | 12 956 \$ | 5 624 \$ | 87 611 \$ | 13 936 \$ | 5 260 \$ | 30 877 \$ | | |

¹ Les titres détenus qui sont émis par nos entités de titrisation canadiennes et américaines des clients sont constitués de papier commercial adossé à des actifs et sont classés dans les titres de négociation, les titres à la juste valeur par le biais du résultat net ou les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

² L'exposition maximale aux pertes représente les titres détenus, les facilités de trésorerie inutilisées, tout montant engagé non provisionné restant auprès de l'entité financée par BMO, les actifs dérivés et les autres actifs.

Entités de titrisation des clients

Nous soutenons des entités de titrisation des clients (aussi appelées conduits multicédants soutenus par des banques) qui fournissent à nos clients d'autres sources de financement par la titrisation de leurs actifs. Ces entités donnent à nos clients accès à du financement que ce soit auprès de BMO ou sur les marchés du PCAA en leur permettant de vendre directement leurs actifs à l'entité ou de vendre, indirectement, à l'entité une participation dans les actifs titrisés; l'entité émet alors du PCAA à l'intention des investisseurs ou de BMO afin de financer les achats. Le vendeur des actifs demeure responsable de la gestion des actifs cédés, et il est le premier à assumer les pertes réalisées sur ces actifs, le cas échéant. Nous ne sommes pas responsables de la gestion ni de l'absorption des premières pertes et aucun des vendeurs n'est associé à la Banque. Nous percevons des commissions pour les services que nous fournissons relativement aux opérations de titrisation, y compris des commissions de liquidité, de distribution et d'accord financier pour le soutien que nous apportons au fonctionnement continu des entités de titrisation. Nous avons déterminé que nous agissons en tant que mandataire pour le compte des vendeurs et que, par conséquent, nous ne contrôlons pas ces entités.

Nous fournissons des facilités de trésorerie aux entités financées sur le marché, ce qui peut exiger que nous leur fournissions du financement supplémentaire si certains événements surviennent. Le total des engagements non prélevés aux termes de ces facilités de trésorerie et de tout montant non utilisé des entités financées par BMO s'établissait à 19 296 millions de dollars au 31 octobre 2024 (19 775 millions au 31 octobre 2023). Ce montant est inclus dans les engagements décrits à la note 25. Notre participation dans ces entités au 31 octobre 2024 et 2023 est comprise dans le tableau Entités structurées non consolidées ci-dessus.

Entités de capital

Nous pouvons également avoir recours à des entités de capital afin de transférer notre risque de crédit aux porteurs de titres des entités. Nous ne sommes alors pas exposés à des risques de défaut ou de crédit significatifs. Le reste de notre exposition à leurs rendements variables est moindre que celle des porteurs de billets de ces entités qui, eux, sont exposés à nos risques de défaut et de crédit. Nous ne sommes pas tenus de consolider ces entités.

Autres entités de titrisation

Les autres entités de titrisation ont des avoirs dans des titrisations adossées à des actifs. Où nous agissons en tant que promoteur d'entités structurées qui titrisent des titres adossés à des créances hypothécaires en titres garantis par des créances hypothécaires, nous pouvons détenir des droits en raison de nos titres garantis par des créances hypothécaires détenus sans les consolider puisque nous n'avons pas le pouvoir de diriger leurs activités pertinentes. Ces activités visent les titres d'agences parrainées par le gouvernement, dont les émissions des agences parrainées par le gouvernement des États-Unis. Pour déterminer si nous sommes le promoteur d'une entité structurée, nous tenons compte à la fois de facteurs qualitatifs et quantitatifs, y compris l'objet et la nature de l'entité, de même que notre engagement initial et le maintien de ce dernier. Après la titrisation, nous vendons les titres garantis par des créances hypothécaires à des tiers. Notre exposition maximale liée aux pertes se limite à nos placements dans ces entités figurant au bilan, lesquels sont inclus dans le tableau Entités structurées non consolidées ci-dessus.

Dans le cas où des titres adossés à des actifs dans ces titrisations sont transférés à des tiers, nous ne transférons pas à des tiers investisseurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, nous continuons de comptabiliser les actifs transférés et le produit en trésorerie connexe est comptabilisé en tant que financement garanti à notre bilan consolidé au poste passifs liés à la titrisation et aux entités structurées. Au 31 octobre 2024, la juste valeur de ces actifs transférés totalisait 19 903 millions de dollars (3 127 millions au 31 octobre 2023) et un montant de 15 223 millions (1 781 millions au 31 octobre 2023) était également pris en compte à la juste valeur dans les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées.

Dans le cas où des instruments adossés à des actifs dans ces titrisations sont transférés à des tiers et peuvent être décomptabilisés, nous constatons les profits et les pertes connexes dans les revenus (pertes) de négociation, sous revenus autres que d'intérêts. Nous pouvons également conserver des droits dans les titres garantis par des créances hypothécaires vendus, ce qui représente le maintien de notre engagement. Au 31 octobre 2024, nous détenions pour 1 582 millions de dollars de droits conservés (219 millions au 31 octobre 2023) inscrits à la juste valeur à notre bilan consolidé dans les valeurs mobilières au poste titres de négociation.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, nous avons vendu, à ces entités de titrisation soutenues par BMO, pour 31 832 millions de dollars de titres adossés à des créances hypothécaires (11 779 millions en 2023) et nous avons procédé au dessaisissement de tous les droits dans les titres adossés à des créances hypothécaires titrisées; les profits et les pertes étant constatés dans les revenus (pertes) de négociation, sous revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Nous conservons les droits résiduels à l'égard de certains prêts hypothécaires pour immeubles commerciaux qui ont été acquis ou montés aux États-Unis, et par la suite vendus et décomptabilisés au moyen d'entités structurées soutenues par la Banque qui titrisent ces prêts en titres adossés à des créances hypothécaires. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, nous avons vendu et décomptabilisé pour 1 730 millions de dollars de ces prêts (1 170 millions en 2023) et avons comptabilisé un profit de 19 millions (25 millions en 2023). La valeur comptable de nos droits conservés classés comme des prêts au coût amorti se chiffrait à 169 millions au 31 octobre 2024 (valeur comptable de 100 millions au 31 octobre 2023). La juste valeur était équivalente à la valeur comptable à ces dates.

Fonds gérés par BMO

Nous constituons divers fonds que nous gérons également. Nous évaluons si nous contrôlons ou non un fonds donné en nous appuyant sur les intérêts économiques que nous y détenons, ce qui inclut nos placements dans celui-ci et nos frais de gestion gagnés sur les fonds, et aussi en fonction de tout droit qu'auraient les investisseurs de nous démettre de nos fonctions de gestionnaire de placements. Nous ne consolidons que les fonds que nous contrôlons. Notre participation dans les fonds que nous gérons, mais ne consolidons pas, totalisait 848 millions de dollars au 31 octobre 2024 (870 millions au 31 octobre 2023), dont 250 millions de titres à la juste valeur par le biais du résultat net et 598 millions de titres détenus à des fins de transaction dans notre bilan consolidé au 31 octobre 2024 (181 millions et 689 millions, respectivement, au 31 octobre 2023).

Autres entités structurées

Nous achetons et détenons des participations dans une variété d'entités structurées tierces, notamment des fonds négociés en bourse, des fonds d'investissement, des sociétés en commandite, des fiducies d'investissement, des entités ouvrant droit au crédit d'impôt pour la construction de logements à prix abordable et des entités parrainées par un gouvernement émettant des titres adossés à des actifs qui sont comptabilisés dans les valeurs mobilières dans notre bilan consolidé. Il est jugé que nous avons une participation dans ces entités en raison de nos avoirs et du fait que nous pouvons agir à titre de contrepartie eu égard à certains contrats dérivés. Nous n'agissons ni comme le gestionnaire de placements ni comme le promoteur de ces entités. De façon générale, nous sommes un investisseur passif, nous ne détenons pas les principaux pouvoirs de décision à l'égard de ces entités. Notre exposition maximale aux pertes liées à nos investissements se limite à la valeur comptable de nos investissements dans ces entités et à tout engagement non utilisé que nous avons fourni.

Entités structurées dont nous sommes le promoteur

Il peut être présumé que nous sommes le promoteur d'une entité structurée si nous participons à sa conception, à sa constitution juridique ou à sa commercialisation et si, de manière raisonnable, des intervenants du marché nous associaient à cette entité. Les participations dans des entités de titrisation dont nous sommes le promoteur sont présentées dans le tableau des entités structurées non consolidées ci-dessus.

Soutien financier fourni aux entités structurées

Au cours des exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023, nous n'avons fourni aucun soutien financier ou autre que financier à des entités structurées consolidées et non consolidées lorsque nous n'étions tenus, par contrat, de le faire. En outre, nous n'avons pas l'intention de fournir un tel soutien dans l'avenir.

Note 8 : Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de variations sous-jacentes des taux d'intérêt, des cours de change ou d'autres prix ou indices du marché des capitaux ou des produits de base.

Les instruments dérivés sont soit des contrats qui se négocient sur les marchés réglementés soit des contrats qui se négocient sur les marchés hors cote. Nous utilisons ces instruments à des fins de négociation ainsi que pour gérer nos risques, principalement ceux liés aux fluctuations des cours de change et d'intérêt, dans le cadre de notre programme de gestion des actifs et des passifs.

Types d'instruments dérivés

Swaps

Le swap est un contrat entre deux parties visant l'échange d'une série de flux de trésorerie. Les divers contrats de swaps que nous concluons sont les suivants :

- Swap de taux d'intérêt – les contreparties s'échangent habituellement des versements d'intérêts à taux fixe et variable, fondés sur une valeur nominale de référence dans une même devise.
- Swap de devises – les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et des montants en capital dans des devises différentes.
- Swap de taux d'intérêt et de devises – les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et variable et des montants en capital dans des devises différentes.
- Swap de produits de base – les contreparties s'échangent généralement des versements à taux fixe et variable, fondés sur la valeur nominale de référence d'un seul produit de base.
- Swap d'actions – les contreparties s'échangent le rendement d'une action ou d'un groupe d'actions contre un rendement fondé sur un taux d'intérêt fixe ou variable ou le rendement d'une autre action ou d'un autre groupe d'actions.
- Swap sur défaillance – une contrepartie verse des frais à l'autre contrepartie pour que cette dernière accepte de faire un paiement si un incident de crédit survient, comme une faillite ou un défaut de paiement.
- Swap sur rendement total – une contrepartie accepte de payer à l'autre contrepartie ou de recevoir d'elle des sommes en trésorerie dont le montant est fonction des variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris les rendements comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de sommes dont le montant est fonction des taux de financement en vigueur sur le marché.

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme standardisés

Le contrat à terme de gré à gré et le contrat à terme standardisé sont des ententes contractuelles portant sur la vente ou l'achat d'un montant déterminé d'une devise, d'un produit de base, d'un instrument financier sensible aux taux d'intérêt ou d'un titre à un prix et à une date prédéterminés.

Le contrat à terme de gré à gré est un contrat sur mesure négocié sur les marchés hors cote. Le contrat à terme standardisé se négocie selon des montants préétablis sur des marchés boursiers réglementés et fait l'objet d'une marge de sécurité calculée quotidiennement.

Options

L'option est un contrat donnant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un montant déterminé d'une devise, d'un produit de base, d'un instrument financier sensible aux taux d'intérêt ou d'un titre à une date prédéterminée ou à n'importe quel moment dans une période préétablie.

Dans le cas d'une option que nous vendons, l'acheteur nous verse une prime parce que nous acceptons un risque de marché.

Dans le cas d'une option que nous achetons, nous versons une prime pour le droit de l'exercer. Comme nous ne sommes pas tenus d'exercer l'option, le principal risque auquel nous sommes exposés est le risque de crédit dans l'éventualité où le vendeur, aux termes d'un contrat négocié sur les marchés hors cote, ne s'acquitterait pas de ses obligations contractuelles.

Les contrats assortis de taux plafonds, de fourchettes de taux et de taux planchers sont des types particuliers d'options position vendeur et position acheteur. Il s'agit de contrats en vertu desquels le vendeur s'engage à verser à l'acheteur, selon un montant nominal de référence donné, la différence entre le taux du marché et le taux stipulé au contrat. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

Une swaption est une option qui accorde à son détenteur le droit, mais non l'obligation, de conclure un swap sous-jacent.

Une option à terme est un contrat d'option dont l'instrument sous-jacent est un contrat à terme standardisé unique.

Les principaux risques liés à ces instruments dérivés proviennent de l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change, de la qualité du crédit et de la valeur des instruments financiers ou des prix des produits de base sous-jacents, selon le cas, ainsi que de l'incapacité éventuelle des contreparties à respecter les modalités des contrats.

Instruments dérivés incorporés

À l'occasion, nous achetons ou émettons des instruments financiers qui contiennent des instruments dérivés incorporés. L'instrument dérivé incorporé dans un passif financier est séparé du contrat hôte et comptabilisé à la juste valeur si ses caractéristiques économiques ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte, si ses modalités sont les mêmes que celles d'un instrument dérivé autonome et si le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur. Si nous ne pouvons pas déterminer et évaluer de manière fiable l'instrument dérivé incorporé, le contrat est comptabilisé dans sa totalité à la juste valeur, les variations de celle-ci étant portées à notre état consolidé des résultats. Les instruments dérivés incorporés dans certains de nos dépôts sous forme de certificats de placement garanti sont comptabilisés séparément de l'instrument hôte et présentés dans les dépôts à notre bilan consolidé.

Dispositions conditionnelles

Certains instruments dérivés négociés sur les marchés hors cote renferment des dispositions qui établissent un lien entre le montant de la garantie que nous sommes tenus de fournir ou de payer relativement à nos cotes de crédit (déterminées par les grandes agences de notation). Si nos cotes de crédit devaient être abaissées, certaines contreparties à ces instruments dérivés pourraient exiger la constitution immédiate et continue d'une garantie sur les instruments dérivés en position de passif ou un paiement immédiat. Le montant total de la juste valeur de tous les instruments dérivés qui devaient faire l'objet d'une garantie et qui étaient en position de passif au 31 octobre 2024 était de 9 656 millions de dollars (10 323 millions au 31 octobre 2023), montant à l'égard duquel nous avons fourni des garanties de 8 882 millions (9 084 millions au 31 octobre 2023).

Risques couverts

Risque de taux d'intérêt

Nous gérons le risque de taux d'intérêt au moyen de contrats à terme sur taux d'intérêt, de swaps de taux d'intérêt et d'options, qui sont liés, tout en l'ajustant, à la sensibilité aux taux d'intérêt d'un actif ou d'un passif spécifique, d'une transaction spécifique prévue, d'un engagement ferme spécifique, ou d'un groupe spécifique de transactions ayant les mêmes caractéristiques de risque.

Risque de change

Nous gérons le risque de change au moyen de contrats à terme sur devises, d'options sur devises, de swaps de devises, de transactions de change au comptant, de contrats à terme de gré à gré et de dépôts libellés en devises.

Risque lié aux cours des actions

Nous gérons le risque lié aux cours des actions au moyen de swaps sur rendement total.

Instruments dérivés de négociation

Les instruments dérivés de négociation incluent des instruments conclus avec des clients afin d'aider ces derniers à gérer leur risque, des activités de tenue de marché pour appuyer la demande de dérivés provenant de clients, des instruments contractés de façon limitée afin de nous permettre de générer des revenus de négociation à partir de nos principales positions et certains instruments dérivés conclus dans le cadre de notre stratégie de gestion des risques qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture (couvertures économiques).

Nous procédons au montage et à la commercialisation de produits dérivés pour permettre aux clients de transférer, de modifier ou de réduire l'exposition aux risques existante ou prévue.

Les principales activités de négociation comprennent la tenue de marché et le positionnement. La tenue de marché consiste à offrir des cours acheteur et vendeur à d'autres participants du marché dans le but de générer des revenus en fonction des écarts et des volumes. Le positionnement consiste à gérer des positions exposées au risque du marché, dans l'intention de profiter des mouvements favorables des cours, des taux ou des indices.

Nous pouvons aussi utiliser des contrats de change à terme ou des options pour couvrir, d'un point de vue économique, une partie de notre résultat en dollars américains, afin de réduire au minimum les fluctuations de notre bénéfice net consolidé causées par la conversion de notre résultat réalisé en dollars américains. Ces contrats sont comptabilisés à leur juste valeur, et les variations de celle-ci sont portées aux revenus autres que d'intérêts, au poste revenus (pertes) de négociation à notre état consolidé des résultats. Nous avons conclu des couvertures économiques dans le cadre de l'entente définitive avec BNP Paribas visant l'acquisition de Bank of the West et de ses filiales, lesquelles ont été réglées après la finalisation de l'acquisition en 2023. La note 10 contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.

Les instruments dérivés de négociation sont comptabilisés à leur juste valeur. Les profits et pertes, réalisés ou latents, sont généralement portés aux revenus (pertes) de négociation, sous revenus autres que d'intérêts dans notre état consolidé des résultats. Les profits et les pertes latents sur instruments dérivés utilisés pour couvrir certaines expositions, d'un point de vue économique, peuvent être comptabilisés dans notre l'état des résultats au même poste que les profits et les pertes latents dérivés de ces expositions. Les profits latents sur instruments dérivés de négociation sont inscrits à notre bilan consolidé au poste instruments dérivés des actifs, et les pertes latentes le sont au poste instruments dérivés des passifs.

Juste valeur des instruments dérivés de négociation et de couverture

La juste valeur représente une estimation ponctuelle qui est susceptible de changer au cours de périodes ultérieures en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs. Des détails sur l'évaluation à la juste valeur des instruments dérivés figurent à la note 18.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur de nos instruments dérivés :

| (en millions de dollars canadiens) | 2024 | | | 2023 | | |
|---|--------------|---------------|-------------|--------------|---------------|-------------|
| | Actifs bruts | Passifs bruts | Montant net | Actifs bruts | Passifs bruts | Montant net |
| Négociation | | | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | | | | | | |
| Swaps | 3 203 \$ | (5 707)\$ | (2 504)\$ | 4 193 \$ | (9 393)\$ | (5 200)\$ |
| Contrats de garantie de taux d'intérêt | 477 | (281) | 196 | 360 | (84) | 276 |
| Options achetées | 2 574 | - | 2 574 | 3 221 | - | 3 221 |
| Options vendues | - | (2 341) | (2 341) | - | (3 129) | (3 129) |
| Contrats à terme standardisés | 21 | (10) | 11 | 6 | (21) | (15) |
| Contrats de change¹ | | | | | | |
| Swaps de devises | 1 989 | (1 378) | 611 | 1 887 | (1 397) | 490 |
| Swaps de taux d'intérêt et de devises | 9 777 | (10 867) | (1 090) | 10 340 | (10 081) | 259 |
| Contrats de change à terme | 8 150 | (6 096) | 2 054 | 6 685 | (5 469) | 1 216 |
| Options achetées | 657 | - | 657 | 575 | - | 575 |
| Options vendues | - | (528) | (528) | - | (448) | (448) |
| Contrats sur produits de base | | | | | | |
| Swaps | 1 023 | (1 097) | (74) | 1 029 | (743) | 286 |
| Options achetées | 644 | - | 644 | 850 | - | 850 |
| Options vendues | - | (607) | (607) | - | (787) | (787) |
| Contrats à terme standardisés | 160 | (117) | 43 | 143 | (127) | 16 |
| Contrats sur titres de participation | | | | | | |
| Contrats de crédit | 14 194 | (25 673) | (11 479) | 4 690 | (11 460) | (6 770) |
| Achetés | 1 | (10) | (9) | 13 | (18) | (5) |
| Vendus | 9 | (1) | 8 | 12 | (9) | 3 |
| Juste valeur totale – instruments dérivés de négociation | 42 879 \$ | (54 713)\$ | (11 834)\$ | 34 004 \$ | (43 166)\$ | (9 162)\$ |
| Couverture | | | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt² | | | | | | |
| Couvertures de flux de trésorerie – swaps | 2 148 \$ | (915)\$ | 1 233 \$ | 693 \$ | (3 784)\$ | (3 091)\$ |
| Couvertures de juste valeur – swaps | 1 464 | (1 589) | (125) | 4 877 | (1 390) | 3 487 |
| Total des swaps | 3 612 | (2 504) | 1 108 | 5 570 | (5 174) | 396 |
| Contrats de change | | | | | | |
| Couvertures de flux de trésorerie | 699 | (1 080) | (381) | 333 | (1 801) | (1 468) |
| Couvertures de juste valeur | - | (2) | (2) | 69 | (1) | 68 |
| Couvertures d'investissement net | - | (4) | (4) | - | (8) | (8) |
| Total des contrats de change | 699 | (1 086) | (387) | 402 | (1 810) | (1 408) |
| Contrats sur titres de participation | | | | | | |
| Couvertures de flux de trésorerie | 63 | - | 63 | - | (43) | (43) |
| Total des contrats sur titres de participation | 63 | - | 63 | - | (43) | (43) |
| Juste valeur totale – instruments dérivés de couverture ³ | 4 374 | (3 590) | 784 | 5 972 | (7 027) | (1 055) |
| Juste valeur totale – instruments dérivés de négociation et de couverture | 47 253 | (58 303) | (11 050) | 39 976 | (50 193) | (10 217) |
| Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation | (31 576) | 31 576 | - | (26 674) | 26 674 | - |
| Total | 15 677 \$ | (26 727)\$ | (11 050)\$ | 13 302 \$ | (23 519)\$ | (10 217)\$ |

¹ Les contrats sur l'or sont inclus dans les contrats de change.

² Comprend la juste valeur des contrats à terme d'obligations arrondie à la baisse à néant au 31 octobre 2024 (néant au 31 octobre 2023).

³ La juste valeur des instruments dérivés de couverture compense totalement ou partiellement les variations de la juste valeur des instruments financiers connexes inscrits au bilan.

Les actifs sont présentés après déduction des passifs envers les clients lorsque nous avons un droit juridiquement exécutoire de compensation des montants et que nous avons l'intention de régler les contrats à leur solde net.

Montants nominaux de référence des instruments dérivés de négociation

Les montants nominaux de référence de nos instruments dérivés représentent le montant auquel un taux ou un prix s'applique pour calculer la somme en trésorerie qui doit être échangée en vertu du contrat. Les montants nominaux de référence ne constituent pas des actifs ni des passifs et ne sont donc pas inscrits à notre bilan consolidé.

(en millions de dollars canadiens)

| | 2024 | | | 2023 | | |
|---|-------------------|---------------|---------------|-------------------|---------------|---------------|
| | Négoiés en bourse | Hors cote | Total | Négoiés en bourse | Hors cote | Total |
| Contrats de taux d'intérêt | | | | | | |
| Swaps | – \$ | 16 390 827 \$ | 16 390 827 \$ | – \$ | 9 254 984 \$ | 9 254 984 \$ |
| Contrats de garantie de taux d'intérêt | – | 3 414 449 | 3 414 449 | – | 132 653 | 132 653 |
| Options achetées | 136 796 | 253 694 | 390 490 | 37 264 | 130 000 | 167 264 |
| Options vendues | 26 468 | 255 721 | 282 189 | 38 256 | 118 524 | 156 780 |
| Contrats à terme standardisés | 1 735 442 | – | 1 735 442 | 1 367 959 | – | 1 367 959 |
| Total des contrats de taux d'intérêt | 1 898 706 | 20 314 691 | 22 213 397 | 1 443 479 | 9 636 161 | 11 079 640 |
| Contrats de change¹ | | | | | | |
| Swaps de devises | – | 64 100 | 64 100 | – | 54 169 | 54 169 |
| Swaps de taux d'intérêt et de devises | – | 891 272 | 891 272 | – | 677 765 | 677 765 |
| Contrats de change à terme | – | 679 250 | 679 250 | – | 563 716 | 563 716 |
| Options achetées | 3 572 | 76 576 | 80 148 | 1 851 | 51 143 | 52 994 |
| Options vendues | 3 248 | 88 210 | 91 458 | 2 282 | 55 370 | 57 652 |
| Contrats à terme standardisés | 1 751 | – | 1 751 | 4 035 | – | 4 035 |
| Total des contrats de change | 8 571 | 1 799 408 | 1 807 979 | 8 168 | 1 402 163 | 1 410 331 |
| Contrats sur produits de base | | | | | | |
| Swaps | – | 20 328 | 20 328 | – | 18 574 | 18 574 |
| Options achetées | 43 931 | 5 495 | 49 426 | 30 397 | 5 319 | 35 716 |
| Options vendues | 45 440 | 4 268 | 49 708 | 31 351 | 4 218 | 35 569 |
| Contrats à terme standardisés | 36 071 | – | 36 071 | 35 285 | – | 35 285 |
| Total des contrats sur produits de base | 125 442 | 30 091 | 155 533 | 97 033 | 28 111 | 125 144 |
| Contrats sur titres de participation | | | | | | |
| | 333 126 | 138 034 | 471 160 | 189 112 | 115 689 | 304 801 |
| Contrats de crédit | | | | | | |
| Achetés | – | 23 350 | 23 350 | – | 16 927 | 16 927 |
| Vendus | – | 16 211 | 16 211 | – | 10 010 | 10 010 |
| Total des contrats de crédit | – | 39 561 | 39 561 | – | 26 937 | 26 937 |
| Total | 2 365 845 \$ | 22 321 785 \$ | 24 687 630 \$ | 1 737 792 \$ | 11 209 061 \$ | 12 946 853 \$ |

¹ Les contrats sur l'or sont inclus dans les contrats de change.

Le tableau exclut les engagements de dérivés au titre d'engagements de prêts d'un montant nominal de référence de 2 498 millions de dollars (1 805 millions au 31 octobre 2023).

Instruments dérivés utilisés dans la comptabilité de couverture

Nous appliquons les exigences de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, à des fins de comptabilité de couverture. Conformément à notre stratégie de gestion des risques, nous concluons divers contrats sur instruments dérivés pour couvrir notre exposition aux risques de taux d'intérêt et de change et au risque lié aux cours des actions. Nous avons également recours à des dépôts, à des swaps de devises, à des contrats de change à terme et à des options pour couvrir notre exposition au risque de change lié à notre investissement net dans des établissements à l'étranger.

Lorsque l'élément couvert est comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net, le dérivé connexe est contrebalancé naturellement dans l'état des résultats. Toutefois, dans le cas où nous gérons les risques encourus liés aux instruments qui sont comptabilisés au coût amorti, y compris les prêts et dépôts ou les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, nous recourons à la comptabilité de couverture afin d'éliminer la non-concordance entre l'élément couvert et le dérivé à la valeur de marché.

Dans la mesure où ces instruments dérivés utilisés pour gérer les risques comblent les exigences concernant la comptabilité de couverture, nous les désignons comme relations de couverture. Nos stratégies de gestion du risque structurel de marché, y compris notre façon de gérer les risques de taux d'intérêt et de change, sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section Risque structurel de marché (lié aux activités autres que de négociation) de notre Rapport de gestion. De plus, notre exposition au risque de change est présentée dans la section Risque de change lié aux activités autres que de négociation de notre Rapport de gestion. Notre exposition au risque lié aux cours des actions et la façon dont nous gérons ce risque sont présentées à la section Autres régimes de rémunération fondée sur des actions, régimes d'intéressement à moyen terme, de la note 21.

L'emploi d'instruments dérivés pour couvrir les expositions aux variations des taux d'intérêt et de change et des cours des actions nous expose en plus au risque de crédit de la contrepartie au dérivé. Nous atténuons le risque de crédit en concluant des transactions avec des contreparties de premier ordre, qui sont tenues de donner une garantie, en concluant des conventions-cadres de compensation ou en effectuant des règlements par l'entremise de contreparties compensées de manière centralisée.

Pour être considérée comme un instrument de couverture aux fins de la comptabilité de couverture, la relation de couverture doit être désignée comme telle et dûment documentée lors de sa mise en place. Les documents doivent faire état de l'objectif et de la stratégie de gestion du risque propre à la couverture, en précisant l'actif, le passif ou les flux de trésorerie ainsi couverts, ainsi que la manière dont l'efficacité doit être évaluée. Les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé doivent être très efficaces pour compenser les variations de la juste valeur ou celles du montant des flux de trésorerie futurs de l'élément couvert. Nous évaluons l'efficacité de ces instruments de couverture à la mise en place de la relation de couverture et régulièrement par la suite, de manière rétrospective et prospective, en utilisant principalement une analyse quantitative de régression statistique. Nous estimons qu'une relation de couverture est très efficace lorsque tous les critères suivants sont respectés : la corrélation entre les variables faisant l'objet de l'analyse de régression est d'au moins 0,8; la pente de la droite de régression se situe dans une fourchette de 0,8 à 1,25; et le niveau de confiance de la pente est d'au moins 95 %. La méthode diffère dans le cas de notre couverture d'investissement net, laquelle est présentée dans la section Couvertures d'investissement net ci-après.

Toute inefficacité de la relation de couverture est constatée lorsqu'elle se produit dans les revenus autres que d'intérêts, au poste autres, dans l'état consolidé des résultats.

Aux termes de la phase 1 des modifications de l'IASB de l'IAS 39 et de l'IFRS 7, certaines dispositions en matière de comptabilité de couverture ont été modifiées et prévoient une mesure d'allègement à l'incertitude entourant la réforme des TIO dans la période précédant le remplacement des TIO. Ces modifications nous ont permis de supposer que le taux de référence sur lequel sont fondés les flux de trésorerie de l'élément couvert et les flux de trésorerie de l'instrument de couverture n'étaient pas modifiés à la suite de la réforme des TIO, nous permettant toujours d'appliquer la comptabilité de couverture. Les modifications prévoyaient également une exception à l'exigence de mettre fin à la comptabilité de couverture si une relation de couverture ne satisfaisait plus aux exigences d'efficacité du seul fait de la réforme des TIO. En outre, la phase 2 des modifications de l'IASB de l'IAS 39 et de l'IFRS 7 nous ont permis de modifier la documentation sur les relations de couverture afin de refléter les changements exigés en fonction de la réforme des TIO, lorsque la phase 1 s'est terminée, sans mettre fin aux relations de couverture existantes. Nous avons continué d'appliquer ces modifications en 2024 jusqu'à ce que la transition relative à toutes les relations de couverture touchées ait été effectuée.

Le tableau qui suit présente le montant nominal de référence et les taux moyens des instruments dérivés et la valeur comptable des dépôts désignés comme instruments de couverture, en fonction du terme à courir, du type de couverture et du type de risque, selon le cas.

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | | Terme à courir | | | | | 2024 | 2023 | |
|---|--|--|-----------------|--------------|---------------|----------------|------------|------------|--------|
| | | Moins de 1 an | De 1 an à 3 ans | De 3 à 5 ans | De 5 à 10 ans | Plus de 10 ans | Total | Total | |
| Couvertures de flux de trésorerie | | | | | | | | | |
| Risque de taux d'intérêt – swaps de taux d'intérêt | | | | | | | | | |
| Montant nominal de référence ¹ | | 62 887 \$ | 99 368 \$ | 64 333 \$ | 34 402 \$ | 5 882 \$ | 266 872 \$ | 186 679 \$ | |
| Taux d'intérêt fixe moyen | | 4,59 % | 3,38 % | 3,54 % | 3,63 % | 3,79 % | 3,75 % | 4,20 % | |
| Risque de change – swaps de devises et contrats de change à terme de gré à gré² | | | | | | | | | |
| Paire dollar canadien-dollar américain | | Montant nominal de référence | 4 256 | 21 186 | 14 229 | 1 011 | 251 | 40 933 | 43 622 |
| | | Taux d'intérêt fixe moyen | 1,96 % | 3,38 % | 3,24 % | 1,75 % | 3,02 % | 3,14 % | 2,77 % |
| | | Cours de change moyen : dollar canadien-dollar américain | 1,2589 | 1,3197 | 1,3532 | 1,3266 | 1,3122 | 1,3252 | 1,3218 |
| Paire dollar canadien-euro | | Montant nominal de référence | 717 | 13 171 | 3 310 | - | 201 | 17 399 | 16 386 |
| | | Taux d'intérêt fixe moyen | 5,40 % | 3,44 % | 3,21 % | - | 2,97 % | 3,47 % | 3,15 % |
| | | Cours de change moyen : dollar canadien-euro | 1,4345 | 1,4177 | 1,4711 | - | 1,4870 | 1,4293 | 1,4352 |
| Autres paires de devises ³ | | Montant nominal de référence | 923 | 6 548 | 2 219 | 237 | - | 9 927 | 9 787 |
| | | Taux d'intérêt fixe moyen | 2,54 % | 2,98 % | 4,22 % | 4,83 % | - | 3,26 % | 2,99 % |
| | | Cours de change moyen : dollar canadien-devise autre que le dollar américain et l'euro | 1,4539 | 1,6847 | 1,2748 | 0,3257 | - | 1,5391 | 1,5221 |
| Risque lié aux cours des actions – swaps sur rendement total⁴ | | | | | | | | | |
| Montant nominal de référence | | 20 | 460 | - | - | - | 480 | 451 | |
| Couvertures de juste valeur | | | | | | | | | |
| Risque de taux d'intérêt – swaps de taux d'intérêt | | | | | | | | | |
| Montant nominal de référence ⁵ | | 51 525 | 42 933 | 56 909 | 33 010 | 3 901 | 188 278 | 169 368 | |
| Taux d'intérêt fixe moyen | | 4,53 % | 3,94 % | 3,71 % | 3,74 % | 3,80 % | 3,99 % | 3,91 % | |
| Risque de taux d'intérêt – contrats à terme d'obligations (instruments dérivés de négociation) | | | | | | | | | |
| Montant nominal de référence | | 1 479 | - | - | - | - | 1 479 | 2 825 | |
| Prix moyen en dollars | | 108 | - | - | - | - | 108 | 105 | |
| Risque de change – swaps de devises⁶ | | | | | | | | | |
| Paire dollar américain-euro | | Montant nominal de référence | 21 | - | - | - | 21 | 21 | |
| | | Taux d'intérêt fixe moyen | 3,25 % | - | - | - | 3,25 % | 3,25 % | |
| | | Cours de change moyen : dollar américain-euro | 0,9706 | - | - | - | 0,9706 | 0,9706 | |
| Paire dollar américain-yen japonais | | Montant nominal de référence | - | - | - | - | - | 476 | |
| | | Taux d'intérêt fixe moyen | - | - | - | - | - | (0,08)% | |
| | | Cours de change moyen : dollar américain-yen japonais | - | - | - | - | - | 0,0076 | |
| Couvertures d'investissement net | | | | | | | | | |
| Risque de change – swaps de devises et contrats de change à terme | | | | | | | | | |
| Paire dollar canadien – renminbi | | Montant nominal de référence | 677 | - | - | - | 677 | 650 | |
| Risque de change – passif – dépôts | | | | | | | | | |
| Dépôt libellé en dollars américains – valeur comptable | | 16 053 | - | - | - | - | 16 053 | 13 154 | |
| Dépôt libellé en livres sterling – valeur comptable | | 300 | - | - | - | - | 300 | 157 | |

¹ Au 31 octobre 2023, le montant nominal de référence des swaps de taux d'intérêt échéant après le 28 juin 2024 dont le taux de référence était le CDOR s'établissait à 21 718 millions de dollars. Au 31 octobre 2024, il n'y avait aucun instrument dérivé dont le taux de référence était le CDOR.

² Dans le cadre de certaines stratégies de couverture qui reposent sur les swaps de devises, une branche libellée en dollars canadiens est insérée dans ces derniers afin de créer deux swaps désignés comme couvertures distinctes (par exemple, un swap de devises euro-dollar américain divisé en swaps de devises euro-dollar canadien et dollar canadien-dollar américain). Dans le tableau ci-dessus, les montants nominaux de référence sont majorés, car les swaps de devises sont présentés selon la paire de monnaies dollar canadien-devise.

³ Comprennent les swaps de devises visant les paires de monnaies suivantes : dollar canadien-dollar australien, dollar canadien-franc suisse, dollar canadien-renminbi, dollar canadien-livre sterling, dollar canadien-dollar de Hong Kong, dollar canadien-yen japonais ou dollar canadien-couronne norvégienne, le cas échéant. Au 31 octobre 2023, le montant nominal de référence des swaps de devises échéant après le 28 juin 2024 dont le taux de référence était le CDOR s'établissait à néant.

⁴ Au 31 octobre 2023, le montant nominal de référence des swaps sur rendement total échéant après le 28 juin 2024 dont le taux de référence était le CDOR s'établissait à 451 millions de dollars.

⁵ Au 31 octobre 2023, le montant nominal de référence des swaps de taux d'intérêt échéant après le 28 juin 2024 dont le taux de référence était le CDOR s'établissait à 22 328 millions de dollars.

⁶ Au 31 octobre 2023, le montant nominal de référence des swaps de devises échéant après le 28 juin 2024 dont le taux de référence était le CDOR s'établissait à néant.

Couvertures de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient le risque lié à la variabilité des flux de trésorerie pour les instruments productifs d'intérêts à taux variable et les actifs et passifs libellés en devises, ainsi que certaines attributions de droits à des paiements fondés sur des actions et réglés en trésorerie sujettes au risque lié aux cours des actions. Nous avons recours à des swaps de taux d'intérêt avec ou sans options incorporées, des swaps de devises, des contrats à terme de gré à gré et des swaps sur rendement total afin de couvrir cette variabilité. Le risque de change est couvert pour son montant total, tandis que le risque d'intérêt est couvert jusqu'à concurrence des taux d'intérêt de référence. Le taux d'intérêt de référence est une composante observable du risque de taux d'intérêt sur les marchés financiers pertinents, comme le taux SOFR (Secured Overnight Financing Rate) ou le taux des opérations de pension à un jour (Canadian Overnight Repo Rate Average ou CORRA).

Nous déterminons le montant de l'exposition au risque faisant l'objet de la comptabilité de couverture en évaluant l'incidence éventuelle d'une variation des taux d'intérêt, des cours de change et des cours des actions sur les flux de trésorerie futurs liés aux prêts et dépôts à taux variable, aux actifs et passifs libellés en devises et à certains paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie. Cette évaluation est effectuée au moyen de techniques d'analyse comme la simulation, l'analyse de la sensibilité, la simulation de crise et l'analyse d'écart.

Nous comptabilisons les intérêts que nous payons ou que nous recevons sur les dérivés qui couvrent le risque de taux d'intérêt ou le risque de change dans les revenus nets d'intérêts dans notre état consolidé des résultats sur la durée de vie de la couverture. Les intérêts payés sur les dérivés qui couvrent le risque lié aux cours des actions sur certains paiements fondés sur des actions sont comptabilisés dans la charge de rémunération du personnel.

La non-concordance comptable susceptible de survenir est éliminée en comptabilisant, dans les autres éléments du résultat global, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé qui compensent les variations de la juste valeur de l'instrument couvert au titre du risque couvert désigné. L'inefficacité de la couverture, soit la portion de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui ne compense pas la variation de la juste valeur de l'instrument couvert, est portée directement aux revenus autres que d'intérêts, au poste autres, dans notre état consolidé des résultats, à mesure qu'elle survient.

Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie qui cessent d'exister avant la fin de leur durée initiale, le montant cumulatif des profits ou pertes latents comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est amorti, dans notre état consolidé des résultats, par imputation aux revenus nets d'intérêts pour ce qui est des swaps de taux d'intérêt et à la charge de rémunération du personnel pour ce qui est des swaps sur rendement total sur la période durant laquelle l'élément couvert est constaté en résultat. Si l'élément couvert est vendu ou réglé, la totalité des profits ou pertes latents est immédiatement constatée dans les revenus nets d'intérêts dans notre état consolidé des résultats. En général, nous ne résilions pas nos contrats de couverture de change avant l'échéance.

Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie, nous avons recours à un instrument dérivé hypothétique pour évaluer le risque couvert au titre des prêts et dépôts à taux variable, des actifs et passifs libellés en devises ou des attributions de droits à des paiements fondés sur des actions. L'instrument dérivé hypothétique a les mêmes conditions essentielles que l'élément couvert et compense parfaitement les flux de trésorerie couverts.

Dans le cas de nos relations de couverture de flux de trésorerie, les principales sources d'inefficacité à l'égard d'instruments de couverture et d'éléments couverts sont l'écart entre les indices de taux d'intérêt, l'écart entre leur durée et l'écart entre la fréquence de révision et la fréquence de règlement, ainsi que l'utilisation d'instruments de couverture sans plancher dans des relations de couverture avec plancher.

Couvertures d'investissement net

Les couvertures d'investissement net atténuent notre exposition aux fluctuations du cours de change ayant trait à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger.

Les dépôts libellés en devises, les swaps de devises et les contrats de change à terme sont désignés comme instrument de couverture pour une partie de notre investissement net dans des établissements à l'étranger. Nous désignons le cours de change au comptant de notre instrument de couverture comme couverture d'investissement net. La conversion des devises de notre investissement net dans des établissements à l'étranger et la partie efficace de l'instrument de couverture correspondant sont comptabilisés dans le poste profits nets à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, des autres éléments du résultat global, au lieu de l'état des résultats dans le cas de l'instrument de couverture si la comptabilité de couverture n'a pas été choisie.

L'efficacité de notre couverture d'investissement net est déterminée soit au moyen de la méthode de compensation selon le cours de change au comptant, soit en utilisant une analyse quantitative de régression statistique. Puisque le montant nominal de référence des instruments de couverture et celui de l'investissement net couvert dans des établissements à l'étranger sont les mêmes, aucune source d'inefficacité importante n'existe au sein de ces relations de couverture.

Le tableau suivant présente de l'information ayant trait aux instruments de couverture, aux éléments couverts et à l'inefficacité de couverture dans le cadre des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissement net pour les exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023 :

(en millions de dollars canadiens)

2024

| | Valeur comptable des instruments de couverture ¹ | | Inefficacité de la couverture | | |
|---|---|-------------------|--|--|--|
| | Actif | Passif | Profits (pertes) sur les instruments dérivés de couverture utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture ² | Profits (pertes) sur les instruments dérivés hypothétiques utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture ² | Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts - autres |
| | | | | | |
| Couvertures de flux de trésorerie | | | | | |
| Risque de taux d'intérêt - swaps de taux d'intérêt | 2 148 \$ | (915)\$ | 3 552 \$ | (3 615)\$ | (12)\$ |
| Risque de change - swaps de change et contrats de change à terme | 699 | (1 080) | (251) | 251 | - |
| Risque lié au cours des actions - swaps sur rendement total | 63 | - | 165 | (165) | - |
| | 2 910 | (1 995) | 3 466 | (3 529) | (12) |
| Couvertures d'investissement net | | | | | |
| Risque de change - swaps de devises et contrats de change à terme | - | (4) | (23) | 19 | (4) |
| Risque de change - passif-dépôts | - | (16 353) | (119) | 119 | - |
| Total | 2 910 \$ | (18 352)\$ | 3 324 \$ | (3 391)\$ | (16)\$ |

2023

| | Valeur comptable des instruments de couverture ¹ | | Inefficacité de la couverture | | |
|---|---|-------------------|--|--|--|
| | Actif | Passif | Profits (pertes) sur les instruments dérivés de couverture utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture ² | Profits (pertes) sur les instruments dérivés hypothétiques utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture ² | Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts - autres |
| | | | | | |
| Couvertures de flux de trésorerie | | | | | |
| Risque de taux d'intérêt - swaps de taux d'intérêt | 693 \$ | (3 784)\$ | (1 543)\$ | 1 511 \$ | - \$ |
| Risque de change - swaps de change et contrats de change à terme ³ | 333 | (1 801) | (245) | 245 | - |
| Risque lié au cours des actions - swaps sur rendement total | - | (43) | (80) | 80 | - |
| | 1 026 | (5 628) | (1 868) | 1 836 | - |
| Couvertures d'investissement net | | | | | |
| Risque de change - swaps de devises et contrats de change à terme | - | (8) | 23 | (22) | 1 |
| Risque de change - passif-dépôts | - | (13 311) | (485) | 485 | - |
| Total | 1 026 \$ | (18 947)\$ | (2 330)\$ | 2 299 \$ | 1 \$ |

¹ Correspond aux profits (pertes) latents comptabilisés relativement aux instruments dérivés compris dans les actifs et les passifs, respectivement, présentés dans notre bilan consolidé.

² Correspond aux montants à jour.

³ Comprend les dérivés conclus relativement à notre acquisition de Bank of the West et de ses filiales, qui ont été réglés au moment de la réalisation de la transaction. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour obtenir un complément d'information.

Le tableau suivant présente un rapprochement des répercussions de nos couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'investissement net, avant impôts, sur notre état consolidé du résultat global pour les exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023 :

(en millions de dollars canadiens)

| | | | | | | | 2024 | |
|--|-----------------------------|--|--|---|----------------------|-------------------------|---|--|
| | | | | | | | Solde inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie / solde inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger | |
| | Solde au 31 octobre 2023 | Profits (pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global | Montants reclassés en résultat net, l'élément couvert ayant une incidence sur le résultat net | Solde au 31 octobre 2024 ^{1, 2} | Couvertures en cours | Couvertures abandonnées | | |
| Couvertures de flux de trésorerie | | | | | | | | |
| Risque de taux d'intérêt | (8 015)\$ | 3 564 \$ | 1 971 \$ | (2 480) \$ | 1 695 \$ | (4 175)\$ | | |
| Risque de change | 610 | (251) | (2) | 357 | 357 | - | | |
| Risque lié au cours des actions | (72) | 165 | (16) | 77 | 77 | - | | |
| | (7 477) | 3 478 | 1 953 | (2 046) | 2 129 | (4 175) | | |
| Couvertures d'investissement net | | | | | | | | |
| Risque de change | (2 186) | (138) | - | (2 324) | (2 324) | - | | |
| Total | (9 663)\$ | 3 340 \$ | 1 953 \$ | (4 370)\$ | (195)\$ | (4 175)\$ | | |

| | | | | | | | 2023 | |
|--|-----------------------------|--|---|---|----------------------|-------------------------|---|--|
| | | | | | | | Solde inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie / solde inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger | |
| | Solde au 31 octobre 2022 | Profits (pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global | Montants reclassés en résultat net/dans l'écart d'acquisition, l'élément couvert ayant une incidence sur le résultat net/l'écart d'acquisition | Solde au 31 octobre 2023 ^{1, 2} | Couvertures en cours | Couvertures abandonnées | | |
| Couvertures de flux de trésorerie | | | | | | | | |
| Risque de taux d'intérêt | (8 204)\$ | (1 543)\$ | 1 732 \$ | (8 015)\$ | (2 720)\$ | (5 295)\$ | | |
| Risque de change ³ | 1 223 | (245) | (368) | 610 | 610 | - | | |
| Risque lié au cours des actions | 33 | (80) | (25) | (72) | (72) | - | | |
| | (6 948) | (1 868) | 1 339 | (7 477) | (2 182) | (5 295) | | |
| Couvertures d'investissement net | | | | | | | | |
| Risque de change | (1 723) | (463) | - | (2 186) | (2 186) | - | | |
| Total | (8 671)\$ | (2 331)\$ | 1 339 \$ | (9 663)\$ | (4 368)\$ | (5 295)\$ | | |

¹ Le solde d'impôts relatif au cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie se chiffrait à 527 millions de dollars au 31 octobre 2024 (2 029 millions au 31 octobre 2023).

² Le solde d'impôts relatif au cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures d'investissement net se chiffrait à 593 millions de dollars au 31 octobre 2024 (555 millions au 31 octobre 2023).

³ À la clôture de notre acquisition de Bank of the West le 1^{er} février 2023, nous avons réglé les contrats de change à terme conclus pour atténuer l'incidence du risque de change lié au prix d'acquisition de Bank of the West, et reclassé un profit de 269 millions de dollars après impôts dans l'écart d'acquisition. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour obtenir un complément d'information.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque lié aux variations de la juste valeur des instruments à taux fixe que causent les fluctuations de taux d'intérêt. D'un point de vue économique, ces couvertures transforment des actifs et passifs à taux fixe en actifs et passifs à taux variable. Nous avons recours à des swaps de devises, des swaps de taux d'intérêt et des contrats à terme d'obligations pour couvrir le risque de change et le risque de taux d'intérêt, y compris les taux d'intérêt de référence, qui sont inhérents aux titres à taux fixe, et pour couvrir un portefeuille de prêts hypothécaires, des dépôts et la dette subordonnée et d'autres passifs.

La valeur comptable des actifs ou passifs à taux fixe qui font partie de la relation de couverture est ajustée en fonction de la variation de la valeur du risque qui est couvert. Dans la mesure où les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé ne neutralisent pas les variations de la juste valeur de l'élément couvert contre le risque couvert, le montant net (l'inefficacité de la couverture) est porté directement aux revenus autres que d'intérêts, au poste autres, dans l'état consolidé des résultats.

Dans le cas des couvertures de juste valeur qui cessent d'exister, nous n'ajustons plus l'élément couvert. L'ajustement cumulatif à la juste valeur de l'élément couvert est alors amorti par imputations aux revenus nets d'intérêts sur le reste de sa durée. Si l'élément couvert est vendu ou réglé, l'ajustement cumulatif à la juste valeur est inclus dans le profit ou la perte découlant de la vente ou du règlement.

Dans le cas des couvertures de juste valeur, les principales sources d'inefficacité sont notre risque de crédit propre sur la juste valeur du swap, et les écarts entre l'intérêt à taux fixe ou rajusté et la fréquence de règlement pour le swap et l'élément couvert.

Les montants liés aux instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de juste valeur, aux éléments couverts et à l'inefficacité de couverture pour les exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023 sont les suivants :

(en millions de dollars canadiens)

| | | | | | | | 2024 | |
|---|--|-----------|--|--|--|---|--|----------------------------|
| | | | | | | | Montant cumulé des profits (pertes) liés aux couvertures de juste valeur sur les éléments couverts | |
| | Valeur comptable des instruments dérivés de couverture ¹ | | Inefficacité de la couverture | | | Valeur comptable de l'élément couvert ² | Couvertures en cours | Couvertures abandonnées |
| | Actif | Passif | Profits (pertes) sur les instruments dérivés de couverture utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture | Profits (pertes) sur l'élément couvert utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture | Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts - autres | | | |
| Couverture de juste valeur³ | | | | | | | | |
| Swaps de taux d'intérêt | 1 464 \$ | (1 589)\$ | - | - | - | - | - | - |
| Swaps de devises | - | (2) | - | - | - | - | - | - |
| Titres et prêts | - | - | (3 266) | 3 117 | (149) | 118 397 | 741 | (1 293) |
| Dépôts, dette subordonnée et passifs divers | - | - | 1 234 | (1 217) | 17 | (65 156) | (214) | 930 |
| Total | 1 464 \$ | (1 591)\$ | (2 032)\$ | 1 900 \$ | (132)\$ | 53 241 \$ | 527 \$ | (363)\$ |

¹ Correspond aux profits (pertes) latents liés aux instruments dérivés compris dans les actifs et les passifs, respectivement, présentés dans notre bilan consolidé.

² Correspond à la valeur comptable présentée à notre bilan consolidé et comprend le coût amorti, avant la provision pour pertes sur créances, majoré des ajustements de la couverture de juste valeur, sauf en ce qui a trait aux titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui sont comptabilisés à la juste valeur.

³ Comprend la juste valeur des contrats à terme d'obligations arrondie à néant au 31 octobre 2024.

| | Valeur comptable des instruments dérivés de couverture ¹ | | Inefficacité de la couverture | | | | Montant cumulé des profits (pertes) liés aux couvertures de juste valeur sur les éléments couverts | |
|---|---|------------------|---|--|--|--|--|-------------------------|
| | Actif | Passif | Profits (pertes) sur les instruments dérivés de couverture utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture | Profits (pertes) sur l'élément couvert utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture | Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts - autres | Valeur comptable de l'élément couvert ² | Couvertures en cours | Couvertures abandonnées |
| | | | | | | | | |
| Couverture de juste valeur³ | | | | | | | | |
| Swaps de taux d'intérêt | 4 877 \$ | (1 390)\$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ |
| Swaps de devises | 69 | (1) | - | - | - | - | - | - |
| Titres et prêts | - | - | 4 071 | (3 955) | 116 | 87 043 | (4 373) | (404) |
| Dépôts, dette subordonnée et passifs divers | - | - | (1 078) | 1 139 | 61 | (77 358) | 1 015 | 1 867 |
| Total | 4 946 \$ | (1 391)\$ | 2 993 \$ | (2 816)\$ | 177 \$ | 9 685 \$ | (3 358)\$ | 1 463 \$ |

¹ Correspond aux profits (pertes) latents liés aux instruments dérivés compris dans les actifs et les passifs, respectivement, présentés dans notre bilan consolidé.

² Correspond à la valeur comptable présentée à notre bilan consolidé et comprend le coût amorti, avant la provision pour pertes sur créances, majoré des ajustements de la couverture de juste valeur, sauf en ce qui a trait aux titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui sont comptabilisés à la juste valeur.

³ Comprend la juste valeur des contrats à terme d'obligations arrondie à néant au 31 octobre 2023.

Risque de marché lié aux instruments dérivés

Les instruments dérivés posent un risque de marché découlant de la possibilité d'une incidence négative, sur le bilan ou l'état des résultats, de fluctuations défavorables de la valeur d'instruments dérivés par suite de variations de certains paramètres du marché, notamment les taux d'intérêt, les cours de change, les écarts de taux, le cours des titres de participation et le prix des produits de base, ainsi que leur volatilité implicite. Nous nous efforçons de limiter notre exposition au risque de marché en appliquant des processus globaux de gouvernance et de gestion pour toutes les activités comportant un risque de marché.

Risque de crédit lié aux instruments dérivés

Les instruments dérivés représentent un risque de crédit en raison de la possibilité que les contreparties ne s'acquittent pas de leurs obligations. Le risque de crédit lié à un instrument dérivé représente habituellement un montant qui représente une petite fraction du montant nominal de référence de l'instrument en question. De façon générale, les contrats sur instruments dérivés peuvent nous exposer à des pertes si l'évolution des taux du marché influe défavorablement sur la position de la contrepartie et que cette contrepartie manque à ses obligations de paiement. Le risque de crédit est représenté par la juste valeur positive de l'instrument dérivé. Nous nous efforçons de limiter le risque de crédit en traitant avec des contreparties que nous considérons comme solvables, et nous gérons notre risque de crédit lié aux instruments dérivés selon le même processus de gestion du risque de crédit que nous appliquons aux prêts et aux autres formes de crédit.

Nous cherchons également d'autres moyens de réduire notre risque de pertes sur créances lié aux instruments dérivés, en obtenant des garanties et en concluant des conventions-cadres de compensation avec des contreparties. Ces conventions-cadres juridiquement exécutoires permettent d'atténuer le risque de crédit lié aux contrats favorables dans la mesure où les contrats défavorables conclus avec la même contrepartie doivent être réglés en même temps que les contrats favorables.

Les instruments dérivés négociés sur les marchés hors cote comportent un risque de crédit limité, car ils sont réglés sur une base nette quotidiennement avec chaque bourse.

Les expressions suivantes relatives au risque de crédit sont utilisées dans les tableaux sur le risque de crédit qui suivent :

Valeur de remplacement : La perte qui se produirait en cas de défaut d'une contrepartie dans la période courante ou à une période ultérieure, en supposant que la liquidation et le remplacement des transactions interviennent instantanément et dans l'hypothèse d'une absence totale de recouvrement en cas de faillite.

Équivalent-risque de crédit : Le total de la valeur de remplacement, majoré d'un montant représentant le risque de crédit potentiel ajusté en fonction du multiplicateur de 1,4, conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) édictée par le BSIF.

Actifs pondérés en fonction des risques : L'équivalent-risque de crédit pondéré en fonction de la solvabilité de la contrepartie et compte tenu des garanties, des dispositions de compensation et d'autres facteurs d'atténuation du risque de crédit, tel qu'il est stipulé par le BSIF.

(en millions de dollars canadiens)

| | 2024 | | | 2023 | | |
|--|-------------------------------------|--|---|-------------------------------------|--|---|
| | Valeur de remplacement ¹ | Équivalent-risque de crédit ¹ | Actifs pondérés en fonction des risques | Valeur de remplacement ¹ | Équivalent-risque de crédit ¹ | Actifs pondérés en fonction des risques |
| Contrats de taux d'intérêt | | | | | | |
| Hors cote | | | | | | |
| Swaps | 2 404 \$ | 7 797 \$ | 1 125 \$ | 1 265 \$ | 5 133 \$ | 1 006 \$ |
| Contrats de garantie de taux d'intérêt | 650 | 2 696 | 600 | 571 | 2 219 | 471 |
| Options achetées | 42 | 338 | 188 | 45 | 174 | 61 |
| Options vendues | 2 | 211 | 78 | 1 | 140 | 77 |
| | 3 098 | 11 042 | 1 991 | 1 882 | 7 666 | 1 615 |
| Négoiés en bourse | | | | | | |
| Contrats à terme standardisés | 122 | 279 | 6 | 171 | 296 | 6 |
| Options achetées | 8 | 19 | - | 3 | 4 | - |
| Options vendues | - | 1 | - | - | - | - |
| | 130 | 299 | 6 | 174 | 300 | 6 |
| Total des contrats de taux d'intérêt | 3 228 | 11 341 | 1 997 | 2 056 | 7 966 | 1 621 |
| Contrats de change² | | | | | | |
| Hors cote | | | | | | |
| Swaps | 1 559 | 7 218 | 825 | 1 921 | 6 517 | 1 313 |
| Contrats de change à terme | 2 709 | 9 643 | 1 764 | 2 300 | 9 296 | 1 908 |
| Options achetées | 142 | 447 | 142 | 149 | 448 | 129 |
| Options vendues | 1 | 119 | 27 | 2 | 118 | 39 |
| | 4 411 | 17 427 | 2 758 | 4 372 | 16 379 | 3 389 |
| Négoiés en bourse | | | | | | |
| Contrats à terme standardisés | - | 1 | - | - | - | - |
| Options achetées | - | 3 | - | 3 | 8 | - |
| Options vendues | - | - | - | - | - | - |
| | - | 4 | - | 3 | 8 | - |
| Total des contrats de change | 4 411 | 17 431 | 2 758 | 4 375 | 16 387 | 3 389 |
| Contrats sur produits de base | | | | | | |
| Hors cote | | | | | | |
| Swaps | 993 | 4 256 | 1 035 | 468 | 1 957 | 683 |
| Options achetées | 155 | 484 | 182 | 4 | 280 | 110 |
| Options vendues | 10 | 246 | 86 | 47 | 331 | 106 |
| | 1 158 | 4 986 | 1 303 | 519 | 2 568 | 899 |
| Négoiés en bourse | | | | | | |
| Contrats à terme standardisés | 176 | 594 | 12 | 243 | 869 | 17 |
| Options achetées | 179 | 319 | 6 | 329 | 535 | 11 |
| Options vendues | - | 73 | 1 | 3 | 83 | 2 |
| | 355 | 986 | 19 | 575 | 1 487 | 30 |
| Total des contrats sur produits de base | 1 513 | 5 972 | 1 322 | 1 094 | 4 055 | 929 |
| Contrats sur titres de participation | | | | | | |
| Hors cote | 199 | 8 625 | 1 645 | 684 | 8 274 | 2 123 |
| Négoiés en bourse | 675 | 2 899 | 58 | 1 640 | 4 635 | 93 |
| Total des contrats sur titres de participation | 874 | 11 524 | 1 703 | 2 324 | 12 909 | 2 216 |
| Contrats de crédit | | | | | | |
| | 103 | 309 | 39 | 446 | 1 093 | 81 |
| Total | 10 129 \$ | 46 577 \$ | 7 819 \$ | 10 295 \$ | 42 410 \$ | 8 236 \$ |

¹ La valeur de remplacement et l'équivalent-risque de crédit sont présentés après l'incidence des conventions-cadres de compensation et calculés au moyen de l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC) conformément à la ligne directrice NFP établie par le BSIF. Par conséquent, le tableau ne tient pas compte des dérivés au titre d'engagement de prêts.

² Les contrats sur l'or sont inclus dans les contrats de change.

Terme à courir

Les dates d'échéance de nos contrats sur instruments dérivés varient. Le tableau suivant présente les termes contractuels à courir relativement aux montants nominaux de référence de nos contrats sur instruments dérivés :

| | Terme à courir | | | | | 2024 | 2023 |
|--|-------------------|--------------------|------------------|------------------|-------------------|---|---|
| | Moins de 1 an | De 1 an à 3 ans | De 3 à 5 ans | De 5 à 10 ans | Plus de 10 ans | Total des montants nominaux de référence | Total des montants nominaux de référence |
| Contrats de taux d'intérêt | | | | | | | |
| Swaps | 8 085 307 | 3 515 046 | 2 371 050 | 2 013 819 | 860 755 | 16 845 977 | 9 611 030 |
| Contrats de garantie de taux d'intérêt, contrats à terme standardisés et options | 4 016 550 | 1 652 656 | 127 962 | 23 015 | 3 866 | 5 824 049 | 1 827 482 |
| Total des contrats de taux d'intérêt | 12 101 857 | 5 167 702 | 2 499 012 | 2 036 834 | 864 621 | 22 670 026 | 11 438 512 |
| Contrats de change¹ | | | | | | | |
| Swaps | 222 003 | 359 299 | 211 093 | 149 931 | 59 997 | 1 002 323 | 780 954 |
| Contrats de change à terme | 651 037 | 21 566 | 2 334 | 1 854 | 3 136 | 679 927 | 564 366 |
| Contrats à terme standardisés | 1 735 | 16 | - | - | - | 1 751 | 4 035 |
| Options | 152 864 | 17 904 | 838 | - | - | 171 606 | 110 646 |
| Total des contrats de change | 1 027 639 | 398 785 | 214 265 | 151 785 | 63 133 | 1 855 607 | 1 460 001 |
| Contrats sur produits de base | | | | | | | |
| Swaps | 13 781 | 5 593 | 597 | 357 | - | 20 328 | 18 574 |
| Contrats à terme standardisés | 20 226 | 14 393 | 1 292 | 160 | - | 36 071 | 35 285 |
| Options | 47 556 | 51 286 | 193 | 99 | - | 99 134 | 71 285 |
| Total des contrats sur produits de base | 81 563 | 71 272 | 2 082 | 616 | - | 155 533 | 125 144 |
| Contrats sur titres de participation | 394 847 | 61 511 | 12 809 | 1 738 | 735 | 471 640 | 305 252 |
| Contrats de crédit | 1 233 | 5 273 | 23 239 | 8 511 | 1 305 | 39 561 | 26 937 |
| Total du montant nominal de référence | 13 607 139 | 5 704 543 | 2 751 407 | 2 199 484 | 929 794 | 25 192 367 | 13 355 846 |

¹ Les contrats sur l'or sont inclus dans les contrats de change.

Selon l'approche standard pour mesurer le risque de contrepartie, ce tableau ne tient pas compte des dérivés au titre d'engagements de prêts.

Note 9 : Bureaux et matériel

Nous comptabilisons l'ensemble des bureaux et du matériel appartenant à la Banque au coût moins l'amortissement cumulé et toute dépréciation cumulée, sauf dans le cas des terrains qui, eux, sont inscrits au coût. Les immeubles, le matériel informatique et les logiciels d'exploitation, l'autre matériel ainsi que les améliorations locatives sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Lorsque les composantes importantes d'un immeuble ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées séparément et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée respective. Les durées d'utilité estimées maximales que nous utilisons pour l'amortissement de nos actifs sont les suivantes :

| | |
|---|---|
| Immeubles | De 10 à 40 ans |
| Matériel informatique et logiciels d'exploitation | De 5 à 7 ans |
| Autre matériel | 10 ans |
| Améliorations locatives | Durée du bail, jusqu'à un maximum de 10 ans |

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et la valeur résiduelle des bureaux et du matériel font l'objet d'examen annuel à la lumière de tout changement de situation et sont ajustées au besoin. Pour chaque période de présentation de l'information financière, nous étudions la présence d'indications montrant que les bureaux et le matériel doivent subir un test de dépréciation. S'il existe des indications de dépréciation d'un actif, nous le soumettons à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité représente la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus qui devraient être tirés de l'actif. Une charge de dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Il n'y a eu aucune réduction de valeur pour dépréciation des bureaux et du matériel au cours des exercices clos les 31 octobre 2024 et 2023. Les profits et pertes sur cession sont inclus dans les charges autres que d'intérêts sous bureaux et matériel dans notre état consolidé des résultats.

Contrats de location

Lorsque nous concluons de nouvelles ententes en tant que preneur, nous comptabilisons un actif au titre du droit d'utilisation au montant de l'obligation locative en nous fondant sur la valeur actualisée des paiements futurs liés aux contrats de location calculés à l'aide de notre taux d'emprunt marginal sur la durée du contrat de location. Aux fins du calcul de notre obligation locative et de l'actif au titre du droit d'utilisation correspondant, nous évaluons si un contrat est un contrat de location en déterminant si nous avons le droit de contrôler l'actif en fonction de notre capacité à prendre des décisions ou de décider comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser.

L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti selon le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent ou de la durée du contrat de location, selon la plus rapprochée des deux dates. Nous ajustons l'actif pour tenir compte de toutes pertes de valeur, s'il y a lieu. Un test de dépréciation est effectué lorsqu'il y a un changement dans l'utilisation. Nous avons comptabilisé une dépréciation liée à nos actifs au titre de droits d'utilisation de 1 million de dollars au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024 (40 millions en 2023).

L'obligation locative fait l'objet d'un accroissement au titre des intérêts sur la durée des contrats de location, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, et les charges d'intérêts connexes sont comptabilisées dans le poste autres passifs sous les charges d'intérêts à notre état consolidé des résultats. Nous faisons des estimations aux fins d'établir le taux d'emprunt marginal servant à déterminer la valeur actualisée des obligations locatives, à partir des coûts attendus de l'emprunt garanti en fonction de la durée du contrat de location. La durée du contrat de location correspond au temps pour lequel le contrat de location est non résiliable auquel s'ajoute toute option de prolongation ou de résiliation que nous avons la certitude raisonnable d'exercer. L'obligation locative est réévaluée lorsque des décisions sont prises d'exercer les options aux termes des contrats de location ou que la certitude raisonnable qu'a le preneur d'exercer une option en vertu du contrat change. Il y a lieu de se reporter à la note 14 pour de plus amples informations.

Les montants afférents aux contrats de location de faible valeur sont passés en charges au moment où ils sont comptabilisés sous bureaux et matériel dans les charges autres que d'intérêts à notre état consolidé des résultats.

Le tableau qui suit présente le total du coût et de l'amortissement cumulé afférent aux bureaux et au matériel que nous détenons ou louons :

(en millions de dollars canadiens)

| | Terrains | Immeubles | Matériel informatique | Autre matériel | Améliorations locatives | Actifs au titre de droits d'utilisation | Total |
|---|----------|-----------|-----------------------|----------------|-------------------------|---|-----------|
| Coût | | | | | | | |
| Solde au 31 octobre 2022 | 119 \$ | 1 688 \$ | 2 671 \$ | 945 \$ | 2 054 \$ | 3 435 \$ | 10 912 \$ |
| Entrées/modifications de contrats de location | 13 | 91 | 280 | 125 | 413 | 406 | 1 328 |
| Acquisitions | 213 | 276 | 63 | 12 | 25 | 523 | 1 112 |
| Sorties | (28) | (26) | (109) | (30) | (97) | (60) | (350) |
| Change et autres | 6 | 18 | 18 | 8 | 18 | 53 | 121 |
| Solde au 31 octobre 2023 | 323 | 2 047 | 2 923 | 1 060 | 2 413 | 4 357 | 13 123 |
| Entrées/modifications de contrats de location | - | 81 | 270 | 117 | 352 | 171 | 991 |
| Sorties | (7) | (41) | (22) | (11) | (26) | - | (107) |
| Actifs entièrement amortis | - | (32) | (694) | (257) | (71) | (96) | (1 150) |
| Change et autres | 1 | 4 | 3 | 2 | 7 | 12 | 29 |
| Solde au 31 octobre 2024 | 317 \$ | 2 059 \$ | 2 480 \$ | 911 \$ | 2 675 \$ | 4 444 \$ | 12 886 \$ |
| Amortissement et dépréciation cumulés | | | | | | | |
| Solde au 31 octobre 2022 | - \$ | 1 188 \$ | 2 007 \$ | 667 \$ | 1 270 \$ | 939 \$ | 6 071 \$ |
| Sorties | - | (25) | (106) | (29) | (94) | (50) | (304) |
| Amortissement | - | 70 | 306 | 65 | 169 | 412 | 1 022 |
| Change et autres ¹ | - | 5 | 21 | 1 | 11 | 55 | 93 |
| Solde au 31 octobre 2023 | - | 1 238 | 2 228 | 704 | 1 356 | 1 356 | 6 882 |
| Sorties | - | (29) | (12) | (8) | (21) | - | (70) |
| Amortissement | - | 64 | 261 | 76 | 167 | 402 | 970 |
| Actifs entièrement amortis | - | (32) | (694) | (257) | (71) | (96) | (1 150) |
| Change et autres ¹ | - | 1 | (4) | (6) | 5 | 9 | 5 |
| Solde au 31 octobre 2024 | - \$ | 1 242 \$ | 1 779 \$ | 509 \$ | 1 436 \$ | 1 671 \$ | 6 637 \$ |
| Valeur comptable nette | | | | | | | |
| Solde au 31 octobre 2024 | 317 \$ | 817 \$ | 701 \$ | 402 \$ | 1 239 \$ | 2 773 \$ | 6 249 \$ |
| Solde au 31 octobre 2023 | 323 | 809 | 695 | 356 | 1 057 | 3 001 | 6 241 |

¹ Comprend les charges de dépréciation.

Note 10 : Acquisitions

Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, ce qui englobe toute contrepartie conditionnelle. Les frais connexes à l'acquisition sont passés en charges au cours de la période où ils sont engagés. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables repris et la contrepartie conditionnelle sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition est évalué comme étant l'excédent du total de la contrepartie transférée sur le montant net de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris. Les résultats d'exploitation des entreprises acquises sont pris en compte dans nos états financiers consolidés à partir de la date d'acquisition.

Programme de récompense AIR MILES

Le 1^{er} juin 2023, nous avons concrétisé l'acquisition des activités du Programme de récompense AIR MILES (AIR MILES) de LoyaltyOne Co., une filiale de Loyalty Ventures Inc., dans le cadre d'une procédure en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* pour un prix d'achat en trésorerie de 157 millions de dollars américains (213 millions de dollars canadiens). AIR MILES exerce ses activités en tant que filiale entièrement détenue de BMO. L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises. L'entreprise acquise et l'écart d'acquisition connexe sont pris en compte dans notre groupe d'exploitation Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada (PE Canada).

Nous avons acquis des immobilisations incorporelles à hauteur de 151 millions de dollars et un écart d'acquisition de 233 millions. Les relations clients et les immobilisations incorporelles liées aux logiciels sont amorties par imputations au résultat sur une période de 5 à 14 ans. L'immobilisation incorporelle liée au nom commercial a une durée d'utilité indéterminée et n'est pas amortie par imputations au résultat. Une partie de l'écart d'acquisition lié à cette acquisition est déductible à des fins fiscales.

La juste valeur des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition se présente comme suit :

(en millions de dollars canadiens)

1^{er} juin 2023

| | |
|--|--------------|
| Valeurs mobilières | 668 \$ |
| Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles | 384 |
| Autres actifs | 141 |
| Total des actifs | 1 193 |
| Revenus différés ¹ | 916 |
| Autres passifs | 64 |
| Total des passifs | 980 |
| Prix d'achat | 213 \$ |

¹ Les revenus différés reflètent notre obligation de rembourser les miles qui étaient non utilisés à la date d'acquisition et sont inclus dans les autres passifs de notre bilan consolidé.

La ventilation du prix d'achat d'AIR MILES est terminée.

Bank of the West

Le 1^{er} février 2023, nous avons conclu l'acquisition de Bank of the West et de ses filiales auprès de BNP Paribas pour un prix d'achat au comptant de 13,8 milliards de dollars américains (18,4 milliards de dollars canadiens). Bank of the West offre un large éventail de produits et services bancaires, principalement dans les régions de l'Ouest et du Midwest des États-Unis. La fusion permet à BMO d'étendre son marché dans les principaux marchés de Bank of the West, dont la Californie, et d'accélérer l'expansion des services bancaires aux grandes entreprises de BMO. L'acquisition a été prise en compte dans nos résultats comme un regroupement d'entreprises pour ce qui est des groupes d'exploitation Services bancaires Particuliers et entreprises principalement aux États-Unis (PE États-Unis) et BMO GP.

Dans le cadre de l'acquisition, nous avons acquis une participation de 51 % dans la filiale de Bank of the West, CLAAS Financial Services, LLC, qui offre du crédit-bail et du financement par des prêts à des entités commerciales qui acquièrent de l'équipement agricole. Nous contrôlons cette société à responsabilité limitée dont les résultats sont compris dans nos états financiers consolidés. Nous avons comptabilisé la participation des autres partenaires de CLAAS Financial Services LLC comme une participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales dans notre bilan consolidé.

Nous avons acquis des immobilisations incorporelles à hauteur de 2 883 millions de dollars et un écart d'acquisition de 10 582 millions. Les immobilisations incorporelles au titre des dépôts de base et des relations clients sont amorties par imputations au résultat dans la période au cours de laquelle nous croyons pouvoir en retirer un avantage, de manière accélérée, sur une période d'au plus 15 ans. L'écart d'acquisition comprend surtout des possibilités de synergie et des économies d'échelle qui devraient résulter des activités regroupées de BMO et de Bank of the West. L'écart d'acquisition lié à cette acquisition n'est pas déductible à des fins fiscales.

Nous avons comptabilisé des actifs acquis et des passifs repris à la juste valeur à la date d'acquisition, comme le présente le tableau suivant.

| (en millions de dollars canadiens) | 1 ^{er} février 2023 |
|---|------------------------------|
| Contrepartie d'achat | 18 382 \$ |
| Incidence des contrats à terme de gré à gré ¹ | (269) |
| Contrepartie d'achat nette | 18 113 |
| Juste valeur des actifs identifiables acquis | |
| Valeurs mobilières | 28 437 |
| Prêts | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 11 912 |
| Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers | 20 268 |
| Prêts sur cartes de crédit | 885 |
| Prêts aux entreprises et aux administrations publiques | 43 418 |
| Total des prêts | 76 483 |
| Autres actifs ² | 9 152 |
| Immobilisations incorporelles | 2 883 |
| Total de la juste valeur des actifs identifiables acquis | 116 955 |
| Juste valeur des passifs identifiables repris | |
| Dépôts | 91 711 |
| Autres passifs ² | 17 697 |
| Total de la juste valeur des passifs identifiables repris | 109 408 |
| Participation ne donnant pas le contrôle | 16 |
| Écart d'acquisition | 10 582 |
| Contrepartie d'achat nette | 18 113 \$ |

¹ Nous avons conclu des contrats à terme de gré à gré qui répondaient aux conditions de la comptabilité de couverture dans le but d'atténuer les fluctuations du prix d'achat libellé en dollars canadiens entre notre annonce de l'acquisition et sa clôture. Les variations de la juste valeur afférentes à ces contrats à terme de gré à gré de 269 millions de dollars après les impôts ont été comptabilisées en diminution de l'équivalent en dollars canadiens du prix d'achat.

² L'actif d'impôt différé net comptabilisé dans le bilan d'ouverture s'est élevé à 1 273 millions de dollars.

La ventilation du prix d'achat de Bank of the West est terminée.

La comptabilisation des prêts acquis, y compris la provision initiale pour pertes sur créances, fait l'objet d'une analyse à la note 4.

En 2023, l'apport de Bank of the West aux revenus et au bénéfice net compris dans nos résultats consolidés s'est chiffré à 3 143 millions de dollars et à 361 millions, respectivement. Le bénéfice net de 361 millions ne tient pas compte de la provision initiale pour pertes sur créances de 705 millions (517 millions après impôts) et des coûts liés à l'intégration et à l'acquisition de 1 792 millions (1 342 millions après impôts). En supposant que l'acquisition soit survenue le 1^{er} novembre 2022 et que les mêmes justes valeurs aient été appliquées, nous estimons que nos revenus et notre bénéfice net consolidés combinés pour 2023 auraient été de 32 milliards de dollars et de 4,5 milliards, respectivement.

Incidence des mesures de gestion de la juste valeur

La juste valeur des prêts à taux fixe, des titres et des dépôts repose en grande partie sur les taux d'intérêt. Comme les taux ont augmenté entre notre annonce de l'acquisition et sa clôture, la juste valeur des instruments à taux fixe acquis (plus particulièrement, les prêts, les valeurs mobilières et les dépôts) a diminué, ce qui donne lieu à un écart d'acquisition plus élevé à la clôture, comparativement aux estimations que nous avons formulées à la date de l'annonce. En revanche, la juste valeur des actifs (passifs) à taux variable et des dépôts sans échéance se rapprochait de la valeur nominale. Les variations de l'écart d'acquisition eu égard à nos hypothèses initiales annoncées le 20 décembre 2021 ont eu une incidence sur les ratios des fonds propres à la clôture de la transaction du fait que l'écart d'acquisition est comptabilisé en déduction des fonds propres selon les règles de l'accord de Bâle III du BSIF.

Lors de l'annonce de l'entente visant l'acquisition de Bank of the West, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt payeur de taux fixe/receveur de taux variable et avons constitué un portefeuille d'obligations du Trésor américain et d'autres instruments inscrits au bilan afin de couvrir économiquement l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur nos ratios des fonds propres à la clôture de la transaction. Nous avons comptabilisé, dans les revenus d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts, des revenus nets d'intérêts et des profits liés à l'évaluation à la valeur de marché de 5,7 milliards de dollars relativement à ces instruments entre le 20 décembre 2021 et le 1^{er} février 2023, date à laquelle les swaps de taux d'intérêt ont été neutralisés. Grâce à ces profits, des fonds propres supplémentaires ont permis de compenser l'incidence de l'écart d'acquisition plus élevé à la clôture de la transaction.

Nous avons placé, à la clôture, la majorité de ces obligations du Trésor américain et d'autres instruments inscrits au bilan, qui étaient dans une position de perte latente, dans des relations de couverture de juste valeur en concluant de nouveaux swaps de taux d'intérêt payeur de taux fixe/receveur de taux variable. Les couvertures de juste valeur, conjuguées à d'autres mesures prises pour ramener notre profil de risque de taux d'intérêt à sa position cible, ont cristallisé une perte de 5,7 milliards de dollars sur ces instruments, laquelle sera prise en compte en diminution des revenus d'intérêts sur la durée résiduelle des instruments, en comptabilisant de nouvelles relations de couverture de juste valeur.

Les justes valeurs des prêts, des valeurs mobilières et des dépôts que nous avons acquis étaient inférieures à la valeur nominale. Cet escompte s'accroîtra pour être porté dans les revenus d'intérêts dans notre état consolidé des résultats sur la durée résiduelle de ces instruments. Il y a lieu de consulter la note 4 pour obtenir un complément d'information sur les prêts acquis.

Leasing Solutions Canada Inc.

Le 1^{er} février 2023, nous avons acquis Leasing Solutions Canada Inc. auprès de BNP Paribas. L'acquisition a été prise en compte dans nos résultats à compter du deuxième trimestre de 2023 comme un regroupement d'entreprises dans le groupe d'exploitation Services bancaires PE Canada. Cette acquisition n'a pas eu d'incidence importante pour la Banque.

Radicle Group Inc.

Le 1^{er} décembre 2022, nous avons réalisé l'acquisition de Radicle Group Inc. (Radicle), société de Calgary et chef de file des solutions et services-conseils en matière de durabilité et des solutions technologiques de mesure et de gestion des émissions, contre 1,2 million d'actions ordinaires de BMO d'une valeur totalisant 153 millions de dollars et une contrepartie en trésorerie de 42 millions. L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises. L'entreprise acquise et l'écart d'acquisition connexe sont pris en compte dans notre groupe d'exploitation BMO MC.

Nous avons acquis des immobilisations incorporelles à hauteur de 60 millions de dollars et l'écart d'acquisition à hauteur de 85 millions. Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une période de 3 à 15 ans. L'écart d'acquisition lié à cette acquisition est non déductible à des fins fiscales.

La juste valeur des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition se présentait comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | 1 ^{er} décembre 2022 |
|--|-------------------------------|
| Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles : | 145 \$ |
| Autres actifs | 85 |
| Total des actifs | 230 |
| Passifs | 35 |
| Prix d'achat | 195 \$ |

La ventilation du prix d'achat de Radicle est terminée.

Note 11 : Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles

Écart d'acquisition

Lorsque nous procédons à une acquisition, nous attribuons le prix d'achat aux actifs acquis, y compris les immobilisations incorporelles identifiables, et aux passifs repris. Toute partie de la contrepartie transférée qui excède la juste valeur des actifs nets acquis est considérée comme un écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition n'est pas amorti et fait plutôt l'objet d'un test de dépréciation chaque année.

Pour effectuer les tests de dépréciation de l'écart d'acquisition, nous utilisons la juste valeur diminuée des coûts de la vente de chaque groupe d'UGT en nous appuyant sur des projections actualisées des flux de trésorerie. Ces projections ont été établies pour les dix premières années d'après les résultats d'exploitation réels, la performance future prévue des activités et les résultats passés. Pour la période postérieure à ces dix années, il a été présumé que les flux de trésorerie augmenteraient à des taux annuels permanents d'au plus 2,0 % (2,0 % en 2023). Les taux d'actualisation que nous avons employés aux fins du calcul des valeurs recouvrables en 2024 se situaient dans une fourchette de 9,8 % à 10,8 % (8,9 % à 11,4 % en 2023), et étaient fondés sur notre estimation du coût du capital de chaque UGT. Le coût du capital de chaque UGT a été estimé au moyen du modèle d'évaluation des actifs financiers, d'après les coefficients bêta historiques de sociétés ouvertes comparables à l'UGT. Nous avons recours à des jugements importants pour déterminer les données utilisées pour l'application de la méthode des flux de trésorerie actualisés, qui est très sensible aux variations des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation et des taux de croissance finaux appliqués aux flux de trésorerie postérieurs à la période visée par les prévisions. L'évaluation de la juste valeur relative au modèle des flux de trésorerie est classée au niveau 3 du fait que les données d'entrées ne sont pas observables sur le marché.

Les hypothèses clés décrites ci-dessus pourraient changer au fil de l'évolution des conditions de marché et de la conjoncture. Cependant, nous estimons que les changements qui, selon des attentes raisonnables, pourraient être apportés à ces hypothèses, ne devraient pas faire en sorte que les valeurs recouvrables des UGT deviennent inférieures à leurs valeurs comptables.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'écart d'acquisition, par groupe d'UGT, pour les exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023 :

| (en millions de dollars canadiens) | Services bancaires Particuliers et entreprises | | | Gestion d'actifs et de patrimoine | BMO Gestion de patrimoine | | BMO Marchés des capitaux | Total |
|------------------------------------|---|------------------|------------------|---|------------------------------|-----------------|-----------------------------|------------------|
| | PE Canada | PE États-Unis | Total | | Assurance | Total | | |
| Solde au 31 octobre 2022 | 97 \$ | 3 929 \$ | 4 026 \$ | 822 \$ | 2 \$ | 824 \$ | 435 \$ | 5 285 \$ |
| Acquisitions ¹ | 233 | 10 345 | 10 578 | 237 | - | 237 | 85 | 10 900 |
| Change et autres | - | 515 | 515 | 20 | - | 20 | 8 | 543 |
| Solde au 31 octobre 2023 | 330 | 14 789 | 15 119 | 1 079 | 2 | 1 081 | 528 | 16 728 |
| Change et autres | - | 43 | 43 | 2 | - | 2 | 1 | 46 |
| Solde au 31 octobre 2024 | 330 \$ | 14 832 \$ | 15 162 \$ | 1 081 \$ | 2 \$ | 1 083 \$ | 529 \$ | 16 774 \$ |

¹ La note 10 contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles liées à nos acquisitions sont comptabilisées initialement à la juste valeur à la date d'acquisition et ensuite au coût, moins l'amortissement cumulé. Les logiciels sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. La charge d'amortissement est constatée au poste amortissement des immobilisations incorporelles à l'état consolidé des résultats.

Le tableau qui suit présente le total du coût et de l'amortissement cumulé afférent aux immobilisations incorporelles :

| (en millions de dollars canadiens) | Relations clients | Dépôts de base | Logiciels en cours d'amortissement | Logiciels en cours de développement | Autres | Total |
|--|-------------------|----------------|------------------------------------|-------------------------------------|--------|-----------|
| Coût | | | | | | |
| Solde au 31 octobre 2022 | 521 \$ | 978 \$ | 6 237 \$ | 259 \$ | 322 \$ | 8 317 \$ |
| Entrées | - | - | 58 | 739 | 33 | 830 |
| Acquisitions ¹ | 311 | 2 453 | 103 | - | 227 | 3 094 |
| Transferts | - | - | 672 | (672) | - | - |
| Immobilisations incorporelles entièrement amorties | - | - | (29) | - | (21) | (50) |
| Change et autres | 18 | 122 | 30 | (2) | 11 | 179 |
| Solde au 31 octobre 2023 | 850 | 3 553 | 7 071 ² | 324 | 572 | 12 370 |
| Entrées | - | - | 22 | 782 | 48 | 852 |
| Transferts | - | - | 688 | (688) | - | - |
| Immobilisations incorporelles entièrement amorties | - | - | (1 696) | - | (33) | (1 729) |
| Change et autres | 2 | 10 | 11 | (1) | 1 | 23 |
| Solde au 31 octobre 2024 | 852 \$ | 3 563 \$ | 6 096 ² \$ | 417 \$ | 588 \$ | 11 516 \$ |
| Amortissement cumulé | | | | | | |
| Solde au 31 octobre 2022 | 435 \$ | 978 \$ | 4 422 \$ | - \$ | 289 \$ | 6 124 \$ |
| Amortissement | 44 | 291 | 646 | - | 27 | 1 008 |
| Immobilisations incorporelles entièrement amorties | - | - | 9 | - | - | 9 |
| Réductions de valeur | - | - | (29) | - | (21) | (50) |
| Change et autres | 8 | 26 | 25 | - | 4 | 63 |
| Solde au 31 octobre 2023 | 487 | 1 295 | 5 073 ² | - | 299 | 7 154 |
| Amortissement | 62 | 342 | 676 | - | 32 | 1 112 |
| Réductions de valeur | 4 | - | 22 | - | - | 26 |
| Immobilisations incorporelles entièrement amorties | - | - | (1 696) | - | (33) | (1 729) |
| Change et autres | 3 | 10 | 15 | - | - | 28 |
| Solde au 31 octobre 2024 | 556 \$ | 1 647 \$ | 4 090 ² \$ | - \$ | 298 \$ | 6 591 \$ |
| Valeur comptable nette | | | | | | |
| Solde au 31 octobre 2024 | 296 \$ | 1 916 \$ | 2 006 \$ | 417 \$ | 290 \$ | 4 925 \$ |
| Solde au 31 octobre 2023 | 363 | 2 258 | 1 998 | 324 | 273 | 5 216 |

¹ La note 10 contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.

² Comprend des logiciels générés en interne de 5 466 millions de dollars dans le coût et de 3 653 millions dans l'amortissement cumulé au 31 octobre 2024 (6 172 millions dans le coût et 4 420 millions dans l'amortissement cumulé au 31 octobre 2023).

Les immobilisations incorporelles sont amorties par imputations au résultat selon le mode linéaire ou accéléré sur la période, d'au plus 15 ans, au cours de laquelle nous estimons que ces actifs nous seront bénéfiques. Nos immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée étaient de 228 millions de dollars au 31 octobre 2024 (227 millions au 31 octobre 2023) et ont essentiellement trait à des contrats de traitement de cartes et de noms commerciaux.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est examinée annuellement, à la lumière de tout changement de situation. Nous soumettons les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation chaque année. S'il est déterminé que des immobilisations incorporelles ont subi une perte de valeur, nous les ramenons à leur valeur recouvrable, qui correspond au plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Note 12 : Autres actifs

Engagements de clients aux termes d'acceptations

Les acceptations représentent une forme d'instrument d'emprunt à court terme négociable qu'émettent nos clients et que nous garantissons en contrepartie d'une commission. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les revenus autres que d'intérêts, au poste des commissions sur prêts dans notre état consolidé des résultats sur la durée de l'acceptation. Le montant éventuellement exigible aux termes d'une acceptation est comptabilisé dans les passifs divers dans notre bilan consolidé. Nous comptabilisons la créance équivalente de la Banque auprès de nos clients en cas d'appels au remboursement visant ces engagements dans les actifs divers dans notre bilan consolidé. Les acceptations ne sont plus offertes depuis la cessation du CDOR le 28 juin 2024.

Actifs divers

Le tableau qui suit présente les composantes du solde du poste actifs divers sous les autres actifs :

| (en millions de dollars canadiens) | 2024 | 2023 |
|--|------------------|------------------|
| Débiteurs, charges payées d'avance et autres éléments | 3 832 \$ | 5 806 \$ |
| Intérêts courus à recevoir | 4 463 | 4 097 |
| Contrats d'assurance-vie détenus par des banques | 6 350 | 6 306 |
| Véhicules loués, déduction faite de l'amortissement cumulé | 67 | 124 |
| Garanties en trésorerie | 9 419 | 9 939 |
| Participations dans des entreprises associées et des coentreprises | 1 727 | 1 461 |
| Actifs liés à l'assurance ¹ | 5 748 | 4 066 |
| Actifs au titre des autres avantages futurs du personnel (note 22) | 44 | 81 |
| Actifs au titre des régimes de retraite (note 22) | 1 252 | 1 225 |
| Métaux précieux ² | 9 485 | 4 701 |
| Total | 42 387 \$ | 37 806 \$ |

¹ Comprend des immeubles de placement de 1 363 millions de dollars (1 326 millions au 31 octobre 2023) comptabilisés à la juste valeur. Ces immeubles de placement soutiennent nos passifs relatifs aux contrats d'assurance. La juste valeur a été déterminée par des experts indépendants en estimation de biens mobiliers et classée au niveau 3 (se reporter à la note 18 pour obtenir un complément d'information sur les niveaux de juste valeur) à l'aide de modèles faisant intervenir des données de marché non observables.

² Les métaux précieux sont comptabilisés à la juste valeur en fonction des cours sur des marchés actifs. Les variations de la juste valeur sont portées à notre état consolidé des résultats aux revenus autres que d'intérêts, au poste revenus (pertes) de négociation.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises sont comptabilisées au moyen de la méthode de la mise en équivalence. En ce qui concerne les participations dans des entreprises associées, nous exerçons une influence notable sur le plan des décisions d'exploitation et de financement; de façon générale, des sociétés dont nous détenons entre 20 % et 50 % des actions avec droit de vote. On entend par participations dans des coentreprises des entités sur lesquelles nous exerçons un contrôle conjoint. Notre quote-part du résultat net, y compris les pertes de valeur, est comptabilisée dans notre état consolidé des résultats, dans les revenus autres que d'intérêts, au poste de la quote-part du bénéfice des entreprises associées et des coentreprises. Tout autre montant au titre des autres éléments du résultat global est reflété dans les sections pertinentes de notre état du résultat global.

Note 13 : Dépôts

| (en millions de dollars canadiens) | Dépôts à vue | | | | 2024 | 2023 |
|---|-----------------------|---------------------------|-------------------------------|------------------------------------|-------------------|-------------------|
| | Productifs d'intérêts | Non productifs d'intérêts | Dépôts à préavis ¹ | Dépôts à terme fixe ^{2,3} | | |
| Dépôts au coût amorti : | | | | | | |
| Banques ⁴ | 4 302 \$ | 1 945 \$ | 1 584 \$ | 24 715 \$ | 32 546 \$ | 29 080 \$ |
| Entreprises et administrations publiques | 70 630 | 41 740 | 209 747 | 252 902 | 575 019 | 548 068 |
| Particuliers | 3 567 | 34 675 | 140 742 | 141 783 | 320 767 | 297 886 |
| Total des dépôts au coût amorti | 78 499 | 78 360 | 352 073 | 419 400 | 928 332 | 875 034 |
| Dépôts à la juste valeur par le biais du résultat net | - | - | - | 54 108 | 54 108 | 35 845 |
| Total⁵ | 78 499 \$ | 78 360 \$ | 352 073 \$ | 473 508 \$ | 982 440 \$ | 910 879 \$ |
| Domiciliation : | | | | | | |
| Canada | 66 676 \$ | 66 417 \$ | 148 164 \$ | 336 884 \$ | 618 141 \$ | 564 412 \$ |
| États-Unis | 11 753 | 11 942 | 201 844 | 88 527 | 314 066 | 301 064 |
| Autres pays | 70 | 1 | 2 065 | 48 097 | 50 233 | 45 403 |
| Total | 78 499 \$ | 78 360 \$ | 352 073 \$ | 473 508 \$ | 982 440 \$ | 910 879 \$ |

¹ Comprend 44 617 millions de dollars au titre des dépôts non productifs d'intérêts au 31 octobre 2024 (49 515 millions au 31 octobre 2023).

² Comprend 65 986 millions de dollars au titre de la dette de premier rang non garantie au 31 octobre 2024, sous réserve du régime de recapitalisation interne des banques (recapitalisation interne) (63 925 millions au 31 octobre 2023). Aux termes de la recapitalisation interne, certains pouvoirs sont conférés par la loi à la Société d'assurance-dépôts du Canada, notamment la capacité de convertir certains types d'actions et de passifs admissibles en actions ordinaires si la Banque n'est plus viable.

³ Au 31 octobre 2024, nous détenions des actifs liquides non grevés de 396 338 millions de dollars pour soutenir ces dépôts et d'autres éléments du passif-dépôts (360 213 millions au 31 octobre 2023).

⁴ Inclut des banques réglementées et des banques centrales.

⁵ Au 31 octobre 2024 et 2023, les dépôts comprenaient respectivement 521 160 millions de dollars et 492 404 millions de dépôts libellés en dollars américains ainsi que 54 397 millions et 55 705 millions de dépôts libellés en d'autres devises.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Les dépôts sont évalués au coût amorti, sauf en ce qui a trait aux billets structurés, aux dépôts sur le marché monétaire et aux dépôts de métaux, lesquels sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dépôts à vue sont constitués essentiellement des comptes de chèques de nos clients, comptes dont certains sont productifs d'intérêts. Nos clients n'ont pas l'obligation de nous donner un préavis avant de retirer des fonds de leurs comptes de chèques. Les dépôts à préavis sont constitués principalement des comptes d'épargne de nos clients; ces comptes sont productifs d'intérêts. Les dépôts à terme fixe sont constitués des dépôts suivants :

- Les divers instruments de placement qui sont achetés par nos clients afin de gagner des intérêts sur une période fixe, notamment les dépôts à terme des particuliers et des petites entreprises, le financement de gros, et les certificats de placement garanti. Des dépôts de 29 136 millions de dollars au 31 octobre 2024 (30 852 millions au 31 octobre 2023) peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé, en totalité ou en partie, par le client sans pénalité. Nous les avons classés en tant que dépôts à terme fixe en fonction de leur échéance contractuelle restante.
- Le papier commercial, dont le total atteignait 51 500 millions de dollars au 31 octobre 2024 (52 884 millions au 31 octobre 2023).
- Les obligations sécurisées, qui totalisaient 26 957 millions de dollars au 31 octobre 2024 (28 400 millions au 31 octobre 2023).

Le tableau qui suit présente les dépôts à terme fixe supérieurs à cent mille dollars :

| (en millions de dollars canadiens) | Canada | États-Unis | Autres | Total |
|------------------------------------|------------|------------|-----------|------------|
| Au 31 octobre 2024 | 285 555 \$ | 77 313 \$ | 48 086 \$ | 410 954 \$ |
| Au 31 octobre 2023 | 269 262 | 73 226 | 43 106 | 385 594 |

Le tableau qui suit présente les échéances des dépôts à terme fixe supérieurs à cent mille dollars au Canada :

| (en millions de dollars canadiens) | Moins de 3 mois | De 3 à 6 mois | De 6 à 12 mois | Plus de 12 mois | Total |
|------------------------------------|-----------------|---------------|----------------|-----------------|------------|
| Au 31 octobre 2024 | 63 442 \$ | 33 704 \$ | 62 674 \$ | 125 735 \$ | 285 555 \$ |
| Au 31 octobre 2023 | 55 070 | 38 509 | 61 370 | 114 313 | 269 262 |

Dépôts désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Nos dépôts désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net se composent de passifs au titre des billets structurés, de dépôts sur le marché monétaire et de dépôts de métaux, ce qui permet d'harmoniser les résultats comptables avec la façon dont le portefeuille est géré. Nous y incluons également la valeur des options intégrées se rapportant à des dépôts structurés qui sont comptabilisés au coût amorti. Les variations de la juste valeur de ces dépôts sont comptabilisées en tant que revenus (pertes) de négociation, sous revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats, alors que les variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre sont portées dans les autres éléments du résultat global. L'incidence des variations de notre risque de crédit propre est évaluée en fonction des variations de notre propre écart de taux d'un exercice à l'autre.

| (en millions de dollars canadiens) | Juste valeur | Montant nominal de référence dû à l'échéance contractuelle | Différence entre la juste valeur et le montant dû à l'échéance contractuelle | Variation de la juste valeur - profits (pertes) comptabilisés à l'état consolidé des résultats ¹ | Variation de la juste valeur - (pertes) attribuables au risque de crédit propre comptabilisées dans l'état consolidé des résultats | Variations cumulées de la juste valeur - profits attribuables au risque de crédit propre comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global (avant impôts) |
|------------------------------------|--------------|--|--|---|--|--|
| Au 31 octobre 2024 | 54 108 \$ | 56 300 \$ | (2 192)\$ | (4 815)\$ | (841)\$ | 24 \$ |
| Au 31 octobre 2023 | 35 845 | 42 973 | (7 128) | 1 692 | (379) | 865 |

¹ La variation de la juste valeur peut être contrebalancée par la variation connexe de la juste valeur des contrats de couverture.

Note 14 : Autres passifs

Acceptations

Les acceptations représentent une forme de créance à court terme négociable que nos clients émettent et que nous garantissons en contrepartie d'une commission. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les revenus autres que d'intérêts, au poste des commissions sur prêts dans notre état consolidé des résultats sur la durée de l'acceptation. Le montant éventuellement dû aux termes des acceptations est comptabilisé dans les passifs divers dans notre bilan consolidé. Nous comptabilisons la créance équivalente de la Banque auprès de nos clients en cas d'appels au remboursement visant ces engagements dans les actifs divers dans notre bilan consolidé. Les acceptations ne sont plus offertes depuis la cessation du CDOR le 28 juin 2024.

Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert représentent nos obligations de livrer des titres que nous ne possédions pas au moment de leur vente. Ces obligations sont comptabilisées à leur juste valeur. Les ajustements à la juste valeur à la date du bilan et les profits et pertes au règlement de ces obligations sont comptabilisés dans les revenus (pertes) de négociation, sous revenus autres que d'intérêts figurant à notre état consolidé des résultats.

Prêt et emprunt de titres

Les opérations de prêt et d'emprunt de titres sont habituellement garanties par des titres ou de la trésorerie. La trésorerie donnée ou reçue en garantie est comptabilisée dans les titres pris en pension ou empruntés ou dans les autres passifs au poste des titres mis en pension ou prêtés, respectivement, figurant dans notre bilan consolidé. Les intérêts gagnés sur les garanties en trésorerie sont inscrits dans les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions de notre état consolidé des résultats, et les charges d'intérêts sur ces garanties le sont dans les autres passifs, sous charges d'intérêts, titres vendus à découvert et titres mis en pension ou prêtés de ce même état. Le transfert de titres à des contreparties n'est inscrit à notre bilan consolidé que si les risques et avantages inhérents à la propriété ont également été transférés. Les titres empruntés ne sont pas comptabilisés dans notre bilan consolidé, à moins qu'ils ne soient vendus à des tiers, auquel cas l'obligation liée à la remise des titres est comptabilisée à sa juste valeur dans les titres vendus à découvert et tout profit ou perte est constaté dans les revenus (pertes) de négociation, sous revenus autres que d'intérêts à notre état consolidé des résultats.

Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées

Les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées comprennent les billets émis par les entités de titrisation de la Banque qui sont consolidées ainsi que les passifs liés à la titrisation de nos emprunts hypothécaires canadiens dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada, du Programme des titres hypothécaires LNH et de nos propres programmes. Les notes 6 et 7 donnent plus de détails sur nos programmes de titrisation et les passifs qui y sont associés. Ces passifs sont initialement évalués à la juste valeur majorée de tout coût qui leur est directement attribuable et sont constatés par la suite au coût amorti. Les charges d'intérêts afférentes à ces passifs sont constatées dans les autres passifs, sous charges d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Passifs divers

Ce qui suit indique les composantes des passifs divers figurant dans les autres passifs :

| (en millions de dollars canadiens) | 2024 | 2023 |
|--|------------------|------------------|
| Comptes créditeurs, charges à payer et autres éléments | 11 311 \$ | 11 999 \$ |
| Intérêts courus à payer | 6 468 | 5 299 |
| Provision pour pertes sur créances liées aux éléments hors bilan | 580 | 460 |
| Garanties en trésorerie | 6 414 | 6 406 |
| Primes de fidélisation des cartes de crédit | 1 465 | 1 432 |
| Passifs d'impôt exigible | 470 | 44 |
| Passifs d'impôt différé (note 23) | 1 | 16 |
| Obligations locatives | 3 326 | 3 506 |
| Passifs des filiales | 5 633 | 18 120 |
| Passif au titre des autres avantages futurs du personnel (note 22) | 863 | 823 |
| Passif au titre des régimes de retraite (note 22) | 189 | 179 |
| Total | 36 720 \$ | 48 284 \$ |

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Primes de fidélisation des cartes de crédit

Nous percevons des commissions d'interchange sur nos cartes exclusives et des commissions sur nos activités AIR MILES. Nous différons les commissions liées à notre obligation d'honorer l'échange de primes/miles et nous les comptabilisons dans les autres passifs à notre bilan consolidé. Nous comptabilisons ces commissions dans les revenus autres que d'intérêts dans notre état consolidé des résultats lorsque les primes/miles sont échangés.

Obligations locatives

Lorsque nous concluons des contrats de location, nous comptabilisons des obligations locatives représentant la valeur actualisée des paiements futurs liés aux contrats de location sur la durée des contrats. Les charges d'intérêts afférentes aux obligations locatives comptabilisées se sont chiffrées à 110 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 (92 millions en 2023). Le total des sorties de trésorerie liées aux obligations locatives pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 a été de 455 millions (435 millions en 2023). Les paiements de loyers variables (par exemple, les coûts liés à l'entretien et aux services publics, et l'impôt foncier) qui n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024 se sont chiffrés à 258 millions (218 millions en 2023).

Le profil des échéances de nos obligations locatives non actualisées s'échelonne comme suit : 407 millions de dollars en 2025, 437 millions en 2026, 423 millions en 2027, 395 millions en 2028, 371 millions en 2029, 1 868 millions en 2030 et par la suite.

Note 15 : Assurance

Résultats des activités d'assurance

Les résultats des activités d'assurance sont présentés dans les résultats des activités d'assurance et dans le rendement des placements liés à l'assurance sous les revenus autres que d'intérêts figurant à notre état consolidé des résultats. Les résultats des activités d'assurance comprennent les revenus d'assurance, les charges afférentes aux activités d'assurance ainsi que les résultats des activités de réassurance. Le rendement des placements liés à l'assurance englobe les rendements nets sur les actifs liés à l'assurance et l'incidence des variations des taux d'actualisation et des changements d'hypothèses financières sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Depuis le 1^{er} novembre 2023, nous ne présentons plus les sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités par suite de l'adoption de l'IFRS 17.

Le tableau qui suit présente les résultats des activités d'assurance figurant à l'état consolidé des résultats.

| (en millions de dollars canadiens) | 2024 | 2023 |
|---|---------------|---------------|
| Revenus d'assurance | 1 767 \$ | 1 587 \$ |
| Charges afférentes aux activités d'assurance | (1 330) | (1 080) |
| Charges afférentes aux contrats de réassurance, montant net | (97) | (118) |
| Résultats des activités d'assurance | 340 \$ | 389 \$ |

Le tableau suivant présente le rendement des placements liés à l'assurance figurant à l'état consolidé des résultats.

| (en millions de dollars canadiens) | 2024 | 2023 |
|---|---------------|---------------|
| Rendement des placements | 2 320 \$ | 285 \$ |
| (Charges financières) d'assurance tirées des contrats d'assurance et de réassurance détenus | (2 098) | (127) |
| Variation des passifs au titre des contrats de placement | (117) | 13 |
| Rendement des placements liés à l'assurance | 105 \$ | 171 \$ |

Passifs relatifs aux contrats d'assurance

Nous exerçons des activités d'assurance liées à l'assurance vie et aux rentes, ce qui comprend les activités en matière de risque lié aux régimes de retraite, l'assurance accident et maladie et l'assurance crédit ainsi que des activités de réassurance. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance représentent des groupes de contrats qui comportent des risques similaires, ont été souscrits au cours du même exercice et dont le niveau de rentabilité prévu est semblable. Ces groupes de contrats sont évalués en fonction de notre estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus qui découleront de l'exécution des contrats, à laquelle s'ajoute un ajustement explicite au titre du risque non financier et une marge sur services contractuels. Il y a lieu de se reporter à la note 1 pour un complément d'information sur notre méthode comptable relative aux passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance au titre de la couverture restante et des sinistres survenus comprennent les éléments suivants :

| (en millions de dollars canadiens) | 2024 | | | 2023 | | |
|---|--|---|-----------|--|---|-----------|
| | Passifs au titre de la couverture restante | Passifs au titre des sinistres survenus | Total | Passifs au titre de la couverture restante | Passifs au titre des sinistres survenus | Total |
| Passifs relatifs aux contrats d'assurance à l'ouverture de l'exercice | 13 114 \$ | 235 \$ | 13 349 \$ | 11 850 \$ | 267 \$ | 12 117 \$ |
| Résultats des activités d'assurance | (1 448) | 1 101 | (347) | (1 403) | 979 | (424) |
| Charges financières tirées des contrats d'assurance, montant net | 2 206 | - | 2 206 | 179 | - | 179 |
| Total des flux de trésorerie | 3 176 | (1 136) | 2 040 | 2 488 | (1 013) | 1 475 |
| Autres variations de la valeur comptable nette des contrats d'assurance | (1) | 1 | - | - | 2 | 2 |
| Passifs relatifs aux contrats d'assurance à la clôture de l'exercice ¹ | 17 047 \$ | 201 \$ | 17 248 \$ | 13 114 \$ | 235 \$ | 13 349 \$ |

¹ Les passifs au titre des sinistres survenus relativement à des contrats d'assurance se sont chiffrés à 115 millions de dollars au 31 octobre 2024 et à 131 millions au 31 octobre 2023 à l'égard de nos activités visant les créances et la réassurance.

La marge sur services contractuels relative aux contrats émis s'établissait à 107 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 (73 millions en 2023). Le total de la marge sur services contractuels se chiffrait à 1 550 millions au 31 octobre 2024 (1 689 millions au 31 octobre 2023). Ceci ne tient pas compte de l'incidence des contrats de réassurance détenus, qui n'est pas importante pour la Banque. Les pertes sur les contrats déficitaires ont été négligeables au cours des exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023.

Nous utilisons les taux suivants pour actualiser les flux de trésorerie d'exécution relatifs à nos contrats d'assurance, lesquels sont fondés sur des taux sans risque ajustés pour tenir compte d'une prime de liquidité reflétant les caractéristiques inhérentes à la liquidité des passifs.

| Durée du portefeuille | 2024 | 2023 |
|-----------------------|--------|--------|
| 1 an | 4,16 % | 6,10 % |
| 3 ans | 4,17 % | 5,83 % |
| 5 ans | 4,35 % | 5,69 % |
| 10 ans | 4,82 % | 5,82 % |
| 20 ans | 5,15 % | 5,85 % |
| 30 ans | 4,98 % | 5,81 % |
| Risque ultime | 5,00 % | 5,00 % |

Passifs au titre des contrats de placement

Les contrats de placement comprennent des produits qui ne comportent pas le transfert d'un risque d'assurance important, que ce soit au début ou pendant la durée du contrat de placement. Ces produits sont limités à certains règlements structurés et rentes à terme qui procurent un revenu pendant une période déterminée. Nous désignons les obligations liées à certains contrats de placement de nos activités d'assurance à la juste valeur par le biais du résultat net, ce qui élimine toute disparité d'évaluation qui découlerait du fait d'évaluer les passifs au titre des contrats de placement et de compenser les variations de la juste valeur des placements qui les soutiennent sur des bases différentes. Les variations de la juste valeur de ces passifs au titre des contrats de placement sont comptabilisées dans le rendement des placements liés à l'assurance sous les revenus autres que d'intérêts dans notre état consolidé des résultats, exception faite des variations du risque de crédit propre, lesquelles sont constatées dans les autres éléments du résultat global. L'incidence des variations de notre risque de crédit propre est évaluée en fonction des variations de notre propre écart de taux d'un exercice à l'autre. Les variations de la juste valeur des placements garantissant les passifs au titre des contrats de placement sont comptabilisées dans les revenus autres que d'intérêts, au poste rendement des placements liés à l'assurance, dans notre état consolidé des résultats. Nous comptabilisons également certains passifs au titre des contrats de placement au coût amorti. Au 31 octobre 2024, le montant total s'élevait à 147 millions de dollars (néant au 31 octobre 2023).

Le tableau suivant présente la juste valeur et les variations de la juste valeur de nos passifs au titre des contrats de placement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

| (en millions de dollars canadiens) | Juste valeur | Montant nominal de référence dû à l'échéance contractuelle | Différence entre la juste valeur et le montant dû à l'échéance contractuelle | Variation de la juste valeur - profits (pertes) comptabilisés à l'état consolidé des résultats | Variation de la juste valeur - (pertes) attribuables au risque de crédit propre comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (avant impôts) | Variations cumulées de la juste valeur - profits (pertes) attribuables au risque de crédit propre comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global (avant impôts) |
|------------------------------------|--------------|--|--|--|---|---|
| Au 31 octobre 2024 | 796 \$ | 1 336 \$ | (540)\$ | (86)\$ | (34)\$ | (26)\$ |
| Au 31 octobre 2023 | 708 | 1 397 | (689) | 42 | (15) | 8 |

En plus des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des passifs au titre des contrats de placement mentionnés ci-dessus, nous avons comptabilisé des passifs liés à l'assurance de 579 millions de dollars au 31 octobre 2024 (401 millions au 31 octobre 2023) dans notre bilan consolidé, principalement constitués de passifs relatifs aux contrats de réassurance.

Note 16 : Dette subordonnée

La dette subordonnée représente nos obligations directes non garanties envers les porteurs de nos titres d'emprunt, sous forme de billets et de débentures, et elle fait partie de nos fonds propres réglementaires. La dette subordonnée est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque cela convient, nous concluons des opérations de couverture de juste valeur afin de couvrir les risques inhérents aux fluctuations des taux d'intérêt (se reporter à la note 8). Les droits des porteurs de nos billets et débentures sont subordonnés à ceux des déposants et de certains autres créanciers. Le remboursement de notre dette subordonnée, en tout ou en partie, est assujéti à l'approbation préalable du BSIF.

Le tableau ci-dessous fait état des valeurs nominales, des termes à court et des valeurs comptables de notre dette subordonnée :

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Valeur nominale | Échéance | Taux d'intérêt (%) | Prime au rajustement (%) | Remboursables à notre gré ² | 2024 Total | 2023 Total |
|---|-----------------|-------------------------|--------------------|--------------------------|--|-----------------|-----------------|
| Débentures série 20 | 150 \$ | De décembre 2025 à 2040 | 8,25 | s. o. | Non remboursables | 147 \$ | 147 \$ |
| Billets subordonnés à 3,803 % échéant en 2032 ¹ | 1 250 \$ | US Décembre 2032 | 3,80 | 1,43 ³ | Décembre 2027 | 1 602 | 1 510 |
| Billets à moyen terme – série J Tranche 1 ¹ | 1 000 \$ | Septembre 2029 | 2,88 | s. o. ⁴ | Septembre 2024 ⁵ | - | 999 |
| Billets à moyen terme – série J Tranche 2 ¹ | 1 250 \$ | Juin 2030 | 2,08 | s. o. ⁴ | Juin 2025 | 1 237 | 1 248 |
| Billets à moyen terme – série K Tranche 1 ¹ | 1 000 \$ | Juillet 2031 | 1,93 | s. o. ⁴ | Juillet 2026 | 992 | 988 |
| Billets subordonnés à 3,088 % échéant en 2037 ¹ | 1 250 \$ | US Janvier 2037 | 3,09 | 1,40 ⁶ | Janvier 2032 | 1 466 | 1 439 |
| Billets à moyen terme – série L Tranche 1 ¹ | 750 \$ | Octobre 2032 | 6,53 | 2,70 ⁷ | Octobre 2027 | 732 | 749 |
| Billets à moyen terme – série M Tranche 1 ¹ | 1 150 \$ | Septembre 2033 | 6,03 | 2,02 ⁷ | Septembre 2028 | 1 202 | 1 148 |
| Billets à moyen terme – série M Tranche 2 ¹ | 1 000 \$ | Juillet 2034 | 4,98 | 1,63 ⁷ | Juillet 2029 ⁸ | 999 | - |
| Total⁹ | | | | | | 8 377 \$ | 8 228 \$ |

¹ Ces billets sont assortis d'une clause concernant les FPUNV émis, ce qui est nécessaire pour les billets émis après une certaine date pour qu'ils puissent être considérés comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Ainsi, ces billets peuvent être convertis en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable ou est sur le point de ne plus l'être, ou si une administration publique fédérale ou provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capital ou un soutien équivalent afin d'éviter de devenir non viable. Dans un tel cas, chaque billet est convertible en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher de 5,00 \$ et ii) le cours du marché de nos actions ordinaires basé sur le cours moyen de nos actions ordinaires pondéré en fonction du volume sur la TSX. Le nombre d'actions ordinaires émises est déterminé en divisant la valeur nominale du billet (y compris les intérêts courus et impayés du billet) par le prix de conversion et ensuite multiplié par le multiplicateur.

² Remboursables à la valeur nominale en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à leur date de remboursement, exclusion faite de celle-ci.

³ Le taux d'intérêt sera rajusté à un taux correspondant au taux de swap moyen du marché sur cinq ans, majoré de la prime au rajustement indiquée.

⁴ Le taux d'intérêt sera rajusté à un taux déterminé conformément aux modalités des billets concernés.

⁵ Le 17 septembre 2024, tous les billets à moyen terme, série J, tranche 1, à 2,88 % (FPUNV) pour un montant de 1 000 millions de dollars ont été remboursés à un prix correspondant à 100 % du capital majoré des intérêts courus à la date de rachat, exclusion faite de celle-ci.

⁶ Le taux d'intérêt sera rajusté à un taux correspondant au taux des bons du Trésor américain sur 5 ans, majoré de la prime au rajustement indiquée.

⁷ Le taux d'intérêt sera rajusté à un taux correspondant au taux des opérations de pension à un jour (Canadian Overnight Repo Rate Average ou CORRA), majoré de la prime au rajustement indiquée.

⁸ Le 3 juillet 2024, nous avons émis des titres de créance subordonnés non garantis pour un montant de 1 000 millions de dollars dans le cadre de notre programme de billets à moyen terme canadiens. Ces billets sont remboursables à la valeur nominale le 3 juillet 2029 en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à leur date de remboursement, mais exclusion faite de celle-ci.

⁹ Certains titres de la dette subordonnée ont été émis à un prix reflétant une prime ou un escompte et leurs montants tiennent compte d'ajustements au titre des couvertures de juste valeur qui, ensemble, ont eu pour effet de diminuer leur valeur comptable au 31 octobre 2024 de 400 millions de dollars (baisse de 539 millions en 2023). Il y a lieu de se reporter à la note 8 pour obtenir des détails au sujet des ajustements au titre des couvertures. La valeur comptable est également ajustée en fonction de nos avoirs au titre de la dette subordonnée détenus aux fins des activités de tenue de marché.

s. o. – sans objet

L'information sur l'ensemble des durées à court jusqu'à l'échéance de notre dette subordonnée, selon les dates d'échéance énoncées dans les conditions des émissions, est présentée en caractères de couleur bleue dans la section Échéances contractuelles des actifs et des passifs et engagements hors bilan de notre Rapport de gestion.

Note 17 : Capitaux propres

Actions privilégiées et ordinaires en circulation et autres instruments de capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2024

2023

| | Nombre d'actions | Montant | Dividendes déclarés par action | Nombre d'actions | Montant | Dividendes déclarés par action |
|---|--------------------|------------------|--------------------------------|--------------------|------------------|--------------------------------|
| Actions privilégiées classées dans les capitaux propres | | | | | | |
| Catégorie B – série 27 ¹ | – | – \$ | 0,48 \$ | 20 000 000 | 500 \$ | 0,96 \$ |
| Catégorie B – série 29 ² | – | – | 0,68 | 16 000 000 | 400 | 0,91 |
| Catégorie B – série 31 ³ | 12 000 000 | 300 | 0,96 | 12 000 000 | 300 | 0,96 |
| Catégorie B – série 33 | 8 000 000 | 200 | 0,76 | 8 000 000 | 200 | 0,76 |
| Catégorie B – série 44 | 16 000 000 | 400 | 1,70 | 16 000 000 | 400 | 1,21 |
| Catégorie B – série 46 ¹ | – | – | 0,64 | 14 000 000 | 350 | 1,28 |
| Catégorie B – série 50 | 500 000 | 500 | 73,73 | 500 000 | 500 | 73,73 |
| Catégorie B – série 52 | 650 000 | 650 | 70,57 | 650 000 | 650 | 57,52 |
| Actions privilégiées classées dans les capitaux propres | | 2 050 \$ | | | 3 300 \$ | |
| Autres instruments de capitaux propres | | | | | | |
| Billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires, à 4,800 % (billets de catégorie 1) | | 658 \$ | | | 658 \$ | |
| Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 1 à 4,300 % | | 1 250 | | | 1 250 | |
| Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 2 à 5,625 % | | 750 | | | 750 | |
| Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 3 à 7,325 % | | 1 000 | | | 1 000 | |
| Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 4 à 7,700 % ⁴ | | 1 356 | | | – | |
| Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 5 à 7,300 % ⁵ | | 1 023 | | | – | |
| Autres instruments de capitaux propres | | 6 037 \$ | | | 3 658 \$ | |
| Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres | | 8 087 \$ | | | 6 958 \$ | |
| Actions ordinaires | | | | | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 720 909 161 | 22 941 \$ | | 677 106 878 | 17 744 \$ | |
| Émises aux termes du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires | 7 790 724 | 905 | | 13 482 314 | 1 609 | |
| Émises aux termes du régime d'options sur actions et d'autres régimes de rémunération fondée sur des actions (note 21) | 811 652 | 74 | | 724 853 | 61 | |
| Actions propres vendues | 18 339 | 1 | | 101 178 | 14 | |
| Émises pour rendre la situation en matière de capital conforme aux exigences réglementaires accrues annoncées par le BSIF | – | – | | 28 331 227 | 3 360 | |
| Émises aux fins des acquisitions (note 10) | – | – | | 1 162 711 | 153 | |
| Solde à la clôture de l'exercice⁶ | 729 529 876 | 23 921 \$ | 6,12 \$ | 720 909 161 | 22 941 \$ | 5,80 \$ |

¹ Le 25 mai 2024, les actions privilégiées, série 27 et série 46 ont été rachetées et les derniers dividendes ont été versés à cette date.

² Le 25 août 2024, les actions privilégiées, série 29 ont été rachetées et les derniers dividendes ont été versés à cette date.

³ Le 25 novembre 2024, les actions privilégiées, série 31 ont été rachetées et les derniers dividendes ont été versés à cette date.

⁴ Le 8 mars 2024, nous avons émis des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 4, pour un montant de 1 000 millions de dollars américains.

⁵ Le 17 juillet 2024, nous avons émis des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 5, pour un montant de 750 millions de dollars américains.

⁶ Actions ordinaires déduction faite de 55 172 actions propres au 31 octobre 2024 (73 511 actions propres au 31 octobre 2023).

Droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | Prix de rachat | Dividende non cumulatif ¹ | Prime au rajustement du taux | Date de rachat ou de conversion | Convertibles en |
|------------------------|----------------|--------------------------------------|------------------------------|----------------------------------|--|
| Catégorie B – série 31 | 25,00 | 0,240688 \$ ² | 2,22 % | 25 novembre 2024 ³ | Catégorie B – série 32 |
| Catégorie B – série 33 | 25,00 | 0,190875 \$ ² | 2,71 % | 25 août 2025 ^{4, 5} | Catégorie B – série 34 ^{6, 7} |
| Catégorie B – série 44 | 25,00 | 0,426000 \$ ² | 2,68 % | 25 novembre 2028 ^{4, 5} | Catégorie B – série 45 ^{6, 7} |
| Catégorie B – série 50 | 1 000,00 | 36,865000 \$ ² | 4,25 % | 26 novembre 2027 ⁴ | Non convertibles ⁷ |
| Catégorie B – série 52 | 1 000,00 | 35,285000 \$ ² | 4,25 % | 26 mai 2028 ⁴ | Non convertibles ⁷ |

¹ Les dividendes non cumulatifs doivent être versés une fois par trimestre si le Conseil d'administration en déclare, à l'exception des dividendes sur les actions privilégiées de catégorie B, série 50 et série 52, qui doivent être versés semestriellement.

² Le taux de dividende sera rajusté à la date de rachat et à tous les cinq ans par la suite, et il correspondra alors au taux des obligations sur cinq ans du gouvernement du Canada majoré de la prime au rajustement indiquée. S'il est converti en taux variable, le taux équivaudra alors au taux sur trois mois des bons du Trésor du Canada majoré de la prime au rajustement indiquée.

³ Le 25 novembre 2024, les actions privilégiées, série 31 ont été rachetées et les derniers dividendes ont été versés à cette date.

⁴ Rachetables à cette date et tous les cinq ans par la suite.

⁵ Convertibles à la date indiquée et tous les cinq ans par la suite si elles ne sont pas rachetées. Si elles sont converties, les actions deviennent des actions privilégiées donnant droit à un dividende à taux variable.

⁶ Si ces actions sont converties, leurs porteurs pourront les reconvertir en actions privilégiées initiales à des dates de rachat subséquentes.

⁷ Les actions émises sont assorties d'une clause concernant les FPUNV, ce qui est nécessaire pour que les actions puissent être considérées comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Il y a lieu de se reporter au paragraphe sur les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité plus loin pour d'autres détails.

Le 25 novembre 2024, nous avons racheté la totalité de nos 12 millions d'actions privilégiées de catégorie B à dividendes non cumulatifs et à taux rajusté tous les cinq ans, série 31 (FPUNV) en circulation pour un total global de 300 millions de dollars. Le 25 août 2024, nous avons racheté la totalité de nos 16 millions d'actions privilégiées de catégorie B à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 29 (FPUNV) en circulation pour un total global de 400 millions.

Le 25 mai 2024, nous avons racheté la totalité de nos 20 millions d'actions privilégiées de catégorie B à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 27 (FPUNV) en circulation pour un total global de 500 millions, ainsi que la totalité de nos 14 millions d'actions privilégiées de catégorie B à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 46 (FPUNV) en circulation pour un total global de 350 millions.

Le 19 octobre 2023, nous avons annoncé que nous n'avions pas l'intention d'exercer notre droit de racheter les actions privilégiées de catégorie B à dividendes non cumulatifs et à taux rajusté tous les cinq ans, série 44 (actions privilégiées de série 44), en circulation, le 25 novembre 2023. Par conséquent, sous réserve de certaines conditions, les porteurs d'actions privilégiées de série 44 avaient le droit, à leur gré, au plus tard le 10 novembre 2023, de convertir la totalité ou une partie de leurs actions privilégiées de série 44 en actions privilégiées de catégorie B à taux variable de série 45 (actions privilégiées de série 45). Au cours de la période de conversion, qui s'est échelonnée du 25 octobre 2023 au 10 novembre 2023, 93 870 actions privilégiées de série 44 ont été remises aux fins de conversion en actions privilégiées de série 45, ce qui est inférieur au nombre minimum de 1 000 000 requis pour donner effet à la conversion, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus afférent aux actions privilégiées de série 44 daté du 10 septembre 2018. Par conséquent, aucune action privilégiée de série 45 n'a été émise et les détenteurs d'actions privilégiées de série 44 ont conservé leurs actions. Le taux de dividende des actions privilégiées de série 44 pour la période de cinq ans commençant le 25 novembre 2023 et se terminant le 25 novembre 2028, mais excluant cette date, est de 6,816 %.

Autres instruments de capitaux propres

Le 17 juillet 2024, nous avons émis des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 5, à 7,300 %, pour un montant de 750 millions de dollars américains. Le 8 mars 2024, nous avons émis des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 4, à 7,700 %, pour un montant de 1 000 millions de dollars américains. Ces billets et les billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1, à 4,300 %, (FPUNV) d'un montant de 1 250 millions de dollars, les billets avec remboursement de capital à recours limité, de série 2, à 5,625 %, (FPUNV) d'un montant de 750 millions et les billets avec remboursement de capital à recours limité, de série 3, à 7,325 %, (FPUNV) d'un montant de 1 000 millions sont classés comme capitaux propres et font partie des fonds propres de catégorie 1 supplémentaires. En cas de recours, les porteurs de billets auront un droit de recours à l'égard des actifs détenus dans une fiducie consolidée gérée par un tiers administrateur. Les actifs détenus par la fiducie se composent actuellement d'actions privilégiées de catégorie B – série 48, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif (FPUNV) (actions privilégiées de série 48) émises par BMO pour un montant de 1 250 millions, d'actions privilégiées de catégorie B – série 49, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif (FPUNV) (actions privilégiées de série 49) émises par BMO pour un montant de 750 millions, d'actions privilégiées de catégorie B – série 51, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif (FPUNV) (actions privilégiées de série 51) émises par BMO pour un montant de 1 000 millions, d'actions privilégiées de catégorie B – série 53, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif (FPUNV) (actions privilégiées de série 53) émises par BMO pour un montant de 1 000 millions de dollars américains et d'actions privilégiées de catégorie B – série 54, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif (FPUNV) (actions privilégiées de série 54) émises par BMO pour un montant de 750 millions de dollars américains concurrentement avec les billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1, de série 2, de série 3, de série 4 et de série 5, respectivement. Les actions privilégiées de série 48, de série 49, de série 51, de série 53 et de série 54 ne font pas actuellement partie de nos fonds propres de catégorie 1 supplémentaires puisqu'elles sont éliminées lors de la consolidation.

Les billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires à 4,800 %, (FPUNV) d'un montant de 500 millions de dollars américains sont également classés comme capitaux propres et font partie de nos fonds propres de catégorie 1 supplémentaires.

Les billets de catégorie 1 et les billets avec remboursement de capital à recours limité sont des instruments financiers comportant à la fois une composante passif et une composante capitaux propres. À la date d'émission, nous avons attribué une valeur négligeable aux composantes passif de ces deux types d'instruments et, par conséquent, le montant intégral du produit a été classé comme capitaux propres et ils font partie de notre clause relative aux FPUNV de catégorie 1 supplémentaires. Les distributions sur les billets de catégorie 1 et les billets avec remboursement de capital à recours limité sont comptabilisées en tant que réduction des capitaux propres lorsqu'elles seront à payer. Les billets de catégorie 1 et les billets avec remboursement de capital à recours limité sont subordonnés aux droits des déposants et de certains autres créanciers quant au droit de paiement. Le tableau suivant présente la ventilation de nos billets de catégorie 1 et de nos billets avec remboursement de capital à recours limité au 31 octobre 2024 et 2023.

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | | | | | 2024 | 2023 |
|---|-----------------|--------------------|----------------------------|--|-----------------|-----------------|
| | Valeur nominale | Taux d'intérêt (%) | Remboursables à notre gré | Convertibles en | Total | Total |
| Billets de catégorie 1 supplémentaires à 4,800 % | 500 \$ US | 6,709 ¹ | Février 2025 ² | Nombre variable d'actions ordinaires ³ | 658 \$ | 658 \$ |
| Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 1 à 4,300 % | 1 250 \$ | 4,300 ⁴ | Novembre 2025 ² | Nombre variable d'actions ordinaires ^{3, 4} | 1 250 | 1 250 |
| Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 2 à 5,625 % | 750 \$ | 5,625 ⁴ | Mai 2027 ² | Nombre variable d'actions ordinaires ^{3, 4} | 750 | 750 |
| Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 3 à 7,325 % | 1 000 \$ | 7,325 ⁴ | Novembre 2027 ² | Nombre variable d'actions ordinaires ^{3, 4} | 1 000 | 1 000 |
| Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 4 à 7,700 % | 1 000 \$ US | 7,700 ⁴ | Mai 2029 ² | Nombre variable d'actions ordinaires ^{3, 4} | 1 356 | – |
| Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 5 à 7,300 % | 750 \$ US | 7,300 ⁴ | Novembre 2034 ² | Nombre variable d'actions ordinaires ^{3, 4} | 1 023 | – |
| Total | | | | | 6 037 \$ | 3 658 \$ |

¹ Les intérêts non cumulatifs doivent être versés semestriellement à terme échu, au gré de la Banque. Les billets étaient assortis d'un taux d'intérêt initial de 4,800 % et ont été rajustés à 6,709 % le 25 août 2024.

² Les billets sont remboursables, à un prix de remboursement équivalent à 100 % du capital, plus les intérêts courus et impayés, en totalité ou en partie à notre gré à n'importe quelle date de paiement d'intérêts à compter de la première date de révision du taux d'intérêt ou après certains événements réglementaires ou fiscaux. La Banque peut, en tout temps, acheter les billets peu importe le prix sur le marché libre.

³ Les billets émis sont assortis d'une clause concernant les FPUNV, ce qui est nécessaire pour que les billets puissent être considérés comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Il y a lieu de se reporter au paragraphe sur les Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité plus loin pour d'autres détails.

⁴ Les intérêts, dont le paiement ne peut être reporté, doivent être versés semestriellement au gré de la Banque en ce qui a trait aux billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1, de série 2 et de série 3 et trimestriellement à l'égard des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 4 et de série 5, au gré de la Banque. Le non-paiement des intérêts donnera lieu à un recours et l'unique recours auquel les porteurs de billets auront droit portera sur leur quote-part dans les actifs de la fiducie, dont nos actions privilégiées – série 48 (FPUNV) au titre des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 1, nos actions privilégiées – série 49 au titre des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 2, nos actions privilégiées – série 51 au titre des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 3, nos actions privilégiées – série 53 au titre des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 4 et nos actions privilégiées – série 54 au titre des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 5. En pareil cas, la remise des actifs de la fiducie entraînera l'extinction totale de nos engagements en vertu de nos billets avec remboursement de capital à recours limité. Dans des circonstances où des FPUNV, y compris les actions privilégiées de série 48, les actions privilégiées de série 49, les actions privilégiées de série 51, les actions privilégiées de série 53 et les actions privilégiées de série 54 au titre des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1, de série 2, de série 3, de série 4 et de série 5, respectivement, seraient convertis en actions ordinaires de la Banque (tel qu'il est décrit ci-dessous), les billets avec remboursement de capital à recours limité seraient remboursés, le seul recours des porteurs de billets étant la quote-part des détenteurs d'actifs de la fiducie constitués d'actions ordinaires de la Banque reçues par la fiducie à la conversion.

Capital social autorisé

Nous classons les instruments financiers que nous émettons en tant que passifs financiers, instruments de capitaux propres ou instruments composés. Les instruments financiers qui seront réglés par un nombre variable d'actions ordinaires au moment de leur conversion par leurs porteurs sont classés comme des passifs dans notre bilan consolidé. Les dividendes et les paiements d'intérêts sur les passifs financiers sont classés en tant que charges d'intérêts dans notre état consolidé des résultats. Les instruments financiers sont classés comme instruments de capitaux propres lorsqu'il n'existe aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. Les instruments émis dont le rachat n'est pas obligatoire, ou qui ne peuvent être convertis en un nombre variable de nos actions ordinaires au gré du porteur, sont classés en tant que capitaux propres et sont présentés dans le capital social. Les paiements de dividendes sur les instruments de capitaux propres sont comptabilisés en tant que réduction des capitaux propres.

Actions ordinaires

Nous sommes autorisés par nos actionnaires à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Nos actions ordinaires ne sont pas rachetables ni convertibles. La déclaration de dividendes se fait à l'entière discrétion du Conseil d'administration. Traditionnellement, il déclare chaque trimestre un dividende dont le montant peut varier d'un trimestre à l'autre.

Actions privilégiées

Nous sommes autorisés par nos actionnaires à émettre en série un nombre illimité d'actions privilégiées des catégories A et B sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Les actions privilégiées de catégorie B peuvent être émises dans une monnaie étrangère.

Actions propres

Lorsque nous rachetons nos actions ordinaires dans le cadre de nos activités de négociation, nous en comptabilisons le coût comme une réduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires. Si ces actions sont revendues à un prix supérieur à leur coût, l'écart est comptabilisé comme une augmentation du surplus d'apport. Si ces actions sont revendues à un prix inférieur à leur coût, l'écart est d'abord comptabilisé comme une réduction du surplus d'apport et ensuite comme une réduction des résultats non distribués eu égard à tout montant en excédent du surplus d'apport total lié aux actions propres.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité

Nos actions privilégiées, nos billets de catégorie 1 et nos billets avec remboursement de capital à recours limité, en vertu du recours aux actions privilégiées détenues dans les fiducies consolidées, sont assortis d'une clause concernant les FPUNV, ce qui est nécessaire pour que ceux-ci puissent être considérés comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Ainsi, ces actions peuvent être converties en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable ou est sur le point de ne plus l'être, ou si une administration publique fédérale ou provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capital ou un soutien équivalent afin d'éviter de devenir non viable. Dans un tel cas, chaque action privilégiée ou autre instrument de capitaux propres est convertible en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher de 5,00 \$ et ii) le cours du marché de nos actions ordinaires basé sur le cours moyen de nos actions ordinaires pondéré en fonction du volume sur la TSX. Le nombre d'actions ordinaires émises est déterminé en divisant la valeur de l'action privilégiée ou d'un autre instrument de capitaux propres émis (y compris les dividendes déclarés et impayés sur l'émission d'actions privilégiées ou d'autres instruments de capitaux propres) par le prix de conversion et ensuite multiplié par le multiplicateur.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Nous n'avons pas procédé à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (OPRA) au cours de l'exercice considéré.

Le 5 décembre 2024, nous avons annoncé notre intention de procéder à une nouvelle OPRA d'un maximum de 20 millions d'actions ordinaires, sous réserve de l'approbation du BSIF et de la Bourse de Toronto. L'OPRA fait partie intégrante de notre stratégie de gestion du capital. Une fois les approbations obtenues, le programme de rachat d'actions nous permettra de racheter les actions ordinaires de BMO à des fins d'annulation. Les dates et les montants des achats effectués aux termes de l'OPRA sont déterminés par la direction en fonction de facteurs comme les conditions du marché et le niveau des fonds propres, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation.

Restrictions concernant le rachat d'actions et les dividendes

Le BSIF doit approuver tout plan de rachat en trésorerie portant sur n'importe laquelle de nos catégories d'actions privilégiées en circulation et autres instruments de capitaux propres.

Il nous est interdit de déclarer un dividende sur nos actions privilégiées ou ordinaires s'il est déterminé que le versement d'un tel dividende nous placerait en situation d'infraction à l'égard des règles sur la suffisance du capital et sur la liquidité ou de toute autre directive réglementaire publiée en application de la *Loi sur les banques* (Canada). En outre, nous ne pouvons verser de dividendes sur nos actions ordinaires à moins d'avoir versé, ou mis des fonds en réserve en vue de les verser, tous les dividendes déclarés et payables sur nos actions privilégiées et, dans certaines circonstances, les dividendes sur nos actions privilégiées de catégorie B ne peuvent être versés à moins que les dividendes sur les actions privilégiées de série 48, les actions privilégiées de série 49, les actions privilégiées de série 51, les actions privilégiées de série 53 et les actions privilégiées de série 54 aient été versés.

De plus, si la Banque ne paie pas en totalité les intérêts sur les billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires, la Banque ne déclarera pas de dividende sur ses actions ordinaires ou privilégiées, ni ne rachètera, n'achètera ou n'annulera autrement ces actions jusqu'au mois commençant après que la Banque ait payé intégralement les intérêts sur les billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires.

Actuellement, ces restrictions ne limitent pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou privilégiées.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires

Nous offrons à nos actionnaires un Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires (le « régime »). La participation à ce régime est facultative. Selon ses modalités, les dividendes en trésorerie sur les actions ordinaires sont réaffectés à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires. Les actionnaires ont aussi la possibilité de faire des paiements en trésorerie pour acquérir des actions ordinaires supplémentaires.

Au cours des premier et deuxième trimestres de 2024, les actions ordinaires émises par la Banque en vertu du régime sont de nouvelles actions comportant un escompte de 2 % calculé conformément aux modalités du régime. Au cours des premier et deuxième trimestres de 2024, nous avons émis 7 790 724 actions ordinaires aux termes du régime (13 482 314 au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023).

Au cours des troisième et quatrième trimestres de 2024 et jusqu'à nouvel ordre, les actions ordinaires en vertu du régime seront achetées sur le marché libre, sans escompte.

Émissions éventuelles d'actions

Au 31 octobre 2024, nous avons réservé 39 864 838 actions ordinaires (12 187 362 au 31 octobre 2023) en vue de leur émission éventuelle dans le cadre du régime. Nous avons également réservé 6 554 492 actions ordinaires (6 312 576 au 31 octobre 2023) en vue de l'exercice éventuel des options sur actions, tel que nous l'expliquons à la note 21.

Participation ne donnant pas le contrôle

La participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales qui se rapporte à notre acquisition de Bank of the West s'établissait à 36 millions de dollars au 31 octobre 2024 (28 millions au 31 octobre 2023). La note 10 contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.

Note 18 : Évaluations de la juste valeur et revenus de négociation

Nous comptabilisons à la juste valeur les actifs et passifs détenus à des fins de négociation, les actifs et passifs désignés à la juste valeur, les instruments dérivés, certains titres de participation et de créance et les titres vendus à découvert, et nous constatons les autres actifs et passifs autres que de négociation au coût amorti, déduction faite des provisions ou des réductions de valeur pour dépréciation. Les justes valeurs énoncées dans la présente note sont fondées sur des estimations d'actifs et de passifs individuels, et ne comprennent pas d'estimation de la juste valeur de l'une ou l'autre des entités juridiques ou des opérations sous-jacentes s'inscrivant dans nos activités. Dans le cas de certains portefeuilles d'instruments financiers pour lesquels nous gérons les expositions à des risques similaires et compensatoires, la juste valeur est déterminée en fonction de notre exposition nette à ce risque.

La juste valeur représente une estimation de la somme que nous pourrions recevoir, ou payer dans le cas d'un passif, dans le cadre d'une transaction normale entre parties consentantes à la date d'évaluation. Les montants de juste valeur indiqués représentent des estimations ponctuelles qui sont susceptibles de changer dans des périodes ultérieures en raison de l'évolution des conditions du marché ou d'autres facteurs. Certains instruments financiers ne sont pas échangeables ni échangés, si bien qu'il est difficile d'en déterminer la juste valeur. Lorsqu'il n'y a pas de cours de marché, nous déterminons la juste valeur au moyen des meilleures estimations que la direction puisse faire en se basant sur un certain nombre de techniques d'évaluation et d'hypothèses. Cependant, comme elles comportent des incertitudes, les justes valeurs peuvent ne pas se matérialiser dans la vente réelle ou le règlement immédiat des actifs ou des passifs.

Gouvernance à l'égard de l'établissement de la juste valeur

Divers comités d'évaluation et de gestion des risques assurent la supervision des procédés d'évaluation au nom de la haute direction. Afin de garantir que l'évaluation de tous les instruments financiers constatés à la juste valeur est exacte et adéquate tant à des fins de gestion des risques qu'à celles de présentation de l'information financière, nous avons élaboré divers contrôles et procédés de gouvernance, telles la validation et l'approbation de modèles, la vérification indépendante des prix (VIP) et l'analyse de la répartition des profits ou pertes (ARPP), ce qui est conforme aux pratiques pertinentes en usage dans le secteur. Ces contrôles sont appliqués de manière indépendante par les groupes d'exploitation concernés.

Nous définissons les méthodes d'évaluation de chaque type d'instruments financiers devant être inscrits à la juste valeur. L'application de modèles d'évaluation à des produits ou à des portefeuilles est assujettie à une approbation indépendante afin d'assurer que seuls des modèles ayant été validés sont employés. L'incidence des limites connues des modèles et des données d'entrée est également surveillée de manière continue. La VIP est un processus dans le cadre duquel est effectuée une vérification régulière et indépendante des prix du marché ou des données d'entrée des modèles servant à évaluer les instruments financiers afin d'assurer leur précision et leur pertinence. Ce processus permet d'évaluer la juste valeur au moyen de différentes méthodes de sorte à vérifier et à valider les évaluations réalisées. L'ARPP est un processus quotidien qu'emploie la direction pour repérer et comprendre les variations des positions à la juste valeur de tous les secteurs d'activité de BMO MC, processus qui, conjointement avec d'autres, permet d'assurer le caractère raisonnable et approprié des justes valeurs qui sont présentées.

Valeurs mobilières

Pour les titres négociés en bourse, la valeur à la cote est considérée comme étant la juste valeur. La valeur à la cote est fondée sur les cours acheteur ou vendeur, selon ce qui permet le mieux d'évaluer la juste valeur. Les titres pour lesquels aucun marché actif n'existe sont évalués au moyen de toutes les données de marché raisonnablement disponibles. Nos méthodes relatives à la juste valeur sont décrites ci-après.

Titres d'administrations publiques

La juste valeur des titres de créance émis ou garantis par des administrations publiques sur des marchés actifs est déterminée en fonction des prix des transactions récentes, des cotes provenant de courtiers ou des prix de tiers vendeurs. La juste valeur des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif est établie selon un modèle faisant intervenir des rendements provenant des prix de titres semblables d'administrations publiques activement négociés et des écarts observables.

Titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires

La juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires (LNH) et des titres garantis par des créances hypothécaires est établie au moyen de l'obtention de prix provenant de tiers vendeurs indépendants, de cotes provenant de courtiers et d'indices de marché pertinents, le cas échéant. S'il est impossible d'obtenir de tels prix, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles de flux de trésorerie faisant intervenir le maximum de données d'entrée observables ou en comparant les prix d'instruments semblables. Les hypothèses portant sur l'évaluation relatives aux titres adossés à des créances hypothécaires et aux titres garantis par des créances hypothécaires comprennent les taux d'actualisation, les taux de défaut, les remboursements anticipés attendus, les écarts de taux et les recouvrements.

Titres de créance d'entreprises

La juste valeur des titres de créance d'entreprises est établie au moyen des prix des transactions les plus récentes. Lorsqu'il est impossible d'obtenir des cours du marché observables, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles de flux de trésorerie actualisés faisant intervenir des courbes d'actualisation et des écarts obtenus de négociateurs, de courtiers et de vendeurs tiers indépendants.

Prêts détenus à des fins de transaction

La juste valeur de nos prêts détenus à des fins de transaction est établie d'après les cours du marché actuels pour des instruments identiques ou semblables.

Titres de participation d'entreprises

La juste valeur des titres de participation d'entreprises est établie en fonction des cours sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles. S'ils ne le sont pas, la juste valeur est déterminée au moyen des cours de titres semblables ou de techniques d'évaluation, ce qui inclut l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de multiples du résultat.

Titres émis par des sociétés fermées

Les titres de créance et de participation émis par des sociétés fermées sont évalués en fonction de transactions récentes sur le marché, lorsqu'il y en a eu. Autrement, la juste valeur est déterminée en fonction de modèles d'évaluation s'appuyant sur une approche fondée sur le marché ou sur les résultats. Ces modèles tiennent compte de divers facteurs, notamment les prévisions au chapitre des flux de trésorerie, des résultats et des revenus de même que d'autres informations de tiers disponibles. La juste valeur de nos titres émis par des sociétés fermées tient compte des valeurs liquidatives publiées par des gestionnaires de fonds externes, le cas échéant.

Les prix obtenus de négociateurs, de courtiers et de vendeurs tiers sont corroborés dans le cadre de notre processus d'analyse indépendante, lequel peut comprendre l'utilisation de techniques d'évaluation ou l'obtention de prix de consensus ou de prix composés auprès d'autres services d'évaluation. Nous validons les estimations de la juste valeur en obtenant de tiers plusieurs cours de marché et valeurs de données externes. Nous passons en revue l'approche choisie par les tiers vendeurs afin de nous assurer qu'ils utilisent un modèle d'évaluation qui optimise le recours à des données observables comme les courbes de rendement de référence, les écarts cours acheteur-cours vendeur, les garanties sous-jacentes, les durées moyennes pondérées à courir jusqu'à l'échéance et les hypothèses relatives au taux de remboursement par anticipation. Les estimations de la juste valeur provenant de techniques d'évaluation internes sont comparées, lorsque cela est possible, aux prix obtenus auprès de tiers vendeurs.

Prêts

Pour déterminer la juste valeur de nos prêts productifs à taux fixe, autres que nos prêts sur cartes de crédit, nous actualisons le solde des flux de trésorerie contractuels, ajusté pour tenir compte des remboursements anticipés estimés, aux taux d'intérêt actuellement offerts sur le marché pour des prêts assortis de modalités et de profils de risque de crédit semblables. Pour ce qui est de nos prêts productifs sur cartes de crédit, la juste valeur est considérée comme égale à la valeur comptable, étant donné qu'ils sont à court terme.

Quant à nos prêts productifs à taux variable, les fluctuations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur leur juste valeur puisque leurs taux d'intérêt sont révisés ou rajustés fréquemment. Ainsi, il est présumé que leur juste valeur correspond à leur valeur comptable.

La juste valeur de nos prêts n'est pas ajustée pour tenir compte d'une protection de crédit achetée pour atténuer le risque de crédit.

Instruments dérivés

Diverses techniques d'évaluation sont utilisées pour évaluer la juste valeur, notamment l'analyse des flux de trésorerie actualisés, le modèle de Black et Scholes, la simulation Monte-Carlo et d'autres modèles reconnus sur le marché. Ces modèles, lesquels sont validés de manière indépendante, font intervenir des données du marché actuelles et relatives aux taux d'intérêt, aux cours de change, aux prix et aux indices liés aux titres de participation et aux produits de base, aux écarts de taux, aux taux de recouvrement, aux niveaux de volatilité connexes du marché, aux prix au comptant, aux niveaux de corrélation et à d'autres facteurs de prix fondés sur le marché. La volatilité implicite des options, qui est utilisée dans de nombreux modèles d'évaluation, est obtenue directement auprès de sources des marchés ou calculée d'après les cours du marché. Dans la mesure du possible, des données multisources sont utilisées.

Pour déterminer la juste valeur de dérivés complexes et sur mesure, nous tenons compte de toute l'information raisonnablement disponible, notamment les cotes provenant de négociateurs et de courtiers, les prix multisources et toutes les données d'entrée observables pertinentes. Notre modèle établit la juste valeur en fonction de données propres au type de contrat, ce qui peut inclure les cours des actions, la corrélation dans le cas d'actifs multiples, les taux d'intérêt, les cours de change, les courbes de rendement et la volatilité.

Nous déterminons un ajustement d'évaluation lié au crédit pour constater le risque de crédit lié à la possibilité que la contrepartie ne soit pas en mesure de respecter ses obligations liées au dérivé en question. L'ajustement d'évaluation lié au crédit est établi à partir d'écarts de taux observés sur le marché ou d'écarts de taux de substitution et de notre évaluation de l'exposition nette au risque de contrepartie, compte tenu des facteurs atténuants comme les garanties, les accords de compensation nette et les novations avec des contreparties centrales. Nous calculons également un ajustement d'évaluation lié au financement pour constater les coûts de financement implicites liés aux positions sur dérivés négociées sur les marchés hors cote. L'ajustement d'évaluation lié au financement est déterminé en fonction des écarts de financement du marché.

Dépôts

Nous établissons la juste valeur de nos dépôts en nous fondant sur les hypothèses suivantes :

- Dans le cas des dépôts à taux et à échéance fixes, nous actualisons le solde des flux de trésorerie contractuels afférent à ces dépôts, ajusté pour tenir compte des remboursements prévus, aux taux du marché actuels qui s'appliquent à des dépôts assortis de modalités et de profils de risque semblables. La juste valeur des passifs liés à nos billets de premier rang et de nos obligations sécurisées est déterminée d'après les cours du marché actuels d'instruments semblables ou au moyen de techniques d'évaluation, comme les modèles de flux de trésorerie actualisés, qui font intervenir des courbes de taux d'intérêt du marché et des écarts de financement du marché.
- Dans le cas des dépôts à taux fixe sans échéance définie, nous considérons que la juste valeur est égale à la valeur comptable, puisque la valeur comptable est équivalente au montant payable à la date de clôture.
- Dans le cas des dépôts à taux variable, les changements de taux d'intérêt n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces dépôts s'ajustent fréquemment aux taux du marché. C'est pourquoi leur juste valeur est considérée comme étant égale à leur valeur comptable.

Une partie du passif lié à nos billets structurés qui sont assortis d'intérêts ou de modalités de remboursement liés à des contrats de taux d'intérêt ou de devises ou à des contrats sur produits de base ou titres de participation ainsi que les autres dépôts ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur de ces billets structurés et des autres dépôts est estimée au moyen de modèles d'évaluation validés à l'interne intégrant des cours observables sur le marché pour des titres identiques ou comparables et d'autres données, comme les courbes de rendement des taux d'intérêt, la volatilité des options et les cours de change, si cela convient. Si les cours de marché ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit exercer son jugement pour déterminer la juste valeur, ce qu'elle fait en ayant recours à d'autres sources d'information pertinente, telles que les données historiques et des informations de substitution relatives à des transactions semblables.

Titres vendus à découvert

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des titres sous-jacents, soit des titres de participation ou de créance. Comme ces obligations sont entièrement garanties, la méthode utilisée pour établir la juste valeur est la même que celle utilisée pour des titres de participation ou de créance sous-jacents.

Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées

L'établissement de la juste valeur de nos passifs liés à la titrisation et aux entités structurées, lesquels sont constatés dans les passifs divers, est fondé sur leurs cours du marché ou les cours du marché d'instruments financiers similaires, s'il en est. Si des cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui optimisent l'utilisation de données observables, comme les modèles de flux de trésorerie actualisés.

Dettes subordonnées

La juste valeur de notre dette subordonnée est déterminée d'après les cours du marché actuels d'instruments identiques ou semblables.

Instruments financiers dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur

La valeur comptable de notre trésorerie et de nos équivalents de trésorerie est considérée comme une estimation raisonnable de leur juste valeur.

Dans le cas de certains actifs et passifs financiers, leur valeur comptable représente une estimation raisonnable de leur juste valeur étant donné qu'ils sont à court terme ou parce qu'ils font fréquemment l'objet d'un rajustement aux taux du marché en vigueur, ce qui est notamment le cas des dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques, des titres pris en pension ou empruntés, des engagements de clients aux termes d'acceptations et de certains autres actifs ainsi que des acceptations, des titres mis en pension ou prêtés et de certains autres passifs. Par conséquent, ces actifs et passifs sont exclus du tableau ci-dessous.

Hiérarchie de la juste valeur

Nous classons les actifs et les passifs comptabilisés à la juste valeur par catégorie dans une hiérarchie de la juste valeur en fonction des données que nous utilisons dans le cadre des techniques d'évaluation de la juste valeur.

Juste valeur des instruments financiers non inscrits à la juste valeur au bilan

Le tableau ci-dessous fait état de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas inscrits à leur juste valeur à notre bilan consolidé.

| (en millions de dollars canadiens) | 2024 | | 2023 | |
|---|------------------|---------------------------|------------------|---------------------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur ⁶ | Valeur comptable | Juste valeur ⁶ |
| Titres¹ | | | | |
| Titres comptabilisés au coût amorti | 115 188 \$ | 106 461 \$ | 116 814 \$ | 104 171 \$ |
| Prêts^{1, 2} | | | | |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 190 666 | 188 848 | 175 350 | 167 863 |
| Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers | 91 889 | 91 513 | 103 267 | 101 023 |
| Prêts sur cartes de crédit | 13 030 | 13 030 | 11 893 | 11 893 |
| Prêts aux entreprises et aux administrations publiques | 369 776 | 370 101 | 358 712 | 357 027 |
| | 665 361 | 663 492 | 649 222 | 637 806 |
| Dépôts³ | 928 332 | 928 689 | 875 034 | 871 776 |
| Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées⁴ | 21 850 | 21 653 | 24 631 | 23 739 |
| Autres passifs⁵ | 2 929 | 2 669 | 4 160 | 3 287 |
| Dettes subordonnées | 8 377 | 8 543 | 8 228 | 7 849 |

¹ La valeur comptable est présentée déduction faite des provisions pour pertes sur créances.

² Ne tient pas compte des 163 millions de dollars de prêts hypothécaires à l'habitation classés à la juste valeur par le biais du résultat net, des 12 431 millions de prêts aux entreprises et aux administrations publiques classés à la juste valeur par le biais du résultat net et des 61 millions de prêts aux entreprises et aux administrations publiques classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (1 676 millions, 5 720 millions et 58 millions, respectivement, au 31 octobre 2023).

³ Ne tient pas compte de 45 222 millions de dollars de passifs au titre des billets structurés, de 6 032 millions de dépôts sur le marché monétaire, de 1 047 millions d'options intégrées se rapportant aux dépôts structurés comptabilisés au coût amorti et de 1 807 millions de dépôts de métaux évalués à la juste valeur (35 300 millions, néant, 341 millions et 204 millions, respectivement, au 31 octobre 2023).

⁴ Ne tient pas compte de 18 314 millions de dollars de passifs liés à la titrisation et aux entités structurées désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (2 463 millions au 31 octobre 2023).

⁵ Les autres passifs comprennent certains passifs au titre des contrats de placement liés à nos activités d'assurance évalués au coût amorti ainsi que certains autres passifs de filiales.

⁶ Si les instruments financiers qui ne sont pas inscrits à leur juste valeur étaient classés selon la hiérarchie de la juste valeur, tous ces instruments financiers seraient classés au niveau 2, exception faite des titres au coût amorti, dont 106 389 millions de dollars seraient classés au niveau 2 (104 171 millions au 31 octobre 2023) et 72 millions au niveau 3 (néant au 31 octobre 2023).

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Techniques d'évaluation et données importantes

Pour déterminer la juste valeur des actifs et des passifs, nous utilisons les cours sur des marchés actifs (niveau 1) lorsqu'ils sont disponibles. S'ils ne le sont pas, nous déterminons la juste valeur des actifs et des passifs selon des modèles tels que les flux de trésorerie actualisés au moyen de données de marché observables, comme les taux de rendement ou les cotes provenant de courtiers ou d'autres cotes de tiers (niveau 2). La juste valeur peut également être déterminée à l'aide de modèles pour lesquels des données de marché observables ne sont pas disponibles en raison de marchés inactifs ou présentant un niveau d'activité négligeable (niveau 3). Nous utilisons, dans la mesure du possible, des données de marché observables.

Nos titres de négociation de niveau 2 sont essentiellement évalués en fonction de modèles de flux de trésorerie actualisés faisant intervenir des écarts observables ou se fondant sur des cotes provenant de courtiers. La juste valeur des titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de niveau 2 est déterminée au moyen de modèles de flux de trésorerie actualisés mettant en jeu des écarts observables ou des cotes de tiers. Les passifs liés aux billets structurés de niveau 2 sont évalués au moyen de modèles faisant intervenir des données de marché observables. Les actifs et passifs dérivés de niveau 2 sont évalués à l'aide de modèles normalisés du secteur et de données de marché observables.

Le tableau suivant fait état de la mesure dans laquelle nous avons utilisé les cours sur des marchés actifs (niveau 1), des modèles internes fondés sur des données de marché observables (niveau 2) et des modèles ne comportant pas de données de marché observables (niveau 3) pour évaluer les titres, les prêts classés à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les autres actifs, les passifs inscrits à la juste valeur, les actifs dérivés et les passifs dérivés.

(en millions de dollars canadiens)

| | 2024 | | | | 2023 | | | |
|---|--|--|--|------------------|--|--|--|------------------|
| | Évalués au moyen de cours du marché | Évalués au moyen de modèles (avec données d'entrée observables) | Évalués au moyen de modèles (sans données d'entrée observables) | Total | Évalués au moyen de cours du marché | Évalués au moyen de modèles (avec données d'entrée observables) | Évalués au moyen de modèles (sans données d'entrée observables) | Total |
| Titres de négociation | | | | | | | | |
| Titres émis ou garantis par : | | | | | | | | |
| l'administration fédérale canadienne | 1 272 \$ | 8 764 \$ | - \$ | 10 036 \$ | 1 176 \$ | 10 194 \$ | - \$ | 11 370 \$ |
| des provinces et municipalités canadiennes | - | 7 585 | - | 7 585 | - | 7 170 | - | 7 170 |
| l'administration fédérale américaine | 2 688 | 21 560 | - | 24 248 | 3 593 | 16 539 | - | 20 132 |
| des municipalités, agences et | | | | | | | | |
| États américains | - | 565 | - | 565 | - | 279 | - | 279 |
| d'autres administrations publiques | 92 | 3 757 | - | 3 849 | 20 | 2 520 | - | 2 540 |
| Titres adossés à des créances hypothécaires | | | | | | | | |
| en vertu de la LNH, titres adossés à des | | | | | | | | |
| créances hypothécaires et titres garantis | | | | | | | | |
| par des créances hypothécaires émis par | | | | | | | | |
| des agences américaines | - | 40 995 | - | 40 995 | - | 21 517 | - | 21 517 |
| Titres de créance d'entreprises | - | 15 190 | - | 15 190 | - | 11 933 | - | 11 933 |
| Prêts détenus à des fins de transaction | - | 475 | - | 475 | - | 450 | - | 450 |
| Titres de participation d'entreprises | 65 559 | 420 | 4 | 65 983 | 48 094 | 196 | 37 | 48 327 |
| | 69 611 | 99 311 | 4 | 168 926 | 52 883 | 70 798 | 37 | 123 718 |
| Titres à la juste valeur par le biais du résultat net | | | | | | | | |
| Titres émis ou garantis par : | | | | | | | | |
| l'administration fédérale canadienne | 166 | 237 | - | 403 | 4 | 212 | - | 216 |
| des provinces et municipalités canadiennes | - | 1 578 | - | 1 578 | - | 1 166 | - | 1 166 |
| l'administration fédérale américaine | - | 1 527 | - | 1 527 | 2 | 2 086 | - | 2 088 |
| d'autres administrations publiques | - | 25 | - | 25 | - | 48 | - | 48 |
| Titres adossés à des créances hypothécaires | | | | | | | | |
| en vertu de la LNH, titres adossés à des | | | | | | | | |
| créances hypothécaires et titres garantis | | | | | | | | |
| par des créances hypothécaires émis par | | | | | | | | |
| des agences américaines | - | 21 | - | 21 | - | 19 | - | 19 |
| Titres de créance d'entreprises | - | 8 745 | 35 | 8 780 | - | 7 335 | 27 | 7 362 |
| Titres de participation d'entreprises | 921 | 910 | 4 899 | 6 730 | 821 | 805 | 4 208 | 5 834 |
| | 1 087 | 13 043 | 4 934 | 19 064 | 827 | 11 671 | 4 235 | 16 733 |
| Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | | | | | | | | |
| Titres émis ou garantis par : | | | | | | | | |
| l'administration fédérale canadienne | 3 212 | 30 965 | - | 34 177 | 633 | 19 467 | - | 20 100 |
| des provinces et municipalités canadiennes | - | 5 996 | - | 5 996 | - | 5 055 | - | 5 055 |
| l'administration fédérale américaine | 25 | 16 940 | - | 16 965 | - | 5 880 | - | 5 880 |
| des municipalités, agences et | | | | | | | | |
| États américains | - | 5 068 | - | 5 068 | - | 5 301 | - | 5 301 |
| d'autres administrations publiques | - | 5 656 | - | 5 656 | - | 6 969 | - | 6 969 |
| Titres adossés à des créances hypothécaires | | | | | | | | |
| en vertu de la LNH, titres adossés à des | | | | | | | | |
| créances hypothécaires et titres garantis | | | | | | | | |
| par des créances hypothécaires émis par | | | | | | | | |
| des agences américaines | - | 21 293 | - | 21 293 | - | 15 765 | - | 15 765 |
| Titres de créance d'entreprises | - | 4 370 | - | 4 370 | - | 3 589 | - | 3 589 |
| Titres de participation d'entreprises | - | - | 177 | 177 | - | - | 160 | 160 |
| | 3 237 | 90 288 | 177 | 93 702 | 633 | 62 026 | 160 | 62 819 |
| Prêts | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | - | 163 | - | 163 | - | 1 676 | - | 1 676 |
| Prêts aux entreprises et aux administrations | - | 12 190 | 302 | 12 492 | - | 5 592 | 186 | 5 778 |
| publiques | - | 12 353 | 302 | 12 655 | - | 7 268 | 186 | 7 454 |
| | | | | | | | | |
| | 11 236 | - | 1 717 | 12 953 | 6 020 | 33 | 1 723 | 7 776 |
| Autres actifs¹ | | | | | | | | |
| Passifs à la juste valeur² | | | | | | | | |
| Dépôts ³ | - | 54 108 | - | 54 108 | - | 35 845 | - | 35 845 |
| Titres vendus à découvert | 10 631 | 24 399 | - | 35 030 | 12 217 | 31 557 | - | 43 774 |
| Autres passifs ⁴ | 1 754 | 19 110 | - | 20 864 | 1 479 | 3 046 | 5 | 4 530 |
| | 12 385 | 97 617 | - | 110 002 | 13 696 | 70 448 | 5 | 84 149 |
| Actifs dérivés | | | | | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | 36 | 9 851 | - | 9 887 | 21 | 13 329 | - | 13 350 |
| Contrats de change | 4 | 21 258 | 10 | 21 272 | 28 | 19 861 | - | 19 889 |
| Contrats sur produits de base | 169 | 1 656 | 2 | 1 827 | 668 | 1 349 | 5 | 2 022 |
| Contrats sur titres de participation | 539 | 13 718 | - | 14 257 | 58 | 4 632 | - | 4 690 |
| Swaps sur défaillance | - | 10 | - | 10 | - | 25 | - | 25 |
| | 748 | 46 493 | 12 | 47 253 | 775 | 39 196 | 5 | 39 976 |
| Passifs dérivés | | | | | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | 32 | 10 811 | - | 10 843 | 52 | 17 749 | - | 17 801 |
| Contrats de change | - | 19 955 | - | 19 955 | 1 | 19 204 | - | 19 205 |
| Contrats sur produits de base | 96 | 1 721 | 4 | 1 821 | 589 | 1 067 | 1 | 1 657 |
| Contrats sur titres de participation | 75 | 25 596 | 2 | 25 673 | 160 | 11 335 | 8 | 11 503 |
| Swaps sur défaillance | - | 10 | 1 | 11 | - | 25 | 2 | 27 |
| | 203 \$ | 58 093 \$ | 7 \$ | 58 303 \$ | 802 \$ | 49 380 \$ | 11 \$ | 50 193 \$ |

¹ Les autres actifs comprennent les métaux précieux, les actifs de fonds distincts et les immeubles de placement qui se rapportent à nos activités d'assurance, crédits carbone, certains débiteurs et autres éléments évalués à la juste valeur.

² Les charges d'intérêts liées aux passifs inscrits à la juste valeur se sont établies à 2 274 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 (2 274 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2023). Les charges d'intérêts liées aux passifs inscrits au coût amorti se sont établies à 43 743 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 (34 619 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2023).

³ Les dépôts englobent les passifs liés aux billets structurés, les dépôts sur le marché monétaire et les dépôts de métaux, qui ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, ainsi que certaines options incorporées liées à des dépôts structurés comptabilisés au coût amorti.

⁴ Les autres passifs comprennent certains passifs au titre des contrats de placement et les passifs de fonds distincts qui se rapportent à nos activités d'assurance de même que certains passifs liés à la titrisation et aux entités structurées désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Information quantitative concernant les évaluations de la juste valeur de niveau 3

Le tableau suivant présente la juste valeur de nos principaux instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation qui ont servi à déterminer leur juste valeur et la fourchette des valeurs des données d'entrée non observables importantes qui ont été utilisées aux fins des évaluations.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | Élément de présentation du tableau de la hiérarchie de la juste valeur | Juste valeur des actifs | Techniques d'évaluation | Données d'entrée non observables importantes | Fourchette des valeurs des données d'entrée ¹ | | Variations de la juste valeur découlant des hypothèses raisonnables ² |
|---|--|-------------------------|-----------------------------------|--|--|-------------|--|
| | | | | | Minimum | Maximum | |
| 2024 | | | | | | | |
| Titres de participation de sociétés fermées | Titres de participation d'entreprises | 4 899 \$ | Valeur liquidative VE/BAIIA | Valeur liquidative Coefficient | S. o. 5 | S. o. 21 | S. o. (18)/18 |
| Immeubles de placement | Actifs divers | 1 363 | Approche fondée sur les résultats | Taux de capitalisation | 2 % | 8 % | (118)/151 |
| 2023 | | | | | | | |
| Titres de participation de sociétés fermées | Titres de participation d'entreprises | 4 208 \$ | Valeur liquidative VE/BAIIA | Valeur liquidative Coefficient | S. o. 3 | S. o. 23 | S. o. (13)/13 |
| Immeubles de placement | Actifs divers | 1 326 | Approche fondée sur les résultats | Taux de capitalisation | 1 % | 9 % | (124)/174 |

¹ Les valeurs d'entrée minimales et maximales représentent les données réelles des niveaux les plus faibles et les plus élevés qui sont utilisées pour évaluer un groupe d'instruments financiers d'une catégorie spécifique. Ces fourchettes ne reflètent pas le degré d'incertitude des données d'entrée, mais sont touchées par les instruments sous-jacents qui font précisément partie de chacune des catégories. Ces fourchettes varient donc d'une période à l'autre en fonction des caractéristiques des instruments sous-jacents détenus à chaque date de clôture.

² Les valeurs liquidatives ont été fournies par des gestionnaires de fonds; par conséquent, il n'y a aucune autre hypothèse raisonnable. La sensibilité des placements dans des titres de participation de sociétés fermées est déterminée en ajustant les coefficients des prix selon les coefficients de sociétés comparables. La sensibilité des immeubles de placement s'obtient en ajustant le taux de capitalisation.

s. o. - sans objet

Données d'entrée non observables importantes servant aux évaluations des instruments de niveau 3

Valeur liquidative

La valeur liquidative représente la valeur estimée d'un titre détenu, d'après des évaluations obtenues auprès d'un gestionnaire de fonds ou de placements. Comme aucun cours observable n'est disponible pour la plupart des titres de participation de sociétés fermées, l'évaluation repose donc sur l'avantage économique que nous prévoyons tirer du placement.

Coefficient VE/BAIIA

La juste valeur des titres de participation de sociétés fermées et des placements dans des titres de banque d'affaires est déterminée au moyen du calcul de la valeur d'entreprise (VE) selon un coefficient VE/BAIIA puis de l'application d'une méthodologie en cascade à la structure du capital d'une entité afin d'établir la valeur des actifs et des titres que nous détenons. L'établissement du coefficient VE/BAIIA requiert l'exercice d'un jugement et la prise en compte de facteurs comme les coefficients de sociétés cotées en bourse comparables, les transactions récentes, les éléments propres à l'entité et les déductions pour absence de liquidité, qui visent à refléter le manque d'opérations de négociation touchant ces actifs ou ces titres.

Taux de capitalisation

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée par des experts indépendants externes en évaluation immobilière à l'aide de méthodes d'évaluation immobilière standard du secteur fondées sur les flux de trésorerie futurs attendus. Le taux de capitalisation est calculé sur la base d'un jugement, en tenant compte de facteurs tels que les activités du marché pour des types de biens immobiliers et des régions géographiques comparables, et reflète le taux de rendement attendu de l'investissement.

Principaux transferts

Nous avons pour politique de constater les transferts d'actifs et de passifs d'un niveau de la hiérarchie de la juste valeur à un autre à la fin de chaque période de présentation, ce qui correspond à la date d'établissement de la juste valeur. Les transferts entre les niveaux 1 et 2 sont fonction de la date d'émission et de la disponibilité des prix cotés sur un marché actif.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, les transferts du niveau 1 au niveau 2 comprenaient des valeurs mobilières totalisant 1 784 millions de dollars et des titres vendus à découvert de 751 millions. Les transferts du niveau 2 au niveau 1 comprenaient des valeurs mobilières totalisant 118 millions et des titres vendus à découvert de 49 millions.

Évolution des instruments classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur

Les tableaux suivants présentent un rapprochement de toutes les variations des instruments financiers qui étaient classés dans le niveau 3 pour les exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023, y compris les profits (pertes) réalisés et latents inclus dans le résultat et les autres éléments du résultat global ainsi que les transferts au niveau 3 et depuis le niveau 3. Les transferts depuis le niveau 2 au niveau 3 ont été effectués en raison de l'augmentation des données d'entrées non observables sur le marché qui ont servi à établir le prix des titres. Les transferts depuis le niveau 3 au niveau 2 ont été effectués en raison de l'augmentation des données de marché observables qui ont servi à établir le prix des titres.

| Exercice clos le 31 octobre 2024 (en millions de dollars canadiens) | Variations de la juste valeur | | | Fluctuations | | | Transferts | | Juste valeur au 31 octobre 2024 | Variations des profits (pertes) latents portées en résultat dans le cas d'instruments toujours détenus ² |
|--|-------------------------------|-------------------------|---|------------------|--------|-------------------------|-----------------------------|-------------------------------|---------------------------------|---|
| | Solde au 31 octobre 2023 | Inclus dans le résultat | Inclus dans les autres éléments du résultat global ¹ | Achats/émissions | Ventes | Échéances ou règlements | Transferts vers le niveau 3 | Transferts depuis le niveau 3 | | |
| Titres de négociation | | | | | | | | | | |
| Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines | - \$ | - \$ | - \$ | 41 \$ | (41)\$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ |
| Titres de participation d'entreprises | 37 | - | - | 4 | - | - | - | (37) | 4 | - |
| Total des titres de négociation | 37 | - | - | 45 | (41) | - | - | (37) | 4 | - |
| Titres à la juste valeur par le biais du résultat net | | | | | | | | | | |
| Titres de créance d'entreprises | 27 | (10) | - | 18 | - | - | - | - | 35 | (10) |
| Titres de participation d'entreprises | 4 208 | (162) | 11 | 1 068 | (240) | (1) | 16 | (1) | 4 899 | 57 |
| Total des titres à la juste valeur par le biais du résultat net | 4 235 | (172) | 11 | 1 086 | (240) | (1) | 16 | (1) | 4 934 | 47 |
| Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | | | | | | | | | | |
| Titres de participation d'entreprises | 160 | - | 13 | 4 | - | - | - | - | 177 | s. o. |
| Total des titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 160 | - | 13 | 4 | - | - | - | - | 177 | s. o. |
| Prêts aux entreprises et aux administrations publiques | 186 | - | - | 89 | - | (171) | 198 | - | 302 | - |
| Autres actifs | 1 723 | 30 | - | 86 | (21) | (101) | - | - | 1 717 | 47 |
| Actifs dérivés | | | | | | | | | | |
| Contrats de change | - | - | - | 10 | - | - | - | - | 10 | - |
| Contrats sur produits de base | 5 | (3) | - | - | - | - | - | - | 2 | (3) |
| Contrats sur titres de participation | - | - | - | - | - | - | 13 | (13) | - | - |
| Total des actifs dérivés | 5 | (3) | - | 10 | - | - | 13 | (13) | 12 | (3) |
| Autres passifs | 5 | - | - | 8 | - | (13) | - | - | - | - |
| Passifs dérivés | | | | | | | | | | |
| Contrats de change | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Contrats sur produits de base | 1 | 3 | - | - | - | - | - | - | 4 | 3 |
| Contrats sur titres de participation | 8 | 1 | - | - | - | - | 2 | (9) | 2 | 1 |
| Swaps sur défaillance | 2 | (2) | - | - | - | - | 1 | - | 1 | (1) |
| Total des passifs dérivés | 11 | 2 | - | - | - | - | 3 | (9) | 7 | 3 |

| Exercice clos le 31 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens) | Variations de la juste valeur | | | Fluctuations | | | Transferts | | Juste valeur au 31 octobre 2023 | Variations des profits (pertes) latents portées en résultat dans le cas d'instruments toujours détenus ² |
|--|-------------------------------|-------------------------|---|-------------------------------|--------|-------------------------|-----------------------------|-------------------------------|---------------------------------|---|
| | Solde au 31 octobre 2022 | Inclus dans le résultat | Inclus dans les autres éléments du résultat global ¹ | Achats/émissions ³ | Ventes | Échéances ou règlements | Transferts vers le niveau 3 | Transferts depuis le niveau 3 | | |
| Titres de négociation | | | | | | | | | | |
| Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ |
| Titres de participation d'entreprises | - | - | - | - | - | - | 37 | - | 37 | - |
| Total des titres de négociation | - | - | - | - | - | - | 37 | - | 37 | - |
| Titres à la juste valeur par le biais du résultat net | | | | | | | | | | |
| Titres de créance d'entreprises | 8 | - | - | 19 | - | - | - | - | 27 | 1 |
| Titres de participation d'entreprises | 4 044 | (233) | 45 | 2 784 | (349) | (1) | 15 | (2 097) | 4 208 | (39) |
| Total des titres à la juste valeur par le biais du résultat net | 4 052 | (233) | 45 | 2 803 | (349) | (1) | 15 | (2 097) | 4 235 | (38) |
| Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | | | | | | | | | | |
| Titres de participation d'entreprises | 153 | - | 1 | 7 | (1) | - | - | - | 160 | s. o. |
| Total des titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 153 | - | 1 | 7 | (1) | (1) | - | - | 160 | s. o. |
| Prêts aux entreprises et aux administrations publiques | 20 | - | 4 | 259 | - | (97) | - | - | 186 | - |
| Autres actifs | 1 233 | 40 | - | 461 | - | (11) | - | - | 1 723 | 40 |
| Actifs dérivés | | | | | | | | | | |
| Contrats de change | 26 | (17) | - | - | - | (9) | - | - | - | 9 |
| Contrats sur produits de base | - | (8) | - | 13 | - | - | - | - | 5 | (8) |
| Contrats sur titres de participation | - | 2 | - | - | - | - | 1 | (3) | - | 2 |
| Total des actifs dérivés | 26 | (23) | - | 13 | - | (9) | 1 | (3) | 5 | 3 |
| Autres passifs | 2 | (1) | - | 11 | (4) | - | - | (3) | 5 | (1) |
| Passifs dérivés | | | | | | | | | | |
| Contrats de change | - | 12 | - | - | - | (12) | - | - | - | (38) |
| Contrats sur produits de base | - | 1 | - | - | - | - | - | - | 1 | 1 |
| Contrats sur titres de participation | - | - | - | - | - | - | 8 | - | 8 | - |
| Swaps sur défaillance | 2 | - | - | - | - | - | - | - | 2 | - |
| Total des passifs dérivés | 2 | 13 | - | - | - | (12) | 8 | - | 11 | (37) |

¹ La conversion des devises en ce qui a trait aux actifs et passifs détenus par nos établissements à l'étranger est incluse à notre état consolidé des résultats dans les profits nets à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger.

² Les variations des profits (pertes) latents sur les titres de négociation et les titres à la juste valeur par le biais du résultat net toujours détenus au 31 octobre 2024 et 2023 ont été inscrites dans le résultat de l'exercice.

³ Les titres à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent des titres de participation à hauteur de 969 millions de dollars de la Federal Home Loan Bank (FHLB) et de la Federal Reserve Bank ainsi que des placements à hauteur de 587 millions dans des entités ouvrant droit au crédit d'impôt pour la construction de logements à prix abordable, qui ont été acquis en lien avec l'acquisition de Bank of the West en 2023.

Les profits (pertes) latents comptabilisés pour les instruments financiers de niveau 3 peuvent être compensés par les (pertes) profits sur les contrats de couverture économique.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

s. o. – sans objet

Revenus de négociation

Les actifs et passifs de négociation, y compris les dérivés, les titres et les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués à la juste valeur et les profits et pertes sont comptabilisés dans les revenus (pertes) de négociation, sous revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats. Les revenus de négociation comprennent les revenus nets d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts et ne tiennent pas compte des commissions de prise ferme et des commissions liées aux transactions sur titres, qui sont présentées séparément dans notre état consolidé des résultats.

Les revenus nets d'intérêts proviennent des intérêts et des dividendes liés aux actifs et passifs de négociation et sont présentés dans le tableau suivant, déduction faite des charges d'intérêts associées au financement de ces actifs et passifs :

| (en millions de dollars canadiens) | 2024 | 2023 |
|--|-----------------|---------------|
| Taux d'intérêt | 1 003 \$ | 770 \$ |
| Change | 579 | 638 |
| Titres de participation | 759 | 610 |
| Produits de base | 150 | 192 |
| Autres ¹ | 55 | (1 526) |
| Total des revenus de négociation | 2 546 \$ | 684 \$ |
| Présentés en tant que : | | |
| Revenus nets d'intérêts | 169 | 900 |
| Revenus autres que d'intérêts - revenus (pertes) de négociation ¹ | 2 377 | (216) |
| Total des revenus de négociation | 2 546 \$ | 684 \$ |

¹ Comprend la gestion des variations de la juste valeur à l'acquisition de Bank of the West en 2023. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la note 10.

Note 19 : Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et leur montant net est inscrit dans notre bilan consolidé lorsque nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants constatés et l'intention de procéder à un règlement sur une base nette ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément. Le tableau qui suit présente les montants qui ont fait l'objet d'une compensation à notre bilan consolidé, notamment des titres pris en pension, des titres mis en pension et des instruments dérivés. En général, leur compensation a été faite par voie d'un mécanisme de règlement sur le marché (comme par l'entremise d'une bourse ou d'une chambre de compensation) aux termes duquel un règlement net simultané peut avoir lieu de sorte à éliminer le risque de crédit et celui de liquidité entre les contreparties. Le tableau comporte également les montants non compensés à notre bilan consolidé et ayant trait à des transactions visées par une convention-cadre de compensation ou un accord similaire ou dont le droit de compensation des montants ne peut être exercé qu'en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite ou qui, autrement, ne remplissent pas les critères de compensation.

| (en millions de dollars canadiens) | 2024 | | | | | | |
|-------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------|---------------------------------|--|--|-------------------------|--------------------------|
| | Montants non compensés au bilan | | | | | | |
| | Montants bruts | Montants compensés au bilan | Montants nets figurant au bilan | Incidence des conventions-cadres de compensation | Valeurs mobilières reçues ou données en garantie ^{1, 2} | Garanties en trésorerie | Montant net ³ |
| Actifs financiers | | | | | | | |
| Titres pris en pension ou empruntés | 135 282 \$ | 24 375 \$ | 110 907 \$ | 5 738 \$ | 103 814 \$ | 72 \$ | 1 283 \$ |
| Instruments dérivés | 47 662 | 409 | 47 253 | 31 576 | 2 294 | 3 802 | 9 581 |
| | 182 944 \$ | 24 784 \$ | 158 160 \$ | 37 314 \$ | 106 108 \$ | 3 874 \$ | 10 864 \$ |
| Passifs financiers | | | | | | | |
| Instruments dérivés | 58 712 \$ | 409 \$ | 58 303 \$ | 31 576 \$ | 10 866 \$ | 7 378 \$ | 8 483 \$ |
| Titres mis en pension ou prêtés | 135 166 | 24 375 | 110 791 | 5 738 | 104 266 | 258 | 529 |
| | 193 878 \$ | 24 784 \$ | 169 094 \$ | 37 314 \$ | 115 132 \$ | 7 636 \$ | 9 012 \$ |
| | | | | | | | 2023 |
| Actifs financiers | | | | | | | |
| Titres pris en pension ou empruntés | 118 128 \$ | 2 466 \$ | 115 662 \$ | 11 386 \$ | 102 852 \$ | 25 \$ | 1 399 \$ |
| Instruments dérivés | 40 513 | 537 | 39 976 | 26 674 | 3 266 | 4 569 | 5 467 |
| | 158 641 \$ | 3 003 \$ | 155 638 \$ | 38 060 \$ | 106 118 \$ | 4 594 \$ | 6 866 \$ |
| Passifs financiers | | | | | | | |
| Instruments dérivés | 50 730 \$ | 537 \$ | 50 193 \$ | 26 674 \$ | 7 837 \$ | 7 186 \$ | 8 496 \$ |
| Titres mis en pension ou prêtés | 108 574 | 2 466 | 106 108 | 11 386 | 94 291 | 106 | 325 |
| | 159 304 \$ | 3 003 \$ | 156 301 \$ | 38 060 \$ | 102 128 \$ | 7 292 \$ | 8 821 \$ |

¹ Les actifs financiers reçus ou donnés en garantie sont présentés à la juste valeur et se limitent aux montants nets constatés au bilan (autrement dit, tout surnantissement est ignoré aux fins du tableau).

² Certains montants de garantie ne peuvent être vendus ou redonnés en garantie sauf s'il survient un défaut ou si d'autres événements prédéterminés se produisent.

³ N'a pas pour but de représenter notre exposition réelle au risque de crédit.

Note 20 : Gestion du capital

Nous avons pour objectif de maintenir une assise financière solide et optimisée grâce à une structure rentable qui est appropriée étant donné nos ratios cibles en matière de capital réglementaire et notre évaluation interne du capital économique requis, qui étaye les stratégies de nos groupes d'exploitation et tient compte des conditions de marché, qui soutient la confiance des déposants, des investisseurs et des organismes de réglementation, du versement des dividendes tout en créant de la valeur à long terme pour les actionnaires et qui est conforme à nos cotes de crédit cibles.

Notre démarche consiste notamment à établir des limites, des objectifs et des mesures des résultats qui permettent de gérer le bilan, les niveaux de risque et les exigences en matière de capital, ainsi qu'à émettre et à racheter des titres de façon à obtenir une structure du capital économique.

Les exigences en matière de fonds propres réglementaires pour la Banque sont déterminées selon les lignes directrices du BSIF, basées sur le cadre de l'accord de Bâle III établi par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires représentent la forme de fonds propres la plus permanente. Ils comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ainsi que la marge sur services contractuels et peuvent comprendre une partie de la dotation à la provision pour pertes sur créances attendues, moins des déductions pour l'écart d'acquisition, les immobilisations incorporelles et certains autres éléments.

Les fonds propres de catégorie 1 comprennent principalement les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres, après des déductions réglementaires.

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés principalement de débiteures subordonnées et peuvent comprendre une partie de la dotation à la provision pour pertes sur créances attendues, après des déductions réglementaires. Le total des fonds propres inclut ceux de catégorie 1 et de catégorie 2.

La capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC) s'entend du total des fonds propres et des autres instruments TLAC qui peuvent être convertis, en tout ou en partie, en actions ordinaires en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et satisfont tous les critères d'admissibilité énoncés dans la ligne directrice visant la capacité totale d'absorption des pertes. Les autres instruments TLAC sont des créances de premier rang, aux termes du régime de recapitalisation interne, dont l'échéance initiale est supérieure à 400 jours et le terme à court est de plus de 365 jours. Des précisions sur les éléments qui composent notre capital sont fournies aux notes 11, 12, 16 et 17.

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio des fonds propres de catégorie 1, le ratio du total des fonds propres, le ratio TLAC, le ratio de levier et le ratio de levier TLAC sont les principales mesures des fonds propres réglementaires.

- Les ratios pour les fonds propres réglementaires sont obtenus en divisant le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio des fonds propres de catégorie 1, le ratio du total des fonds propres et le ratio TLAC par leurs actifs pondérés en fonction des risques respectifs.
- Le ratio de levier est obtenu en divisant les fonds propres de catégorie 1 par l'exposition aux fins du ratio de levier qui comprend les éléments inscrits au bilan et les éléments hors bilan précis, déduction faite d'ajustements spécifiés. Le ratio de levier TLAC s'entend de la TLAC, divisée par les expositions aux fins du levier.

La mise en œuvre au Canada des réformes de Bâle III afférentes aux exigences en matière de fonds propres, de levier financier, de liquidité et de communication de l'information a pris effet au deuxième trimestre de 2023. Le 5 juillet 2024, le BSIF a annoncé qu'il retardait d'un an la prochaine augmentation du facteur d'ajustement du plancher de fonds propres afin de lui permettre de prendre en compte l'incidence de la mise en œuvre des réformes de Bâle III qui a cours dans d'autres pays. Compte tenu du report d'un an, le facteur d'ajustement du plancher sera maintenu à son niveau actuel de 67,5 % pour l'exercice 2025, augmentant par la suite de 2,5 % supplémentaires pour atteindre 70,0 % à l'exercice 2026 et 72,5 % à l'exercice 2027. Les révisions visant le risque de marché et le risque lié au rajustement de la valeur du crédit ont pris effet le 1^{er} novembre 2023.

Au 31 octobre 2024, nous nous conformions aux exigences du BSIF concernant les ratios cibles en matière de capital réglementaire, lesquelles prévoient une réserve de fonds propres de 2,5 %, un supplément en fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 1,0 % applicable aux BISN, une réserve anticyclique (négligeable pour l'exercice 2024) et une réserve pour stabilité intérieure de 3,5 % applicable aux BISN. Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2023, la réserve pour stabilité intérieure a augmenté, passant de 3,0 % à 3,5 % du total des actifs pondérés en fonction des risques. Le 18 juin 2024, le BSIF a annoncé que la réserve pour stabilité intérieure resterait au même niveau, soit à 3,5 %. Notre situation en matière de capital au 31 octobre 2024 est décrite de façon détaillée à la section Gestion globale du capital de notre Rapport de gestion.

Mesures des fonds propres réglementaires et de capacité totale d'absorption des pertes, actifs pondérés en fonction des risques et exposition aux fins du ratio de levier¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | 2024 | 2023 |
|--|-----------|-----------|
| Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires | 57 054 \$ | 52 914 \$ |
| Fonds propres de catégorie 1 | 64 735 | 59 785 |
| Total des fonds propres | 73 911 | 68 718 |
| Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) | 123 288 | 114 402 |
| Actifs pondérés en fonction des risques | 420 838 | 424 197 |
| Exposition aux fins du ratio de levier | 1 484 962 | 1 413 036 |
| Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires | 13,6 % | 12,5 % |
| Ratio des fonds propres de catégorie 1 | 15,4 % | 14,1 % |
| Ratio du total des fonds propres | 17,6 % | 16,2 % |
| Ratio TLAC | 29,3 % | 27,0 % |
| Ratio de levier | 4,4 % | 4,2 % |
| Ratio de levier TLAC | 8,3 % | 8,1 % |

¹ Calculé conformément à la ligne directrice NFP, Exigences en matière de levier et Capacité totale d'adsorption des pertes (TLAC) du BSIF, le cas échéant.

Note 21 : Rémunération du personnel – Rémunération fondée sur des actions

Régime d'options sur actions

Nous avons un régime d'options sur actions destiné à des dirigeants et employés désignés. Les options sont attribuées à un prix d'exercice égal au cours de clôture de nos actions ordinaires le jour précédant la date d'attribution. Les droits rattachés aux options sur actions deviennent acquis en tranches égales de 50 % aux troisième et quatrième anniversaires de la date d'attribution. Chaque tranche est traitée comme une attribution distincte qui a sa propre période d'acquisition. En règle générale, les options viennent à échéance dix ans après leur date d'attribution.

Nous calculons la juste valeur des options sur actions à leur date d'attribution et comptabilisons ce montant dans les charges de rémunération sur la période d'acquisition des droits aux options, et nous augmentons le surplus d'apport d'une somme correspondante. Lorsque ces options sont exercées, nous émettons les actions et comptabilisons dans le capital social le montant du produit ainsi que le montant inscrit dans le surplus d'apport. La juste valeur estimée à la date d'attribution des options sur actions attribuées aux employés qui sont admissibles à la retraite est passée en charges à la date de leur attribution.

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur notre régime d'options sur actions :

| (en dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2024 | | 2023 | |
|--|------------------------------|-------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| | Nombre d'options sur actions | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre d'options sur actions | Prix d'exercice moyen pondéré |
| Options en cours à l'ouverture de l'exercice | 6 312 576 | 105,26 \$ | 5 976 870 | 98,12 \$ |
| Options attribuées | 1 113 853 | 118,50 | 1 322 817 | 122,31 |
| Options exercées | (811 652) | 82,74 | (724 853) | 76,12 |
| Options éteintes, échues ou annulées | (60 285) | 122,22 | (262 258) | 109,19 |
| Options en cours à la clôture de l'exercice | 6 554 492 | 110,14 | 6 312 576 | 105,26 |
| Options pouvant être exercées à la clôture de l'exercice | 2 856 460 | 95,27 | 2 759 935 | 89,99 |
| Options pouvant être attribuées | 9 565 914 | | 10 619 482 | |

La charge de rémunération du personnel relative à ce régime s'est élevée, pour les exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023, respectivement à 18 millions de dollars et à 20 millions.

Le tableau ci-dessous présente les options en cours et celles pouvant être exercées au 31 octobre 2024 par fourchette de prix d'exercice :

| (en dollars canadiens, sauf indication contraire) | Options en cours | | | Options pouvant être exercées | |
|---|------------------------------|--|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| | Nombre d'options sur actions | Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années) | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre d'options sur actions | Prix d'exercice moyen pondéré |
| Fourchette de prix d'exercice | | | | | |
| De 70,01 \$ à 80,00 \$ | 332 980 | 0,9 | 77,42 \$ | 332 980 | 77,42 \$ |
| De 80,01 \$ à 90,00 \$ | 563 982 | 4,1 | 89,90 | 563 982 | 89,90 |
| De 90,01 \$ à 100,00 \$ | 1 185 672 | 5,0 | 97,07 | 749 448 | 97,03 |
| De 100,01 \$ à 120,00 \$ | 2 281 462 | 6,7 | 109,43 | 1 195 574 | 101,19 |
| 120,01 \$ et plus | 2 190 396 | 7,7 | 128,14 | 14 476 | 135,58 |

Le tableau ci-dessous présente d'autres renseignements sur notre régime d'options sur actions :

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2024 | 2023 |
|---|--------|--------|
| Charge de rémunération non constatée liée aux attributions d'options sur actions dont les droits ne sont pas acquis | 12 \$ | 14 \$ |
| Produit en trésorerie provenant des options sur actions exercées | 67 | 55 |
| Cours moyen pondéré des actions visées par les options sur actions exercées (en dollars) | 120,40 | 123,01 |

La juste valeur des options attribuées a été estimée au moyen d'un modèle binomial d'évaluation d'options. La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours des exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023 s'est élevée à 15,33 \$ et à 18,94 \$, respectivement. Les fourchettes suivantes ont servi de données d'entrée relativement à chaque hypothèse d'évaluation formulée pour déterminer la juste valeur des tranches d'options sur actions à la date d'attribution :

| | 2024 | 2023 |
|---|-----------------|---------------|
| Rendement attendu des actions | 4,5 % | 4,5 % – 4,6 % |
| Volatilité prévue du cours des actions | 17,4 % – 17,6 % | 20,9 % |
| Taux de rendement sans risque | 3,3 % – 3,4 % | 3,2 % |
| Période prévue jusqu'à l'exercice (en années) | 6,5 – 7,0 | 6,5 – 7,0 |

Des changements dans les hypothèses utilisées pourraient produire des justes valeurs estimatives différentes.

Le rendement attendu des actions est fondé sur les attentes du marché quant aux dividendes futurs sur nos actions ordinaires. La volatilité prévue du cours des actions est établie en fonction de la volatilité implicite, estimée en fonction du consensus du marché, des options sur nos actions ordinaires négociées. Le taux sans risque est déterminé d'après les rendements d'une courbe de swaps canadiens ayant des termes comparables à la période résiduelle prévue jusqu'à l'exercice des options. Le prix d'exercice moyen pondéré à la date d'attribution a été respectivement de 118,50 \$ et de 122,31 \$ pour les exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023.

Autres régimes de rémunération fondée sur des actions

Régimes d'achat d'actions

Nous offrons divers régimes d'achat d'actions à nos employés. Parmi ces régimes, le plus important offre aux employés la possibilité d'affecter une partie de leur salaire brut à l'achat de nos actions ordinaires. Nous ajoutons à la cotisation des employés une somme égale à 50 % de cette cotisation, jusqu'à concurrence de 6 % de leur salaire brut individuel, le maximum étant de 75 000 \$. Au cours des deux premières années, les droits rattachés à nos cotisations deviennent acquis après deux ans de participation au régime, et ceux associés aux cotisations versées par la suite sont immédiatement acquis. Les actions détenues dans le cadre de ce régime sont achetées sur le marché libre et considérées comme étant en circulation aux fins du calcul du résultat par action. Les dividendes gagnés sur nos actions ordinaires détenues dans le cadre du régime sont utilisés pour acheter d'autres actions ordinaires sur le marché libre.

Nous comptabilisons nos cotisations au régime en tant que charge de rémunération du personnel au moment où nous les versons.

La charge de rémunération du personnel relative à ces régimes s'est élevée, pour les exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023, à 49 millions de dollars et à 48 millions, respectivement. Au cours de ces exercices, il y avait respectivement 18,1 millions et 18,2 millions d'actions ordinaires détenues dans le cadre de ces régimes.

Fiducies de rémunération

Nos fiducies de rémunération comprennent des ententes d'actionnariat et de rémunération différée. Ces fiducies de rémunération sont consolidées si nous contrôlons la fiducie, ce qui signifie que nous détenons le pouvoir sur celle-ci, que nous sommes exposés ou avons des droits à des rendements variables en raison de nos liens avec elle et que nous avons la capacité d'exercer notre pouvoir de manière à influencer sur le montant de ces rendements.

Nous sommes les promoteurs de diverses ententes d'actionnariat, dont certaines sont administrées par l'entremise de fiducies dans lesquelles nous versons notre cotisation de contrepartie et qui n'ont pas à être consolidées. Le total des actifs détenus dans le cadre de ces ententes d'actionnariat s'élevait à 2 299 millions de dollars au 31 octobre 2024 (1 908 millions au 31 octobre 2023).

Nous sommes les promoteurs de diverses ententes de rémunération différée, administrées par l'entremise de fiducies dans lesquelles nous versons des cotisations servant à financer la rémunération différée de certains employés de haut niveau aux États-Unis. Certaines de ces fiducies doivent être consolidées. Le total des actifs de ces fiducies consolidées s'élevait à 313 millions de dollars au 31 octobre 2024 (306 millions au 31 octobre 2023). Les actifs détenus en lien avec les fiducies non consolidées totalisaient 221 millions au 31 octobre 2024 (175 millions au 31 octobre 2023).

Régimes d'intéressement à moyen terme

Nous offrons des régimes d'intéressement à moyen terme aux dirigeants et à certains employés de haut niveau. Les montants des paiements sont ajustés pour tenir compte des dividendes réinvestis et de l'évolution du cours de nos actions ordinaires ainsi que de la performance de la Banque par rapport à certains objectifs, le cas échéant. Selon le régime, le bénéficiaire reçoit un paiement unique en trésorerie à la fin de la période de trois ans du régime, ou des paiements en trésorerie au fil de cette période. Les attributions étant réglées en trésorerie, elles sont inscrites dans le passif. Les montants à payer aux termes de ces attributions sont constatés dans la charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits. Les sommes relatives aux unités d'actions attribuées à des employés qui sont admissibles à la retraite sont passées en charges à la date d'attribution. Toute variation ultérieure de la juste valeur du passif est comptabilisée dans la charge de rémunération dans la période durant laquelle elle survient.

Le nombre total d'unités consenties en vertu des régimes d'intéressement à moyen terme au cours des exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023 a été de 6,7 millions et de 6,9 millions d'unités, respectivement.

La juste valeur moyenne pondérée des unités attribuées au cours des exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023 était de 111,66 \$ et de 129,18 \$ respectivement, et nous avons constaté une charge de rémunération du personnel de 1 037 millions de dollars et de 605 millions, respectivement. Nous couvrons l'incidence des variations de la valeur de marché de nos actions ordinaires en concluant des swaps sur rendement total. Nous concluons également des contrats de change à terme pour gérer l'incidence des écarts de conversion attribuables à des attributions liées à nos activités aux États-Unis. Des profits (pertes) sur les swaps sur rendement total et les contrats de change à terme de 178 millions et de (223) millions, respectivement, ont été constatés pour les exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023, ce qui s'est traduit par une charge de rémunération du personnel nette de 859 millions et de 828 millions, respectivement.

Au total, 18,4 millions et 17,8 millions d'unités octroyées en vertu des régimes d'intéressement à moyen terme étaient en circulation au 31 octobre 2024 et 2023, et la valeur intrinsèque de ces unités dont les droits sont acquis était de 1 663 millions de dollars et de 1 361 millions, respectivement.

Régimes d'intéressement à droits différés

Nous offrons des régimes d'intéressement à droits différés aux membres de notre Conseil d'administration, aux hauts dirigeants et aux employés clés de BMO MC et de BMO GP. En vertu de ces régimes, le versement d'honoraires, de primes annuelles ou de commissions peut être différé et comptabilisé sous forme d'unités d'actions donnant droit à la valeur de nos actions ordinaires. Les droits rattachés à ces unités d'actions sont généralement entièrement acquis à la date d'attribution ou au bout de trois ans. La valeur de ces unités d'actions est ajustée pour tenir compte des dividendes réinvestis et de l'évolution du cours de nos actions ordinaires.

Les paiements différés sont versés en trésorerie lorsque leurs bénéficiaires quittent la Banque.

La charge de rémunération du personnel relative à ces régimes est comptabilisée au cours de l'exercice où les honoraires, les primes ou les commissions sont gagnés. Les changements aux montants des paiements découlant des dividendes et de l'évolution du cours des actions sont constatés comme des augmentations ou des diminutions dans la charge de rémunération du personnel durant la période des changements en question.

Le nombre d'unités d'actions qui ont été attribuées en vertu des régimes d'intéressement à droits différés au cours des exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023 s'est élevé à 0,3 million d'unités et à 0,2 million d'unités, respectivement, et la juste valeur moyenne pondérée des unités attribuées au cours de ces exercices a été de 121,18 \$ et de 123,64 \$, respectivement.

Les passifs relatifs à ces régimes sont inscrits à notre bilan consolidé dans les passifs divers et s'élevaient à 655 millions de dollars et à 517 millions au 31 octobre 2024 et 2023, respectivement.

Le montant de la charge de rémunération du personnel relative (du recouvrement relatif) à ces régimes pour les exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023 s'est chiffré respectivement à 139 millions de dollars et à (76) millions. Nous avons conclu des instruments dérivés pour couvrir les risques auxquels nous exposent ces régimes. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés sont comptabilisées en tant que charge de rémunération du personnel au cours de la période où elles se produisent. Les profits (pertes) sur ces instruments dérivés comptabilisés au cours des exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023 ont été de 107 millions et de (105) millions, respectivement. Ces profits (pertes) ont donné lieu à une charge de rémunération du personnel nette de respectivement 32 millions et 29 millions pour les exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023.

Le nombre total d'unités consenties aux termes des régimes d'intéressement à droits différés en circulation au cours des exercices clos le 31 octobre 2024 et 2023 a été de 5,1 millions et de 5,0 millions, respectivement.

Note 22 : Rémunération du personnel – Prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel

Régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel

Nous agissons comme promoteur de divers régimes à l'échelle mondiale, qui offrent des prestations de retraite et d'autres avantages futurs du personnel à nos employés en poste ou retraités. Parmi ces régimes, les plus importants, sur le plan de l'obligation au titre des prestations définies, sont essentiellement ceux à prestations définies destinés au personnel au Canada et aux États-Unis ainsi que les grands régimes d'autres avantages futurs des salariés au Canada.

Les régimes de retraite comprennent des régimes de retraite à prestations définies, ainsi que des régimes complémentaires qui offrent des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives. De façon générale, nous offrons, en vertu de ces régimes, des prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service de l'employé et sur son salaire annuel moyen pour une certaine période précédant la retraite. Les charges au titre des prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel, lesquelles sont prises en compte dans les charges autres que d'intérêts au poste rémunération du personnel dans notre état consolidé des résultats, sont constituées essentiellement du coût des services rendus au cours de l'exercice plus ou moins les intérêts sur les actifs ou les passifs nets au titre des prestations définies. De plus, nous offrons des régimes de retraite à cotisations définies à nos employés. Les coûts de ces régimes, qui sont constatés dans les charges autres que d'intérêts au poste rémunération du personnel dans notre état consolidé des résultats, correspondent aux cotisations que nous y versons.

Avec prise d'effet le 31 décembre 2020, le principal régime de retraite à prestations définies offert aux employés au Canada a cessé d'accepter de nouveaux employés engagés après cette date. Les employés qui ont été engagés le 1^{er} janvier 2021 et après cette date ou qui ont été transférés à BMO Canada peuvent participer à un régime de retraite à cotisations définies lorsqu'ils ont satisfait à la période d'admissibilité de six mois de services continus.

D'autres avantages futurs du personnel, y compris des avantages en matière de soins de santé et de soins dentaires ainsi qu'un régime d'assurance vie, sont également offerts aux employés en poste ou retraités admissibles.

Les avantages du personnel à court terme, tels les salaires, les congés rémunérés, les primes et autres avantages, sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice sur la période durant laquelle les employés rendent les services connexes.

Politique d'investissement

Les régimes de retraite à prestations définies sont administrés suivant une structure de gouvernance établie; la surveillance étant exercée par le Conseil d'administration.

Les régimes sont administrés aux termes d'un cadre qui tient compte à la fois des actifs et des passifs aux fins de l'élaboration de la politique d'investissement et de la gestion des risques. Nous avons mis en place une stratégie de placement guidée par le passif afin que les principaux régimes canadiens et américains puissent améliorer les rendements ajustés en fonction des risques, tout en limitant la volatilité de l'excédent des régimes. Cette stratégie a réduit l'incidence des régimes sur nos fonds propres réglementaires.

Les régimes investissent dans des catégories d'actifs qui incluent des titres de participation et des titres à revenu fixe, et adoptent d'autres stratégies qui respectent des lignes directrices déterminées en matière d'investissement. Les actifs sont diversifiés selon plusieurs catégories et diverses régions, et sont gérés par des sociétés de gestion d'actifs qui sont responsables du choix des titres de placement. Les lignes directrices autorisent l'utilisation d'instruments dérivés, lesquels servent généralement à couvrir des positions en devises, à gérer les expositions au risque de taux d'intérêt ou à reproduire le rendement d'un actif.

Gestion des risques

Les régimes à prestations définies sont exposés à divers risques, notamment au risque de marché (risque de taux d'intérêt, risque lié aux actions et risque de change), au risque de crédit, au risque opérationnel, au risque lié à l'excédent et au risque de longévité. Nous appliquons diverses méthodes pour surveiller et gérer activement ces risques, notamment :

- la surveillance des excédents à risque, méthode qui consiste à apprécier le risque auquel est exposé un régime en ce qui a trait aux actifs et aux passifs;
- la simulation de crise et l'analyse de scénarios afin d'évaluer la volatilité de la situation financière du régime et son incidence sur la Banque;
- la couverture liée au risque de change et les expositions au risque de taux d'intérêt dans les limites prescrites par la politique;
- la tenue de contrôles relativement à la répartition des actifs, à la répartition géographique, à la durée du portefeuille, à la qualité du crédit des titres de créance, aux directives sectorielles, aux limites des émetteurs et des contreparties, et à d'autres facteurs;
- l'observation continue de l'exposition aux risques, du rendement et du niveau des risques.

Passifs au titre des prestations de retraite et des autres avantages futurs du personnel

Nos actuaire procèdent à des évaluations de nos obligations au titre des prestations de retraite définies et des autres avantages futurs du personnel au 31 octobre de chaque exercice, selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations sont fondées sur des hypothèses posées par la direction concernant les taux d'actualisation, les taux de croissance de la rémunération, l'âge de la retraite, le taux de mortalité et les taux tendanciels des coûts des soins de santé.

Les taux d'actualisation utilisés pour les principaux régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel au Canada et aux États-Unis ont été établis en fonction des rendements d'obligations de sociétés de grande qualité cotées AA dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

La juste valeur des actifs des régimes est déduite de l'obligation au titre des prestations définies afin d'en arriver à l'actif ou au passif net au titre des prestations définies. Dans le cas des régimes de retraite à prestations définies qui affichent un actif net au titre des prestations définies, l'actif constaté se limite à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements futurs provenant du régime ou de réductions des cotisations qui y seront versées dans l'avenir (le plafond de l'actif). Les variations du plafond de l'actif sont prises en compte dans les autres éléments du résultat global. Les éléments de la variation de nos actifs nets ou de nos passifs nets au titre des prestations définies et de nos charges liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel sont les suivants :

Le **coût des services rendus au cours de l'exercice** représente les prestations de retraite accumulées au cours de l'exercice. Le coût est déterminé d'après le nombre d'employés en poste et la valeur des prestations auxquelles ils auront droit lorsqu'ils prendront leur retraite, compte tenu des dispositions de nos régimes.

Les **intérêts sur l'actif ou le passif net au titre des prestations définies** correspondent à la hausse de cet actif ou de ce passif attribuable au passage du temps et sont calculés en appliquant le taux d'actualisation à cet actif ou passif.

Les **gains et pertes actuariels** peuvent survenir dans deux situations. Premièrement, chaque année, nos actuaires recalculent les obligations au titre des prestations définies et les comparent à celles estimées à la clôture de l'exercice précédent. Tous les écarts découlant de changements dans les hypothèses démographiques ou économiques ou de différences entre les résultats associés aux membres et les prévisions faites par la direction à la clôture de l'exercice précédent sont considérés comme étant des gains ou pertes actuariels. Deuxièmement, des gains ou pertes actuariels découlent d'écarts entre le taux d'actualisation et le rendement réel des actifs des régimes. Les gains ou pertes actuariels sont inscrits dans les autres éléments du résultat global dès qu'ils surviennent et ne sont pas reclassés en résultat dans des périodes ultérieures.

Les **modifications des régimes** représentent les modifications de nos obligations au titre des prestations définies qui découlent de changements apportés aux dispositions des régimes. L'incidence des modifications des régimes est portée immédiatement en résultat lorsqu'un régime est modifié.

Les **liquidations** se produisent lorsque nos obligations au titre des prestations définies des participants au régime sont réglées, habituellement par le versement de sommes forfaitaires en trésorerie, et qu'en conséquence nous n'avons plus à leur verser des prestations à l'avenir.

Capitalisation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel

Nous capitalisons nos régimes de retraite à prestations définies au Canada et aux États-Unis conformément aux exigences réglementaires, et leurs actifs servent au versement des prestations aux retraités et aux autres employés. Certains groupes d'employés ont également le droit de verser des cotisations volontaires afin de toucher des prestations plus élevées. Notre régime de retraite complémentaire au Canada est capitalisé tandis que le régime complémentaire aux États-Unis ne l'est pas.

Nos régimes d'autres avantages futurs du personnel au Canada et aux États-Unis sont soit capitalisés, soit sans capitalisation. Les versements d'avantages du personnel au titre de ces régimes sont effectués soit par les régimes, soit directement par nous.

Nous établissons au 31 octobre la juste valeur des actifs de nos régimes au Canada et aux États-Unis. En plus des évaluations actuarielles effectuées à des fins comptables, nous sommes tenus de préparer des évaluations pour déterminer les exigences minimales en matière de capitalisation de nos régimes de retraite conformément au cadre réglementaire applicable (nos évaluations relatives à la capitalisation). La plus récente évaluation relative à la capitalisation de notre principal régime de retraite canadien a été préparée en date du 31 octobre 2023 et la prochaine évaluation est requise en date du 31 octobre 2026. La plus récente évaluation relative à la capitalisation pour notre principal régime de retraite américain a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2024.

Nous avons modifié certains régimes d'autres avantages futurs du personnel au cours du premier trimestre de 2024. Ces modifications ont permis de regrouper l'administration de quelques régimes. De plus, nous avons converti un régime à cotisations définies en un régime à prestations définies, faisant en sorte de comptabiliser un actif net dans notre bilan consolidé correspondant à un montant équivalent aux actifs excédentaires de ce régime. Ainsi, un bénéfice de 84 millions de dollars au titre des modifications du régime a été comptabilisé en diminution de la charge de rémunération du personnel. Lorsque des actifs excédentaires sont comptabilisés, nous devons en évaluer, pour la Banque, l'avantage économique qui en résulte. Comme aucun avantage économique immédiat n'a été dégagé sans apporter d'autres modifications au régime, des actifs excédentaires de 62 millions tirés des régimes combinés ont été ramenés à zéro par le biais des autres éléments du résultat global.

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sommaires sur nos régimes pour les deux derniers exercices :

| (en millions de dollars canadiens) | Régimes de retraite | | Régimes d'autres avantages futurs du personnel | |
|--|---------------------|----------|--|---------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Obligation au titre des prestations définies | 8 365 \$ | 7 513 \$ | 954 \$ | 880 \$ |
| Juste valeur des actifs des régimes | 9 431 | 8 559 | 245 | 138 |
| Excédent (déficit) net | 1 066 | 1 046 | (709) | (742) |
| Incidence du plafond de l'actif | (3) | - | (110) | - |
| Excédent (déficit) net, déduction faite de l'incidence du plafond de l'actif | 1 063 \$ | 1 046 \$ | (819)\$ | (742)\$ |
| L'excédent (le déficit) net est constitué comme suit : | | | | |
| Régimes capitalisés en tout ou en partie | 1 223 | 1 209 | 44 | 81 |
| Régimes non capitalisés | (160) | (163) | (863) | (823) |
| Excédent (déficit) net, déduction faite de l'incidence du plafond de l'actif | 1 063 \$ | 1 046 \$ | (819)\$ | (742)\$ |

Charges liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel

Le tableau ci-dessous fait état du calcul des charges liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel :

| (en millions de dollars canadiens) | Régimes de retraite | | Régimes d'autres avantages futurs du personnel | |
|---|---------------------|--------|--|------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Charge annuelle liée aux prestations | | | | |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | 153 \$ | 163 \$ | 5 \$ | 6 \$ |
| (Revenu) charge nette d'intérêts ¹ | (61) | (64) | 40 | 42 |
| Incidence des modifications des régimes | - | (1) | (84) | (51) |
| Charges administratives | 11 | 10 | - | - |
| Réévaluation des autres avantages à long terme | - | - | 5 | 9 |
| Charge liée aux prestations | 103 \$ | 108 \$ | (34)\$ | 6 \$ |
| Charge pour les régimes de retraite gouvernementaux ² | 375 | 361 | - | - |
| Charge liée aux régimes à cotisations définies | 290 | 271 | - | - |
| Total des charges annuelles liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel (recouvrement) constaté dans notre état consolidé des résultats | 768 \$ | 740 \$ | (34)\$ | 6 \$ |

¹ Le (revenu) la charge nette d'intérêts est majorée d'un montant de néant au titre des régimes de retraite et d'un montant de 3 millions de dollars au titre des régimes d'autres avantages futurs du personnel pour 2024 (néant et néant, respectivement, pour 2023) du fait de la réduction de valeur des actifs comptabilisée dans les autres éléments du résultat global en raison du plafond de l'actif.

² Comprend le régime de pensions du Canada, le régime de rentes du Québec et la U.S. Federal Insurance Contribution Act.

Hypothèses moyennes pondérées

| | Régimes de retraite | | Régimes d'autres avantages futurs du personnel | |
|--|---------------------|-------|--|--------------------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Charges au titre des prestations définies | | | | |
| Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice ^{1, 2} | 5,8 % | 5,5 % | 5,7 % | 5,5 % |
| Taux de croissance de la rémunération | 2,1 % | 2,3 % | s. o. | s. o. |
| Taux tendanciel présumé du coût global des soins de santé | s. o. | s. o. | 4,8 %⁴ | 4,7 % ³ |
| Obligation au titre des prestations définies | | | | |
| Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice | 4,9 % | 5,8 % | 4,8 % | 5,7 % |
| Taux de croissance de la rémunération | 2,1 % | 2,1 % | s. o. | s. o. |
| Taux tendanciel présumé du coût global des soins de santé | s. o. | s. o. | 4,8 %³ | 4,8 % ⁴ |

¹ Le coût des services rendus au cours de l'exercice au titre des prestations de retraite a été calculé au moyen de taux d'actualisation distincts de 5,6 % et de 5,4 % pour 2024 et 2023, respectivement.

² Le coût des services rendus au cours de l'exercice au titre des autres avantages futurs du personnel a été calculé au moyen de taux d'actualisation distincts de 5,7 % et de 5,5 %, pour 2024 et 2023, respectivement.

³ Le taux devrait se stabiliser à 4,00 % en 2041 et dans les années subséquentes.

⁴ Le taux devrait se stabiliser à 4,03 % en 2040 et dans les années subséquentes.

s. o. - sans objet

Les hypothèses concernant la mortalité sont fondées sur des statistiques publiées et des tables de mortalité calibrées pour tenir compte des résultats réels des régimes, le cas échéant. Ce qui suit indique l'espérance de vie actuelle qui sous-tend les montants des obligations au titre des prestations définies de nos principaux régimes :

| (en années) | Canada | | États-Unis | |
|---|-------------|------|-------------|------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Espérance de vie des membres actuellement âgés de 65 ans | | | | |
| Hommes | 24,0 | 23,9 | 22,0 | 21,9 |
| Femmes | 24,3 | 24,3 | 23,3 | 23,3 |
| Espérance de vie des membres de 65 ans actuellement âgés de 45 ans | | | | |
| Hommes | 24,9 | 24,8 | 23,2 | 23,1 |
| Femmes | 25,2 | 25,2 | 24,5 | 24,5 |

Le tableau suivant fait état des variations de la situation financière estimative de nos régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages futurs du personnel :

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Régimes de retraite | | Régimes d'autres avantages futurs du personnel | |
|--|---------------------|----------|--|---------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Obligation au titre des prestations définies | | | | |
| Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice | 7 513 \$ | 7 082 \$ | 880 \$ | 928 \$ |
| Acquisition de l'obligation au titre des prestations définies ¹ | - | 563 | - | 28 |
| Liquidations ² | (147) | - | - | - |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | 153 | 163 | 5 | 6 |
| Charges d'intérêts | 418 | 393 | 49 | 50 |
| Incidence des modifications des régimes | - | (1) | 15 | (51) |
| Prestations versées | (481) | (449) | (59) | (58) |
| Cotisations des employés | 20 | 20 | 6 | 6 |
| (Gains) pertes actuariels attribuables aux éléments suivants : | | | | |
| Changements d'hypothèses démographiques | - | - | (12) | (2) |
| Changements d'hypothèses financières | 851 | (349) | 81 | (19) |
| Résultats associés aux membres des régimes | 31 | 46 | (11) | (10) |
| Conversion de devises et autres | 7 | 45 | - | 2 |
| Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice | 8 365 | 7 513 | 954 | 880 |
| Obligation au titre des prestations définies - régimes capitalisés en tout ou en partie | 8 205 | 7 350 | 91 | 57 |
| Obligation au titre des prestations définies - régimes non capitalisés | 160 | 163 | 863 | 823 |
| Total de l'obligation au titre des prestations définies | 8 365 | 7 513 | 954 | 880 |
| Juste valeur des actifs des régimes | | | | |
| Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture de l'exercice | 8 559 | 8 261 | 138 | 147 |
| Acquisition des actifs des régimes ¹ | - | 487 | - | - |
| Liquidations ² | (147) | - | - | - |
| Incidence des modifications des régimes | - | - | 100 | - |
| Revenus d'intérêts | 479 | 457 | 12 | 8 |
| Rendement des actifs des régimes (exclusion faite des revenus d'intérêts) | 979 | (300) | 1 | (12) |
| Cotisations versées par l'employeur | 25 | 50 | 45 | 45 |
| Cotisations des employés | 20 | 20 | 6 | 6 |
| Prestations versées | (481) | (449) | (59) | (58) |
| Charges administratives | (12) | (10) | - | - |
| Conversion de devises et autres | 9 | 43 | 2 | 2 |
| Juste valeur des actifs des régimes à la clôture de l'exercice | 9 431 | 8 559 | 245 | 138 |
| Incidence du plafond de l'actif | (3) | - | (110) | - |
| Excédent (déficit) net, déduction faite de l'incidence du plafond de l'actif | 1 063 \$ | 1 046 \$ | (819)\$ | (742)\$ |
| Comptabilisation dans : | | | | |
| Actifs divers | 1 252 | 1 225 | 44 | 81 |
| Passifs divers | (189) | (179) | (863) | (823) |
| Excédent (déficit) net, déduction faite de l'incidence du plafond de l'actif | 1 063 \$ | 1 046 \$ | (819)\$ | (742)\$ |
| Gains (pertes) actuariels constatés dans les autres éléments du résultat global | | | | |
| (Pertes) actuarielles nettes sur les actifs des régimes | 979 | (300) | 1 | (12) |
| Incidence du plafond de l'actif | (3) | - | (107) | - |
| Gains (pertes) actuariels sur l'obligation au titre des prestations définies en raison des éléments suivants : | | | | |
| Changements d'hypothèses démographiques | - | - | 15 | 14 |
| Changements d'hypothèses financières | (851) | 349 | (74) | 17 |
| Résultats associés aux membres des régimes | (31) | (46) | 6 | 9 |
| Conversion de devises et autres | (3) | (8) | - | - |
| Gains (pertes) actuariels constatés dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice | 91 \$ | (5)\$ | (159)\$ | 28 \$ |

¹ Ce poste se rapporte au régime de retraite à prestations définies faisant partie de notre acquisition de Bank of the West au cours de l'exercice 2023. La note 10 contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.

² Nous avons mené à bien un rachat de notre régime de retraite au Royaume-Uni au quatrième trimestre de 2024, par lequel nous avons transféré nos obligations au titre des prestations définies et un montant égal d'actifs du régime à un assureur tiers, qui a pris en charge la responsabilité d'administrer les paiements aux participants au régime. Nous ne participons plus au régime. Ce transfert n'a eu aucune incidence avant impôts. Les actifs et passifs d'impôt différé liés au régime de retraite ont été ramenés à néant.

Répartition et juste valeur des actifs des régimes

Les actifs de nos régimes de retraite et autres avantages futurs du personnel sont évalués à la juste valeur de manière récurrente. Les fourchettes de répartition des actifs, les répartitions réelles moyennes pondérées des actifs et la juste valeur des actifs de nos principaux régimes au 31 octobre 2024 et 2023 se présentaient comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | 2024 | | | | | 2023 | | | | |
|------------------------------------|------------------|------------|----------|-----------|----------|------------------|------------|----------|-----------|----------|
| | Fourchette cible | % du total | Cotés | Non cotés | Total | Fourchette cible | % du total | Cotés | Non cotés | Total |
| Titres de participation | 15-40 % | 22 % | 1 060 \$ | 852 \$ | 1 912 \$ | 15-40 % | 20 % | 925 \$ | 663 \$ | 1 588 \$ |
| Placements à revenu fixe | 40-55 % | 49 % | 96 | 4 467 | 4 563 | 40-60 % | 49 % | 168 | 3 855 | 4 023 |
| Autres stratégies | 10-35 % | 29 % | - | 2 681 | 2 681 | 10-40 % | 31 % | - | 2 537 | 2 537 |
| | | 100 % | 1 156 \$ | 8 000 \$ | 9 156 \$ | | 100 % | 1 093 \$ | 7 055 \$ | 8 148 \$ |

Au 31 octobre 2024 et 2023, aucun actif des régimes n'était directement sous forme de titres de la Banque ou de ceux de ses parties liées. Notre principal régime canadien ne détenait, par voie de fonds communs, aucune de nos actions ordinaires et de nos titres à revenu fixe au 31 octobre 2024 et 2023. Les régimes ne détiennent aucune propriété que nous occupons ni aucun autre actif que nous utilisons.

Sensibilité des hypothèses

Le tableau ci-dessous présente les moyennes pondérées des hypothèses clés pour 2024 utilisées pour mesurer l'obligation au titre des prestations définies de nos principaux régimes. L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau ci-après doit être utilisée avec prudence, car ses résultats sont hypothétiques et les variations de chacune des hypothèses clés pourraient ne pas être linéaires. La sensibilité de chaque variable clé a été calculée indépendamment de l'incidence des variations des autres variables clés. Dans les faits, des variations peuvent survenir dans plusieurs hypothèses clés simultanément, ce qui amplifierait ou réduirait certaines sensibilités.

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Obligation au titre des prestations définies | |
|---|--|--|
| | Régimes de retraite | Régimes d'autres avantages futurs du personnel |
| Taux d'actualisation (%) | 4,9 | 4,8 |
| Effet : hausse de 1 % (\$) | (839)\$ | (73)\$ |
| baisse de 1 % (\$) | 1 037 | 86 |
| Taux de croissance de la rémunération (%) | 2,1 | s. o. |
| Effet : hausse de 0,25 % (\$) | 37 \$ | s. o. |
| baisse de 0,25 % (\$) | (36) | s. o. |
| Mortalité | | |
| Effet : espérance de vie diminuée de 1 an (\$) | 154 \$ | 20 \$ |
| espérance de vie augmentée de 1 an (\$) | (157) | (20) |
| Taux tendanciel présumé du coût global des soins de santé (%) | s. o. | 4,8 ¹ |
| Effet : hausse de 1 % (\$) | s. o. | 29 \$ |
| baisse de 1 % (\$) | s. o. | (29) |

¹ Le taux devrait se stabiliser à 4,00 % en 2021 et pour les années subséquentes.

s. o. - sans objet

Profil des échéances

La durée de l'obligation au titre des prestations définies de nos principaux régimes est comme suit :

| (en années) | 2024 | 2023 |
|--|-------------|------|
| Régimes de retraite canadiens | 13,0 | 12,1 |
| Régimes de retraite américains | 7,5 | 7,2 |
| Régimes d'autres avantages futurs du personnel canadiens | 11,7 | 11,2 |

Flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous présente les paiements en trésorerie que nous avons faits au cours de l'exercice relativement aux régimes d'avantages futurs du personnel :

| (en millions de dollars canadiens) | Régimes de retraite | | Régimes d'autres avantages futurs du personnel | |
|---|---------------------|--------|--|-------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Cotisations nettes (remboursement net) aux régimes à prestations définies | (25)\$ | 7 \$ | - \$ | - \$ |
| Cotisations aux régimes à cotisations définies | 290 | 271 | - | - |
| Prestations versées directement aux retraités | 50 | 43 | 45 | 45 |
| | 315 \$ | 321 \$ | 45 \$ | 45 \$ |

Nos meilleures estimations des cotisations et des prestations que nous prévoyons verser directement aux retraités dans l'exercice se terminant le 31 octobre 2025 sont d'environ 43 millions de dollars pour nos régimes de retraite à prestations définies et de 45 millions pour nos régimes d'autres avantages futurs du personnel. Les versements de prestations de nos régimes de retraite à prestations définies et régimes d'autres avantages futurs du personnel aux retraités sont estimés à 586 millions pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2025.

Note 23 : Impôts sur le résultat

Nous présentons notre charge d'impôts sur le résultat dans notre état consolidé des résultats en fonction des opérations comptabilisées dans nos états financiers consolidés, quelle que soit la date à laquelle elles sont constatées aux fins des impôts sur le résultat, sauf dans le cas du rapatriement des résultats non distribués de nos filiales, tel que nous le mentionnons ci-après.

En outre, nous comptabilisons la charge ou le recouvrement d'impôts dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres lorsque les impôts portent sur des montants constatés dans les autres éléments du résultat global ou dans ces capitaux propres. Par exemple, la charge (le recouvrement) d'impôts découlant des profits (pertes) de couverture relatifs à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger est comptabilisée dans nos profits (pertes) nets dans notre état consolidé du résultat global à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger.

L'impôt exigible correspond au montant d'impôts sur le résultat à recouvrer (à payer) à l'égard de la perte (du bénéfice) imposable de l'exercice. Les impôts différés sont comptabilisés en fonction des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et celle des passifs à des fins comptables et fiscales. Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'impôt qui devraient s'appliquer au moment où les différences temporaires s'inverseront. Les variations des actifs et passifs d'impôt différé découlant d'un changement de taux d'impôt sont comptabilisées en résultat durant la période au cours de laquelle le nouveau taux est pratiquement en vigueur, sauf si l'impôt découle d'une transaction ou d'un événement constatés soit dans les autres éléments du résultat global, soit directement dans les capitaux propres. Les impôts exigibles et différés ne peuvent être compensés que s'ils sont prélevés par la même administration fiscale, proviennent de la même entité ou du même groupe d'entités, et que la Banque a un droit juridique d'opérer compensation.

Les actifs d'impôt différé comprennent un montant de 20 millions de dollars (6 millions au 31 octobre 2023) lié au report prospectif de pertes fiscales canadiennes et un montant de 3 millions (7 millions au 31 octobre 2023) lié aux reports prospectifs de pertes fiscales américaines et aux crédits d'impôt, qui expirera en diverses tranches au cours des années d'imposition aux États-Unis de 2024 à 2044. Selon les éléments probants disponibles, dont les projections de la direction au sujet des revenus, nous sommes d'avis qu'il est probable que nos activités commerciales généreront suffisamment de bénéfice imposable pour soutenir ces actifs d'impôt différé. Le montant de l'impôt sur les différences temporaires ainsi que des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été constaté dans notre bilan consolidé est de 947 millions au 31 octobre 2024 (1 018 millions au 31 octobre 2023), dont une tranche de 53 millions (74 millions en 2023) est censée expirer d'ici cinq ans. Aucun actif d'impôt différé n'a été constaté à l'égard de ces éléments étant donné qu'il est improbable qu'un tel avantage se réalise.

Les revenus que nous gagnons par l'entremise de nos filiales à l'étranger et de nos succursales à l'étranger sont généralement assujettis aux impôts à payer des pays où ces succursales mènent leurs activités. Le Canada perçoit également des impôts sur les revenus que nous gagnons par l'entremise de nos succursales à l'étranger et un crédit est accordé pour certains impôts étrangers payés sur ces revenus. Si nous devions rapatrier les résultats non distribués de certaines filiales à l'étranger, nous serions tenus de payer de l'impôt sur certains de ces montants. Comme le rapatriement de tels bénéfices n'est pas envisagé dans un avenir prévisible, nous n'avons pas comptabilisé le passif d'impôt différé s'y rapportant. Au 31 octobre 2024, les différences temporaires imposables liées au rapatriement des bénéfices attribuables aux participations dans certaines filiales, succursales et entreprises associées à l'étranger et à certaines participations dans des coentreprises, pour lesquelles des passifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés, totalisaient 27 milliards de dollars (24 milliards au 31 octobre 2023).

Charge d'impôts sur le résultat

| (en millions de dollars canadiens) | 2024 | 2023 |
|--|-----------------|-----------------|
| État consolidé des résultats | | |
| Impôts exigibles | | |
| Charge d'impôts sur le résultat pour l'exercice à l'étude | 2 055 \$ | 2 220 \$ |
| Ajustements pour les exercices précédents | - | (2) |
| Impôts différés | | |
| Origine et renversement des différences temporaires | 150 | (687) |
| Incidence des changements des taux d'impôt | 3 | (21) |
| | 2 208 | 1 510 |
| Autres éléments du résultat global et capitaux propres | | |
| Charge (recouvrement) d'impôts découlant de : | | |
| Profits (pertes) latents sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 79 | (35) |
| Reclassement, dans le résultat, de (profits) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | (31) | (11) |
| Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie | 966 | (576) |
| Reclassement, dans le résultat/l'écart d'acquisition, de pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie | 536 | 366 |
| (Pertes) latentes sur la couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger | (38) | (90) |
| Profits latents sur les titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 3 | - |
| (Pertes) sur la réévaluation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel | 1 | 24 |
| (Pertes) sur la réévaluation du risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur | (242) | (103) |
| Rémunération fondée sur des actions | (4) | 4 |
| | 1 270 | (421) |
| Total de la charge d'impôts sur le résultat | 3 478 \$ | 1 089 \$ |

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Composantes du total de la charge d'impôts sur le résultat

| (en millions de dollars canadiens) | 2024 | 2023 |
|---|-----------------|-----------------|
| Au Canada : Impôts exigibles | | |
| Palier fédéral | 813 \$ | 509 \$ |
| Palier provincial | 453 | 278 |
| | 1 266 | 787 |
| Au Canada : Impôts différés | | |
| Palier fédéral | 133 | (475) |
| Palier provincial | 74 | (261) |
| | 207 | (736) |
| Total des impôts au Canada | 1 473 | 51 |
| À l'étranger : Impôts exigibles | 1 764 | 933 |
| Impôts différés | 241 | 105 |
| Total des impôts à l'étranger | 2 005 | 1 038 |
| Total de la charge d'impôts sur le résultat | 3 478 \$ | 1 089 \$ |

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Rapprochement du taux d'impôt prévu par la loi

Le tableau suivant présente un rapprochement entre, d'une part, nos taux d'impôt prévus par la loi et les impôts sur le résultat qui seraient exigibles à ces taux et, d'autre part, les taux d'impôt effectifs et le montant de la charge d'impôts sur le résultat que nous avons comptabilisé dans notre état consolidé des résultats :

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2024 | | 2023 | |
|---|-----------------|---------------|-----------------|---------------|
| Impôts sur le résultat au taux d'impôt prévu par la loi combiné du Canada et des provinces | 2 651 \$ | 27,8 % | 1 654 \$ | 27,8 % |
| Augmentation (diminution) en raison des éléments suivants : | | | | |
| Revenu tiré de titres exonéré d'impôt | (45) | (0,5) | (265) | (4,5) |
| Activités à l'étranger assujetties à des taux d'impôt différents | (365) | (3,8) | (233) | (4,0) |
| Changement du taux d'impôt pour impôts différés | 3 | - | - | - |
| Bénéfice attribuable aux participations dans des entreprises associées et des coentreprises | (36) | (0,3) | (31) | (0,5) |
| Incidence nette de certaines mesures fiscales canadiennes | - | - | 371 | 6,3 |
| Autres | - | - | 14 | 0,3 |
| Charge d'impôts sur le résultat dans l'état consolidé des résultats et taux d'impôt effectif | 2 208 \$ | 23,2 % | 1 510 \$ | 25,4 % |

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Au cours de l'exercice 2023, le gouvernement canadien a adopté un projet de loi se rapportant à des mesures fiscales qui s'appliquent à certaines sociétés canadiennes faisant partie d'un groupe de banques ou d'assureurs-vie, dont un impôt ponctuel de 15 % (appelé dividende pour la relance du Canada) calculé en fonction du revenu imposable moyen pour les années d'imposition 2020 et 2021, duquel est retranchée une exemption de 1 milliard de dollars, payable en versements égaux sur une période de cinq ans. Le projet de loi prévoit également une augmentation permanente du taux d'impôt de 1,5 % qui est calculée sur le revenu imposable supérieur à 100 millions de dollars (en vigueur pour les années d'imposition se terminant après le 7 avril 2022 et calculé proportionnellement pour la première année). À l'exercice 2023, nous avons comptabilisé une charge d'impôt ponctuelle de 371 millions sous forme de charge d'impôt, dont un montant de 312 millions lié au dividende pour la relance du Canada et un montant de 59 millions lié à l'incidence de l'augmentation de 1,5 % du taux d'impôt calculée proportionnellement sur l'année d'imposition 2022, déduction faite de la réévaluation connexe du montant net de nos actifs d'impôt différé.

Composantes des soldes d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)

| | Actifs nets au 1 ^{er} novembre 2023 | Économie (charge) inscrite à l'état des résultats | Économie (charge) inscrite dans les capitaux propres | Change et autres | Actifs nets au 31 octobre 2024 |
|--|--|--|---|---------------------|--------------------------------------|
| Actifs (passifs) d'impôt différé | | | | | |
| Provision pour pertes sur créances | 893 \$ | 449 \$ | - \$ | 1 \$ | 1 343 \$ |
| Avantages futurs du personnel | 264 | 3 | 15 | - | 282 |
| Rémunération différée | 783 | (35) | - | 1 | 749 |
| Autres éléments du résultat global | 522 | - | (298) | - | 224 |
| Bureaux et matériel | (343) | (136) | - | (1) | (480) |
| Prestations de retraite | (395) | 73 | (16) | - | (338) |
| Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles | (913) | 107 | - | 1 | (805) |
| Valeurs mobilières | 987 | (119) | - | (1) | 867 |
| Autres | 1 606 | (495) ¹ | 4 | 66 | 1 181 |
| Actifs (passifs) d'impôt différé nets | 3 404 \$ | (153)\$ | (295)\$ | 67 \$ | 3 023 \$ |
| Comprenant les éléments suivants : | | | | | |
| Actifs d'impôt différé | 3 420 \$ | | | | 3 024 \$ |
| Passifs d'impôt différé | (16) | | | | (1) |
| Actifs (passifs) d'impôt différé nets | 3 404 \$ | | | | 3 023 \$ |

(en millions de dollars canadiens)

| | Actifs nets au 1 ^{er} novembre 2022 | Acquisition de Bank of the West | Économie (charge) inscrite à l'état des résultats | Économie (charge) inscrite dans les capitaux propres | Change et autres | Actifs nets au 31 octobre 2023 |
|--|--|------------------------------------|--|---|---------------------|--------------------------------------|
| Actifs (passifs) d'impôt différé | | | | | | |
| Provision pour pertes sur créances | 605 \$ | 96 \$ | 182 \$ | - \$ | 10 \$ | 893 \$ |
| Avantages futurs du personnel | 256 | - | 21 | (14) | 1 | 264 |
| Rémunération différée | 708 | 115 | (50) | - | 10 | 783 |
| Autres éléments du résultat global | 573 | - | - | (51) | - | 522 |
| Bureaux et matériel | (511) | (179) | 359 | - | (12) | (343) |
| Prestations de retraite | (370) | 25 | (41) | (9) | - | (395) |
| Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles | (244) | (767) | 134 | - | (36) | (913) |
| Valeurs mobilières | 142 | 1 086 | (286) | - | 45 | 987 |
| Autres | 281 | 897 ² | 389 ³ | (3) | 42 | 1 606 |
| Actifs (passifs) d'impôt différé nets | 1 440 \$ | 1 273 \$ | 708 \$ | (77) \$ | 60 \$ | 3 404 \$ |
| Comprenant les éléments suivants : | | | | | | |
| Actifs d'impôt différé | 1 542 \$ | | | | | 3 420 \$ |
| Passifs d'impôt différé | (102) | | | | | (16) |
| Actifs (passifs) d'impôt différé nets | 1 440 \$ | | | | | 3 404 \$ |

¹ Ce poste englobe l'incidence fiscale du renversement de la provision pour frais juridiques comptabilisée relativement à la poursuite décrite à la note 25.

² Ce poste englobe l'incidence fiscale des revenus différés et des ajustements relatifs à la méthode de l'acquisition en ce qui concerne notre acquisition de Bank of the West.

³ Ce poste englobe l'incidence fiscale des swaps de taux d'intérêt et des valeurs mobilières que nous avons achetées pour atténuer l'effet des variations des taux d'intérêt à l'égard de notre acquisition de Bank of the West (il y a lieu de se reporter à la note 10 pour de plus amples renseignements) et l'incidence fiscale des actifs locatifs.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Les autorités fiscales du Canada ont produit un avis de nouvelle cotisation visant des impôts et des intérêts additionnels d'un montant d'environ 1 465 millions de dollars relatifs à certains dividendes de sociétés canadiennes enregistrées de 2011 à 2018. Dans le cadre de ces réévaluations, la déduction pour dividendes avait été refusée du fait que les dividendes avaient été reçus dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ». En général, les règles fiscales qu'avaient évoquées les autorités fiscales du Canada ont été abordées de manière prospective dans les budgets fédéraux de 2015 et de 2018 du Canada. Nous avons déposé des avis d'appel auprès de la Cour de l'impôt du Canada et l'affaire fait l'objet d'un litige. Nous demeurons convaincus que la position adoptée dans nos déclarations fiscales était adéquate et entendons contester tous les avis de nouvelle cotisation. Cependant, si cette procédure n'aboutit pas, la charge additionnelle pourrait avoir une incidence néfaste sur notre bénéfice net.

Note 24 : Bénéfice par action

Nous calculons le bénéfice de base par action en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Banque, après avoir déduit les dividendes à payer sur les actions privilégiées et les distributions à payer sur les autres instruments de capitaux propres, par le nombre moyen quotidien d'actions ordinaires entièrement payées et en circulation au cours de l'exercice.

Le bénéfice dilué par action est calculé de la même manière si ce n'est des ajustements qui sont apportés afin de rendre compte de l'effet dilutif des instruments qui peuvent être convertis en nos actions ordinaires.

Le tableau suivant présente notre bénéfice de base et dilué par action :

| Bénéfice de base par action ordinaire (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2024 | 2023 |
|---|----------|----------|
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Banque | 7 318 \$ | 4 425 \$ |
| Dividendes sur les actions privilégiées et distributions sur les autres instruments de capitaux propres | (386) | (331) |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires | 6 932 \$ | 4 094 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers) | 727 738 | 709 364 |
| Bénéfice de base par action ordinaire (en dollars canadiens) | 9,52 \$ | 5,77 \$ |
| Bénéfice dilué par action ordinaire (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2024 | 2023 |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires | 6 932 \$ | 4 094 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers) | 727 738 | 709 364 |
| Effet des instruments dilutifs | | |
| Options sur actions pouvant éventuellement être exercées ¹ | 3 556 | 4 440 |
| Actions ordinaires pouvant éventuellement être rachetées | (2 759) | (3 289) |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après dilution (en milliers) | 728 535 | 710 515 |
| Bénéfice dilué par action ordinaire (en dollars canadiens) | 9,51 \$ | 5,76 \$ |

¹ En calculant le bénéfice dilué par action ordinaire, nous avons exclu le nombre moyen d'options sur actions en cours, soit 3 220 995, dont le prix d'exercice moyen était de 130,33 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 (2 204 402, dont le prix d'exercice moyen était de 135,69 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2023), puisque le prix moyen par action à chacun des deux exercices n'était pas supérieur au prix d'exercice.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Note 25 : Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons divers types de contrats aux termes desquels nous pourrions devoir effectuer des paiements pour rembourser une perte à une contrepartie si un tiers ne s'acquitte pas de ses obligations conformément aux conditions d'un contrat ou n'effectue pas les paiements au moment prévu par les modalités d'un instrument de crédit, et les contrats en vertu desquels nous fournissons des garanties indirectes à l'égard des obligations d'une autre partie, lesquels contrats sont tous considérés comme des garanties.

Les garanties qui sont admissibles en tant qu'instruments dérivés sont constatées conformément à la méthode suivie pour les instruments dérivés (se reporter à la note 8). Dans le cas de celles qui ne sont pas admissibles en tant qu'instruments dérivés, une obligation est initialement constatée à sa juste valeur, qui correspond généralement aux honoraires reçus. Ensuite, les garanties sont évaluées au plus élevé de la juste valeur initiale moins l'amortissement visant à constater tout revenu d'honoraires gagné sur la période, et de notre meilleure estimation du montant requis pour régler l'obligation. Toute variation du passif est portée à notre état consolidé des résultats.

Nous prenons divers types d'engagements, dont ceux découlant d'instruments de crédit hors bilan, tels que des concours de trésorerie, des lettres de crédit, des swaps sur défaillance et des crédits fermes, afin de répondre aux besoins financiers de nos clients. De tels engagements comprennent les contrats en vertu desquels nous pourrions devoir effectuer des paiements à une contrepartie, à la suite de changements dans la valeur d'un actif, d'un passif ou d'un titre de participation détenu par la contrepartie, en raison des variations d'un taux d'intérêt ou d'un cours de change sous-jacent ou d'une autre variable. Le montant contractuel de nos engagements représente le montant non actualisé maximal, avant tout montant qui pourrait être recouvré en vertu de dispositions prévoyant un recours ou la constitution d'une sûreté. Les sûretés exigées relativement à ces instruments sont généralement conformes aux sûretés que nous exigeons pour les prêts.

La grande majorité de ces engagements arrivent à échéance avant d'avoir été utilisés. Par conséquent, le montant contractuel total peut ne pas être représentatif du financement qui sera vraisemblablement requis dans le cadre de ces engagements.

Nous nous efforçons de limiter notre exposition au risque de crédit en ne traitant qu'avec des contreparties que nous considérons comme solvables et nous gérons notre risque de crédit lié à ces instruments selon le même processus de gestion du risque de crédit que nous appliquons aux prêts et aux autres formes de crédit.

Le tableau ci-dessous présente les montants maximaux à payer relativement à nos divers engagements :

| (en millions de dollars canadiens) | 2024 | 2023 |
|---|-------------------|------------|
| Garanties financières | | |
| Lettres de crédit de soutien | 30 523 \$ | 29 656 \$ |
| Swaps sur défaillance ¹ | 16 211 | 10 010 |
| Autres instruments de crédit | | |
| Concours de trésorerie | 18 224 | 18 805 |
| Crédits documentaires et lettres de crédit commerciales | 1 893 | 1 763 |
| Crédits fermes ² | 230 689 | 218 094 |
| Autres engagements ³ | 10 093 | 9 947 |
| Total | 307 633 \$ | 288 275 \$ |

¹ La juste valeur des dérivés connexes figurant au bilan consolidé était de 8 millions de dollars au 31 octobre 2024 (3 millions au 31 octobre 2023).

² Les crédits fermes ne tiennent pas compte des marges de crédit personnelles ni des cartes de crédit que nous pouvons annuler sans condition à notre entière discrétion.

³ Les autres engagements comprennent 4 511 millions de dollars au 31 octobre 2024 (5 611 millions au 31 octobre 2023) de participations en syndicats financiers qui ont été offertes, mais qui n'ont pas encore été acceptées par l'emprunteur.

Garanties financières

Les lettres de crédit de soutien représentent notre engagement à effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients, si ces derniers ne sont pas en mesure d'effectuer les paiements requis ou d'exécuter d'autres engagements contractuels. La majorité de ces engagements ont un terme d'au plus un an. Les sûretés exigées relativement aux lettres de crédit de soutien et aux cautionnements sont conformes aux sûretés que nous exigeons pour les prêts. Les lettres de crédit de soutien et les cautionnements bancaires comprennent notre cautionnement direct de la dette d'une filiale envers un tiers.

Les swaps sur défaillance position vendeur exigent que nous indemnisons une contrepartie par suite d'un incident de crédit lié à un engagement de référence, comme une obligation ou un prêt. La durée de ces contrats varie de moins de un an à plus de dix ans. Il y a lieu de se reporter à la note 8 pour obtenir d'autres détails à ce sujet.

Autres instruments de crédit

Les concours de trésorerie sont fournis à des PCAA qui sont administrés par nous, et constituent une source de financement de substitution lorsque les marchés du PCAA sont inaccessibles. Les modalités des concours de trésorerie ne nous obligent pas à avancer des sommes aux programmes en question en cas d'insolvabilité de l'emprunteur. La durée moyenne de ces concours de trésorerie est d'environ un an à cinq ans.

Les crédits documentaires et les lettres de crédit commerciales représentent notre consentement à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités.

Les crédits fermes représentent notre engagement à mettre à la disposition d'un client, sous réserve de certaines conditions, des crédits sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'un terme déterminés.

Les autres engagements comprennent des engagements aux termes desquels nous finançons des fonds de capital-investissement externes et de titres de participation et de créance à la valeur de marché au moment où les fonds sont prélevés aux termes d'engagements. De plus, nous agissons à titre de preneur ferme pour certaines nouvelles émissions dans le cadre desquelles nous achetons, seuls ou de concert avec un consortium d'institutions financières, la nouvelle émission afin de la revendre aux investisseurs.

Conventions d'indemnisation

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons diverses conventions prévoyant des indemnisations générales. Ces indemnisations ont habituellement trait à la vente d'actifs, des placements de titres, des contrats de service, des contrats des administrateurs, des contrats d'adhésion, des accords de compensation, des contrats sur instruments dérivés et des contrats de location. Nous estimons que, d'après les résultats passés, le risque de perte est minime.

Garanties fournies à des bourses et à des chambres de compensation

Nous sommes membre de plusieurs bourses de valeurs mobilières, de marchés à terme et de contreparties centrales. L'adhésion à certaines de ces organisations pourrait nous obliger à nous acquitter d'une quote-part des pertes de celles-ci si un autre membre manque à ses engagements. Il est difficile d'estimer notre risque maximal aux termes de tels contrats puisque cela exigerait d'évaluer les réclamations futures qui pourraient nous être faites par suite d'événements qui ne se sont pas encore produits. Nous estimons que, d'après les résultats passés, le risque de perte importante est minime.

Actifs cédés en garantie et garanties

Dans le cours normal des activités, nous exerçons des activités de négociation, d'octroi de crédit et d'emprunt dans le cadre desquelles nous devons céder des actifs en garantie ou de fournir des garanties. Les transactions portant sur le nantissement et les garanties sont généralement effectuées selon les modalités courantes et d'usage dans le cadre de ces activités. S'il n'y a pas de défaut, les valeurs mobilières ou leurs équivalents doivent être remis par le créancier au moment où l'obligation est remplie.

Les tableaux suivants font état de nos actifs cédés en garantie et de nos garanties, des parties auxquelles ils ont été cédés et des activités auxquelles ils se rapportent :

| (en millions de dollars canadiens) | 2024 | 2023 |
|---|-------------------|------------|
| Actifs de la Banque | | |
| Trésorerie et montants à recevoir d'autres banques | 80 \$ | 125 \$ |
| Valeurs mobilières ¹ | 139 553 | 114 407 |
| Prêts | 71 419 | 94 442 |
| Autres actifs | 10 314 | 10 596 |
| | 221 366 | 219 570 |
| Actifs de tiers² | | |
| Actifs reçus en garantie et disponibles à la vente ou à la remise en garantie | 195 071 | 191 148 |
| Moins : Actifs donnés en garantie non disponibles à la vente ou à la remise en garantie | (45 087) | (46 331) |
| | 149 984 | 144 817 |
| Total des actifs cédés en garantie et des garanties | 371 350 \$ | 364 387 \$ |

| (en millions de dollars canadiens) | 2024 | 2023 |
|--|-------------------|------------|
| Ventilation des actifs cédés en garantie et des garanties | | |
| Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires | 26 203 \$ | 18 096 \$ |
| Administrations publiques étrangères et banques centrales | 46 | 89 |
| Obligations relatives à des titres vendus à découvert | 35 030 | 43 774 |
| Obligations relatives à des titres mis en pension | 97 878 | 92 549 |
| Emprunt et prêt de titres ³ | 99 405 | 87 136 |
| Transactions sur instruments dérivés | 19 224 | 14 983 |
| Titrisation | 23 739 | 27 058 |
| Obligations sécurisées | 27 235 | 29 802 |
| Autres ⁴ | 42 590 | 50 900 |
| Total des actifs cédés en garantie et des garanties | 371 350 \$ | 364 387 \$ |

¹ Comprend des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH de 5 492 millions de dollars qui sont classés dans les prêts dans notre bilan consolidé (4 481 millions au 31 octobre 2023).

² Comprennent les titres figurant au bilan pris en pension ou empruntés ainsi que d'autres garanties hors bilan qui ont été obtenues.

³ Comprend des emprunts et des prêts de titres figurant hors bilan.

⁴ Comprend les actifs de 21 235 millions de dollars qui ont été donnés en garantie dans le cadre des activités de la FHLB (41 510 millions au 31 octobre 2023).

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Engagements sur bail

Nous avons conclu un certain nombre de contrats non résiliables de location de bureaux et de matériel. Les contrats de location conclus à l'égard du matériel informatique et des logiciels se limitent généralement à un terme. Les baux signés, mais non encore en vigueur totalisaient 80 millions de dollars au 31 octobre 2024 (94 millions au 31 octobre 2023).

Provisions et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, nous avons une obligation juridique ou implicite, telle qu'un engagement contractuel ou une obligation juridique ou autre, si nous pouvons en estimer le montant de façon fiable et s'il est probable que nous devons nous acquitter de cette obligation. Nous constatons une provision comme étant le montant qui reflète notre meilleure estimation de la somme requise pour régler l'obligation à la date de clôture, en tenant compte à cette fin des risques et incertitudes la concernant. Les provisions sont comptabilisées dans les autres passifs à notre bilan consolidé. Un passif éventuel est une obligation potentielle qui pourrait résulter d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs qui ne sont pas totalement sous notre contrôle. Le tableau ci-dessous ne tient compte d'aucun passif éventuel.

Poursuites judiciaires

La Banque et ses filiales sont parties à des poursuites judiciaires, dont des enquêtes réglementaires, dans le cours normal des activités. Nous examinons régulièrement l'état de ces poursuites et établissons des dispositions lorsque, à notre avis, il est probable que nous subirons une perte et que le montant peut être estimé de façon fiable. Les provisions de la Banque représentent nos meilleures estimations qui reposent sur l'information actuellement disponible afférente aux poursuites pour lesquelles des estimations peuvent être formulées. Toutefois, les provisions constituées par la Banque peuvent différer sensiblement des pertes réelles subies en raison notamment de ce qui suit : l'incertitude inhérente quant aux diverses issues potentielles de ces poursuites; les diverses étapes des procédures; l'existence de nombreux défendeurs nommés dont la part de responsabilité n'a peut-être pas encore été établie; des points en suspens dans le cadre de telles poursuites, dont certains pourraient faire intervenir de nouvelles théories et interprétations; le fait que les procédures sous-jacentes évolueront dans le temps; et ces poursuites peuvent mener à des dommages-intérêts très importants ou indéterminés. Bien qu'il soit intrinsèquement difficile de prévoir l'issue finale de ces poursuites, d'après nos connaissances actuelles, nous ne nous attendons pas à ce que l'issue de ces poursuites, individuellement ou globalement, ait un effet négatif important sur la situation financière consolidée ou sur les résultats d'exploitation de la Banque. Cependant, en raison des facteurs qui précèdent et d'autres incertitudes inhérentes à un litige ou à des questions d'ordre réglementaire, il est possible que la résolution ultime des poursuites judiciaires ou des enquêtes réglementaires puisse avoir une incidence significative sur la situation financière consolidée de la Banque ou sur ses résultats d'exploitation pour l'une ou l'autre des périodes de présentation de l'information financière.

BMO Bank National Association (BBNA), auparavant BMO Harris Bank N.A, société remplaçante de M&I Marshall and Ilsley Bank (M&I), a été nommée défenderesse dans une poursuite déposée devant le tribunal de la faillite américain (US Bankruptcy Court) du district du Minnesota (le tribunal de la faillite) en lien avec une combine à la Ponzi mise en place par Thomas J. Petters et certaines personnes et entités affiliées (collectivement, Petters). La poursuite intentée par un fiduciaire dans le cadre d'une procédure de faillite contre certaines entités Petters alléguait que M&I (et une banque que celle-ci a absorbée) a contribué à faciliter la combine à la Ponzi menée par Petters entre 1999 et 2008. Le 8 novembre 2022, un jury a ordonné à BBNA de verser des dommages-intérêts d'environ 564 millions de dollars américains. Le 27 juin 2023, BBNA a déposé son avis d'appel à la cour d'appel des États-Unis pour le huitième circuit (*United States Court of Appeals for the Eighth Circuit*) pour contester le verdict du jury et le montant accordé. Le 22 août 2023, le tribunal de première instance a accordé au demandeur un montant d'environ 483 millions de dollars américains en intérêts antérieurs au jugement et a ordonné à BBNA de payer des intérêts postérieurs au jugement sur le montant accordé par le jury de 4,74 % et sur les intérêts antérieurs au jugement de 5,26 %. Le 12 septembre 2024, la cour d'appel a renversé la décision du tribunal, alléguant que BBNA possédait une défense juridique valable faisant en sorte que la réclamation du fiduciaire n'a pas été prise en considération. La cour d'appel a enjoint le tribunal de rendre un jugement afférent à BBNA. Par suite de cette décision et conformément aux normes comptables qui s'appliquent, BMO a renversé sa provision de 1 190 millions (875 millions après impôts), composée de charges autres que d'intérêts au poste autres de 594 millions et de charges d'intérêts au poste autres passifs de 596 millions. Le 24 octobre 2024, le demandeur a déposé une requête demandant à la cour d'appel de revoir le jugement rendu en faveur de BBNA. Le 14 novembre 2024, la cour d'appel a rejeté cette requête.

Charges de restructuration et indemnités de départ

Les provisions au titre des charges de restructuration et des indemnités de départ se rapportent à l'intégration de Bank of the West et aux efficacités opérationnelles accrues à l'échelle de l'entreprise. Il s'agit de notre meilleure estimation du montant qui sera ultimement payé.

Ce qui suit indique l'évolution du solde des provisions au cours des exercices indiqués :

| (en millions de dollars canadiens) | 2024 | | | 2023 | | |
|---|---|------------------|----------|---|------------------|----------|
| | Restructuration et indemnités de départ | Frais juridiques | Total | Restructuration et indemnités de départ | Frais juridiques | Total |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 335 \$ | 1 243 \$ | 1 578 \$ | 109 \$ | 1 168 \$ | 1 277 \$ |
| Nouvelles provisions ou hausse des provisions | 101 | 67 | 168 | 388 | 188 | 576 |
| Provisions affectées | (210) | (19) | (229) | (142) | (116) | (258) |
| Montants repris | (59) | (1 196) | (1 255) | (27) | (11) | (38) |
| Change et autres | (3) | - | (3) | 7 | 14 | 21 |
| Solde à la clôture de l'exercice | 164 \$ | 95 \$ | 259 \$ | 335 \$ | 1 243 \$ | 1 578 \$ |

Note 26 : Segmentation opérationnelle et géographique

Groupes d'exploitation

Nous exerçons nos activités par l'entremise de trois groupes d'exploitation, chacun d'eux ayant un mandat distinct. Nos groupes d'exploitation reflètent notre structure organisationnelle et notre structure de gestion et, par conséquent, il se peut que ces groupes et les résultats qui leur sont attribués ne puissent être comparés à ceux d'autres entreprises de services financiers. Nous évaluons les résultats de nos groupes d'exploitation en utilisant des mesures comptables et ajustées comme le bénéfice net, la croissance des revenus, le rendement des capitaux propres, le ratio des charges autres que d'intérêts au revenu (ou ratio d'efficacité) ainsi que le levier d'exploitation avant amortissement. L'acquisition de Bank of the West a été prise en compte dans les résultats des groupes d'exploitations PE États-Unis et BMO GP.

Services bancaires Particuliers et entreprises

Le groupe d'exploitation PE est constitué de deux unités d'exploitation : Services bancaires PE au Canada (PE Canada) et Services bancaires PE aux États-Unis (PE États-Unis).

Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada

PE Canada offre une gamme complète de produits et de services financiers à près de huit millions de clients. Les Services bancaires Particuliers et entreprises offrent des solutions financières grâce à un réseau de plus de 900 succursales, de centres contact clientèle, de plateformes de services bancaires numériques et d'un réseau de plus de 3 200 guichets automatiques. Les Services bancaires aux entreprises offrent des services à nos clients partout au Canada, ainsi qu'une expertise sectorielle et industrielle en plus d'une présence locale.

Services bancaires Particuliers et entreprises aux États-Unis

PE États-Unis fournit des produits et services financiers à quatre millions de clients. Les Services bancaires Particuliers et entreprises proposent des solutions financières grâce à un réseau de près de 1 000 succursales, de centres contact clientèle, de plateformes de services bancaires numériques et d'un réseau de plus de 40 000 guichets automatiques. Les Services bancaires aux entreprises répondent aux besoins des clients partout aux États-Unis et offrent une expertise sectorielle et industrielle en plus d'une présence locale.

BMO Gestion de patrimoine

BMO GP sert une grande diversité de segments de clientèle, qui vont du marché grand public aux clients à valeur nette très élevée et aux clients institutionnels, et propose un large éventail de produits et services de gestion de patrimoine, y compris des produits d'assurance.

BMO Marchés des capitaux

BMO MC offre une gamme complète de produits et services aux grandes entreprises, aux institutions et aux administrations publiques. Dans nos secteurs Banque d'affaires et services bancaires aux sociétés et Marchés mondiaux, environ 2 700 professionnels exercent leurs activités dans 30 emplacements répartis dans le monde.

Services d'entreprise

Les Services d'entreprise comprennent les unités fonctionnelles et l'unité Technologie et opérations (T&O). Les unités fonctionnelles offrent à l'échelle de l'entreprise une expertise et un soutien en matière de gouvernance dans plusieurs domaines, dont la planification stratégique, la gestion des risques, les finances, la conformité aux lois et à la réglementation, les ressources humaines, les communications, la commercialisation, les opérations immobilières et l'approvisionnement. T&O assure la conception, la surveillance, la gestion et le maintien de la gouvernance en matière de technologie de l'information, y compris les données et l'analyse, ainsi que la prestation de services de cybersécurité et de services opérationnels.

Les coûts des services des unités fonctionnelles et de T&O sont en grande partie transférés aux trois groupes d'exploitation (Services bancaires PE, BMO GP et BMO MC), tout montant restant étant conservé dans les résultats des Services d'entreprise. Par conséquent, les résultats des Services d'entreprise reflètent en grande partie l'incidence du reste des charges non attribuées, les activités touchant la trésorerie résiduelle, et l'élimination des ajustements d'imposition comparable. Nous revoyons nos méthodes de ventilation des charges annuellement et les mettons à jour au besoin.

Base de présentation

La présentation des résultats de ces groupes d'exploitation est fondée sur nos systèmes internes de communication de l'information financière. Les méthodes comptables utilisées par ces groupes sont généralement les mêmes que celles employées pour la préparation de nos états financiers consolidés, tel que nous l'expliquons à la note 1 et tout au long de ces états. Les impôts sur le résultat présentés ci-après pourraient ne pas refléter les impôts payés dans chaque territoire dans lequel nous exerçons des activités. En règle générale, les impôts des groupes sont basés sur un taux d'impôt prévu par la loi et sont ajustés en fonction des éléments et activités propres à chaque groupe. Comme il est expliqué ci-dessous, les ajustements sur une base d'imposition comparable constituent une différence notable dans les mesures comptables.

De temps à autre, il arrive que certains secteurs d'activité et certaines unités sous-jacentes soient transférés d'un groupe client à un groupe de soutien des Services d'entreprise ou l'inverse afin d'harmoniser plus étroitement notre structure organisationnelle et nos priorités stratégiques. De plus, les ventilations des revenus et des charges sont mises à jour afin de mieux refléter les circonstances. Les résultats des exercices antérieurs sont retraités en fonction de la présentation adoptée pour celui à l'étude.

Base d'imposition comparable

Nous analysons les revenus sur une base d'imposition comparable (bic) par groupe d'exploitation. Les revenus et la charge d'impôts sur le résultat liés aux titres exempts d'impôt sont majorés jusqu'à un montant équivalent avant impôts afin de faciliter la comparaison des revenus tirés de sources imposables et non imposables. La compensation des ajustements sur une bic des groupes d'exploitation est reflétée dans les revenus et la charge d'impôts sur le résultat des Services d'entreprise. Depuis le 1^{er} janvier 2024, nous ne demandons plus de déduction à l'égard de certains dividendes au Canada que reçoit BMO MC en raison de la législation proposée. C'est pourquoi nous ne présentons plus ces revenus sur une bic. Cette législation proposée a été adoptée au cours du troisième trimestre de l'exercice 2024. L'ajustement sur une bic pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 a été de 58 millions de dollars (354 millions en 2023).

Répartitions intergroupes

Diverses méthodes d'estimation et de répartition sont utilisées dans la préparation de l'information financière des groupes d'exploitation. Les frais généraux sont répartis entre les groupes d'exploitation selon des formules de répartition appliquées de manière uniforme. Les revenus nets d'intérêts des groupes d'exploitation reflètent les débits et les crédits liés au financement interne à l'égard des actifs, des passifs et du capital des groupes, aux taux du marché et compte tenu des modalités et des monnaies étrangères appropriées. La compensation de l'incidence nette de ces débits et crédits est reflétée dans les résultats des Services d'entreprise. Ces répartitions intergroupes s'appliquent également à la segmentation géographique.

Les tableaux qui suivent présentent nos résultats et nos actifs moyens par unité d'exploitation :

| (en millions de dollars canadiens) | PE Canada | PE États-Unis | BMO GP | BMO MC | Services d'entreprise ¹ | 2024 Total |
|--|--------------|------------------|-----------|------------|---------------------------------------|--------------|
| Revenus nets d'intérêts ² | 8 852 \$ | 8 162 \$ | 1 313 \$ | 1 731 \$ | (590)\$ | 19 468 \$ |
| Revenus autres que d'intérêts | 2 587 | 1 602 | 4 333 | 4 785 | 20 | 13 327 |
| Total des revenus | 11 439 | 9 764 | 5 646 | 6 516 | (570) | 32 795 |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux | 1 326 | 1 274 | 26 | 367 | 73 | 3 066 |
| Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liée aux prêts productifs | 333 | 389 | 5 | 2 | (34) | 695 |
| Total des dotations à la provision pour pertes sur créances | 1 659 | 1 663 | 31 | 369 | 39 | 3 761 |
| Amortissement | 590 | 957 | 264 | 299 | - | 2 110 |
| Charges autres que d'intérêts | 4 415 | 4 941 | 3 704 | 3 979 | 350 | 17 389 |
| Bénéfice (perte) avant impôts et participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales | 4 775 | 2 203 | 1 647 | 1 869 | (959) | 9 535 |
| Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat | 1 318 | 374 | 399 | 377 | (260) | 2 208 |
| Bénéfice net (perte nette) comptable | 3 457 \$ | 1 829 \$ | 1 248 \$ | 1 492 \$ | (699)\$ | 7 327 \$ |
| Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales | - \$ | 2 \$ | - \$ | - \$ | 7 \$ | 9 \$ |
| Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires de la Banque | 3 457 \$ | 1 827 \$ | 1 248 \$ | 1 492 \$ | (706)\$ | 7 318 \$ |
| Actifs moyens ³ | 327 883 \$ | 236 341 \$ | 64 674 \$ | 468 963 \$ | 271 554 \$ | 1 369 415 \$ |

| | PE Canada | PE États-Unis | BMO GP | BMO MC | Services d'entreprise ¹ | 2023 Total |
|---|--------------|------------------|-----------|------------|---------------------------------------|--------------|
| Revenus nets d'intérêts ² | 8 043 \$ | 7 607 \$ | 1 380 \$ | 2 490 \$ | (839)\$ | 18 681 \$ |
| Revenus autres que d'intérêts | 2 516 | 1 573 | 4 031 | 3 902 | (1 444) | 10 578 |
| Total des revenus | 10 559 | 9 180 | 5 411 | 6 392 | (2 283) | 29 259 |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances liées aux prêts douteux | 724 | 364 | 5 | 9 | 78 | 1 180 |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances liées aux prêts productifs | 185 | 142 | 13 | 9 | 649 | 998 |
| Total des dotations à la provision pour pertes sur créances | 909 | 506 | 18 | 18 | 727 | 2 178 |
| Amortissement | 573 | 891 | 288 | 340 | - | 2 092 |
| Charges autres que d'intérêts | 4 150 | 4 553 | 3 590 | 3 938 | 2 811 | 19 042 |
| Bénéfice (perte) avant impôts et participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales | 4 927 | 3 230 | 1 515 | 2 096 | (5 821) | 5 947 |
| Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat | 1 354 | 741 | 369 | 471 | (1 425) | 1 510 |
| Bénéfice net (perte nette) comptable | 3 573 \$ | 2 489 \$ | 1 146 \$ | 1 625 \$ | (4 396)\$ | 4 437 \$ |
| Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales | - \$ | 6 \$ | - \$ | - \$ | 6 \$ | 12 \$ |
| Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires de la Banque | 3 573 \$ | 2 483 \$ | 1 146 \$ | 1 625 \$ | (4 402)\$ | 4 425 \$ |
| Actifs moyens ³ | 310 323 \$ | 211 864 \$ | 60 092 \$ | 466 030 \$ | 251 215 \$ | 1 299 524 \$ |

¹ Les Services d'entreprise englobent l'unité T&O.

² Les données des groupes d'exploitation sont présentées sur une bic - voir la section Mode de présentation.

³ Les actifs moyens comprennent l'actif productif moyen, qui comprend les dépôts à d'autres banques, les dépôts auprès de banques centrales, les titres pris en pension ou empruntés, les prêts et les titres. Le total de l'actif productif moyen pour 2024 s'élève à 1 237 245 millions de dollars, soit 319 795 millions pour les Services bancaires PE Canada, 215 987 millions pour les Services bancaires PE États-Unis et 701 463 millions pour tous les autres groupes d'exploitation, y compris les Services d'entreprise (pour 2023 : total : 1 145 870 millions, Services bancaires PE Canada, 296 164 millions, Services bancaires PE États-Unis, 195 363 millions et tous les autres groupes d'exploitation, 654 343 millions).

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude et pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Information géographique

Nous exerçons nos activités essentiellement au Canada et aux États-Unis, mais nous en menons également au Royaume-Uni, en Europe, dans les Caraïbes et en Asie, régions qui sont regroupées dans les autres pays, comme il est présenté dans le tableau suivant. Nous répartissons nos résultats par région selon l'emplacement de l'unité responsable de la gestion des actifs, des passifs ainsi que des revenus et des charges connexes.

Le tableau ci-dessous présente nos résultats et actifs moyens répartis par région :

| (en millions de dollars canadiens) | 2024 | | | |
|---|-----------|------------|-------------|-----------|
| | Canada | États-Unis | Autres pays | Total |
| Total des revenus | 16 107 \$ | 14 465 \$ | 2 223 \$ | 32 795 \$ |
| Bénéfice avant impôts sur le résultat | 4 434 | 3 547 | 1 554 | 9 535 |
| Bénéfice net comptable | 3 199 | 2 865 | 1 263 | 7 327 |
| Actifs moyens | 692 750 | 613 098 | 63 567 | 1 369 415 |
| | 2023 | | | |
| Total des revenus | 15 087 \$ | 11 836 \$ | 2 336 \$ | 29 259 \$ |
| Bénéfice (perte) avant impôts sur le résultat | 4 635 | (176) | 1 488 | 5 947 |
| Bénéfice net comptable | 3 194 | 29 | 1 214 | 4 437 |
| Actifs moyens | 665 025 | 572 434 | 62 065 | 1 299 524 |

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude et pour tenir compte des modifications de méthodes comptables (note 1).

Note 27 : Principales filiales

Au 31 octobre 2024, la Banque contrôlait, directement ou indirectement par l'entremise de ses filiales, chacune des principales filiales en exploitation suivantes.

| Principales filiales ^{1, 2} | Siège social | Valeur comptable des actions détenues par la Banque (en millions de dollars canadiens) |
|---|--|--|
| AIR MILES Loyalty Inc. | Toronto, Canada | 157 \$ |
| Bank of Montreal (China) Co. Ltd. | Beijing, Chine | 501 |
| Bank of Montreal Europe Public Limited Company | Dublin, Irlande | 1 319 |
| Bank of Montreal Holding Inc. et filiales, y compris : Société hypothécaire Banque de Montréal | Toronto, Canada Calgary, Canada | 35 530 |
| BMO Mortgage Corp. | Vancouver, Canada | |
| BMO Investissements Inc. | Toronto, Canada | |
| BMO Investments Limited | Hamilton, Bermudes | |
| BMO Reinsurance Limited | St. Michael, Barbade | |
| BMO Ligne d'action Inc. | Toronto, Canada | |
| BMO Nesbitt Burns Inc. | Toronto, Canada | |
| BMO Capital-Investissement (Canada) Inc. | Toronto, Canada | |
| BMO Capital Markets Limited | Londres, Angleterre | 361 |
| BMO Partenaires en Capital Inc. | Toronto, Canada | 936 |
| BMO Financial Corp. et filiales, y compris : BMO Bank National Association | Chicago, États-Unis Chicago, États-Unis | 54 698 |
| BMO Capital Markets Corp. | New York, États-Unis | |
| BMO Japan Securities Ltd. | Tokyo, Japon | 6 |
| BMO Compagnie d'assurance-vie et filiales, y compris : BMO Life Holdings (Canada), ULC | Toronto, Canada Halifax, Canada | 1 246 |
| BMO Société d'assurance-vie | Toronto, Canada | |
| Société de fiducie BMO | Toronto, Canada | 543 |

¹ Si ce n'est de BMO Financial Corp. et de BMO Capital Markets Corp., qui ont été constituées sous le régime des lois de l'État du Delaware, aux États-Unis, chaque filiale a été constituée ou organisée en vertu des lois de l'État ou du pays dans lequel son siège social est situé.

² À moins d'indication contraire, la Banque détient, soit directement ou indirectement par l'entremise de ses filiales, 100 % des actions avec droit de vote en circulation de chaque filiale.

Principales restrictions

Des exigences légales, contractuelles et réglementaires et d'autres concernant nos fonds propres peuvent restreindre notre capacité à procéder à des virements de fonds entre nos filiales. Ces restrictions comprennent les suivantes :

- Actifs cédés en garantie des divers passifs que nous engageons. Voir la note 25 pour obtenir des détails à ce sujet.
- Actifs de nos entités structurées consolidées qui sont détenus pour le compte des porteurs de billets. Voir la note 7 pour obtenir des détails à ce sujet.
- Actifs détenus par nos filiales du secteur de l'assurance. Voir la note 15 pour obtenir des détails à ce sujet.
- Exigences réglementaires et légales reflétant celles visant nos fonds propres et notre liquidité.
- Fonds devant être détenus auprès de certains organismes de réglementation, banques centrales et contreparties. Voir la note 2 pour obtenir des détails à ce sujet.

Note 28 : Transactions avec des parties liées

Les parties liées comprennent les filiales, les entreprises associées, les coentreprises, les régimes d'avantages futurs du personnel ainsi que le personnel de direction clé et les membres de la famille proche. Les membres de la famille proche comprennent les conjoints, les conjoints de fait et les enfants mineurs à charge. Les transactions que nous concluons avec nos filiales sont éliminées au moment de la consolidation et ne sont pas présentées comme des transactions avec des parties liées.

Personnel de direction clé et membres de la famille proche

Le personnel de direction clé s'entend des personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, d'orienter et de contrôler les activités d'une entité, soit les membres de notre Conseil d'administration (les administrateurs) et certains hauts dirigeants.

Le tableau suivant indique la rémunération de notre personnel de direction clé :

| (en millions de dollars canadiens) | 2024 | 2023 |
|--|-------|-------|
| Salaire de base et primes | 20 \$ | 22 \$ |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 2 | 2 |
| Paiements fondés sur des actions ¹ | 37 | 49 |
| Total de la rémunération du personnel de direction clé | 59 \$ | 73 \$ |

¹ Les montants compris dans les paiements fondés sur des actions équivalent à la juste valeur des attributions octroyées au cours de l'exercice.

Nous offrons à nos hauts dirigeants des taux d'intérêt du marché sur leurs soldes de carte de crédit, des tarifs bonifiés quant aux frais annuels de services de cartes et un ensemble sélectionné de prêts hypothécaires et autres prêts aux taux que nous accordons normalement à nos clients privilégiés. Les prêts et les engagements de crédit inutilisés consentis au personnel de direction clé et aux membres de la famille proche totalisaient 19 millions de dollars au 31 octobre 2024 (16 millions au 31 octobre 2023). Nous n'avons enregistré aucune provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux à l'égard de ces montants au 31 octobre 2024 et 2023.

Nos administrateurs touchent un montant déterminé de leur rémunération annuelle en unités d'actions différées. Jusqu'à ce que le portefeuille d'actions (y compris les unités d'actions différées) d'un administrateur représente onze fois sa rémunération annuelle, il doit toucher la totalité de sa rémunération annuelle et de ses autres honoraires sous forme d'actions ordinaires ou d'unités d'actions différées de la Banque. Lorsque les exigences relatives au portefeuille d'actions ont été satisfaites, un administrateur peut décider de recevoir sa rémunération résiduelle en trésorerie, en actions ordinaires ou en unités d'actions différées.

Les membres du Conseil d'administration de notre filiale entièrement détenue, BMO Financial Corp., doivent toucher un montant minimal déterminé de leur rémunération annuelle et de leurs autres honoraires sous forme d'unités d'actions différées.

Coentreprises et entreprises associées

Nous fournissons des services bancaires à nos coentreprises et entreprises associées selon les mêmes modalités que celles que nous offrons à nos clients.

Le tableau suivant présente la valeur comptable de nos participations dans des coentreprises et entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence de même que notre quote-part du bénéfice de ces entités :

| (en millions de dollars canadiens) | Coentreprises | | Entreprises associées | |
|------------------------------------|---------------|--------|-----------------------|--------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Valeur comptable | 907 \$ | 679 \$ | 820 \$ | 782 \$ |
| Quote-part du résultat net | 93 | 61 | 114 | 124 |

Nous ne détenons aucune coentreprise ni entreprise associée qui, prises individuellement, ont une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

Le tableau suivant présente les transactions conclues avec nos coentreprises et entreprises associées :

| (en millions de dollars canadiens) | 2024 | 2023 |
|--|-----------------|----------|
| Prêts ^{1, 2} | 1 864 \$ | 1 525 \$ |
| Dépôts | 241 | 265 |
| Commissions versées en échange de services reçus | 66 | 58 |
| Garanties et engagements | 210 | 98 |

¹ Comprend les engagements de clients aux termes d'acceptations.

² Nous n'avions enregistré aucune provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux à l'égard de ces montants au 31 octobre 2024 et 2023.

Où trouver plus d'information

Gouvernance

Notre site Web contient des renseignements sur nos pratiques de gouvernance, y compris notre code de conduite, nos normes de détermination de l'indépendance des administrateurs ainsi que le mandat du Conseil d'administration et les chartes de ses comités.

www.bmo.com/gouvernance

Circulaire de sollicitation de procurations de la direction

Notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction contient des renseignements sur nos administrateurs, les rapports des comités du Conseil d'administration et une explication détaillée de nos pratiques de gouvernance. Elle sera publiée avant notre assemblée annuelle en avril et sera disponible sur notre site Web.

www.bmo.com/gouvernance

Règles de la Bourse en matière de gouvernance

Un sommaire des différences sensibles entre nos pratiques de gouvernance et celles qui sont exigées des entreprises américaines en vertu des normes d'inscription à la cote de la Bourse de New York figure sur notre site Web.

www.bmo.com/gouvernance

Performance en matière de durabilité

L'ensemble des rapports sur la durabilité de BMO décrit comment nous assurons la gouvernance, la gestion, la mesure et la déclaration des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que des occasions connexes liées à nos activités, dont celles liées aux changements climatiques. Nous utilisons divers cadres et normes de production de rapports sur la durabilité pour faire état de nos activités liées à la durabilité et au climat, y compris ceux publiés par les organismes de réglementation, ainsi que d'autres normes reconnues à l'échelle internationale, dont celles émises par le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et les recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD). Vous trouverez le *Rapport de durabilité* et *Déclaration annuelle 2024* et le *Rapport climatique 2024* sur notre site Web au printemps 2025.

www.bmo.com/responsabilitesociale

À vous la parole

Si vous souhaitez poser une question à l'assemblée annuelle des actionnaires, vous pourrez le faire durant la webdiffusion. Vous pouvez aussi soumettre une question en écrivant au Secrétariat général de BMO à : Secrétariat général, 9th Floor, 1 First Canadian Place, Toronto, ON M5X 1A1, ou en envoyant un courriel à : corp.secretary@bmo.com.

Actionnaires

Communiquez avec notre agent des transferts et agent comptable des registres si vous désirez :

- obtenir des renseignements sur les dividendes;
- modifier vos données d'inscription ou signaler un changement d'adresse;
- signaler une perte de certificat;
- signaler un transfert de succession;
- nous aviser de l'envoi en double de documents;
- présenter une demande d'enregistrement dématérialisé.

Société de fiducie Computershare du Canada

100 University Avenue, 8th Floor, Toronto, ON M5J 2Y1

Courriel : service@computershare.com

www.computershare.com/ca/fr

Canada et États-Unis

Téléphone : **1-800-340-5021**

Télécopieur : **1-888-453-0330**

International

Téléphone : **514-982-7800**

Télécopieur : **416-263-9394**

Computershare Trust Company, N.A.

Coagent des transferts (États-Unis)

Computershare Investor Services PLC fait office d'agent des transferts et d'agent comptable des registres dans le cas des actions ordinaires négociées à Bristol, au Royaume-Uni.

Dossiers publics en ligne :

Dossiers publics de BMO déposés au Canada

Autorités canadiennes en valeurs mobilières

www.sedar.com

Dossiers publics de BMO déposés aux États-Unis

Securities and Exchange Commission

www.sec.gov/edgar.shtml

Pour toute autre question touchant les actionnaires :

Relations avec les actionnaires

Secrétariat général de BMO Groupe financier

9th Floor, 1 First Canadian Place, Toronto, ON M5X 1A1

Courriel : corp.secretary@bmo.com

Téléphone : **416-867-6785**

Investisseurs institutionnels et analystes de recherche

Pour obtenir des renseignements financiers supplémentaires :

Relations avec les investisseurs

BMO Groupe financier

37th Floor, 1 First Canadian Place, Toronto, ON M5X 1A1

Courriel : investor.relations@bmo.com

Employés

Pour obtenir des renseignements sur le Régime d'actionariat des employés de BMO :

Téléphone : **1-877-266-6789**

Exemplaires

Pour vous procurer des exemplaires du Rapport annuel :

Communications et impact social

Courriel : rapportsannuels@bmo.com

Téléphone : **514-717-7208**

English edition of the Annual Report available on request.

www.bmo.com

Clients

Pour obtenir de l'aide concernant votre portefeuille de placements ou pour tout autre besoin financier :

BMO Canada

Français et anglais : **1-877-225-5266**

Cantonais et mandarin : **1-800-665-8800**

De l'extérieur du Canada et de la zone continentale des États-Unis : **514-881-3845**

Numéro ATS pour les clients malentendants :

1-866-889-0889

www.bmo.com

BMO Ligne d'action : 1-888-776-6886

bmo.com/ligne-d-action

BMO Nesbitt Burns : 416-359-4000

www.bmonesbitburns.com

BMO É.-U.

États-Unis : **1-888-340-2265**

De l'extérieur des États-Unis : **1-847-238-2265**

www.bmo.com/en-us/

Les marques de commerce ci-dessous sont la propriété de tiers :

Evident est une marque de commerce d'Evident Insights Ltd; Red Dot est une marque de commerce de Red Dot GmbH & Co. KG; J.D. Power est une marque de commerce de J.D. Power; *Global Finance* est une marque de commerce de Global Finance Media, Inc.; *World Finance* est une marque de commerce de World News Media Ltd.; World's Most Ethical Companies (liste des sociétés les plus éthiques au monde) est une marque de commerce d'Ethisphere LLC; Dow Jones est une marque de commerce de Dow Jones Trademark Holdings LLC; VETS Indexes est une marque de commerce de VETS Indexes LLC.

Information à l'intention des actionnaires

Dates importantes

Fin de l'exercice 31 octobre

Assemblée annuelle 11 avril 2025 à 9 h 30 (heure de l'Est)

Pour de plus amples renseignements, consultez notre site Web.
www.bmo.com/relationsinvestisseurs

Dates de publication des résultats

T1 : 25 février 2025 T2 : 28 mai 2025 T3 : 26 août 2025 T4 : 4 décembre 2025

Versement des dividendes en 2025¹

Dates de clôture des registres
pour les actions ordinaires
et privilégiées

30 janvier
29 avril
30 juillet
30 octobre

Actions ordinaires –
Dates de versement

26 février
27 mai
26 août
26 novembre

Actions privilégiées –
Dates de versement²

25 février
26 mai
25 août
25 novembre

¹ Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration.

² Le versement applicable aux actions privilégiées, série 50 et aux actions privilégiées, série 52, est effectué semestriellement, le 26 mai et le 26 novembre 2025.

La *Loi sur les banques* interdit à une banque de déclarer ou de verser un dividende qui contrevient ou contreviendrait aux règlements ou à un ordre du Bureau du surintendant des institutions financières relatifs à la suffisance du capital ou à la liquidité. À l'heure actuelle, cette restriction n'empêche pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou privilégiées de la Banque de Montréal.

La gestion de vos actions

Les actions ordinaires de la Banque de Montréal sont cotées à la Bourse de Toronto (TSX) et à la Bourse de New York (NYSE). Les actions privilégiées de la Banque de Montréal sont cotées à la Bourse de Toronto.

Agent des transferts et agent comptable des registres

La Société de fiducie Computershare du Canada, qui compte des bureaux à Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver, fait office d'agent des transferts et d'agent comptable des registres dans le cas des actions ordinaires et privilégiées. Par ailleurs, la Computershare Investor Services PLC et la Computershare Trust Company, N.A. font office d'agents des transferts et d'agents comptables des registres dans le cas des actions ordinaires négociées à Bristol, Royaume-Uni, et à Canton, Massachusetts, respectivement. Leurs coordonnées sont présentées à la page 207.

Réinvestissement des dividendes et achat d'actions ordinaires additionnelles

Le Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions vous permet de réinvestir les dividendes en espèces reçus sur les actions ordinaires de BMO pour acheter des actions ordinaires de BMO additionnelles, sans avoir à verser de commission ni de frais de gestion. Vous pouvez également acheter en espèces des actions ordinaires additionnelles, jusqu'à concurrence de 40 000 \$ par exercice. Veuillez communiquer avec la Société de fiducie Computershare du Canada ou avec l'équipe Relations avec les actionnaires pour obtenir de plus amples renseignements.



Votre vote compte.

Assurez-vous d'avoir reçu la circulaire de sollicitation de procurations avant l'assemblée annuelle en avril et n'oubliez pas de voter.

Actionnariat des employés³

78,4 % de nos employés canadiens participent au Régime d'actionnariat des employés de BMO, ce qui témoigne clairement de leur engagement envers BMO.

³ Au 31 octobre 2024.

Cotes de crédit

Les renseignements sur nos cotes de crédit sont présentés à la page 95 du présent Rapport annuel ainsi que sur notre site Web.

www.bmo.com/cotesdecredit

Dépôt direct

Vous pouvez faire déposer directement vos dividendes à un compte domicilié dans n'importe quelle institution financière du Canada ou des États-Unis offrant des services de transfert électronique de fonds.

Sécurité des renseignements personnels

Nous invitons nos actionnaires à faire preuve de prudence en protégeant leurs renseignements personnels. Pour en savoir plus, consultez notre site Web.

www.bmo.com/secureite

Auditeurs : KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

